

Sous la direction de Maurice Lemire



LA VIE

I
1764
1805

LITTÉRAIRE
AU QUÉBEC

La voix française
des nouveaux sujets britanniques

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Programme informatique

Alain Fournier
Natalie Plante

Traitement de textes

Lyne Girard
Isabelle Tousignant

Documentation et iconographie

Anne Carrier
Kenneth Landry

Lecture préalable du manuscrit

Aurélien Boivin
Gilles Dorion

Correction et révision

Geneviève Laplante

Conception graphique

Gilbert Bochenek



LA VIE LITTÉRAIRE
AU QUÉBEC



Sous la direction de Maurice Lemire

Avec la collaboration de

Aurélien Boivin

Anne Carrier

Jacques Cotnam

Gilles Dorion

Kenneth Landry

Hélène Marcotte

Pierre Rajotte

Lucie Robert

Denis Saint-Jacques

LA VIE

I

1764
1805

LITTÉRAIRE
AU QUÉBEC

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Sainte-Foy, 1991

Le projet de recherche sur l'histoire littéraire du Québec est financé conjointement par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) et par le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche du Québec (FCAR).

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des études humaines, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

La vie littéraire au Québec

L'ouvrage complet comprendra 5 v.

Comprend des références bibliographiques et des index.

Sommaire : t. 1. 1764-1805 : la voix française des nouveaux sujets britanniques.

ISBN 2-7637-7259-5 (v. 1)

1. Littérature canadienne-française – Québec (Province) – Histoire et critique. 2. Québec (Province) – Vie intellectuelle. I. Lemire, Maurice.

PS8073.V53 1991

C840.9

C91-096598-6

PS9073.V53 1991

PQ3901.V53 1991

© Les Presses de l'Université Laval

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal (Québec et Ottawa), 3^e trimestre 1991

ISBN 2-7637-7259-5

PRÉSENTATION

La vie littéraire au Québec est d'abord conçue comme un outil de référence à caractère scientifique. Elle tente de cerner le fait littéraire non seulement grâce à l'examen des textes eux-mêmes, mais aussi par l'analyse du processus de leur production et de leur réception. Cette histoire littéraire n'est pas principalement organisée autour des œuvres ou des auteurs. Elle apparaît plutôt comme celle de la constitution de la littérature québécoise et elle concerne en premier lieu l'étude des conditions d'émergence et du cheminement par lequel la littérature acquiert son autonomie et sa légitimation, c'est-à-dire sa reconnaissance sociale. Or, aux XVIII^e et XIX^e siècles, des pratiques que d'autres pays ont appris à considérer comme normales se développent en Amérique francophone de manière souvent inédite. En fait, quatre étapes marquent le développement de l'histoire de la vie littéraire québécoise : l'émergence d'un ensemble de pratiques d'écriture et de discours ; la reconnaissance de certaines de ces pratiques comme littéraires ; la constitution du corpus en littérature nationale distincte ; la désignation de cette littérature en objet d'étude et de savoir.

Approche générale

Le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* a révélé un corpus littéraire étonnamment riche. L'abondante documentation laissée

par ce projet de recherche a rendu possible une nouvelle interprétation et une synthèse du corpus québécois. L'inventaire des œuvres a permis le réexamen, au-delà de critères purement esthétiques, tant des œuvres et des écrivains dont la valeur canonique était reconnue depuis longtemps, que de ceux qui avaient été oubliés ou méconnus. Une fois la connaissance pratique acquise par la lecture des œuvres prises individuellement et par l'accumulation des renseignements d'ordre biographique et bibliographique, il est devenu possible de mettre en relation des processus, des événements et des textes, et de tenter une analyse du phénomène littéraire dans sa dimension collective par l'intermédiaire de la discipline historique. Les résultats livrés dans le présent tome montrent que la vie littéraire s'est manifestée de façon inattendue, dès les débuts du Régime anglais.

La préparation et la rédaction d'une histoire de la vie littéraire conjuguent plusieurs perspectives d'ordre socio-historique. La constitution de la littérature est replacée dans la conjoncture particulière des XVIII^e et XIX^e siècles ; l'étude s'inscrit aussi dans la perspective que propose Jürgen Habermas sur la création des espaces publics et privés dans le développement des sociétés bourgeoises. La séparation de ces espaces paraît constituer l'enjeu fondamental de l'occupation et de l'organisation des champs politique et intellectuel dans les années mêmes où naît une littérature distinctive au pays.

La littérature se déploie autour de deux grands axes : l'autonomie et la légitimité. En effet, l'histoire littéraire du Québec se caractérise par la poursuite problématique d'un statut culturel autonome et légitime, tant en regard des autres activités intellectuelles qu'en rapport avec les autres littératures, en particulier la littérature française. La « naissance » de l'écrivain, le développement d'un marché pour le livre, la création des prix littéraires, la constitution du corpus des œuvres, sa promotion et son enseignement, l'émergence de la critique littéraire participent à ce mouvement.

La vie littéraire au Québec porte sur l'ensemble des processus ressortissant à la production, au discours et à la réception de la littérature. Outre qu'elle s'intéresse à l'étude des œuvres, elle met en lumière la formation des écrivains, leur regroupement volontaire en associations, en mouvements ou en écoles, la fabrication de l'imprimé, son édition et sa distribution. L'ouvrage étudie aussi le public lecteur, la critique littéraire, les académies et, parfois, la censure. Le moment intermédiaire, celui du « discours » de la littérature, désigne tant le « métadiscours » tenu sur la littérature, de l'extérieur, par la critique et l'histoire littéraire que le « discours » inscrit dans les œuvres elles-mêmes, par la référence directe, des citations ou des marques d'intertextualité, et par d'autres signes, qui rendent apparent le projet d'écriture à l'origine des textes et qui contribuent à établir leur valeur

littéraire. La problématique d'ensemble porte aussi sur les conditions dites externes de la littérature, celles qui relèvent de la production et de la réception littéraires, et sur d'autres conditions qu'on appelle, par analogie, « internes », car elles renvoient au texte et à la conception littéraire qui a présidé à sa genèse. La littérature québécoise est donc conçue comme une « formation discursive », selon la formule de Michel Foucault. Elle en arrive à constituer son propre cadre de référence et trouve appui dans un ensemble de structures sociales qu'elle contribue à circonscrire, prenant ainsi un caractère institutionnel, au sens où l'entendent Jacques Dubois et Michel Van Schendel. Elle découpe dans la société un ensemble de textes et de pratiques singulières, qui se structurent en un « champ », selon la théorie de Pierre Bourdieu, et constituent un « domaine discursif » participant de ce que Marc Ange-not a nommé le « discours social ». Ces approches ont servi à fonder la constitution de la littérature sur les cinq processus suivants : l'enseignement littéraire, le milieu des créateurs, la formation des frontières, le discours sur la littérature, la manifestation du littéraire dans les œuvres.

L'enseignement littéraire

L'enseignement de la littérature fut d'abord celui de la rhétorique et des belles-lettres latines, puis françaises. Il joue un rôle essentiel dans la formation de l'écrivain en l'initiant à la pratique de l'écriture et en lui présentant des modèles de textes et même de vies. Il assure également la préparation d'un public lettré. Le collège classique paraît le lieu principal de la communication des « habitus » fondateurs, qui renvoient à un ensemble de perceptions et d'appréciations acquises, et qui constituent un savoir social si bien intégré et maîtrisé par l'individu qu'il paraît inné ou naturel. La didactique présuppose un savoir transmissible et contribue à la sélection d'un corpus d'œuvres destiné à l'enseignement en même temps qu'à la préparation d'un discours d'accompagnement qui sert à expliquer le choix de celles-ci. En raison de son caractère national, l'enseignement a un effet décisif dans l'établissement d'un corpus littéraire autonome. Le cours classique demeure la voie d'accès normale à l'écriture littéraire alors que l'université se manifeste comme instance dernière de légitimation. La rhétorique, l'esthétique, les modèles concrets proposés dans cet enseignement doivent donner une forme aux pratiques littéraires situées en amont, le grec et le latin, aussi bien que la rhétorique, l'esthétique et les modèles de la littérature contemporaine.

Le milieu des créateurs

La constitution d'un champ de production repose sur des regroupements d'individus (associations formelles et informelles) et sur des infrastructures matérielles (imprimeries, journaux, librairies, bibliothèques). Ce milieu favorise la critique et les débats sur les conditions théoriques de la littérature. Il permet l'émergence de réseaux utilisés à des fins d'information, de promotion et de carrière. Un champ autonome se constitue à travers des pratiques qui conduisent certains écrivains à se regrouper pour écrire des textes dont la reconnaissance sociale viendra des pairs. Des regroupements littéraires ou intellectuels, tels les écoles, les associations, les collectifs de rédaction des périodiques créent un premier niveau d'organisation ; ils fournissent des lieux institués pour l'exercice de la littérature. Enfin, la critique, les prix et la reconnaissance dans l'enseignement confirment le statut des « œuvres », des écrivains, ainsi que celui des médias qu'ils utilisent.

La formation des frontières

Le vocable « frontière » désigne les divisions et les limites apportées au phénomène littéraire. Quand peut-on commencer à parler de littérature ? À propos de quels textes ? Les frontières se manifestent notamment dans les processus d'exclusion et d'inclusion des œuvres en regard du corpus d'ensemble. Au cours de son histoire, la littérature québécoise a dû progressivement se déterminer un espace propre (passage de l'oral à l'écrit, du politique à l'esthétique, du non-littéraire au littéraire, de la culture commune à la culture restreinte), spécifier ses pratiques (genres, mouvements), mais aussi défendre ou déborder les frontières esthétiques, culturelles et politiques qu'elle s'était constituées.

Les journaux et les revues révèlent la façon dont se précisent certaines pratiques d'écriture : poème, conte, nouvelle, description, discours, récit de voyage, théâtre, etc., ce qui amène le développement d'une édition spécifiquement littéraire. Les discours d'accompagnement, manifestes, prospectus, préfaces font voir la valeur sociale de l'écriture littéraire à une époque donnée. Le plus important reste la mise en valeur des pratiques diverses et particulièrement du discours réflexif qui appelle et découvre la littérature nationale.

Le discours sur la littérature

Les textes qui traitent explicitement de littérature, dans son sens général, esquissent les notions autour desquelles se constitue l'idée de littérature. Le discours sur la littérature participe de deux modes d'existence : une dépendance à l'endroit du discours social et plus

particulièrement du discours intellectuel (politique, religieux et scientifique) dont il est un des domaines, et une autonomie fondée sur ses déterminations propres. Les débats constants qui entourent la notion de littérature permettent de retrouver autant les consensus qui assurent sa stabilité au champ que les conflits qui entraînent ses transformations.

Ces textes se retrouvent dans les périodiques, mais aussi dans des prospectus, avant-propos, introductions, et parfois dans les œuvres elles-mêmes, par des allusions de l'auteur à la pratique de l'écriture et au phénomène littéraire en général. À mesure qu'elle se constitue, la littérature réfléchit sur elle-même et se projette dans un discours qui la justifie.

La manifestation du littéraire dans les œuvres

Les œuvres affichent elles-mêmes leur caractère littéraire, tant sur le plan de la représentation que sur celui des formes. Elles manifestent des traits qui les font reconnaître comme littéraires : dans leur thématique, par l'emploi d'une figuration partielle ou générale du phénomène littéraire ; dans leur forme, par le recours à des genres et à des styles canoniques ; dans leur intertextualité, par le renvoi à d'autres écrits du champ. Certaines œuvres appartiennent également à plusieurs domaines – juridique, religieux, didactique, etc. – tout en présentant des marques distinctives de littéarité. C'est en se référant au discours sur la littérature de l'époque correspondante que l'on arrive à reconnaître ces caractéristiques plus ou moins explicites selon l'époque, les genres et les écoles, et à déterminer le degré de littéarité d'un texte à une période donnée. La manifestation du littéraire que construisent ces marques entre en dialogue avec la réception critique pour constituer l'horizon d'attente général du champ.

*

Dans l'ensemble des processus et des pratiques, un système synchronique d'interrelations se constitue alors : l'enseignement prédispose le public lecteur à la consommation et, de façon plus restreinte, à la production de la littérature ; les intérêts communs des producteurs les conduisent à se regrouper pour former un champ propice à leurs activités ; en s'unissant, ils s'autonomisent et créent ainsi les frontières qui les situent dans le champ intellectuel général, ce qui se manifeste dans des discours qui deviennent « textes ». Ceux-ci sont évalués par des récepteurs qui, dans leurs jugements, se réfèrent généralement à des modèles que l'on retrouve dans la formation littéraire, où l'on enseigne beaucoup plus à reproduire qu'à produire. La réception de la littérature devient, à travers la didactique et l'enseignement de la littérature,

l'instrument de formation des générations ultérieures. L'histoire littéraire du Québec devrait se lire non comme un axe continu, allant de la production à la réception, mais plutôt comme une spirale où le mouvement lui-même est facteur de changement.

La périodisation

Devant l'impossibilité de tout raconter, l'histoire littéraire adopte une forme sélective à laquelle elle ne peut échapper sans risquer de tomber dans les éphémérides. Elle tire généralement sa forme et sa substance de ses critères de sélection, car le choix des faits et des œuvres à retenir se fait souvent à partir des jugements portés par les contemporains et par les générations successives. La résistance à l'épreuve du temps semble la meilleure consécration. L'historiographie littéraire québécoise ne fait pas exception à cette règle ; cependant, la rareté de la production, à la période des débuts en particulier, a rendu parfois les choix difficiles.

Tant que la littérature reste en voie de constitution, elle se contente d'un rôle ancillaire dans un champ dominé par d'autres forces. Au début, c'est surtout la politique ou la religion qui dictent la voie aux lettres canadiennes. Alors, la périodisation s'impose de l'extérieur. À mesure qu'elle s'affranchit de l'opinion publique, la littérature influe davantage sur son propre contexte sans jamais acquérir une entière autonomie. Des interventions du gouvernement ou du clergé peuvent toujours infléchir son évolution dans un sens imprévu. C'est pourquoi les lettres forment d'abord un champ général, jusqu'à ce qu'une certaine autonomie leur accorde un pouvoir relatif sur leur évolution.

Les écrits de la Nouvelle-France, bien que rédigés par et pour des Français, font, aux XIX^e et XX^e siècles, l'objet d'une réception canadienne – et même américaine – et sont graduellement incorporés au corpus nord-américain. Dans ce contexte, le mouvement qui se les approprie permet de les situer dans l'histoire mieux que la date de leur rédaction. La présente histoire de *La vie littéraire au Québec* comptera cinq tomes, répartis selon autant de périodes.

Première période, 1764-1805

L'introduction d'infrastructures telles que l'imprimerie, la presse, les librairies et les bibliothèques appelle l'émergence d'une écriture publique. Les classes antagonistes qui disputent le pouvoir au gouvernement colonial, c'est-à-dire les marchands écossais et les seigneurs canadiens, s'en servent pour promouvoir leurs intérêts. Les vacillements du droit inquiètent alors de nombreux propriétaires. En plus des nombreuses pétitions qu'ils adressent au roi, les juristes s'appliquent à accorder le droit français aux lois anglaises. Mais les Canadiens,

peu familiarisés avec les nouvelles institutions, restent plutôt à l'écart d'une vie littéraire que domine l'imprimé. Quelques Français, récemment immigrés et connaissant mieux la presse, initient les colonaux à l'exercice de l'opinion publique.

Deuxième période, 1806-1839

En quelques années, à la suite de la nouvelle Constitution de 1791, un changement radical s'opère. Avec la Chambre d'assemblée, les Canadiens ont maintenant une ouverture sur le pouvoir. La création du *Canadien* en 1806 leur donne une voix propre dans la lutte pour l'hégémonie sur l'opinion publique en servant de creuset à la formation d'un nouveau projet collectif. Les collèges classiques préparent une nouvelle élite d'hommes de profession capables de promouvoir ce projet en exploitant les possibilités mises à leur disposition par la nouvelle Constitution. Avec l'avènement de la démocratie parlementaire, le journal devient l'organe principal de l'opinion publique. De plus, commencent à paraître des périodiques à caractère encyclopédique. Dans ce climat d'agitation politique, les premières œuvres d'envergure sont publiées sous forme de volumes au pays.

Troisième période, 1840-1869

L'échec des patriotes, que vient sceller l'union des Canadas, favorise la montée du clergé, qui profite de la conjoncture pour augmenter son emprise sur l'enseignement, la presse et l'assistance publique. Ses initiatives alarment les libéraux qui ripostent par la fondation de journaux et d'associations. La lutte déborde bientôt la simple politique pour envahir le terrain religieux. L'enjeu est clairement défini : la conquête de l'opinion publique. Le journaliste-écrivain peut-il s'exprimer librement ou doit-il suivre les directives de l'Église ?

Dans ce contexte s'impose l'idée d'une littérature nationale, concrétisée par la publication du *Répertoire national* de James Huston, qui donne une première reconnaissance à la littérature canadienne. Avec François-Xavier Garneau, Octave Crémazie, Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, Henri-Raymond Casgrain, apparaît un mouvement littéraire, l'École patriotique de Québec, où l'histoire, la poésie, le roman et la critique donnent des œuvres fondatrices. Le champ se structure de manière autonome.

Quatrième période, 1870-1894

Le déménagement de la capitale nationale de Québec à Ottawa disperse plusieurs hommes de lettres, aussi membres de la fonction publique, et entraîne la disparition des grandes revues littéraires : *Les Soirées canadiennes* (1861-1865) et *Le Foyer canadien* (1862-1866).

L'emprise de l'ultramontanisme se resserre et l'abbé Casgrain profite de cette conjoncture favorable pour affermir son pouvoir de régenter les lettres en organisant l'édition des livres de prix scolaires. Mais la première *Histoire de la littérature canadienne* d'Edmond Lareau est libérale, tout comme Louis Fréchette qui reçoit la consécration littéraire de l'Académie française. En opposition à la littérature instituée surgissent des pratiques marginales, où se fonde la poésie intimiste. Par ailleurs, les femmes commencent à faire entendre leur voix. Sous l'effet de facteurs tant politiques qu'économiques et institutionnels, le champ tend à se fragmenter.

Cinquième période, 1895-1914

L'institutionnalisation du champ prend une configuration moderne avec une avant-garde organisée au sein de l'École littéraire de Montréal et un circuit légitime représenté notamment par la Société du parler français au Canada. À l'intérieur de ce réseau s'opposent bientôt deux tendances : les « régionalistes » prônent l'inspiration strictement nationale, tandis que les « exotiques » ou « parisianistes » rêvent d'un *aggiornamento* d'après la littérature française contemporaine. Le rétablissement des relations avec la France fournira aux uns et aux autres le modèle justificateur. Si Louis Dantin donne une voix critique reconnue à l'École littéraire, l'université trouve en Camille Roy un animateur nationaliste qui consacre de façon officielle la valeur de la littérature canadienne.

*

Les citations d'époque sont reproduites telles quelles, en respectant l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation d'origine, même si certains mots ou expressions employés durant la période que couvre ce tome n'ont plus aujourd'hui le sens qu'ils avaient autrefois. Tout changement apporté à une citation est indiqué entre crochets. Une seule exception : pour les textes parus avant 1805, les *f* tenant lieu de *s* ont été modernisés.

La facture de l'ouvrage, collectif qui peut être consulté en tout et en partie, et les multiples perspectives empruntées dans cette *Vie littéraire au Québec* obligent l'équipe de rédaction à certains renvois et redites indispensables.

REMERCIEMENTS

Tout au long de la préparation de ce premier tome de l'histoire de *La vie littéraire au Québec*, l'équipe de rédaction a reçu l'appui de plusieurs organismes. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'Université Laval et à son Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ), ainsi qu'aux organismes subventionnaires qui ont rendu cette publication possible, en particulier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche du Québec (FCAR).

Nous remercions également les personnes qui nous ont fourni une aide toute particulière au cours des diverses étapes de la préparation de l'ouvrage, en prodiguant des conseils, en fournissant de la documentation, en participant aux travaux de recherche ou en lisant le manuscrit. Nos remerciements vont en premier lieu à notre comité scientifique, composé de Manon Brunet (Université du Québec à Trois-Rivières) et de Milan V. Dimic (Université de l'Alberta), David M. Hayne (Université de Toronto), Laurent Mailhot (Université de Montréal), Clément Moisan (Université Laval), Paul Wyczynski (Université d'Ottawa). Notre gratitude est acquise aux membres des corps professoral et étudiant suivants: Bernard Andrès, Jacques Blais, Georges Henri Cloutier, Alain Fournier, Claude Galarneau, Pierre Hébert, Raymond Joly, Yvan Lamonde, Catherine Lamy, Alonzo

Le Blanc, Jacques Lévesque, Joseph Melançon, Louise Milot, Réal Ouellet, Natalie Plante, Nigel Thomas, Monique Verrey et Alain Viala. Nous ne saurions oublier la participation de Guy Champagne (CRELIQ) et de Marie-José des Rivières (Musée de la civilisation).

Nous avons eu l'avantage de pouvoir compter sur la collaboration de plusieurs bibliothécaires, en particulier ceux et celles de l'Université Laval, de l'Assemblée nationale du Québec, du séminaire de Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec.

SIGNES CONVENTIONNELS ET ABRÉVIATIONS

°	fin d'un vers dans une citation
[...]	passage supprimé dans une citation ou un titre
AN	Archives nationales du Canada
BRH	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DOLQ	<i>Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec</i>
MSRC	<i>Mémoires de la Société royale du Canada</i>
RAPQ	<i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i>
RHAF	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
RUL	<i>Revue de l'Université Laval</i>
RUO	<i>Revue de l'Université d'Ottawa</i>
TPCF	<i>Les textes poétiques du Canada français</i>
collab.	collaborateur(s)
f.	feuillet(s)
h.-t.	hors-texte
<i>ibid.</i>	<i>ibidem</i>
ill.	illustration(s)
n°, nos	numéro, numéros
<i>op. cit.</i>	<i>opere citato</i>
p.	page(s)

<i>passim</i>	en divers endroits
pl.	planche(s)
portr.	portrait
portr. front.	portrait frontispice
s.d.	sans date
s.éd.	sans éditeur
s.l.	sans lieu
t.	tome
V.	voir
vol.	volume

**TABLEAU DES MONNAIES
AU BAS-CANADA VERS 1800**

			Symbole
12 deniers ou 2 farthings	font	1 sol	s.
2 sols	font	1 penny	d.
12 pence	font	1 chelin (shilling)	S.
20 chelins	font	1 livre ou louis	£
5 chelins	font	1 piastre	
4 piastres	font	1 louis	
1 livre, 3 chelins, 4 pence	font	1 guinée	

Source : Jean Antoine BOUTHILLIER, *Traité d'arithmétique pour l'usage des écoles*, Quebec, John Neilson, 1809, p. 25.

Introduction

À PREMIÈRE VUE, le dernier tiers du XVIII^e siècle n'offrirait que peu d'intérêt en ce qui concerne la littérature. En effet, aucune œuvre produite alors n'a été reconnue d'une qualité suffisante pour être retenue par la postérité. Qui a jamais entendu parler de littérature canadienne au XVIII^e siècle ? Si on la fait souvent naître au siècle suivant, un long processus a dû être mis en marche dès après la Conquête, avec l'implantation des infrastructures culturelles (imprimeries, journaux, librairies, bibliothèques, associations, troupes de théâtre) et l'initiation des Canadiens aux nouveaux outils de communication. Voilà l'objet de ce premier tome : le processus par lequel se met en place une vie littéraire autonome au pays.

Pourquoi ne pas avoir commencé avec les écrits de la Nouvelle-France ? Si le Régime français connaît diverses pratiques d'écriture, le statut de ces dernières au sein de la vie littéraire coloniale canadienne demeure problématique, en raison tant de leur provenance que de leur destinataire. Ces textes, souvent écrits par des Européens de passage et édités à Paris, sont destinés parfois à un public large, mais le plus fréquemment aux autorités métropolitaines (religieuses, militaires ou royales) comme autant de rapports sur les découvertes et l'état de la colonie. On peut y voir des productions marginales de la littérature française : récits de découvertes, écrits de missionnaires, histoires,

vies de saints, journaux de campagne, correspondances. Aucun auteur de ces écrits ne s'identifie à cette époque comme écrivain, encore moins comme créateur. Leur écriture se soucie peu de la distinction entre les sphères privée et publique. C'est surtout le XIX^e siècle qui récupérera cette production en l'intégrant au corpus national. Cet héritage sera donc gardé et progressivement intégré, mais tout le mouvement qui constitue une littérature autonome travaillera à cette transformation d'une littérature française marginale en littérature canadienne, puis québécoise.



Vue de Québec. Tiré de Claude-Charles LE ROY dit BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique Septentrionale* [...], 1722, AN, C-4696.

Quel est l'enjeu principal de la période qui s'étend de 1764 à 1805 ? Avec le retrait des élites françaises et la mise en place d'institutions anglaises dans la colonie, principalement la presse et les bibliothèques publiques, l'existence d'une littérature francophone apparaît problématique, voire improbable. Non seulement les anglophones récemment immigrés mais aussi les francophones, devenus « nouveaux sujets » de Sa Majesté britannique, prévoient une disparition à court terme de la langue française en Amérique du Nord. L'histoire en

décidera autrement. Malgré la prépondérance des institutions publiques anglaises, la diversité et la relative continuité de l'activité littéraire de langue française ont de quoi surprendre. Vers la fin de la période, le développement de la vie politique autour de la Chambre d'assemblée conduira les nouveaux sujets, les « Canadiens », ainsi qu'ils se désignent eux-mêmes, à exiger l'usage public officiel de la langue française. Ces nouvelles conditions de la vie politique déterminent la mise en place d'une presse unilingue francophone qui réoriente la vie littéraire au Québec à partir de 1806.

L'ARRIVÉE DES BRITANNIQUES

La période de 1764 à 1805 peut donc être considérée comme une initiation aux nouvelles institutions mises en place par la Grande-Bretagne. La majorité des changements s'opèrent à propos de la notion d'opinion publique. Alors que l'Ancien Régime la prohibait dans ses colonies, le nouveau la considère comme un élément indispensable au contrepois des pouvoirs. Les citoyens peuvent se regrouper pour exercer des pressions aux différents niveaux de l'administration. Les pétitions, les requêtes, les missives collectives deviennent à la mode. Elles n'ont cependant de valeur que dans la mesure où l'information est bien diffusée; l'imprimé acquiert de ce fait un statut de premier plan. Les lettrés, au courant des questions en cours, sauront intervenir au moment opportun. Au clientélisme qui servait de courroie de transmission auprès des hautes autorités se substitue un système qui a l'avantage d'être, en théorie, à la portée de tous.

C'est une mutation à laquelle les Canadiens mettront un certain temps à s'accoutumer. Les hésitations des nouveaux sujets à prendre parti sont particulièrement évidentes lors des deux grands événements de la période, la Révolution américaine et la Révolution française. Redoutant l'inexpérience des Canadiens, l'Angleterre hésite à introduire le gouvernement représentatif. Jusqu'en 1791, l'autorité est exercée par un gouverneur nanti de tous les pouvoirs dans la colonie. Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que les marchands écossais, habitués au régime démocratique dans leur patrie, soient les premiers à demander une Chambre d'assemblée pour défendre leurs intérêts.

Bien qu'ils apprivoisent les nouvelles institutions, les Canadiens mettent du temps à s'y engager à fond; ils n'ont encore aucun projet collectif. Doivent-ils souscrire à celui que leur propose la nouvelle métropole? De quelle liberté disposent-ils face à ce projet d'intégration graduelle? Dans l'immédiat, pour des raisons pratiques, en particulier

le mouvement d'indépendance américaine, le conquérant respecte la population telle qu'elle est, avec sa langue, sa religion et ses lois, selon les dispositions de l'Acte de Québec.

Dans ces conditions, la prise de parole par quelques immigrés d'origine française en vient à représenter la position francophone dans l'opinion publique de la colonie. Ils donnent ainsi un exemple aux Canadiens de souche qui auront à s'engager sur ce terrain avec la mise en place de la Chambre d'assemblée.

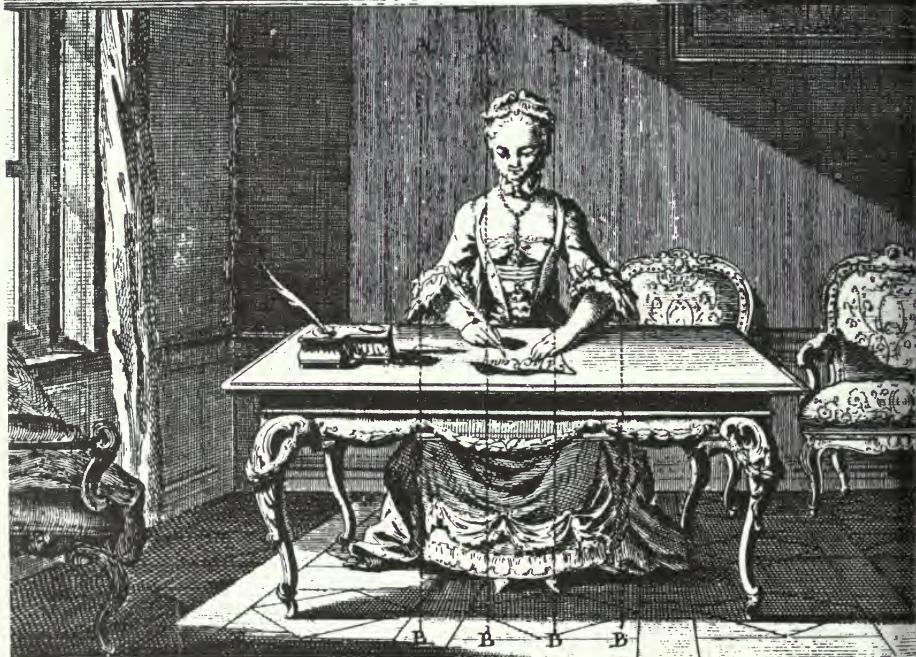
UNE TENTATIVE CULTURELLE D'INTÉGRATION DES CANADIENS FRANCOPHONES

Faut-il voir dans la réticence des Canadiens à l'égard des initiatives culturelles britanniques une stratégie concertée ? À défaut de pouvoir submerger leur nouvelle colonie par un flot d'immigration, les vainqueurs utilisent la culture pour gagner leurs nouveaux sujets. Leurs desseins sont explicites : journaux bilingues, bibliothèques de souscription bilingues, nombreuses écoles privées anglaises, projets éducatifs gouvernementaux, théâtres, etc., sont autant de moyens de familiariser les Canadiens avec la culture anglaise et de les assimiler. La minorité anglophone, concentrée dans les villes de Montréal et de Québec, jouit d'un niveau de scolarisation supérieur à la moyenne des Canadiens. Cette minorité constitue un public plus immédiatement prêt à recevoir les œuvres artistiques et littéraires. C'est donc en fonction de celle-ci que s'organise la vie littéraire sous diverses formes : associations, sociétés de débats, clubs de tous genres, troupes de théâtre. Elle offre un modèle d'organisation culturelle dont les francophones auront à s'inspirer. Ainsi, les anglophones exercent un pouvoir indéniable et leur modèle s'imposera à la majorité canadienne.

Les lettres canadiennes d'expression française de cette époque ne peuvent que difficilement être comprises sans l'examen des institutions culturelles anglaises mises en place après 1764. Dans la perspective où l'opinion publique anglophone vise l'intégration des nouveaux sujets, les œuvres francophones doivent le plus souvent répondre aux œuvres anglophones qui illustrent ce projet. La vie littéraire des deux communautés linguistiques reste inextricablement liée.

Le lecteur trouvera dans ce tome un premier chapitre qui fixe les paramètres du champ littéraire du monde occidental et qui rappelle la tradition propre à la colonie, les écrits de la Nouvelle-France. Un

deuxième chapitre décrit les conditions générales, c'est-à-dire politiques, sociales et religieuses dans lesquelles la vie littéraire prend forme. Les chapitres trois et quatre sont consacrés à la constitution du champ de production des lettres. Les chapitres cinq et six analysent des œuvres représentatives des diverses pratiques d'écriture de l'époque. Le cinquième concerne la prose d'idées et le sixième, les textes d'imagination. Le dernier chapitre étudie quelques-uns des cas où s'exerce la réception critique.



L'art de l'écriture. Tiré de l'*Encyclopédie* [...] de Diderot et d'Alembert, recueil de planches, 1751.

CHAPITRE 1

L' HÉRITAGE



Le paradigme littéraire au XVIII^e siècle

AU MOMENT où paraissent les premières manifestations d'une littérature propre au Canada de langue française, il est opportun de préciser le contexte de cet avènement, contexte ici non géographique ou politique, mais plus précisément littéraire. Il s'agit maintenant de répondre à cette question : qu'est-ce que la littérature pour un « honnête homme » de la fin du XVIII^e siècle à Paris, Londres ou Berlin, aussi bien qu'à Montréal ou Québec ?

L'Europe éclairée et ses colonies américaines jouissent alors d'une culture largement commune que des échanges soutenus entretiennent et développent de façon constante. En ce qui concerne le champ littéraire, cette communauté, spécialement forte, permet de tenir pour établie la prépondérance au sein du monde occidental d'un modèle de la littérature dont les caractéristiques générales ont beaucoup plus d'importance que les variations particulières engendrées dans les diverses langues nationales. Il est prudent d'envisager les débuts de l'activité littéraire au Canada comme préformés par la structure de ce champ commun. La formation des écrivains et autres acteurs de la vie littéraire, le circuit de production et de consommation, le discours sur la littérature, les frontières externes et internes du champ, et la manifestation du littéraire dans le texte en constituent les différentes composantes.

LA FORMATION DES AGENTS LITTÉRAIRES

Dans les cultures hégémoniques d'Europe, en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, dans les colonies de peuplement qui en dépendent et dans les États européens qui se modèlent sur les premiers, comme la Russie et les pays slaves, la littérature se fonde sur une formation scolaire semblable, à peu de chose près, d'un pays à l'autre. L'établissement le plus courant est le collège jésuite dans les pays latins, même s'il existe aussi divers collèges d'oratoriens ou de bénédictins, des précepteurs particuliers et des écoles privées qui poursuivent essentiellement les mêmes objectifs de formation. Ainsi la Nouvelle-France voit s'établir à Québec un collège classique jésuite dont le petit séminaire prendra le relais sous le Régime britannique. Les *grammar schools* britanniques et les *Lateinschule* – devenues *Humanistische Gymnasien* – germaniques, qui ont connu une évolution distincte de la tradition catholique depuis la Réforme, reproduisent un type d'enseignement équivalent. Ces établissements visent une clientèle d'adolescents et préparent les élites à jouer leur rôle dominant en société. On y éduque nobles et bourgeois ensemble pour en faire de ces « honnêtes gens » égaux au moins par la culture.

Si, dans cette deuxième partie du XVIII^e siècle, les tenants des lumières s'en prennent violemment à la pédagogie humaniste – l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau n'est que l'action la plus célèbre d'un assaut généralisé –, et si les jésuites sont pour un temps hors de cours (l'ordre est supprimé par Clément XIV en 1773 et ne sera rétabli qu'en 1814 par Pie VII), les quelques transformations du cursus scolaire, principalement en enseignement de la langue nationale et des sciences, restent très modestes. Le latin et les textes anciens continuent de fournir la base du programme général de formation pour la plupart des différents établissements de niveau secondaire au point que non seulement on enseigne en latin, mais on le fait aussi parler en classe par les élèves.

Or, ces collèges dispensent avant tout un « enseignement « littéraire » fondé sur l'étude des auteurs¹ », écrivains classiques surtout latins : au premier rang, le grand orateur Cicéron ; Virgile, Horace, Ovide pour la poésie ; César, Tite-Live, Tacite pour l'histoire. D'autres écrivains sont grecs : Homère pour la poésie ; Démosthène pour l'éloquence ; Ésope, Phèdre, les fabulistes dès les premières années ; et les

1. Claude GALARNEAU, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, p. 166.

Pères de l'Église qui garantissent la moralité de l'ensemble. Ces modèles servent de références dans un apprentissage de la grammaire, de la versification et de l'éloquence – vers laquelle tend tout le cursus comme un couronnement –, où des morceaux choisis et expurgés sont l'objet de lectures commentées et fournissent aux étudiants des lieux communs recueillis dans des cahiers personnels et réutilisés plus tard dans les citations, allusions et paraphrases dont l'homme de goût émaillera son propos tant écrit que parlé en bonne société.

Si, du côté de la conservation, on veut former la mémoire (et, dans ce sens, « avoir de la littérature », c'est garder en circulation un héritage senti comme immuable et infiniment précieux), de l'autre côté, on veut aussi préparer à la pratique qui enrichit cet héritage. En ce sens, être bien éduqué, c'est pouvoir s'exercer à la poésie, en particulier tourner des vers de circonstance, à l'éloquence dans des débats parfois publics et, dans une moindre mesure, au théâtre. On apprend aussi la pratique du jeu théâtral au collège, hors du cursus officiel, même si cet art se trouve en régression dans les manifestations parascolaires après 1750, sauf aux distributions de prix. Si le latin domine toujours quant à l'espace occupé dans le programme, François de Dainville constate que « l'on n[e l']étudie plus [...] pour lui-même, mais seulement en considération de sa propre utilité pour la formation littéraire française² ». Un peu partout, l'apprentissage de la langue nationale s'appuie sur une grammaire et une rhétorique adaptées du latin. Au XVIII^e siècle, les amplifications, les compositions, la versification, les textes expliqués, l'éloquence même commencent à s'enseigner dans les langues nationales. Les écrivains majeurs de cette époque, Voltaire, le comte de Buffon, Denis Diderot, Gotthold Ephraïm Lessing, Johann Wolfgang von Goethe, Friedrich von Schiller, Samuel Johnson, Laurence Sterne, Benjamin Franklin, Carlo Goldoni, Vittorio Alfieri, Pierre Métafaste, etc., sont presque tous passés par là, tandis que les rares autodidactes, tels Robert Burns, Jean-Jacques Rousseau, Pierre Augustin Caron de Beaumarchais ou Johann Joachim Winckelmann, n'ont de cesse d'orienter leurs lectures afin de se fondre dans le décor.

Ainsi la littérature se déploie à partir de ce paradigme fondamental d'un humanisme gréco-latin beaucoup plus latin que grec dans sa substance linguistique même, car les diverses langues littéraires européennes émanent des idiomes vernaculaires latinisés dont la grammaire, le vocabulaire savant et les modèles d'écriture rhétorique sont calqués sur ceux des grands auteurs romains. Cet apprentissage est en réalité

2. François DE DAINVILLE, *L'éducation des jésuites (XVI^e, XVII^e siècles)*, p. 38, cité par Claude GALARNEAU, *op. cit.*, p. 173.

celui de l'acquisition des pratiques de la domination linguistique³. Dans le « colinguisme » qui articule la langue nationale au latin humaniste s'enracinent l'hégémonie des classes dominantes et sa garantie dans des textes consacrés. Les révolutions, tant en Amérique qu'en France, sont faites et racontées par ceux qui ont appris dans la littérature romaine et attique ce qu'est une république ; tout le discours politique, de Thomas Jefferson à Maximilien Marie Isidore de Robespierre, est pétri de cette formation. La littérature alors n'est pas une matière d'enseignement parmi d'autres : elle devient le ciment du discours de la domination sociale, tant progressiste que conservateur, le terrain sur lequel se jouent tous les affrontements. On peut dire que les orateurs des diverses assemblées politiques y poursuivent, adultes, les combats d'éloquence menés durant leur jeunesse dans leurs classes supérieures.

Mais ces collègues sont partout aux mains du clergé ou de laïcs qui ont donné les garanties nécessaires de bonne moralité religieuse ; l'enseignement, à quelque niveau que ce soit, a pour but ultime la formation morale à laquelle toute autre, donc y compris la littérature, est subordonnée. La vie scolaire entretient des pratiques de piété : exercices religieux variés, oraisons, services du culte, sacrements, etc. L'enseignement de la littérature même a pour but l'éducation morale et religieuse dans laquelle les orateurs sacrés modernes, Jacques Bénigne Bossuet, Esprit Fléchier, François de Salignac de La Mothe-Fénelon ou Louis Bourdaloue, prolongent en France la leçon des Pères de l'Église et de l'histoire sainte. Le « Discours préliminaire » du *Traité des études* du recteur Charles Rollin, sans doute l'ouvrage le plus utilisé en France au XVIII^e siècle en ce domaine, permet de comprendre la détermination religieuse fondamentale du processus de la formation scolaire.

Pourtant, même si l'opposition entre une éducation religieuse et la lecture d'auteurs littéraires majoritairement païens est consciemment réduite en faveur de la religion par une censure et une propagande systématiques, morceaux choisis et lectures commentées à l'appui, le ver est dans le fruit. Des nobles et des bourgeois émancipés de la tutelle des clercs risquent de lire à la longue plus que ce qu'on leur a d'abord découpé, et surtout d'y comprendre autre chose. Cette éducation « chrétienne » fournit toutes les munitions nécessaires aux libertins et aux propagateurs des lumières. Ainsi Voltaire saura ridiculiser *La poli-*

3. Voir : Renée BALIBAR, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République* ; Renée Balibar, avec la collaboration de Geneviève MERLIN et de Gilles TRET, *Les français fictifs. Le rapport des styles littéraires au français national*.

tique tirée de l'Écriture sainte de Bossuet avec les armes mêmes que sa formation littéraire lui aura données. La littérature que prépare le collège du XVIII^e siècle ne sera ni latine, ni chrétienne; les causes, principalement politiques et scientifiques, ne se trouvent pas dans ce seul enseignement, mais il fournit la plupart des matériaux utiles à ce qui se produira dans la sphère publique sur le plan littéraire.

À l'époque des lumières, l'éducation des femmes connaît une évolution. Elles accèdent parfois à une formation prolongée dans des établissements qui les préparent aux obligations de la vie sociale des classes favorisées. Car les nécessités des échanges épistolaires en bonne société initient les femmes de la bourgeoisie aisée non seulement à la lecture mais aussi à l'écriture. Cet enseignement ne se fonde pas sur les classiques comme celui des hommes et reste dévalorisé par rapport à lui; pourtant, il introduit dans le champ littéraire un important public nouveau de lectrices et tend à faire naître de nouvelles écrivaines. Les auteures d'origine bourgeoise commencent déjà à faire nombre.

LE CIRCUIT DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Qui sont les écrivains et comment s'organisent-ils? Quels sont leurs intermédiaires avec leur public? Comment se structure leur marché? Quels sont leurs lecteurs? Quel sens donner à leur activité de consommation?

Si la formation littéraire touche également bourgeois et aristocrates, on peut s'attendre à ce que les uns et les autres écrivent. C'est le cas jusqu'à un certain point, mais le développement du champ depuis la Renaissance entraîne une professionnalisation du métier qui réduit progressivement la part des nobles, déjà relativement faible aux XVI^e et XVII^e siècles. Le métier d'écrivain exige une spécialisation telle qu'un travail assidu étranger aux mœurs de la noblesse devient le lot de l'homme de lettres. Frédéric II de Prusse, «le philosophe de Sans-Souci», Charles Joseph, prince de Ligne, Charles de Secondat, baron de Montesquieu, Donatien Alphonse François, marquis de Sade et Vittorio Alfieri sont des exceptions; de même les clercs, en particulier les nombreux abbés, Ferdinando Galiani, Antoine François Prévost d'Exiles et autres restent largement minoritaires. La littérature est d'abord affaire de bourgeois et les plus grands écrivains le sont presque tous. Ici aussi s'impose le dynamisme laborieux de la bourgeoisie contre les privilèges figés des deux premiers ordres; le terrain littéraire se

révèle favorable aux luttes idéologiques des lumières qui préparent les révolutions à venir. Les quelques aristocrates et clercs qui écrivent le font dans un champ qu'ils ne dominent pas ; personne ne s'y trompe. Les différents monarques tolèrent plus ou moins cette évolution dans la mesure où ils recherchent des alliances temporaires tactiques avec la bourgeoisie contre les prétentions au pouvoir des privilégiés. Ainsi l'écrivain, déjà bourgeois depuis un certain temps, en vient-il à s'assumer comme tel.

Or, « le mécénat reste le cadre indépassable [de la rémunération littéraire] et peu d'écrivains parviennent à vivre de la seule vente de leurs œuvres⁴ ». Si progressivement la commande directe tend à disparaître – de fait, elle n'a jamais beaucoup compté en littérature –, le marché élargi d'acheteurs virtuels anonymes qui se constituera définitivement au XIX^e siècle commence à peine à se laisser entrevoir et cela d'abord en Angleterre. En pratique, l'écrivain doit jouer le mécénat privé de l'aristocratie ou de la bourgeoisie opulente contre le mécénat royal, par exemple celui de l'Académie, où le service de l'État centralisateur compte déjà pour beaucoup plus que le plaisir personnel de la personne du roi. Tous les États créent, quand ils n'en ont pas, de ces académies où l'on cherche, pour la gloire du monarque et pour celle de la patrie, à pensionner les auteurs les plus réputés. Il s'y ajoute l'emploi de bibliothécaire, secrétaire, directeur de musée et autre, qui demande la compétence particulière de l'homme de lettres. Restent quelques-uns que l'aisance matérielle délivre de la nécessité de gagner leur vie par leur plume : ainsi Voltaire, enrichi par la spéculation, ou Alfieri, grâce à un héritage. Mais les revenus directs encore modestes des auteurs de romans et des rédacteurs de gazettes et de journaux laissent soupçonner une autre voie pour la rémunération de l'acte d'écrire. Denis Diderot, qui dirige à contrat l'édition de l'*Encyclopédie* [...], annonce la situation à venir, autant par le genre de rémunération que par les idées dont il assure la circulation. À Londres, la fin du siècle voit disparaître à toutes fins utiles le mécénat ; l'ère du marché libre de la littérature s'y profile. À la périphérie toutefois, la relative faiblesse économique des provinces et des colonies conduit à la production d'œuvres occasionnelles par des auteurs qui tirent leurs revenus d'autres sources que de la littérature.

Si les académies fournissent des occasions officielles d'échanges d'idées entre les auteurs, leur sélectivité et le caractère cérémonieux de leurs activités les lient au monde du privilège nobiliaire et de la

4. Annie BECQ, *Genèse de l'esthétique française moderne. De la raison classique à l'imagination créatrice, 1680-1814*, t. II, p. 750.

consécration des valeurs acquises. Les salons, les cafés en France, les *coffee houses* et les *clubs* en Angleterre, les sociétés de lecture en Allemagne et les réunions des loges maçonniques un peu partout favorisent une convivialité plus riche où se fondent les alliances et l'esprit de corps qui autonomisent le champ littéraire : la république des lettres trouve là ses forums. Devant ce monde, les cours ne comptent pratiquement plus, sauf dans les royaumes où des « despotes éclairés », Frédéric de Prusse, Catherine de Russie, cherchent à susciter par intervention d'État une culture d'importation.

Il se produit au XVIII^e siècle une mutation importante qui finira par modifier l'équilibre du champ : s'affirment en effet des écrivaines issues de la classe bourgeoise. Jusqu'alors des femmes nobles avaient joint les sons de leur lyre aux accents du discours littéraire : Christine de Pisan, Marguerite de Navarre, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de La Fayette, par exemple, avaient publié des œuvres de leur plume, mais les bourgeoises n'avaient pas encore vraiment eu accès à la position d'auteur. Avec Madame Riccoboni, Ann Ward Radcliffe, Frances, dite Fanny, Burney, entrent en littérature, par le roman, un nombre appréciable de nouvelles écrivaines de métier. Elles ne se retireront plus.

Le marché de la distribution de l'imprimé paraît ne pas connaître de transformations substantielles à cette époque. Le livre, les presses, la diffusion par souscription, la fonction intermédiaire de la librairie connaissent une évolution où le développement le plus important concerne plutôt le nombre des exemplaires fabriqués, en net accroissement, et un relatif relâchement de la censure que quelque mutation technique décisive.

Toutefois, la diffusion des périodiques connaît une telle explosion que toute la circulation des discours culturels s'en trouve modifiée. Les *newspapers* et *journals* britanniques donnent, dès le début du siècle, un exemple que tente de suivre avec plus ou moins de retard le reste de l'Europe. En 1750, il y a déjà 80 périodiques en France et la presse quotidienne fait son apparition à Londres dès la fin du siècle ; cela suffit à donner une idée du mouvement. Le XVIII^e siècle est le moment de la naissance de la presse moderne. Ce nouveau média donne ses assises à « l'espace public » analysé par Jürgen Habermas. En prolongeant l'action des lieux d'échanges verbaux – salons, cafés, clubs, sociétés de lecture, réunions maçonniques –, la presse permet de resserrer les distances géographiques et de mettre en contact des pensées jusqu'alors très lentes à se diffuser. L'esprit des lumières se propage ainsi rapidement à travers l'Europe et l'Amérique où les colonies mettent sur pied leurs propres organes de presse.

Or, Habermas fait voir comment l'opinion investit une pratique de discours et un mode de diffusion d'abord spécifiquement littéraires ;

durant ce siècle, jusqu'à la Révolution française, les avantages réciproques qu'en tirent les deux formations, littérature et discours de l'opinion publique, les conduiront à fusionner. Par l'opinion publique littéraire ou par la littérature de l'opinion publique, les journalistes diffuseurs des œuvres de Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau placent ces auteurs dans le champ intellectuel en une position à laquelle aucun auteur étranger ne parviendra ; ils s'appuient sur la fonction de relais obligé de la langue française dans la circulation internationale des idées puisque celle-ci reste la plus répandue et, en conséquence, ses périodiques les mieux diffusés.

Dans cet esprit, le public se développe à un rythme qui frappe même les contemporains ; on ironise, par exemple, sur l'accession des domestiques à la lecture. De divertissement de luxe relativement libre, la lecture littéraire devient une activité sociale nécessaire à la bonne information du citoyen apte à raisonner sur la chose publique. Cette incitation idéologique suffirait à elle seule à expliquer l'élargissement du public. Pourtant, un autre facteur appuie cet élargissement : les femmes accèdent de façon notable au marché de la lecture, en particulier du roman. Elles contribuent à assurer à ce genre méprisé des succès auxquels aucun des genres nobles ne peut atteindre.

LE DISCOURS RÉFLEXIF SUR LA LITTÉRATURE

Une des premières voies à emprunter pour avoir un aperçu de ce qu'est la littérature à une époque donnée conduit à interroger les contemporains eux-mêmes sur le sujet. Les dictionnaires fournissent habituellement le recours le plus commode pour obtenir ce genre de réponses ; au XVIII^e siècle, ils ne font pas défaut. Les dictionnaires de Samuel Johnson, de l'Académie française, d'Antoine Furetière, de Trévoux et l'*Encyclopédie* [...] de Diderot et d'Alembert présentent sur le sujet une perspective qui n'est pas celle d'aujourd'hui. Littérature et lettres sont des quasi-synonymes et couvrent un champ sémantique beaucoup plus étendu que dans l'usage moderne, car il inclut toute forme d'écrits savants. Les définitions d'un terme renvoient souvent à un autre, ce qui dénote avant tout un savoir, une érudition ; on a « des lettres », « de la littérature », on n'en fait pas. Dans ce domaine de signification se découpe un sous-ensemble qui a nom belles-lettres ou lettres humaines et dont l'acception renvoie aussi à littérature ; c'est la connaissance des poètes et des orateurs. On voit clairement apparaître l'amalgame évoqué plus haut, où poésie équivaut de façon gros-

sière à littérature au sens moderne et où éloquence correspond à discours de l'opinion publique.

Ces définitions, qui n'ont pas changé depuis le XVII^e siècle, ne rendent plus compte adéquatement du phénomène à décrire : elles arrivent mal à renvoyer aux fictions non versifiées, théâtre en prose et surtout roman, alors que dans les faits les praticiens de ces genres sont considérés comme gens de lettres. À vrai dire, ces définitions d'érudits représentent la pensée conservatrice éprise d'un classicisme révolu des rédacteurs de dictionnaires de l'époque et donnent un point de vue trop étroit pour que l'on puisse s'y limiter. Dans l'usage, on constate que lettres se dit facilement pour belles-lettres et que le sens large tend à s'effacer, alors que littérature glisse de la même façon vers un sens restreint. L'acception moderne romantique de littérature est en gestation ; par l'esthétique du sentiment et du génie, du *Temple du goût* de Voltaire aux réflexions esthétiques de Diderot, l'imitation de la nature se transforme en inspiration créatrice. Il est ainsi clair que les lettres et la littérature n'apparaissent pas seulement comme un savoir mais aussi comme une pratique de production.

Deux mouvements majeurs tentent de redéfinir en leurs termes propres le paradigme de la littérature. La tradition humaniste gréco-latine qu'impose la formation scolaire, loin de s'éteindre de faiblesse, connaît un regain de vie marqué dans le néo-classicisme animé par Winckelmann. En littérature, Goethe, Friedrich Hölderlin et André de Chénier donnent une impulsion tout à fait originale à ce mouvement en rompant avec la pratique hégémonique des philosophes et en tentant un retour radical vers l'esthétique grecque. Mais l'impulsion la plus forte vient de cette recherche du sentiment, du merveilleux chrétien, de l'atmosphère de la nature nordique et du sublime où le romantisme du *Sturm und Drang* et des Lakistes trouve son fondement. Les *Conjectures on Original Composition* d'Edward Young, la *Dramaturgie de Hambourg* de Gotthold Ephraïm Lessing et *De la littérature* [...] de Germaine Necker, dite Mme de Staël, en particulier, permettent d'en saisir l'orientation.

Toutefois, l'esprit classicisant traditionnel qu'incarnent Voltaire et les philosophes domine encore pour longtemps les pratiques les plus courantes de la littérature en domaine francophone ; et il est significatif que François René de Chateaubriand, dans *Le génie du christianisme*, utilise de façon tactique l'œuvre de Voltaire comme illustration des réussites de la poésie chrétienne ! Ce dernier semble le contemporain qui a le plus marqué son époque et la colonie canadienne en ressent fortement la fascination. Poésie de circonstance et prose d'idées trouvent des modèles dans son œuvre, ainsi que dans l'ensemble de la tradition qu'il défend. Le romantisme français devra attendre son éclosion, jusqu'aux années 1820, et les Canadiens, pourtant en contact

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les
MOTS FRANÇOIS
tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les
SCIENCES ET DES ARTS,

S Ç A V O I R

La Philosophie, Logique, & Physique; la Medecine, ou Anatomie; Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopecce, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Mineraux, Metaux & Pierres; & les noms des Drogues artificielles:

La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances:

Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques; l'Astronomie, l'Asrologie, la Gnomonique, la Geographie, la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vents & à cordes; l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perspective; l'Architecture civile & militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique:

Les Arts, la Rhetorique, la Poësie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manege, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Pêche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques:

Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualite des Poids, Mesures & Monnoyes, les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues:

Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportees pour donner des exemples de phrases & de constructions.

Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes.

Recueilli & compilé par feu

Messire ANTOINE FURETIERE,

Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoisé.

TOME PREMIER.



A LA HAYE, ET A ROTTERDAM,
Chez ARNOUT & REINIER LEERS, 1694
AVEC PRIVILEGE.

avec les lettres britanniques, ne profiteront guère des percées anglaises effectuées sur ce terrain par les Lakistes dès le début du XIX^e siècle.

LES FRONTIÈRES EXTERNES ET INTERNES DU CHAMP LITTÉRAIRE

Cette transformation du champ met en lumière ses contradictions internes et les hiérarchisations conflictuelles qui le structurent. Si on peut parler d'un paradigme général humaniste qui assure le cosmopolitisme des échanges littéraires, il ne faut pas moins reconnaître qu'une caractéristique déterminante y isole des ensembles linguistiques distincts. Une littérature de langue française annexe par exemple le Suisse Rousseau, une autre de langue anglaise intègre l'Écossais Robert Burns, une de langue allemande intègre Suisses, Prussiens ou Saxons, et une autre pour l'Italie regroupe les écrivains de la péninsule. L'unification linguistique littéraire est largement réalisée en France et en Grande-Bretagne sous l'effet de la centralisation politique, en Allemagne, notamment sous l'effet de l'action de Martin Luther, traducteur de la Bible et, en Italie, où la prééminence savante du toscan date de l'époque d'Alighieri Dante. Cependant, l'éloignement religieux, géographique et bientôt politique des États-Unis empêche l'annexion de sa production littéraire par sa métropole. L'inspiration religieuse particulière, puis l'opinion publique révolutionnaire y suscitent rapidement un champ autonome. Les fractionnements de la géographie tant physique qu'humaine agissent ainsi sur la constitution de nouveaux espaces littéraires. Mais prime sur eux l'espace linguistique.

Depuis le Moyen Âge, le latin est détrôné comme langue littéraire par les nouvelles langues véhiculaires européennes, ce qui élève des frontières très contraignantes tant pour les écrivains que pour les lecteurs. Or, la relative abondance d'écrits littéraires qui forment une masse critique, diffusés grâce à l'imprimerie, renforce la cohésion et l'autonomie des divers champs linguistiques. Les langues tendent à devenir nationales et, avec elles, les littératures. Alors le sens dans lequel s'effectuent surtout les traductions détermine des hiérarchies qui constituent des jeux d'hégémonie devenus très complexes à la fin du XVIII^e siècle ; le principe en est la supériorité de la langue vers laquelle se fait le plus grand volume de transferts.

L'Italie d'abord a imposé sa culture comme modèle dès le Moyen Âge : Dante, Boccace, Pétrarque, le Tasse, l'Arioste restent des références obligées de la tradition occidentale. Mais cette gloire regarde le passé et, si on en voit encore quelque éclat du côté des beaux-arts et de la musique, les œuvres de littérature sont de moins en moins diffusées au-delà des Alpes. Cependant, sur la scène européenne, tant en ce qui concerne l'opéra que la *commedia dell'arte*, l'Italie tient encore quelque place. À Paris, à Saint-Pétersbourg, à Vienne ou à Londres, les Italiens fournissent encore des librettos ou le style de jeu de la nouvelle comédie. Métastase est considéré comme le plus grand librettiste de son temps, alors que les œuvres de Carlo Goldoni sont jouées tant à Venise qu'à Paris. Mais, à la fin du siècle, le livret d'opéra se traite partout en langue nationale et l'Italie voit sa culture ravalée au rang de musée d'antiquités. La littérature moderne y attend Giacomo, comte Leopardi et Alessandro Manzoni.

La France de Louis XIV a imposé la langue de Molière, de Racine et de Boileau aux « honnêtes gens » des XVII^e et XVIII^e siècles ; ceux-ci sont justement ceux qui « ont » de la littérature. Et ils sont aussi bien Anglais que Français, ou Allemands qu'Italiens. Montesquieu, Voltaire, Buffon, Rousseau, Beaumarchais sont lus, traduits et célébrés à travers l'Europe et ce sont eux qui représentent *die Aufklärung*, *the Enlightenment* ou les lumières pour l'opinion « éclairée » des aristocrates et grands bourgeois de la bonne société. On les lit aussi dans les colonies. Ce sont eux qui fournissent aux Pères de la Constitution américaine le fondement de leurs écrits politiques. Les officiers de garnison britanniques au Canada jouent en français Molière et Beaumarchais. Mais les mouvements bourgeois nationaux, en Angleterre et en Allemagne particulièrement, commencent à résister à cette hégémonie avec de plus en plus de succès ; la Révolution et les guerres napoléoniennes renforceront cette réaction.

L'Angleterre fournit des modèles d'institutions politiques, de pensée scientifique, avec Isaac Newton, et la philosophie la plus diffusée est celle de John Locke ; c'est la plus forte puissance économique bourgeoise au monde, tant manufacturière que marchande. Sa littérature commence à s'imposer, même si c'est surtout en traduction, française le plus souvent. Alexander Pope, dont l'*Essay on Man* connaît une éclatante fortune outre-frontières, et Jonathan Swift concourent à la prééminence européenne du néo-classicisme dès le début du XVIII^e siècle. Les pays voisins, en particulier l'Allemagne du *Sturm und Drang*, commencent à découvrir William Shakespeare. Mais avec Henry Fielding, Daniel Defoe et Samuel Richardson, dont la *Clarissa Harlowe* connaît un énorme succès international, naît l'ère du roman moderne réaliste et se développe le roman d'amour bourgeois. Laurence Sterne fait publier *Tristram Shandy*. Bientôt, le roman gothique connaît un sort encore plus éclatant ; Ann Radcliffe et Horace Walpole donnent

lieu à une nombreuse descendance en diverses langues. Les écrivains anglais renouvellent aussi la poésie : James Thomson écrit *The Seasons*, ce qui en fait un des écrivains les plus lus du siècle et qui sert de livret à l'oratorio du même nom de Joseph Haydn. Mais, surtout, Young publie ses *Night Thoughts* qui, dans l'adaptation française allégée, deviennent un des succès de l'époque ; avec lui et Thomas Gray, auteur de *Elegy in a Country Churchyard*, se développe un courant de poésie « des cimetières » où s'enracine le romantisme européen.

L'Allemagne, dont il avait été d'assez mauvais ton de voir les particularismes autrement que comme des vulgarités provinciales, commence à se laisser soupçonner. Friedrich Gottlieb Klopstock, pour *La messiede*, et Salomon Gessner, pour ses *Idylles*, sont deux des poètes les plus admirés du siècle, en traduction bien entendu. Et le *Sturm und Drang* suscite des réactions dans toute l'Europe. Une « épidémie » de suicides suit la diffusion des *Souffrances du jeune Werther* de Goethe ; Schiller et Klopstock sont proclamés citoyens honoraires de la République française. Pourtant, les honnêtes gens de la fin du XVIII^e siècle ne soupçonnent guère l'envergure du génie de Goethe et ne connaissent ni Hölderlin, ni Novalis. Même Mme de Staël n'arrive pas à prendre toute la mesure de l'extraordinaire bouillonnement littéraire allemand, au tournant du siècle.

Un autre type de frontière encadre la littérature. Dans toutes ces aires linguistiques, elle se construit un champ propre, de plus en plus restreint, qui la sépare progressivement des discours « objectifs » scientifiques, philosophiques, religieux, juridiques et politiques, tout en gardant avec l'histoire un lien encore assez ferme. La littérature moderne se laisse entrevoir, « subjective », nationale et centrée sur le moi créateur.

LA MANIFESTATION DU LITTÉRAIRE

La littérature comporte des genres traditionnels dont la hiérarchie subit, à cette époque, une véritable révolution ; le déplacement des critères auxquels on reconnaît le caractère littéraire d'une œuvre permet de la cerner. La poétique classique délimite deux classes de textes littéraires : la poésie et l'éloquence. Le privilège de la seconde sur la première a résulté de sa fonction dans la vie de la Cité. C'est dans l'éloquence que les orateurs sacrés ont d'abord fondé leur pouvoir idéologique dans la société féodale et c'est par elle que les hommes des lumières assurent leur intervention dans l'opinion publique de

l'agonie, qu'il a obtenu *Lettres*, qu'il a eu encore du respit. En general on appelle *Lettres Patentes*, toutes sortes de *Lettres* ouvertes & estendues selon toute la longueur du parchemin, ou du papier. Elles sont opposées à *Lettres closes*.

L E T T R E S, se dit aussi des sciences. C'est un homme de *Lettres*, il a esté eslevé dans les *Lettres*, il a des *Lettres*. Les Barbares sont ennemis des *Lettres*, ne les cultivent point. François I. a commencé à faire revivre les *Lettres* en France. On appelle *Mecenases*, ceux qui protegent les gens de *Lettres*, qui leur font du bien. On appelle les *Lettres humaines*, & abusivement les *belles Lettres*, la connoissance des Poètes & des Orateurs; au lieu que les vraies *belles Lettres* sont la Physique, la Geometrie, & les sciences solides.

L E T T R E S, se dit aussi de plusieurs Livres & de leurs titres. On appelle la Bible par excellence, *les*

Extrait du *Dictionnaire universel* [...] d'Antoine Furetière, 1690.

l'État monarchique qu'ils cherchent à libéraliser. Les marques qui permettent de qualifier cette pratique de littéraire sont, d'abord, le recours à des procédés de rhétorique (construction de l'argumentation et figures du discours), codifiés par une longue tradition et, ensuite, une pratique de la citation (utilisation de lieux communs qui renvoient sans cesse aux autorités classiques). Mais cette prééminence de l'éloquence disparaît progressivement dans la mesure où elle glisse hors du champ littéraire. Les discours des assemblées consultatives ou législatives nouvelles en arrivent à créer leur champ propre. Bientôt, l'éloquence ne sera plus affaire de littéraires.

Reste la poésie, qui comprend les œuvres d'imagination, en principe versifiées. Au pinacle se distingue l'épopée que l'exemple d'Homère, de Virgile et plus récemment du Tasse ou de John Milton impose comme forme par excellence de l'art poétique. La critique du temps s'est extasiée devant *La Henriade* de Voltaire et *La messiede* de Klopstock. Mais le respect des modèles, tant pour l'esprit que pour la forme, étouffe un genre où le « merveilleux » canonique fait de plus en plus problème. L'allégeance à la tradition classique est en voie de devenir un critère d'exclusion du champ littéraire.

Il n'en va pas très différemment pour la tragédie, deuxième genre en noblesse; composée par Alfieri ou par Voltaire, elle se meurt de respect pour un esprit et des règles désuètes, « bienséances » et « unités ». Le théâtre qui monte ne se fait pas de ce côté. Shakespeare

propose une inspiration plus féconde. Y viennent d'abord les promoteurs du *Sturm und Drang* ; en ce cas, la littérature se présente comme passion et désordre du sublime, elle est sentiment. Bientôt, le romantisme européen se réclamera du grand dramaturge élisabéthain. Plus troublant encore, un drame bourgeois et en prose apparaît en Angleterre, en Allemagne et même en France, théâtre à thèse qui défend les idées philosophiques, et très proche en esprit du roman réaliste en voie de légitimation. La comédie, troisième genre, se laisse aussi entraîner par les « Italiens » Marivaux et Goldoni vers la prose bourgeoise et le sentimental. La hiérarchie classique de ces genres est bonne pour les démolisseurs romantiques qui viendront terminer le travail de sappe du XVIII^e siècle. Une nouvelle marque de littérarité se profile : la modernité.

S'ajoutent les formes versifiées plus brèves, la poésie lyrique, où la tradition rhétorique de la description amplifiée de périphrases et de sentences fait lentement place à l'esprit élégiaque, au sentiment du sublime, au merveilleux chrétien et au souci du folklore national ou encore à l'esprit du « grand beau » grec, allant de « l'enthousiasme raisonnable » vers le génie créateur, de Voltaire et Pope vers Burns, Blake, Chénier ou Novalis. Les pouvoirs de l'imagination commencent à primer sur ceux de la raison : l'âme romantique s'élève. Mais le courant dominant en France s'oriente à la fin du siècle vers le genre descriptif où s'illustre Jacques Delille et qui donne, avec Chateaubriand, une synthèse inédite : la prose poétique. La poésie, autrefois forme rythmée, se veut maintenant image.

Reste enfin le genre le plus problématique, le roman, méprisé des esthéticiens, vu comme une invention moderne, prosaïque, sentimentale, apte à exciter les passions des jeunes gens et des femmes, et pourtant pratiqué par les plus grands, Goethe, Voltaire, Rousseau, Diderot ; il donne des chefs-d'œuvre indiscutables, *Wilhelm Meister*, *Tristram Shandy*, *Les liaisons dangereuses*, entre autres. La montée du réalisme, de l'intérêt pour la vie privée et de la fascination pour les procédés de la narration marque sa nouvelle esthétique. Ce grand mouvement du narratif romanesque emporte avec lui le sort de l'histoire et du récit de voyage où cependant le souci de vérité tend à supplanter l'intérêt pour la narrativité même, ce qui les conduit à terme hors du champ littéraire. Quoi qu'il en soit, dans la révolution du roman au XVIII^e siècle se prépare sa future hégémonie au XIX^e ; la prose réaliste est en train de ravir le pouvoir à la poésie classicisante, le roman, à l'épopée et à la tragédie. Les « lettres » s'en vont, la « littérature » arrive.



Les écrits de la Nouvelle-France

IL EST difficile de se prononcer sur l'appartenance des écrits de la Nouvelle-France. Au moment de leur rédaction, ils n'ont pour la plupart qu'une valeur informative. Plusieurs, parvenus à leur destinataire, restent sous forme manuscrite dans les archives. Ceux qui jouissent de la publication immédiate sont relativement peu nombreux par rapport à l'ensemble du corpus, mais la première réception est suivie de plusieurs autres qui modifient leur valeur textuelle. Le XIX^e siècle, par exemple, leur réserve un accueil bien particulier : on recherche les vieux manuscrits pour écrire l'histoire nationale. La véritable réception des écrits de la Nouvelle-France au Canada a lieu surtout au XIX^e siècle parce que les temps ont changé et que le pays s'est doté d'appareils qui permettent leur diffusion.

Les normes qui régissent leur degré de littéarité appartiennent au genre historique, toujours considéré comme littéraire. Plusieurs écrits sont valorisés en fonction de ce genre, d'autres le sont seulement à titre de documents. La plupart des premiers sont publiés tandis que les seconds attendent le XX^e siècle pour paraître dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, dans le *Bulletin des recherches historiques*, ou sous forme d'éditions critiques, comme celles de la Champlain Society de Toronto.

Sous le Régime français, aucun rédacteur de texte ne s'intitule écrivain et rien ne le distingue des non-écrivains. Les lettres d'Élisabeth Bégon n'appartiennent pas plus à la littérature que celles de n'importe quel autre épistolier. Dans le processus qui conduit du non littéraire au littéraire, la prévalence du texte sur le message n'est cependant pas le seul déterminant de la fonction écrivaine. Certains individus, sans aucune sorte d'autorité mandatée, décident de prendre la parole en leur nom propre pour agir sur l'opinion publique. Leur pouvoir dépend dans une bonne mesure de leur maîtrise de l'écriture.

À partir de cette notion de l'écrivain, certaines personnes, sans prétendre au statut d'hommes de lettres, aspirent à en remplir la fonction par la pression qu'ils désirent exercer sur l'opinion publique. Dans ce sens, deux sortes d'écrits paraissent sous le Régime français : d'une part, ceux qui sont adressés directement aux autorités métropolitaines, qui divulguent de l'information d'abord pour le bénéfice des décideurs. Leurs rapports, généralement acheminés à la cour grâce à la faveur de quelque personne en place, doivent souvent leur efficacité davantage à la position sociale des protecteurs qu'à leur contenu. D'autre part, bien que parfois dédiés au roi ou à un prince, les autres sont destinés à la publication parce qu'ils ne peuvent atteindre directement les autorités constituées. Certains textes visent cependant les deux niveaux à la fois.

Mais, quand bien même serait-il prouvé que certaines gens avaient la conscience d'être des écrivains, la question de leur appartenance demeurerait. Plusieurs d'entre eux, tels Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, Joseph-François Lafitau et Pierre-François-Xavier de Charlevoix, font-ils partie de la littérature canadienne parce qu'ils ont écrit sur le Canada ? Comment déterminer la patrie d'un écrivain ? De nouveau, la réponse n'est pas simple. D'entrée de jeu, la naissance n'est pas déterminante, la langue non plus. À quelques exceptions près, les destinataires sont tous Français, comme leurs destinataires d'ailleurs. À ce titre, les uns et les autres s'inscrivent dans le champ littéraire français, si tant est que leur œuvre soit reçue comme littéraire. Mais la détermination imprimée par le destinataire originel n'est pas unique : certains de ces textes sont réclamés non seulement par les Canadiens, mais aussi par les Américains. En effet, nombre de récits d'explorations portent sur des territoires qui font aujourd'hui partie des États-Unis. Traduits et publiés en anglais, ils comptent au nombre des textes fondateurs de l'histoire du *Midwest* américain. Bien qu'ils ne soient pas d'abord destinés aux Canadiens, ceux-ci commencent très tôt à lire les écrits de la Nouvelle-France, qui contribuent à façonner leur image et leur destinée en Amérique et qui sont appréciés par nombre d'écrivains. Une tradition de lecture prouve que les écrits de la Nouvelle-France véhiculent et fixent certains paramètres de l'imaginaire littéraire québécois.

Il semble que les lettrés – missionnaires, cadres, officiers et même aventuriers – venant au Canada prennent la peine de se documenter pour le profit de leur mission. Le texte le plus populaire auprès d'eux, celui qui a le plus contribué à former l'image du Canada, est certainement celui des *Relations*. C'est pourquoi Charlevoix juge opportun de le reprendre, de lui donner une forme rajeunie pour lui permettre de jouer encore son rôle de texte initiateur.

Évidemment, ces auteurs ne se réfèrent pas à leurs devanciers comme à des modèles. Le souci esthétique cède chez eux au besoin d'information. La forme importe peu pourvu que le manuscrit contienne des renseignements utiles. Bien que l'on s'en tienne au seul message, la vision ne s'impose pas moins d'un texte à l'autre. Soit que l'on adopte intégralement la position du devancier, soit qu'on la conteste, on s'inscrit dans un champ délimité d'avance.

Comment parler de ces œuvres sans tenter de les catégoriser ? L'ensemble paraît assez incohérent puisque aucune n'obéit aux règles d'un genre en particulier. Certes, le générique « récit de voyage », genre à peu près dépourvu de contrainte, pourrait tout englober. Plusieurs adoptent la forme du journal quotidien, écrit intime destiné plutôt au souvenir personnel qu'à la diffusion dans le grand public. Le récit évolue selon que les éphémérides s'y prêtent ou pas. La forme épistolaire est également fréquente. Parfois, il s'agit de regroupement de lettres véritables, comme dans le cas de Marie de l'Incarnation, parfois d'un simple cadre littéraire, comme chez François Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal 1640-1672*.

Le lieu d'où parle l'écrivain détermine en bonne partie son discours. Les religieuses ne manient pas la même plume que les administrateurs ou les militaires. Leur vision du monde est grandement orientée par leur appartenance sociale. Les intérêts de groupe et les rapports au pouvoir teintent suffisamment le discours pour lui assurer une certaine spécificité. Bien qu'il explore la même région, le chevalier Pierre de Troyes n'écrit pas de la même façon que le père Albanel.

Les récits d'explorations s'adressent en principe au souverain ou à ses ministres, personnes capables de profiter de renseignements privilégiés et surtout en mesure de les payer. Bien que le destinataire adopte le ton neutre de celui qui consigne des observations, il ne peut s'empêcher de faire la promotion de ses explorations. Et c'est par là que son discours transforme la réalité. Formulé dans le cadre d'une mission officielle d'exploration, ce discours revêt un caractère particulier du fait que les objectifs du destinataire sont bien connus. Quand Jean Talon envoie Louis Jolliet explorer le centre du continent, il veut d'abord savoir si le Mississippi se jette dans la mer de l'Ouest et si le pays comporte des mines. Le roi d'Angleterre mandate Pierre-Esprit

Radisson pour connaître les possibilités d'établir un commerce rentable des fourrures à partir de la baie d'Hudson et pour trouver le moyen de l'exploiter. Cette détermination par le destinataire dicte en grande partie l'aménagement de la narration.

Les récits qui s'adressent au vaste public, donc qui visent à la publication, diffèrent surtout par leur stratégie d'intervention. L'impossibilité d'agir directement sur le souverain amène les auteurs à se tourner vers l'opinion publique. Le cas de Louis Hennepin en est un exemple. Simple accompagnateur d'un explorateur mandaté – René-Robert Cavelier de La Salle –, il tente par ses écrits de se mettre en vedette et de s'approprier le mérite de l'expédition. En voyant l'importance que prend la Louisiane, il revient à la charge à deux reprises pour offrir ses services au plus haut enchérisseur. Le baron de Lahontan n'agit pas différemment.

Ces récits purement événementiels, le premier degré de l'écriture, se limitent généralement à disposer les éphémérides dans un ordre minimal – le plus souvent chronologique –, pour conserver une certaine cohérence. Mais très tôt des tentatives de synthèse s'ébauchent; c'est le second degré de l'écriture. Habituellement intitulées « histoires de la Nouvelle-France », ces synthèses se limitent à juxtaposer différents textes, comme les ouvrages de Marc Lescarbot et de Gabriel Sagard. Cependant, les auteurs se rendent compte à la longue que cette sorte de collage ne satisfait pas la cohérence. Leur exercice de lecture de différents textes nécessite la reformulation d'un discours qui dépasse la simple compilation. Dollier de Casson avait éludé la difficulté de l'organisation spatio-temporelle dans le récit historique en adoptant la formule épistolaire. Une lettre par année à ses confrères de Paris lui permettait de juxtaposer des faits plutôt que de les organiser. Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de La Potherie, perpétue jusqu'à un certain point la technique de collage en reproduisant tels quels des manuscrits de Nicolas Perrot sur les Indiens. Il ne se sent vraiment à l'aise que pour raconter les années qu'il a vécues en Nouvelle-France. Ce besoin de synthèse ne sera satisfait que par Charlevoix. Mais les diverses tentatives n'en méritent pas moins une catégorie particulière.

Bien que mineur par la quantité, le genre le plus caractérisé reste l'hagiographie, comme celle de Kateri (Catherine) Tekakouitha, de Marie Guyart, dite de l'Incarnation, et de sœur Marguerite Bourgeoys. De nombreux modèles illustrent les normes qui le régissent. Au xvii^e siècle, on est loin de ces coutumes médiévales par lesquelles le peuple canonise spontanément le premier dévot. Le Concile de Trente a institué un tribunal à cette fin et a clairement défini la marche à suivre pour présenter un candidat. Il en a résulté une sorte d'uniformisation de la vie des saints. Le temps de *La légende dorée* est bien révolu. Les hagiographies rédigées ici ont donc comme destinataire

premier le tribunal romain, ce qui n'exclut pas les destinataires seconds, les fidèles appelés à rendre un culte. Cette double destination ne nuit pas à l'unité de ton car c'est avant tout l'aventure intérieure, la vie d'union à Dieu dans les difficultés quotidiennes qui compte. Dans cette perspective, des faits apparemment sans importance reçoivent un traitement privilégié.

LA PÉRIODISATION

La nécessité d'une périodisation pour organiser une production si uniforme ne s'impose pas de prime abord. On ne peut pas dire que les pratiques se soient substantiellement modifiées au cours du Régime français, ni dans la production, ni dans la diffusion, ni dans la réception. Les rapports au pouvoir restent généralement les mêmes. Le monarque absolu peut accorder des grâces à qui sait faire valoir son mérite. Mais cette belle unanimité n'est que relative dans les écrits des religieux. Jusqu'en 1672, les jésuites ont détenu une sorte de monopole sur l'interprétation de la réalité canadienne. Leurs *Relations* ont imposé une image que les autres respectent. Que le retour des récollets coïncide presque avec la cessation de la publication annuelle des jésuites ne relève pas du hasard. Malgré quelques interventions pour faire valoir leur apostolat, les franciscains n'ont pas eu part aux hommages qui ont couronné celui de leurs rivaux. Tenus à l'écart pendant 40 ans, ils reviennent au pays avec un esprit passablement critique à l'endroit des réalisations des fils de saint Ignace. Ils peuvent exploiter à leur avantage l'hostilité qui règne entre jésuites et jansénistes. Leur moindre dénonciation trouve une oreille favorable chez certains membres de la coterie. En fait, c'est la fin de l'unanimité du discours sur la Nouvelle-France. Désormais il comportera, dans la majorité des cas, une certaine dimension critique.

L'année 1672 marque également le déclin de l'hégémonie cléricale sur le discours. L'arrivée du régiment de Carignan, envoyé en 1666 par Louis XIV pour pacifier les Iroquois, le renforcement du gouvernement, avec les initiatives de Talon et de Frontenac, et les grandes expéditions d'exploration au centre du continent déplacent le poids du pouvoir. Les querelles entre le gouverneur et l'évêque l'illustrent bien. Certes, le sujet des relations ou des mémoires reste toujours le nouveau territoire et ses habitants, mais le point de vue change. Les « Sauvages » ne sont pas que des âmes à sauver, mais des alliés ou des ennemis avec lesquels il faut compter. Si l'on continue à s'interroger sur leur mode de vie, sur leurs croyances et sur leur supposée barbarie, c'est moins

pour trouver le moyen de leur présenter la Révélation que pour comprendre leur psychologie et tirer d'eux le meilleur parti. À la fin du XVII^e siècle, les missionnaires conviennent de leur rôle politique pour la pacification des indigènes.

Bien que ressemblants par la forme, les récits d'explorations diffèrent quant à leur objet. Ils ont en effet une allure différente selon qu'ils relatent une expédition vers le Sud (les pays d'en haut), une expédition vers le Nord (baie d'Hudson et Labrador) ou vers l'Ouest. Les descriptions de la vallée du Mississippi ou de celle de l'Ohio attachent une grande importance à la faune et à la flore, ainsi qu'aux nombreuses peuplades, tandis que les récits concernant le Nord sont plutôt avarés de commentaires à ce sujet. Quelle que soit la richesse ou la pauvreté de l'habitat, les voyageurs cherchent à satisfaire la curiosité de leurs éventuels lecteurs.

LES RELATIONS DE DÉCOUVERTES

Les récits de voyages de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain font figure de textes fondateurs pour la littérature de la Nouvelle-France. Bien qu'ils ne rendent compte que d'explorations limitées, ils sont lus par presque tous les explorateurs à venir comme initiation au nouveau continent. Toutefois, Champlain l'emporte en popularité sur Cartier car ses récits de voyages sont en quelque sorte une mise à jour. En effet, en beaucoup d'endroits, les itinéraires des deux explorateurs se recoupent et Champlain a été à même de confirmer ou de corriger ce qu'affirme Cartier. Les relations de voyages de Cartier n'ont pas joui de la diffusion qu'elles auraient méritée à l'époque des découvertes. La relation du premier voyage (1534) a d'abord été publiée en italien par Giovanni Battista Ramusio en 1565, puis en anglais en 1580, enfin en français par Raphaël du Petit-Val en 1598. C'est ce dernier texte qui sert à Lescarbot. Le récit du deuxième voyage, ou *Brief Recit* [...], est publié en français dès 1545, mais sans nom d'auteur. Lescarbot le reproduit presque intégralement. Enfin, le troisième voyage n'est connu que par une version anglaise de Richard Hakluyt en 1600.

Les énormes problèmes textologiques que posent ces relations révoquent la paternité traditionnellement attribuée à Cartier : « Il est évident que les relations, telles que nous les connaissons, ont été tirées

d'un livre de bord tenu par Cartier et façonnées en récit littéraire⁵. » Il est donc extrêmement difficile de se prononcer sur les talents littéraires de l'explorateur. Les relations sont remplies de comparaisons. Le Nouveau Monde est constamment mis en parallèle avec l'Ancien. C'est là un critère d'évaluation de toute chose. La faune, la flore et les habitants ne seraient valables que dans la mesure où ils permettraient l'implantation de la civilisation européenne. Malgré la réécriture, l'étonnement de la découverte et le ravissement devant une nature vierge transparaissent encore.

Les œuvres complètes de Champlain sont éditées en 1870 par l'abbé Charles-Honoré Laverdière et rééditées par Henry Percival Biggar de 1922 à 1935. Le « Brief Discours », qui relate le voyage aux Indes occidentales en 1599, ne fut attribué que très tardivement à Champlain (1859). Cette copie trouvée à Dieppe contient des erreurs et des invraisemblances qui font douter de son authenticité. Quoi qu'il en soit, il est fort probable que Champlain, fils de marin, fut initié au Nouveau Monde par un de ses oncles commis avec les Espagnols. Sans emploi bien défini en 1602, Champlain accepte l'invitation du sieur Aymar de Chaste de faire le voyage en Amérique avec lui, ce qui valut « Des Sauvages » en 1603. C'est vraiment l'expédition d'exploration par excellence. Avec François Gravé Du Pont, il longe la côte est de l'Amérique du Nord à la recherche d'un emplacement pour une colonie d'habitation et il évalue les différents sites avec une certaine naïveté, mais en donnant des détails précis. Après le choix de Québec comme poste permanent, Champlain imprime une autre allure à ses relations. Certes, l'exploration prime encore, mais les rapports avec les « Sauvages » et avec les sociétaires des compagnies accaparent de plus en plus d'espace. La découverte du passage vers l'Orient cède graduellement le pas à la colonie de peuplement qu'il veut établir, malgré l'opposition des marchands et des indigènes. Même si le texte de Champlain a été lui aussi soumis à la réécriture, il garde certaines marques d'authenticité. Champlain est d'abord un navigateur et un cartographe qui perçoit le nouveau continent à partir d'un lieu d'énonciation bien défini. Les scribes lui ont heureusement conservé son caractère de sobriété et d'objectivité caractéristique d'un homme qui n'est pas autorisé à parler de lui.

En raison de la précision de ses renseignements et de l'objectivité de ses observations, le récit de voyage de Champlain demeure longtemps le texte d'introduction à la Nouvelle-France le plus populaire et le plus copié. Lescarbot et Sagard en reproduisent des parties intégrales. Les jésuites y font souvent allusion. Pierre Boucher avoue sa

5. Marcel TRUDEL, « Cartier, Jacques », *DBC*, t. 1, p. 176.

dette envers Champlain. Cette vogue du fondateur de la Nouvelle-France, pendant la première moitié du XVII^e siècle, s'explique en bonne partie par les guerres iroquoises qui ont empêché les Français de pousser leurs explorations plus loin que ne l'avait fait Champlain. Ce n'est qu'avec l'arrivée du régiment de Carignan et la pacification des Iroquois que reprendront les explorations vers l'intérieur du continent.

L'Est étant relativement bien connu, il reste trois directions à explorer. Le Sud est d'emblée la plus attrayante grâce aux grandes voies d'eau qui en facilitent l'accès et aussi à cause de la douceur du climat et de la fertilité de la terre. Le Nord, bien que plus rébarbatif en raison du froid, offre des voies de pénétration relativement nombreuses. L'attrait des fourrures contrebalance les rigueurs boréales. L'exploration de l'Ouest est la dernière à être tentée parce que les cours d'eau n'y conduisent pas. Le nombre de ce genre de récits est proportionnel à la popularité des territoires explorés.

Les expéditions vers le Sud

Depuis le premier voyage de Cartier (1534) jusqu'à la fin du Régime français, les expéditions se multiplient sans que l'on parvienne à reconnaître la totalité du continent nord-américain. La découverte d'un passage ou d'une route pour atteindre l'océan Pacifique demeure toujours un objectif désiré, mais jamais atteint. Avec le temps, cet objectif cède le pas au rêve américain qui continue de hanter l'imagination européenne. Le mythe de l'eldorado attire longtemps les aventuriers car chacun, à l'instar des Espagnols, ambitionne de découvrir ce pays où abondent les métaux précieux. Les Canadiens, aux prises avec un climat extrêmement rigoureux, lorgnent aussi vers un établissement plus favorable. Puis, la concurrence féroce des marchands anglais, qui paient mieux avec des effets de meilleure qualité, les oblige à compenser en allant chercher leurs fourrures toujours plus loin. Malgré la population clairsemée de la vallée du Saint-Laurent, ils dispersent leurs efforts sans trop de coordination. L'exploration occupe à leurs yeux une place de première importance.

Favorisés par la géographie, puisque le Saint-Laurent donne accès à toutes les régions de l'intérieur, les Canadiens se spécialisent dans des expéditions à la fois d'exploration et de commerce. Autrement dit, ils vont recueillir des renseignements sur les routes à suivre, sur la géographie du pays, sur les peuplades qui l'habitent ou sur les richesses naturelles du sol et du sous-sol. Mais, dans l'impossibilité de tirer parti de leurs connaissances nouvelles sans la collaboration du pouvoir civil ou du capital des marchands, ils diffusent leurs informations sous forme de rapports. Les résultats d'une expédition ne valent pas plus que la manière avec laquelle ils sont communiqués. L'énonciateur du discours se trouve souvent en situation de conflit d'intérêts. Le rapport

oblige normalement à une stricte objectivité mais, comme la plupart du temps personne n'est en mesure de vérifier, le rapporteur succombe à la tentation de surfaire ses découvertes. Il peut également se mettre en valeur en s'attribuant le succès de l'expédition. Dans ces rapports d'explorations compilés par l'archiviste français Pierre Margry sous le titre *Découvertes et établissements des Français* [...], on trouve de tout, de l'observation la plus minutieuse jusqu'à l'imagination la plus débridée. Mais en général, les rapporteurs demeurent soucieux de vraisemblance pour maintenir leur crédibilité.

Ces rapports diffèrent selon qu'ils sont commandés par les autorités civiles ou qu'ils relèvent d'une initiative personnelle. L'explorateur en mission officielle cherche habituellement à vérifier certaines hypothèses ou des renseignements obtenus des indigènes. Par exemple, jusqu'en 1670, le Mississippi était un fleuve mystérieux dont plusieurs avaient entendu parler, mais dont personne ne connaissait précisément le parcours. L'intendant Talon décide alors d'envoyer « à la découverte de la mer du sud, par le pays des Mashoutins, et à la grande rivière qu'ils appellent Michissippi qu'on croit se décharger dans la mer de Californie » (*Relations*, 1669-1670). La mission confiée à Louis Jolliet n'est pas tant de découvrir la rivière Mississippi que de constater dans quelle mer elle se décharge. Nicolas Perrot, à la demande de l'intendant Michel Bégon, rédige un mémoire sur les mœurs de certaines peuplades indigènes pour que le gouvernement puisse adopter une politique compatible avec leurs dispositions. Perrot, qui a été mêlé de très près aux autochtones, est l'homme tout désigné pour un pareil rapport bien que son instruction soit plus que rudimentaire. Les conditions dans lesquelles il écrit déterminent la forme de son récit : « Il raconte ce qu'il sait, ce qu'il a vu de ses propres yeux, sans prétention littéraire, sans nul souci des faveurs d'un public auquel il ne destinait pas son ouvrage⁶. »

Il en va tout autrement des explorateurs officieux dont la valeur ne sera reconnue que par leur récit. Le cas de Radisson est particulièrement typique. Bien qu'il écrive ses voyages sur l'ordre du roi d'Angleterre pendant l'hiver 1668, il sait bien qu'il ne vaut pas plus aux yeux de la cour que l'étendue de ses connaissances sur le commerce des fourrures. Aussi a-t-il avantage à en rajouter :

À cet endroit du récit, Radisson intercale un autre récit d'un voyage fictif, à la baie d'Hudson, cette fois. Il était matériellement impossible d'effectuer un tel voyage dans le temps qu'il leur restait, mais, à l'époque où Radisson écrit

6. En collaboration avec Claude PERRAULT, « Perrot, Nicolas », *DBC*, t. II, p. 542.

ses récits, il désirait faire montre d'une connaissance approfondie du commerce des fourrures et de l'exploration de l'Amérique du Nord⁷.

Il en va de même pour Louis Hennepin qui, à cause de la mort de Cavalier de La Salle, se trouve le témoin privilégié de ses exploits. Il profite de sa situation de narrateur pour voler la vedette à La Salle et rapporter la gloire à sa personne⁸.

En fait, les deux types de narrateurs évoqués se trouvent dans une position fort différente. Dans le premier cas, l'auteur s'adresse à un destinataire bien précis dont il connaît clairement l'attente. Il tâche d'y répondre au meilleur de sa connaissance. Autrement, il écrit pour un public indéterminé qu'il espère amener à faire pression sur le destinataire réel. Au lieu de raconter simplement ce qu'il a vu et entendu, le second s'efforce de répondre à un certain savoir social. Dans la plupart des cas, seuls ces derniers écrits sont destinés à la publication. La majorité des mémoires, des rapports, des correspondances ou autre forme de documents demeurent à l'état de manuscrits et ils sont donc soumis aux aléas de ce genre d'écrits. N'importe qui peut le copier à sa guise en lui apportant les additions qu'il juge opportunes, car personne n'a de notion de la propriété intellectuelle. Par exemple, le récit de voyage traditionnellement attribué au père Jacques Marquette serait de la main du père Claude Dablon, supérieur des jésuites de Québec : « Tant d'auteurs ont attribué le Récit à Marquette parce que le document est écrit à la première personne du singulier. L'emploi de ce pronom est un procédé littéraire employé par Dablon, le véritable auteur du Récit⁹. » Dablon, comme les historiens de son temps, prend l'histoire pour un genre littéraire à la fois didactique et divertissant. D'où le souci d'une ornementation qui réponde aux goûts des lettrés. Dablon se croit tout autant autorisé que Tite-Live ou Tacite à mettre dans la bouche de Marquette des paroles de son cru.

Ce sont les explorations vers l'intérieur du continent qui suscitent le plus grand nombre de rapports. Dès 1669, le jeune Cavalier de La Salle, avide de gloire et de richesse, organise une expédition avec les sulpiciens François Dollier de Casson et René de Bréhan de Galinée. Mais l'association fait long feu et les deux prêtres continuent seuls leur exploration des Grands Lacs. À son retour à Montréal, Galinée rédige son récit de voyage et trace une carte de la région qui parvient à Colbert en 1670. Puis s'organise l'expédition de Jolliet en 1672-1673. Mandaté

7. Grace LEE NUTE, « Radisson, Pierre-Esprit », *DBC*, t. II, p. 560.

8. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 175.

9. Jean DELANGLEZ, *Louis Jolliet, vie et voyages (1645-1700)*, p. 180.

par l'intendant Talon et associé au père Marquette, Jolliet veut vérifier si la Grande Rivière se jette dans la mer Vermeille, en d'autres termes, s'il est possible d'atteindre la côte ouest par voie fluviale. Malheureusement, au retour, il chavire dans les rapides de Lachine et perd ses manuscrits. Il rend compte oralement de son voyage au gouverneur Frontenac, à Mgr François de Laval et au père Claude Dablon. Il redessine sa carte de mémoire. Mais l'histoire prouvera que, sans manuscrit, le voyage de Jolliet eut beaucoup moins de répercussions que celui de La Salle. Frontenac juge alors ses démêlés avec Perrot, le gouverneur de Montréal (1669-1684), beaucoup plus importants que la découverte de tout l'intérieur du continent : « Un autre indice entre autres du peu d'intérêt de Frontenac pour la nouvelle découverte est le suivant : pendant huit années qui suivirent, le gouverneur parle une seule fois, et, en passant, peut-on dire, de la grande rivière de l'Ouest¹⁰. »

Il en va tout autrement de l'expédition de Cavelier de La Salle qui ne manque pas de publicistes. L'explorateur a la chance de jouir de la protection des ennemis des jésuites fort nombreux en France. Après son expédition par l'intérieur des terres à l'embouchure du Mississippi, La Salle présente un rapport rédigé par le père Zénobe Membré et remanié par l'abbé Claude Bernou qui faussent tous deux les données géographiques pour rendre le pays plus intéressant aux yeux du roi¹¹. Cette manœuvre, couronnée de succès, montre bien comment l'écrit peut se substituer à la réalité. Alors que les moyens de Jolliet ont été réduits à leur plus simple expression, ceux de La Salle tiennent de ce que nous appellerions aujourd'hui de la bonne mise en marché. Un battage publicitaire farci d'effets cosmétiques lui vaut l'autorisation et les moyens d'établir une colonie de peuplement à l'embouchure du Mississippi.

Après une première expédition en compagnie des sulpiciens Dollier de Casson et Bréhant de Galinée (1669-1670), La Salle prétend avoir découvert l'Ohio et même le Mississippi avant Jolliet. Ses vagues explorations ont reçu toutefois une publicité disproportionnée à leurs résultats. L'abbé Eusèbe Renaudot, polyglotte, membre de l'Académie française, intéressé par la géographie, en rédige un récit d'après des conversations qu'il a eues avec l'explorateur. L'abbé Claude Bernou, autre opposant aux jésuites, présente un mémoire à la cour en 1677 dans ce sens. L'exploration de contrées encore entourées de mystère s'avère très prometteuse. En 1677, La Salle retourne à la cour pour obtenir l'autorisation de procéder à deux établissements, l'un à l'entrée

10. *Ibid.*, p. 107.

11. Céline DUPRÉ, « Cavelier de La Salle, René-Robert », *DBC*, t. I, p. 185.

du lac Érié et l'autre à la sortie de celui des Illinois, permission qui lui est accordée avec l'entente qu'il deviendra seigneur de toutes les terres découvertes. De retour en Amérique, il entreprend une nouvelle expédition pour aller reconnaître les bouches du Mississippi. L'explorateur s'est entouré de trois missionnaires récollets, les pères Hennepin, Membré et de La Ribourde. Ce dernier meurt massacré par les Kicapous en 1680. Les deux autres ont laissé des relations d'inégale importance.

Celle de Hennepin remporte un vif succès de librairie. Publiée en 1683, sa *Description de la Louisiane* [...] est traduite en plusieurs langues et connaît au moins 46 éditions. Toutefois, son texte pose des questions que l'on n'a pas encore résolues. En effet, Hennepin prétend avoir été envoyé en avant-garde vers le Haut Mississippi avec Michel Accault et Antoine Auguel. En quittant le fort Crève-cœur le 29 février, il aurait atteint la source du Mississippi le 25 mars. Au retour, il aurait été cerné par une flottille de Sioux qui l'amènent à leur village où il passe l'été. Au cours d'une expédition sur le Ouisconsin, il rencontre Daniel Greysolon Dulhut. À la fin de septembre, le grand chef leur donne congé et leur trace le chemin du retour. Après avoir passé l'hiver à Michillimakinac, Hennepin rentre à Québec pour rallier la France en 1681. C'est alors qu'il se met à rédiger sa *Description de la Louisiane* [...]. Le religieux sait pertinemment ce que le public veut entendre pour ne pas le décevoir. Aussi son livre est-il un succès en son genre. Après la dernière expédition de Cavelier de La Salle, dont il n'est pas, et la publicité qui l'entoure, Hennepin tente de raviver son premier succès en reprenant le récit de son voyage au Mississippi et en l'étoffant de nombreux témoignages sur son séjour en Amérique. La *Nouvelle Découverte* [...], en 1697, puis le *Nouveau Voyage* [...], en 1698, attirent de nouveau l'attention du public par ses connaissances des nouvelles contrées et de leurs habitants. Pendant le XVIII^e siècle, Hennepin exerce une influence déterminante sur les écrivains européens.

La troisième expédition de La Salle, qui se termine tragiquement, suscite plusieurs autres récits. L'explorateur obtient de la cour tout le secours qu'il demande pour l'établissement d'une colonie de peuplement à l'embouchure du Mississippi et rien ne paraît devoir contrer son dessein, mais l'expédition n'est qu'une suite d'échecs. Cependant, la disparition de La Salle ne diminue en rien les promesses de cette terre d'avenir. Nombreux sont donc ceux qui veulent faire valoir leur expérience pour relancer le projet. Trois récits présentent les événements qui entourent la mort de La Salle, ou du moins sa dernière expédition : celui du père Anastase Douay, incorporé au *Premier Etablissement de la Foy* [...] de Chrestien Le Clercq, celui de Henri Joutel, paru seulement en 1713, et celui de l'abbé Jean Cavelier, destiné au marquis de Seignelay. On peut y ajouter le mémoire attribué à Henri de Tonty,

Dernières Découvertes dans l'Amérique septentrionale, publié à Paris en 1697, mais généralement considéré comme un apocryphe. Non seulement le lecteur peut-il faire une comparaison entre ces récits, mais un des auteurs, Joutel, critique les versions de ses compagnons. Ces textes dont la paternité est mal définie et qui ont été souvent exposés à des remaniements substantiels, selon les intérêts des diverses coteries, illustrent bien l'état d'indistinction dans laquelle se trouve une écriture encore impersonnelle.

Avec les expéditions de La Salle, la Louisiane entre dans l'imaginaire des Français et elle va jouir désormais d'une fortune littéraire beaucoup plus grande que le Canada. L'engouement des investisseurs pour la Compagnie des Indes, fondée par le banquier John Law, prouve bien jusqu'à quel point les richesses de la vallée du Mississippi ont eu bonne presse. Avec le début du XVIII^e siècle la colonisation de cette région connaît un nouvel essor : la douceur du climat, la fertilité des terres, la multiplicité de la faune, la richesse minérale et, surtout, l'affabilité des indigènes, tout laisse croire à une colonisation facile et rapide. Ceux qui ont des connaissances particulières sur les contrées de l'intérieur se mettent en situation de les faire valoir. C'est certainement le cas du jeune baron de Lahontan.

Les dix années qu'il passe en Amérique donnent au jeune officier une expérience unique. Il jouit d'un avantage marqué sur la plupart des autres explorateurs : il maîtrise suffisamment la plume pour n'avoir pas besoin de se soumettre à l'épreuve toujours décevante de la réécriture. Pendant son séjour, il tient donc un journal pour la rédaction de ses publications ultérieures. Après son départ précipité de Terre-Neuve commence pour lui une vie d'errance à travers l'Europe où il tente de faire valoir ses divers talents. Sa connaissance de l'intérieur du continent nord-américain est certainement très précieuse. Même s'il n'a pas lui-même exploré des contrées multiples, il s'est trouvé au centre des informations qui circulaient sur le nouveau continent. Il a pu recueillir des renseignements de première main pour son voyage à la rivière Longue. Ses pérégrinations à travers l'Europe ne sont probablement pas dictées par le seul hasard. En effet, le Portugal, l'Espagne, le Danemark et la Hollande sont des pays dotés de flottes nombreuses et intéressés par la colonisation. La lettre dédicatoire au duc de Jovenazo, par laquelle il présente le journal de Cavalier, contient une offre de services très explicite. Il aurait souhaité qu'un prince le retienne pour entreprendre une expédition de reconnaissance du nouveau pays ou pour jeter les bases d'une colonie de peuplement. Mais toutes ses tentatives demeurent vaines. C'est en désespoir de cause qu'il résout de faire valoir son expérience autrement.

Jusqu'aux *Nouveaux Voyages de Mr. le Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale* [...] (1703), les écrits de la Nouvelle-France



Frontispice des
*Nouveaux Voyages de
Mr. le Baron de
Lahontan dans
l'Amérique
Septentrionale [...],
1703.*

ont tous un certain caractère de propagande. Les relateurs s'efforcent, dans la plupart des cas, de montrer le côté positif de leur action, comme si leur entreprise ne peut faire autrement que de prospérer. Les aspects négatifs sont systématiquement gommés. Lahontan, certainement désabusé, inaugure une nouvelle approche en prenant ses distances. Sans poste officiel, sans engagement dans l'une ou l'autre coterie, ne craignant plus de perdre la faveur royale, il parle d'un lieu d'énonciation indépendant par rapport à ses prédécesseurs. Voilà qui assure son intérêt et sa crédibilité.

Cette attitude critique, pourrait-on croire, est une façon de se valoriser par rapport aux personnes en place dans la colonie. Certes, Lahontan affiche une lucidité qui montre sa prétention à de meilleurs résultats, mais il y a plus que cela. La période mystique de la Nouvelle-France est déjà terminée depuis plusieurs décennies sans que le discours

se soit modifié notablement. Le temps est venu d'amorcer une réflexion sur cette période et d'en dresser un bilan. Pour faire montre de l'étendue de ses connaissances, Lahontan décrit, en observateur précis, les pays qu'il visite, notant la flore, la faune et les mœurs des habitants. Il dresse à cet effet une série de *Tables* qui répertorient les nations sauvages, la faune et la flore du pays. Ces *Tables*¹² sont subdivisées en sous-catégories, selon un principe de distribution spatiale. La *Table* des nations comprend l'Acadie, les rives du Saint-Laurent, le lac des Hurons, le lac des Illinois, le lac de Frontenac et le nord du Mississippi. Les *Tables* de la faune et de la flore sont régies par une première distribution qui obéit, elle aussi, à la contiguïté spatiale. Ces observations ne sont toutefois pas aussi objectives qu'elles le semblent puisque Lahontan sait bien que les connaissances nouvelles ne sont absorbées que dans la mesure où les préjugés le permettent. En réalité, c'est à ces derniers qu'il s'attaque pour faire place à des connaissances nouvelles. Ainsi, en beaucoup de cas, le récit tourne à l'apologie des valeurs indiennes. La conscience de l'altérité qui s'affiche dans les dialogues avec Adario amorce les discussions sur la bonté naturelle de l'homme, un des thèmes les plus féconds au XVIII^e siècle. Pour que son message porte, il évite de se présenter en écrivain de cabinet entièrement livré à ses élucubrations, mais plutôt comme un anthropologue dont les réflexions résultent d'observations faites en plusieurs endroits auprès de populations encore jalouses de leur particularisme. C'est probablement pour se donner le crédit d'un grand explorateur qu'il relate son expédition à la rivière Longue, qui fait de lui un autre découvreur.

Malgré la vogue de ses écrits, Lahontan n'est parvenu à obtenir la faveur d'aucun monarque et il n'est jamais revenu en Amérique. Son influence n'est pas amoindrie pour autant puisqu'il contribue grandement à changer le discours sur l'Amérique au XVIII^e et même au XIX^e siècle. Les questions qu'il a soulevées continuent à hanter les plus grands esprits de son temps et jettent les bases de la pensée moderne, en particulier sur l'altérité et toutes les questions culturelles qu'elle soulève.

Les expéditions vers le Nord-Ouest

Pour les chercheurs de métaux précieux et pour les promoteurs de nouveaux établissements, le Nord présente moins d'attrait que la vallée du Mississippi, mais les plus réalistes des explorateurs se rendent compte que la richesse la plus courante, celle qui rapporte le plus

12. « *Nouveaux Voyages de Mr. le baron de Lahontan dans l'Amérique septentrionale* [...] », *DOLQ*, t. I, p. 535.

rapidement, c'est la fourrure. Or, les plus belles peaux, les plus soyeuses et les plus fournies se trouvent dans les régions froides. Voilà ce qu'une première expédition de Médard Chouart Des Groseilliers révèle en 1655. Une deuxième expédition avec Pierre-Esprit Radisson (1659-1660) en fait abondamment la preuve par la qualité et la quantité de peaux que ses membres rapportent au moment où les Iroquois menacent la colonie de toute part. Mais, au lieu de leur exprimer sa reconnaissance, le gouverneur Pierre de Voyer d'Argenson les fait jeter en prison et les oblige à repasser en France pour se justifier. Ces jeunes coureurs des bois détiennent des connaissances dont ils entendent bien tirer profit. Devant l'indifférence de la cour à leur endroit, ils décident de s'adresser à Boston, où ils entrent en contact avec les commissaires du roi d'Angleterre qui les persuadent de se rendre à Londres. Au cours d'une expédition organisée par les Anglais, Radisson, à cause d'un contretemps, rebrousse chemin et passe l'hiver 1668-1669 à Londres où il rédige la relation de ses voyages. Destiné aux gens de la cour intéressés à investir, son récit met en valeur à la fois sa connaissance du pays, des diverses peuplades et du commerce des fourrures.

La relation de Radisson ne semble pas avoir été connue de ses contemporains au Canada. Personne ne le cite ou ne lui emprunte des passages, comme c'est l'usage à l'époque. Le manuscrit traduit en anglais dès 1669 circule dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre. L'original français ayant été perdu, c'est sous le titre *Voyages of Pierre-Esprit Radisson* [...] que la relation connaît la publication en 1885 seulement.

L'établissement des marchands anglais à la baie d'Hudson tourne l'attention de l'administration française de ce côté. En 1671, l'intendant Talon décide d'envoyer « des hommes de résolution » pour découvrir si la mer du Nord est bien la baie d'Hudson et si des Européens y séjournent. Le jésuite Charles Albanel, chargé de cette mission, a laissé un journal qui relate le trajet parcouru et les divers incidents de chaque jour. Incorporé aux *Relations* des jésuites¹³, le voyage du père Albanel ne connaît cependant pas de publication particulière pendant le XIX^e siècle.

Cette expédition de pure reconnaissance est suivie d'une autre, d'allure guerrière, sous la conduite du chevalier Pierre de Troyes, en 1686. Cette fois, le gouverneur de Denonville ne demande rien de moins que de déloger les Anglais et de capturer les transfuges Radisson et Des Groseilliers. L'expédition du chevalier est célèbre d'abord par son succès et ensuite parce qu'elle marque les débuts de la carrière

13. Édition de Reuben Gold THWAITES, t. LIII, p. 58-92.

des frères Le Moyne d'Iberville. Pierre de Troyes choisit une nouvelle route qui passe par la rivière Outaouais, le lac Témiscamingue et les rivières qui se jettent dans la baie James. Son départ est fixé au 20 mars, et de Troyes raconte au jour le jour les difficultés que lui cause une navigation faite au moment du dégel et de la libération des cours d'eau. Il note comment lui et sa troupe s'y prennent pour attaquer successivement les forts anglais et pour s'en rendre maîtres. Dans une optique surtout militaire, il veut rendre compte des difficultés que la troupe a rencontrées et de la vaillance qu'elle a déployée pour les surmonter. Bien que le *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes* [...] soit demeuré manuscrit jusqu'en 1918, il est connu des historiens, tels La Potherie et Charlevoix, qui s'en inspirent pour raconter les débuts de la carrière militaire des Le Moyne.

L'ouvrage le plus intéressant sur la région est sans contredit la « Relation du détroit et de la baie de Hudson » de Nicolas Jérémie, dit Lamontagne, rédigé vers 1714 et publié en 1720. Quoique Jérémie n'avoue pas explicitement son dessein en prenant la plume, on peut le déduire des événements qui en forment le contexte. Par le Traité d'Utrecht signé en 1713, le roi de France renonce à tout établissement dans la baie d'Hudson, à Terre-Neuve et en Acadie. Pour Jérémie, qui a participé à tous les engagements contre les Anglais, c'est une décision d'autant plus difficile à accepter que, la plupart du temps, les troupes françaises ont été victorieuses. Elle ne peut avoir été prise qu'à mauvais escient. Comme la diplomatie prévaut souvent sur les armes, rien n'interdit de croire que la France peut se faire rétrocéder le territoire si une volonté politique suffisamment puissante se manifeste en ce sens. Jérémie en appelle donc à l'opinion publique en tenant à ce que son texte soit publié.

Fidèle à la tradition, Jérémie résume ceux qui ont écrit avant lui sur le même sujet, après quoi il communique ses observations personnelles depuis qu'il fréquente ce pays, c'est-à-dire 1694. Après avoir raconté les péripéties des divers engagements entre Français et Anglais, il termine sur des perspectives d'avenir. Le fort Bourbon serait, d'après lui, le plus rentable des établissements français en Amérique du Nord. Il faut toutefois faire les investissements nécessaires pour le préserver et l'exploiter. Incorporée au *Recueil de Voyages au Nord* [...], la « Relation du Déroit et de la Baie de Hudson [...] » de Jérémie ne déclenche pas un courant d'opinion comme l'auteur l'a espéré. Elle est cependant d'un grand secours à Charlevoix au moment de rédiger son *Histoire et description generale de la Nouvelle France* [...].

Le Labrador constitue une autre destination pour les explorateurs, comme le prouvent les manuscrits de Claude de Bermen de La Martinière, de Louis Jolliet et de Louis Fornel, qui sont toutefois plus

soucieux d'établir une carte précise de la côte que de raconter leurs aventures et de décrire des paysages.

Les expéditions vers l'Ouest

Comme les cours d'eau sont les seules voies pour pénétrer le continent, l'exploration progresse vers le Sud ou vers le Nord, selon leurs caprices, plutôt que vers l'Ouest, au grand désespoir des chercheurs du passage vers la Chine. Parce qu'ils ne connaissent pas encore la topographie générale du continent, les explorateurs imaginent trouver un jour une rivière qui coulerait vers le couchant. Le premier à s'aventurer résolument dans les plaines est Jacques de Noyon qui mène, en 1688, une expédition de traite à partir du fort Nipigon, au-delà du lac La Pluie, où il séjourne pendant un hiver parmi les Assiniboïnes. Comme nombre de ses compatriotes, il passe au service des Anglais d'Albany et, ironie du sort, tombe aux mains des Français au cours d'un raid et revient à Montréal comme prisonnier. Noyon aurait appris à écrire au cours de son séjour chez les Anglais et c'est ainsi qu'il aurait pu rédiger un récit de son voyage dans l'Ouest. Son manuscrit aujourd'hui perdu n'est connu que par les allusions qu'y font plusieurs documents.

Les grands découvreurs de l'Ouest sous le Régime français sont sans contredit les La Vérendrye. Même s'ils laissent une volumineuse documentation au sujet de leurs découvertes, ils ont exercé une influence assez limitée sur leurs contemporains. Les avatars multiples dont sont ponctuées leurs expéditions lassent la patience de leurs bailleurs de fonds et de leurs protecteurs. Aussi les *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760* [...], de Louis-Léonard Aumasson de Courville, leur sont-ils plutôt défavorables.

Au XIX^e siècle, des historiens comme William Smith et François-Xavier Garneau, qui ne connaissent pas d'autres sources de renseignements, partagent et répandent cette opinion défavorable. C'est l'archiviste Pierre Margry qui découvre les papiers des La Vérendrye et leur attribue la place qu'ils méritent parmi les explorateurs. Par un concours de circonstances, les écrits de La Vérendrye ne jouissent d'une véritable réception que durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Parce qu'ils arrivaient trop en fin de régime, ils n'ont pu être reçus par leurs destinataires originaux ni être utilisés aux fins pour lesquelles ils avaient été rédigés. Quand Margry les découvre, ils ne permettent plus une meilleure connaissance de l'Amérique, mais seulement de l'histoire de l'exploration.

LES TEXTES DES RELIGIEUX

Les jésuites

L'effort pécuniaire le plus considérable pour l'établissement de la Nouvelle-France a été fourni par les religieux¹⁴. Pour atteindre de pareils résultats, la charité publique a dû compter sur une organisation capable de mobiliser la ferveur religieuse. Les *Relations* des jésuites en sont le moteur. Les fils de saint Ignace peuvent certes se fier à une clientèle formée dans leurs collèges, et sur la direction de conscience. Leur quête d'aumônes a ceci de particulier qu'elle est toujours ou presque nécessaire, puisque les missions du Canada ne parviennent jamais à former des chrétientés autosuffisantes. La générosité des bienfaiteurs doit être continuellement tenue en haleine pour renouveler leur intérêt. Les premières lettres ou relations, comme celle du père Pierre Biard, circulent dans les milieux dévots, mais leur diffusion est beaucoup trop restreinte en proportion des besoins des missionnaires. Aussi se transforment-elles en véritables publications qui paraissent annuellement de 1632 à 1672. Elles atteignent ainsi un public considérable qui ne tarde pas à manifester son soutien. Les grandes institutions qui marquent les débuts de la Nouvelle-France en sont les résultats tangibles : le collège de Québec est fondé grâce à la générosité du marquis de Gamaches, l'Hôtel-Dieu de Québec voit le jour dans les mêmes conditions. Les ursulines s'établissent à Québec dans le dessein de participer à l'œuvre d'évangélisation qu'annoncent les *Relations*. C'est dans les textes des jésuites que Jérôme Le Royer de La Dauversière se familiarise avec le Nouveau Monde et qu'il décide de fonder sa Compagnie de Montréal.

L'objet apparent des *Relations* est de raconter ce qui s'est passé au cours de l'année, mais leur objet réel est d'illustrer l'action de la grâce sur les âmes. Dans les premières années, chaque missionnaire écrit spontanément à son supérieur sans autre dessein que la confiance mais, quand la publication devient officielle, il acquiert le statut de correspondant : ses textes sont destinés non à son supérieur de Québec mais aux bienfaiteurs de la Compagnie. Il glane les faits en conséquence. Ce n'est là qu'un premier seuil de sélection. Le supérieur de Québec rédige le texte définitif. Parmi les lettres que lui font parvenir les divers missionnaires, il choisit non seulement celles qu'il préfère, mais aussi les passages qui correspondent le mieux à l'esprit de la

14. Guy FRÉGAULT, *Le XVIII^e siècle canadien. Études*, « La condition matérielle du clergé », p. 104-111.

relation tel que le détermine saint François-Xavier lui-même : « Que ces lettres soient écrites avec assez de soin pour que nos frères de Goa puissent les envoyer en Europe, afin de servir de témoignage de votre zèle dans ces contrées, et des succès que la divine miséricorde daigne accorder aux humbles travaux de notre petite compagnie¹⁵. » Dans une lettre à Jean de Beira, le même saint précise le critère de sélection : « Dans ces lettres, vous devez apporter un discernement et un choix dans les faits ; qu'elles passent sous silence tout ce qui peut atteindre indirectement les personnes ou les offenser par une allusion téméraire¹⁶. »

Les jésuites canadiens n'innovent donc pas. Ils s'adonnent à un genre bien défini autant par les principes que par la pratique. Ils écrivent à partir de modèles, ce qui est propre à la pratique littéraire. On peut donc définir la relation comme une sélection de faits découpés dans une réalité triviale et tissés dans un ensemble narratif où tout apparaît comme l'œuvre de la Providence. L'art consiste, le plus souvent, à placer en gros plan quelques individus qui occultent la foule. Cependant, un lecteur critique des *Relations* ne se laisse pas duper par le procédé. Les conversions miraculeuses qui se succèdent à un rythme continu masquent l'échec des conversions générales. Le père Chrestien Le Clercq, qui arrive au pays en 1672, est tout surpris de n'y point trouver les nombreuses communautés chrétiennes décrites avec tant de componction dans les *Relations*. Il en conclut que l'augmentation du nombre des Français qui passent dans la colonie et les relations plus fréquentes avec la France rendent impossible la continuation de cette imposture. Certes, la volonté trop évidente d'édification prête à confusion et on ne nie pas que les jésuites en aient tiré parti. Mais l'interprétation qu'ils font de leur apostolat s'inscrit pleinement dans la ligne de leur spiritualité. Aux yeux des mystiques, la qualité compte plus que la quantité, car Dieu révèle les merveilles de sa grâce à un nombre restreint d'élus : tous les efforts des missionnaires auraient été justifiés, même s'ils n'avaient produit qu'une âme comme celle de Kateri Tekakouitha.

Les *Relations* privilégient un aspect bien particulier de la vie de la colonie au détriment d'une vision plus globale de l'activité qui s'y déploie, mais cette optique s'imposera au plus grand nombre de ceux qui écriront par la suite. Elles méritent le titre de textes fondateurs. Des allusions fréquentes et même des citations témoignent de leur

15. Félix MARTIN (dir.), *Mission du Canada. Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1679, pour faire suite aux anciennes relations (1615-1672)*, « Introduction », t. I, p. x.

16. *Loc. cit.*

popularité auprès de tous ceux qui écrivent. C'est surtout Charlevoix qui donne aux *Relations* un statut hégémonique par rapport aux autres sources. À l'en croire, pendant plusieurs années, il ne se ferait pas autre chose que des conversions en Nouvelle-France. Mais l'influence des *Relations* est surtout manifeste au XIX^e siècle. Malgré ses idées libérales, Garneau leur accorde une part considérable dans son histoire et reconnaît le zèle et la sainteté des missionnaires. Ce sont les historiens-prêtres qui en tirent un parti quasi abusif. De la perspective uniquement religieuse, ils donneront, pour une bonne part, une image conforme à leurs objectifs ultramontains. À partir de l'époque où les Canadiens français sont en minorité, il devient urgent de trouver des compensations dans l'histoire : un établissement uniquement orienté vers le spirituel comme celui des Français surpasse ceux qui sont d'abord tournés vers le commerce. Mais la fortune des *Relations* ne se limita pas au Canada. Les historiens américains, comme George Bancroft, Francis Parkman et surtout John Gilmary Shea, leur accordèrent une attention toute particulière.

Les récollets

Bien qu'ils aient été antagonistes des jésuites, les récollets n'ont pas mis sur pied des publications périodiques comparables aux *Relations*, probablement parce que leur absence de la colonie pendant plus de 40 ans les en a empêchés. Ils n'ont pas cessé pour autant de réclamer par divers écrits leur part de mérite dans l'évangélisation du Nouveau Monde. Dès 1615, le père Denis Jamet confie à François Gravé Du Pont, qui repasse en France, une relation à l'adresse du cardinal de Joyeuse, dans laquelle il fait des observations sur la topographie, le climat, les habitants, les mœurs et la religion. Il indique de plus les conditions nécessaires au progrès de la religion parmi les « Sauvages ».

En 1632, le Canada est rétrocédé à la France, mais les récollets ne réintègrent pas leurs missions. Ils se rendent alors compte de l'urgence de faire valoir leurs mérites. Voilà pourquoi ils publient *Le Grand Voyage du pays des Hurons* [...] de Gabriel Sagard. Contrairement aux jésuites, ce frère convers n'a jamais été professeur de rhétorique. Parce qu'il ne connaît pas les grands modèles littéraires, il semble écrire sans préméditation, avec une naïveté non dépourvue de charme, mais sa sincérité désarmante n'en est que plus insidieuse. Lui-même paraît prêt à succomber à l'appel de l'homme naturel. Certes, les « Sauvages » sont malheureux parce que privés de la Révélation, mais cela ne signifie pas qu'ils soient sans bonté et sans vertu. Certaines de leurs pratiques sont condamnables, mais d'autres sont fort louables. S'il se laissait aller à son propre sentiment, Sagard ne serait pas loin d'approuver un genre de vie qui lui paraît si bien accordé à la nature. À la demande de ses supérieurs, il revient à la charge en 1636 avec une *Histoire du Canada*

et Voyages que les Frères mineurs Recollects y ont faicts pour la conversion des infidelles [...]. Cette fois, le dessein d'illustrer l'apostolat des récollets en Amérique est plus évident encore.

Sitôt revenus, les récollets signalent leur présence au cours des expéditions de Cavelier de La Salle. En s'entourant de franciscains, l'explorateur rallie à sa cause tous les ennemis des jésuites, tandis que le choix contraire lui eût suscité des difficultés sans nombre. Les pères Douay et Membré sont donc des témoins privilégiés des expéditions au centre du continent, mais c'est au père Hennepin qu'il revient de leur avoir donné un retentissement international. Le retour en pays de mission fait surtout l'objet des écrits du père Chrestien Le Clercq qui, contrairement aux jésuites, s'applique à montrer les difficultés qu'il rencontre dans l'évangélisation des indigènes.

Les chroniques de la vie religieuse

Dieu se devait de récompenser le zèle que déploient ses missionnaires en Nouvelle-France. Des conversions massives auraient été plus que souhaitables, il est vrai, mais leur défaut n'est pas une preuve de la stérilité de l'apostolat, car c'est la qualité qui compte. Aussi la fleur la plus évidente de l'action divine est-elle la sainteté de quelques élus. Kateri Tekakouitha suffit à en faire la preuve. Le père Claude Chauchetière, lui-même mystique, est très impressionné par la grande spiritualité de la jeune Indienne dès son arrivée à la mission iroquoise de Saint-François-Xavier en 1677. Après la mort de la jeune mystique, il met ses talents de peintre au service de la religion pour populariser le culte de « Kateri » parmi les indigènes. Pour l'édification des Blancs, il rédige une hagiographie, *La Vie de la B. Catherine Tegakouita* [...], qui met en valeur les pratiques mystiques de la jeune Iroquoise. Bien que cette biographie demeure à l'état de manuscrit jusqu'en 1887, elle est connue des principales communautés religieuses, où elle sert de lecture au réfectoire.

La sainteté fleurit aussi dans les nombreuses institutions conventuelles féminines. *La Vie de mère Catherine de Saint-Augustin* [...] l'illustre bien. Après la mort de cette religieuse, Mgr François de Laval demande au père Paul Ragueneau de rédiger une biographie de sa pénitente. Le religieux aurait eu en main le journal intime de la religieuse pour produire le document destiné à la cause de béatification de la mystique canadienne. L'auteur aurait pu adopter une certaine réserve critique sur les nombreux phénomènes merveilleux que rapporte la religieuse, mais il préfère les traiter comme des épreuves purificatrices. Dès sa parution, cette biographie provoque un étonnement certain dans le monde religieux de Québec où vécut la mystique sans que rien ne paraisse. Même sa contemporaine, Marie Guyart



Marie Guyart, dite de
l'Incarnation. AN, C-8070.

de l'Incarnation, n'ose pas se prononcer sur l'authenticité de ce que Ragueneau rapporte¹⁷.

Marie de l'Incarnation, décédée en 1672, est elle aussi un sujet de prédilection pour les hagiographes. Son fils, dom Claude Martin, recueille les nombreuses lettres de sa mère et collationne en même temps ses écrits personnels dans le dessein évident d'illustrer sa sainteté. Après la publication à Paris de la biographie de 1677, dom Martin livre à l'éditeur un recueil de lettres, historiques et spirituelles, qui paraissent en 1681. L'année suivante, l'abbé Pierre François Richaudeau, qui a enrichi le corpus, publie 225 lettres réparties en trois catégories : sur sa vie domestique, sur sa vie religieuse à Tours et sur sa vie apostolique à Québec. Au XVIII^e siècle, la réputation de sainteté de Marie de l'Incarnation est encore assez vivante pour que Charlevoix juge opportun de réécrire sa biographie d'une façon condensée pour un public plus large. Il publie à Paris, en 1724, *La Vie de la Mère Marie de l'Incarnation, Institutrice & première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle France*.

Les écrits de Marie de l'Incarnation appartiennent avant tout à la littérature mystique en ce qu'ils décrivent les étapes de l'ascension mystique de l'ursuline durant les années de sa vie religieuse. Selon certains, ils méritent de figurer au rang des écrits les plus importants

17. Marie-Emmanuel CHABOT, « Simon de Longpré, Marie-Catherine de », *DBC*, t. I, p. 624.

de la littérature mystique. La religieuse décrit avec beaucoup de finesse l'action de Dieu. Même écrits à la hâte, ces textes révèlent des talents de grand écrivain. Cette femme qui s'analyse avec une grande lucidité mesure l'impossibilité d'exprimer adéquatement avec des mots humains son expérience intérieure.

Dans sa correspondance, cette femme se révèle extrêmement pratique. Elle aborde des sujets comme la géographie, le climat, la vie des Indiens, le progrès de l'évangélisation, etc. Elle commente la situation politique de la colonie et porte des jugements sur certains personnages. Toutefois, une bonne part de ses renseignements sont puisés dans les *Relations* des jésuites. La réédition complète de ses écrits par dom Albert Jamet entre 1929 et 1939 en quatre volumes rend l'ensemble de cette correspondance d'un accès facile.

À la même époque, le supérieur des jésuites à Québec, le père Claude Dablon, incite un vétéran des missions à écrire son autobiographie : le père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot œuvrait au Canada depuis 1639. Même si cette autobiographie ne connut l'édition qu'au XIX^e siècle, elle a dû avoir une large circulation sous forme de manuscrit. La première édition, qui paraît à New York en 1858 (John Gilmary Shea), est suivie d'une édition à Poitiers en 1869 (Auguste Carayon, éd.) et d'une autre à Paris par le père Félix Martin en 1885.

En 1688, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier publie à Paris *l'Etat Présent de l'Église et de la Colonie Française dans la Nouvelle France*, relation de son premier voyage dans la colonie après sa nomination comme évêque de Québec. Probablement influencé par tout ce qu'il a pu lire sur les missions canadiennes, il en trace un tableau fortement idéalisé dont il est le premier à reconnaître l'exagération quand surgissent les difficultés. Il incorpore à son texte la lettre du père Antoine Sylvi. De retour à Québec avec 200 exemplaires de son ouvrage, Mgr de Saint-Vallier les aurait brûlés par dépit d'avoir jugé si favorablement les Canadiens¹⁸.

Mgr de Laval a acquis de son vivant une grande réputation de sainteté. Quand l'abbé Bertrand de Latour arrive à Québec en 1729, il recueille la documentation nécessaire pour rédiger une biographie du saint évêque. Après deux ans, l'abbé de Latour rentre en France avec un manuscrit qui ne paraît toutefois qu'en 1761.

L'abbé de Latour emporte également avec lui le manuscrit des sœurs Juchereau et Duplessis sur l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'il confie

18. Jean-Guy LAVALLÉE, « *État présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France* », *DOLQ*, t. 1, p. 225.

à un éditeur de Montauban en 1751. Le but que se proposent les religieuses est sans équivoque :

J'ai cru [, avoue une des rédactrices,] devoir mettre par écrit et par ordre les choses qui se sont passées ici depuis l'établissement de l'Hôtel-Dieu afin de vous exciter par ce récit à louer la bonté infinie de Dieu dont vous verrez des traits bien remarquables et à imiter le zèle infatigable et la sublime vertu des religieuses qui nous ont précédées¹⁹.

Les augustines ne se bornent pas aux seuls événements de leur communauté. En évoquant aussi ceux qui ont agité la colonie, elles appliquent une loi immuable d'interprétation des faits historiques depuis *La cité de Dieu* : le Créateur manifeste ses bénédictions par des bienfaits et son amour par des épreuves.

La communauté montréalaise fait également l'éloge de ses origines mystiques. Comme la Compagnie de Montréal a vu le jour sous l'égide des sulpiciens, il appartient à l'un d'eux, François Dollier de Casson, d'en écrire l'histoire. Le besoin d'édifier le cède parfois à celui d'intéresser des âmes pieuses aux besoins pécuniaires du nouvel établissement. En effet, la Compagnie de Montréal ne compte que sur les dons des bienfaiteurs. D'où la nécessité de faire connaître les circonstances difficiles de son développement. L'auteur dispose les faits de façon à faire ressortir l'intervention divine dans les moindres coïncidences. En décrivant les attaques incessantes des Iroquois contre la colonie naissante et le climat de terreur dans lequel vivent les Montréalais, il se plaint de l'indifférence de la métropole qui fait fi de l'héroïsme quotidien que déploient les premiers colons pour seulement survivre. Un aperçu des explorations auxquelles Dollier a participé complète le tout. Cette histoire demeure manuscrite jusqu'à sa publication à Montréal en 1868.

Parmi les Montréalais les plus « édifiants », Marguerite Bourgeoys occupe une place éminente. À l'âge de 78 ans, elle rédige des mémoires qui sont toujours restés manuscrits, mais dont une bonne partie a été détruite par plusieurs incendies. L'année qui suit sa mort (1701), l'abbé Charles de Glandelet lui consacre une biographie demeurée manuscrite, mais qui circule dans la communauté. C'est probablement celle qui a servi à l'abbé Sylvestre-François-Michel Ransonnet pour sa *Vie de la Sœur Marguerite Bourgeois* [...].

19. Françoise JUCHEREAU DE LA FERTÉ DE SAINT-IGNACE et Marie-Andrée REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, « Avant-propos ».

Jeanne Mance trouve tout naturellement une place à côté de Marguerite Bourgeoys, mais sans mériter une biographie particulière dans les années qui suivent sa mort (1673). Certes, Dollier de Casson en parle dans son ouvrage, de même que Jean-Jacques Olier dans *Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal [pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France]*. Il faut attendre l'abbé Étienne-Michel Faillon qui lui consacre une biographie en 1854. C'est surtout sur son œuvre, l'Hôtel-Dieu de Montréal, qu'il attire l'attention.

Marie Morin écrit un genre de relations, les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, à la demande des sœurs hospitalières de Saint-Joseph de France, désireuses de connaître la vie et l'œuvre de leurs compagnes parties pour la Nouvelle-France. Les annales, divisées en 46 chapitres d'inégale longueur, portent sur la fondation de la communauté des hospitalières et leur venue à Montréal. Les notices biographiques consacrées à Maisonneuve, à La Dauversière et à Jeanne Mance révèlent le caractère édifiant que sœur Morin veut donner à son récit. Son insistance sur l'esprit de foi qui a marqué la conduite des fondateurs ne l'empêche pas de décrire de façon réaliste les nombreuses épreuves que les religieuses ont subies : les incendies répétés de leur maison les obligent à tout recommencer sans autre secours que celui d'un petit nombre de bienfaiteurs aux moyens limités. Outre la vie *intra muros*, sœur Morin raconte des événements d'envergure régionale, comme l'incendie de Montréal en 1695, ou nationale, par exemple le siège de Québec en 1690, le désastre de la flotte de l'amiral Walker à l'île aux Œufs en 1711 et l'incendie de 1721. C'est presque un miracle que ce manuscrit soit conservé malgré les nombreux incendies auxquels il a été exposé. Il est encore plus étonnant que personne n'ait songé à le publier avant 1921. Sous la direction d'Ægidius Fauteux, la Société historique de Montréal s'est chargée d'en divulguer une large partie. Le manuscrit suffisait aux lectures pieuses de la communauté et il était probablement connu d'historiens, tels les abbés Faillon et Verreau. La publication change le statut de la sœur Morin. Ses écrits reçoivent une attention particulière du fait qu'ils sont dus à la plume d'une Canadienne. Plusieurs commentateurs lui décernent le titre de « premier écrivain canadien ».

LES HISTOIRES DU CANADA

Charlevoix publie, en 1744, la première véritable histoire du Canada, c'est-à-dire qu'il constitue une bibliographie la plus complète possible

de ce qui s'est écrit sur le Canada. C'est en se fondant sur ces sources premières qu'il esquisse une interprétation de ce qui s'est passé depuis les débuts de la colonie. Certes, il compte sur son expérience personnelle du pays, mais seulement pour avaliser tel document plutôt que tel autre. En homme du XVIII^e siècle, il se livre à un examen critique de sa documentation, comparant les diverses relations entre elles et n'acceptant que celles qui lui paraissent dignes de foi. Sa démarche constitue le couronnement d'un long cheminement qui démarre avec Lescarbot et son *Histoire de la Nouvelle France* [...], en 1609. Il a fallu tout ce temps pour qu'on apprenne comment écrire l'histoire de ce pays.

On aurait pu croire que les premiers chroniqueurs se limiteraient à rapporter leur expérience personnelle, comme ce fut le cas pour beaucoup de relations, mais la plupart des historiens écrivent d'après des sources secondes qu'ils se bornent à résumer ou à transcrire. Leur histoire prend l'allure d'une mosaïque de textes grossièrement assemblés. L'exemple de Lescarbot est assez révélateur de cette pratique. Son histoire de la colonisation française en Amérique se divise en six livres. Dans le premier, il résume les travaux de François de Belleforest, de Giovanni Battista Ramusio, de Martin Basanier et de Richard Hakluyt. Le livre II reproduit les voyages de Villegaignon au Brésil en 1555-1558. Le livre III traite des voyages de Jacques Cartier au Canada en 1534 et en 1535 mais il manifeste, dans ce cas précis, un certain esprit critique en comparant la relation de Cartier avec celle de Champlain datée de 1603. Le livre IV est consacré aux voyages de Pierre Du Gua de Monts et de Jean de Biencourt de Poutrincourt et de Saint-Just, en 1604. Pour le livre V, Lescarbot se reporte aux voyages de Champlain, en 1608, 1611, 1613 ; il note également les pérégrinations de Poutrincourt et de son fils, entre 1610 et 1615. Un traité méthodique d'ethnographie nord-américaine termine cette histoire.

Gabriel Sagard publie deux œuvres de formes assez différentes. Dans *Le Grand Voyage du pays des Hurons* [...], il relate surtout son expérience et ses observations personnelles, quoiqu'il ne dédaigne pas d'emprunter à Champlain, à l'occasion. Le but de son premier écrit n'est pas gratuit. Bien qu'il connaisse un certain succès, il ne suffit pas à créer un courant d'opinion favorable aux franciscains. On commande donc au frère un second écrit de dimension plus vaste, qu'il intitule *Histoire du Canada et Voyages que les Frères mineurs Recollects y ont faits pour la conversion des infidèles* [...].

Sagard met en vedette l'action missionnaire de son ordre partout dans le monde, autant en Amérique qu'en Asie. Il se concentre toutefois sur l'apostolat de ses confrères au Canada, depuis 1615 jusqu'à la prise de Québec par les frères Kirke, en 1629. Divisée en quatre livres, son histoire relate, dans le premier, l'action missionnaire des récollets, de

1615 à 1623, année de l'arrivée de Sagard au pays. Les deux livres suivants reproduisent *Le Grand Voyage du pays des Hurons* [...], revu et augmenté. Le dernier concerne l'arrivée des jésuites, la prise de Québec et l'abandon de la colonie. Pour cette histoire, Sagard utilise des lettres et des relations de ses confrères, des documents ecclésiastiques et civils, de même que des relations des jésuites. Il s'inspire très étroitement de Champlain, sans toutefois le citer, et de Lescarbot, qu'il mentionne une fois sous le nom de « Lescot ». On a pu lui reprocher de trop s'attacher aux petits événements sans démontrer sa capacité à saisir l'orientation de l'histoire. Évidemment, Sagard ne prétend pas faire œuvre d'historien mais plutôt d'apologète.

Français de naissance, mais en écrivant d'un point de vue canadien, Pierre Boucher arrive au pays comme donné²⁰ des jésuites. Homme d'une instruction élémentaire, il étonne en prenant la plume. Constatant, en 1661, l'état déplorable de la colonie, le nouveau gouverneur, Pierre Dubois Davaugour, envoie un émissaire bien au courant de la situation pour plaider la cause de la Nouvelle-France auprès du roi. Une fois à Paris, Boucher se rend compte de tous les préjugés qui entravent le progrès de la colonisation et forme le dessein d'écrire un petit livre pour rétablir la vérité. Son ouvrage, contrairement à ceux de ses devanciers, ne prétend pas reprendre la narration des établissements français depuis leur origine, mais faire plutôt une description topographique du pays, notamment de la nature du sol et de ses cours d'eau, de son climat et de ses avantages et inconvénients, de sa flore et de sa faune ainsi que de ses habitants.

Pour ce faire, Pierre Boucher ne s'autorise d'aucun modèle, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il parle d'abondance. Il a lu Champlain et les *Relations* des jésuites, il ne s'en cache pas non plus. Mais ces réminiscences n'interdisent pas l'expression primesautière. Malgré le registre limité de sa rhétorique, Boucher atteint à une certaine éloquence surtout quand il parle des possibilités d'avenir de la colonie. *L'Histoire véritable et naturelle des Mœurs & Productions du Pays de la Nouvelle France, Vulgairement dite le Canada* paraît à Paris chez Florentin Lambert, en 1664.

La Description géographique et historique des costes de l'Amerique Septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du Pais de Nicolas Denys s'inscrit dans la même veine. L'auteur plaide, parfois avec éloquence, la cause de l'Acadie dont il a partagé la plupart des malheurs. Âgé de

20. Les donnés sont des aides des communautés religieuses qui se lient par contrat à terme pour le service dans la colonie. À la fin de leur contrat, ils s'établissent généralement dans la colonie. Le plus

célèbre d'entre eux est certainement Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay qui fit fortune dans le commerce des fourrures et dont les fils se sont illustrés dans l'armée coloniale.

70 ans et réfugié au poste de Nipisiguit, il rédige sa description géographique dans le dessein de la faire publier en France pour inciter des colons français à s'établir en Acadie. Il avoue n'être pas pleinement qualifié pour entreprendre cette tâche : « Vous excuserez un pescheur ; si j'avois autant employé de temps à l'étude que j'ay fait à m'instruire & à rechercher les moyens de suivre la molue [...] je vous aurois donné plus de satisfaction en tout ce récit que je n'ay fait²¹. » Confiné à son réduit, il dispose de peu de documentation. Les descriptions de Champlain et de Lescarbot lui auraient été d'un grand secours pour son premier livre où il décrit la région côtière de l'Acadie, de la rivière Penobscot à Gaspé, de façon plutôt fantaisiste, en mêlant descriptions et souvenirs personnels à mesure qu'il évoque les lieux. Dans le second volume, il traite de la pêche et des poissons et, généralement, des richesses naturelles de la région ; il consacre aussi plusieurs pages aux Micmacs, au milieu desquels il a passé 40 ans.

La difficulté qu'éprouvent les auteurs avec l'aménagement du temps devait tôt ou tard amener des lecteurs à souhaiter un arrangement plus conforme à la chronologie. Dans un texte attribué au récollet Sixte Le Tac, l'auteur constate vers 1685 : « J'ay trouvé ces autheurs [Lescarbot, Champlain, Sagard, Du Creux] si obscurs que j'ay pensé que je rendrais quelque service au public si je développais ce qui s'est passé jusques à ce temps [...] et de passer quantité de choses que je n'ay pas crû devoir estre marquées²². » Il ressent la nécessité d'élaguer, sans quoi l'histoire perd son sens. Son œil critique, en particulier à l'endroit des jésuites, le rend plus sensible à la propagande dont ces derniers farcissent leurs relations. *L'Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada* [...], rédigée en 1689 et publiée en 1888, tente donc une première périodisation. L'ouvrage se divise en trois périodes axées sur l'apostolat franciscain en Nouvelle-France. La première couvre l'histoire depuis la venue des Français jusqu'à la prise de Québec en 1629, année du départ des récollets ; la deuxième période débute avec la rétrocession de la colonie en 1632 et se termine avec le retour des récollets en 1670 ; la dernière s'étend jusqu'à l'année de rédaction, soit 1685-1686. Le souci du récollet n'est pas purement pédagogique et encore moins scientifique. Comme ses autres confrères, il prend ombrage d'une histoire écrite à l'avantage des jésuites et, s'il désire lui donner une congruence nouvelle, c'est pour le profit de son ordre. Le Tac, l'auteur supposé de ce manuscrit de 47 pages, n'a jamais terminé que la première partie. Dans les deux premiers chapitres, il

21. Cité par George MACBEATH, « Denys, Nicolas », *DBC*, t. I, p. 266.

22. Michel PAQUIN, « Le Tac, Xiste (Sixte) », *DBC*, t. II, p. 447.

donne une idée générale de l'Amérique et de la Nouvelle-France et, dans les 14 autres, il se contente de résumer les œuvres qui sont dans son cabinet.

Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de La Potherie, parent du ministre de la Marine, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, occupe divers postes dans la marine. Après avoir participé à l'expédition de Pierre Le Moyne d'Iberville à la baie d'Hudson, à titre de commissaire de la marine à bord, il est nommé, en 1698, contrôleur de la marine et des fortifications au Canada. Il quitte ce continent en 1701 pour n'y plus revenir. Pendant ce temps, il s'est initié au pays surtout par des lectures. Doté d'une plume facile, il soumet dès 1702 un manuscrit de plus de 1 200 pages au censeur royal. Les événements auxquels il a participé – campagnes de Le Moyne d'Iberville, mort du comte de Frontenac, paix avec les tribus indigènes – l'incitent à rédiger une relation, mais c'est surtout l'accès à des inédits qui le détermine à un ouvrage de plus d'envergure. Michel Bégon lui communique plusieurs manuscrits qu'a rédigés Nicolas Perrot. Consignées sans apprêts, ces observations contiennent des renseignements de première main qu'une réécriture peut rendre plus littéraires. Les volumes I, III et IV de *l'Histoire de l'Amérique Septentrionale* [...] empruntent la forme épistolaire pour traiter divers sujets sans tenir compte de la chronologie. Le premier volume contient des observations sur les gouvernements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal. Les lieux, les modes de vie, les statistiques sur la population et les sources de revenus sont décrits avec attention, sinon avec sympathie. Pour le volume II, La Potherie s'en reporte à Perrot qu'il aurait rencontré personnellement, d'après le père Jules Tailhan, l'éditeur des *Mémoires sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale* de Perrot. Certains chapitres reproduisent même textuellement le *Mémoire* soumis à Bégon. Comme les autres manuscrits de Perrot sont perdus, on ne peut se prononcer quant à la fidélité à l'original. Le volume III contient l'histoire des Iroquois, leurs coutumes et leurs engagements militaires, entre 1689 et 1701. Le volume IV parle un peu des Abénaquis, mais beaucoup plus de la paix de 1701 dont La Potherie a été témoin.

Comme les autres fonctionnaires, Bacqueville de La Potherie a accès à une documentation riche en inédits. Contrairement à certains autres qui se contentent d'en prendre connaissance, il décide de l'exploiter à son avantage. Il aurait partiellement réussi si son parent, le ministre de la Marine, n'était intervenu pour en interdire la publication parce qu'il jugeait que *l'Histoire de l'Amérique Septentrionale* [...] contenait trop de renseignements précieux pour les ennemis en temps de guerre. Ce n'est donc qu'en 1722 que l'histoire de La Potherie est éditée à Paris.

Gédéon de Catalogne, arpenteur et géographe, vient au Canada en tant que militaire dans les troupes de la marine. Il participe aux campagnes dans la baie d'Hudson et au pays des Iroquois. Par la suite, il se signale surtout comme cartographe. Ce n'est que vers 1716 qu'il commence à rédiger son *Recueil de ce qui s'est passé au Canada, au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682 [...]*, qui couvre à peu près la même période que l'*Histoire de l'Amérique Septentrionale [...]* de La Potherie, mais qui repose sur une documentation moins sûre. Certes, Catalogne évoque des souvenirs mais il rapporte aussi des ouï-dire. Il est surtout précieux par les détails qu'il fournit sur les engagements militaires de cette époque. Son mémoire demeure manuscrit jusqu'à ce que la Société historique et littéraire de Québec le publie, en 1871, dans sa collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France. Ce retard ne veut pas dire qu'il demeura inconnu des contemporains. Il fut d'une grande utilité à Charlevoix.

Une certaine constellation documentaire s'organise autour d'événements précis, comme les guerres iroquoises et les expéditions dans le golfe et la baie d'Hudson, pendant que d'autres secteurs de l'activité dans la colonie sont à peu près laissés de côté. La majorité des Canadiens²³ s'adonne à la culture de la terre et seule une minorité participe à la traite des fourrures et à la guérilla. Par la force des choses, les autorités commandent des mémoires sur les phénomènes nouveaux, car ils recherchent avant tout l'information de première main pour prendre les bonnes décisions. La population locale, qui leur est connue par les registres paroissiaux, les recensements et les actes notariés, ne donne pas lieu à des mémoires et encore moins à des rapports. Quand Charlevoix s'attaque à la tâche de rédiger une véritable histoire, il porte son attention sur les missions, sur les explorations et sur les guerres avec les Anglais et les Iroquois. Ceux qui s'appuient sur son histoire comme texte fondateur dégagent deux constantes du Régime français : le zèle missionnaire et la vaillance militaire.

Il appartenait à Pierre-François-Xavier de Charlevoix de recueillir le fruit de toute cette tradition de lecture et d'en tirer une véritable première histoire. Depuis les premières publications des *Relations*, les temps avaient assez changé pour que l'on juge opportun de raconter les origines de la colonie dans un esprit nouveau.

Dans les *Relations*, depuis les premiers récits du père Biard jusqu'à ceux du père Dablon, le moteur de l'histoire a toujours été la Providence. Les interventions continuelles de la main de Dieu, après

23. Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, passim.

les ouvrages de Pierre Bayle et Bernard Le Bovier de Fontenelle, ne conviennent plus. Avec son *Histoire de Charles XII*, Voltaire commence à accréditer un type nouveau d'histoire. En se fondant sur une documentation abondante, il en critique la validité par la méthode comparative. Ce n'est toutefois qu'avec *Le siècle de Louis XIV* (1751) qu'il met sa méthode au point.

Contrairement à ses devanciers, Charlevoix est un historien de métier. Loin de se limiter à la Nouvelle-France, il veut élever un monument à l'apostolat jésuite dans le monde. De plus, sa collaboration assidue au *Journal de Trévoux* le tient au courant des diverses parutions et des plus récents courants d'idées. Ce n'est donc pas un quelconque missionnaire qui s'improvise historien pour faire part de son expérience et partager son zèle apostolique mais un savant chevronné, bien au courant des critiques qui ont cours sur les missions des jésuites.

Toutefois, Charlevoix n'est pas un historien au sens moderne du terme. Certes, il est le premier à rassembler systématiquement toute la documentation connue sur la Nouvelle-France : il a accès aux archives de la Marine. Souvent placé devant plusieurs versions des mêmes événements, il se livre à un examen critique. Par exemple, pour les premiers établissements en Acadie, il recourt aux récits de Champlain, de Lescarbot et du père Biard. La plupart du temps, il se contente de compléter un récit par un autre, en donnant généralement la préférence au père Biard, qui répond mieux à son dessein. Évidemment, il s'agit là de textes concordants dans l'ensemble. C'est dans les cas de discordance que devrait se manifester son esprit critique. Bien qu'il les signale, il se contente de les contredire, sans plus. Au sujet des « filles du roi », il oppose à Lahontan un simple argument d'autorité : « [...] il n'est pas vrai que les Filles, qu'on y envoya de tems en tems, pour les marier avec les nouveaux Habitans, ayent été prises dans des lieux suspects, comme quelques Voyageurs peu instruits, l'ont avancé dans leurs Relations²⁴ ». L'affirmation de Lahontan reposait sur le témoignage personnel d'un observateur particulier. Pour le contredire, Charlevoix aurait pu s'appuyer sur des archives de la Marine concernant le mode de sélection de ces filles, mais l'historien ne juge pas nécessaire d'apporter plus que son témoignage personnel. L'argument implicite sur lequel il se fonde pourrait se formuler ainsi : si ces filles avaient été des prostituées, elles auraient persisté dans leur mauvaise conduite une fois arrivées dans la colonie. Or, elles ont été d'honorables épouses... selon l'avis général.

24. Pierre-François-Xavier DE CHARLEVOIX, *Histoire et description generale de la Nouvelle France* [...], t. I, livre V, p. 280.

HISTOIRE
ET
DESCRIPTION GENERALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE.
A V E C

LE JOURNAL HISTORIQUE
d'un Voyage fait par ordre du Roi dans
l'Amérique Septentrionale.

Par le P. DE CHARLEVOIX, de la Compagnie de JESUS.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez **PIERRE-FRANÇOIS GIFFART**, rue Saint Jacques,
à Sainte Thérèse.

M. DCC. XLIV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Charlevoix n'interprète pas sa documentation mais se laisse guider par elle. Il s'étend longuement sur les personnages et sur les événements à propos desquels on a beaucoup écrit et il fait fi à peu près complètement des aspects où la documentation fait défaut. Or, trois groupes monopolisent l'écriture à leur avantage : les religieux, les militaires et les administrateurs. Déterminé par le lieu d'où il parle, Charlevoix accorde une préférence très nette aux écrits religieux, en particulier aux *Relations*, qu'il suit souvent de très près. Comme ses précurseurs, il n'a pas renoncé à l'histoire édifiante en l'honneur de sa Compagnie. Ainsi l'apostolat missionnaire occupe-t-il une place disproportionnée par rapport à l'ensemble. Ce parti pris est à l'origine d'une tradition historiographique qui déborde les frontières du pays. Même un historien prévenu comme Garneau ne peut s'empêcher de faire l'éloge des missionnaires. Inutile d'insister sur ce que feront des prêtres-historiens, tels que Jean-Baptiste-Antoine Ferland, Étienne-Michel Faillon et Henri-Raymond Casgrain. Mais plus surprenantes sont les œuvres d'historiens américains comme George Bancroft et Francis Parkman qui, malgré une certaine hostilité à l'égard de la colonisation française, ne peuvent se défendre d'une grande admiration pour les missionnaires jésuites. Charlevoix est pour beaucoup dans la formation d'un discours de messianisme compensateur, en vogue au Québec durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le jésuite met en valeur un autre aspect : l'exploration et les guerres ou escarmouches qui très souvent l'accompagnent. Ce choix peut avoir été dicté par la conception alors courante de l'histoire. Seuls certains genres d'événements et de personnages sont dignes de la chronique et, parmi eux, les guerres occupent la place d'honneur. Par leur sens de l'aventure, par leur détermination et leur courage, les explorateurs prennent figure de héros dignes de la mémoire collective. Les guerriers, surtout quand ils sont heureux, ont droit à la même reconnaissance. L'établissement de postes nouveaux en des territoires inconnus, avec toute la diplomatie déployée pour gagner les nations indigènes, la rivalité toujours croissante entre Anglais et Français pour le commerce des fourrures, tout cela a été soigneusement noté par des voyageurs ou des militaires qui valent plus par les renseignements inédits qu'ils donnent que par leur style. En lisant Charlevoix, Parkman a l'impression que la Nouvelle-France est une vaste entreprise militaire, et Octave Crémazie admire « tout ce monde de gloire dans lequel vivaient nos aïeux²⁵ ».

Bien qu'il se laisse très souvent guider par sa documentation et qu'il n'arrive pas toujours à mettre en perspective les divers événements

25. Vers 231 du « Drapeau de Carillon ».

qu'il rapporte, Charlevoix n'en garde pas moins une certaine distance avec l'objet de sa narration. Conscient de ne plus pouvoir prendre un appui sans réserve sur les récits des *Relations*, il tient compte des commentaires et des dénégations qu'ils ont suscités. D'une certaine façon, l'heure du bilan a sonné. Deux questions se posent à lui : en premier lieu, les missions ont-elles été un succès ou un échec ? « Qui a donc arrêté le progrès de l'Évangile parmi ces Barbares ? » et, en second lieu, « D'où vient que la plus ancienne de nos Colonies, celle qui naturellement devait se peupler davantage, est encore la moins puissante de toutes²⁶ ? » En réponse à la première question, Charlevoix est obligé de se demander si les moyens mis en œuvre sont en rapport avec les résultats obtenus. C'est ici qu'il se distingue de ses devanciers qui fondent leur explication sur l'intervention de la Providence. Pour l'historien, les effets résultent d'une suite de causes dont il faut retrouver l'enchaînement logique. En ce qui concerne l'évangélisation, le zèle des missionnaires ne saurait être suspecté. Certaines causes sont d'ordre intrinsèque, comme l'inaptitude des indigènes pour l'abstraction, la difficulté de se résoudre à la monogamie ou de renoncer à la vengeance. Mais, quelles qu'elles soient, les causes invoquées parviennent peut-être à expliquer l'échec ; elles ne le suppriment pas. Du même coup, Charlevoix reconnaît implicitement que le discours mis en place dans les *Relations* pour valoriser les missions n'est qu'une sorte de camouflage auquel lui aussi apporte sa caution.

En réponse à sa seconde question, Charlevoix s'efforce de démontrer que les efforts de colonisation de la France ont toujours été insuffisants. Certes, il évite de blâmer directement le pouvoir royal, mais il s'en prend aux compagnies et aux administrateurs dont la cupidité et la courte vue ont empêché la mise en application d'une politique qui aurait pu réussir. Ce faisant, il inaugure un questionnement qui va dominer l'historiographie canadienne pendant plus d'un siècle, à partir de Garneau. Parkman, en particulier, soutient que l'économie monopolistique de la Nouvelle-France brime l'initiative personnelle et nuit à la constitution d'une bourgeoisie d'affaires capable d'enrichir la colonie. À cet effet, Charlevoix cite une lettre de l'intendant Talon à Colbert qui réclame la liberté du commerce comme indispensable au développement du nouveau pays.

L'Histoire et description generale de la Nouvelle France [...] représente une première lecture presque intégrale des écrits de la Nouvelle-France et leur interprétation. Charlevoix privilégie certains textes par rapport à d'autres tout en visant à l'exhaustivité. De ce fait, il leur accorde une importance qui favorise leur reconnaissance comme textes

26. Pierre-François-Xavier DE CHARLEVOIX, *op. cit.*, « Avertissement », p. VIII.

littéraires. Mais son apport principal, c'est d'esquisser une première interprétation générale de ce qui s'est passé depuis les débuts de la colonie. Son histoire apprend aux générations futures à lire tous les écrits antérieurs dans un sens par lui déterminé. C'est pourquoi l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* [...] peut être considéré comme un texte fondateur.

Mœurs des sauvages Américains, comparées aux mœurs des premiers temps du père Joseph-François Lafitau est une autre œuvre qui repose sur une lecture critique des écrits de la Nouvelle-France. Le mythe du « bon Sauvage » amène alors les philosophes à s'interroger sur l'utilité de la Révélation. Dès leurs premiers contacts avec les Amérindiens, les Européens se sont demandé s'ils avaient une religion. Champlain et le père Paul Le Jeune en particulier ont répondu par la négative. Rapidement, des auteurs agnostiques, forts de ces observations, soutiennent que le sentiment religieux n'est pas inné chez l'homme. Ils posent ainsi la pierre angulaire sur laquelle va s'édifier le mythe du « bon Sauvage ». Par le fait même, la religion se retrouve dans le camp des artifices de la civilisation qui corrompent l'homme. La discussion remet en question le dogme de la faute originelle et le monogénisme de l'humanité : les « Sauvages » peuvent ne pas appartenir à la descendance d'Adam et avoir ainsi échappé à la faute originelle. Ils représenteraient l'homme à l'état de nature pure. Plutôt que de chercher à les convertir, il vaudrait donc mieux les prendre comme modèles.

Lafitau prétend réfuter cette thèse d'une façon scientifique. Pour ne pas se contenter de preuves fondées sur l'observation mais interprétées subjectivement, il établit un modèle d'après lequel il peut juger de la plus ou moins grande religiosité des Amérindiens. Sa thèse pourrait se résumer ainsi : les autochtones ont une religion, mais encore à un stade primitif, comme l'était celle des anciens. Les peuples de l'Antiquité servent donc de modèles dans des comparaisons multiples.

Pour quelqu'un qui a été professeur de rhétorique, il est assez normal de choisir, comme point de comparaison, la littérature ancienne, puisqu'elle sert habituellement à l'interprétation du monde. Lafitau démontre que toutes les religions païennes se ressemblent et même qu'elles partagent une origine commune. Son séjour de plus de dix ans parmi les indigènes lui est d'un grand secours, mais la lecture de ses prédécesseurs ne l'est pas moins. Une pareille comparaison a déjà fait l'objet des ouvrages du père Noël Alexandre, *Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine* [...] (1700) et de M. de La Créquinière, *Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec celles des Juifs & des autres peuples de l'Antiquité* (1704). Lafitau a également pris soin de relire avec un œil critique les ouvrages de Champlain, Sagard, Le Clercq et surtout les *Relations* des jésuites,

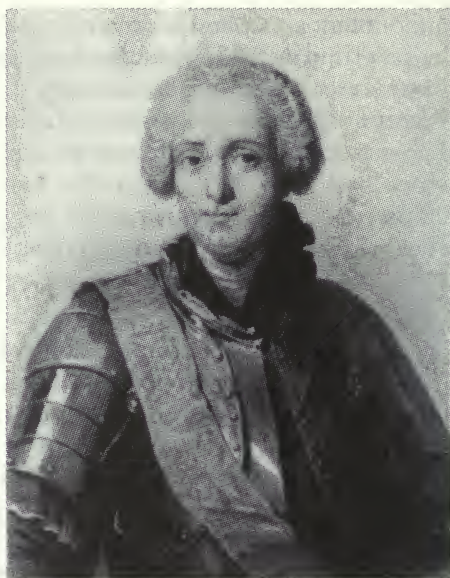
qui ont tant contribué à former l'image des Indiens. L'idée d'une révélation primitive est répandue même parmi d'autres explorateurs comme Marc Lescarbot, Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac, Nicolas Perrot et Chrestien Le Clercq. Lafitau s'en prend particulièrement à Lahontan, dont les écrits ont eu tant de diffusion en Europe. Il lui reproche d'avoir attribué aux « Sauvages » une finesse et une intelligence qu'ils n'ont pas. Mais sa tâche est plus délicate quand il entre en contradiction avec ses propres confrères. Il les excuse en prétendant qu'ils ont écrit hâtivement sans encore très bien entendre la langue des indigènes.

Malgré une dizaine d'années passées au Canada, Lafitau appartient à la littérature européenne parce que ses interlocuteurs sont surtout européens. Correspondant des grandes académies d'Europe, il a adopté une démarche scientifique d'ethnographie comparée, avant-gardiste pour son époque. Il ne reçoit sa pleine consécration qu'à partir du moment où cette science est reconnue et constituée. Il illustre cependant, avec Charlevoix, la connaissance approfondie que certains érudits ont de la Nouvelle-France, qui est l'objet de lectures renouvelées et surtout de discussions entre un certain nombre de savants.

LA GUERRE DE SEPT ANS

La guerre de Sept Ans, et plus particulièrement le siège de Québec, suscitent un regain d'intérêt pour le Canada. L'abondance des écrits qui datent de cette époque est attribuable à la venue de troupes françaises, plus nombreuses que jamais. Des officiers et des soldats s'initient au pays par la lecture des voyageurs qui les ont précédés. Ainsi s'impose une vision assez stéréotypée du territoire et de ses habitants. Mais, avec l'accélération des événements les centres d'intérêt se déplacent : les gestes à poser sont souvent décisifs et engagent la responsabilité de leurs auteurs. Aussi devient-il prudent de tenir un compte exact des événements pour pouvoir se justifier le moment venu. C'est dans cet esprit que sont rédigés la plupart des journaux de campagne. Destinés à un circuit restreint de lecteurs, ces journaux ne doivent normalement pas connaître la publication. Toutefois, comme la défaite élabousse plusieurs réputations, certains croient devoir remanier leur manuscrit pour le publier et tenter de se réhabiliter.

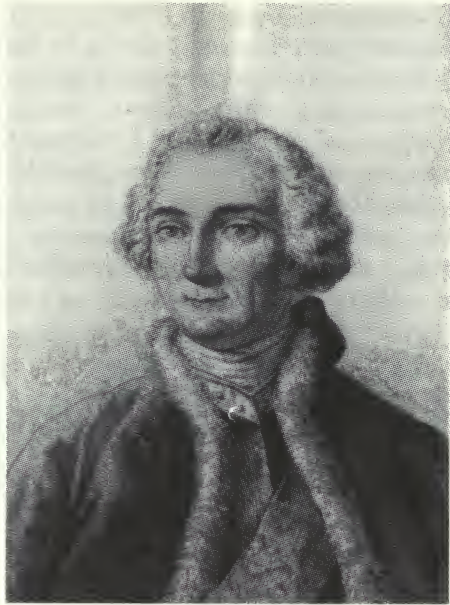
Sans le soin que l'abbé Henri-Raymond Casgrain a mis à les découvrir et à les faire éditer, la plupart de ces écrits seraient restés dans les archives. Selon une entente prise avec le secrétariat de la province, dont relèvent les archives, Casgrain publie au total 12 volumes



François-Gaston de Lévis, duc de Lévis. AN, C-34215.

regroupés dans la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. De tous les manuscrits retrouvés, ce sont certainement ceux de François-Gaston de Lévis que Casgrain désire le plus mettre en valeur parce qu'ils confirment son interprétation de l'histoire de la Conquête. Le journal de campagne de Lévis, qui devait être la locomotive de ce train de publications, est cependant décevant : le chevalier se contente de consigner les événements sans les interpréter. Commandant en second, il se trouve coincé entre le marquis de Montcalm et le marquis de Vaudreuil qui se partagent l'autorité suprême ; prendre le parti de l'un, c'est s'aliéner l'autre. Cette neutralité le condamne au récit d'une succession de faits, apparemment sans relation entre eux. Les coups de main des Canadiens et des « Sauvages » sont aussi bien notés que les victoires des troupes de terre. Les journaux de Lévis et de Montcalm, qui rapportent les mêmes événements, appellent nécessairement la comparaison. La lecture de l'un montre jusqu'à quel point l'autre s'est défendu de commenter des faits auxquels il était mêlé personnellement ; c'est cette retenue qui semble avoir particulièrement plu aux historiens canadiens. Contrairement à Montcalm, Lévis, bien que lui-même Français, s'interdit d'accuser les Canadiens et de dénoncer leurs malversations. Lévis confirme l'histoire officielle telle que rédigée par François-Xavier Garneau.

Casgrain sera le premier à faire cette lecture des journaux de Montcalm et Lévis, dans son ouvrage intitulé *Montcalm et Lévis. Guerre du Canada, 1756-1760*. Dans les positions adverses des généraux, il voit l'esprit du XVIII^e siècle français qui s'oppose à l'esprit



Louis-Joseph de Montcalm,
marquis de Montcalm.
AN, C-34178.

canadien. Pour la cour « dévergondée de Versailles », la conservation du Canada importe peu. Même s'il ne s'est jamais élevé contre la politique métropolitaine, Lévis incarne la résistance, celui qui a lutté jusqu'au bout pour défendre la Nouvelle-France. En 1760, sa victoire de Sainte-Foy en particulier lave l'honneur des Canadiens. Malgré leur manque d'intérêt, ses écrits méritaient donc d'être mis en valeur.

À l'époque de la campagne du Canada, le marquis de Montcalm est un homme bien en position à la cour de Louis XV ; bien que sans grande fortune, il gravite dans les cercles les plus éclairés. Fort de ses appuis en haut lieu, il rédige un journal qui pourra, au besoin, servir à justifier sa conduite. Toutefois, il serait injuste de limiter ainsi ses intentions. Comme il l'avoue lui-même, il tient son journal pour une sorte d'essai philosophique. Mais jusqu'à quel point Montcalm est-il l'auteur de son journal ?

À cet égard, Casgrain est formel : « Le Journal de Montcalm n'est pas autographe²⁷. » La question réside moins dans l'identification du rédacteur que dans la définition de son statut. S'il s'agissait d'un simple secrétaire qui prend la dictée, la paternité du texte ne poserait pas de problème ; mais il semble bien que ledit secrétaire ait joui de plus

27. Henri-Raymond CASGRAIN (dir.), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, t. VII : *Journal du marquis de Montcalm* [...], p. 10.

d'autonomie. Casgrain, dans son avant-propos, croit distinguer entre les passages pris sous la dictée de Montcalm et ceux qui ont été simplement revus et corrigés par le général. Edward Pierce Hamilton écrit pour sa part : « His journal closely parallels Montcalm's but differs very materially at times. I believe that much of Montcalm's journal was actually written by Bougainville²⁸. » Il est indubitable que Montcalm et Bougainville ont des prises de position identiques sur la plupart des questions et que leurs journaux concordent souvent. Une comparaison des lieux parallèles, en particulier dans la sélection des exemples qui illustrent des situations inacceptables, est révélatrice. Dans la dénonciation de certains abus, Bougainville est habituellement plus catégorique que Montcalm : son journal pourrait n'être que le brouillon de celui du général. Quel qu'en soit l'auteur véritable, le problème de la paternité, qui ne se pose pas de façon précise à l'époque, ne doit pas faire oublier que le texte est d'abord écrit pour faire valoir les intérêts du marquis de Montcalm.

De l'aveu même de ce dernier, le texte est apparemment sans destinataire : « Comme dans ce journal uniquement fait pour moi, je parle des divers objets à mesure qu'ils se présentent²⁹. » Les intentions de l'auteur se précisent cependant au fur et à mesure de la rédaction : « Si jamais ce journal tombe entre les mains d'un Européen³⁰ », écrit-il le 5 mai 1757 ; « Ceux qui liront ce journal³¹ », mentionne-t-il le 23 juin 1758. Malgré son caractère intime, cet écrit est donc bel et bien destiné à être rendu public, c'est pourquoi il n'est pas dépourvu d'une certaine stratégie d'écriture.

On peut émettre l'hypothèse que, à la façon des voyageurs lettrés de son époque, Montcalm commence son journal dans le dessein de consigner des aventures personnelles et surtout de se donner l'occasion de philosopher sur la conduite de l'homme dans les diverses circonstances de la vie. Militaire de son état, il n'en a pas moins la prétention, comme tous les lettrés du XVIII^e siècle, de s'appliquer à l'étude de la condition humaine. Ainsi s'expliquent ses longues digressions sur le comportement des Amérindiens : « À mesure que j'aurai l'occasion d'apprendre quelque chose concernant leur religion, leurs usages ou leurs mœurs, je ne négligerai pas un objet important aux yeux d'un philosophe et qui tient à l'étude la plus essentielle, celle de l'homme³². » Il définit par là le lieu d'où il parle : observateur éclairé, il entend

28. Edward Pierce HAMILTON, *Adventure in the Wilderness. The American Journals of Louis Antoine de Bougainville, 1756-1760*, p. VIII.

29. Henri-Raymond CASGRAIN (dir.), *op. cit.*, p. 62.

30. *Ibid.*, p. 191.

31. *Ibid.*, p. 374.

32. *Ibid.*, p. 240.

surmonter les préjugés inhérents à sa condition pour porter un regard nouveau sur la condition humaine. Le général s'étend indéniablement sur tout ce qui touche les mœurs indigènes et partage la prétention scientifique qui s'empare des lettrés de son époque ; Montcalm ne s'en trouve pas moins héritier de la tradition littéraire qui entoure les voyages en Nouvelle-France. En effet, il ne prend la plume qu'après s'être bien documenté. À quelques reprises, il se réfère explicitement à Charlevoix³³ pour comparer son expérience à la sienne. Ses lectures lui indiquent les points sur lesquels doit porter son attention ; elles présentent un angle de vision qui donne sa pertinence à la réalité.

Toutefois, à mesure que la campagne s'engage plus sérieusement, le journal change de ton. Les observations d'un voyageur éclairé le cèdent au plaidoyer de plus en plus virulent en faveur du point de vue européen sur la guerre en cours. Dans ce continent couvert de forêts et traversé de forts cours d'eau, il devenait pratiquement impossible de suivre les règles de l'art militaire européen. Montcalm s'en rend bien compte :

On ne conçoit pas quelle peine il faut pour voiturier une artillerie considérable, deux cent cinquante bateaux, des vivres pour six semaines pour dix mille hommes, le tout sans chevaux, ni bœufs, à bras d'hommes. Aussi ne pourrait-on pas apprécier en Europe le mérite des opérations faites en Amérique³⁴.

Mais la « petite guerre », comme on appelle la guérilla pratiquée par les Canadiens et les « Sauvages », n'inspire que mépris aux diplômés de l'École militaire. Montcalm pousse la prétention jusqu'à affirmer qu'avant son arrivée personne n'avait jamais livré une véritable bataille³⁵. Pourtant, le désastre de Jean-Armand de Dieskau aurait dû l'instruire.

Tant que la victoire favorise les armes françaises, ces prétentions de Montcalm ne prêtent pas à conséquence. Mais, à mesure que la situation se détériore, il devient prudent de noter au jour le jour les causes qui annoncent la catastrophe. Contrairement aux historiens canadiens qui imputeront la défaite à la lésinerie de la France, Montcalm en attribue la responsabilité aux administrateurs de la colonie et aux Canadiens. D'après lui, les coloniaux n'auraient vu dans la guerre qu'une occasion de s'enrichir aux dépens du roi. Tout le mal viendrait de la permission accordée aux nobles de se livrer au commerce sans déroger : « Il faut convenir que cet esprit d'avidité, de gain, de

33. *Ibid.*, p. 46 et 47.

34. *Ibid.*, p. 271-272.

35. *Ibid.*, p. 419.

commerce détruira toujours l'esprit d'honneur, de gloire et l'esprit militaire³⁶. »

Le commerce en cause est particulièrement méprisable parce qu'il se pratique au détriment de l'armée. La spéculation rogne les ressources envoyées par le roi au point d'acculer les régiments à la famine. À la suite de nombreuses malversations, la pénurie de vivres et le manque de munitions placent les forces françaises dans un état d'infériorité insurmontable. Malgré l'état critique de la colonie, les pratiques frauduleuses n'en continuent pas moins parce que « cette opinion que de voler le Roi est licite, est dans la tête de tous les Canadiens³⁷ ». Montcalm ne manque pas une occasion de dénoncer ces usages illégaux, tout en insistant sur les conséquences immédiates pour son commandement.

Le journal de Louis-Antoine de Bougainville est un autre texte capital de la guerre de Sept Ans. Mais tant que des recherches n'auront pas permis de déterminer la part que Bougainville a prise dans la rédaction du journal de Montcalm, il restera difficile d'en parler. Les concordances entre les deux journaux sont en effet nombreuses ; c'est peut-être ce qui aurait amené l'abbé Casgrain à en omettre la publication. On peut toutefois penser, avec Hamilton, que le prêtre-historien ne tenait pas à faire connaître une version de la guerre de la Conquête qui aurait été défavorable à ses compatriotes³⁸. La publication du journal de Montcalm avait déjà été assez embarrassante pour lui. Cette proscription n'avait cependant pas empêché les fuites. Francis Parkman avait, lui aussi, fait copier le manuscrit et s'en servait comme élément d'interprétation du Régime français. Ce n'est finalement qu'en 1924 que le journal de Bougainville est publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*.

Casgrain était-il justifié d'écarter le manuscrit de Bougainville ? Certes, l'abbé avait l'excuse de le trouver redondant par rapport à celui de Montcalm, mais cela ne suffirait pas à occulter un texte d'un vif intérêt. En effet, comme en témoigneront ses œuvres ultérieures, Bougainville est un fin lettré du milieu du XVIII^e siècle. Ses points de repère et ses références définissent le monde auquel il appartient. Bourgeois en passe d'anoblissement, il ne partage pas les préjugés des anciennes familles et se montre beaucoup plus soucieux de la pensée contemporaine. Son journal n'a pas de forme précise : certains jours,

36. *Ibid.*, p. 186.

37. *Ibid.*, p. 349.

38. Edward Pierce HAMILTON, « Parkman, abbé Casgrain and Bougainville's Journal », *Proceedings of the American Antiquarian Society*, vol. LXXI, n° 2 (1961), p. 261-270.

il se limite à de simples notations mais, en d'autres temps, il se livre à de longs commentaires. C'est alors qu'il fait montre d'une plume alerte et souvent caustique : il a le verbe facile et la formule cinglante. Un choix des meilleures pages montrerait qu'en ce XVIII^e siècle l'esprit n'est pas le seul apanage de Voltaire. Cet esprit, il a toutefois le tort de l'exercer aux dépens des Canadiens.

Pendant la campagne, plusieurs autres officiers de moindre importance tiennent leur journal dans lequel ils prennent parti pour ou contre Montcalm : François-Charles de Bourlamaque, le comte de Maurès de Malartic, Louis Franquet et Pierre Pouchot. Chacun tente de justifier sa conduite et d'écarter les blâmes qui pèsent sur lui à la suite de la défaite. Le siège de Québec donne lieu à de nombreuses relations, tant du côté anglais que du côté français, tant des civils que des militaires. Arthur G. Doughty et George William Parmelee recueillent et commentent les textes au sujet de la bataille des Plaines d'Abraham. Les journaux des militaires se ressemblent presque tous et décrivent la campagne depuis l'arrivée de la flotte anglaise jusqu'à la capitulation de Québec. Surtout soucieux de stratégie militaire, ils exposent les manœuvres des deux parties, en tentant toujours de prévoir quel sera le prochain geste de l'ennemi. Dans cette bataille, la topographie joue un rôle primordial, c'est pourquoi Québec et ses environs sont-ils longuement décrits. Les Français, présomptueux, comptent avant tout sur leurs positions inexpugnables ; pour leur part, les Anglais jouent d'astuce. Aucun de ces militaires ne possède la plume d'un César : ils ont du mal à donner une idée d'ensemble des manœuvres et ignorent surtout l'art de présenter une bataille. Ces textes, qui ressemblent à une suite d'ordres et de contrordres, ne sont retenus qu'à titre documentaire.

Les journaux des civils assiégés renferment généralement des renseignements d'ordre plus humain. Seuls les écrits des notables, ceux de Jean-Félix Récher, curé de Québec, de Jean-Claude Panet, d'un notaire, d'une religieuse de l'Hôpital général ou d'un jésuite par exemple, appartiennent davantage au domaine des observations que des impressions. Ces citoyens, que l'arrivée de l'ennemi ne frappe pas de prime abord puisque ce n'est pas le premier siège de la ville, sont surtout consternés par les bombardements, qui dispersent la population, et souffrent de la rareté des vivres à l'intérieur des murs. Mais ce sont surtout les mouvements des troupes qui nourrissent le récit, de telle sorte que les journaux des civils ajoutent assez peu aux relations des militaires. Aucune observation ne mesure l'importance des événements qui se déroulent. Du côté anglais, en revanche, personne ne doute de l'enjeu en question :

[...] it pleased Providence to bless the King's Cause, and crown his Arms with such a Rapidity of Success, and such

a Torrent of brilliant Victories, as must forever distinguish the military Prowess and awakened Spirit of England in all martial History throughout the World³⁹.

L'« Affaire du Canada »

La défaite de l'armée française et la capitulation qui s'ensuit donnent lieu en France à un procès retentissant, appelé « Affaire du Canada », auquel sont assignés les principaux responsables. Pour assurer leur défense, les accusés mandent des avocats qui rédigent des mémoires expliquant leur conduite. Michel-Jean-Hugues Péan, Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, le commandant Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot, entre autres, font éditer leurs mémoires pour défendre leur réputation devant l'opinion publique. Ces plaidoyers visent d'abord à dégager la responsabilité des accusés en invoquant des précédents et en faisant valoir la bonne foi de subalternes qui obéissaient à des ordres dans des circonstances exceptionnelles. Sans cet aspect, ils ne diffèrent pas des plaidoiries ordinaires. Leur intérêt vient plutôt des détails circonstanciés qu'ils livrent sur les diverses étapes de la campagne, sur les querelles qui ont divisé le haut commandement français et surtout sur la perception que les Français et les Canadiens entretiennent les uns des autres.

Ce qu'on a nommé l'« Affaire du Canada » suscite la publication de plusieurs témoignages à charge contre l'administration de la Nouvelle-France, entre autres les *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760* [...]. L'auteur, Louis-Léonard Aumasson de Courville, qui a occupé la fonction de secrétaire auprès du gouverneur de La Jonquière et du commandant de Boishébert, a noté avec complaisance tous les scandales qui pouvaient élabousser les administrateurs. L'impression qui résulte de l'ensemble est très défavorable au Régime français et servira à faire considérer la Conquête comme une libération pour les Canadiens.

Remarquons d'entrée de jeu que les destinataires des écrits sont très majoritairement des Français et des militaires. Leur arrivée massive et récente dans la colonie explique en grande partie ce regain de l'écriture. Pour eux comme pour les premiers explorateurs, le Canada est certes une découverte, mais un peu émoussée par des lectures et des ouï-dire. Ces nouveaux arrivants viennent vérifier ici une image

39. Arthur G. DOUGHTY, en collaboration avec George William PARMELEE, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, «Memoirs of the Siege of Quebec from the Journal of a French Officer», t. IV, p. 237.

qu'ils ont perçue à travers les récits des missionnaires, qui semblent avoir connu une très grande diffusion. Les militaires côtoient les indigènes surtout au cours des campagnes ; aussi les voient-ils sous leur plus mauvais jour. Certains, comme Bougainville, au courant des idées rousseauistes sur la bonté de l'homme naturel, ne manquent pas de souligner les raffinements de cruauté, de sadisme et de barbarie des Amérindiens. Pour les militaires, les indigènes, réfractaires à la discipline, sont un mal nécessaire. À l'occasion, chacun, en ethnologue amateur, y va d'observations qui s'apparentent fort aux clichés.

Les officiers d'état-major ou en position de commandement, habitués à faire la guerre en Europe selon un art bien établi, sont déroutés par le comportement des indigènes et des Canadiens. Montcalm ne leur cache pas son mépris. Ce qu'il considère comme de l'indiscipline et de l'insubordination pourrait bien n'être que de l'initiative et de l'à-propos. Les défaites cuisantes du baron de Dieskau et du général Edward Braddock n'ont pas fait comprendre à ces Européens le besoin de s'adapter au pays. Les divergences, à plus d'un point de vue, entre Canadiens et Français, consacrent une altérité qui est devenue très consistante à la fin du régime. Sous la plume des militaires, les Canadiens perdent leur individualité pour se confondre dans des représentations collectives généralement admises. À ce sujet, l'attitude de J.-C. Bonnefons, simple soldat généralement neutre dans ses commentaires, mérite d'être notée.

LES DESTINATAIRES

En général, le journal de campagne n'est pas destiné au grand public. Ce sont des notes prises au jour le jour pour fixer des points de repère à la mémoire en vue d'une rédaction ultérieure. Sa simplicité primesautière plaide en faveur de sa sincérité : pourquoi un homme se mentirait-il à lui-même ? Mais la façon suprême de surprendre la bonne foi du lecteur ne serait-elle pas justement d'adopter cette formule ? La meilleure vengeance de Montcalm n'était-elle pas son journal ? Comme une bouteille jetée à la mer, le journal renferme des messages que l'on ne livrerait pas au grand public ; on n'en espère pas moins qu'il parvienne à un lieu favorable. Tous ces témoignages de campagne ont été recueillis et publiés, surtout par des Canadiens soucieux de ne laisser perdre aucun vestige de leur passé. Par un curieux hasard, le message destiné aux Français est entendu par des Canadiens, qui apprennent ainsi, un siècle plus tard, comment les héros de leur histoire les décrivent et les racontent. Une interrogation douloureuse s'ensuit. Casgrain,



Marie-Élisabeth
Roberth de La
Morandière
(Élisabeth Bégon).
AN, C-10594.

l'éditeur de la plupart de ces textes, a cru bon de rédiger son *Montcalm et Lévis. Guerre du Canada, 1756-1760* pour redonner sa cohérence au discours historique. Il ouvre ainsi un débat qui sera repris par Thomas Chapais et qui aboutit aux grands ouvrages de Guy Frégault, *Le grand marquis, Pierre de Rigaud de Vaudrenil et la Louisiane* et *La guerre de la Conquête*. Les journaux de campagne, si peu littéraires soient-ils, fixent, à n'en pas douter, une manière de représenter cet événement capital de notre histoire.

Plusieurs autres écrits non destinés à la sphère publique sont longtemps demeurés inconnus. Rien n'interdit de croire que d'autres pourraient être découverts et jugés dignes de publication, comme c'est arrivé par exemple pour la correspondance d'Élisabeth Bégon. Ces lettres, retrouvées et publiées en 1935 par Claude de Bonnault dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, n'ont d'autre destinataire que Honoré Michel de Villebois de La Rouvillière, le gendre de l'épistolière. Un archiviste s'y intéresse assez pour en préparer l'édition. Son intuition est corroborée quelques décennies plus tard ; Céline Dupré prépare à l'intention des écoles un choix de textes, et Nicole Deschamps fait publier un volume intitulé *Lettres au cher fils. Correspondance d'Élisabeth Bégon avec son gendre (1748-1753)*. C'est ainsi qu'une nouvelle épistolière fait son entrée dans la littérature.

Sans être des chefs-d'œuvre, ces lettres intéressent non seulement par leur contenu, mais aussi par leur forme. Élisabeth Bégon a la plume alerte, la phrase incisive et le mot juste pour camper un personnage. À la lecture, on découvre une femme rompue à l'art de la conversation et qui sait en communiquer l'allure à sa correspondance. On devait avoir autant de plaisir à l'entendre qu'à la lire. C'est certainement ce qui lui vaut l'assiduité de Roland-Michel Barrin de La Galissonnière. Si son statut ne lui permet pas de se prononcer sur les affaires politiques, il ne lui interdit pas, en femme d'esprit, de se faire une opinion. Tant qu'elle séjourne au Canada, elle ne cesse de soupirer après la France. Comme le reste de l'élite cultivée, elle vit dans l'attente de passer la mer. Elle partage la mentalité des administrateurs, des militaires et certainement de plusieurs religieux nés en France qui attendent la fin de leur exil. Mais elle oublie qu'elle est née Canadienne et que ses racines sont ici. Ce n'est qu'après son retour dans la métropole qu'elle s'en rend compte. Sans la seconde partie, sa correspondance pourrait ressembler à celle de tout autre Français en poste au Canada, mais Élisabeth Bégon découvre avec ses yeux de Canadienne une France fort différente de celle du discours. Pour la première fois dans des écrits, la mesure de la réalité nouvelle est l'étalon canadien.

*

Parce qu'il n'y avait ni imprimerie, ni journal, ni librairie, on est généralement porté à négliger l'activité littéraire sous le Régime français. Certes, elle ne correspond pas au modèle fourni par l'Europe à la même époque : ici, point d'académies, point de salons, point d'événements littéraires, point non plus de prix et de distinctions. Mais peut-on conclure pour autant à l'absence de vie littéraire ? Réduite à sa plus simple expression, cette dernière pourrait se définir comme l'activité d'un certain nombre de personnes qui sont en rapport d'écriture les unes avec les autres. En d'autres termes, les écrivains se lisent les uns les autres et rédigent d'après leurs prédécesseurs. Nous aurions cru que chaque Européen abordant le Nouveau Monde serait d'abord intéressé à fixer sur le papier ses impressions personnelles, mais cette conception plutôt romantique du récit de voyage est loin de se justifier dans les faits. Le plus souvent, ce genre d'écrit s'élabore dans un cabinet, au milieu d'une abondante documentation. Encore au début du XIX^e siècle, Chateaubriand étoffe son voyage en Amérique par la lecture de Lahontan, de Hennepin et de quelques autres. Nombre de voyageurs, qu'il s'agisse de clercs, d'administrateurs ou d'officiers, prennent la peine de se familiariser avec le pays en lisant un certain nombre d'ouvrages reconnus, qu'une tradition de lecture consacre comme textes fondateurs.

La politique française de maintenir la colonie dans un état de dépendance à l'égard de la métropole multiplie les relations entre les deux continents. L'écrit est le mode le plus courant et le plus normal de communication. Cette politique surdéveloppe ce que nous appellerions le secteur tertiaire de la société. La multiplication des fonctions publiques, des institutions religieuses et des postes militaires et la dispersion de plus en plus grande d'une petite population à travers le continent nécessitent de nombreux rapports, mémoires et comptes rendus. Ce gonflement du secteur tertiaire explique en bonne partie le volume considérable, par rapport à la population, des écrits produits sous l'Ancien Régime. Comme les Canadiens sont suspects de partialité dans l'administration de la colonie, la métropole ne leur confie que très peu de responsabilités ; dans la presque totalité des cas, les relateurs sont donc des Français nés et éduqués en France, dont seulement quelques-uns meurent au pays. Leurs années de séjour au Canada n'auront été qu'un épisode dans leur vie. Même lorsqu'ils plaident la cause du Canada, ils ne se sentent pas liés au sort de la colonie : Charlevoix, par exemple, étudie avec autant d'intérêt les missions au Japon, à Saint-Domingue, au Paraguay qu'au Canada. Ils se préoccupent encore moins du sort de la population canadienne. Chaque fois que la question de l'à-propos de garder ou de développer la colonie se pose, c'est toujours quant à son profit pour la France qu'elle est évoquée. Rares sont les auteurs qui, comme Pierre Boucher et Nicolas Denys, adoptent le point de vue canadien.

Les auteurs ont une appartenance de classe marquée qui oriente leurs écrits ; elle est particulièrement évidente chez le clergé, dont l'intérêt vise d'abord à faire prévaloir le pouvoir religieux sur l'autorité civile, puis à faire reconnaître la puissance de leur communauté à l'intérieur de l'Église. Le discours du clergé s'organise en fonction de ces objectifs : la lutte entre jésuites et récollets l'illustre bien. Toutefois, le clergé n'arrive à ses fins qu'en composant avec les autres pouvoirs. Ses alliances l'amènent à des compromis qui produisent certaines distorsions dans son discours. En maintes occasions, les missions et le commerce des fourrures ont partie liée. Cette connivence devient de plus en plus évidente à mesure que les clercs cessent de dénoncer le commerce de l'eau-de-vie. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, ces compromis sont inévitables, mais le discours destiné aux dévots de France n'en tient pas compte. Les *Relations* développent un récit dans une atmosphère vierge de toute interférence, où les hommes, causes secondaires et instrumentales, ne sont que des outils dans les mains de la Providence. Les faits, bien agencés, montrent que l'action de la grâce se joue des efforts purement humains. Ce discours est porteur de son autodéfense : les missionnaires n'ont qu'à faire leur possible, le reste dépend de Dieu.

Les récollets déniaient au discours jésuite la cohérence nécessaire à l'adhésion. Pour les besoins de leur cause, ils refusent d'interpréter la réalité au seul niveau des causes premières. En mettant l'accent sur les causes secondes, ils contestent et même démentent les jésuites sur plusieurs aspects. Ce changement de point de vue à l'intérieur d'un même groupe surprend, mais il n'est pas inouï dans des moments où la lutte pour le pouvoir devient extrême.

Dans leurs écrits, les explorateurs apparaissent comme des anthropologues et des géographes dominés par un esprit d'observation quasi scientifique. Bien que la flore et la faune ne leur soient pas indifférentes, ce sont surtout les indigènes qui les intéressent. Depuis la découverte de l'Amérique, le public européen manifeste un intérêt soutenu pour les « Sauvages » que les missionnaires exploitent à satiété. Par la suite, aucun explorateur ne veut demeurer en reste : chacun s'ingénie à en rajouter et il semble bien que c'est par là que l'on s'attire l'oreille européenne. Mais ce miroir grossissant déforme la réalité amérindienne.

Dans l'imaginaire européen auquel sont destinés ces écrits, le Canada devient la terre par excellence des « Sauvages ». Cette popularité des indigènes a pour effet premier de mettre en veilleuse l'évolution des Canadiens. Quelques notes discrètes indiquent bien au passage des divergences entre coloniaux et métropolitains, mais rien ne laisse prévoir les différends profonds qui opposeront Montcalm à Vaudreuil. Ce sont les circonstances qui forcent les Français à constater que les Canadiens sont devenus profondément différents d'eux. Mais, à la veille du combat final, il est trop tard.

Dans son ensemble, cette littérature de la Nouvelle-France met l'accent sur les explorateurs, les missionnaires et les guerriers, très peu sur les commerçants et les colons. On y trouve donc tous les ingrédients nécessaires à une interprétation épique du passé. L'histoire, surtout, se chargera de rédiger la *Gesta Dei per Francos* en Amérique. Puis viendront la poésie et le roman.



View of the City of Quebec, taken from the Rocks of Point Lévi (détail), de J.C. Stadler, d'après un dessin de George Heriot, aquatinte impression en noir, 1805. Musée du Séminaire de Québec (Pf 986.34). Photo: Pierre Soulard.

CHAPITRE 2

LES CONDITIONS GÉNÉRALES



Avant 1760

AU MOMENT de sa conquête par l'Angleterre, la Nouvelle-France compte 65 000 habitants de langue française et de religion catholique¹ et une population évaluée à 25 000 Amérindiens². Elle s'étend de Terre-Neuve jusqu'aux Rocheuses et comprend la vallée du Saint-Laurent jusqu'à Détroit, de même qu'un territoire situé à l'est du Mississippi. La France avait déjà cédé l'Acadie à l'Angleterre, sauf l'île du Cap-Breton et, à l'Espagne, le territoire louisianais à l'ouest du Mississippi. La Nouvelle-France est limitée à l'Est par l'Océan, à l'Ouest, par des terres inconnues ou peu explorées, au Sud et au Nord par des colonies anglaises ou des comptoirs marchands, les 13 colonies et la baie d'Hudson. Autour de la population canadienne et parfois avec elle vivent sur le continent nord-américain 1 500 000 Anglais et environ 225 000 Amérindiens de langues et de religions diverses.

1. Mason WADE parle de 70 000 Canadiens au début de la guerre de Sept Ans, dans *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, t. I: 1760-1914, p. 33.

2. Jean HAMELIN (dir.), *Histoire du Québec*, p. 30.

LA POPULATION

La population de la Nouvelle-France est clairsemée et abandonnée à ses propres ressources. La faible densité des villes et l'éparpillement des ruraux ne favorisent pas l'organisation sociale. On s'accorde en général pour dire que la colonie n'est ni riche ni prospère : l'économie est ordonnée aux besoins de la métropole. Le peuplement s'y fait lentement, car l'émigration n'attire le plus souvent que des journaliers et des soldats sans qualification³, contrairement aux colonies voisines de la Nouvelle-Angleterre où l'immigration, souvent due aux persécutions religieuses qui sévissent en Europe, attire une plus vaste gamme sociale. La venue en Amérique est, pour les arrivants, une façon d'améliorer leur sort. De toute évidence, ce mieux-être est considérable.

Les nouveaux arrivants n'intègrent pas la population amérindienne. On tente d'évangéliser les populations autochtones, de leur apprendre le français, mais cette volonté d'assimilation des Amérindiens demeure plus un vœu pieux qu'une réalité. La culture française se révèle d'abord la plus vulnérable au choc des civilisations. Les Canadiens empruntent plusieurs coutumes autochtones. À plus long terme cependant, la colonisation blanche de l'Amérique du Nord aura eu comme effet l'acculturation plutôt que l'assimilation de la population amérindienne. Bientôt, la colonisation a atrophié les civilisations autochtones et détruit l'organisation traditionnelle de leur territoire. Aussi les populations blanches et autochtones demeurent-elles deux mondes étrangers l'un à l'autre et qui se disputent la possession du territoire.

Dans la littérature de la Nouvelle-France, l'Indien imaginaire est essentiellement un « figurant⁴ ». Objet de curiosité de la part des voyageurs et des missionnaires sous le Régime français, il apparaît, en tant que personnage fictif dans les textes littéraires du XVIII^e siècle, comme le fondement de l'exotisme. Les lecteurs européens de récits de voyages s'intéressent en tout premier lieu à la représentation de ceux qu'on nomme alors « les Sauvages ». Les jésuites, dans leurs *Relations*, avaient parfaitement compris la nécessité de miser sur cet exotisme auprès de leurs lecteurs. Au XIX^e siècle, les Indiens sont encore un élément important de l'horizon d'attente. Les romans de James Fenimore Cooper, *Le dernier des Mohicans* (1827) en particulier, donnent aux Amérindiens une dimension littéraire sinon épique qui, pendant longtemps, sert de modèle à l'image que les Européens se font de l'Amérique.

3. *Loc. cit.*

4. Gilles THÉRIEN (dir.), *Les figures de l'Indien*, p. 5.

Avant lui, François René de Chateaubriand avait fait paraître en 1801 et avec grand succès *Atala ou les amours de deux Sauvages dans le désert*. L'auteur récidive en 1826 en publiant *Les Natchez*, poème en prose qui connaît un moindre succès mais témoigne du type d'intérêt que les écrivains européens vouent à l'Amérique. Malgré la présence exceptionnelle de Micmacs dans le *Journal du voyage* [...] de Luc de La Corne et « L'Iroquoise », nouvelle directement inspirée des *Natchez*, publiée d'abord dans le *Truth Teller*⁵ et que Michel Bibaud fait paraître en 1827 dans *La Bibliothèque canadienne*⁶, les écrits canadiens privilégient d'abord la représentation des pionniers français en Amérique. Plus tard au cours du siècle, Octave Crémazie reviendra sur cette question, en regrettant que personne au Canada n'ait su saisir le filon brillant utilisé par Chateaubriand et par Cooper. À mesure que l'historiographie gagne en religiosité, les Indiens perdent le caractère de « bons Sauvages » que leur avait donné le XVIII^e siècle pour devenir, dans les textes littéraires, des figures cruelles qui servent à exalter les missionnaires dans leur rôle de martyrs.

Sur le plan linguistique, les Canadiens évoluent dans le sens de la francité. C'est au début du XVIII^e siècle qu'on assiste à la fixation du parler français en Nouvelle-France. L'uniformisation linguistique s'y fait plus rapidement qu'en France où, en 1794, le rapport Grégoire, sur les patois français, déposé devant le Comité d'instruction publique, révèle la faible connaissance du français dans la plupart des régions.

L'immigrant du XVIII^e siècle n'était pas forcément un sujet parlant françois : « À peine le tiers de nos ancêtres [...] pouvaient se prévaloir du statut véritable de « sujets parlant françois »⁷. » On entend par « françois » un langage parlé, dans sa forme particulière de l'Ancien Régime, qu'on retrouve dans la littérature (notamment dans le *Don Juan* de Molière) sous la forme du langage paysan, et qui est distinct du français littéraire écrit que cherche à codifier l'Académie française à la même époque. Aussi doit-on voir le fait français en Amérique comme résultant d'un processus de francisation, c'est-à-dire de l'émergence d'un monopole des parlers issus de l'Île-de-France et de la conversion de ce monopole en langue maternelle, c'est-à-dire transmissible oralement.

Si à peine le tiers des immigrants sont des parlants françois, la plupart de ces nouveaux arrivants qui sont alphabétisés appartiennent

5. *The Truth Teller* (New York), vol. III, n° 28 (14 juillet 1827), p. 217-219.
6. *La Bibliothèque canadienne*, vol. V, n° 6 (octobre 1827), p. 176 ; vol. V, n° 6 (novembre 1827), p. 210. Voir, à ce sujet, Guildo ROUSSEAU, *L'Iroquoise. Une légende nord-américaine* [...].

7. Philippe BARBAUD, *Le choc des patois en Nouvelle-France* [...], p. 3.

au même groupe et un autre tiers arrive des régions de France en voie de francisation. Le parler françois est donc compris sinon parlé par près des deux tiers des nouveaux arrivants. Le transfert linguistique, phénomène qui se produit « lorsqu'une langue maternelle des enfants n'est pas celle que les parents revendiquent comme la leur⁸ », est rendu possible par la domination de l'élément francisant chez les femmes (en particulier chez les « filles du roi ») et par un taux de mariage exogame (qui réunit des conjoints de langues différentes) de plus de 50 %. En 1663, 70 % des ménages ont au moins un francisant. Ou bien l'homme utilise le patois de sa femme ou bien le français sert de langue commune entre deux patois. Dans le premier cas, le patois est langue maternelle, mais le choc des dialectes dans la même unité familiale favorise la francisation de la génération suivante. Dans le second cas, la francisation est immédiate. On constate ainsi non seulement une francisation rapide, mais aussi l'extinction des patois à la troisième génération d'immigrants, entre 1680 et 1700. Les immigrants arrivés plus tard ne font que s'assimiler à une population devenue française. Le rôle de l'administration royale, du clergé, de l'armée, dans l'apprentissage et la diffusion du français, compte également parmi les facteurs extralinguistiques de cette uniformisation.

Ainsi la francisation n'est-elle pas liée à l'apprentissage de la langue écrite : elle est d'abord orale. L'uniformisation linguistique est une des sources importantes de la survivance française après la Conquête. Il aurait été plus facile d'assimiler une population patoisante et une élite francisante qu'un peuple dont l'intégration linguistique est déjà faite verticalement. Cette francisation rapide est remarquée par les visiteurs français, notamment par Montcalm qui, dans son journal de campagne, souligne l'élégance de la langue dans laquelle s'expriment les habitants de la Nouvelle-France.

L'ALPHABÉTISATION

La question de l'alphabétisation de la population de la Nouvelle-France reste entière, comme le montre Allan Greer⁹. Certaines observations dominent l'ensemble des analyses qui ont été réalisées sur la question.

8. *Ibid.*, p. 134.

9. Allan GREER, « L'alphabétisation et son histoire au Québec. État de la question », dans Yvan LAMONDE (dir.), *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)*, p. 25-51.

On sait ainsi que l'immigrant en Nouvelle-France était plus alphabétisé que le Français moyen de l'époque. Après l'immigration on observe une sorte de récession : en effet, le Canadien de naissance est moins apte à signer que l'immigrant. De 1700 à 1850, le taux d'alphabétisation ne fluctue guère ; ce n'est que vers 1850 qu'on note une augmentation sensible non seulement de l'alphabétisation, mais de ce que les études anglaises nomment le *literacy* et qui désigne plus que la capacité technique de signer, celle de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture lettrées. Cette question est particulièrement importante ici puisqu'elle est liée à la formation d'un public de lecteurs, tel qu'il se constitue aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ce faible taux d'alphabétisation explique le tirage limité des journaux et indique que la lecture et l'écriture sont l'apanage d'un nombre restreint de personnes.

La répartition sociale de l'alphabétisation constitue un autre aspect de la question. Pourquoi, en effet, les habitants apprendraient-ils à lire et à écrire, à une époque où il n'y a aucune honte à se déclarer analphabète ? Le curé les met au courant de ce qu'il y a à savoir, le notaire écrit ce qu'il y a à écrire, compte ce qu'il y a à compter, etc. La question importante n'est pas tant de savoir combien savent lire et écrire, ni quels sont les obstacles à l'alphabétisation, mais ce qui amène une personne à déployer toute l'énergie nécessaire à ces apprentissages, dans un pays sans école, sans papier, presque sans livres et sans journaux. Il n'existe alors pas de lien direct entre le niveau de vie et le degré d'alphabétisation¹⁰. On trouve des seigneurs analphabètes et des cordonniers lettrés. La distinction est davantage fonction des nécessités de l'emploi : les membres des professions libérales, de l'administration et du clergé sont alphabétisés. Les commerçants, les petits marchands et une partie des artisans le sont aussi. Les agriculteurs et les journaliers sont presque tous analphabètes. L'écart énorme entre la ville et la campagne est largement attribuable à l'inégale répartition des emplois qui nécessitent l'usage de l'écriture et de la lecture : le commerce, le droit et l'artisanat sont plus largement urbanisés. Il en est de même pour l'écart entre les sexes. L'hypothèse selon laquelle les femmes auraient un taux d'alphabétisation plus élevé n'est valide que là où l'écriture et la lecture sont peu répandues : à la campagne, sur la terre, dans les petites boutiques. Dans ce cas, elles savent mieux lire qu'écrire.

L'énorme différence qui, après 1760, sépare les Canadiens des Britanniques reproduit les mêmes facteurs : le Britannique du XVIII^e siècle est un immigrant de fraîche date, il exerce son métier dans les

10. Voir : Allan GREER, *op. cit.* ; Michel VERRETTE, « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », *RHAF*, vol. XXXIX, n° 1 (été 1985), p. 51-76.

fonctions du commerce, du droit ou de l'armée et il vit le plus souvent en ville. Somme toute – et c'est ce qui scandalisera les observateurs du temps –, les Canadiens sont généralement analphabètes, plus que les Anglo-Saxons et que les Français ou les Scandinaves à la même époque. Leur état se compare à celui des Européens du Sud. Dans la période, ils sont peu nombreux à savoir lire et écrire : un individu sur 24, selon la plupart des estimations. Et même celui-là se contente souvent de signer et de réciter par cœur un texte maintes fois entendu tout en suivant dans le livre.

La question de savoir combien de gens savent signer ou pas n'intéresse que dans la mesure où elle détermine une relation au savoir. Or, il y a une différence entre signer, connaître l'alphabet, lire et écrire. La tradition française de recherche¹¹ travaille spécifiquement sur l'alphabétisation. La notion de *literacy* fonde la tradition anglaise et elle renvoie à la qualité et à la capacité de lire et d'écrire, donc à une certaine maîtrise des usages de la lecture et de l'écriture. Les études sur l'alphabétisation de la population de la Nouvelle-France présentent une société où la lecture et l'écriture sont des activités spécialisées, liées au travail et pratiquées par un petit nombre. Ces études désignent le nombre des lecteurs et elles en indiquent aussi le statut social : le public instruit est surtout issu des professions libérales, qui nécessitent plus que d'autres l'usage de l'écriture. Pour cette raison, elles méritent une attention particulière.

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

En tant que colonie, la Nouvelle-France est une société d'Ancien Régime. Il n'y existe pas d'opinion publique au sens d'un regroupement de personnes qui engagent des débats et des discussions sur la validité ou la pertinence de la politique gouvernementale. Le journal, alors en plein essor dans les colonies américaines, demeure inconnu au Canada. La seule façon pour le peuple d'exprimer son mécontentement ou même son avis est le charivari ou la composition de chansons moqueuses aux dépens d'un administrateur. « Se faire chanter » est une insulte suprême, comme le prouve l'interdiction de l'intendant Jacques

11. François FURET et Jacques OZOUF, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, t. II.

Raudot¹². En revanche, le pouvoir colonial est exercé par des militaires et des administrateurs mandatés par le roi, dont quelques-uns ne viennent dans la colonie qu'à l'occasion.

La structure coloniale est fortement hiérarchisée. Le roi se réserve toutes les décisions. Le gouverneur général, un noble la plupart du temps, représente la personne du roi dans la colonie, exerce le pouvoir militaire et assume les relations extérieures. Le clergé, les communautés, les écoles, les hôpitaux, les offices publics et la justice sont sous sa responsabilité. L'intendant, le plus souvent un roturier¹³, nommé par le ministère de la Marine, est chargé de la police, de la justice et de la gestion interne de la colonie. D'autres administrateurs siègent avec l'évêque et un certain nombre de notables au Conseil souverain. Un certain nombre de fonctionnaires, de notaires, d'arpenteurs, d'employés supérieurs des compagnies, de capitaines de milice assistent l'intendant et le gouverneur dans leurs fonctions. La Nouvelle-France compte également un grand nombre de coureurs des bois, des gens de métiers, des militaires et des agriculteurs qu'on nomme « habitants ».

Le commerce est d'abord le fait de marchands regroupés en compagnies pour établir des postes de traite en Amérique. Fondé sur l'exploitation des richesses naturelles de la colonie, en premier lieu des fourrures, le commerce atteint un seuil de rentabilité à la fin du xvii^e siècle. De ces besoins commerciaux naît l'exploration du territoire. Une telle organisation commerciale nécessite d'importants investissements financiers qui entraînent la formation de ces compagnies. La fondation par Richelieu de la Compagnie des Cent-Associés en 1627 marque un changement dans l'intérêt porté par la France à la colonie ; le cardinal impose alors aux commerçants des objectifs d'évangélisation et de colonisation en échange des privilèges royaux qui autorisent le monopole du commerce. C'est ainsi que commence le peuplement réel de la colonie qui rencontre plusieurs obstacles dans son développement. En effet, les investissements économiques doivent d'abord répondre aux besoins de la métropole et ne nuire en rien aux manufactures de France. La dépendance de la colonie est accentuée par les subsides qui sont accordés en fonction de la politique élaborée par la métropole. Cette situation subordonne les besoins des résidents permanents à ceux de la métropole. Aussi les témoignages affluent-ils sur la pauvreté de la colonie jusqu'à ce que les nécessités de la guerre contre l'Angleterre,

12. Donald J. HORTON, « Raudot, Jacques », *DBC*, t. II, p. 579-585. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « La chanson », p. 338-344.

13. Jean HAMELIN, *op. cit.*, p. 135.

après 1743, entraînent des investissements massifs et améliorent la qualité générale de la vie en Nouvelle-France¹⁴.

La seigneurie et la paroisse sont les deux formes d'encadrement de la société. Mais on aurait tort de croire que ces institutions sont plus structurantes qu'il ne faut. En effet, la population demeure indifférente à la politique, méfiante envers toute intervention étatique et largement insubordonnée : les immigrants découvrent la relative liberté que permet l'éloignement de la métropole.

En Nouvelle-France, le mode de répartition des terres est le même qu'en France : « La terre est confiée à un seigneur qui en [concède] ensuite des portions à des censitaires moyennant certaines redevances annuelles¹⁵. » C'est ce qu'on appelle le régime seigneurial. La métropole distribue les terres aux seigneurs et au clergé, alors que l'intendant voit aux relations entre les seigneurs et les habitants qui cultivent la terre et paient des redevances sous forme de rente ou de corvée. Les seigneurs ne constituent pas une véritable aristocratie de souche : ils ne présentent ni la cohésion sociale ni la richesse de la noblesse française. Leur situation est plus instable, car ils peuvent perdre leur terre à la suite d'une mauvaise exploitation. La tenure particulière à la colonie avantage les habitants, qui ont des terres neuves, plus productives, qui paient moins de redevances que les paysans français et qui, plus souvent qu'autrement, négligent l'agriculture pour s'adonner à la traite des fourrures. La distribution des fermes en « rangs » plutôt qu'en rond ou en carré rend plus difficile la vie communautaire.

En raison de la très faible densité des censitaires, les rentes ne suffisent pas à faire vivre les seigneurs. La plupart font carrière dans l'armée et s'adonnent au commerce. L'exploitation véritable des tenures ne commence qu'avec le Régime anglais à l'époque où la population s'accroît de façon importante. Les seigneuries les mieux exploitées avant la Conquête, celles qui ont donc le meilleur rendement, appartiennent au clergé. Vers 1700, près de la moitié des habitants du Canada sont concentrés dans les seigneuries ecclésiastiques¹⁶. Les témoignages abondent sur la pauvreté des nobles canadiens. L'image de l'opulent seigneur d'Haberville que trace Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, dans le deuxième chapitre de son roman *Les anciens Canadiens*, appartient plus à l'univers du désir qu'à la réalité. Si des nobles sont devenus riches, c'est moins comme seigneurs qu'en tant que marchands¹⁷.

14. Guy FRÉGAL, *Le XVIII^e siècle canadien. Études*, p. 350-351.

15. Jean HAMELIN, *op. cit.*, p. 151.

16. Selon Guy FRÉGAL, *op. cit.*, p. 365.

17. Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, p. 383.

La paroisse s'implante relativement tard sous le Régime français. Encore en 1730, on n'en compte qu'une vingtaine en dehors de Montréal et Québec. La formule empruntée au séminaire des Missions étrangères par Mgr de Laval préfère le regroupement des prêtres au séminaire de Québec pour les faire rayonner à travers les campagnes plutôt que de les disséminer dans des paroisses isolées. L'encadrement de la population est de ce fait plutôt faible : même à la fin du Régime français, plusieurs paroisses ne disposent que d'un desservant.

L'Église du Canada est née du gallicanisme et d'un certain courant mystique répandu au siècle précédent. Son organisation témoigne au moins du premier de ces éléments. Au sommet de l'Église se trouve l'évêque, nommé par le roi, mais qui reçoit l'investiture canonique du pape. Chef religieux de la colonie, il participe aussi au Conseil souverain. Pour plus d'efficacité, il se réserve la nomination aux cures, qu'il garde amovibles contrairement aux normes du Concile de Trente. Tous les titulaires du diocèse de Québec, sous le Régime français, sont des Français, ce qui ne leur facilite pas la tâche, en particulier auprès du clergé canadien. Le premier évêque canadien, Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, est sacré en 1772. L'influence de l'épiscopat paraît être continuellement remise en question à cause de l'absentéisme de plusieurs. Mgr François de Laval, évêque de Québec pendant 30 ans, en passe 12 hors du pays. Sur ses 39 années d'épiscopat, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier en passe 17 en France et Mgr Louis-François Duplessis de Mornay n'a jamais mis les pieds en Nouvelle-France bien qu'il en ait été l'évêque pendant 6 ans. La juridiction de l'évêque est déléguée à des vicaires généraux, qui n'ont toutefois pas la même autorité. Créé par Mgr de Laval en 1684, le chapitre est composé de 13 membres qui composent le conseil de l'évêque. C'est là que se trouve l'« opposition ». Malgré sa subordination, le curé exerce un rôle primordial puisqu'il sert de lien avec les fidèles. Il assure l'administration des sacrements, la prédication, l'enseignement religieux, la surveillance des mœurs et de la morale, de même qu'une partie de l'administration civile. Les deux plus grosses cures de la colonie, Notre-Dame de Montréal et Notre-Dame de Québec, sont inamovibles. Les marguilliers prennent une part importante dans l'administration des fabriques : ils entrent souvent en conflit avec le curé. D'autres laïcs jouent un rôle dans l'Église : ceux qu'on appelle les donnés.

La pratique religieuse laisse à désirer. En 1683, les trois quarts des habitants n'entendent pas la messe plus de quatre fois l'an « et ils

ne sont pas plus instruits de la religion que les sauvages¹⁸ ». La spiritualité du XVIII^e siècle s'alimente de prières quotidiennes longues, augmentées, quand c'est possible, d'une visite au Saint-Sacrement. Les dimanches et les fêtes d'obligation (37 en 1744) sont marqués par l'assistance à la messe, avec sermon, puis aux vêpres et au catéchisme. L'Église encadre rigoureusement la vie des chrétiens et assume la fonction civile en enregistrant baptêmes, mariages, décès. Nive Voisine note certaines tendances au mysticisme (chez les religieuses en particulier) et souligne l'existence de deux écoles de spiritualité : ici l'école française (le cardinal Pierre de Bérulle, Jean-Jacques Olier, Vincent de Paul) et celle des jésuites. Austère dans l'ensemble, cette religion teintée de jansénisme doit en réalité être comprise comme la forme de rigorisme mise en place par Mgr de Laval à partir des principes élaborés par la Contre-Réforme du Concile de Trente.

L'union organique entre l'Église et l'État reproduit celle de la métropole. Le roi propose les candidats au poste d'évêque. Il désigne le doyen et le chantre du chapitre, sur présentation du gouverneur et de l'intendant. Il exerce un droit de regard et de surveillance sur l'assemblée des chanoines. Les communautés religieuses ne passent en Amérique qu'avec l'assentiment du roi : c'est lui qui fixe le nombre de recrues et le montant de leur dot. Enfin, l'État exige parfois que les communautés présentent leurs états financiers : « [...] dans les années 1700, le revenu annuel du clergé se chiffre au moins par 100 000 £, total dans lequel la part de l'État entre pour environ 40 %¹⁹ ». En 1663, on inaugure le système de la dîme qui ne comptera cependant que pour 10 % à 20 % de ces revenus. L'essentiel des bénéfices du clergé canadien vient donc des seigneuries que le roi lui a concédées et des subventions qu'il accorde. Malgré la perte des gratifications royales après la Conquête, le clergé continue de subvenir à ses besoins grâce aux rentes seigneuriales. En somme, « l'Église canadienne est tout simplement une Église coloniale soumise comme les chefs civils aux autorités métropolitaines²⁰ ». La Conquête ne changera que peu de chose à ce fait.

18. Lionel GROULX, « Le gallicanisme au Canada sous Louis XIV », *RHAF*, vol. I, n° 1 (juin 1947), p. 86.

19. Guy FRÉGAL, *op. cit.*, p. 106.

20. Nive VOISINE, avec la collaboration d'André BEAULIEU et de Jean HAMELIN, *Histoire de l'Église catholique au Québec, 1608-1970*, p. 16.

L'HÉRITAGE CULTUREL

L'héritage culturel de la Nouvelle-France témoigne des conditions particulières qui sont faites à la colonie, tant par la politique de la métropole que par les conditions de vie en terre d'Amérique. L'habitation, le vêtement et l'alimentation se transforment en fonction du climat, de la faune et de la flore. Ainsi, les maisons sont rapidement pourvues de fondations et d'immenses cheminées, elles sont orientées de manière à être protégées des vents d'hiver, la pente du toit permet l'écoulement de la neige. L'« habitant » fabrique son propre équipement, en particulier l'outillage aratoire. L'alimentation, à base de viande autant que de pain, est plus variée qu'en Europe et la consommation d'eau-de-vie (vin ou rhum) se répand, surtout en hiver. Les maisons riches de la ville sont en pierre, ornées de tableaux ou de tapisseries et parfois meublées luxueusement. Le mobilier, souvent de fabrication artisanale, comprend des chaises, des coffres et des armoires. Au XVIII^e siècle, « les meubles augmentent en quantité, en qualité, dans tous les intérieurs²¹ ». Lits, chaises, fauteuils, armoires se multiplient. Le style Louis XV domine avec ses bergères, commodes, canapés, bureaux, tables de jeu ou de toilette, encoignures. L'usage de rideaux et de tapis se répand. Les tapisseries importées d'Europe de même que les étoffes luxueuses, les objets d'orfèvrerie et d'horlogerie témoignent de l'aisance de certains citadins.

La vie sociale diffère selon que l'on vit à la campagne ou à la ville. Dans le premier cas, elle s'organise autour des grands événements de la vie – naissances, mariages et décès –, et elle réunit le plus souvent la famille et les voisins. La messe du dimanche représente une autre occasion de rencontre sociale dans la paroisse. À la ville, la vie sociale s'organise autour des loisirs – glissades, courses en traîneaux, patinage en hiver, promenades en carriole en été, réceptions mondaines et vie familiale –, mais également autour d'une activité publique qui règne dans les auberges, cafés, où on trouve une table de billard, une loterie ou d'autres jeux de hasard.

Le développement des beaux-arts est lié d'une part à la vie religieuse et, d'autre part, à l'administration coloniale. Autour du clergé se créent une architecture, une sculpture et une peinture qui s'expriment dans la construction et l'ornementation des églises et qui, sous cette forme, font pénétrer le grand art dans les campagnes. Lambris,

21. Antoine ROY, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le Régime français* [...], p. 266.



City of Montreal taken from the Mountain, dessin de George Heriot, gravé par Cartwright. Tiré de John Lambert, *Travels through Canada* [...], 1807.

autels, tabernacles, retables, baldaquins, chaires, confessionnaux, lustres et statues exigent le travail des sculpteurs sur bois, souvent membres d'une même famille: les noms des Levasseur, Gosselin et Jourdain, dit Labrosse, restent associés à ces travaux. Les religieuses s'adonnent à la broderie d'art et elles fournissent les ornements sacerdotaux aux églises de la colonie. Ciboires, calices, ostensoirs, reliquaires et autres objets d'orfèvrerie sont importés de la métropole, bien que plusieurs proviennent d'artistes locaux comme les Ranvoyzé. Les traditions religieuses populaires, souvent venues de France, entraînent la construction de croix et de calvaires, disséminés sur l'ensemble du territoire. Quelques églises sont pourvues d'orgues. C'est au palais du gouverneur que se tiennent les fêtes: bals, concerts, spectacles. Parallèlement à ces réceptions, certaines pratiques artistiques privées ont cours puisque plusieurs citoyens possèdent une bibliothèque et un instrument de musique, viole ou violon surtout.

La Nouvelle-France ne connaît aucun plan d'ensemble dans l'organisation des écoles, qui restent quasi inexistantes dans les milieux ruraux. La plupart des villes et villages sont toutefois dotés d'une école. Les maîtres ambulants et l'éducation familiale suppléent au manque d'établissements d'enseignement. Les maîtres laïques ou reli-

gieux relèvent de l'ordinaire ecclésiastique. Personne ne peut enseigner sans un permis de l'évêque. L'intendant confirme les nominations faites par celui-ci. Le programme d'enseignement primaire est simple : apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, étude du petit catéchisme. L'externat constitue le régime ordinaire des petites écoles et, la plupart du temps, il est gratuit. Les écoles ne sont pas mixtes. Leur clientèle dans les campagnes (petites paroisses) est formée de fils d'habitants ; les familles riches et les notables envoient leurs enfants à la ville, c'est-à-dire à Québec.

Sous le Régime français, les jeunes filles peuvent recevoir une formation primaire dans les petites écoles paroissiales et, plus tard, dans certaines autres fondées par des associations de charité laïques²². Les couvents des ursulines de Québec et de Trois-Rivières, tout comme celui des Dames de la Congrégation à Montréal, reçoivent les jeunes filles de bonne famille. Ces dernières religieuses fondent plusieurs couvents autour de Montréal, à l'île d'Orléans et sur la côte de Beauport. Lecture, écriture, calcul, catéchisme et travail à l'aiguille forment l'essentiel du programme des filles. L'âge moyen de la fin des études est de 12 ans.

Le collège des jésuites dispense la formation secondaire depuis 1636, date de l'ouverture des premières classes latines. Quelques années plus tard, la formation inclut les mathématiques, la grammaire, les humanités, la rhétorique et la philosophie. Le collège comprend également une école d'hydrographie pour les futurs navigateurs canadiens, pilotes et capitaines de navire, de même que certains arpenteurs. Le cycle d'enseignement s'étend, comme en France, sur une période de cinq ans. Les élèves se partagent en pensionnaires, externes et aspirants au sacerdoce du petit séminaire. Ceux qui ont commencé leurs études à Québec ne semblent pas avoir de difficulté à les achever en France. Le séminaire de Québec, pour sa part, dispense des cours de philosophie et de théologie.

La formation professionnelle s'acquiert essentiellement par apprentissage, plus rarement par un séjour d'études en France. De même pour la pratique des métiers : il n'y a pas de maîtrise en Nouvelle-France. La colonie compte, à certains moments, une école professionnelle, l'école d'arts et métiers de Saint-Joachim, où l'on enseigne notamment la menuiserie, la sculpture, la peinture, la dorure ; malheureusement, elle est trop éloignée des centres urbains pour répondre

22. Manon BRUNET, « Les femmes dans la production de la littérature francophone du début du XIX^e siècle québécois », dans Claude GALARNEAU et Maurice LEMIRE (dir.), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, p. 167-180.

à l'urgent besoin d'apprentis. Québec et Montréal ont aussi pendant quelques années une école d'arts et métiers plus modeste. Les procureurs Mathieu-Benoît Collet et Louis-Guillaume Verrier donnent des cours de droit privés.

Malgré les déficiences du système scolaire, la Nouvelle-France est riche d'une élite cultivée; certains marchands, des officiers, des fonctionnaires et surtout des religieux ont parachevé leurs études. On estime à 60 000 le nombre de volumes dans la colonie vers 1760²³. Certaines bibliothèques privées comprennent quelques unités, d'autres, plusieurs milliers de volumes, comme celles des familles de François-Étienne Cugnet (environ 3 000 volumes) ou Louis-Guillaume Verrier (4 000 volumes). Ces bibliothèques sont constituées d'abord en fonction de besoins immédiats: livres de piété chez Jeanne Mance; de mathématiques, de cosmographie, de science nautique chez Jean Deshayes, hydrographe du roi; livres de droit chez Louis Rouer de Villeray, premier conseiller du Conseil souverain²⁴. Les communautés religieuses ont elles aussi constitué des bibliothèques qui leur sont propres. À une époque plus tardive, on trouve des bibliothèques dont les collections reflètent davantage des préoccupations générales. Aussi peut-on décrire la bibliothèque type du Régime français comme suit: elle est d'abord constituée d'un fonds professionnel, puis de livres de religion, de quelques classiques latins (dans le texte ou en traduction), d'un fonds de belles-lettres (françaises, mais aussi espagnoles, portugaises, anglaises et italiennes), de livres d'histoire et de récits de voyages. On trouve peu de romans, d'ouvrages de philosophie et de sciences. Quelques individus lisent des journaux de France: Cugnet reçoit le *Journal littéraire* de La Haye et le *Journal des savants*, et Verrier, les *Observations sur les écrits modernes* de Pierre-François Guyot Desfontaines²⁵. Les philosophes commencent à pénétrer en Nouvelle-France avant la Conquête. L'inventaire de la bibliothèque de Verrier, mort en 1758, mentionne entre autres *L'esprit des lois* de Montesquieu (1748), neuf volumes de l'*Histoire naturelle* de Buffon (depuis 1749), le premier discours de Rousseau, le *Discours couronné par l'Académie de Dijon* (1750), *Le siècle de Louis XIV* de Voltaire (1752)²⁶.

Certains s'adonnent à des études scientifiques comme en témoignent les instruments d'astronomie et de navigation ainsi que des cabinets de physique, notamment ceux de l'intendant Claude-Thomas

23. Benjamin SULTE, *Mélanges d'histoire et de littérature*, « Vieilles gazettes », p. 281.

24. Antoine ROY, *op. cit.*, p. 69.

25. *Ibid.*, p. 81.

26. *Ibid.*, p. 80.

Dupuy et de Jean De Lisle²⁷. D'autres étudient la botanique, l'anatomie ou l'astronomie. Certains militaires occupent leurs loisirs à l'observation scientifique. Plus importantes sont la cartographie et l'histoire naturelle. Ainsi, on peut signaler le travail de Michel Sarrazin, correspondant des académiciens Joseph Pitton de Tournefort pour la botanique, et René-Antoine Ferchault de Réaumur pour la physique animale. Il envoya 200 spécimens au Jardin royal des Plantes et se fit connaître par ses travaux sur l'érable, le castor et le rat musqué.

L'écriture privée connaît un certain succès chez les lettrés : on trouve de nombreuses correspondances privées, collections de lettres de qualité souvent remarquable (en particulier celles d'Élisabeth Bégon et de Marie de l'Incarnation), des mémoires (comptes rendus et rapports commandés, mais aussi composés librement pour conseiller la cour, pour dénoncer ses ennemis) et des journaux (itinéraires tenus par les officiers de campagne ou par les voyageurs). Quelques-uns des journaux civils tenus pendant le siège de Québec offrent un certain intérêt.

Ce qui caractérise l'héritage culturel de la Nouvelle-France est la distinction qui s'opère entre les Canadiens nés au pays et les Français, administrateurs de la colonie. Cette différence, qui s'accroît tout au long du XVIII^e siècle, touche tous les secteurs de la société : « Dès 1700, les Français fraîchement débarqués faisaient figure d'étrangers au pays, comme l'indiquent les témoignages répétés des administrateurs²⁸. » Cette opposition, liée aux structures du pouvoir car les métropolitains occupent en général les postes de décision, est plus souvent qu'autrement une source de conflit ; une anecdote veut que, « [p]our apaiser les ouvriers de la construction navale à Québec, il fallut élever un des leurs au rang de contremaître²⁹ ». Les tensions sont tout aussi vives dans l'armée et dans le clergé et elles révèlent la distance qui, avec le temps, sépare la colonie de la métropole.

27. *Ibid.*, p. 137. Voir aussi Léon LORTIE, « De Lisle, Jean », *DBC*, t. V, p. 264-265.

28. Jean HAMELIN, *op. cit.*, p. 240.
29. *Ibid.*, p. 225.



La Conquête et la formation des élites

L'ANNÉE 1763, date du Traité de Paris par lequel la France cède le Canada à l'Angleterre, marque aussi la Proclamation royale de George III qui crée la province de Québec sur une portion du territoire qui avait été jusque-là la Nouvelle-France. Dans cette proclamation, le roi s'engage à mettre en place, dans la colonie, des institutions représentatives, sur le modèle des 13 colonies américaines, érigeant ainsi, dans les faits, la quatorzième colonie. Il s'agit de réaménager les instances de responsabilité et de les rendre conformes au modèle anglais. Cela suppose une mutation dans les modalités d'exercice du pouvoir et un changement dans le personnel (l'armée, les fonctionnaires et le gouverneur seront britanniques). La Proclamation de 1763 suscite les conditions d'un affrontement entre les marchands nouvellement arrivés, qui s'appuient sur une pratique étroitement dépendante de l'Empire britannique, et la noblesse francophone qui, privée de ses circuits commerciaux, doit compter davantage sur ses terres pour ses rentes. L'établissement d'une colonie de type anglais confirme le rôle de la province de Québec comme colonie de peuplement, même si l'immigration tarde à venir. Les Canadiens témoignent de la même soumission à la métropole que sous le Régime français et la même dépendance face aux classes dominantes, les seigneurs et les marchands. Le commerce, toujours prioritaire, donne à ces derniers une place prépondérante dans la société.

La guerre de Sept Ans met en évidence la distance qui sépare les Canadiens et les Français, en particulier dans leurs projets collectifs respectifs. Dans de nombreux mémoires, les métropolitains ne cessent de parler de l'honneur de la France qu'il faut sauvegarder, des dépenses du roi pour la colonie, mais jamais ou presque de l'avenir de la population canadienne. Lévis serait prêt à laisser ruiner le pays tout entier plutôt que de se rendre. Les Canadiens raisonnent bien autrement. Quoi qu'il advienne, le Canada est leur unique patrie et il ne saurait être question pour la majorité d'entre eux de retourner en Europe. Pour plusieurs, des marchands en particulier, un changement d'allégeance ne peut signifier qu'une amélioration de leur sort. La plupart sont peu touchés par le changement de souverain.

D'après Émile Salone³⁰, environ 2 000 personnes rentrent en France en 1760, chiffre considérable en regard de la faible population de la colonie. Ce chiffre inclut les officiers des troupes, les administrateurs civils, les missionnaires et des fonctionnaires. Il est même conservateur si on englobe les troupes régulières et les troupes de la marine que la France avait dépêchées au Canada pendant la guerre de Sept Ans. Des 6 000 à 7 000 soldats, 1 000 se seraient établis au pays après la capitulation. Le départ de l'armée, comme celui des administrateurs et de leurs familles, ne constitue pas un facteur de déstabilisation de la société canadienne. Un clivage très net s'est établi entre Canadiens et Français qui sous-tend des visions très différentes de la colonie et de sa société. Des Français, comme le marquis de Montcalm, François-Charles de Bourlamaque, Louis-Antoine de Bougainville, n'entretiennent aucun lien particulier avec la Nouvelle-France et la défaite de 1759 n'interrompt pas la carrière des survivants.

LA NOBLESSE

Si un certain nombre de nobles canadiens détiennent des commissions d'officiers dans les troupes régulières, plusieurs ne sont qu'officiers de milice. Ceux qui ont été faits prisonniers pendant la campagne ont été envoyés soit dans les colonies américaines, soit en Angleterre. Après la capitulation de Montréal, certains officiers canadiens jouissent d'un délai de 18 mois pour vendre leurs propriétés et rentrer en France.

30. Émile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne-française*, p. 443.

Toutefois, même si quelques-uns se contentent de la demi-solde que leur accorde Louis XV, plusieurs préfèrent revenir au pays. L'achat d'une commission dans l'armée française est bien au-dessus des moyens de la plupart des seigneurs canadiens. Dans les années qui suivent immédiatement la Conquête, la noblesse canadienne s'est suffisamment reconstituée pour former un corps social qui exerce une influence non négligeable sur la politique canadienne jusqu'à l'avènement du régime constitutionnel. En récompense de leur fidélité au régime, plusieurs nobles accèdent au Conseil législatif. Ils croient que leur naissance leur confère un droit inaliénable à la direction du peuple. La biographie de ces nobles est révélatrice à cet égard.

Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde (1716-1802), après avoir tenu le poste de Michillimakinac pendant la campagne, s'embarque pour la France à La Nouvelle-Orléans³¹. En 1763-1764, de retour au fort de Chartres, il s'emploie à mettre fin aux hostilités avec les Britanniques. Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil (1738-1807), aide-major des troupes de Trois-Rivières, rentre en France en 1760. Il loge chez son grand-oncle Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville. Bien qu'il reçoive une maigre pension de 400 livres à compter du 25 juillet 1766, il préfère rentrer au Canada à la mort de son grand-oncle, qui lui a légué le quart de sa fortune. Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806) enseigne dans les troupes de la marine, retourne après la Conquête au service de la couronne britannique. En 1764, James Murray le nomme capitaine d'un corps de Canadiens. Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, enseigne au régiment du Languedoc en 1760, accompagne son régiment en France et participe à la pacification de la Corse en 1764. De retour en France en 1770, il rentre au Canada en 1772. Pierre-Paul Margane de Lavaltrie (1743-1810), lieutenant dans le régiment du Languedoc, l'imite, mais revient au pays en 1765. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1721-1797) passe en France en 1760 avec sa famille où naît son fils Louis-René. Il réintègre le Canada dès 1764 et sollicite pour son fils une lieutenance dans l'armée britannique. Un premier échec ne le décourage pas, un second le résout à l'envoyer tenter sa chance en France, mais la Révolution le force bientôt à revenir. René-Amable Boucher de Boucherville (1735-1812) est fait prisonnier à la bataille des Plaines d'Abraham. Déporté en Angleterre, il passe en France mais, dès 1763, il est de retour au pays. Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière (1748-1822), brevet d'enseigne en second en 1760, accompagne son père en France, mais il opte pour le Canada en 1763, où il obtient en 1768 une commission d'arpenteur. Joseph Boucher de Niverville (1715-1804) participe à la bataille de Sainte-Foy et s'embarque pour la France. Décoré de la croix de Saint-Louis en 1763, il est cependant déçu du sort réservé en France aux officiers canadiens et réintègre le pays dès l'automne 1763.

31. À moins d'indication contraire, tous les renseignements d'ordre biographique proviennent du *DBC*.

La destinée des deux frères d'Estimauville illustre bien la difficulté pour les nobles canadiens de faire carrière dans l'armée française. Jean-Baptiste-Philippe-Charles, né en 1750, et Robert-Anne, en 1754 à Louisbourg, s'embarquent pour la France avec leur famille en 1761. L'aîné revient au Canada en 1776 à l'âge de 21 ans sans que l'on sache rien de sa formation. Il a probablement reçu la même que son cadet qui a étudié à l'École royale militaire. Le premier obtient les faveurs du Régime anglais, tandis que le second, après de vaines tentatives en France, en Prusse et en Angleterre, constate avec amertume son incapacité à se tailler une place en rapport avec sa condition. Il décide, en 1812, de partager la faveur de son frère qui avait été nommé grand voyer du district de Québec. En 1813, le poste de grand voyer adjoint est créé pour lui.

Les d'Estimauville, qui sont passés par l'École royale militaire de France, sont des exceptions. Il n'existe pas d'école primaire bien organisée pour recevoir les enfants de la noblesse canadienne et il est vraisemblable que, conformément à la coutume européenne, ils reçoivent les rudiments d'éducation dans leur famille. La formation militaire s'acquiert dans les corps de cadets de l'armée. Les enfants s'y inscrivent dès l'âge de 11 ou 12 ans. À 11 ans, Michel Chartier de Lotbinière est cadet dans la deuxième compagnie d'artillerie. René-Amable Boucher de Boucherville commence sa carrière comme cadet dans les troupes de la marine. Il en va de même pour Margane de Lavaltrie, qui rallie le corps des cadets de la marine à 13 ans. Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville obtient un poste d'enseigne au régiment de Languedoc à l'âge de 12 ans. Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde est commissionné enseigne dans les troupes de la marine à l'âge de 16 ans. Mais l'entrée dans l'armée n'est pas toujours aussi hâtive. Boucher de Niverville n'intègre le corps de cadets qu'à 19 ans. Aucune des biographies de ces militaires ne mentionne d'études au collège des jésuites. Le cas de Louis-René Chaussegros de Léry est exceptionnel. Né à Paris en 1762, pendant l'exil de sa famille, il sollicite une lieutenance dans l'armée britannique mais, à la suite d'un échec, il s'inscrit au séminaire de Québec en 1782, où il étudie deux ans avant de partir pour la France.

Les études disponibles laissent croire que la noblesse ne bénéficie d'aucune formation autre que militaire et qu'elle perpétue le préjugé de la noblesse française du début du XVII^e siècle selon lequel l'instruction était affaire de bourgeois. Les alliances et les relations mondaines caractéristiques de ce milieu sont cependant créatrices d'habitus, ce qu'illustre Élisabeth Bégon dans sa correspondance. Les nobles misent sur les alliances et sur la reproduction sociale pour maintenir leur rang. Les principales familles sont ainsi presque toutes apparentées.

Par exemple, Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu (1770-1832), né de Geneviève Le Moyne de Longueuil, épouse Catherine Chaussegros de Léry. En 1807, il hérite de son oncle Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil. Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806), né de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière, épouse Julie-Louise Liénard de Beaujeu de Villemonde. Après avoir eu la gestion des biens de

Michel Chartier de Lotbinière, il hérite des seigneuries de Beauport, Fossambault, Gaudarville, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Toutefois, sous le Régime britannique, le modèle culturel semble changer au contact des Anglais. Plusieurs fréquentent le collège classique et embrassent les professions libérales. Michel Bibaud cite le témoignage de Pierre Du Calvet pour illustrer la nouvelle tendance aux études : « Bien des citoyens envoient aujourd'hui leurs enfans en France, pour suppléer à la pénurie d'écoles publiques, qui condamne en Canada la jeunesse à ne pouvoir mettre en valeur les talens dont la nature l'a pu douer³². »

Joseph-Marie Godefroy de Tonnancour s'inscrit au séminaire de Québec, de 1765 à 1771, fréquente par la suite le collège Louis-le-Grand à Paris, puis l'Université d'Oxford. Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay (1779-1833) étudie trois ans au séminaire de Québec. Pierre-Amable De Bonne (1758-1816) fait son cours classique jusqu'à la rhétorique chez les sulpiciens de Montréal, puis il termine ses études de philosophie au séminaire de Québec. Il entre dans la milice à l'occasion de l'invasion américaine, en 1775, devient enseigne puis lieutenant avant d'être fait prisonnier. À cause des possibilités limitées offertes aux miliciens canadiens dans l'armée britannique, il étudie le droit et sollicite, en janvier 1780, une commission d'avocat auprès du gouverneur Haldimand. Propriétaire de nombreuses seigneuries, allié aux meilleures familles du pays, De Bonne constitue un exemple de la mutation sociale qui est en train de s'opérer en faveur des professions libérales.

La modestie des fortunes ne permet pas les grands états de maison. En dehors du gouverneur et de quelques hauts fonctionnaires britanniques, personne n'est assez riche pour recevoir avec éclat. Pour que les nobles émigrent facilement en France, il aurait fallu que le roi s'engage à les dédommager de tous les biens qu'ils abandonnent dans la colonie. Mais le pouvoir ne reconnaît pas à sa juste valeur la monnaie de carte qu'il a émise pendant la campagne. Réduits à la demi-solde, les nobles n'ont pour autre bien que leurs propriétés foncières au Canada dont ils ne peuvent se départir dans les circonstances qu'avec des pertes considérables. La façon la plus avantageuse de faire valoir leurs propriétés est de revenir au pays et d'offrir leurs services au nouveau souverain. Pour ces raisons, la noblesse rivalise de loyalisme avec le clergé. De tradition dans ces familles, la carrière militaire dans l'armée britannique semble l'avenue toute tracée, mais la religion est un obstacle insurmontable. La Révolution américaine oblige cependant l'Angleterre à requérir les services des nobles. La conjoncture leur

32. Michel BIBAUD, *Histoire du Canada sous la domination anglaise*, p. 87.

redonne alors une valeur sociale dont certains profitent. Ils gagnent l'estime des gouverneurs James Murray, Guy Carleton, Frederick Haldimand. Ils contribuent ainsi, pour une certaine part, à la sauvegarde du système seigneurial et du droit coutumier français. En tant que classe, ils s'opposent à l'établissement du système parlementaire.

LE CLERGÉ

Pendant la campagne militaire, 30 des 140 églises sont détruites ou endommagées. Seize presbytères sont rasés. Le collège des jésuites est réquisitionné, le séminaire de Québec est « écrasé sous les boulets³³ ». Les ursulines ont perdu la récolte de l'année. Privé des gratifications royales et d'une partie des dons des fidèles, le clergé se trouve en situation précaire à la suite de la dévaluation du papier-monnaie.

Les pertes se mesurent également en effectifs. Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, l'évêque de Québec, meurt en 1760 ; son remplacement fait problème. Le chapitre est dispersé et les rangs du bas-clergé s'éclaircissent : « Au début de 1759, l'Église canadienne comptait 196 prêtres séculiers et réguliers : à la fin de 1760, ce nombre est tombé à 163 ; à la fin de 1764, il est réduit à 137³⁴. » La mort est la cause principale de la décroissance du clergé. De 1759 à 1764, 39 prêtres dont 23 Français sont décédés³⁵. La seconde cause de décroissance est l'exode. Pour la même période, 22 prêtres passent en France : 3 chanoines, 6 prêtres séculiers, 2 sulpiciens, 3 récollets et 8 jésuites. Le retour de Jean-Olivier Briand et de Joseph-André-Mathurin Jacrau, quelques années plus tard, réduit ce nombre à 20. Les départs comptent donc pour moitié moins que les décès. En 1759, on dénombre un prêtre pour 350 fidèles. En 1780, la proportion est d'un prêtre pour 750 fidèles.

Le nouveau régime interdit le recrutement en France et les nouvelles ordinations se font rares. En octobre 1763, le gouverneur Murray reçoit instruction d'empêcher que l'on comble les vides dans les rangs du clergé. Le gouvernement anglais vise ainsi à l'extinction des communautés d'hommes à plus ou moins brève échéance. L'effet immédiat de la Conquête sur l'Église catholique est d'abord de diminuer sensiblement le nombre de prêtres français au profit du clergé canadien

33. Nive VOISINE, *op. cit.*, p. 23.

34. Marcel TRUDEL, *L'Église canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, t. I : *Les problèmes*, p. 335.

35. *Ibid.*, p. 343.

puis, en second lieu, de favoriser sa sécularisation. L'Église canadienne ne s'est guère préoccupée jusque-là d'assurer son autonomie, puisque les sulpiciens, les jésuites et les Messieurs du séminaire de Québec ne comptent aucun Canadien dans leurs rangs. En 1764, 76 prêtres sur 137 sont nés au pays. Ces prêtres, dont 59 séculiers et 17 récollets, ne jouissent d'aucune formation comparable à celle des jésuites, des sulpiciens et des prêtres des Missions étrangères. Les Français l'admettent implicitement en se réservant les charges d'enseignement et en abandonnant le ministère paroissial aux Canadiens. Le préjugé défavorable à l'égard de ces derniers est particulièrement tenace chez les sulpiciens qui, malgré l'embargo gouvernemental, répugnent toujours à agréger des Canadiens. Le premier ne fait son entrée au séminaire de Montréal qu'en 1767, le second en 1773³⁶.

Le clergé canadien inaugure le nouveau régime avec des effectifs réduits. Mais c'est surtout sa situation financière et son statut légal qui l'inquiètent. Le gouvernement ferme le collège de Québec, seul établissement qui donne accès aux études supérieures et qui a surtout servi à former des prêtres, comme le montre la proportion élevée de prêtres séculiers canadiens. Sa chaire d'hydrographie est également très utile à une époque où le continent est encore mal connu. Plusieurs notables dans les diverses branches y avaient acquis la formation humaniste. Avec la suppression de leur ordre, les jésuites perdent les 25 000 livres de rente qu'ils tiraient de France³⁷, mais leurs biens au Canada auraient apparemment suffi pour soutenir le collège. Le roi de France a doté leur maison de telle sorte qu'elle puisse dispenser l'enseignement classique dans la colonie. En fermant le collège et en mettant leurs biens sous séquestre, le gouvernement britannique prive cet enseignement de son principal soutien financier. À la perte des professeurs s'ajoute celle des dotations. Le séminaire de Québec n'est pas en mesure de prendre la relève. Ses effectifs, en hommes et en numéraire, sont extrêmement limités : il a perdu ses dotations et il ne lui reste que quatre prêtres. D'ailleurs, il manifeste énormément de réticences à modifier sa formule de séminaire tridentin, organisé selon les principes de la Contre-Réforme et adopté par le Concile de Trente, qui veut que les élèves prennent la soutane dès leur entrée au séminaire. Les frères Charon sont disparus depuis 1747, et les religieuses (en 1760, on en compte 215, presque toutes Canadiennes) rencontrent des difficultés de recrutement.

Sans avoir été touchée aussi sérieusement que certains l'ont prétendu, l'Église canadienne sort affaiblie de la guerre de la Conquête. Réduite en nombre, appauvrie et sans statut légal précis, elle est loin

36. *Ibid.*, p. 125.

37. *Ibid.*, p. 117.

de pouvoir jouer le rôle de chef de file qu'on lui a parfois attribué dans l'histoire de cette période. Reconnue et subventionnée par le roi de France, l'Église catholique se retrouve dans une sorte de vide juridique au lendemain de la Conquête. En principe, les articles de la capitulation assurent aux Canadiens l'exercice de leur religion. Mais, dans la pratique, la Proclamation royale de 1763 limite le recrutement du clergé et lui refuse tout statut légal. De plus, elle impose le serment du Test, qui interdit toutes les charges officielles aux catholiques. Il sera aboli, en 1774, par l'Acte de Québec.

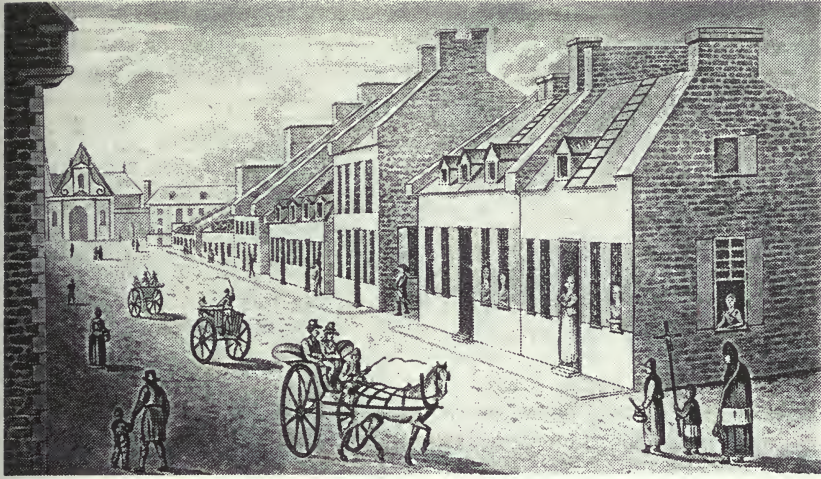
Le rattachement à l'Angleterre marque la fin du monopole religieux de l'Église catholique ; il impose la rupture avec Rome et avec Paris, ce qui accentue les problèmes de recrutement et de légitimation. En outre, les Britanniques manifestent leur intention d'intervenir dans les nominations des supérieurs et des curés, dans le dessein de convertir l'Église canadienne en « Église établie ». Avec une marge de manœuvre aussi mince, celle-ci cherche avant tout à sauvegarder son autonomie – son allégeance romaine – en manifestant un dévouement sans réserve à la couronne britannique. Son objectif de se faire reconnaître légalement oriente toute sa politique. Comme les seigneurs, l'Église défend l'ordre établi, celui de l'Ancien Régime, celui où la parole vient d'en haut, sans discussion, sans débat, sans critique.

LES MARCHANDS

La Nouvelle-France est une colonie pauvre et peu rentable. Les grandes fortunes y sont rares à l'exception de celle des concussionnaires de la Grande Compagnie. Toutefois, le commerce des fourrures, épine dorsale de l'économie locale, a permis à quelques marchands d'atteindre à une relative aisance. De plus, la guerre de Sept Ans a profité à des manutentionnaires.

Les vrais bénéficiaires du commerce avec la Nouvelle-France sont les marchands de La Rochelle, la plupart huguenots qui se contentent à la longue d'envoyer des agents au Canada plutôt que d'avoir à traiter avec les marchands canadiens. Selon Mgr de Pontbriand, vers 1755, les trois quarts du commerce de la colonie sont entre les mains de marchands protestants³⁸. Comme ces derniers n'ont pas le droit de

38. Mgr Henri-Marie DUBREIL DE PONTBRIAND, cité par Marc-André BÉDARD, « La présence protestante en Nouvelle-France », *RHAF*, vol. XXXI, n° 3 (décembre 1977), p. 333.



Notre-Dame Street, Montreal, de John Lambert, aquarelle, 1810. Musée du Séminaire de Québec (Pf 2G folio 61).
Photo: Pierre Soulard.

s'établir en permanence, ils se limitent à des voyages annuels ou encore ils abjurent pour les besoins de leurs affaires. Le changement d'allégeance pour plusieurs d'entre eux n'entraîne pas de conséquences fâcheuses, du moins dans l'immédiat.

Les commerçants britanniques sont initiés au commerce des fourrures par les marchands canadiens. Les noms de Blondeau, Rocheblave, Chaboillez sont régulièrement associés à ceux des marchands écossais pendant les premières décennies du Régime britannique. La Conquête ouvre un vaste territoire aux ambitions des marchands écossais. Les journaux de Glasgow suivent avec intérêt le déroulement de la campagne de 1759. Avec le temps, ces marchands transforment l'économie de la colonie : ils ont l'avantage sur les Canadiens de disposer de capitaux importants. À une époque où la situation du pays est particulièrement déprimée, où la monnaie de carte, qui constitue une bonne partie des fortunes, s'effondre, le moindre afflux de capital a des répercussions directes sur l'économie locale. Cette transformation est également une concentration : de 1769 à 1783, entre 72 et 96 permis de traite sont accordés annuellement ; en 1790, il n'y en a plus que 45³⁹. Les commerçants britanniques diversifient aussi l'économie en intégrant au marché une agriculture jusque-là presque toujours réduite

39. Graham Richard SWAN, « The Economy and Politics in Quebec, 1774-1791 », thèse de doctorat, f. 24.

à l'autosuffisance. Au début du XIX^e siècle commence l'exploitation forestière. Le renouveau économique qui s'ensuit indique la nécessité d'une politique conçue non plus en fonction des seuls besoins de la métropole, mais aussi des besoins locaux.

Les marchands canadiens ne sont pas éliminés pour autant, mais ils occupent d'autres créneaux. La Conquête a pour effet de les priver de leurs anciens circuits d'échanges. Aussi doivent-ils recycler leur activité, dans un premier temps en se liant aux marchands britanniques et, dans un second temps, en se concentrant dans le commerce de détail, puis en investissant dans la propriété foncière. Leur stratégie est sûre et, dans une certaine mesure, elle contribue à les déclasser.

Pierre Foretier doit son entrée dans le commerce à son mariage avec la fille d'un marchand. Après diverses associations avec des marchands de fourrures il investit dans l'immobilier à l'île Bizard et au faubourg Saint-Laurent. Pierre Guy reçoit un héritage important de sa mère. Importateur de « marchandises sèches » de Londres, il approvisionne ses associés pour le commerce des fourrures et s'occupe de rentabiliser deux fermes qui lui permettent d'importantes spéculations. Incapable de s'inscrire dans les circuits internationaux du commerce, il se replie dans des investissements locaux. Alexandre Dumas aussi réoriente sa carrière à mesure que les conditions deviennent plus difficiles : né en France de négociants huguenots, il arrive à Québec en 1751, associé à deux autres commerçants protestants. Marchand de détail jusqu'en 1767, il obtient le bail des forges du Saint-Maurice avec des associés et s'en voit privé au profit de Conrad Gury en 1783. Sans préparation particulière, il demande et obtient une commission de notaire et d'avocat, malgré les protestations véhémentes des avocats.

Dans cette société en croissance apparaît en effet une forte demande pour des services, ce dont bénéficient en outre certains chevaliers d'industrie, tel Pierre de Sales Laterrière, qui débarque à Québec en 1766 et s'intitule médecin. De tels événements forcent le gouverneur à exiger des médecins qu'ils produisent leur diplôme et comparaissent devant le bureau des examinateurs. Plusieurs cas semblables indiquent les rapports de forces d'après lesquels la société canadienne se transforme et montrent l'investissement massif des professions libérales par les Canadiens durant les dernières décennies du XVIII^e siècle et au début du XIX^e.

La Révolution américaine change un peu le rapport des forces en présence. Annapolis, Charleston, Philadelphie et Boston sont déjà des centres culturels importants. La première école en Virginie date de 1635. En 1647, le Massachusetts adopte une loi qui rend l'instruction des enfants obligatoire. Plusieurs collèges et universités sont fondés à cette époque : Harvard (1636), le College of William and Mary en

Virginie (1693), Yale (1716), Princeton (1646), l'Université de la Pennsylvanie (1754), Rhode Island College (Brown University en 1755) et Queen's College (Rutgers University en 1746). Entre 1669 et 1690 s'ouvrent à Boston une vingtaine de librairies. Le premier journal paru dans la colonie anglaise, *The Boston Newsletter*, est publié en 1704 et, en 1765, les principales villes peuvent compter sur un périodique local. La première bibliothèque publique, la Library Company of Philadelphia, est fondée par Benjamin Franklin en 1731, ainsi que la Redwood Library of Newport (1747), la Charleston Library Society (1748), la New York Society Library (1754). À ces bibliothèques publiques il convient d'ajouter les bibliothèques universitaires, telles celles de Harvard et de Yale. Plusieurs Américains ou Français installés dans les colonies américaines émigrent dans la province de Québec et y importent ces modèles culturels.

Au cours de la Révolution américaine, les marchands sont les premiers divisés : plusieurs d'entre eux affichent ouvertement leur sympathie pour les rebelles. Les francophones ne sont pas moins touchés. Mais jusqu'à quel point l'épisode de *La Gazette littéraire* [...] en 1779 est-il significatif ? On ne peut s'empêcher de remarquer que tous ses collaborateurs sont des immigrants de plus ou moins fraîche date. Fleury Mesplet, Valentin Jautard, Pierre Du Calvet, François-Joseph Cugnet tentent de créer une opinion publique capable d'exercer des pressions sur le gouvernement. C'est à ce changement dans les institutions que correspondent les dates de la première période de cette histoire littéraire.

LES NOUVEAUX RAPPORTS DE POUVOIR

L'Acte de Québec (1774) met en place une structure où un gouverneur colonial, appuyé par un Conseil législatif non électif, assume l'ensemble des pouvoirs législatif et exécutif. Le gouvernement britannique s'appuie sur la noblesse francophone et non sur les marchands britanniques nouvellement arrivés. En 1775, le Conseil législatif est composé de 30 membres : 12 militaires, 6 juges ou greffiers, 7 seigneurs et 5 marchands, dont 2 sont propriétaires d'une seigneurie. En 1784, 26 % des seigneuries appartiennent aux marchands. On accentue ainsi une situation d'affrontement car ces derniers veulent une structure britannique centralisée où ils occupent une situation hégémonique. Au contraire, l'Acte de Québec assure aux Canadiens la conservation du droit civil français, de leurs us et coutumes (ce que l'on a interprété

comme la langue et la religion) et de leur droit de propriété, c'est-à-dire de l'ensemble des éléments fondamentaux de la colonie française. L'abolition du serment du Test ouvre les fonctions publiques aux Canadiens. On note ainsi la tendance de la métropole à s'appuyer sur la spécificité canadienne pour éviter l'extension du mouvement d'indépendance au nord du 45^e parallèle. L'Acte de Québec crée les conditions d'émergence d'une culture canadienne, culture unitaire, collectivement partagée par les lettrés et qui existe au grand jour. De 1774 à 1783 éclate le modèle anglais dans les colonies américaines, d'où la nécessité de repenser ce type d'organisation pour éviter que la province de Québec ne prenne le même chemin.

L'organisation sociale du Québec à la fin du XVIII^e siècle revêt un caractère « traditionnel ». À prédominance agricole, l'économie se diversifie dans les villes, où on observe une nette coupure entre la majorité francophone et la minorité anglophone. Selon le recensement de 1790, le Québec compte alors 161 311 habitants avec deux villes importantes : Québec (14 000 habitants) et Montréal (18 000 habitants), qui regroupent 19,8 % de l'ensemble de la population. Quatre localités ont plus de 2 000 habitants. On remarque en outre une certaine tendance à la concentration de la population dans les localités de 1 000 ou 2 000 habitants, dont le nombre passe de 6 en 1765 à 56 en 1791.

Les « habitants » forment entre 75 % et 80 % de la population totale. Échelonnés le long de la vallée du Saint-Laurent, ils sont soumis à un régime seigneurial allégé, sauf les 6 000 loyalistes, installés dans les cantons près de la frontière américaine et qui conservent les traditions anglaises. À partir de la première décennie du XIX^e siècle, le travail forestier leur procure un important revenu d'appoint. Les artisans (forgerons, charpentiers, menuisiers, cordonniers, tailleurs et maçons) forment, avec les journaliers et les autres ouvriers, de 60 % à 70 % de la population des deux grandes villes. En général, ils sont, comme les « habitants », propriétaires de leur maison. La noblesse, de plus en plus parasitaire, sollicite des pensions et des sinécures. Quand elle en a les moyens, elle reconvertit ses activités économiques dans le commerce et la spéculation immobilière. Un grand nombre s'oriente vers la politique. Les marchands, surtout installés dans les villes, interviennent auprès de toutes les instances de l'État.

L'arrivée des loyalistes soulève de nouveaux problèmes. À partir de 1784, une série de pétitions et de contre-pétitions sont envoyées à Londres. Les marchands anglais et français, appuyés par ces loyalistes, exigent des institutions représentatives comme le souhaite la Constitution britannique. Les seigneurs et le clergé s'opposent à toute Chambre d'assemblée et reçoivent l'appui d'une partie de la population canadienne dans la défense des anciennes « Lois et Coutumes » que garantit l'Acte de Québec.

L'Acte constitutionnel de 1791 représente un certain nombre des choix politiques de la métropole pour tenter de résoudre ces conflits. Il sépare les deux ethnies en territoires et en gouvernements distincts, le Haut et le Bas-Canada, tout en assurant leur cohésion propre. En outre, l'Acte constitutionnel établit des modes de représentation : 12,5 % de la population ont le droit de vote, comparativement à 14,3 % aux États-Unis, 0,72 % en Angleterre et 0,2 % en France, à la même époque, ce qui indique le fort pourcentage de votants dans les colonies anglaises. Les critères de qualification donnent à la Chambre d'assemblée une forte base populaire qui joue contre la cohésion des classes dominantes. La question du droit de vote est significative : il y a lieu de croire que le plus souvent les votants savent lire et que le public lecteur connaît la même extension que le public électeur.

Entre les classes populaires et la noblesse loge la petite bourgeoisie professionnelle et marchande qui, en régime colonial, demeure plus près des classes populaires qu'ailleurs. C'est dans ce groupe que se retrouvent la plupart des francophones à la suite des changements intervenus dans la société canadienne après la Conquête. La croissance de la petite bourgeoisie traduit alors tout aussi bien l'accroissement démographique du Bas-Canada, qui voit sa population augmenter d'environ 10 000 personnes entre 1795 et 1805, qu'une transformation dans l'organisation de l'économie et de la société. Parmi ces professions, toutes ne se développent pas également. « Les Canadiens français dominent les professions ayant de fortes assises rurales⁴⁰ », c'est-à-dire l'arpentage et le notariat. La médecine est exercée surtout par des anglophones et le droit est partagé presque également entre les deux groupes. On compte quelques architectes et ingénieurs, le plus souvent anglophones. Au total, estime Ouellet, un francophone sur 743 et un anglophone sur 434 sont des hommes de profession. Dans les villes, ils forment respectivement 2 % et 3 % de la population. La petite bourgeoisie libérale prend également de plus en plus d'importance à la Chambre d'assemblée même si, à la première session en 1791, elle n'occupe que 17 % des sièges, le reste allant à la noblesse et aux gros marchands.

L'Acte constitutionnel crée une structure de pouvoir tricéphale : le gouverneur, le Conseil législatif (non électif, où dominent la noblesse et les militaires) et la Chambre. Le système fonctionne assez bien jusque vers 1810, c'est-à-dire tant que subsiste une certaine continuité dans le personnel politique entre les trois instances. Par la suite, les rapports de pouvoir sont bouleversés. La petite bourgeoisie libérale prend de plus en plus d'importance à la Chambre d'assemblée.

40. Fernand OUELLET, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, p. 184.

L'Acte constitutionnel est un moment clef : pour la première fois, un appareil d'État peut légiférer sur toute matière locale sans restriction autre que le commerce international. La mise en place de cet appareil confirme le processus dans lequel s'engage la colonie pour son autonomie politique et économique. Pour la première fois également, le mode de représentation réserve une place à la petite bourgeoisie professionnelle. Les premières institutions du parlementarisme de type britannique entraînent la création d'une bibliothèque à l'Assemblée, la naissance des partis (le Parti canadien est fondé en 1805) et l'organisation d'une vie publique avec ses journaux, ses débats, ses associations, ses sociétés savantes, etc. La Chambre d'assemblée apparaît ainsi comme le lieu où s'établiront de nouveaux rapports de forces au cours de la période 1806-1839.

LE DISCOURS SUR L'IGNORANCE DES CANADIENS

On ne doit donc pas s'étonner du fait que, dès leur arrivée au Canada, les Britanniques se scandalisent de ce qu'ils appellent l'« ignorance » des Canadiens. Les Français et les Canadiens eux-mêmes partagent parfois cet avis. En effet, les Canadiens se reconnaissent comme « un peuple d'ignorants » et les Français ne cachent pas leur mépris à ce sujet. Depuis les premiers rapports de James Murray jusqu'aux écrits de Hugh Gray, John Henry, Ross Cuthbert, John Lambert et Isaac Weld, les Britanniques ont cependant laissé un certain nombre d'écrits dignes d'attention, brochures, rapports, livres, qui montrent que, si leur évaluation de la situation est la même que celle des Canadiens, leur analyse diffère par sa nature même. L'effet de discours important qui en résulte mérite qu'on s'y arrête brièvement.

Ce discours repose sur une comparaison implicite entre les Canadiens et la population des îles britanniques ou celle des colonies américaines. Selon les Britanniques, la population canadienne serait inerte, sans initiative, terriblement exposée aux manipulations de toute sorte du fait de son ignorance, et elle démontrerait une certaine apathie à l'égard de ce qui touche l'avenir du pays. Les Britanniques ne contestent pas l'éducation d'une certaine élite, qu'ils tiennent d'ailleurs dans une assez haute estime puisqu'ils cherchent même à s'en rapprocher par diverses formes d'alliances. C'est du peuple qu'ils parlent et il serait, selon eux, plus ignorant que celui des autres pays.

Ces marchands d'origine écossaise sont venus d'une contrée où, très tôt, sous l'impulsion de John Knox, s'est développé un système

d'éducation populaire, où l'on trouve cinq universités alors que, aux fins de la comparaison, l'Angleterre n'en compte que deux. Aux yeux des marchands donc, plus instruits que la moyenne des Européens à la même époque et pour lesquels la formation est une nécessité professionnelle, la province de Québec semble véritablement arriérée.

Ces Britanniques sont fermement convaincus de la supériorité de leurs institutions, en particulier de leur droit. *L'habeas corpus* et le jugement par jury leur procurent des garanties qu'ils ne retrouvent pas dans le droit français. De plus, le droit commercial, à peu près inexistant en France, est très développé en Angleterre. Les colons américains considèrent la tenure seigneuriale comme rétrograde, habitués qu'ils sont à la tenure « en franc et commun socage », où les terres sont exploitées « en pleine propriété et non grevées de redevances annuelles attachées à leurs titres de concession⁴¹ ». Pour ceux qui ont vécu la longue guerre de la Conquête dans les colonies américaines, la lutte contre les établissements français prend la forme d'une croisade contre l'absolutisme royal français et l'obscurantisme catholique. Seule l'éviction de la France peut restaurer un climat favorable à l'épanouissement de leurs établissements. Incapables de comprendre pourquoi les nouveaux sujets tiennent tellement à préserver leurs institutions « vétustes », ils attribuent cette volonté à l'ignorance, à l'influence des élites francophones et des papistes.

Aussi comptent-ils d'abord sur la diffusion des lumières pour amener les nouveaux sujets à adopter les institutions britanniques. C'est dans cet esprit que Haldimand fonde la première bibliothèque « publique » à Québec et que, dès 1787, s'élaborent les plans d'un premier système d'instruction publique qui aboutissent à la mise sur pied de l'Institution royale en 1801. En ce sens, le mot « ignorance » renvoie d'abord à un savoir-vivre qui échapperait aux Canadiens, et qui serait fondé sur l'usage de la langue anglaise comme moyen de communication, sur le recours aux lois anglaises pour tout ce qui concerne la propriété et l'échange des biens et sur les institutions anglaises pour la justice et la politique, et dont l'absence, aux yeux de certains, remet en question leur compétence d'électeurs.

Ce discours sur l'ignorance des Canadiens s'intensifie à mesure que la majorité canadienne établit en Chambre d'assemblée un rapport de forces réel avec la minorité britannique. Jusqu'en 1792, ce discours porte sur le mode d'attribution des terres, les lois concernant le commerce, le code de justice et la composition même du gouvernement.

41. Noël BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec de 1760 à 1800*, p. 222.

La Constitution de 1791 satisfait largement aux demandes des Britanniques : elle accorde un gouvernement représentatif, elle sépare le Haut et le Bas-Canada, réservant ainsi aux Britanniques un territoire où s'imposeront leurs droits et leurs institutions. Elle limite aux seules seigneureries l'application des lois et coutumes françaises. Après 1792, le discours sur l'ignorance porte sur la compétence des électeurs canadiens et sur celle de leurs députés. Il est souvent lié à la question de la langue.

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRADUCTION

Langue de l'administration et du clergé sous le Régime français, le français écrit n'a plus, à partir de 1760, qu'une existence privée. La langue publique est anglaise, exclusivement. Bien que le statut du français soit reconnu par la suite, l'usage continue de faire problème. Le Bas-Canada offre alors un cas de colinguisme un peu particulier, au sens que donne à ce mot Renée Balibar, c'est-à-dire l'association, officielle ou grammaticale, de certaines langues d'État, ici le français, à la fois à sa langue ancienne (le latin, langue de l'enseignement) et à sa langue partenaire (l'anglais, langue du droit)⁴².

Le français n'existe alors qu'en tant que langue de traduction, du latin d'abord, puisque l'enseignement se donne en langue latine. Ainsi apprend-on à lire et à écrire dans une langue morte. Les écrits en langue française au XVIII^e siècle ont donc le plus souvent une grammaire et une syntaxe calquées sur celles du latin. Dans une lettre adressée au Spectateur tranquille, dans *La Gazette littéraire* [...], et publiée le 17 juin 1778, Lui seul constate :

Ici la Langue Latine est, pour ainsi dire, la seule qu'ils [les jeunes gens] lisent, & formés sur ces principes, ils sont obligés de faire une nouvelle étude pour lire leur Langue naturelle ; aussi arrive-t-il qu'à l'âge de dix-huit ans, tel qui lit le Latin sans hésiter, a de la peine à assembler les syllabes dans la Langue Française. Que fait-on dès qu'un enfant sçait seulement assembler les mots dans les deux Langues, & en tracer imparfaitement les Caractères, on l'envoye au

42. Renée BALIBAR, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République*, p. 11-14.

Collège non pour apprendre sa Langue naturelle, mais une langue étrangère, & presque inutile dans ce pays, jusqu'à ce qu'il prenne envie à quelqu'un de devenir Sçavant. (Je désire que cette envie vienne bien vite.) Aussi, celui qui sçait que le mot Latin *Dominus* signifie en Français *Seigneur*, ne sçait ni le prononcer ni l'écrire, & encore moins ses différentes significations.

En guise de réponse, le 24 juin 1778, le Spectateur tranquille propose d'établir « dans le Collège de Montréal, une classe, où deux fois la Semaine il sera donné des instructions sur la Langue Française & l'Orthographe ». Sans être avalisée, la proposition témoigne du problème d'une langue qui n'a pas conquis son autonomie grammaticale et qui, par l'enseignement, n'existe qu'à travers une autre, plus ancienne.

Le français existe ensuite en tant que langue de traduction de l'anglais. Cette situation est créée, à l'origine, par la rupture linguistique entre l'ensemble de la population, qui est de langue française, et les personnes qui exercent le pouvoir dans la métropole et qui sont de langue anglaise : pour être entendue du peuple, la loi anglaise doit être traduite en français. La difficulté s'étend bientôt aux relations entre les lettrés, administrateurs, marchands et professionnels, puis à l'ensemble des relations publiques : le bilinguisme s'installe, tant pour joindre l'ensemble de la population lettrée, anglaise et française, que pour favoriser l'apprentissage de l'anglais par la population francophone. À maintes reprises, ce bilinguisme donne naissance à une forme de « franglais » issu d'une traduction de mauvaise qualité.

Les journaux connaissent de tels problèmes, en premier lieu *La Gazette de Québec* qui publie son prospectus une fois en anglais et deux fois en français. La première version française est un calque de l'anglais, la seconde, une traduction plus conforme à la langue française. Le journal, qui imprime plusieurs textes officiels, est alors publié avec le concours d'un ou deux traducteurs anonymes (les noms de Daniel Gallway et de William Vondenvelden n'apparaissent pas dans l'ordonnance même, mais ils sont parfois mentionnés dans le texte comme traducteurs attitrés des ordonnances gouvernementales). Les imprimeurs sont obligés de « contracter à l'année pour la traduction⁴³ ». Les traducteurs improvisés semblent se tirer d'affaire tant bien que mal en mélangeant parfois les deux langues pour obtenir du « franglais », sans que les lecteurs se plaignent des nombreux barbarismes et solécismes qui émaillent la version française.

43. GQ, 29 mai 1766, p. [2].

Le régime militaire éprouve en effet quelque difficulté à administrer une colonie catholique et française. Le serment du Test impose l'obligation de faire venir tous les administrateurs d'Angleterre ou des États-Unis puisque les catholiques ne sont pas habilités à exercer des charges publiques. Bien que la plupart des grands administrateurs parlent français et qu'ils soient accompagnés de secrétaires huguenots, d'origine française ou suisse, les textes de loi sont en anglais, comme les directives. Pour être compris de la population, les gouverneurs font rédiger les placards en français à partir de notes données à leurs secrétaires. Toutes les ordonnances sont écrites en français et en anglais.

Dans son étude sur les traducteurs avant 1791, Paul-A. Horguelin soutient qu'en 1760, aucun Canadien n'avait une connaissance suffisante de l'anglais pour traduire le texte des proclamations. Ce qui n'empêche pas, écrit-il, que certains puissent avoir collaboré à l'établissement des textes, au stade de la révision. Il note en effet certains mots et expressions du terroir dans les proclamations. Pendant les quatre années du régime militaire, les secrétaires, au nombre de quatre, sont les principaux agents du bilinguisme officiel. Hector Theophilus Cramahé, Gabriel Maturin, John Bruyères, Conrad Guky, ces personnages énigmatiques, plus importants qu'on ne le croit souvent, finiront leur carrière dans l'armée ou dans la haute administration coloniale anglaise. L'analyse de la langue de ces secrétaires révèle qu'ils rédigent probablement les proclamations en français d'après les notes que leur remettent les gouverneurs. « Le français des proclamations, écrit Horguelin, à part quelques interférences, est de bonne tenue. On peut lui reprocher de « sentir le terroir » [...] certainement pas d'être une copie servile de l'anglais⁴⁴. » À partir de 1764 toutefois, il note une nette détérioration des placards. La rédaction parallèle cède la place à la traduction proprement dite. Il constate que Cramahé traduit et ne rédige plus. Sa langue se détériore et il laisse en anglais les termes dont il ne connaît pas l'équivalent.

Carleton, successeur de Murray en 1767, est confronté lui aussi à un problème de ce genre : il lui faut, d'une part, recenser et traduire en anglais les lois et ordonnances françaises (rendues légales avec le maintien du Code civil français) et, d'autre part, assurer la traduction des proclamations et autres textes officiels de même que celle du droit anglais. La nomination de François-Joseph Cugnet au poste de traducteur est importante à cause de la maîtrise qu'elle lui donne sur la formulation du Code français. D'une famille de juristes français, fils

44. Paul-A. HORGUELIN, « Les premiers traducteurs (1760 à 1791) », *Meta. Journal des traducteurs/Translators' Journal*, vol. XXII, n° 1 (mars 1977), p. 19.

d'un directeur général du domaine du roi, qui possédait la bibliothèque la plus importante de la Nouvelle-France, il prend la défense des lois françaises et rédige quatre traités de droit civil français, imprimés par William Brown en 1775. Les traductions de Cugnet sont, selon Horguelin, très correctes, sauf à la fin de sa vie, mais on croit que son fils Jacques-François avait déjà officieusement pris sa relève.

Que de problèmes suscités par la traduction ! Il faut littéralement créer une langue juridique pour traduire en français le Code anglais. Les difficultés ne s'amointrissent pas avec la mise en place du système parlementaire. John Hare a étudié longuement les problèmes de terminologie liés au changement de régime⁴⁵. On voit alors que la langue française n'a d'existence publique que par la traduction, du moins jusqu'en 1791. Le français officiel est un « français de traduction⁴⁶ », dans lequel l'anglicisme se glisse de toute part.

Une étude sur les questions de langue au Québec (1759-1850) présente une autre dimension du problème. Les élections de 1792 à la présidence de la Chambre d'assemblée amènent pour la première fois sur la place publique le débat au sujet du statut de la langue française. Certains députés croient que l'« orateur » doit être capable de traduire du français à l'anglais et être de préférence un Anglais pour pouvoir discuter avec le représentant du roi. La Chambre passe outre à ces arguments en élisant Jean-Antoine Panet. Ensuite, il faut « élaborer les règlements et décider de quelle langue on se servirait pour les procédures parlementaires et la législation⁴⁷ ». Deux propositions s'affrontent : William Grant, défait à la présidence, voudrait que tout soit rédigé en anglais puis traduit en français ; Joseph Papineau opte pour des règlements adoptés dans la langue de leur rédaction, peu importe laquelle, puis traduits. Sa proposition l'emporte. Pierre-Amable De Bonne suggère ensuite que les lois soient adoptées dans les deux langues. Un amendement selon lequel la version anglaise primerait en cas de doute est rejeté. Plus tard, un amendement introduit l'anglais comme langue du Code criminel et des lois relatives au clergé protestant et le français pour le Code civil et les lois relatives au clergé catholique. Par la suite, on fera accompagner le texte original d'une traduction par le greffier. À cause du nombre de Britanniques qui siègent à la

45. Voir : John HARE, « La formation de la terminologie parlementaire et électorale au Québec : 1792-1810 », *R/O*, vol. XLVI, n° 4 (octobre-décembre 1976), p. 460-475 ; « Lexicologie politique au Canada français (1784-1812) », thèse de doctorat en linguistique ; *La pensée socio-politique au Québec, 1784-1812. Analyse sémantique*.

46. Gaston DULONG, « Histoire du français en Amérique du Nord », dans T. SEBEOK (dir.), *Current Trends in Linguistics*, t. X : *Linguistics in North America*, p. 413.

47. Danièle NOËL, *Les questions de langue au Québec, 1759-1850*, p. 162.

Chambre, il faut envoyer les lois dans leur version anglaise au Conseil législatif pour ratification.

Dans les faits, tous les greffiers seront de langue anglaise : Samuel Phillips (1792-1808), William Lindsay Jr (1808-1834), William Burns Lindsay (1830-1838). Les francophones sont assistants de correcteurs et de réviseurs. Les débats de la Chambre sont doublement traduits. D'abord prononcés en français, ils sont traduits immédiatement et publiés en anglais puis retraduits en français. Pour cette raison, la version française tarde toujours. Le rôle de la Chambre d'assemblée dans les débats linguistiques est primordial puisque le conflit y est énoncé en même temps que les modalités de sa résolution. Pendant toutes ces années, les Britanniques acceptent le français en tant que *langue de traduction* tandis que les députés canadiens tentent par tous les moyens de faire du français une *langue légale*.

La période de 1764 à 1805 révèle également de profonds changements quant à l'ordre du discours. Dans les années qui suivent immédiatement la Conquête, la langue française n'est pas un enjeu politique au même titre que les lois, les coutumes et la religion. L'important pour les vainqueurs est d'implanter et de faire respecter les lois anglaises. C'est en ce sens que s'établit d'abord une situation de colinguisme. Les débats ont lieu entre les lettrés et les administrateurs. L'analyse de la période révèle qu'il n'y a pas de conflit linguistique au sens strict sous le régime militaire. Le discours de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière et la pétition de 1765, rédigée essentiellement par les seigneurs et quelques membres du clergé, ont plutôt comme objectif de défendre les droits et les usages liés aux lois françaises. La langue n'est alors qu'une des composantes, relativement secondaire, de l'ordre social. On ne la défend pas, mais on protège les droits de ceux qui la parlent. La nuance est de taille. La querelle des prisons, en 1805-1806, débouche sur un débat autour de la fondation du *Canadien*, premier journal politique francophone. La langue française postule alors un nouveau statut et le problème qu'elle pose est d'envergure nationale.

Le débat sur la question linguistique a pour enjeu, dans cette première période, la « légalisation » de la langue française, c'est-à-dire sa reconnaissance en tant que langue légale. Sa « nationalisation » est entreprise dans les années qui suivent la fondation du *Canadien* de même que sa « grammatisation », au sens que donne à ce terme Renée Balibar, qui renvoie ainsi à l'établissement d'une norme grammaticale dans une forme essentiellement didactique. Pendant la première période, on compte peu d'interventions normatives sur la langue. À cette époque, l'orthographe, l'usage des majuscules et de la ponctuation ne sont pas encore fixés. En conséquence, la lecture des journaux et des ouvrages conserve pour la postérité un caractère d'étrangeté. Si

Fleury Mesplet prétend que les Canadiens écrivent moins bien que les Français, c'est pour désigner bien plus le manque de formation lettrée que l'état réel de la langue au Canada. En effet, puisque l'enseignement secondaire classique se fait dans la langue latine, le bon usage du français est appris par la lecture des grands auteurs français. Les écrivains doivent ainsi réapprendre la langue par l'imitation de ces auteurs et on ne s'étonne guère que l'imitation déborde souvent l'aspect purement grammatical. La grammatisation du français au Bas-Canada va de pair avec le développement de l'enseignement. Les premiers ouvrages du type « dites et ne dites pas », qui visent la correction des usages, et les premiers manuels de grammaire apparaissent au début du XIX^e siècle, après 1810. En revanche, certains textes manifestent déjà la transcription d'une langue moins savante, tel le dialogue attribué à François Baby, *Le Canadien et sa femme*, publié chez John Neilson en 1794 et écrit dans un français relativement simple, alors que certains poèmes et chansons prennent des tournures franchement populaires.

LA QUESTION SCOLAIRE

Au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle, la province de Québec réunit, d'une part, une population anglophone qui tend à aller chercher son instruction dans les collèges du Vermont et de la Nouvelle-Angleterre et, d'autre part, une population française et catholique, qui tente de se doter d'établissements particuliers. Mais la Proclamation royale de 1763 stipule que nul ne peut tenir école s'il n'est muni d'un permis spécial délivré, pour les Britanniques, par le « Lord-Bishop » de Londres et, pour les Canadiens, par le gouverneur. La guerre a assez peu touché les écoles primaires, sauf à Québec et dans les environs où les écoles de garçons ont parfois été endommagées. Une vingtaine, peut-être 30, de ces écoles rouvrent leurs portes au lendemain de la Conquête⁴⁸. Entre 1760 et 1787 s'ajoutent une quinzaine d'écoles primaires.

En 1787, lord Dorchester (Guy Carleton) institue le « Comité du Conseil sur l'objet d'Augmenter les Moïens d'Éducation », qui propose lors de sa première réunion en 1789 d'établir un système scolaire public complet. Une telle idée très avant-gardiste pour l'époque reçoit peu d'appui. Le comité propose la création, dans chaque

48. Louis-Philippe AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec*, t. I : 1608-1840, p. 316.



One of the Seminary Boys at Quebec and a Gentleman in his Winter Dress, de John Lambert, aquarelle rehaussée à l'aquarelle, 1810. Musée du Séminaire de Québec (Pf 8G folio 93). Photo: Pierre Souldard.

paroisse, d'une école pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des quatre règles de l'arithmétique, puis d'une école de comté, gratuite comme la précédente, pour l'enseignement de l'arithmétique, des langues, de la grammaire, de la tenue de livres, de l'arpentage, de la navigation, des mathématiques appliquées et du mesurage. En troisième lieu, le projet prévoit la création d'un collège, sous la direction d'un recteur, pour l'enseignement des arts et des sciences. Les biens des jésuites pourraient être affectés à ce projet.

Cette proposition donne lieu à une importante polémique. Mgr Jean-François Hubert s'oppose en effet à la fondation d'une université « mixte⁴⁹ » sous prétexte que les Canadiens, « ayant beaucoup de terres à cultiver, et étant d'ailleurs fort dépourvus d'argent, ne pourraient jouir des avantages que cette institution leur offrirait » et qu'il serait,

49. D'accord avec Mgr Hubert qui a refusé l'érection de cette université, le cardinal Antonelli, le 6 avril 1791, parle plutôt d'une université « tolérante ». Voir Ivanhoé CARON, « Inventaire de la corres-

pondance de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, et de Mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur, 1768-1797 », *RAPQ*, 1930-1931, p. 247.

en outre, contre leurs intérêts « de fonder à leurs frais une Université dont les bancs comme les chaires seraient peut-être remplis longtemps par des étrangers⁵⁰ ». L'évêque de Québec proteste que le clergé a toujours assuré la formation scolaire malgré de nombreux obstacles : rigueur du climat, dispersion des maisons à la campagne, difficulté d'assembler les enfants dans un même lieu ou, pour un précepteur, de visiter un grand nombre de maisons particulières. Cette réponse ne paraît guère satisfaisante à l'évêque coadjuteur qui, au grand scandale de son supérieur, s'étonne ouvertement que celui-ci puisse ainsi se faire le « proto-défenseur de l'ignorance au dix-huitième siècle ». En réponse à sa lettre, le 5 avril 1790, il écrit : « Avec douleur nos meilleurs citoyens seront placés entre l'expatriation de leurs enfans, l'ignorance et l'oisiveté⁵¹. » Ces vues, particulières à Mgr Charles-François Bailly de Messein, déplaisent à Mgr Jean-François Hubert qui n'appréhende pas tant l'anglicisation de la population canadienne que la diffusion du protestantisme. C'est pourquoi l'Église tient à protéger son monopole dans la diffusion des connaissances. Cette polémique entre Mgr Bailly de Messein (qui approuve) et Mgr Hubert (qui s'oppose) puis une proposition des sulpiciens de fonder gratuitement un collège contribuent à faire échouer le projet.

Un peu plus de dix ans plus tard, en 1801, la Chambre d'assemblée adopte l'« Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'Instruction », mieux connu sous le nom de l'Institution royale ou de Royal Institution for the Advancement of Learning, qui représente le premier système public d'enseignement mis en place au Québec. L'État finance l'école et nomme les professeurs, mais seulement après que les citoyens se soient entendus entre eux et en aient fait la demande. De toute évidence, les habitants francophones et catholiques ne ressentent pas l'urgence de s'instruire. « De 4 qu'elles étaient en 1801, les écoles royales passent successivement à 7 en 1803, à 15 en 1810, à 29 en 1814 pour atteindre le chiffre de 35 en 1818. Onze de ces institutions sont alors établies dans des centres canadiens-français et sont dirigées par des maîtres dont la langue maternelle est le français⁵². »

50. « Réponse de l'Évêque de Québec aux observations de Monsieur le Coadjuteur sur un écrit adressé le 18 novembre dernier à l'honorable William Smith, président du Comité appointé par son Excellence pour considérer l'état de l'éducation en cette province et les moyens de la promouvoir », dans Henri TÊTU et Charles-Octave GAGNON (dir.), *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. II, p. 414-422.

51. Charles-François BAILLY DE MESSEIN, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, &c. au président du Comité sur l'éducation, &c. [...]*, p. 8-9.

52. Louis-Philippe AUDET, *op. cit.*, p. 347-349.

Dix autres sont installées dans des centres canadiens, mais dirigées par des maîtres de langue anglaise; les 15 dernières ont été fondées dans les *townships* et autres centres anglais. L'implantation des écoles de l'Institution royale chez les francophones est un échec, du moins en regard du nombre de paroisses à pourvoir. Cependant, cette mesure joue un rôle essentiel dans le développement de l'éducation pour avoir introduit et répandu l'idée d'un système public d'enseignement sous la responsabilité de l'État. L'Angleterre avait déjà, dans sa tentative d'anglicisation de l'Irlande, établi un système semblable. L'Institution atteint ainsi son objectif de dissuader les familles anglaises d'envoyer leurs fils étudier aux États-Unis et d'y flirter avec les idées républicaines. De son côté, le clergé n'encourage guère les interventions de l'État dans un champ qu'il prétend encore occuper, même s'il n'est pas en mesure de fonder et encore moins de maintenir les écoles avec le peu d'effectifs qu'il lui reste. L'indifférence des habitants explique une autre part de cet échec, en particulier leur méfiance à l'égard de l'État, vu d'abord comme le percepteur des impôts. Pour toutes ces raisons, bien peu de paroisses demandent une telle école.

Le lien entre l'alphabétisation et l'école primaire n'est pas clairement établi pour cette période. Plusieurs de ces écoles n'enseignent ni à lire ni à écrire: elles ressemblent à celles de l'Ancien Régime où on mémorise le petit catéchisme et les prières, où on se prépare à recevoir la communion et les autres sacrements. Quelques garçons plus doués peuvent parfois y apprendre des rudiments de latin. Inversement, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique peut s'effectuer hors de l'école, comme le stipulent des contrats d'apprentissage chez les artisans. En 1760, la province de Québec compte environ 47 écoles primaires, dont 24 dirigées par le clergé. Toutefois, on sait fort peu de chose de ces écoles, sinon qu'elles sont surtout orientées vers une formation morale et religieuse. Toutefois, certaines dispensent un enseignement de qualité. Les premières à reprendre l'école après la guerre sont les ursulines et les Dames de la Congrégation, dont on ne cessera par la suite de vanter les mérites.

Les informations au sujet des écoles privées qui apparaissent après 1765, résultat d'autant d'initiatives individuelles, se font également rares. Fréquemment, un particulier annonce dans les journaux l'ouverture d'une école privée, mais il s'agit rarement d'un instituteur de langue française, du moins entre 1764 et 1810, bien que l'enseignement du français soit souvent au programme et que l'annonce soit habituellement bilingue. Il semble évident que certains de ces instituteurs ont en vue de promouvoir l'anglicisation de leurs concitoyens francophones.

Patrice McClement, qui annonce l'ouverture d'une école au collège des jésuites⁵³, donne son enseignement en anglais. L'année suivante, le 26 septembre 1766 plus précisément, il invite les « Habitans François de la Ville de Québec » à lui confier leurs enfants. Il leur enseignera, précise-t-il, « à lire, à écrire, et à parler la langue Angloise, à un prix fort raisonnable ». Il prend soin d'ajouter : « Et comme toutes affaires publiques de cette Province se font à présent, et se feront à l'avenir, en Langue Angloise, il espère que les Citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs Enfants dans une Langue vivante, dont la connaissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours. » Des écoles étrangères s'annoncent également, telle la Gregory's Academy pour jeunes filles de Ballam, dans la banlieue de Londres, le 10 juillet 1783, ou la Washington Academy. À ces diverses écoles s'ajoutent les maîtres ambulants, quelques récollets et des prêtres. Certains collèges entretiennent aussi des écoles primaires. À Québec, 31 écoles anglaises sont ainsi fondées de 1768 à 1804. On le voit, l'enseignement primaire relève du secteur privé même si quelques écoles émargent au budget de l'État qui, en 1793, leur verse 150 livres sterling, grâce à des lois privées.

Le 12 décembre 1764, *La Gazette de Québec* annonce la parution de deux manuels scolaires à l'Imprimerie, qui est à la fois librairie, maison d'édition et relais postal : le *Dillworth's Spelling Book* et le *New England Primer*. On y trouve également l'*Assembly's Shorter Catechism*. Le 21 février 1765, c'est *The American Instructor or Young Man's Best Companion* qui est mis en vente. Exception faite de l'*Almanach de Cabinet*, préparé par Maurice Simonin, annoncé au début de 1765, il faut attendre jusqu'au 1^{er} février 1770 pour lire que Joseph Bargéas a des *Heures de vie* en vente à son magasin, rue Couillard à Québec. C'est aussi au même endroit que l'on peut se procurer *La neuvaïne a l'honneur de S. François Xavier*⁵⁴. Ce n'est pas avant 1794 que *Le Cours du tems* [...] annonce des « A B C Français, augmentés et proprement reliés », en même temps que le *Livre à épeler universel* par Fenning, en anglais, et le *Petit catéchisme*, également en anglais.

Selon Armand Martineau, entre 1760 à 1790, l'enseignement français reste le même que sous le Régime français⁵⁵. Le traité de pédagogie de l'abbé Charles Démia, *L'école paroissiale*, sert de guide aux instituteurs. Les enfants apprennent le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. Les garçons plus avancés reçoivent des rudiments de latin et les filles s'initient aux arts ménagers. Les manuels sont rares, ce qui est normal dans une société qui arrive tout juste à imprimer quelques journaux. Il faut d'ailleurs souligner que ce sont ces journaux qui

53. GQ, 26 septembre 1765, p. [4].

54. GQ, 11 et 18 novembre 1773, p. [4].

55. Armand MARTINEAU, « Programme des études au Canada durant la période 1760-1790 », RUO, vol. XXXVII, n° 2 (avril-juin 1967), p. 206-230.

souvent servent en classe à l'apprentissage de la lecture. Dans l'ensemble toutefois, cette instruction se donne encore à partir de la langue latine. La généralisation de l'enseignement de la lecture en langue maternelle ne commencera qu'au XIX^e siècle, conséquence de l'introduction de la pédagogie de Lancaster, dans les écoles de langue anglaise d'abord, puis dans les écoles de langue française, en premier lieu dans celles que dirigera Joseph-François Perrault, au cours de la période suivante⁵⁶.

À la fin de la période, l'enseignement secondaire revêt deux formes : la *grammar school* et le collège classique. Alexander Skakel aurait ouvert la première *grammar school*, rue Saint-Jacques à Montréal, en 1798. C'est une école privée. Cependant, nombre d'anglophones étudient alors aux États-Unis, alors que d'autres sont inscrits au petit séminaire de Québec, ce dont témoigne notamment Philippe-Joseph Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*. Deux collèges classiques se partagent la clientèle francophone, le petit séminaire de Québec et le collège de Montréal.

Le faible engagement du clergé dans l'enseignement primaire, au début du XIX^e siècle, s'explique en partie par l'effort qu'il consacre à la formation classique malgré ses effectifs restreints. Les collèges et les écoles ont été endommagés par la guerre : le séminaire de Québec est presque entièrement détruit, le collège des jésuites est réquisitionné et transformé en caserne. Le sort fait aux communautés régulières, la saisie de leurs biens et l'interdiction de recruter retardent la reprise de la vie académique. En 1765, le petit séminaire qui, sous le Régime français, n'était qu'une maison de formation spirituelle pour les futurs clercs – les élèves suivaient leurs classes au collège des jésuites –, prend en charge la formation classique. En 1767, l'abbé Jean-Baptiste Curatteau fait de même à son école latine de Montréal ; en 1803, le collège de Nicolet emboîte le pas. Sous le Régime français, le cours classique chez les jésuites dure cinq ans, dont trois années de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. À ces classes s'ajoutent pour les aspirants au sacerdoce au séminaire deux années de philosophie et deux années de théologie, qui représentent une première forme d'enseignement supérieur. Au tournant du siècle, on adopte le programme de huit ans : six de grammaire et de lettres, deux de philosophie.

La méditation, la messe quotidienne et la lecture pieuse initient à la vie spirituelle, alors que les académies favorisent le talent oratoire.

56. Jean-Jacques JOLOIS, *Joseph-François Perrault (1753-1844) et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada*, p. 205-212.

Rédigée en vers pour une meilleure mémorisation, la géographie apparaît au programme du petit séminaire en 1790, mais n'est enseignée dans les quatre classes élémentaires qu'à partir de 1804. Le manuel de l'abbé François-Xavier Pigeon, *Géographie à l'usage des écoliers du Petit Séminaire de Québec*, publié avec 41 cartes dont 5 sont consacrées à l'Amérique, renouvelle l'enseignement de cette matière. Il s'agit du premier manuel de géographie canadien. L'histoire apparaît dans l'enseignement vers 1800 sous forme d'histoire sainte. La philosophie est enseignée en latin. Dans les classes de lettres et de philosophie, le professeur dicte son cours, selon l'usage pédagogique du temps : nombre de cahiers d'élèves en témoignent. Les manuels utilisés par les enseignants sont le Gigot et Camier (1769) et le Hauchecorne (1784). Si la méthode est scolastique, le vocabulaire et le contenu s'inspirent de Descartes. On ne cite les philosophes des lumières que pour les contester. Les premières traces d'un enseignement des sciences remontent à 1774-1775 : très tôt, on enseigne la géométrie, la trigonométrie et les principes de la physique newtonienne. La bibliothèque du séminaire comporte les ouvrages les plus utilisés en France et les meilleurs auteurs de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle.

À partir de la sixième, l'enseignement des belles-lettres, fondé sur les préceptes de Charles Rollin et de Charles Batteux, fait suite à l'initiation à la grammaire et à la version latines. On y lit et on y traduit les classiques latins, Virgile et Cicéron, mais aussi les Évangiles selon saint Marc et saint Jean. La formation repose sur la grammaire et l'explication des auteurs, la version et le thème, la versification et les principes de la rhétorique. Celle-ci est apprise en latin, ce qui n'est pas sans laisser des traces importantes dans les écrits de l'époque. Le petit séminaire utilise le traité de rhétorique de François Le Guerne, curé de Saint-François de l'île d'Orléans, rédigé en 1768 et 1769, auquel l'abbé Urbain Boiret, qui lui succède comme titulaire de la classe de rhétorique, ajoute des extraits d'auteurs français, tels Jacques Bénigne Bossuet, Esprit Fléchier, Louis Bourdaloue, Jean de La Fontaine, Nicolas Boileau, Pierre Corneille, Jean Racine, François de Salignac de La Mothe-Fénelon et même Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Le grec et l'anglais ne seront officiellement intégrés dans la formation classique que durant la période qui suit, sauf au collège de Nicolet où on entreprend l'enseignement de l'anglais dès 1806.

Bien que la qualité de la langue française fasse l'objet de pré-occupations de la part de la direction du petit séminaire de Québec, le cours régulier de français n'est inauguré qu'au début du XIX^e siècle. La langue d'enseignement étant le latin, le français n'est guère étudié que dans certaines classes, mais pas vraiment après la troisième année. Il semble cependant nécessaire d'accorder à ce propos une importance relative aux activités parascolaires (théâtre, débats oratoires, académies) qui, elles, sont plus souvent en français. « Les distributions de

prix au dix-huitième siècle furent pour l'ordinaire des fêtes de famille sans prétention, à ce point que l'on ne se donna même pas le soin d'en conserver le souvenir⁵⁷, à l'exception, au petit séminaire de Québec, de celle du 14 août 1770, présidée par Mgr Briand, et de celle du 9 août 1775, présidée par Guy Carleton, lesquels assument en outre les frais de la cérémonie. À ces occasions, les élèves récitent des vers latins et, lors de la seconde, ils offrent deux pièces de théâtre. Les représentations de ce genre demeurent toutefois exceptionnelles lors des distributions de prix et, jusqu'à 1830, elles le cèdent le plus souvent aux discours, dialogues ou plaidoyers. En 1791-1792, au petit séminaire de Québec, la distribution des prix comprend les débats des rhétoriciens, « la seule qui se soit tenue au Séminaire avant 1800 », alors que cet exercice deviendra courant lors des cérémonies au siècle suivant. À cette occasion, on distribue des livres, surtout d'histoire, de belles-lettres et de sciences.

L'absence d'université au Bas-Canada ne résout pas le problème de la formation supérieure. Au tournant du XIX^e siècle, pendant que nombre d'étudiants poursuivent leurs études à l'étranger, les projets d'université se multiplient. Les deux dernières années du cours classique et les cours de théologie ressemblent elles aussi fortement à la formation supérieure. Toutefois, les professions libérales n'ont alors aucun rapport organique avec l'université.

La réglementation des professions libérales marque une des transformations principales de la fin du XVIII^e siècle. Les regroupements professionnels et la véritable vérification des compétences n'apparaissent cependant qu'au siècle suivant. En 1785, l'*Ordonnance qui concerne les avocats, procureurs, sollicitateurs et notaires* met de l'ordre dans les professions libérales (elle demeure en vigueur jusqu'en 1847⁵⁸). Elle sépare les fonctions d'avocats, de notaires et d'arpenteurs, jusque-là souvent cumulées par les mêmes personnes, et soustrait l'octroi de commissions au bon plaisir des gouverneurs, qui avaient pris la relève des intendants à ce sujet. De plus, l'ordonnance soumet les minutes notariées à des inspections juridiques et elle réaffirme le rattachement du notariat aux lois françaises. L'État intervient encore dans la réglementation des professions libérales en exigeant un examen pour le notariat et le barreau, après cinq années de cléricature, par contrat écrit et enregistré chez un notaire pratiquant ou chez un avocat, ou six années chez les greffiers de cours. Ces années de cléricature donnent une formation essentiellement libérale, fortement anglicisée, essentielle au début du XIX^e siècle, en ce qu'elle marque les écrivains et les lecteurs

57. Noël BAILLARGEON, *op. cit.*, p. 159.

58. Les renseignements sur le notariat sont tirés d'André VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*.

de cette époque. Dans le dessein d'éliminer les charlatans, le Parlement britannique institue également un examen pour la médecine en 1788, mais conserve au gouverneur le pouvoir de nommer les médecins. Devant l'impossibilité d'obtenir une formation scolaire en Amérique du Nord britannique, plusieurs médecins vont chercher un complément de formation à l'étranger, surtout à l'Université d'Édimbourg, ce qui les dispense de l'examen d'accréditation auquel étaient soumis ceux qui étaient formés sur le tas.

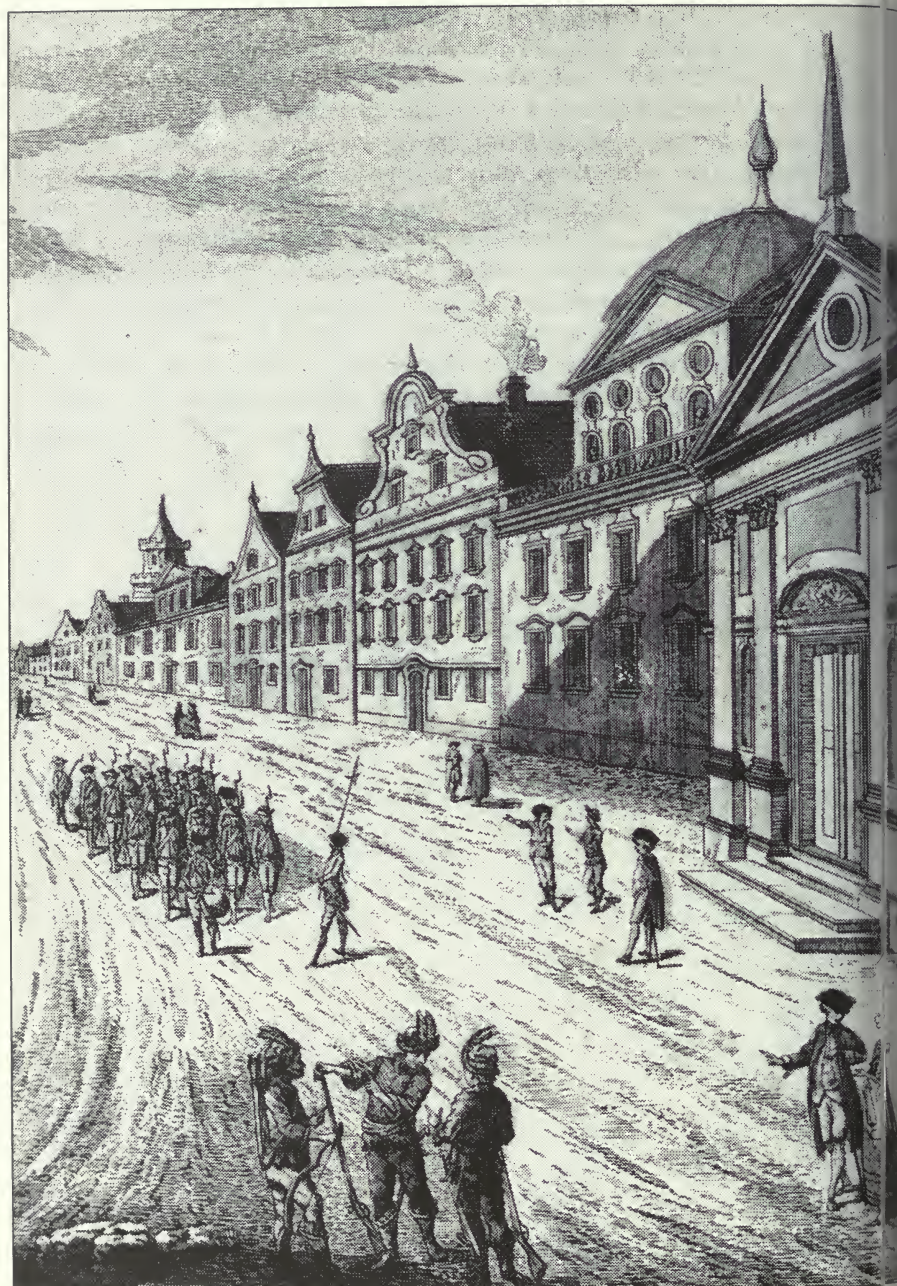
Les projets d'université reçoivent de nouveaux appuis par des legs importants. Les Montréalais Simon Sanguinet et James McGill lèguent l'un et l'autre une partie de leur fortune pour la création d'une université dans leur communauté respective. Le second legs sert à l'établissement de l'Université McGill. Celui de Sanguinet crée plus de problèmes qu'autre chose. Libéral, il aurait voulu une université d'État pour donner suite au projet de 1789. L'opposition de Mgr Hubert et la contre-proposition des sulpiciens, qui sollicitent la permission d'ouvrir leur université, contribuent à le faire échouer.

Il semble donc que l'enjeu premier de l'enseignement secondaire et postsecondaire au tournant du XIX^e siècle soit celui de sa canadienisation. Dans l'enseignement classique, l'histoire et la géographie familiarisent peu à peu avec les réalités nord-américaines. Les débats linguistiques agitent l'appareil scolaire et tendent à remettre en question la domination du latin au profit des langues vernaculaires. L'élaboration des projets d'enseignement supérieur participe de cette volonté de transformer un enseignement régionalisé par rapport aux écoles européennes en réseau autonome. Toutefois, la question de la laïcité de l'enseignement fait l'objet de discussions, du moins chez les francophones.

*

Dans ces conditions, on ne peut guère espérer une floraison littéraire volumineuse et de qualité. L'importance des années 1764 à 1805, pour une histoire littéraire du Québec, réside avant tout dans le fait qu'on y observe l'émergence de toute une série d'événements qui rendront possible la pratique de l'écriture et de la lecture. Ainsi, il faut bien reconnaître l'importance de la francisation de la population de la Nouvelle-France, antérieure à celle de la métropole, puis la reconnaissance, par l'Acte de Québec, du droit civil français, conditions de l'existence puis de la survie d'une société dont l'expression littéraire se fera en Amérique, mais en langue française. Le changement de métropole que doit vivre la Nouvelle-France, inscrit au cœur des transformations politiques qui, en Europe, traversent le XVIII^e siècle, crée les conditions d'émergence des institutions de l'opinion publique et

permet du même coup l'éclosion d'une parole laïque et libre aux origines de la notion moderne de littérature. L'enjeu politique de ces années demeure toutefois celui de la « canadianisation » de cette colonie et de ses institutions, processus qui, amorcé sous le Régime français, se trouve confirmé par l'issue de la guerre de Sept Ans et, sous le Régime anglais, par la mise en place des institutions britanniques. Cette canadianisation opère d'abord une distinction entre les Canadiens nés au pays et les Français puis les Britanniques, administrateurs de la colonie, et elle se manifeste ensuite dans l'édification d'une société rendue cohérente par la langue, la religion et un ensemble d'institutions qui accentuent tout au long du XVIII^e siècle cette autonomie, dans tous les secteurs de la société, notamment dans l'organisation de la vie politique qui conquiert en partie son autonomie nationale et dans l'enseignement où apparaissent les sujets canadiens.



Vue de la Place capitale dans la Ville basse a Quebec (détail),
de François Xavier Habermann (graveur), burin rehaussé à
l'aquarelle. Musée du Séminaire de Québec (Pf 160G folio 19).
Photo: Pierre Soulard.

CHAPITRE 3

LES AGENTS : INDIVIDUS ET REGROUPEMENTS

Les acteurs de la vie littéraire

Deux tentatives majeures dominent le monde de l'information pendant la période, très différentes dans leur conception et leurs résultats parce que l'une vient d'un Écossais et l'autre de deux Français. William Brown et son associé Thomas Gilmore ont rapidement opté pour une formule de presse commerciale axée plutôt sur la publicité, tandis que Fleury Mesplet et Valentin Jautard retenaient la formule littéraire.

Sujette plus longtemps à la censure, la presse française s'était retranchée derrière la littérature pour traiter de politique. Malgré la nouveauté du contexte en 1778, Mesplet et Jautard appliquent au Canada la formule de leur pays d'origine. Leur objectif est clair : former une opinion publique. Celui de Brown, à partir de 1764, est plus pragmatique : diffuser l'information de quelque nature qu'elle soit. Dans la conception des uns, le journaliste est le maître de l'opinion tandis que, dans celle des autres, il n'en est que le transmetteur. Si *La Gazette littéraire* [...] avait continué au-delà de 1779, elle aurait peut-être amélioré le statut des gens de lettres. Mais sa disparition rapide et surtout l'orientation nouvelle que donne Mesplet à son second journal concèdent la victoire à la formule commerciale, qui limitait la littérature au divertissement.

C'est bien la notion dont les Canadiens avaient hérité de leur mère patrie. Sous le Régime français, outre leurs écrits strictement utilitaires, certains lettrés prenaient occasionnellement la plume, soit pour célébrer une victoire, soit pour saluer l'arrivée d'un gouverneur, soit pour déplorer un malheur. Leurs pièces en vers étaient surtout destinées à être récitées en public à certaines occasions. Cette pratique ne cesse pas avec l'avènement de la presse. Au contraire, elle est même encouragée. Les propriétaires de journaux en mal de collaborateurs accueillent les productions de ces rimeurs pour remplir la fonction divertissement de leur publication. Ils leur garantissent la confidentialité, puisque l'anonymat couvre la pudeur des téméraires, comme si l'écriture publique avait un caractère infamant. Dans ces conditions, l'écrit reste sans engagement, sans responsabilité, mais aussi sans renommée et sans autorité.

Toutefois ce jeu, puisque jeu il y a, devait être régi par des règles. Dans un pays où la vie littéraire avant 1800 se limite à quelques dizaines d'individus non regroupés en cercles ou en associations, l'institution didactique exerce une influence déterminante. En dehors du collège, pas de formation littéraire. C'est dans ce contexte que l'intervention de Mesplet et Jautard prend toute sa signification. Ces étrangers d'origine ont tenté de regrouper des amateurs d'écriture en une académie pour les affranchir de la tutelle du collège de Montréal. À cette époque, le champ littéraire se précise à peine, mais déjà on se le dispute pour une bien brève durée car les forces en présence sont trop disproportionnées. Ce n'est donc pas avec la poésie autochtone que la littérature acquiert un statut dans la société canadienne.

Même quand elle se veut non engagée, la presse véhicule parfois une écriture publique qui suscite la discussion. Très tôt, les Britanniques s'en servent pour promouvoir leur projet de société. Peu habitués à être regardés par des yeux étrangers, les Canadiens commencent à se poser des questions sur leur identité, leurs institutions, leur projet collectif. Devant le discours agressif des marchands écossais, la pensée canadienne est sommée de s'interroger pour définir une nouvelle logique, sans quoi elle est condamnée à se ranger du côté de l'adversaire. Par touches successives, plusieurs intervenants arrivent à modeler une pensée collective qui atteint une certaine cohérence en 1806 avec la fondation du *Canadien*.

Bien que les Britanniques leur fournissent de nombreux modèles d'associations, les nouveaux sujets n'élaborent pas leur discours dans la concertation. Aucun organisme ne les encadre, aucun chef ne leur donne le ton. Aussi retrouve-t-on dans la société canadienne toute une gamme de nuances politiques, des plus conservatrices aux plus libérales. La multiplicité des opinions a le désavantage de ne pas indiquer clairement de quel lieu parlent les Canadiens. Au contraire des marchands

écossais qui formulent des objectifs très précis dès le régime militaire (1760-1764), les nouveaux sujets attendent de voir quel sort l'avenir leur réserve.

À mesure que se précise le projet collectif de la majorité se dessine en filigrane un projet antérieur qui n'avait été qu'implicitement formulé. Le clergé et les nobles, habitués à évoluer dans le cadre de la monarchie, cherchent à rétablir leurs liens privilégiés avec le monarque. Les années troubles de la fin du siècle leur en fournissent amplement l'occasion. En retour de leur loyauté, l'Angleterre se montre reconnaissante. Les Canadiens s'ouvrent ainsi une voie vers le pouvoir, mais fondée sur le patronage plutôt que sur la loi. Dès 1785, deux partis s'affrontent à ce propos. Nobles et seigneurs rivalisent de bons offices envers le gouvernement pour se maintenir en place. Les marchands et les hommes de profession réclament une chambre d'assemblée où le partage du pouvoir se fera selon la loi. Au cours du débat, certaines personnes prennent la parole pour modifier la relation collective au pouvoir. Les écrits en faveur d'un gouvernement représentatif ont une teneur conative indéniable : ils veulent changer un comportement. Cette prise de parole inusitée aux yeux des nobles et des clercs serait illégitime parce qu'elle n'émane pas de l'autorité constituée, mais elle n'en atteint pas moins son but : créer un courant d'opinion favorable à une constitution démocratique. Finalement, le gouvernement britannique croit bon d'accorder une chambre d'assemblée. Des journaux, des brochures, des pétitions et des réunions publiques ont joué un rôle déterminant dans ce changement. Les chefs de file canadiens, qui bientôt se manifestent à la tribune, retirent une leçon de ce premier recours à l'opinion publique. Ils ont soin de se présenter comme les mandataires de la volonté populaire.

Comme en Angleterre, le champ politique canadien se délimite indépendamment de la littérature parce que la censure, plutôt légère, ne l'oblige pas à se camoufler derrière le littéraire. Au contraire, l'entreprise de Mesplet, conçue d'un point de vue français où le littéraire prime sur le politique, aurait donné naissance à de véritables écrivains, avec des cercles et des académies. Au lieu de limiter la littérature à un simple encart dans son journal, l'imprimeur français la situe au centre même du débat. Sa gazette provoque le lecteur et l'oblige à réfléchir, sinon à réagir. Certains écrits soumis à la critique d'après des règles reconnues sont vraiment reçus comme littéraires par une instance déterminée. Voilà probablement où aboutissait le projet d'académie de Jautard pour parachever le processus de réception. Les collaborateurs de *La Gazette littéraire* [...], inconnus du public, seraient liés par le commerce littéraire et s'évalueraient les uns les autres. Seuls les membres jugés dignes resteraient définitivement agréés. Mais cette tentative d'autonomisation des littéraires par rapport aux religieux et

aux politiques menace des compétences déjà établies. En l'absence de regroupement, le statut de l'écrivain demeure encore dans l'indétermination. Pour cette raison, il est préférable de parler d'acteurs de la vie littéraire plutôt que d'écrivains.

Bien qu'aucune réputation n'ait été officiellement reconnue au Québec au XVIII^e siècle, il serait difficile de nier l'existence d'une certaine activité littéraire. Des lettrés dotés d'une formation manifeste rédigent des textes, les publient, discutent de littérature, montent quelques pièces de théâtre, etc. Dans l'état d'indétermination où ils se trouvent pour la plupart, il serait normal que les premiers auteurs tentent de s'unir ou du moins d'entrer en contact les uns avec les autres. Cependant, avant d'aborder cette question, un classement des individus qui écrivent s'impose.

Plusieurs critères pourraient être également déterminants : la nationalité, la religion, la classe sociale, la profession. Ils s'ordonnent tous dans la conjoncture de cette période par rapport à un seul. La nationalité apparaît la caractéristique prédominante de l'activité littéraire, parce que l'intervention écrite dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et l'appel à l'opinion publique sont devenus monnaie courante dans des pays comme la France et l'Angleterre, alors qu'ils sont encore à l'état d'apprentissage au Canada. D'après leur profession, leur religion ou leur formation, les Français et les Britanniques ont-ils une façon d'intervenir qui diffère passablement de celle des coloniaux ?

LES FRANÇAIS

Le départ des administrateurs et des militaires, au lendemain de la Conquête, laisse la colonie dans un état de manque d'autant plus grand que la métropole avait tenu les Canadiens éloignés du gouvernement. On comprend que les quelques Français qui immigrent alors jouissent d'un ascendant considérable. Peuplée surtout de donnés, de journaliers et de soldats réformés, la Nouvelle-France n'avait pu suivre le mouvement des lumières qui avait transformé l'Europe du XVIII^e siècle. Certes, quelques individus isolés donnaient dans les idées nouvelles, mais sans espoir de déboucher sur une action concertée. Rompus à la discussion et à l'examen critique, les immigrants français se rangent volontiers du côté des républicains contre les loyalistes et préparent les esprits à la souveraineté populaire. En revanche, les clercs français, qui refusent de s'assimiler aux Canadiens, luttent avec acharnement contre l'esprit libertaire pour perpétuer, autant que possible, l'esprit

de l'Ancien Régime, ce qui n'empêche pas certains religieux de manifester des sympathies aux rebelles américains.

Les laïcs¹

Pierre Du Calvet

La guerre de Sept Ans n'a pas seulement provoqué des départs, elle a amené plusieurs Français à s'établir au pays. Certains ont pris la plume, en général des marchands, dont le plus célèbre est Pierre Du Calvet (1735-1786). D'ascendance huguenote et de tradition marchande, il arrive en Amérique en 1758. Garde-magasin en Acadie, puis chargé de mission dans le même pays, il gagne la faveur des nouvelles autorités et en profite pour mettre sur pied un commerce d'exportation qui devient vite prospère. Ami de marchands huguenots bien connus, tels que Jean Dumas Saint-Martin et Pierre Jussaume, dit Saint-Pierre, il reçoit une première reconnaissance publique en obtenant une commission de juge de paix en 1766. Parce qu'il prend très au sérieux son rôle de magistrat, il envoie le 28 octobre 1770 au secrétaire d'État des Colonies américaines, lord Hillsborough, un « Mémoire sur la forme judiciaire actuelle de la Province de Québec ». Voilà ce qui amène sans doute Guy Carleton à promulguer une ordonnance qui révoque toute juridiction des juges de paix en matière de propriété. Ce n'est là qu'une première manifestation d'un tempérament de réformateur qui lui attirera plus d'ennuis que de faveurs. Après la promulgation de l'Acte de Québec, Du Calvet n'exerce plus aucune fonction juridique mais n'en continue pas moins à dénoncer les abus de la magistrature. De concert avec Jautard, il entame dans *La Gazette littéraire* [...] (d'avril à juin 1779) une véritable campagne contre les juges Edward Southouse et René-Ovide Hertel de Rouville, qui entraîne l'interdiction du journal et l'emprisonnement de l'imprimeur et du rédacteur.

Le 27 septembre 1780, Du Calvet est à son tour mis aux arrêts, non pour libelle contre les juges, mais en raison de ses intelligences avec les rebelles américains : une correspondance avec l'ennemi aurait été interceptée. Son incarcération dure deux ans et sept mois, sans qu'il puisse obtenir un procès. Pendant son internement, le marchand multiplie les écrits vindicatifs pour forcer Frederick Haldimand à lui intenter un procès. Peu de temps après sa libération (mars 1784) paraît à Londres *The Case of Peter du Calvet, Esq. of Montreal in the province of Quebeck* avec les appuis non équivoques dans la capitale britannique

1. À moins d'indication contraire, les renseignements biographiques contenus dans ce chapitre sont tirés du *DBC*.

de Francis Maseres et de Peter Livius, qui auraient pris une part importante à la rédaction de l'ouvrage et en auraient même subventionné l'édition. En juin et juillet 1784 il lance, encore à Londres, l'*Appel à la Justice de l'État* [...] qui jouit d'un certain retentissement auprès de ses compatriotes².

Quoi qu'il prétende sur ses origines, Du Calvet est issu d'un milieu plutôt modeste. On suppose que ce ne sont pas uniquement les questions religieuses qui le forcent à émigrer. Comme beaucoup d'autres, il cherche à améliorer son sort et il y serait parvenu sans son esprit chicanier. A-t-il bénéficié d'études classiques ou professionnelles ? Dans les milieux protestants, la formation diffère certainement quelque peu. Aussi la citation latine ne lui est-elle pas familière et encore moins les allusions mythologiques.

En revanche, il se réfère à des auteurs modernes, tels que John Locke, Samuel von Pufendorf et Hugo de Groot, dit Grotius. Par un concours de circonstances, il se trouve mêlé à des gens de plume, Mesplet, Jautard, Pierre de Sales Laterrière et, plus tard à Londres, Maseres, Livius, et l'ex-jésuite Pierre-Joseph-Antoine Roubaud, qui lui sert de secrétaire. Son désir de susciter une opinion publique pour établir un rapport de forces avec le pouvoir témoigne d'un esprit éclairé bien de son siècle. Toutefois, sa version des faits provoque la riposte. Le père Félix Bery Des Essarts, supérieur des récollets, lui répond. De Sales Laterrière en fait autant dans ses *Mémoires* [...] ³.

Fleury Mesplet

Mesplet n'est pas, à proprement parler, un homme de lettres, ce qui ne l'empêche pas d'être un des principaux acteurs de la vie littéraire canadienne au XVIII^e siècle. Fils d'imprimeur, il supplée à son manque d'éducation classique par des lectures personnelles pendant son apprentissage. Lyon, la ville de sa jeunesse, occupe une place privilégiée dans le commerce de l'imprimé. Grâce à son éloignement de la capitale, elle jouit d'une certaine liberté : les ateliers clandestins d'imprimerie y fleurissent et des intellectuels animent une académie des sciences et belles-lettres ainsi que deux journaux. Porté par ce climat favorable à la diffusion des lumières, Mesplet songe bientôt à émigrer en Angleterre. L'idéal républicain qui gagne les colonies américaines l'incite à tenter sa chance à Philadelphie où il rencontre Benjamin Franklin. Dans la perspective d'une invasion du Canada, la presse pourrait jouer un rôle capital pour gagner la population francophone à la cause des rebelles. Mesplet n'arrive cependant à Montréal à titre d'imprimeur

2. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « L'*Appel à la Justice de l'État* [...] de Pierre Du Calvet », p. 289-295.

3. Pierre de SALES LATERRIÈRE, *Mémoires* [...], p. 117.

que le 6 mai 1776, c'est-à-dire quelques semaines avant le départ de l'armée américaine, le 15 juin. Malgré une certaine hostilité des loyalistes, Mesplet demeure parce que l'agglomération a besoin d'une imprimerie. Avant la fin de l'année, il publie cinq ouvrages. Deux ans plus tard, c'est avec la fondation de *La Gazette littéraire* [...] que culmine l'activité de l'imprimeur. Parce qu'il recueille peu de publicité, il se tourne vers la littérature et attire ainsi l'intérêt d'un certain nombre de lettrés de Montréal et de Québec. Avec le concours de Jautard, il assume bientôt une autorité incontestable dans la diffusion des lumières. Comme le public lettré est limité, il espère recruter au collège Saint-Raphaël, mais il entre ainsi en concurrence avec les sulpiciens qui prétendent garder la haute main sur la formation littéraire. Tant que paraîtra son journal, Mesplet aura à souffrir des moqueries du clergé. À la suite de l'attaque concertée de Jautard et Du Calvet contre les juges Southouse et Hertel de Rouville, il est incarcéré.

Criblé de dettes à sa sortie de prison, Mesplet reprend la publication de *La Gazette littéraire* [...], mais sous une autre forme. Un journal bilingue atteindra plus de lecteurs et attirera surtout plus de publicité. Jautard se joint brièvement à lui, mais à titre de traducteur seulement. La Révolution française ranime l'esprit républicain et, de 1789 à 1793, la *Gazette de Montréal* propage l'amour des libertés nouvelles.

Loin d'être un marginal et un isolé au sein d'une population entièrement catholique, Mesplet jouit d'une large sympathie dans la population lettrée, comme en témoigne la pétition de 46 noms pour empêcher la fermeture de son premier journal en 1778⁴. Malgré les déboires essuyés lors de sa première tentative (1778-1779), Mesplet, dès sa sortie de prison, anime un cercle que fréquentent Henry-Antoine Mézière, Jacques-Clément Herse, Jean-Baptiste-Amable Durocher, Joseph-Marie Desautels, Antoine Foucher, François Le Guay et Jean-Guillaume De Lisle, francs-maçons pour la plupart et signataires de la pétition en 1778; ils formaient d'ailleurs probablement la base de l'Académie de Montréal.

Valentin Jautard

La carrière littéraire de Jautard se confond un peu avec celle de Mesplet. Il joue cependant un rôle différent à cause de sa vaste culture littéraire. Même s'il avoue candidement n'avoir plus sa bibliothèque depuis 20 ans, il fait montre de nombreuses lectures, citant les anciens

4. Robert Wallace MCLACHLAN, « Fleury Mesplet, the First Printer at Montreal », *MSRC*, 2^e série, vol. XII (1906), section II, p. 238.

et la Bible dans le texte et se référant à Nicolas Boileau comme au maître incontesté. Des auteurs du XVIII^e siècle tels que Jean-Baptiste Louis Gresset et surtout Voltaire alimentent sa pensée. Qu'il ait reçu une commission d'avocat dès 1768 ne prouve pas nécessairement une compétence en droit, car aucun examen n'est alors requis : une bonne instruction doit suffire. S'il a vraiment fréquenté les milieux juridiques à Bordeaux, il a pu y être initié aux lumières.

Sa décision de tenter sa chance en Amérique à l'époque où la France s'en retire révèle que ni sa condition sociale, ni sa formation professionnelle ne lui promettent un avenir brillant dans son pays. L'achat des biens de la mission de la Sainte-Famille des Tamarois à Cahokia (East St. Louis, Illinois) dans des circonstances critiques laisse planer quelques doutes quant à ses intentions. Cette malheureuse transaction le poursuit jusqu'en 1786. Jautard ne cache pas sa sympathie pour les rebelles américains et il les accueille en novembre 1775 avec une adresse qu'il a fait signer par plusieurs habitants des faubourgs de Montréal.

Mais le retrait des troupes américaines et des démêlés avec la magistrature le placent bientôt en situation d'insécurité. Quand Mesplet le demande comme rédacteur de sa gazette, Jautard a été rayé du barreau et se trouve en disponibilité. Il déploie alors un véritable talent d'animateur culturel. Sous divers pseudonymes, il provoque des querelles, oblige les lecteurs à se manifester et à prendre parti. Comme Mesplet, il vise à répandre les lumières, mais par une démarche d'abord littéraire. La rectitude et l'élégance de l'expression comptent à ses yeux, d'où l'importance de la forme que régit un code bien précis. Sa position de supériorité dans les débats lui aliène cependant la sympathie d'un certain nombre de ses correspondants. Bientôt, les antagonismes débordent le cadre strictement littéraire pour envahir celui de l'origine ethnique : la susceptibilité canadienne croit découvrir du mépris chez le Français. Jautard se plaint alors d'être incompris et persécuté. Il a dévoilé les virtualités du milieu sans être capable de les exploiter vraiment, à cause certainement d'un manque de doigté avec les Canadiens. Après sa libération, Jautard reprend du service dans un journal sensiblement différent, mais s'abstient de renouveler l'expérience de *La Gazette littéraire* [...].

Pierre de Sales Laterrière

Pierre de Sales Laterrière ne se mêle à la vie littéraire qu'accidentellement. Ce chevalier d'industrie aux innombrables artifices partage la prison de Mesplet et de Jautard avec lesquels il se querelle la plupart du temps. Dans les *Mémoires* [...] qu'il rédige à la fin de sa vie, il prend une revanche définitive en accablant leur souvenir. Laterrière est un premier exemple – on en trouvera plusieurs autres – de

recours à l'écriture pour se façonner une identité idéale. Rédigeant probablement entre 1812, année de sa retraite dans sa seigneurie des Éboulements, et 1815, année de sa mort, de Sales Laterrière affirme descendre d'une noble famille dont les armes *D'or à trois tourelles de sable* sont surmontées d'une couronne comtale. Saint François de Sales comptait parmi ses aïeux. Fils cadet destiné à la marine royale, il aurait, à la suite d'une maladie, senti un tel attrait pour la médecine qu'il se serait inscrit à l'école de Saint-Côme et à l'Hôtel-Dieu de Paris sous le patronage de M. de Rochambeau, médecin de la reine. Après trois ans de médecine, il décide de tenter sa chance au Canada où un de ses oncles, Pascal Rustan, l'a précédé. Puis commencent les diverses péripéties qui entourent son engagement aux forges du Saint-Maurice et son emprisonnement.

Pierre de Sales Laterrière serait passé au Canada avec son oncle Henri-Marie-Paschal Fabre, qui se faisait appeler Rustan depuis sa mise en liberté. Qu'il soit accueilli comme commis dans le magasin d'Alexandre Dumas dès son arrivée en 1766 laisse croire à des origines huguenotes. Mis à pied par suite de la faillite de ce dernier, il pratique la médecine à Montmagny avec Jean-Bernard Dubergès. En 1771 commence sa carrière mouvementée aux forges jusqu'à son arrestation pour complicité avec les Américains. Incarcéré de mars 1779 à novembre 1782, de Sales Laterrière continue à diriger ses affaires de la prison. À sa sortie, il reprend l'exercice de la médecine, mais de nouvelles dispositions au sujet des professions l'obligent à passer un an à Harvard College pour obtenir un diplôme. La pratique intensive de la médecine mêlée à d'heureuses transactions commerciales lui procure l'aisance suffisante pour envoyer ses deux fils étudier la médecine, l'un à Londres et l'autre à Philadelphie. L'aîné, Pierre-Jean, confirme l'ascension sociale de la famille en épousant la fille unique de sir Fenwick Bulmer dont il hérite d'une immense fortune. Marc-Pascal, le cadet, fut seigneur des Éboulements et conseiller législatif.

Avides de consacrer la mémoire de leur père, ses fils communiquent ses mémoires inédits à l'abbé Henri-Raymond Casgrain, à l'époque (1870) de sa plus grande emprise sur les lettres canadiennes. C'est ainsi que la biographie romancée de Pierre Fabre trouve sa place auprès des gloires littéraires que sont François-Xavier Garneau, Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, Octave Crémazie, Antoine Gérin-Lajoie, etc.

Joseph Quesnel

C'est par un concours de circonstances hors de sa portée que Joseph Quesnel s'établit au Canada en 1779 et y passe sa vie. Capturé par les Anglais à bord d'un vaisseau de marchandises destinées aux Américains, il est conduit à Halifax puis à Montréal. Bien qu'il échappe

à l'incarcération, il n'est pas moins tenu de demeurer en Amérique jusqu'à la fin des hostilités. Ce fils de marchand ne tarde pas à s'introduire dans le milieu du commerce. Un mariage avantageux l'associe à la famille et aux affaires de Maurice-Régis Blondeau. En 1788, il rentre en Europe pour renouer avec sa famille, mais la Révolution le ramène au Canada. La prolongation du conflit le fait désespérer de réintégrer un jour sa patrie.

Quesnel appartient à une famille de négociants prospères. En bon fils de bourgeois, il reçoit une formation classique au collège Saint-Louis de Saint-Malo. À la fin de ses études, il entre immédiatement au service de son père et voyage dans presque toutes les parties du monde : Inde, Madagascar, Guyane française, Antilles, Brésil, etc. Après 1772, il s'établit à Bordeaux, où il s'associe à son oncle, Louis-Auguste Quesnel. Pendant ce séjour (1772-1779), Quesnel se serait initié à la vie littéraire et artistique. Sa position sociale et ses moyens lui permettent de fréquenter les meilleures maisons. C'est probablement là que Quesnel se frotte aux beaux esprits et apprivoise la musique et le théâtre. Cette vie bordelaise reste fixée dans sa mémoire comme un idéal dont il rêvera toujours. Pour ce bourgeois policé, l'adaptation à la société coloniale est pénible. Mais, au contraire des autres Français de la colonie, il dédaigne les tractations politiques. Pour lui, la littérature, le théâtre et la musique sont les divertissements ordinaires de la bonne société. Tout en déplorant le peu d'intérêt des Canadiens, il entreprend de créer un milieu artistique à Montréal.

Dès son arrivée, il intervient dans la vie culturelle. Malheureusement, le seul groupe littéraire digne de ce nom vient d'être dispersé avec l'emprisonnement de Mesplet et de Jautard. Mais Quesnel a eu le temps d'établir certains contacts avec des membres de l'Académie de Montréal, entre autres le jeune Pierre-Louis Panet de Québec, qui s'est illustré sous le pseudonyme de Canadien curieux. À ce dernier qui est devenu son ami, Quesnel envoie des stances pour le prévenir contre les idées philosophiques. Il invoque son expérience personnelle pour l'engager à rester fidèle à la religion⁵.

Cette intervention de Quesnel dans la vie littéraire de Montréal n'est pas isolée entre les années 1780 et 1789. Le poète a peut-être eu l'idée de fonder une troupe de théâtre seulement au cours de son voyage en Europe en 1788, mais il avait certainement commencé depuis longtemps à regrouper autour de lui un certain nombre de lettrés. Le Théâtre de société⁶ sera la forme extérieure que prendra ce cercle. Les membres de la troupe ne sont pas d'abord choisis pour leur talent

5. Joseph QUESNEL, « À M^r. Panet. Stances », *TPCF*, t. I, n° 148, p. 303-304.

6. Voir, dans le présent chapitre, la section intitulée « Le théâtre », p. 188-189 et 201-202.

d'acteur. Plus ou moins engagés dans les affaires, la plupart d'entre eux font partie de la loge maçonnique des Frères du Canada.

L'hostilité que soulève son initiative surprend certes Quesnel, qui se défend courageusement contre les détracteurs du théâtre. On peut croire que, ajoutée à l'indifférence du public, elle amène le poète à renoncer à toute forme d'animation culturelle. À partir de 1793, il se retire à Boucherville pour se consacrer à la poésie. Au fond, il poursuit toujours le même idéal ; dans un milieu plus restreint, partant plus malléable, il espère peut-être agir avec plus d'efficacité. Peu après son arrivée, il stigmatise ses nouveaux concitoyens. D'un silencieux qui ignore tout de la conversation, il écrit :

Il parle peu ; l'on croit qu'il pense...

Ah ! quel heureux trait de prudence !

Dans cette société villageoise, les distinctions mal définies produisent de curieux amalgames :

Militaire, Arpenteur, Commerçant, Maquignon,

Il a quatre métiers, et n'en a pas un bon⁷.

Particulièrement sensible à la qualité de la langue, Quesnel s'intéresse aussi à la culture littéraire. Ses interlocuteurs n'ont pas de lectures : « [...] À Boucherville, ° On lit fort peu souvent [...] »⁸. Il raille l'ignorance évidente d'un noble campagnard qui entre pour la première fois dans une librairie. Pour ce hobereau, le journal supplée à toute autre forme de lecture⁹. Bien qu'elle soit restée inédite jusqu'en 1970, la chanson a été divulguée oralement puisque le poète fait amende honorable aux villageois sur le même air dans « Palinode¹⁰ ».

Certes, Quesnel est déçu par la société qui l'entoure, d'abord et avant tout parce que l'esprit n'y est pas apprécié. Ce Français a grandi dans un milieu qui prise au plus haut point les bons mots, quelque forme qu'ils prennent : ils jaillissent spontanément de la conversation mondaine ou s'expriment par l'épigramme, la chanson et la satire. Le bon mot a ceci de particulier qu'il appelle la réplique. Les échanges verbaux prennent alors l'allure d'une véritable joute, pour le grand plaisir des auditeurs, ébahis par la vivacité des saillies. Les meilleurs traits d'esprit sont répétés à satiété.

Mais, pour ce qui est de l'esprit, le plaisir est dans l'échange. Sans interlocuteur, l'homme le plus spirituel est bientôt privé de ses

7. [Joseph QUESNEL], « Distiques-portraits », *TPCF*, t. I, n° 194, p. 388.

8. Joseph QUESNEL, « Chanson », *TPCF*, t. I, n° 195, p. 389.

9. [Joseph QUESNEL], « Epigramme », *The British-American Register*, 19 mars 1803, p. 176, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 245, p. 503-504.

10. [Joseph QUESNEL], « Palinode », *TPCF*, t. I, n° 197, p. 391-392.

moyens : c'est là l'impression malheureuse qu'éprouve Quesnel. Dans « Stances marotiques à mon esprit¹¹ », il se demande avec une certaine inquiétude s'il a vraiment de l'esprit. Toute sa démarche tend vers l'affirmative, mais le seul fait de poser la question prouve qu'il doute de lui-même.

Évidemment, la compagnie n'est pas indifférente à l'idéal que lui propose Quesnel, mais que répondre à une dame qui demande d'où provient l'esprit ? Comme s'il s'agissait d'appliquer une recette ! La réponse, dans « Définition de l'esprit dans le genre de Crispin¹² », reste énigmatique. Dans une société terre à terre, chacun peut en compenser le manque par l'argent¹³. Plutôt isolé, empêché de donner sa mesure, Quesnel se penche sur la condition de poète au Canada. Profondément classique dans ses conceptions, il n'attribue pas à la poésie d'autre fonction sociale que le divertissement. Suprême raffinement d'une société qui se pique au jeu du beau langage, elle a peu de prise là où le bien-dire n'est pas valorisé.

On aurait pu croire qu'avec les années Quesnel se réconcilierait avec le public canadien, qu'il adopterait le Canada comme sa nouvelle patrie. Mais le temps n'arrange pas les choses. Dans une sorte de testament écrit en 1801, il désespère de revoir un jour la France :

Je ne te verrai plus, ô ! France,
Ni vous amis que j'ai quitté !
Ici par le sort transplanté,
Je dois finir mon existence ;
Et laisser ma posterité.
Vegétant sur ce coin de terre [...] ¹⁴.

Il exprime son amertume d'avoir été éloigné des milieux littéraires et artistiques, dont le commerce est le plus agréable du monde :

Mais avec une ame sensible,
Aux beaux arts, doux charmes des cœurs,
Ah ! qu'il est dût ! Qu'il est pénible,
D'être privé de leurs douceurs¹⁵ !

En compensation, il recherche la compagnie des Français. Les deux poèmes qu'il écrit à l'intention des Messieurs du séminaire de

11. Joseph QUESNEL, « Stances marotiques à mon esprit », *La Bibliothèque canadienne*, vol. III, n° 2, juillet 1826, p. 74, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 196, p. 391-392.

12. Joseph QUESNEL, « Définition de l'esprit dans le genre de Crispin », *Le Canadien*, 27 décembre 1806, p. 24, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 224, p. 443.

13. Joseph QUESNEL, « Les effets de l'argent. Chanson », *The British-American Register*, 23 avril 1803, p. 255, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 248, p. 507-508.

14. Joseph QUESNEL, « Épître a... », *TPCF*, t. I, n° 234, p. 463.

15. *Ibid.*, p. 463-464.

Montréal¹⁶ illustrent son désir de se rapprocher de ces lettrés récemment chassés de France par la Révolution. Son autre poème, qui commence par le vers « Ô Jacob! pourquoi voulez-vous¹⁷ », prouve qu'il entretient des liens d'amitié avec le sulpicien français, Pierre Huet de La Valinière, expulsé par Haldimand et interdit par ses supérieurs. Huet était à sa façon un genre de poète mystique, comme en fait foi son poème « [C'est toi, tranquille solitude...] »¹⁸.

Sa compagnie de gens de lettres proprement dite se réduit à l'instituteur Louis-Généreux Labadie, qui est loin d'être flatteuse. Aux yeux d'un public non averti, un rimailleur vaut l'autre. Le poète lui-même ne cache pas son mépris pour son confrère :

Je sais bien que tes vers ne valent pas grand-chose
 Qu'un lecteur bonnement croit lire de la prose,
 Mais dussent-ils encore cent fois plus l'ennuyer
 D'un compliment du moins on devrait te païer ;
 Mais non, d'un air railleur et qui sent la satire
 Si je parle de toi, ils se mettent à rire¹⁹.

Labadie, du moins aux yeux de Quesnel, illustre à quel stade en est encore la culture littéraire au Canada. Dans ces conditions, toute prétention au bel esprit ou aux échanges littéraires serait vaine.

Quesnel est sans contredit l'écrivain le plus marquant de la période tant par la quantité et la qualité de son œuvre que par son engagement dans la vie artistique et littéraire. Ce bourgeois français nourri à une longue tradition de commerce littéraire illustre bien l'évolution des lettrés au cours du XVIII^e siècle. Les académies de province ont porté fruit. La vie littéraire a débordé le circuit restreint des gens de lettres pour devenir le divertissement d'une bourgeoisie de plus en plus adonnée à la lecture des nouveautés.

Quelle cruelle déception pour Quesnel que la société canadienne ! Non seulement n'a-t-elle pas évolué au même rythme que celle de la France, mais elle ne s'inquiète même pas de son retard. Pendant quelque temps, le poète pouvait entretenir des illusions sur des possibilités

16. Joseph QUESNEL, « Aux Messieurs du college de Montreal. Stances », *GM*, 16 août 1799, p. 4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 221, p. 438-439; « Ode. À Messieurs du seminaire de St. Sulpice », *The British-American Register*, 12 février 1803, p. 96, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 228, p. 453-454.

18. Pierre HUET DE LA VALINIÈRE, « [C'est toi, tranquille solitude...] », *TPCF*, t. I, n° 210, p. 417-418.

19. Joseph QUESNEL, « Épître consolatrice [...] », *Almanach des dames, pour l'année 1807 par un jeune Canadien*, p. 20-32, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 225, p. 447.

17. [Joseph QUESNEL], « [Ô Jacob! pourquoi voulez-vous...] », *TPCF*, t. I, n° 209, p. 416-417.

d'amendement, mais la retraite à Boucherville l'oblige à plus de réalisme. Chose certaine, il souffre de son isolement²⁰. Les lettres conçues comme un divertissement social ne répondent pas aux besoins d'une bourgeoisie éclopée par la guerre et plus soucieuse de trouver son créneau sous le nouveau régime que de se livrer aux jeux de l'esprit.

Des laïcs français arrivés au Canada, soit à la fin du Régime français, soit au début du Régime anglais, plusieurs sont d'abord attirés par le commerce. De ce fait, ils évoluent dans la mouvance des huguenots, s'ils ne le sont pas eux-mêmes, ou des francs-maçons. Habitué au chassé-croisé des affaires, ils revendiquent spontanément pour promouvoir leurs intérêts. S'ils le font avec plus d'aplomb que les Canadiens, c'est parce qu'ils jouissent d'une formation de meilleure qualité, parce qu'ils ont grandi dans un monde où l'écrit s'est imposé comme un mode de communication même dans les couches inférieures de la bourgeoisie, ce qui a favorisé le développement de l'esprit critique. Il n'est donc pas étonnant que ces immigrants recourent à l'écriture dans leurs rapports avec le nouveau pouvoir. Porter sur la place publique des conflits souvent particuliers qu'ils assimilent au bien commun est nouveau dans la société canadienne. Leur exemple sera stimulant.

Les clercs

Bien que leur nombre ait sensiblement diminué à cause des départs et des décès survenus depuis la Conquête, les prêtres français constituent certainement le groupe d'étrangers le mieux structuré au pays après les Britanniques. Cependant, l'embargo mis par l'Angleterre sur leurs biens et sur leur recrutement les voue à l'extinction à plus ou moins brève échéance. Le sort des jésuites et des récollets ne laisse aucun doute à ce sujet. Les prêtres des Missions étrangères contournent les nouvelles dispositions en établissant leur statut de prêtres diocésains. Le cas des sulpiciens est celui qui demeure le plus longtemps litigieux. Interdits d'entrée au pays jusqu'en 1793, ils ne recouvrent la pleine propriété de leurs biens qu'en 1839.

Leur situation après la Conquête place donc les clercs français dans un état qui oblige soit à la plus grande soumission pour gagner les faveurs du nouveau régime, soit à la révolte pour le faire cesser. L'histoire ne mentionne pas ce dernier terme de l'alternative parce que l'Église s'est montrée en général très coopérative. Le changement d'allégeance comportait de grands risques pour les sulpiciens. À mesure que la région de Montréal se développe, leurs immenses propriétés

20. Joseph QUESNEL, « Le dépit ridicule ou le sonnet perdu », *TPCF*, t. I, n° 237, vers 176 et 177, p. 473.

terriennes prennent de la valeur et rapportent davantage. Leur supérieur, Étienne Montgolfier, formé dans la tradition gallicane de l'alliance du trône et de l'autel, trouve tout naturel de collaborer avec le nouveau régime. Évêque élu de Québec après la mort de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, il cède sa place au chanoine Jean-Olivier Briand pour agréer aux vœux du gouverneur James Murray. L'invasion américaine de 1775 lui donne l'occasion de manifester son loyalisme. Il prépare une ébauche de sermon de circonstance pour les curés du district de Montréal.

Il y démontre l'importance de favoriser le gouvernement britannique à l'encontre de ce que préconise la propagande américaine. Faisant appel à leur serment de fidélité, il enjoint aux Canadiens de témoigner que leur religion leur enseigne d'obéir à leur souverain et qu'elle les oblige à la reconnaissance envers un conquérant aussi clément. En 1783, Montgolfier confie à deux de ses paroissiens un mémoire rédigé en partie de sa main à l'intention du gouvernement métropolitain pour l'érection de Montréal en diocèse et pour le recrutement de prêtres en France. Jean-Baptiste-Amable Adhémar et Jean De Lisle de La Cailleterie échouent cependant dans leurs démarches à Londres. À titre de vicaire général à Montréal, le supérieur des sulpiciens entretient avec l'évêque de Québec une correspondance suivie, particulièrement intéressante parce qu'elle nous renseigne sur certains aspects de la vie littéraire. Montgolfier se plaint de la circulation des mauvais livres, de la montée de la libre pensée et de l'influence néfaste de *La Gazette littéraire* [...]. Sollicité par le gouverneur de souscrire à la fondation de la Bibliothèque de Québec, il avoue le faire à contrecœur, car rien de bon ne peut venir des livres²¹. La publication de *La Gazette littéraire* [...] ne dérange pas cet homme d'Ancien Régime jusqu'à ce qu'elle requière l'approbation du gouverneur. Une telle caution lui conférerait une autorité nouvelle aux yeux du public. Au lieu d'engager un combat qu'il juge probablement indigne de lui, il s'adresse directement à Mgr Briand pour la faire interdire. À la différence de ce qui se produit pour le reste du clergé, désespérant de pouvoir recruter assez de Français pour maintenir sa compagnie au pays, Montgolfier accueille plusieurs Canadiens à Saint-Sulpice, ce qui leur donne la majorité jusqu'à l'arrivée de prêtres émigrés en 1794. À titre d'aumônier de la Congrégation de Notre-Dame, il rédige, à l'intention des religieuses, une *Vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeois* [...] qui ne sera publiée qu'en 1818.

21. Correspondance d'Étienne Montgolfier (1776-1789), citée par Jean-Paul DE LAGRAVE, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des lumières au Québec*, p. 194.

Dans la collaboration avec les nouvelles autorités, personne n'est allé aussi loin que le jésuite Pierre-Joseph-Antoine Roubaud (1724-1789), auteur des prétendues *Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm* [...]. Dès le lendemain de la capitulation, il offre ses services au général Murray pour le renseigner sur l'attitude du clergé à l'égard du nouveau régime. Peu après, le gouverneur le délègue à Londres pour renseigner les autorités métropolitaines sur l'état d'esprit des nouveaux sujets. Pendant un certain temps, il reçoit une pension mais, après le départ de William Petty, 2^e comte de Shelburne, il se retrouve sans emploi. Secrétaire de l'ambassadeur britannique en Hollande pendant quelque temps, il revient à Londres en 1775 et offre ses services d'agent double à l'ambassade de France. Il vend ses renseignements au plus offrant. Toujours à bout de ressources, il prétend avoir découvert la correspondance entre le marquis de Montcalm et Berryer, dans laquelle le général prédit la chute de Québec et la révolte des Américains. L'édition de ces lettres ne dupe cependant personne.

Il exerce également sa duplicité aux dépens des Canadiens en mission à Londres. Pendant qu'il rédige leur mémoire, il les dénonce au sous-secrétaire d'État, sir Evan Nepean avec lequel il a conclu une entente. C'est ainsi que Haldimand était renseigné sur toutes les démarches que faisait Du Calvet, ce qui mena à sa condamnation.

À Montréal, le jésuite Bernard Well est le seul religieux à engager directement le combat avec Jautard et ses disciples voltairiens. Sous le pseudonyme de l'Anonyme, il lance des attaques, parfois ouvertes mais souvent dissimulées, pour mettre l'adversaire dans l'embarras et y réussit avec sa « Chanson des échecs²² ». Si Mesplet la publie, il peut être accusé d'attaquer le gouverneur; s'il la rejette, il manque au principe de la liberté d'expression. Dans ce dilemme, l'imprimeur prévient Haldimand qui, à son tour, mande Montgolfier de rappeler son subalterne à l'ordre. La partie n'est pas concédée pour autant: plusieurs croient que Well l'emporte à la longue en forçant les rédacteurs à publier dans leur journal plus de textes antivoltairiens que de textes provoltairiens. Avec la disparition de *La Gazette littéraire* [...], le jésuite atteint son but. Il n'intervient plus dans le champ littéraire jusqu'à sa mort en 1791.

C'est surtout lors de l'invasion américaine de 1775 que certains clercs français donnent lieu aux autorités de suspecter leur loyauté. Les jésuites Joseph Hugué et Pierre-René Floquet sont sévèrement réprimandés pour leur attitude douteuse mais, au contraire de Pierre Huet de La Valinière, ils n'ont rien écrit pour leur défense. Suspendu

22. [Bernard WELL], « Chanson », *TPCF*, t. 1, n° 121, voir la notice p. 266.

a divinis par son supérieur, interdit de séjour au Canada par le gouverneur, le sulpicien Huet de La Valinière retourne en France, mais ne tarde pas à revenir dans l'État de New York, d'où il tente sans succès d'obtenir la permission de réintégrer sa paroisse. Il en appelle alors à l'opinion publique en faisant publier à Albany *Vraie histoire ou simple Précis des infortunes pour ne pas dire, des Persécutions qu'a souffert et souffre encore le Révérend Pierre Huet de La Valinière*, recours que la postérité n'a pas retenu. Finalement rétabli dans ses droits de sujet britannique en 1798, Huet n'obtient pas la grâce de son supérieur qui lui refuse toujours la juridiction. Il se retire à L'Assomption où il se livre à la spiritualité comme en témoignent certains poèmes recueillis par Jacques Viger dans sa « Saberdache ». Joseph Quesnel tente de lui faire entendre raison en lui envoyant un poème²³.

Sans une conjoncture exceptionnelle, la politique d'extinction des communautés d'hommes aurait atteint son but. Les diverses œuvres des sulpiciens en souffrent beaucoup, particulièrement l'éducation. Plusieurs tentatives auprès du gouverneur et même du Parlement britannique échouent. Un renfort inespéré de 11 prêtres émigrés entre 1794 et 1796 rétablit le caractère français de la compagnie : Jean-Baptiste-Jacques Chicoisneau devient supérieur du collège et Candide-Michel Le Saulnier, curé de Notre-Dame. Antoine-Jacques Houdet, Claude Rivière et Jacques-Guillaume Roque restaurent la qualité de l'enseignement d'après les normes françaises. Les manuels rédigés par Houdet, *Cours abrégé de rhétorique, à l'usage du collège de Montréal*, et *Cours abrégé de belles-lettres, à l'usage du collège de Montréal*, ainsi que deux grammaires, président à la formation de plusieurs générations de collégiens. À n'en point douter, ces clercs permettent de rétrécir l'écart qui s'agrandissait entre l'enseignement donné en France et celui des établissements canadiens.

Quoique d'origine commune, les deux groupes de Français occupent des positions antagonistes dans le champ politique. Les laïcs partagent certains traits communs : appartenance à la classe marchande avec des accointances huguenotes et maçonniques. Ils saisissent avec plus ou moins de succès les occasions d'augmenter leur fortune. Ils s'imposent par leurs idées et le sens de la revendication fondés sur la conscience de leurs droits. C'est en cela surtout qu'ils se démarquent des Canadiens encore inconscients de leur liberté individuelle. Les clercs au contraire, à cause de leur statut précaire, professent un loyalisme qui n'admet pas la moindre dissidence, comme certains châtiments exemplaires l'illustrent. Le changement d'allégeance n'entraîne

23. Pierre HUET DE LA VALINIÈRE,
« [C'est toi, tranquille solitude...] »,
TPCF, t. I, n° 210, p. 417-418.

pas chez eux une modification de leur philosophie sociale. Pour eux, les Canadiens demeurent des coloniaux qui doivent à la Grande-Bretagne la même fidélité qu'à la France.

LES BRITANNIQUES

Regardé sous un certain angle, l'apport des Britanniques à la vie littéraire canadienne est loin d'être négligeable. Ce sont eux qui importent au pays les infrastructures nécessaires au commerce des lettres : imprimerie, journal, librairie et bibliothèque de prêts. Leur maîtrise quasi exclusive de ce domaine devrait leur conférer une influence déterminante sur les imprimés. Mais, vue en rétrospective, elle est moins considérable qu'on aurait pu le croire. Une lutte s'engage entre le collège et la presse pour le contrôle du champ de l'enseignement. Les Britanniques savent bien que la clef de leur succès réside dans la mainmise sur l'éducation, mais leurs tentatives répétées – fermeture du collège des jésuites, projet d'université en 1787 et Institution royale en 1801 – restent vaines. Les deux maisons d'éducation, qui se sont réorganisées tant bien que mal, perpétuent la tradition française et catholique avec une vigueur que les imprimés ne parviennent pas à modérer.

Les administrateurs comptent des hommes de grande culture. Francis Maseres, William Smith et Jonathan Sewell jouissent d'une excellente formation littéraire. Leur compétence déborde la scène locale : Maseres est reconnu à Londres tout comme Smith à New York. Fermement convaincus de l'excellence des institutions britanniques, ils attribuent la résistance des Canadiens à leur religion et à leurs lois. Répandre les lumières signifie pour eux convertir et angliciser ; sur ce point ils s'accordent avec des *clergymen*, comme l'évêque Jacob Mountain et le révérend Alexander Spark, également fins lettrés. Le premier a obtenu ses diplômes à l'Université de Cambridge qui lui a décerné un doctorat honorifique, et le second détient une maîtrise de King's College et un diplôme en théologie. Les deux manient la plume avec aisance. Mountain compte déjà à son crédit un recueil de poésies, *Poetical Reveries*, publié à Londres en 1777. Il rédige un journal de sa visite pastorale sous le titre « From Quebec to Niagara in 1794. Diary of Bishop Jacob Mountain ». Leur statut à la fois minoritaire et privilégié porte ces Britanniques à se regrouper d'abord pour protéger leurs intérêts et ensuite pour promouvoir la cause de l'Empire britannique. Ils croient en général plus efficace de tirer des ficelles en

coulisse que de publier des textes pour alerter l'opinion publique. Aussi leur contribution à la vie littéraire est-elle minime.

Il en va tout autrement pour Thomas Cary (1751-1823) qui n'a pas l'avantage d'appartenir par sa situation sociale à cette brochette de privilégiés. Cary semble issu d'un milieu très humble, comme on peut le déduire par sa condition à son arrivée au Canada en 1775. Il en est réduit à faire le commerce des spiritueux à L'Assomption. Acculé à la faillite, il obtient un modeste emploi de commis de bureau. Sa culture littéraire lui permet cependant de se faire valoir. En 1789, il publie *Abram's Plains: A poem*, qui est bien reçu par les lettrés de la capitale. Sa participation aux premières manifestations du théâtre Patagon l'intègre au milieu. Finalement, le gouverneur Robert Prescott le choisit comme secrétaire (1797). Cette promotion ne l'empêche pas de poursuivre ses études de droit et il obtient, à la veille de la cinquanteaine, une commission d'avocat. En situation pour jouer enfin un rôle majeur sur la scène politique, il fonde en 1805 le *Quebec Mercury*, journal qui cristallise la position des Britanniques à l'égard des Canadiens. Jusqu'à 1823, Cary se fait le porte-parole le plus radical des Anglo-Canadiens. Il est certainement un des seuls au pays à devoir son ascension sociale aux vertus de sa plume.

Au contraire des autres Britanniques qui tiennent peu compte des intérêts des Canadiens, Ross Cuthbert s'adresse à eux. Fils de James Cuthbert, seigneur de Berthier, il est Canadien par sa naissance, Britannique par choix et Français par son éducation. Le sachant destiné à évoluer dans un milieu majoritairement francophone, son père l'envoie étudier au collège de Douai en France, établissement principalement destiné à la formation du clergé catholique pour les îles britanniques. Malgré sa naissance et son éducation, il refuse cependant de s'identifier aux Canadiens. Député avant même d'avoir reçu sa commission d'avocat en 1800, il regarde les membres de la Chambre d'assemblée avec un œil amusé. L'initiation à la vie parlementaire ne se fait pas sans quelques ratés chez des néophytes. Voilà ce qu'il stigmatise dans son long poème *L'Areopage*, publié en 1803. Ce n'est toutefois qu'en 1809 que Cuthbert montre son habileté à débattre d'une question dans sa réponse à Denis-Benjamin Viger, *An Apology for Great Britain* [...].

L'arpenteur Samuel Johannes Holland (1728-1801) appartiendrait plus au monde scientifique qu'au monde littéraire, comme le prouvent ses communications sur l'astronomie à la Société royale de Londres. Toutefois, l'état du champ où les sciences voisinent encore avec la littérature permet de le considérer comme un homme de lettres. Ingénieur, géomètre et hydrographe, il accompagne l'armée de Wolfe pour faire des relevés topographiques. Après la Conquête, il propose au Board of Trade de Londres de faire un levé de toutes les possessions

britanniques en Amérique du Nord pour en faciliter la colonisation. L'idée est agréée dans son ensemble et Holland se met à l'ouvrage avec une équipe de jeunes aspirants arpenteurs qu'il forme à sa manière. À l'heure où se déterminent les professions libérales de notaire, d'avocat et de médecin, celle d'arpenteur-géomètre n'apparaît pas moins attrayante et les recrues sont relativement nombreuses. Joseph Bouchette n'est que le plus connu de ses élèves. Par ses travaux, Holland a vraiment contribué à façonner l'habitat canadien en dehors des seigneuries déjà concédées.

LES CANADIENS

Les autodidactes

De la Conquête à la fin du siècle, l'écriture chez les Canadiens progresse en deux phases. La première, qui précède la parution de *La Gazette littéraire* [...], n'est qu'une sorte de prolongement de l'Ancien Régime. Les intervenants sans formation littéraire véritable et sans l'assistance de l'imprimerie perpétuent la tradition de la diffusion manuscrite. La seconde phase est marquée par l'arrivée sur la scène littéraire de jeunes gens qui jouissent d'une formation littéraire complète, recourent à l'imprimé pour diffuser leurs écrits et cherchent à former des associations.

Les notaires

Même si, pendant le Régime français, les pratiques d'écriture étaient majoritairement dévolues aux Français, une certaine coutume s'était établie, en particulier chez les notaires royaux, fonctionnaires à la charge de l'État qui circulaient dans les campagnes pour enregistrer les contrats de diverses sortes. Au sein d'une population en majorité analphabète, ils jouent encore le rôle d'écrivains publics. Ils remplissent ainsi une fonction sociale reconnue et jouissent d'un certain statut. Toutefois, ils n'occupent jamais l'avant-scène tant que les administrateurs français se chargent des rapports officiels. Le départ de ces derniers après la Conquête leur laisse plus de latitude. Dans l'impossibilité d'imposer d'un coup et leur langue et leurs lois, les nouvelles autorités recherchent le concours des *jurisperitorum* auxquels ils demandent de les initier à la coutume de Paris. C'est ainsi que les notaires François-Joseph Cugnet, Jean-Claude Panet et Pierre-Méru Panet occupent des postes importants dans l'administration de la justice dès 1760 : Cugnet est nommé procureur général de la côte nord du district



Cape Diamond and part of the Lower Town of Quebec, de John Lambert, aquarelle, 1810. Musée du Séminaire de Québec (Pf 8G folio 10). Photo: Pierre Soulard.

de Québec ; Jean-Claude Panet, greffier en chef du Conseil supérieur ; Pierre-Méru Panet, greffier du Conseil des capitaines du district de Montréal. Les trois hommes assurent de ce fait le lien avec l'ancienne administration coloniale.

Francis Maseres trouve en Cugnet un collaborateur apte à l'instruire des us et coutumes de ses compatriotes et de la jurisprudence concernant les règlements toujours en vigueur. À sa demande, le notaire canadien rédige un abrégé, jamais publié, des « Coutumes et usages anciens de la province de Québec²⁴ » (1768). L'année suivante, il prépare des *Extraits des edits, declarations, ordonnances et reglemens, de sa Majesté très chretienne* [...]. Enfin, en 1775, paraît chez William Brown à Québec le *Traité abrégé des anciennes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada, aujourd'huy province de Québec* [...] qui devait avoir une influence déterminante sur l'avenir de la colonie. Profitant de sa situation pour faire passer dans le code sa conception féodale de la colonie, Cugnet identifie le roi d'Angleterre à un suzerain qui a droit à la foi et à l'hommage de ses vassaux canadiens, ce qui oblige par le fait même leurs censitaires. Carleton partage ces vues et

24. Document conservé aux Archives nationales du Canada, APC, série Q-5 : 2, p. 482-559. Voir Marine LELAND, « François-Joseph Cugnet, 1720-1789 », *RUL*, vol. XVII, n° 5 (janvier 1963), p. 447-448.

voit là une façon inespérée de maîtriser la nouvelle colonie. De son côté, Cugnet sauvegarde ses intérêts de propriétaire foncier en tant que seigneur. Peut-être a-t-il vu dans la tenure seigneuriale un moyen de rendre la population canadienne impénétrable aux immigrants britanniques.

Bien qu'ayant passé la majeure partie de leur vie au Canada, les frères Jean-Claude et Pierre-Méru Panet ne sont pas à proprement parler des Canadiens. Nés à Paris d'une famille de juristes, ils perpétuent la tradition au Canada. Ils comptent bientôt dans leur descendance le premier président de la Chambre et un archevêque de Québec. Arrivé au pays en 1740, Jean-Claude occupe le poste de notaire royal dans la Prévôté de Québec en remplacement de Nicolas Boisseau. Pendant le siège de Québec, il tient un journal détaillé du déroulement des opérations, soit du 10 mai au 8 septembre 1759. La dernière partie de son manuscrit ne nous est malheureusement pas parvenue. Ce texte resterait sans signification particulière s'il était isolé mais, replacé dans son contexte, il illustre une pratique d'époque. D'autres notaires laissent des comptes rendus d'événements importants.

D'abord secrétaire du gouverneur Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, Louis-Léonard Aumasson de Courville occupe le poste de notaire royal pour toute l'Acadie française en 1754. En même temps secrétaire du commandant Louis Du Pont Duchambon de Vergor, il peut observer à loisir les coulisses de l'administration. Cantonné dans des emplois modestes malgré ses grandes ambitions, il déverse son amertume dans ses écrits. Il note avec précision les malversations, les conflits d'intérêts et les concussions qui affligent l'administration coloniale. Il crée l'impression que le régime s'est effondré, moins sous la pression des forces ennemies que sous le poids de sa propre corruption.

Bien que longtemps inédit et signé seulement des initiales « S... de C... », le mémoire du sieur de Courville connaît une fortune extraordinaire. Le manuscrit sous sa forme première aurait eu l'ampleur d'une histoire de la fin du Régime français au Canada. Le lieutenant-gouverneur Thomas Dunn qui en hérite le communique à William Smith, à la veille d'entreprendre son *History of Canada* [...]. Pour montrer aux Canadiens les avantages de la domination britannique, Smith trouve là tout un arsenal pour démolir l'ancienne administration. En 1838, la Société littéraire et historique de Québec publie le document sous une forme abrégée, car Smith ne communique pas son original. Malgré cette cachotterie, il est évident qu'il a copié des pages entières en se contentant de les traduire, comme le révèle Ægidius Fauteux. Ce mémoire d'un notaire quelconque aurait donc été à l'origine de la tradition historiographique anglo-canadienne sur le Régime

français. Cependant, Aumasson de Courville ne vécut pas assez longtemps pour savourer sa revanche.

À l'époque de l'invasion américaine de 1775, d'autres notaires tiennent encore le rôle de chroniqueurs. À Trois-Rivières, le notaire Jean-Baptiste Badeaux (1741-1796) consigne dans son journal les éphémérides qui marquent l'occupation de sa ville par les troupes américaines. Royaliste convaincu de la victoire finale des Britanniques, il note avec précision les faits et gestes des individus pour qu'à la reddition des comptes chacun reçoive son dû. Haldimand lui témoigne sa reconnaissance en lui accordant en 1781 une commission de notaire pour toute la province. Même si le chroniqueur ne songe pas à la publication, il ne faut pas en conclure que le manuscrit reste sans diffusion. Dans une lettre datée du 20 janvier 1827, Jacques Badeaux informe Jacques Viger que le manuscrit de son père est entre les mains du notaire Amable Berthelot²⁵. Viger en fera une copie annotée pour sa « Saberdache » en 1846.

Un autre notaire rédige un journal pendant l'occupation américaine à Montréal en 1775-1776. Quoique fervent royaliste, Simon Sanguinet (1733-1790) n'écrit pas pour faire montre de loyalisme. Déjà indépendant de fortune, il ne ménage aucun parti. Dénonçant à la fois l'hypocrisie des Américains, l'attentisme de Carleton, les exactions des troupes britanniques, l'opportunisme des marchands écossais et la course aux honneurs des nobles canadiens, il morigène un peu tout le monde. Esprit peu cultivé et d'une instruction élémentaire, Sanguinet garde la mentalité d'un petit négociant qui s'est initié aux affaires par sa seule expérience. Des jugements catégoriques et sans appel parsèment son texte. Son manuscrit intitulé « Le témoin oculaire de la guerre des Bastonnais en Canada dans les années 1775 et 1776 » a été publié par Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau sous le titre « Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bastonnais. Journal de M. Sanguinet », dans *l'Invasion du Canada* [...].

Cette prédominance des notaires durant les 15 premières années du nouveau régime perpétue une tradition d'écriture populaire qui s'était développée chez les Canadiens. Malgré une certaine indistinction, cette fonction scripturaire est nettement rattachée à une profession. Bien qu'ils accomplissent des fonctions identiques, les notaires de cette époque ne songent pas à se regrouper ni à communiquer les uns avec les autres. Ils ne forment donc pas un circuit.

25. Lettre de Jacques Badeaux à Jacques Viger, 20 janvier 1827, citée par Jacques VIGER, « Saberdache bleue », t. VIII, p. 23.

Les militaires

Au début du Régime anglais, les officiers canadiens de milice appartiennent souvent à la noblesse. Dépourvus en général de préention aux belles-lettres car ils ne reçoivent pas de formation littéraire, ils ont un profil éducationnel assez stéréotypé : dès leur adolescence, ils entrent dans un corps de cadet où ils s'initient à la vie militaire et aux arts de la guerre.

Pressé par la conjoncture, Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville entre en 1760 dans le régiment du Languedoc en qualité d'enseigne et prend part à la dernière campagne. Après la capitulation, il passe en France où il participe à la pacification de la Corse jusqu'en 1770. C'est pendant ce stage qu'il apprend à lire et à écrire, peut-on supposer. De retour dans la province de Québec en 1772, il s'engage dans l'armée britannique en 1775 et poursuit la campagne du général John Burgoyne sous les ordres du général Barrimore Matthew St Leger. Capturé par les Américains au siège du fort Stanwix, il demeure prisonnier des Américains pendant 20 mois. Sur le chemin du retour à Montréal, il compose « L'entreprise manquée ou le siège du fort Stanwix levé – poème héroi-comique –²⁶ », en trois chants. Une note liminaire avertit le lecteur qu'il ne s'agit là que d'un badinage non destiné à la publication, du moins tant que vivra le général St Leger. Même lointaine, l'intention de publier est cependant implicite, de même que l'intention littéraire. Hertel de Rouville connaît des modèles, entre autres *Le lutrin* de Boileau, et il en profite pour tirer certains effets comiques du vocabulaire noble appliqué à une mésaventure. Mais sa formation étriquée transparait dans de nombreuses fautes prosodiques et dans des archaïsmes orthographiques. Une fois dans la carrière politique, Hertel accède au Conseil législatif en 1812 sans jamais plus succomber à sa muse.

La défaite du général John Burgoyne force un autre militaire à prendre la plume. Luc de La Corne Saint-Luc encourt les blâmes du général anglais pour sa conduite pendant la campagne. Piqué dans son honneur, La Corne riposte en envoyant une lettre ouverte aux journaux de Londres et en faisant publier par les soins de Mesplet son journal de voyage de 1761. Rescapé du naufrage de l'*Auguste* au large de l'île du Cap-Breton, La Corne regagne Québec à pied en plein hiver. Il croit avoir démontré suffisamment d'intrépidité pour qu'on ne doute plus de son courage. Sa rédaction est d'autant plus étonnante que l'on

26. [Jean-Baptiste-Melchior HERTEL DE ROUVILLE], « L'expédition du fort Stanwix », *Le Canada français*, vol. XXXIII, n° 3 (novembre 1945), p. 217-229, reproduit sous le titre

« L'entreprise manquée ou le siège du fort Stanwix levé – poème héroi-comique – » dans *TPCF*, t. 1, n° 99, p. 231-236.

aurait pu croire La Corne illettré. Alors que son frère cadet, Jean-Marie, destiné au clergé, entre au séminaire de Québec en 1730, Luc rejoint l'armée où les fonctions militaires et commerciales se confondent presque. Dans les pays d'en haut, il s'initie à quatre ou cinq idiomes indigènes qui lui donnent rapidement un ascendant considérable sur les autochtones. Dans ces conditions, il accumule une fortune considérable en faisant la traite des fourrures. Sa vie errante d'un poste à l'autre ne lui laisse guère de temps pour l'étude. Pourtant, son journal est bien de sa main²⁷. Écrit au jour le jour, à mesure que surgissent les difficultés nouvelles, il ne rapporte que des faits, jamais des émotions. Même dans les situations extrêmes, aucune plainte n'est consignée. Dès son retour en 1761, La Corne présente le manuscrit au général Amherst pour obtenir réparation.

Distingué par la naissance et la fortune, La Corne ne l'était cependant pas par la formation. Canadien de souche, il partage la mentalité qui fait du commerce des fourrures l'activité primordiale. Intimement lié aux indigènes, il aurait pu abandonner toute trace de culture européenne. Grâce à une occasion exceptionnelle, il témoigne d'un minimum de culture littéraire. Peut-être plusieurs autres militaires qu'aucune circonstance particulière n'a obligé à se révéler étaient-ils dans la même situation.

Les « héritiers » des collèges classiques

À mesure qu'elle se remet de la défaite de 1759, la colonie réorganise sa vie culturelle avec les moyens qu'autorise le nouveau gouvernement. Le séminaire de Québec, après quelques années, donne un cours complet de huit ans. Le collège de Montréal, encore dénommé Saint-Raphaël, compte une centaine d'élèves répartis dans les six premières années du cours. Deux imprimeries rééditent des ouvrages indispensables et le commerce du livre avec la France se réamorçe surtout grâce aux procureurs des deux maisons d'enseignement. Cette réorganisation ne tarde pas à porter des fruits.

Un journal unilingue comme celui de Mesplet, littéraire de surcroît, ne saurait d'autre part subsister sans la collaboration des élèves des sulpiciens. Ces derniers répondent donc à l'invitation que leur lance le rédacteur de *La Gazette littéraire* [...]. Leur engouement est tel que les autorités recourent à des châtiments exemplaires pour le contrer : deux élèves sont renvoyés pour avoir collaboré au journal.

27. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Le *Journal du voyage* [...] de Luc de La Corne, dit La Corne Saint-Luc », p. 297-299.

Les pseudonymes compliquent leur identification. Des trois que nous croyons connaître, deux sont du collège de Montréal.

À part Jautard et le jésuite Well, seul est connu le nom de Louis-Charles Foucher (1760-1829). Son identité est révélée par le Spectateur tranquille dans *La Gazette littéraire* [...] du 3 février 1779, à l'occasion d'un poème qui commande son admiration. Âgé de 19 ans, le collégien termine alors ses études (1773-1780). Brillant élève, il a interprété un rôle dans *Jonathas et David* [...] en 1776 et il semble lire assidûment *La Gazette littéraire* [...], comme le suggère la solution qu'il apporte au logogriphe le 1^{er} juillet 1778. Après ses études notariales, il occupe un poste de greffier, puis se lance en politique. Solliciteur général en 1795, il accède à la magistrature en 1804. Il ne donne pas suite à ses heureuses dispositions pour la littérature. Même s'il n'écrit plus, il reste en contact avec des lettrés comme Henry-Antoine Mézière et Jacques Viger.

Montgolfier révèle à l'évêque de Québec l'identité de deux autres collaborateurs. Il soutient que le Canadien curieux serait François-Joseph Cugnet, mais il se rétracte plus tard en avançant que ce serait plutôt un fils du juge Panet et le Sincère, François-Joseph Cugnet²⁸. Ses renseignements laissent à désirer. En supposant qu'ils soient valables, de quel fils s'agit-il ? de Pierre-Louis (1761-1812) ou de Bonaventure (1765-1846) ? La chronologie plaide en faveur de l'aîné qui serait âgé de 17 ans à l'époque de sa collaboration à *La Gazette littéraire* [...], tandis que le cadet n'en aurait que 13. On peut supposer que Foucher et Panet sont camarades de classe et même qu'ils font partie d'un petit groupe initié aux lumières. Pierre-Louis déborde le cercle simplement scolaire. En 1780, il se fait connaître de Joseph Quesnel qui lui dédie « À M^r. Panet. Stances ». Le poète, par le ton condescendant qu'il adopte, indique qu'il s'adresse à un jeune homme encore inexpérimenté auquel il reproche son engouement pour les lumières :

Vous écrives comme Rousseau

Et vous pensés comme Voltaire²⁹.

Même s'il s'agit de cas exceptionnels, ces deux élèves ne cessent pas d'étonner par l'ampleur de leur culture littéraire, par rapport aux moyens dont ils disposent. Loin de se limiter aux auteurs de leur

28. Lettre d'Étienne Montgolfier à Mgr Jean-Olivier Briand, 2 janvier 1779, citée par Jean-Paul DE LAGRAVE, *op. cit.*, p. 167. Dans sa lettre du 6 janvier de la même année, Montgolfier revient sur son affirmation première et désigne « un fils de M. Panet qui fait le Canadien curieux », *ibid.*, p. 168.

29. Joseph QUESNEL, « À M^r. Panet. Stances », *TPCF*, t. I, n° 148, p. 303.

programme, ils ont une certaine connaissance de la littérature contemporaine. Dans son poème, le jeune Foucher aborde le thème préromantique du dégoût de l'existence, ce qui laisse croire qu'il aurait lu *Les souffrances du jeune Werther*. Pierre-Louis Panet fréquente également les préromantiques. Outre Voltaire, Rousseau et Montesquieu, il a lu *Les nuits* d'Edward Young³⁰. Même si ces jeunes gens semblent tout disposés à se mettre à l'école de Jautard, ils sont plutôt freinés par un maître d'un classicisme inaltérable. Bien qu'admiratif du poème de Foucher, Jautard se sent incapable de le commenter, du moins quant à sa nouveauté. N'est-il pas révélateur qu'il conseille au Canadien curieux de s'adonner à la chanson plutôt qu'à la poésie ? Comment ces jeunes gens sont-ils parvenus à s'affranchir de la tutelle ecclésiastique à une époque où leur possibilité de manœuvre était si limitée ?

Les deux proviennent de familles citadines qui jouissent d'une certaine tradition intellectuelle. Les Panet sont encore proches de leurs origines parisiennes et entretiennent des liens avec la branche française. Dans une famille de juristes, les livres sont des objets familiers. Pierre-Louis acquiert facilement l'habitude de la culture littéraire. S'agit-il d'un cas exceptionnel comme on pourrait le croire ? La population du collège Saint-Raphaël est relativement homogène. Composée en majorité d'externes, elle vient de la ville et probablement de milieux aisés. Au lieu d'entraîner un nivellement vers le bas, la fréquentation scolaire favorise plutôt une ascension³¹. Cette homogénéité sociale véhicule un idéal de classe que l'éducation cléricale aura du mal à contrer. L'emprise des clercs s'accentuera au fur et à mesure que l'origine sociale des élèves déclinera.

Plus jeune d'une dizaine d'années, Henry-Antoine Mézière (1771-1819?) appartient lui aussi à la nouvelle génération formée au pays. Fils de notaire, donc alphabétisé, il fréquente les livres dans sa propre famille. Élève au collège de Montréal de 1782 à 1788, il réussit brillamment tout en gardant une attitude critique à l'égard de ses maîtres. Au cours de ses dernières années d'études, il se rend régulièrement à l'atelier de Mesplet où se réunissent plusieurs lettrés de Montréal. Les discussions auxquelles il participe l'aident à relativiser l'enseignement donné par les sulpiciens. Pourtant, les quatre poèmes qu'il publie dans la *Gazette de Montréal* dès la fin de ses études montrent qu'il reste fidèle à sa formation scolaire. En 1791, il se porte

30. « Le Canadien curieux au Spectateur tranquille », *GLM*, 21 octobre 1778, p. 76-77, cité par Jean-Paul DE LAGRAVE et Jacques G. RUELLAND, *Premier journaliste de langue française au Canada. Valentin Jautard, 1736-1787*, p. 168.

31. Bruno HAREL, « Marchand, Jean-Baptiste », *DBC*, t. VI, p. 536.

à la défense de trois jeunes miliciens anglophones emprisonnés pour désobéissance par le juge Boucher de Niverville. Dans *La Bastille septentrionale* [...], il lance un appel à l'opinion publique contre l'arbitraire de la justice. Déjà au courant des idées libérales, il s'enflamme pour la Révolution à mesure que les nouvelles arrivent chez Mesplet. Après avoir travaillé pendant deux ans comme journaliste à la *Gazette de Montréal*, il entre en contact avec le représentant de la France républicaine à Philadelphie en 1793. À son intention, il rédige « Observations sur la situation politique au Canada », en laissant entendre que les Canadiens sont prêts à se soulever au moindre signe de la France. Ses prétentions semblent loin de la réalité à un lecteur qui le traite de « cerveau monté par la révolution³² ». En 1794, Mézière passe en France, où il présente au ministre de la Marine son « Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis ». Partisan de Bonaparte, il occupe divers postes sous l'Empire. En 1814, Pierre de Sales Laterrière le retrouve préfet de police à Bordeaux³³. À la Restauration, il rentre au Canada après avoir fait amende honorable auprès du gouvernement. Rédacteur au *Spectateur canadien* en 1817-1818, il lance un journal littéraire, *L'Abeille canadienne*, en août 1818, qui disparaît après cinq mois de publication. En 1819, il retourne en France pour toucher un héritage que sa femme vient de recevoir.

Plusieurs autres exemples pourraient servir à illustrer que les cas de Foucher et de Panet ne sont pas isolés. Sans vouer de culte particulier aux belles-lettres, Pierre-Amable De Bonne participe un tant soit peu à la vie littéraire, comme membre de la troupe du Théâtre de société. Issu d'une famille noble, il fréquente l'école latine de l'abbé Jean-Baptiste Curatteau, puis poursuit ses études au collège Saint-Raphaël de 1769 jusqu'en 1775. À l'été de cette année, il entend terminer ses études de philosophie au séminaire de Québec, mais s'enrôle dans l'armée pour défendre Québec. Au cours de la campagne du général Burgoyne, il tombe aux mains des Américains. À sa libération, il attend en vain des récompenses du gouvernement anglais. En désespoir de cause, il s'oriente vers le droit. Allié aux principales familles nobles de la colonie, De Bonne mène pendant toutes les années 1780 un combat d'arrière-garde pour sauvegarder les privilèges de sa classe, sans être pour autant un esprit rétrograde. Sa riche bibliothèque révèle un vif attrait pour les lumières. Les œuvres de Voltaire et de Rousseau repré-

32. « Cerveau... monté par la Révolution française ou lettre extravagante du Sr. H. Meziere (28 août 1793) », dans Jacques VIGER, « Saberdache rouge », t. M 1, p. 207-221.

33. « Heureusement pour le docteur de Laterrière, que, par la plus singulière

des coïncidences, le préfet de police de Bordeaux était un Canadien, natif de Montréal, M. de Mézières. » (Henri-Raymond CASGRAIN, *La famille de Sales Laterrière*, p. 35-36.)

sentent à elles seules plus de 50 volumes, celles de Jean-François Marmontel, 17 volumes. *L'Histoire philosophique et politique* [...] (1770) de l'abbé Guillaume Raynal voisinent avec le *Tableau de Paris* (1790) de Louis Sébastien Mercier en 12 volumes. L'influence de l'école a été heureusement contrebalancée par celle de la famille, comme c'est également le cas pour Jean-Guillaume De Lisle (vers 1757-1819).

Fils d'un émigrant français établi à New York dans les années 1750, De Lisle compte en 1767 parmi les 16 premiers élèves à l'école de l'abbé Curatteau, où ses frais d'enseignement et de pension sont assumés par les sulpiciens. Il termine ses études en 1771, mais en garde un piètre souvenir. Durant les cinq années suivantes, il complète sa formation juridique sous la direction de son père, Jean De Lisle (vers 1724-1814), érudit typique du XVIII^e siècle qui se passionne pour les sciences. De nombreux instruments de laboratoire garnissent son cabinet; sa bibliothèque comprend des ouvrages de littérature, d'histoire de philosophie, de théologie, de mathématiques, de physique, d'électricité, de magnétisme. Il a laissé un manuscrit intitulé « Hydrostatique 1798³⁴ » .

Grâce à pareille influence, Jean-Guillaume adopte une attitude très critique à l'égard de sa formation secondaire. Greffier en 1788 de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, propriétaire du château Vaudreuil où loge le collège, il propose aux sulpiciens, avec les autres marguilliers, un programme d'études plus libéral et plus étendu pour préparer adéquatement les jeunes à autre chose que l'état ecclésiastique. Il ne voit pas d'incompatibilité entre sa charge à la paroisse Notre-Dame et sa nomination en 1790 comme maître de la loge des Frères du Canada dont il était membre depuis deux ans.

La destinée de Joseph-Octave Plessis illustre une autre facette des circuits qui mènent au pouvoir. Le futur évêque de Québec appartient à la même génération que Pierre-Louis Panet et Louis-Charles Foucher. Sans être camarades de classe, ils ont fréquenté le collège à la même époque. Quoique né en 1763 (Panet en 1761, Foucher en 1760), Plessis termine sa rhétorique avant eux (1777 ou 1778). Fils de forgeron et septième d'une famille de 18 enfants, le jeune Joseph-Octave ne pouvait rien espérer des siens. Sa naissance l'aurait condamné à une vie de manœuvre dans la forge de son père s'il n'avait manifesté une intelligence précoce. Après une année à l'école primaire des sulpiciens, il étudie à l'école latine de Curatteau de Longue-Pointe puis, de 1773 à 1777, au collège Saint-Raphaël. Comme ses parents habitent Saint-Henri des Tanneries, village en périphérie de Montréal, Octave continue son cours comme pensionnaire. Au contraire de ses

34. Document conservé à la Bibliothèque de la Ville de Montréal, salle Gagnon.

camarades externes, il ne compte ni sur sa famille, ni sur des relations urbaines pour enrichir sa formation. Estimé de ses maîtres, il avalise leur enseignement plutôt que de le contester. Cette conformité de pensée lui vaut un certain capital symbolique qui lui permet de franchir des seuils normalement interdits aux gens de sa condition. Une bourse obtenue à l'automne 1778 lui ouvre les portes du séminaire de Québec et lui permet de terminer ses années de philosophie. Les recommandations d'Étienne Montgolfier et de Henri-François Gravé de La Rive le désignent comme secrétaire de l'évêque dès 1783.

Plessis tranche sur ses contemporains par ses idées « d'austérité, de rigorisme moral et, même d'autoritarisme³⁵ ». Sa collaboration avec les autorités civiles est dictée à la fois par un opportunisme politique et par des convictions profondes de respect pour l'ordre établi. On peut donc considérer le futur évêque comme le parfait produit de la formation qui se donne alors un pays. Il fait quand même la preuve que l'enseignement suffit aux Canadiens pour assurer une maîtrise satisfaisante de la langue littéraire. Plessis aimait la lecture et encore plus l'écriture : le journal qu'il tient de ses diverses visites pastorales l'illustre bien. Au contraire de plusieurs de ses contemporains, il rédige avec facilité de nombreux documents. Son talent est très tôt reconnu, comme l'affirme l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Quand le « Comité sur les moïens d'améliorer l'éducation » réclame un rapport de Mgr Jean-François Hubert en 1789, c'est Plessis qui en est chargé. À la mort de Mgr Briand, il est de nouveau désigné pour prononcer l'éloge funèbre. Lors de la victoire d'Aboukir, il envoie une lettre circulaire au nom de l'évêque titulaire qui enjoint à tous les curés de célébrer l'événement avec éclat. À cette occasion, il compose un sermon, publié sous forme de brochure³⁶.

Le séminaire de Québec ne semble pas doté d'autant de vitalité intellectuelle. Mgr Charles-François Bailly de Messein, qui réplique publiquement à la lettre de Mgr Hubert sur l'éducation, n'en est pas à proprement parler un produit. Son père, malgré sa famille de 16 enfants, avait les moyens d'envoyer ses deux fils aînés faire leurs études classiques au collège Louis-le-Grand à Paris vers 1755. De retour au pays en 1762, Charles-François opte pour la prêtrise. Ordonné en 1767, il se sent déjà par sa formation beaucoup plus proche des Anglais que des Canadiens. En mission en Acadie de 1767 à 1772, il gagne la confiance du gouverneur William Campbell qui le recommande à Car-

35. Fernand OUELLET, « Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810) », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Rapport 1955-1956*, vol. XXIII, p. 84.

36. Voir, dans le présent ouvrage, la section réservée à « L'éloquence sacrée », p. 273-284.

leton. En 1774, le gouverneur le nomme précepteur de ses trois enfants, puis l'emmène avec lui en Angleterre. Après quatre ans de séjour dans la société londonienne, Bailly revient au Canada complètement étranger au milieu clérical canadien. Pour son plus grand bonheur, son protecteur assume un second mandat comme gouverneur du Canada. À la mort de Mgr Mariauchau d'Esgly, lord Dorchester impose Bailly de Messein comme coadjuteur à Mgr Hubert, ce qui consterne tous les membres du clergé. La dissension entre les deux évêques éclate à propos du rapport au comité sur l'éducation. Sachant bien que Plessis en est le véritable auteur, Bailly croit pouvoir le réfuter sans manquer de respect à l'évêque titulaire. Ses idées libérales sur la responsabilité de l'État en matière d'éducation, qui contestent le droit que l'Église réclame de gérer exclusivement l'éducation, lui aliènent la sympathie de ses confrères.

Il serait injuste de considérer Louis-Généreux Labadie comme un représentant typique de la formation donnée au séminaire de Québec. Ce fils de tonnelier né en 1765 ne fréquente le séminaire qu'en 1778-1779. La maladie l'aurait obligé à abandonner les études et à commencer d'enseigner grâce à la protection de divers curés. Les nombreuses invitations qu'il reçoit par la suite témoignent de la rareté des instituteurs. Esprit simple, aimant sincèrement les enfants, Labadie s'ingénie à varier les formules pédagogiques pour faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Tantôt il compose des poèmes de circonstance qu'il fait apprendre à ses élèves, tantôt il leur fait lire le journal. L'insécurité matérielle dans laquelle il vit oriente certainement ses idées politiques. Comme l'éducation ne jouit d'aucun statut déterminé, il en est souvent réduit à quémander pour la poursuite de son œuvre. Comme au temps du clientélisme, il cherche des protecteurs dont il sollicite la faveur par des poèmes plutôt maladroits. Ce besoin l'amène à professer un loyalisme excessif, en particulier pendant les années de la Révolution. En querelle avec le curé Jean-Baptiste-Noël Pouget, il passe pour un esprit éclairé surtout auprès de la communauté protestante, mais qu'en est-il ? Faire lire *La Gazette littéraire* [...] de Mesplet à ses élèves semble son plus grand crime. Ses écrits ne témoignent pas de lectures nombreuses et variées. Sa culture littéraire demeure limitée et certainement inférieure à celle des lettrés moyens de son époque. L'irascibilité du curé de Berthier est davantage en cause que les idées avancées de l'instituteur. Les nombreuses approbations qu'il reçoit à l'occasion de sa querelle avec Pouget lui font croire à des appuis solides au gouvernement. En 1798, il sollicite du secrétaire civil Herman Witsius Ryland « une place au secrétariat du gouvernement ou autres équivalentes pour [se] retirer du misérable emploi de maître

d'école, qui dépend un peu trop du caprice [du] clergé³⁷ ». L'enseignement n'était pour lui qu'un pis-aller. La poésie devait le propulser dans les sphères de la haute administration. Même s'il n'en eut jamais d'écho, cette demande écrite illustre l'idée que certains pouvaient avoir de l'ascension par les lettres. Par ses poèmes, Labadie croit pouvoir briguer quelque poste réservé aux plumitifs. Quesnel partage son avis. Si la littérature jouissait d'un statut convenable, elle rivaliserait au moins avec l'armée dans la faveur de l'État. Avec le temps, Labadie améliore son sort, non à cause de ses poésies, mais parce que les instituteurs sont rares. Malgré sa dispute avec l'abbé Pouget, il est l'objet d'une certaine surenchère de la part des curés qui cherchent à obtenir ses services. En 1805, le curé de Varennes met sur pied une fondation qui lui garantit son salaire et le support de l'école. Labadie a laissé un journal volumineux qui contient plusieurs poèmes inédits³⁸.

*

Il n'a pas suffi d'implanter l'imprimerie après la Conquête pour changer radicalement les rapports des Canadiens à l'écriture. Jusqu'au milieu des années 1770 se perpétuent des pratiques coutumières sous le Régime français. Pour la majeure partie de la population, le notaire reste une sorte d'écrivain public qui se charge non seulement des écrits légaux, mais aussi de la chronique qui supplée à la mémoire collective. Il n'est donc pas surprenant que les notaires aient laissé des relations de grands événements comme la guerre de la Conquête et l'invasion américaine de 1775.

Mais ces survivances n'auraient pas dû empêcher les nouveaux médias de prendre leur place si les conditions avaient été favorables. Même si les directeurs des journaux lancent des appels aux lecteurs, ceux-ci ne collaborent pas tant que l'enseignement classique n'a pas été rétabli. En fait, si *La Gazette littéraire* [...] connaît quelque succès, c'est qu'elle se conjugue à certains résultats pédagogiques obtenus par le collège de Montréal. Les lettrés qui jouissent d'une formation régulière sont maintenant assez nombreux pour constituer un certain milieu. Mais subsiste entre Canadiens et Européens une différence de taille : les descendants de colons français émigrés avant la fin du xvii^e siècle n'ont vécu ni le Siècle des lumières ni les transformations de mentalité qu'il a engendrées, car les clercs qui ont dominé leur éducation les en ont tenus soigneusement à l'écart. La différence entre Canadiens et Européens ressortit-elle plus à la nationalité qu'à l'édu-

37. Cité par Serge GAGNON, « Labadie, Louis », *DBC*, t. VI, p. 418.

38. Document conservé aux ASQ, cote MSS, 74.

cation ? Les Européens, qu'ils soient Français ou Britanniques, manifestent un souci commun des droits que n'ont pas encore les Canadiens. Leur attitude critique vis-à-vis de l'Église et de l'État les distingue également. Pierre Du Calvet et Joseph-Octave Plessis pourraient incarner ces deux attitudes opposées. Cependant, l'exemple de Mgr Bailly de Messein introduit des nuances. Ce Canadien, éduqué en France, a séjourné longtemps en Angleterre. Il revient au Canada avec des idées qui tranchent nettement sur celles des milieux ecclésiastiques. Dans son cas, la naissance importerait moins que l'éducation et l'expérience. Un autre exemple, celui des frères Panet, nous empêche de tirer immédiatement une conclusion. Nés en France d'un père qui émigre peu après au Canada, les deux frères reçoivent leur éducation au collège de Montréal et adoptent les idées nouvelles avec autant d'enthousiasme que les Européens. Pour eux, la formation conservatrice des sulpiciens a été tempérée par les influences libérales de leur famille.

En d'autres termes, on ne peut considérer uniquement ni la nationalité, ni la formation. Trois éléments se conjuguent pour donner des résultats très différents. Certes, les Français et les Britanniques ont plus de chances d'accéder aux idées libérales, si tant est que leur famille et leur éducation les favorisent. Mais le contraire peut être également vrai si on considère l'exemple des clercs qui dispensent alors l'éducation classique tant à Montréal qu'à Québec. Les Canadiens ne sont pas pour autant condamnés à l'obscurantisme du fait de leur naissance. Les lettrés ouverts aux idées nouvelles sont issus de familles bourgeoises et citadines qui appartiennent à un certain milieu où l'esprit critique est de mise. Cependant, il ne faudrait pas conclure à une certaine égalité entre Canadiens et Européens. Si la nationalité est négligeable à nos yeux, elle importe beaucoup pour les mentalités de l'époque. Les Britanniques taxent d'ignorants les Canadiens qui ne pensent pas comme eux. Les Français, moins arrogants, n'en gardent pas moins une attitude de supériorité qui froisse les coloniaux. Incapables de déterminer avec précision où ils se situent, les Canadiens acceptent d'assez mauvaise grâce les jugements que l'on porte sur eux. Ils sont ainsi plus disposés à apprendre qu'à produire.

Bien que les villes de Montréal et de Québec soient pareillement dotées de collèges qui dispensent la même formation littéraire, Montréal témoigne d'une vitalité intellectuelle plus grande, à cause de la présence d'immigrants français aux idées libérales. Sous leur impulsion, les lettrés trouvent le moyen de se réunir et de se concerter, grâce en bonne partie au courant républicain qui traverse alors le continent. Les beaux esprits de Québec ont bien leur salon, eux aussi, mais d'un tout autre genre. Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry reçoit tout ce que la ville compte de notables. Le ton est donné par le prince Edward Augustus et Mme de Saint-Laurent, Mgr Bailly

de Messein et des membres de la noblesse seigneuriale. Dans ce lieu sélect à l'ombre du gouvernement, on cherche moins à échanger des idées ou à se faire part de ses écrits qu'à nouer des relations pour une carrière fructueuse. Le conservatisme qui y règne ne favorise aucunement la littérature. D'ailleurs, ce salon reflète bien la position de la ville dans son rapport au pouvoir. Siègne du gouvernement, de l'administration ecclésiastique, de la garnison, Québec était dominée par le pouvoir. La critique lui est interdite, comme en témoigne son journal, *La Gazette de Québec*. Sur le plan intellectuel, Montréal fait donc figure de ville nettement plus émancipée.

L'initiative en revient aux immigrants français qui bénéficient de la bonne volonté d'une bourgeoisie ouverte par le commerce aux échanges de toute nature. Certes, la formation donnée au collège de Montréal ne diffère guère de celle du séminaire de Québec, mais elle est reçue d'une autre manière. Habitué dans leur famille à l'esprit critique, les collégiens montréalais jouissent, pour une bonne part, de points de référence pour apprécier et relativiser l'enseignement de leurs professeurs, ce qui les rend plus réceptifs aux idées venues d'ailleurs. Même accueillie avec un esprit critique, la formation scolaire reste déterminante par rapport à celle que peut fournir leur milieu. C'est certainement ce qui les différencie le plus des Français et des Britanniques. À scolarité égale, l'Européen bénéficie d'apports extrascolaires nombreux, tant de sa famille que des diverses institutions qui marquent les sociétés aux traditions culturelles bien assises. Un équilibre s'établit entre les diverses forces qui se disputent le champ où des voix multiples pourraient se faire entendre. Dans une société coloniale où toutes les composantes ne sont pas encore en place, certains courants profitent de l'absence d'opposition. Il s'ensuit un déséquilibre qui retarde le progrès. La victoire des sulpiciens sur *La Gazette littéraire* [...] l'illustre bien.

Les pratiques associatives

DU RÉGIME FRANÇAIS AU RÉGIME ANGLAIS

LA CONQUÊTE a largement favorisé le développement des associations volontaires au pays. Il suffit d'étudier le Régime français pour s'en convaincre. Aucune forme de pratique associative n'y est sanctionnée, à l'exception des institutions qui tirent leur légitimité de la délégation royale – les hôpitaux généraux, la compagnie à charte, la manufacture royale, etc. –, des confréries religieuses – par exemple, la Confrérie de la Sainte-Famille (1663), la Confrérie de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et de la bonne mort, fondée à Montréal en 1732 –, ou des sociétés commerciales qui ne donnent pas lieu à ces regroupements formels et non lucratifs, à ces coalitions d'individus à la fois souples et durables que sont les associations. En fait, l'institution politique sous le Régime français n'autorise pas les rassemblements publics sauf ceux qui visent à célébrer officiellement l'ordre établi : « Toute assemblée qui n'a pas eu au préalable la permission des autorités est tenue pour émeute ; il en est de même pour toute délégation ou

pour toute pétition : avant toute mise en mouvement, il faut obtenir l'accord de l'autorité³⁹. » Par conséquent, à quelques exceptions près, les institutions d'Ancien Régime sont moins des associations volontaires que des groupes de fait.

Il en va tout autrement au lendemain de la Conquête. Sous l'impulsion du dynamisme commercial britannique, la régulation des rapports sociaux se fonde peu à peu sur une logique de production et d'échange où des individus, porteurs de droits, créent un tissu complexe d'ententes réciproques de type contractuel, dans un cadre dominé par la propriété privée. La société est conçue non plus comme une hiérarchie stable de statuts finement déterminés, propre à l'ordre féodal, mais comme une réunion volontaire d'individus dont le principe de cohésion repose sur l'harmonie naturelle qui résulte de la poursuite libre et raisonnée des intérêts particuliers.

LES ASSOCIATIONS BRITANNIQUES

Dès leur arrivée, les Britanniques fondent de nombreuses loges maçonniques, quelques sociétés de convivialité puis, bientôt, quelques sociétés de débats. Déjà en 1759, presque tous les régiments anglais ont leurs loges maçonniques dites militaires. Les marchands anglais qui suivent l'armée et les membres du nouveau personnel administratif ne tardent pas à établir eux aussi des loges comme ils en ont connu en Angleterre ou à New York. En 1760, des marchands de Québec fondent la loge St. Andrew ; ceux de Montréal les imitent, en 1761, avec la loge St. Peter. De 1759 à 1790, pas moins d'une trentaine de loges voient le jour dans la colonie, ce qui est d'autant plus considérable que les Anglais y sont encore peu nombreux.

La franc-maçonnerie introduite au Québec par les régiments britanniques établit une certaine continuité avec la sphère publique représentative dont l'État britannique est le support. Parmi leurs membres, plusieurs loges comptent des gouverneurs (Guy Carleton, par exemple), des lieutenants-gouverneurs, des secrétaires d'État, des fonctionnaires, de riches marchands, des militaires haut gradés, etc. Outre l'idéal d'humanité, de tolérance et de fraternité propre à la franc-

39. Marcel TRUDEL, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, p. 169.

maçonnerie, c'est leur principe de cohésion qui distingue surtout la plupart de ces loges, soit la poursuite libre et raisonnée d'intérêts particuliers. Certaines, par exemple, ressemblent à de véritables cours au sein desquelles les marchands cherchent à obtenir les faveurs des représentants du roi. D'autres, composées presque exclusivement de marchands réunis afin de discuter des moyens de favoriser leurs intérêts communs et de faire pression sur la sphère publique réglementée par l'État, s'emploient à faire publier des chansons, des « sermons », à organiser des soirées théâtrales, à rédiger des pétitions sur la question des droits et privilèges, sur l'établissement d'une Chambre d'assemblée. En comparant des listes de membres dirigeants de certaines loges de 1760 à 1790⁴⁰ et des listes de pétitionnaires pour la même période⁴¹, on retrouve presque tous les mêmes noms. De 1763 à 1790, ces pétitions constituent l'une des premières manifestations de certaines forces sociales qui veulent influencer les décisions du pouvoir en faisant appel à « l'usage public de l'argumentation ».

Les Anglais se réunissent également en sociétés de convivialité (*clubs*) et en sociétés de « débats libres » (*free debate*). Les premières sont des cercles restreints dont les membres se rencontrent à des intervalles plus ou moins réguliers pour deviser, tout en festoyant, de questions et d'intérêts qui leur sont communs. L'une des premières associations du genre, la Select Society fondée en 1774, témoigne de l'intérêt grandissant pour la discussion publique :

Hier la *Société Choisie* (qui a été instituée dans cette ville [Montréal], il y a environ un an, pour conférer librement touchant des matières choisies) tint son Assemblée annuelle à la *Race-taverne*. Les principaux Officiers militaires, de la ville et des environs, furent invités à diner [...] Ensuite un des membres prononça une harangue convenable à la nature de la Société, démontrant les avantages résultans d'une fréquente communication littéraire⁴².

Toutefois, les plaisirs de la table occupent, dans ces sociétés, une place aussi importante, sinon plus, que celle de la discussion. C'est le cas des Beaver Club (1785), Beef-Steak Club (1792), Greybeards Club (1794), etc.

En revanche, les sociétés de débats, comme la Minerva Free Debating Society (1777) ou la Robin Hood Society (1791), font de la

40. John H. GRAHAM, *Outlines of the History of Freemasonry in the Province of Quebec*, p. 36-83.

41. Arthur G. DOUGHTY et Adam SHORTT (dir.), *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791, passim*.

42. GQ, 20 avril 1775, p. [3].

discussion l'objet principal de leurs activités. Leurs membres se réunissent en général assez régulièrement, voire chaque semaine, pour discuter le pour et le contre d'une question annoncée au préalable. Loin d'être réduit à une lutte où des thèses opposées sont défendues par leurs partisans respectifs, le débat vise à susciter des opinions pour les soumettre à la discussion. Présumés de même poids pour tous, les arguments sont disposés comme sur les plateaux d'une balance. Les opinions retenues, c'est-à-dire les plus valables, sont celles qui résistent à la discussion et mènent à une conclusion unanimement admise. Autrement dit, l'objectif des membres consiste à s'éclairer mutuellement et à favoriser l'exercice pratique du discours en public. D'ailleurs, pour éviter le parti pris et les abus qu'il entraîne, on n'hésite pas à privilégier des questions qui ne mènent à aucune conclusion pratique.

Voici quelques exemples de questions débattues à la Minerva Free Debating Society:

Le 25 janvier 1777: « I. Whether the common Observation, That « a reformed Rake makes the best Husband, » be true or not?; II. Whether the first Declarations of Love upon honourable Terms be consistent with this Modesty and Reserve of the Fair-sex⁴³? ». La semaine suivante, *La Gazette de Québec* rapportait les résultats de la discussion et annonçait les questions qui seraient discutées lors de la prochaine réunion:

« Mr. Printer, As a Lover of literary Intelligence, even of the Smallest Consequence, I have Hopes you will infer the following Resolutions (to the Questions publish'd in your last) formed by the united Sentiments of a Majority in the Minerva Free Debating Society.

I. Resolv'd, That the common Observation, that « a reform'd Rake makes the best Husband » is true.

II. Resolv'd, That the first Declarations of Love upon honourable Terms are inconsistent with the Modesty and Reserve of Fair-sex. »

Le 1^{er} février 1777: « I. Whether Duelling be of Advantage or Disadvantage to Society? II. Whether Shakespear, the admired dramatic Author, would have shone more conspicuous in the literary World, had he receiv'd the boasted Advantages of a classical Educations?⁴⁴ »

Les modèles associatifs britanniques se sont donc rapidement répandus au pays. Mais quelle influence ont-ils exercée sur le comportement associatif des Canadiens ?

43. GQ, 23 janvier 1777, p. [3].

44. GQ, 30 janvier 1777, p. [4].

LES ASSOCIATIONS BILINGUES ET FRANCOPHONES

Les Canadiens s'initient rapidement à l'art d'exercer des pressions sur le pouvoir en envoyant des pétitions à Londres, à l'instar des anciens sujets. Mais ils forment très peu d'associations proprement dites. Si l'on considère que la population canadienne est de dix fois supérieure à celle des Anglais, l'écart entre les deux groupes est assez révélateur. On pourra objecter que certaines associations anglophones admettent des francophones mais, à quelques exceptions près, ils y sont toujours largement minoritaires. Le plus souvent il s'agit de quelques marchands et d'un petit nombre de nobles dont l'objectif en s'associant est, à défaut de partager la même langue et la même culture, celui de promouvoir des intérêts communs avec des sociétaires anglais. Citons le cas du jeune négociant canadien, Pierre Gamelin, marguillier de sa paroisse, qui se joignit à une loge franc-maçonne anglaise et non catholique. Ses nouveaux liens commerciaux avec les Anglais le poussaient dans ce sens. Étienne Montgolfier, grand-vicaire, qui jugea



Calèche du Canada, ou marche donc, d'Isaac Weld, gravure.
Tiré d'Isaac Weld, *Travels through the States* [...], 1799.

incompatible la fonction de marguillier et celle de franc-maçon, le pria d'opter entre les deux partis⁴⁵.

Comment alors expliquer ce manque d'intérêt de la part des Canadiens? Certes, au début du Régime anglais, les nouvelles institutions suscitent une certaine méfiance. Mais c'est plutôt à des contraintes institutionnelles que les francophones doivent leur exclusion du modèle britannique. Défavorisés économiquement et politiquement, ils sont moins sensibles aux motivations qui poussent les anciens sujets à se regrouper. Si les marchands anglais s'unissent, par exemple, c'est avant tout pour mieux défendre leurs intérêts particuliers liés au commerce. Or, très peu de francophones s'intègrent au nouvel ordre commercial sous le Régime anglais, d'où leur peu d'intérêt pour ce type d'association.

Malgré tout, les Canadiens profitent dans une certaine mesure des possibilités que leur offre le nouveau régime. Aiguillonnés par l'exemple des marchands anglais, ils adaptent le modèle associatif britannique à leurs besoins. Ainsi, à défaut de « bien particulier » à défendre, on se rabat sur le « bien commun » (combattre l'ignorance et l'intolérance). De plus, à l'aspect économique on préfère la dimension philosophique et idéologique. En cela, les Canadiens tendent à reproduire le modèle français. Leurs premières associations sont d'ailleurs le fruit de quelques esprits révolutionnaires français qui poursuivent en Amérique le combat des lumières. Notons cependant que, dans l'ensemble, elles sont passablement éphémères. De surcroît, il y a lieu de parler la plupart du temps d'épiphénomènes. C'est le cas, entre autres, de l'Académie de Montréal (1778), des Frères du Canada (1786), du Cercle littéraire de Quesnel (1788), de la Société d'agriculture en Canada (1789), de la Société des patriotes (1790) et du Club constitutionnel (1792).

Annoncé publiquement en octobre 1778, le projet d'une Académie à Montréal constitue la première manifestation publique d'une volonté associative chez les francophones. Il n'est cependant pas l'œuvre de Canadiens. Étrangers de naissance et de formation, ses promoteurs, en l'occurrence Fleury Mesplet et Valentin Jautard, tentent d'imposer leur problématique comme schème d'interprétation de la réalité canadienne. Dans le numéro du 11 novembre de *La Gazette littéraire* [...], le secrétaire précise ainsi les buts de l'organisme :

45. Lettre d'Étienne Montgolfier à l'évêque de Québec, 20 janvier 1771, citée par Jean-Paul DE LAGRAVE, *op. cit.*, p. 444-445.

Notre Corps se doit à lui-même, & encore plus à la Société. Le désir de nous instruire est inséparable du soin d'instruire les autres. Comment remplir ces deux objets ? jusqu'à présent, sous des noms empruntés, nous avons aiguillonné la Jeunesse Canadienne ; plusieurs de nous ont fait des efforts pour exciter cette noble émulation que nous désirons tous avec ardeur [...] notre Société fait ombrage, parce qu'elle ouvre le sentier des Sciences, (jusqu'à présent inconnu dans ce pays) [...] Nous aimons les Sciences, il faut donc, suivant notre institution, encourager les Émules⁴⁶.

En principe, les avantages inhérents à la pratique académique sont multiples : lieu de sociabilité, d'information et de formation, soutien mutuel entre les membres, reconnaissance par ses pairs et légitimation du statut de l'écrivain⁴⁷. Pour l'Académie cependant, la plupart de ces avantages ne peuvent être envisagés qu'à long terme. Dans l'immédiat, elle cherche avant tout à se définir comme lieu d'information et de formation pour les académiciens eux-mêmes, certes, mais aussi pour une population jusqu'alors maintenue dans l'ignorance. Pendant le premier mois qui suit l'annonce de la création de l'Académie, ce rôle didactique est réaffirmé à plusieurs reprises dans la gazette de Mesplet. Quelques-uns s'imaginent même que l'avenir des lettres, des sciences et des arts est désormais assuré au Canada français :

Noble soin ! digne entreprise ! [...] c'est donc à vous généreux Libérateurs, qu'était réservée la gloire de briser les chaînes qui tenaient notre raison sous le joug honteux de l'ignorance ! vous en déchirez le voile obscur ; nous allons jouir de la lumière ; nous allons connaître les trésors de la Science [...] Sans votre secours, nous ramperions encore dans cette obscurité qui nous faisait mépriser de l'Étranger⁴⁸.

Toutefois, cet enthousiasme ne fait pas l'unanimité. Les autorités ecclésiastiques, en particulier les sulpiciens avec lesquels Mesplet a déjà maille à partir, ne voient pas d'un bon œil la nouvelle Académie, qui fait obstacle à leur volonté d'avoir la haute main sur la diffusion des connaissances au sein de la population francophone. Au demeurant, on se rend bien compte que Mesplet et Jautard mettent en marche un processus idéologique de communication et d'information analogue à celui dont se sert la bourgeoisie française afin de former, à partir de la conscience publique littéraire, une opinion publique qui soutienne

46. *GLM*, 11 novembre 1778, p. 88-89.

47. Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain*, p. 42-43.

48. *GLM*, 25 novembre 1878, p. 96.

ses intérêts. En effet, l'Académie apparaît au moment où s'affrontent deux systèmes dont l'un, dit « philosophique » et voltairien, vise à instruire, informer, affranchir pour que le citoyen puisse jouer pleinement son rôle dans une société où l'opinion est appelée à faire contrepoids au pouvoir, et l'autre, « antiphilosophique », qui table sur les valeurs morales de soumission à l'ordre établi, de respect pour l'autorité du clergé. Certes, d'un côté comme de l'autre, la seule responsabilité qu'on se reconnaît est de dire la vérité, mais selon une dialectique diamétralement opposée. Chez les thuriféraires de Voltaire, c'est la meilleure argumentation qui fait autorité, d'où l'importance de la diffusion des idées, de la discussion et de l'examen critique. Chez les bien-pensants, la vérité ne peut être qu'unique et indiscutable. Elle provient de l'autorité et non de la discussion. Or, l'interférence d'un champ dans l'autre crée la perturbation du discours. Faut d'être mandaté, le premier se justifie par le dévoilement qu'il prétend opérer, le second au contraire, en vertu de son autorité, légitime l'entrave qu'il pose au dévoilement. Bref, la logique de l'un cherche à susciter la discussion, celle de l'autre veut au contraire la limiter.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'Académie, ou à tout le moins le subterfuge qui lui donne naissance. En effet, au cours des semaines qui en précèdent l'annonce, la feuille de Mesplet répercute les échos d'une querelle dont le patriarche de Ferney fait les frais⁴⁹. En laissant passer dans ses colonnes des extraits de l'*Anti-dictionnaire philosophique* de Louis Mayeul-Chaudon, l'imprimeur favorise une réplique qui ne tarde pas à se manifester par la promotion de l'Académie et des idées voltairiennes dans la colonie.

Nous vous avertissons, écrivait le secrétaire de l'Académie, qu'une Assemblée d'un petit nombre d'Hommes de Lettres par les soins qu'ils prennent pour devenir sçavans – (Académie jusqu'à présent inconnue dans ce pays) – se sont proposés et se proposent de fournir toutes les raisons pour détruire tous les ridicules que vous donnerez libéralement à un homme que vous devez aimer et respecter [...] Voltaire a levé le voile qui couvrait les vices et les crimes dont l'homme en général se parait⁵⁰.

Pour consacrer cette digne entreprise destinée à « lever le voile épais de l'ignorance qui obscurcit & anéantit, pour ainsi dire, la raison de tant d'individus⁵¹ », ses membres sollicitent publiquement le patronage du gouverneur général Frederick Haldimand. Il est évident que Mesplet et Jautard comptent utiliser cette « approbation », gage de

49. Voir *GLM*, 16, 23 et 30 septembre, 7 et 14 octobre 1778.

50. *GLM*, 21 octobre 1778, p. 76.

51. *GLM*, 11 novembre 1778, p. 89.

reconnaissance officielle et publique, pour légitimer leur entreprise et la soustraire aux menées de leurs adversaires. Leur démarche n'obtient cependant pas le succès escompté. En effet, à peine Étienne Montgolfier, supérieur des sulpiciens, en prend-il connaissance, qu'il s'empresse d'écrire au gouverneur pour l'inviter à ne pas céder au désir des académiciens :

Il semble bien qu'ils n'ont point d'autre but que de corrompre l'esprit et le cœur des jeunes gens, en les retirant de la subordination et du respect qu'ils doivent à leurs maîtres, par les traits satiriques qu'ils ne cessent de lancer contre le Collège de Montréal – qu'il a plu à Votre Excellence d'honorer des marques distinguées de votre protection – ; par les éloges continuels que ces académiciens donnent à des auteurs impies et proscrits, par leur hardiesse à mépriser la foi et à mettre en question jusqu'à l'immortalité de l'âme [...] de saper, s'il était possible les fondements de toute religion, si nécessaire, même dans l'ordre purement politique, à la tranquillité des peuples et à la conservation des États⁵².

Accusée de vouloir « saper la religion », l'Académie est contrainte de prendre une position défensive et de renoncer à certaines ambitions. Le 30 décembre, le Spectateur tranquille annonce au Canadien curieux qu'il n'est pas question, pour le moment, d'organiser des concours littéraires et de tenir des séances publiques, comme ce dernier l'a suggéré dans *La Gazette littéraire* [...] du 16 décembre. Le journaliste explique que le collège de Montréal s'oppose à la participation de ses élèves à toute forme de concours littéraires. De toute évidence, Mesplet avait sous-estimé ses adversaires. Avant même d'avoir pris son envol, l'Académie battait de l'aile. Tout porte à croire d'ailleurs qu'elle est demeurée au stade de projet. C'est du moins ce qui ressort du commentaire de l'un des membres, deux mois après la première annonce de l'Académie :

Quant à la nouvelle Académie, elle n'est point feinte, & le projet est formé & exécuté autant que la circonstance le permet. Je n'ignore pas les difficultés qui se présentent tous les jours. Cet établissement tout avantageux qu'il est pour la généralité, paroît préjudiciable en particulier ; mais qu'importe, nous espérons avec la patience & la persévérance, en venir à bout. Quand nous n'aurions que l'agrément

52. Lettre datée de Montréal, 2 janvier 1779, citée par Jean-Paul DE LAGRAVE, *op. cit.*, p. 165.

d'avoir préparé le champ & jeté les semences, ce sera une grande satisfaction. On n'abat jamais un gros arbre d'un seul coup de hache⁵³.

Autant dire que l'heure n'est guère à la diffusion des lumières et que, devant cette « indigne politique qui tend à éterniser pour ainsi dire l'ignorance », il faut, bon gré mal gré, battre en retraite et se contenter de conférer « entre nous⁵⁴ ». Dans les faits, l'activité des membres semble s'être limitée à quelques textes littéraires, répliques, énoncés de programme d'action publiés dans *La Gazette littéraire* [...] de Mesplet. Aussi l'Académie ne survit-elle pas au journal qui disparaît en juin 1779.

Cet échec n'a rien pour favoriser l'essor de la pratique associative francophone. Il faudra attendre huit ans pour qu'elle se manifeste de nouveau, sous la forme d'une société secrète. Fondés à Montréal en 1786, les Frères du Canada constituent la première loge maçonnique canadienne-française et, de ce fait, elle s'est délibérément placée en marge de la pratique anglaise en se donnant le titre de franc-maçonnerie « régénérée ». L'idée qui a présidé à sa fondation est avant tout d'ordre doctrinal : partager, tout en ménageant la susceptibilité du clergé, l'engouement pour les idées françaises en matière de religion et de philosophie qui gagne de plus en plus les esprits au pays.

Malheureusement, il existe très peu de témoignages directs de l'activité intérieure de cette société, qui reste toujours mystérieuse. À part le « Discours prononcé par Frère J.-G. Delisle, maître de la société des Frères du Canada à la fête qui doit être célébrée annuellement dans la dite société au sujet de son Altesse royale, le prince William Henry⁵⁵ », quelques documents retrouvés dans les papiers du notaire Louis-Charles Foucher, déposés à la Bibliothèque Saint-Sulpice avec la collection Baby, ont permis de mettre à jour le *membership* (en 1788) de la loge de Montréal, de même qu'une cantate intitulée « Aux Frères du Canada ». Il y est également fait mention d'une succursale des Frères du Canada dans la ville de Québec. Fondée peu de temps après celle de Montréal, elle n'aurait eu cependant qu'une brève existence et se serait dissoute vers 1788.

L'ébullition idéologique suscitée au pays par la Révolution française atteint un sommet dans les années 1790. Henry-Antoine Mézière rapporte : « Les papiers révolutionnaires nous parvenaient alors [...]

53. *GLM*, 16 décembre 1778, p. 110.

54. *GLM*, 30 décembre 1778, p. 117.

55. Publié dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* du 23 juin 1838, soit 50 ans après la date réelle du discours, prononcé le 13 septembre 1788.

plus d'une fois ils furent portés en triomphe dans des clubs et dans des sociétés particulières au sein desquelles nous chantions l'aurore de la Liberté, ses progrès et la lutte contre les nuages épais de la superstition et de la tyrannie⁵⁶. » C'est dans cette effervescence qu'est fondée, en 1790, la Société des patriotes dont la devise est *Humanité, Tolérance et Liberté*. La *Gazette de Montréal* rapporte ainsi les débuts de la Société :

QUELQUES jeunes messieurs de cette Ville, sous le nom de la société des Patriotes, se sont assemblés ce jour [le 9 décembre 1790] pour célébrer l'heureuse Révolution qui réhabilite tant de millions d'hommes en Europe dans la jouissance de leurs droits naturels. Leur Président tout entier à sa patrie, a prononcé le discours suivant qui fait également honneur à ses sentiments et à son génie : « Messieurs & Compatriotes. Nous nous réjouirons librement du bonheur des Français, [...] parce que leur régénération en a fait autant de citoyens du monde connu [...] La France renouvelée, le peuple allégi, une Religion épurée, des Ministres philanthropes, une tolérance universelle, et plus de noblesse sinon celle du cœur et des actions, ce sont-là des tableaux, des images majestueuses et pathétiques qui parlent à l'âme [...] VIVENT LES HOMMES, LA TOLÉRANCE ET LA LIBERTÉ ! »

Le rédacteur note que le discours a été « souvent interrompu par de vives acclamations » et que « la chambre retentit de ces mots de : « Vivent les hommes, la tolérance et la liberté ! » ». Puis, après un « dîner frugal », les « santés » suivantes sont portées : « Au généreux la Fayette ! Au Patriotique Mirabeau ! À l'abolition des Abbés ! À la destruction des Récollets ! À la félicité du peuple ! À une Chambre d'Assemblée dans cette province, & à ses partisans !⁵⁷ »

Par leur devise, qui n'est autre que celle des philosophes, par leurs idoles, le marquis de La Fayette et le comte de Mirabeau, ou par leurs attaques contre la religion, les membres de la Société des patriotes indiquent bien qu'ils ont saisi la portée idéologique et sociale de la Révolution française. Au demeurant, la Société entend favoriser au pays une « régénération » semblable à celle que connaît la France. Dans ce dessein, le 9 décembre 1790, elle fait paraître dans la *Gazette de Montréal* des extraits d'une brochure intitulée *La France libre* qui doit provoquer, selon le rédacteur, « la rage impuissante des bigots, trigauds, dévots et autres sots ».

56. Henry-Antoine MÉZIÈRE, « Un mémoire de Henry Mézière », *BRH*, vol. XXXVII, n° 4 (avril 1931), p. 198.

57. *GM*, 16 décembre 1790, p. [3-4].

Curieusement, la position adoptée par la Société des patriotes ne suscite pas les ripostes que connut l'Académie de Montréal. C'est dire qu'après le projet de l'Académie, la société secrète des Frères du Canada et quelques cercles privés, comme le Cercle de Quesnel⁵⁸, la pratique associative francophone accède finalement à une certaine reconnaissance, grâce aux événements qui se déroulent en France et à la complicité du gouvernement. En donnant son aval à ce genre d'association, ce dernier en particulier limite considérablement la possibilité d'intervention du clergé.

Si la pratique s'exerce plus librement, le principe de cohésion reste cependant le même. À la Société des patriotes comme dans les précédentes, les dénonciations sont dirigées surtout contre le clergé, l'obscurantisme et l'intolérance qui tiennent le peuple dans l'ignorance. De plus, la pratique a ceci de particulier qu'elle se fonde avant tout sur un principe de compétence intellectuelle; la discussion n'est pas uniquement l'affaire d'une classe sociale mais de tout homme capable de raisonner. Par là même, elle tend à promouvoir une sorte d'égalité, une parité sur la base de laquelle seule l'autorité des arguments peut s'affirmer et, partant, s'imposer contre celle de la hiérarchie sociale. C'est principalement dans ce but qu'est fondée en juillet 1791 – tout juste avant que la nouvelle constitution n'entre en vigueur le 26 décembre 1791 – la Société des débats libres de Montréal ou Montreal Society united for free debate.

Voici quelques exemples de questions débattues à la Montreal Society united for free debate:

Le 30 août 1791: « Qu'est-ce qui est le plus avantageux à cette province, de l'Agriculture ou du commerce? » La semaine suivante, la *Gazette de Montréal* rapporte la conclusion de la discussion: « It was almost unanimously carried in favor of agriculture. »

Le 6 septembre 1791: « Whether a Public or Private Education may tend most benefit of youth? » Le 8 septembre, on pouvait lire dans la *Gazette de Montréal* que « les membres ont démontré clairement qu'une éducation publique avait infiniment plus d'avantages qu'une éducation privée ».

Le 13 septembre 1791: « Lequel du célibat ou du mariage est l'état le plus heureux? »

Le 20 septembre 1791: « Lequel de nos sens nous procure le plus de plaisir? »

Le 26 janvier 1792: « Whether an inconstant lover or a false friend is the most dangerous member to society? »

58. Émile CHARTIER, *Au Canada français. La vie de l'esprit, 1760-1925*, p. 246.

On ne saurait déterminer avec justesse la participation des francophones aux assemblées de cette Société qu'on disait propre « à former dans la suite des Orateurs & des Dialecticiens ; arts vraiment utiles & bientôt nécessaires en Canada⁵⁹ », mais elle est loin d'être négligeable. Une polémique sur les questions débattues lors des assemblées en fait foi. En septembre 1791, dans une lettre ouverte publiée dans la *Gazette de Montréal*, un citoyen de Boucherville, François Vassal de Monviel, qui appartient à la noblesse canadienne, reproche à la Société de discuter de sujets insignifiants et l'invite à choisir des thèmes de réflexion plus utiles au développement de l'esprit et plus profitables à la collectivité :

À tous les Membres de la Société hebdomadaire.

Messieurs, C'est avec tous les égards dû à une Assemblée aussi respectable, que je prends la liberté d'adresser ingénument les réflexions que je me permets relativement à l'institution que vous avez établie, pour former la Jeunesse au discours AURATOIRE. Votre *Association*, Messieurs, ne sera utile (SELON MOI) qu'autant que vous y traiterez des sujets intéressans, & que vous travaillerez sérieusement à réformer les abus qui déjà s'y introduisent [...] vous avez entièrement dérogés aux vues *primitives*, qui vous ont fait agir dans cette institution si nécessaire à la jeunesse, en lui permettant de donner indistinctement au Public des propositions que son imagination pétulente enfante, & qui sont plus propres à la dépravation des mœurs, qu'à fortifier les sentiments *patriotiques*⁶⁰.

Cet écrit a l'effet d'une traînée de poudre et, la semaine suivante, suscite un tollé de protestations dans la *Gazette de Montréal*. Le 6 octobre, trois des quatre pages du journal sont remplies de lettres – dix lettres en français et deux en anglais – qui conspuent le ton réprobateur de Vassal de Monviel. Au demeurant, la polémique cache une confrontation entre une noblesse qui se réclame de sa condition et une bourgeoisie qui table sur une légitimité proprement rationnelle. Que des individus puissent débattre publiquement de sujets divers au nom de la seule valeur de leurs idées et de leur argumentation, en voilà assez pour déplaire à ceux dont la représentation publique est fondée sur des facteurs discriminants comme la richesse et la naissance. Pour les membres de la Société des débats libres, en revanche, le raisonnement public s'exerce non pas en fonction du rituel des hiérarchies, mais par rapport à la compétence de chaque individu. À leurs yeux, leur cercle ne peut se confondre avec la société globale. Il constitue une enclave

59. *GM*, 6 octobre 1791, p. [3].

60. *GM*, 29 septembre 1791, p. [3].

privilegiée où règne une égalité indépendante des diverses conditions sociales. C'est au nom de cette égalité qu'un membre riposte à Vassal de Monviel :

Monsr. MESPLET, La Société des Débats libres a eu en vue dans son institution l'*égalité primitive* : je vous prie d'apprendre ceci par la voie de votre feuille à Mr. Vassal se stylant de Monviel, & de l'informer qu'avec la Société ne reconnoissant point ces antiques Fatras de Gentilhommerie qui éblouirent nos benêts d'Ancêtres, je ne puis l'écouter ni lui répondre en la qualité de Gentilhomme. Qu'il reparoisse sur la Scene dans cette *égalité primitive*, à la bonne heure : je serai alors du Parterre, & j'en remplirai l'office avec plaisir⁶¹.

De toute évidence, les membres sont enclins à ne reconnaître d'autres règles que celles de la tradition proprement intellectuelle et, partant, à faire fi des exigences externes d'une commande sociale subordonnées à des intérêts religieux ou politiques. L'un d'entre eux, un anglophone cette fois, estime qu'il appartient aux membres de choisir les sujets de discussion.

[...] son objectif principal étant de préparer les jeunes à l'éloquence publique et à l'habitude de réfléchir et d'enquêter sur des sujets à la fois amusants et utiles ; il est donc raisonnable qu'ils puissent choisir eux-mêmes les sujets car ils sont certainement mieux placés pour juger ce qui est à leur portée ; ils s'en remettent à eux-mêmes et non pas au public⁶².

Mesplet, qui met en évidence l'orthographe incorrecte du détracteur, prend part au débat à sa façon en publiant la lettre truffée de fautes d'un prétendu allié de Monviel. Or, il y a tout lieu de croire que cette lettre est l'œuvre de Mesplet et de Jautard qui visent à alimenter la riposte et le débat sur la question. Il semble nécessaire de reproduire la lettre⁶³, avec les fautes qu'elle contient :

À Mr. Vassal de Monviel. Mon amy, A ton exemple javois pris la plume & mis sur le papier quelqu'unes des Bonnes réflexions que nous fîmes l'autre jour avec notre Bon curé & nos autres amis à laucasion de ce congrez ou tu voulois t'aller faire agreger. Je les portai Hier à Limprimeur ; mais juge de ma mortification quant il m'appris que sa feuille

61. *GM*, 6 octobre 1791, p. [2].

62. *GM*, 6 octobre 1791, p. [2] (trad. libre).

63. *GM*, 6 octobre 1791, p. [3].

estoit plaine, & de quoi? ...ha, reveilles-toy, mon amy... De refusations de ton écrit. – Je profitai de Leveil & au lieu de faire esclôre ma produxions, & dogmanter contre nous par Mon écrit, le party desja trop nombreux, je le retirai résolu de me goindre a toy et de prendre de Concert avecques les nôstres les mesures de triomf contre Cette *canaye roturière*, an conséquance prand courage & vigueure, la victoire nous reluit, rassemble seulement nos parchemints & pour le reste conte sur Ton ami.

Le CHEVer. de...

de mon manoir le 3 auctobre 1791

Cette querelle entre des individus qui axent leur intervention en fonction de leur savoir et ceux qui se réclament de leur condition sociale s'intensifie aux lendemains du régime représentatif de 1791, alors que des avocats, des notaires et autres individus issus du peuple sont en mesure d'accéder au pouvoir, en principe sans titre officiel, sans autre investiture que leur éloquence. En effet, dans un régime démocratique, le partage du pouvoir, la répartition des biens, la mise en place des institutions ne se fait plus par référence à la coutume, à un ordre immuable, mais dans la confrontation et le choc des idées. La vérité ne réside plus dans le seul magistère, mais dans la meilleure information. Malgré la prépondérance attachée à la naissance et au capital, l'exercice du pouvoir est de plus en plus à la portée de celui qui formule les meilleures idées et sait les faire valoir.

L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791

Au lendemain de la nouvelle Constitution, l'élite canadienne, jusqu'alors méfiante à l'égard des institutions britanniques, commence à leur trouver des avantages. Sa réaction à certains aspects de l'activité politique est immédiate: la fondation du Club constitutionnel, le 14 janvier 1792, l'illustre bien. « Le premier et le troisième samedi de chaque mois d'hiver », on s'y réunit pour discuter librement de « questions politiques, commerciales, scientifiques et littéraires⁶⁴ ». Mais ce

64. François-Xavier GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. III, p. 77.

sont avant tout les questions politiques qui prévalent, et pour cause : il faut initier les Canadiens au régime parlementaire et les préparer aux premières élections.

Voici quelques exemples de sujets de discussion aux assemblées du Club constitutionnel :

Le 28 avril 1792 : « *Sur l'Education* » et « Si la création de conseillers héréditaires, dignifiés de titres de noblesse, seroit avantageuse, à la province dans sa présente situation⁶⁵ ».

Le 26 mai 1792 : « Quelles sont les qualités que doit avoir un membre de la chambre d'Assemblée pour s'acquitter convenablement de ses devoirs comme tel⁶⁶? »

Pour remédier à l'indifférence du peuple, un membre du Club fait paraître en 1792 un *Dialogue sur l'intérêt du jour, entre plusieurs candidats et un électeur* [...]. Il démontre que les électeurs ont tout intérêt à voter pour un artisan ou un laboureur plutôt que pour un seigneur ou un négociant. Dans le même sens, le 30 mai 1792, le marchand Alexandre Dumas prononce au Club un discours « pour l'instruction des électeurs de la province du Bas Canada ». Il s'en prend aux « quelques individus, dont les vues et l'intérêt contraires au bien-être public » veulent empêcher les Canadiens de voter aux premières élections. Après avoir rappelé le fonctionnement du régime parlementaire et fait la lumière sur les préjugés véhiculés par les « ennemis du bien-être public » (par exemple, en disant que « le nouveau Gouvernement préjudiciera à votre religion, que du moment que le nouveau Gouvernement serait organisé il vous chargerait d'impôts à son plaisir »), il termine en insistant sur l'importance de la participation aux élections :

Au reste ne vous imaginez pas qu'en refusant de donner vos voix, ce nouveau Gouvernement n'aura pas lieu, car deux électeurs dans chaque comté, forment un nombre suffisant pour avoir droit de nommer les Représentants de ce comté. Il est donc de votre intérêt de choisir pour vous représenter les gens que vous croirez mériter le plus votre confiance⁶⁷.

Cet effort d'intégration des individus au nouveau régime demeure cependant un cas isolé. De 1793 à 1801, de nouveaux développements, notamment la guerre entre la France et l'Angleterre, raniment la désaffection et le scepticisme de la population à l'égard des institutions britanniques. Les associations qu'on fonde alors visent à fomenter la révolte (sociétés secrètes, dirigées surtout à partir du Vermont) ou à la désamorcer (Associations loyales de Montréal et de Québec, 1794).

65. GQ, 3 mai 1792, p. [3].

66. GQ, 31 mai 1792, p. [3].

67. Alexandre DUMAS, *Discours prononcé par Mr. Alexandre Dumas* [...], p. 3.

En réalité, la nouvelle Constitution de 1791 modifie le sens de certaines pratiques associatives anglophones et francophones. Les associations anglaises, fondées en particulier pour revendiquer une participation directe au pouvoir, perdent en partie leur raison d'être avec l'ouverture de la Chambre d'assemblée. De fait, plusieurs loges franc-maçonnnes cessent leurs activités au cours des années 1791-1793. Toutefois, le nouveau régime ne comble pas tous les vœux. Aux yeux des marchands écossais et anglais, le parlementarisme doit se limiter aux seuls négociants qui ont bien réussi dans leurs affaires. Or, avec un cens fixé suffisamment bas pour permettre aux « petits possédants » d'intervenir dans les affaires de l'État – ce qu'on croit un moyen de préserver des intérêts particuliers – a plutôt pour effet de les menacer, comme l'illustre l'affaire des prisons (1805), alors que les Canadiens en Chambre votent massivement pour une élévation des tarifs douaniers.

L'usage inattendu que font les Canadiens de la Chambre d'assemblée tourne bientôt les Britanniques vers d'autres solutions, entre autres une forme de pratique associative bilingue dont l'objectif inavoué est d'assimiler une partie de l'élite intellectuelle canadienne. Amorcées en 1790 avec le Club loyal⁶⁸, les Associations loyales se multiplient pendant les premières décennies du XIX^e siècle. À la Société littéraire de Québec en 1809, Louis Plamondon se sent obligé de faire, comme beaucoup de ses compatriotes, un panégyrique de la Conquête : « Bénissons à jamais l'heureux moment où les armes victorieuses de l'Angleterre, sous l'immortel Wolfe, nous rendirent sujets de l'Empire Britannique⁶⁹. » La Société historique et littéraire de Québec (1824), dont Ginette Bernatchez⁷⁰ prétend qu'elle n'est bilingue que de nom, promeut une culture presque exclusivement anglophone que l'élite canadienne est appelée à partager. Il en est de même de nombreuses sociétés fraternelles et de charité formées pour que « les préjugés qu'un peuple descendu de nations différentes et rivales entretient naturellement l'un contre l'autre se dissipent graduellement⁷¹ ».

De leur côté, les Canadiens fondent très peu d'associations après l'avènement de la nouvelle Constitution. Jusqu'alors, leur pratique associative n'avait été qu'un pis-aller face à leur exclusion de l'économie et de la politique. Il en va tout autrement à partir du moment où ils

68. *TPCF*, t. I, p. 393.

69. Louis PLAMONDON, *Séance de la Société littéraire de Québec* [...], p. 12.

70. Ginette BERNATCHEZ, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Québec), 1824-1890 », *RHAF*, vol. XXXV, n° 2 (septembre 1981), p. 184.

71. John HARE et Jean-Pierre WALLOT, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1840. Bibliographie analytique*, t. 1: 1801-1810, p. 92.

ont accès à la Chambre d'assemblée. Dès lors, ils y concentrent toutes leurs forces, au détriment des autres formes d'associations qui leur paraissent moins efficaces : « Nous avons aussi une Société politique et économique. Qui est-elle, me demandera-t-on ? C'est notre Chambre d'assemblée. À mon avis, cette institution vaut bien une Académie des Sciences et une Société littéraire⁷². »

La stratégie qui vise à intégrer les Canadiens aux institutions britanniques se retourne à l'avantage de ces derniers et leur permet d'établir un rapport de forces efficace avec le gouvernement. C'est à la Chambre, enceinte conçue pour la discussion, qu'on entend désormais mener le débat. Il en sera ainsi jusqu'au régime de l'Union, alors que la fragmentation du pouvoir politique les obligera à former des groupes de pression distincts de la Chambre d'assemblée.

*

Au terme de cette analyse des pratiques associatives de 1760 à 1805, on s'aperçoit que les Canadiens ne fondent qu'un petit nombre d'associations éphémères. À quelques exceptions près, leur but n'est pas de promouvoir la création, mais plutôt la discussion et l'échange d'information. L'insistance avec laquelle on réaffirme leur rôle didactique est constante. Elle a quasiment valeur de leitmotiv. Le faire-part qui annonce l'Académie de Montréal, par exemple, la définit essentiellement comme un lieu de formation, plus propice à l'acquisition d'un savoir qu'à la production littéraire proprement dite. Dans un sens, cette définition de l'Académie est conforme au rôle qu'on lui prête traditionnellement car, ainsi que le rappelle Alain Viala en renvoyant à la définition qu'en donnait Richelet en 1680, « une académie est un lieu où l'on parle sur les Lettres plus qu'on en produit⁷³ ».

Pour peu nombreuses qu'elles soient, les pratiques associatives francophones constituent néanmoins une tentative non négligeable d'organiser et de valoriser le champ intellectuel, dont la littérature est un sous-ensemble. En effet, si la majorité des associations britanniques sont réservées à une élite marchande ou militaire désireuse de se distinguer des autres groupes sociaux par ses richesses ou sa noblesse, celles des francophones réunissent une bourgeoisie qui tente de plus en plus de se définir en fonction de sa culture et de sa compétence intellectuelle. Bien que l'Académie de Montréal n'explique jamais clairement quels sont les critères d'admission, la lettre dans laquelle le Sincère et le Canadien curieux posent leur double candidature ne laisse

72. *L'Aurore*, 16 août 1817, p. [3].

73. Alain VIALA, *op. cit.*, p. 34.

aucun doute quant à la nécessité de connaître les « principes de Montesquieu, Voltaire et Raynal & autres Auteurs dont les Ouvrages font honneur à l'humanité⁷⁴ », que cette connaissance soit réelle ou pré-tendue. De plus, il importe d'être « au-dessus des préjugés que les gens sans éducation contractent tous les jours ». Pour sa part, la Société des débats libres de Montréal favorise à sa façon une division de la classe dominante en reproduisant sur le terrain proprement intellectuel la relation qui démarque sur le plan économique les propriétaires et les non-propriétaires. Le processus trouve son aboutissement avec le régime politique parlementaire de 1791, alors que les nouveaux sujets opposent leur éloquence au pouvoir de la minorité anglophone.

Au lendemain de la Conquête, les Britanniques offrent donc aux Canadiens, par leurs divers genres d'associations, un nouveau modèle de rapport au pouvoir. Désormais, tous les sujets, anciens et nouveaux, peuvent se réunir pour promouvoir leurs intérêts. À l'occasion, les Canadiens sauront en tirer profit : les nombreuses pétitions qu'ils envoient au souverain le démontrent. Mais ces initiatives ponctuelles n'engendrent pas de structures stables. L'absence de quelque genre d'association que ce soit sous le Régime français semble avoir tué chez eux tout esprit de concertation.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, le modèle associatif français évolue d'une façon fort différente du modèle britannique. Sous la monarchie absolue, l'interdiction des associations ouvertement politiques favorise l'émergence, sous le chapeau littéraire, d'académies, de cercles, de salons et de cafés. Cette spécification beaucoup plus grande marque l'apport d'immigrants français, comme Mesplet, Jautard et Quesnel.

Pourquoi les Canadiens se tiennent-ils à l'écart des associations britanniques ? Ne partageant ni la même langue, ni les mêmes intérêts, ils se sentent peu attirés vers elles ; mais il y a plus. Leur formation littéraire est d'abord et avant tout déterminée par le collège classique. Certes, le milieu familial est important, mais des enfants de parents analphabètes peuvent quand même parvenir à une bonne maîtrise de la langue littéraire. La nationalité exerce aussi une influence, comme l'illustre le cas des immigrants français de l'époque. Cependant, le critère de la formation est primordial. L'appartenance à la bourgeoisie urbaine, affranchie de la tutelle cléricale, favorise également le regroupement informel de certains lettrés.

Même s'ils dominent toutes les infrastructures de la culture littéraire, les anglophones ne parviennent pas à contrebalancer l'influence des collèges qui assurent la continuité de la culture littéraire au pays.

74. *GLM*, 4 novembre 1778, p. 84.

Pourtant tous deux axés sur l'étude des auteurs anciens, le cours classique et la *grammar school* diffèrent substantiellement dans leur esprit. Citant souvent les mêmes auteurs, les lettrés de l'une et l'autre langue se réfèrent à des systèmes qui renvoient à des cultures particulières. Voilà pourquoi cette période, dominée par les tentatives de bilinguisation dans les journaux et les associations, se termine sur un constat d'échec. La fondation du *Canadien* marquera la volonté des francophones d'assurer leur développement culturel de façon autonome.

Le théâtre

DEPUIS le *Théâtre de Neptune* de Marc Lescarbot, présenté à Port-Royal en Acadie le 16 novembre 1606, jusqu'à l'ouverture de la première salle de théâtre francophone à Québec en 1765, on joue, en Nouvelle-France, un nombre assez important de réceptions, d'actions, de pièces de théâtre de collège, de passions et de divertissements divers pour alerter le clergé, qui lance des ordonnances mémorables dont la plus célèbre demeure « l'affaire du *Tartuffe* » (1694). Cette querelle, qui donne lieu au premier pot-de-vin connu entre un gouverneur, Frontenac, et un évêque, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, est un microcosme du sort que subit le théâtre pendant longtemps au pays, et a comme conséquence directe de faire avorter toute représentation théâtrale publique à Québec jusqu'au début du Régime anglais. De la fin du XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e se constitue une tradition de vie théâtrale au Québec. Balisée de témoignages contradictoires, cette opération de mise en place jette les bases de la « moralité » au théâtre :

Loin d'être contraires aux bonnes mœurs, la plupart des comédies contiennent des leçons très utiles [...] Un peu de réflexion nous convaincra que les acteurs et les spectateurs mêmes pourroient employer le tems qu'ils donnent à ces spectacles dans des amusemens beaucoup moins décens,

beaucoup plus préjudiciables aux bonnes mœurs, à leurs intérêts, à leur santé et à l'édification du prochain⁷⁵.

Bien avant qu'apparaissent le roman et la prose, des troupes de collège, de garnison, d'amateurs canadiens, d'acteurs américains, mettent en place des pratiques et les infrastructures nécessaires à la naissance du théâtre au Canada : ces troupes publient des annonces dans les journaux, improvisent ou construisent des salles de théâtre pour un public encore à éduquer et établissent un répertoire. Selon son caractère francophone ou anglophone, le théâtre canadien piétine ou évolue, est déficitaire ou rentable, irrégulier ou constant, amateur ou professionnel, classique ou contemporain, destiné à un public profane ou initié.

LE THÉÂTRE DE COLLÈGE

La première pratique théâtrale reconnue au pays est sans contredit le théâtre de collège, qui constitue pendant longtemps le principal agent de la formation des acteurs. Issu de la tradition française des jésuites, ce théâtre est soumis aux directives des clercs et observe les mêmes règles que son homonyme français : on ne doit jouer que des farces et des comédies moralisatrices, ou des tragédies à sujets sacrés et pieux. On privilégie les pièces versifiées, de préférence sans personnage féminin : « Que l'on s'abstienne donc de tout amour profane, même chaste, et de tout personnage de femme, de quelque costume qu'on le revête⁷⁶. » Les élèves des ursulines, malgré ces prescriptions qui excluent leur sexe des arts de la scène, s'adonnent aussi à la pratique du théâtre, à l'occasion de distributions de prix, d'arrivée ou de retour de dignitaires, de corvées de reconstruction, etc.

Les rares représentations théâtrales de collège – une ou deux par année, avant les vacances – ne s'adressent qu'à un public restreint, les dignitaires, les parents et les élèves, et répondent à des besoins pédagogiques ou politiques : mission intéressée lorsque les réceptions visent à obtenir de nouvelles subventions pour l'institution, but pédagogique lorsque les représentations donnent l'occasion aux élèves de cultiver leur talent oratoire par la déclamation de textes bibliques ou religieux.

75. GQ, 20 janvier 1791, p. [2].

76. Joseph de JOUVANCY, *De ratione discendi et docendi*, cité par Louis-V. GOFFLOT, *Le théâtre au collège du Moyen Âge à nos jours*, p. 95.

Pour convaincre un dignitaire de délier sa bourse, le spectacle se fait plaisant ; pour démontrer l'excellence de l'enseignement, la représentation sert d'illustration. Jusqu'en 1780, date à laquelle le théâtre amateur et professionnel prend le relais, ces quelques représentations annuelles font partie des rares occasions de divertissement collectif, probablement fort prisées, pour les citadins.

L'enseignement du genre dramatique au collège, associé au genre poétique (« poésie dramatique »), ne vise ni à faire connaître des œuvres et des auteurs, ni à inculquer l'amour du théâtre, mais plutôt à fournir l'occasion aux élèves de s'exprimer devant un public avec simplicité et naturel, à procurer aux futurs clercs une première tribune à leur éloquence. Les finissants, quoique initiés à un répertoire particulier au monde scolaire, sortent du collège nullement préparés à jouer ou à apprécier le théâtre, même si leur mémoire est bien cultivée. Dans un article publié sous le pseudonyme d'Un acteur lors du débat relatif au Théâtre de société, Joseph Quesnel propose un palliatif au manque de formation des acteurs :

J'aurais pu voir qu'il peut résulter plusieurs avantages de l'habitude d'aller au spectacle, ne fût-ce que pour y apprendre à déclamer avec goût, et saisir le ton et le geste qui sait porter la persuasion dans l'âme, talent si nécessaire et pourtant si rare, même en chaire⁷⁷.

On serait tenté de croire que le théâtre de collège est exempt des récriminations cléricales puisque les dirigeants de collèges veillent de près au choix du répertoire et au déroulement des événements théâtraux ; il n'en est rien. À partir de 1780, les représentations de collège sont suspendues, tout comme l'avait ordonné Mgr de Saint-Vallier en 1699, et les théâtres de la ville sont interdits aux élèves⁷⁸.

La première pièce de théâtre publiée au Québec appartient au répertoire de collège. En 1776, Fleury Mesplet et Charles Berger rééditent en effet une œuvre du jésuite Pierre Brumoy – et non de François-Joseph Terrasse, dit Desbillons, comme l'a jadis affirmé Gofflot⁷⁹ –, *Jonathas et David, ou le Triomphe de l'amitié*. En 1741, deux éditeurs français, Jean-Baptiste Coignard et Rollin Fils en avaient donné les premières éditions ; la version canadienne ne comporte que quelques changements d'orthographe, d'accentuation, de ponctuation et d'indications de mise en scène.

Le père Brumoy, né à Rouen en 1688 et décédé en 1742, est l'auteur du *Théâtre des Grecs* et de cinq pièces de théâtre : *Isaac*,

77. GM, 7 janvier 1790, p. 4.

78. Baudouin BURGER, *L'activité théâtrale au Québec, 1765-1825*, p. 69.

79. Louis-V. GOFFLOT, *op. cit.*, p. 295.

tragédie en cinq actes et en vers, *Le couronnement du jeune David*, pastorale en quatre actes et en vers, *Plutus*, comédie versifiée en trois actes, *La boete de Pandore, ou la curiosité punie*, comédie en trois actes et en vers libres, et *Jonathas et David* [...], tragédie en trois actes et en vers. La popularité française du thème de l'amitié entre Jonathas et David ne fait aucun doute: les répertoires de pièces de théâtre pour les collèges des jésuites et des oratoriens⁸⁰ relèvent, surtout à partir de 1735, une variété étonnante de titres formés avec ces noms. Est-ce à cause de cette popularité qu'on a décidé de présenter, puis d'imprimer la pièce au Canada? En 1776, les élèves du collège de Montréal montent en fin d'année cette tragédie biblique, qui ne comprend que des rôles masculins:

Le sujet de cette Pièce est tiré du premier Livre des Rois, depuis le dix-septième Chapitre jusqu'au vingt-huitième inclusivement. L'amitié mutuelle de Jonathas & de David, leurs malheurs, leur séparation, leurs adieux, sont des choses trop connues pour en rapporter l'histoire⁸¹.

Jonathas, aux prises avec l'incompatibilité de son amitié pour David et de son amour pour son père Saül, protège le premier de la haine mortelle que lui porte le second. Rien au monde ne peut entamer cette mythique amitié; lorsqu'il se fait ravir la royauté par David, Jonathas, l'héritier légitime du trône, n'en ressent aucune animosité.

Cette tragédie, dont la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal conserve les deux seuls exemplaires restants de l'édition canadienne, est l'unique vestige de la tradition théâtrale de collège de cette époque au Canada qui, bien qu'impossible à reconstituer faute de documents, vient directement de France. L'existence de cette pièce donne cependant un exemple d'activité parascolaire pratiquée en français, alors que le cursus officiel est à ce moment axé sur l'apprentissage du latin.

LE THÉÂTRE DE GARNISON

C'est vraisemblablement grâce aux officiers de garnison que le théâtre francophone au Québec reprend vie après la Conquête. Quelques tentatives isolées sont dignes d'être notées à partir de 1765, notamment

80. *Ibid.*, p. 285-314.

81. [Pierre BRUMOY], *Jonathas et David* [...], p. [4].

Dom Juan ou le festin de pierre, pièce jouée le 15 avril 1765 à Québec⁸², et « Les fêtes villageoises », représentée le 18 novembre 1765⁸³, mais une activité théâtrale relativement soutenue ne reprend qu'en 1774, lorsqu'Edward William, commandant de l'artillerie royale, loue la salle du notaire montréalais, Antoine Foucher, dans le dessein d'y jouer des pièces de théâtre en français. Le théâtre de garnison, qui vise d'abord à plaire aux acteurs autant qu'au public, représente le meilleur exemple de théâtre de divertissement social d'une certaine classe.

Le théâtre de garnison n'est pas une initiative propre aux Britanniques : les troupes françaises en font autant. D'ailleurs, celles-ci ont tenté, en 1694, de mettre en scène *Tartuffe*, qui a fait couler tant d'encre. Pendant l'hiver 1693-1694, Frontenac avait autorisé ses troupes à présenter *Nicomède* de Pierre Corneille et *Mithridate* de Jean Racine. Au moment où la Nouvelle-France devient le Canada, une certaine pratique de théâtre de garnison existe déjà au pays.

Les deux théâtres de garnison, le français et l'anglais, ne visent pas les mêmes objectifs. Un passage du journal du marquis de Montcalm laisse croire que l'activité théâtrale au sein des troupes françaises, sporadique et nullement destinée au grand public, n'est qu'un moyen de distraire les soldats pendant les quartiers d'hiver : « La mauvaise saison ne permettant pas aux soldats qui sont à Niagara de travailler aux fortifications, M. Pouchot leur a permis de jouer la comédie. On a même composé une petite pièce intitulée *Le vieillard dupé*⁸⁴. » À aucun moment la pratique du théâtre n'a pu devenir une activité régulière à l'intérieur de la garnison française, qui doit avant tout assurer la sécurité de la colonie.

La situation de la garnison britannique semble bien différente. Les troupes anglaises occupent un territoire conquis. Gagner l'approbation et l'estime du peuple vaincu devient primordial pour la sécurité et le bon ordre de la colonie. Instruits et plus ou moins oisifs en soirée, les officiers de la garnison cherchent à occuper les moments libres dont ils disposent. Jouer du théâtre français, pour les officiers britanniques recrutés parmi les *gentlemen* d'Angleterre, démontre leur maîtrise de la langue française. De plus, pour les autorités anglaises, c'est un moyen parmi d'autres – comme la création d'un journal bilingue – d'engager la population dans un processus d'anglicisation.

82. Pièce de Molière, adaptée en vers probablement par Thomas Corneille, présentée par la Troupe comédienne de Pierre Chartier. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Le répertoire », p. 203.

83. Écrite par le « Sieur Lanoux, célèbre Poète du Canada ». Voir GQ, 24 octobre 1765, p. [3].

84. Henri-Raymond CASGRAIN (dir.), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, t. VII : *Journal du marquis de Montcalm* [...], p. 169.

Le théâtre de garnison sous le Régime anglais se distingue de l'autre, sous le Régime français, par la régularité et la longueur des saisons de représentations, qui varient selon les événements politiques ou la concurrence des troupes d'amateurs. Parfois, les troupes anglaises tiennent la population en haleine 12 mois par année : des pièces de théâtre se succèdent à l'affiche de la fin de novembre au début de juin, au rythme d'une nouvelle par 15 jours, et des concerts ont lieu le reste de l'année⁸⁵. En d'autres temps, les saisons se font plus courtes : par exemple, la dernière série de représentations connue pendant la période, celle de 1795, ne se déroulera que du début de mars à la fin d'avril. Une soirée de théâtre comporte habituellement une comédie, une farce et des interludes musicaux. Le public peut soit s'abonner (se procurer des billets pour toutes les représentations), soit payer le prix d'entrée lors des représentations publiques. Les recettes sont distribuées aux œuvres de bienfaisance ou offertes à l'aumônier militaire qui les utilise à son gré.

De 1774 à 1786, la troupe de la garnison joue surtout en français. Par la suite, c'est-à-dire jusqu'en 1795 environ, au moment où des amateurs francophones cherchent à assumer eux-mêmes la promotion du théâtre français, les officiers jouent tantôt en anglais, tantôt en français, à Québec et à Montréal. D'avril 1796 jusqu'en 1805, aucune activité théâtrale d'amateurs, ni civile, ni militaire, n'a lieu à Québec. Le même silence s'observe à Montréal de 1798 à 1803. Bien qu'il y ait peu de collaboration entre les troupes de la garnison et les autres, la tradition théâtrale (les salles, le déroulement des soirées de spectacles, le coût des places, l'emploi des bénéfices, etc.), d'origine britannique, est adoptée par les amateurs de langue française. Assimilation des francophones, souci de plaire aux dirigeants britanniques qui encouragent et subventionnent le théâtre de garnison ou, tout simplement, économie de temps, d'argent et d'énergie ? Le répertoire de langue française, le même pour les civils et les militaires, traduit l'attachement des francophones au théâtre de la mère patrie, et démontre, du côté de la garnison, un respect cordial de l'héritage des conquies.

Le théâtre de garnison, entièrement sous l'autorité britannique, est bien un théâtre de divertissement, autant pour les francophones que pour les anglophones, ce qui ne signifie pas qu'il soit aussi innocent qu'on veut bien le laisser croire. En fait, pendant une période d'instabilité, de changements sociaux, où la révolte peut éclater à tout moment, les conquérants ont vite compris qu'une activité culturelle régulière peut devenir un exutoire privilégié à l'hostilité des nouveaux

85. Claudette LACELLE, *La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840*, p. 22.

sujets. L'habitude de fréquenter un théâtre de tradition britannique contribue à l'intégration des francophones à la culture des dirigeants, sans que le clergé catholique, qui n'a aucune prise sur les activités britanniques, y puisse rien.

LE THÉÂTRE À LA MAISON

Depuis que des Européens habitent le Nouveau Monde, des cercles d'amis et de parents trompent l'ennui en se conyant mutuellement à des soirées de théâtre; des témoignages dignes de foi, surtout des écrits de femmes, tels la correspondance d'Élisabeth Bégon, les journaux d'Elizabeth Simcoe, Jane Ellice⁸⁶, Louisa Anne Aylmer⁸⁷ et Frances Elizabeth Owen Monck, les « Chroniques du lundi⁸⁸ » de Françoise (pseudonyme de Robertine Barry), prouvent que les XVIII^e et XIX^e siècles conservent cette coutume de s'amuser simplement entre amis.

LE THÉÂTRE LOCAL PAR DES TROUPES D'AMATEURS

Dès le début des tournées des troupes professionnelles (1776), des troupes d'amateurs, tant anglophones que francophones, tentent de se tailler une place dans ce nouveau marché. D'ailleurs, il ressort d'une chronologie de la vie théâtrale canadienne-française, particulièrement vers 1780, une impression de prolifération de troupes et de salles de théâtre. Cependant, pour refléter fidèlement la réalité, le nombre de représentations devrait accompagner la liste des troupes et les dates d'ouverture, se joindre aux dates de fermeture des salles : en moyenne, dix représentations théâtrales par ville sont données annuellement, et une salle de spectacles reste rarement ouverte plus d'une année, voire plus d'une saison. Un inventaire complet des troupes d'amateurs formées entre 1764 et 1805 donnerait donc une fausse impression d'effervescence culturelle au Canada français. De plus, étant donné la rareté des sources sur la formation de troupes – les journaux et les

86. Document conservé aux AN, MG24, A2, vol. L, partie 3.

87. Document conservé aux AN, MG24, A43.

88. Parues dans *La Patrie* de 1891 à 1900.

Théâtre de Société.

Mardi, 24 du courant, il sera donné à la Salle de Spectacle,
chez Mr. DULONGPRÉ, une représentation du

RETOUR IMPREVU,

Comédie en Deux Actes & en prose, de Mr. REGNARD;

Suivie

DES DEUX BILLETS,

Comédie en Un Acte & en prose, mêlée d'Ariettes,
Du Chevalier de FLORIAN.

La Porte sera ouverte à SIX HEURES, & à SEPT la Toile sera levée.

•• Messieurs les Acteurs prient les Dames d'y venir sans chapeaux, ni autres coiffures qui puissent empêcher de voir commodément.
Les BILLETS se distribueront chez Mr. HERSE, Lundi 23 du courant, depuis Neuf Heures du matin jusqu'à Cinq Heures du soir, où Messieurs le Souscripteurs sont priés de les envoyer chercher.

Annonce extraite de la
Gazette de Montréal,
21 novembre 1789.

contrats d'association demeurent les seules disponibles —, il est difficile d'éviter la confusion : plusieurs regroupements de comédiens reprennent, à peu ou plusieurs années d'intervalle, les mêmes noms. Bref, autant de créations de troupes de langue française, autant de vaines tentatives de relance de l'activité théâtrale : voilà l'essentiel de l'histoire du théâtre francophone au Canada, du XVIII^e au XX^e siècle.

Deux troupes francophones sont cependant dignes de mention : le Théâtre de société, fondé à Montréal en 1789, et une troupe de Québec, appelée les Jeunes Messieurs canadiens, créée en 1791. Formé de Joseph Quesnel, Pierre-Amable De Bonne, Joseph-François Perrault, François Rolland, Jacques-Clément Herse, Jean-Guillaume De Lisle et Louis Dulongpré, le Théâtre de société est sans aucun doute la troupe la mieux articulée qu'ait produite le XVIII^e siècle. Elle a également donné lieu à la plus virulente polémique entre les partisans du théâtre (public, acteurs, auteur, en l'occurrence Joseph Quesnel) et le clergé, qui s'est lui-même trouvé divisé par cette querelle⁸⁹. Les tendances maçonniques du groupe ne sont pas étrangères à la controverse. En effet, le Théâtre de société compte trois membres des Frères du Canada, loge franc-maçonne fondée en 1786⁹⁰ : Perrault, Herse et De Lisle. L'opposition du clergé ne modifie pas vraiment le dérou-

89. Voir, dans le présent ouvrage, les pages 201-202.

90. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Les pratiques associatives », p. 161-180.

lement de la première saison de la troupe, de la fin de 1789 au début de 1790, pendant laquelle sont jouées des pièces de Molière, Jean-François Regnard et Alexandre-Louis-Bertrand Robineau, dit de Beaunoir, ainsi que *Colas et Colinette* [...], opéra-comique de Quesnel. En revanche, à sa deuxième saison, le Théâtre de société restreint son auditoire aux personnes de haute extraction ou issues de la noblesse⁹¹, ce qui déplaît à un citoyen qui déclare que « si tel est le projet de n'acter que pour des gentilshommes, les roturiers sensés ne doivent pas leur servir de baladins tant que leurs égaux ne seront pas admis⁹² ». On retrouve des traces du Théâtre de société dans les journaux jusqu'en 1797 : une soirée-bénéfice en février 1791 et deux ou trois représentations par saison de 1795 à 1797. Cependant, on ne peut pas affirmer qu'il s'agit toujours de la même troupe.

Le clergé catholique n'est pas plus tendre envers les Jeunes Messieurs canadiens qui jouent du début de l'année 1791 jusqu'en avril 1796, avec une longue interruption de février 1793 à novembre 1795 ; dès les premières représentations, l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de la cathédrale de Québec et futur évêque, condamne *Le malade imaginaire* et *L'avare* de Molière comme des pièces « contraires aux bonnes mœurs⁹³ ». De nouveau, des voix favorables au théâtre prennent sa défense dans le journal de la ville, *La Gazette de Québec*. Un an plus tard, en février 1792, un mois après la promulgation de l'Acte constitutionnel, les Jeunes Messieurs canadiens reçoivent un appui remarquable du gouvernement : ils ont l'honneur d'inaugurer, le samedi 18 février 1792, une nouvelle salle de théâtre aménagée grâce aux « soins généreux de S. A. R. Monseigneur le Prince Edouard⁹⁴ », en jouant deux pièces de Molière, *La comtesse d'Escarbagnas* et *Le médecin malgré lui*. Deux jours plus tard, *She Stoops to Conquer* et *The Mock Doctor*, traduction du *Médecin malgré lui*, jouées pour les « souscripteurs⁹⁵ », prennent l'affiche. Au début de 1793, les Jeunes Messieurs canadiens, forts de l'appui gouvernemental, réussissent ainsi à donner trois représentations. Le clergé catholique ne s'y oppose pas : elles sont sous le patronage du gouvernement. L'appui des anglophones au théâtre francophone survient au moment même du débat sur la langue d'usage à la Chambre d'assemblée. De tels encouragements suggèrent une certaine sympathie entre conquis et conquérants et, surtout, placent les francophones sous la dépendance immédiate des anglophones pour des choses aussi « banales » que la mise sur pied d'activités culturelles.

91. Jules BAZIN, « Dulongpré, Louis », *DBC*, t. VII, p. 276.

92. *GM*, 23 décembre 1790, p. [3].

93. Jean LAFLAMME et Rémi TOURANGEAU, *L'Église et le théâtre au Québec*, p. 96-97.

94. *GQ*, 16 février 1792, p. [4].

95. *GQ*, 23 février 1792, p. [4].

D'une part, le clergé catholique s'oppose farouchement à la mise en place d'un véhicule privilégié de la culture britannique, puisque le théâtre joué ici, autant le répertoire que la manière d'appréter le tout, est un pur produit d'importation londonienne. D'autre part, les dirigeants anglophones canalisent beaucoup d'énergie dans l'implantation d'une tradition théâtrale de langue anglaise et incitent les francophones à utiliser ces nouvelles infrastructures : « By encouraging French-Canadian amateur theatricals the British régime lessened traditional control of the Catholic church over francophone society⁹⁶. » L'implantation de la manière théâtrale anglaise au pays fait partie du processus d'importation de la culture britannique dans la colonie, ce qui évidemment dérange les ecclésiastiques catholiques qui, jusqu'alors, ont aiguillé la « moralité » des Canadiens selon les proclamations de l'Église concernant la comédie. C'est probablement pourquoi, en 1795, John Neilson, le frère de Samuel, propriétaire de l'entreprise Brown and Gilmore, achète les parts du Théâtre canadien, vocable emprunté par les Jeunes Messieurs canadiens à la fin de l'année 1792 : la fortune de Neilson, alors âgé de 19 ans seulement, est administrée par le révérend Alexander Spark et John Jones, qui appuient des activités propres à diviser le consensus social des francophones catholiques.

Des distinctions s'imposent entre les troupes d'amateurs francophones et anglophones. Les premières, constamment aux prises avec des problèmes matériels et financiers, toujours exposées aux foudres cléricales, indéfiniment adonnées au même répertoire, résistent mal à la concurrence que leur opposent leurs homonymes amateurs et professionnels de langue anglaise, et restent ainsi vouées à d'éternels recommencements. Les secondes, en revanche, profitent du passage des troupes en tournée : les unes et les autres utilisent les mêmes salles de théâtre, s'échangent des comédiens et des comédiennes dont la présence sur scène constitue en elle-même une différence importante entre les théâtres des deux langues⁹⁷, s'adressent au même auditoire, ravi de pouvoir participer à une véritable industrie culturelle. « C'est ce « capital théâtral » qui manque aux troupes canadiennes, celles-ci commençant à chaque fois une saison comme s'il n'y en avait jamais eu auparavant⁹⁸ » ; les véritables échanges entre les troupes étrangères et les amateurs francophones ne commenceront qu'après 1825⁹⁹. Le Subscription Theatre, le Quebec Theatre et le Juvenile Theatre, trois

96. Natalie REWA, « Garrison and Amateur Theatricals in Quebec City and Kingston during the British Régime », thèse de doctorat, f. 34.

97. *The Quebec Herald* [...], 30 novembre 1789, p. 9.

98. Baudouin BURGER, *op. cit.*, p. 151.

99. Voir à ce sujet Jean-Cléo GODIN, « Foreign Touring Companies and the Founding of Theatres in Quebec, 1880-1900 and 1930-1950 », dans L.W. CONOLLY, *Theatrical Touring and Founding in North America*, p. 89-100.

troupes d'amateurs anglophones qui ont connu un succès certain au Canada, bénéficient de la collaboration de figures importantes du théâtre aux États-Unis et de l'administration anglaise : un acteur américain serait à l'origine du Subscription Theatre. Edward Allen, après son passage à Montréal, en aurait aussi fait partie¹⁰⁰. Ces troupes jouissent de l'appui du gouverneur et des marchands anglophones, qui surveillent leurs intérêts de près : en 1786, ils annulent une soirée-bénéfice au profit d'un hôpital canadien-français¹⁰¹.

LA NAISSANCE DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL

La vie théâtrale anglophone au Québec retire d'énormes avantages du passage des troupes américaines. Depuis 1776, année du début du théâtre de tournée avec l'arrivée au pays d'une troupe anglaise qui vient jouer *She Stoops to Conquer* dans une salle de la rue Saint-Sulpice, jusqu'à 1804, date à partir de laquelle Québec reçoit annuellement la visite des troupes américaines, l'élite canadienne – francophone et anglophone – s'initie à une qualité supérieure de théâtre. De 1797 à 1812, le Canada, tout comme les États-Unis, connaît une véritable « période de colonisation » théâtrale pendant laquelle on reçoit, en terre canadienne, la visite régulière de troupes britanniques en tournée nord-américaine. À la fin du XVIII^e siècle, les États-Unis comptent quatre centres d'activité théâtrale : Philadelphie, New York, Charleston et Boston, d'où partent quatre principaux circuits de tournée. Les troupes itinérantes empruntent habituellement le circuit Philadelphie-New York-Boston-Albany, et les plus hardies, incitées par des acteurs qui ont déjà connu le succès au Canada, continuent parfois leur tournée en se produisant à Halifax, Montréal et Québec. En général, les troupes s'installent à Montréal pour la saison d'été et jouent ensuite à Québec pendant l'automne. Souvent, certains membres de la troupe passent l'hiver dans la capitale et prêtent main-forte aux amateurs de théâtre locaux : les changements de répertoire le prouvent. Pendant la période 1764-1805, la scène professionnelle est principalement occupée par Edward Allen et Ormsby, tous deux à la fois acteurs et directeurs de troupes.

100. Natalie REWA, *op. cit.*, p. 27-28.

101. *Ibid.*, p. 30.

For the Benefit of the Person who
performed Dermot.

T H E A T R E.

On *Friday Evening April 9,*
Will be presented a celebrated COMEDY, (*now*
performing in England with great applause,)

CALLED THE

HYPOCRITE.

Preceding the play *Bucks have at ye*
All, by Mr. Worsdale.

After the play the INTERLUDE of
Harlequin and the Miller.

Between the 4th and 5th acts of the Play, the
favourite Hunting Song of

TALLY OH!

Before the Interlude the

Brown Jug.

After the Interlude the Songs of

Bright Phœbus and the Top Sail
Shivers in the Wind.

The Songs will be sung by the person
the benefit is for.

The whole to conclude with the Farce of the

Rival Candidates.

Between the acts of the farce a

H O R N - P I P E,

by Mr. HOUGHTON.

Front seats half a dollar, gallery a
quarter of a dollar.

The doors to be opened at six, and
to begin at seven o' clock precisely.

TICKETS to be had at the *Herald-
Printing-Office,* and *Mr. Menut's,*
and at *Mr. Thompson's, Town-serjeant.*

Annonce extraite du *Herald
Miscellany & Advertiser,* 8 avril
1790.

La troupe d'Edward Allen, dont font aussi partie William Moore (imprimeur) et John Bentley (musicien)¹⁰², arrivée au pays au début de l'année 1786, passe plusieurs saisons à Québec et à Montréal. Sa présence semble avoir déterminé l'attitude du public canadien envers le théâtre de tournée. Avec un répertoire intéressant – essentiellement

102. Membres de la compagnie: MM.
Moore, Bentley, Worsdale, Duncan,
Bellair, Pinkstan, Allen, et Mmes
Moore, Bentley, Allen et Pinkstan. Voir
Franklin Thomas GRAHAM, *Histrionic*

*Montreal. Annals of the Montreal Stage
with Biographical and Critical Notices
of the Plays and Players of a Century,*
p. 14.

le même que dans leurs tournées américaines – joué par des comédiens de profession, la troupe d'Allen introduit au Québec un théâtre rentable qui, par sa qualité, stimule l'initiative locale, francophone et anglophone. Edward Allen, figure bien connue aux États-Unis, a fait partie de la troupe new-yorkaise, *The Old American Company*, et s'est aussi associé, en 1784, à Lewis Hallam, autre tête d'affiche américaine. De décembre 1785 à février 1786, la troupe d'Allen s'était produite à Albany ; elle donne ensuite une vingtaine de représentations à Montréal, puis une soixantaine à Québec, avant de rentrer à New York.

L'aventure théâtrale d'Ormsby au Canada est plus difficile à suivre. En effet, à ce moment, les directeurs de théâtre semblent utiliser davantage les feuillets publicitaires ou *handbills* pour promouvoir leur saison théâtrale. Malheureusement, personne n'a apparemment conservé ces affiches : seule Marie Tremaine en relève les commandes d'impression dans les papiers Brown et Neilson. Quoi qu'il en soit, en tant qu'ex-directeur de l'Albany Theatre (1800-1804) et ex-membre du Royal Theatre d'Édimbourg, Ormsby jouit, à son arrivée dans la métropole, d'une bonne expérience du théâtre américain et londonien, et livre une sérieuse concurrence aux troupes d'amateurs de Québec et de Montréal. Une première tentative dans la capitale, à l'été de 1804, se solde par un échec : les amateurs du théâtre Patagon remportent plus de succès que la troupe étrangère qui se produit au théâtre Brodningnag. Ormsby déménage alors à Montréal où il ouvre un théâtre d'été à ciel ouvert, le Summer Theatre (de juin à août 1805). Ormsby retourne à Québec pendant l'été 1805, non pas en tant que fondateur du théâtre Patagon, mais comme locataire du lieu de théâtre¹⁰³. Les recherches ont permis de retrouver une annonce publiée le 7 octobre 1805 par le *Quebec Mercury*, journal fondé et dirigé par Thomas Cary, l'acteur le plus populaire de la troupe d'amateurs du théâtre Patagon, qui informe que la troupe d'Ormsby joue toujours dans cette salle. En 1806, Ormsby se serait vraisemblablement installé à Québec pour s'associer aux amateurs et aux officiers de la capitale¹⁰⁴.

De 1764 à 1805, aucune troupe francophone étrangère ne traverse les frontières canadiennes ; le Québec ne recevra pas d'artistes étrangers francophones avant 1815, année où une troupe d'immigrants français, la Société des jeunes artistes, donne des représentations à Québec et à Montréal. Certains considèrent toutefois que Jean-Sébastien Natte, dit Marseille, marionnettiste dont parle Philippe-Joseph Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*, serait le premier acteur français à avoir mis les pieds au Canada. Ouvert en 1781, son théâtre de marionnettes de la rue d'Aiguillon à Québec engendre des profits non négligeables. Chaque année, le couple Natte donne dix semaines de représentations,

103. Voir Natalie REWA, *op. cit.*, p. 59.

104. *Ibid.*, p. 64-69.

soit une saison qui va de Noël au carême. Ces spectacles, d'abord destinés aux enfants, attirent un public adulte considérable ; les marionnettistes donnent parfois des spectacles dans les maisons privées. Jusqu'à sa démolition pendant les troubles de 1837-1838, cette entreprise passe entre les mains de trois propriétaires.

La franc-maçonnerie semble avoir été un agent important dans la vie du théâtre anglophone amateur et professionnel de la capitale et de la métropole ; elle n'est pas non plus étrangère au Théâtre de société, troupe francophone qui a marqué la période. En effet, pendant tout le XVIII^e siècle, l'appartenance à une loge maçonnique est un dénominateur commun entre les directeurs de troupes, les acteurs, les salles de théâtre et même entre les spectacles, dont les profits sont versés à des organismes de charité, objectif principal des francs-maçons, et pendant lesquels on présente parfois des « préludes » d'inspiration maçonnique¹⁰⁵. Si l'activité théâtrale anglophone est aussi bien orchestrée, elle le doit probablement aux loges maçonniques qui assurent la continuité entre les saisons dramatiques ; ce lien manque aux francophones qui ne bénéficient d'aucun appui en dehors de quelques encouragements gouvernementaux. En fait, les francs-maçons s'engagent dans l'organisation de loisirs citadins¹⁰⁶ : représentations théâtrales, bals, concerts, sociétés littéraires, publications¹⁰⁷, etc. Résultat : les intellectuels francophones désireux de participer à une vie culturelle active sont appelés à s'intégrer à la franc-maçonnerie, comme c'est d'ailleurs le cas pour certains membres du Théâtre de société.

LE CIRQUE

La première réussite commerciale dans l'histoire du théâtre demeure l'étonnante aventure du cirque de John Bill Ricketts. Déjà propriétaire d'un cirque à Londres, Ricketts débarque à Philadelphie en 1792, où il fonde une école d'équitation qui devient bientôt prospère : six cirques Ricketts, qui comptent une vingtaine d'employés et présentent des exercices équestres, des pantomimes et des numéros de danse, parcourent la côte Atlantique. En juillet 1797, Ricketts ferme un de ses théâtres, réduit son personnel et arrive au Canada où il séjourne du

105. « *Muse in good humour*: Being a selection from the *Lecture on heads*. Mr. Garrick's and Mr. Foote's productions; in four parts. To be preceded by an Eulogy on free masonry. » (*GM*, 21 mars 1793, p. 3.)

106. Voir à ce propos John HARE, « Le théâtre comme loisir au Québec. Panorama historique avant 1920 », *Loisir et société/Society and Leisure*, vol. VI, n° 1 (printemps 1983), p. 47.

107. *GQ*, 6 décembre 1787, p. [3].

28 août 1797 au 9 mai 1798 à Montréal, et du 31 mai au 23 août 1798 à Québec. À Montréal, le cirque Ricketts diffuse sa publicité en anglais seulement. Un seul communiqué de Ricketts est rédigé en français : il annonce la tenue d'une soirée de spectacle « au profit des pauvres¹⁰⁸ ». À Québec, le cirque publie des annonces bilingues dans *La Gazette de Québec*.

L'allure de l'imposante et somptueuse installation de Ricketts – construction avec lucarnes, salle à manger, loges, salle d'attente, draperies, « colonnes reliées entre elles par chaînes d'or¹⁰⁹ », etc. – diffère passablement des salles à la disposition des troupes de théâtre d'amateurs et de professionnels. Construite expressément pour son cirque à Montréal, pour moins d'une année donc, elle prouve bien la rentabilité de cette entreprise malgré des investissements importants. Les spectacles de cirque comportent des exercices équestres, des jeux d'adresse et une pantomime (par exemple, *Robinson Crusoe*, *L'ancre d'enchantement*, *The Bird-Catcher*, *Don Juan or the Libertine Destroyed*, *The Voyageurs or Harlequin in Montreal*, *The Death of Captain Cook*), « With Scenery Machinery and Music entirely New¹¹⁰ » qui nécessitent la présence d'un orchestre, souvent celui de la garnison, et l'intervention de « machines », premiers éléments de mise en scène populaires en Angleterre durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. À l'occasion, la soirée comprend aussi une comédie, une farce, un opéra ou une danse comique.

Le spectacle de cirque se distingue, à plus d'un point de vue, de la soirée de théâtre ; voilà probablement pourquoi il a connu un meilleur sort. Les annonces du cirque Ricketts mettent l'accent sur les exercices équestres et sur les numéros d'équilibre. Les caractères utilisés dans les journaux pour le titre des « exhibitions dramatiques » – et non pas des « représentations dramatiques » – à l'affiche sont nettement moins gros que les autres, et laissent à penser que ces pièces de théâtre tiennent lieu d'interludes, ce qui reflète la réalité, à peu de chose près : le directeur de cirque veut avant tout en mettre plein la vue, s'adresser plus aux yeux qu'aux cerveaux, à la capacité d'émerveillement plutôt qu'à la culture littéraire.

Deux phénomènes assez singuliers entourent la venue du cirque Ricketts. D'une part, jamais les spectacles de cirque ne sont condamnés par le clergé catholique ; d'autre part, la présence de Ricketts coïncide avec une longue interruption, de 1798 à 1803 inclusivement, de l'activité théâtrale, tant anglophone que francophone, à Montréal comme à Québec. Le clergé canadien serait bien malvenu de condamner les spectacles

108. *GM*, 8 janvier 1798, p. 3.

109. Baudouin BURGER, *op. cit.*, p. 306-307.

110. *GM*, 18 décembre 1797, p. 4.

de cirque alors qu'il bénéficie des revenus encaissés pendant les représentations de charité; de plus, comme la présence d'un cirque dans la ville semble annihiler tout projet de théâtre, l'Église s'en réjouit probablement. Natalie Rewa explique le long silence de la fin du XVIII^e siècle par la situation économique précaire qui est alors celle du pays. Pourquoi ne pas plutôt accuser le cirque – «the first place of Entertainment in British America¹¹¹» – d'avoir drainé tout le public et tous les investissements potentiels ?

LES SALLES DE THÉÂTRE

De 1764 à 1805 s'ouvrent, à Québec et à Montréal, une trentaine de salles de théâtre. Baudouin Burger en recense 23 d'importance relative : 11 sont francophones, 10 anglophones et 2 bilingues¹¹². Par ailleurs, 13 sont situées dans la capitale et 10 dans la métropole. Évidemment, ces ouvertures de salles ne sont pas distribuées également dans le temps : à vrai dire, il ne se produit rien d'important à ce chapitre entre 1765 et 1780, ni entre 1795 et 1804, période pendant laquelle s'apaise la querelle engendrée par le Théâtre de société que dominant les cirques, de 1798 à 1803. Entre 1780 et 1795, une, parfois deux salles ouvrent leurs portes chaque année, mais restent rarement en activité plus de 12 mois consécutifs.

Mis à part les théâtres d'été, il existe deux types de salles de théâtre au Québec : les salles de fortune, utilisées principalement par les troupes d'amateurs francophones, et les édifices construits pour les besoins des troupes anglophones, d'amateurs et de professionnels, subventionnées par les marchands. Les quatre salles de théâtre construites entre 1764 et 1805, dont les noms rappellent celles d'Angleterre, présentent du théâtre soit anglophone (le Thespian Theatre, Québec, 1783-1786 et le Brobdingnag Theatre, Québec, 1804), soit bilingue, c'est-à-dire parfois en langue française, parfois en langue anglaise (le théâtre de la porte Saint-Louis, Québec, 1792-1793 et le Patagon/Patagonian, Québec, 1804-1805). Par ailleurs, on improvise des salles de théâtre un peu partout : dans des maisons (celle d'Alexandre Menut, située au coin des rues Saint-Jean et Saint-Stanislas à Québec, où se déroulent les bals de la Chambre d'assemblée et où on joue du théâtre

111. *GM*, 15 janvier 1798, p. 3.

112. Selon la liste des salles de théâtre fournie par Baudouin BURGER, *op. cit.*, appendice A, p. 353-354.

en français et en anglais entre 1782 et 1796) et des lieux publics où, de préférence, on retrouve une taverne ou une buvette (*Chez Prentice*, taverne où joue la troupe d'Allen en 1786). Les troupes de théâtre anglophones louent les plus grandes salles – l'entrepôt du marchand Radford à Montréal (1804-1805) –, tandis que les troupes de langue française, qui attirent un public moins nombreux, se contentent de salles aménagées dans les maisons privées (par exemple, chez le peintre Louis Dulongpré à Montréal, 1789-1790). Avantagées par de meilleures conditions matérielles (salles plus grandes et permanentes), les troupes anglophones subsistent plus facilement et plus longtemps que leurs homonymes de langue française qui, lorsqu'elles ne sont pas anathématisées, doivent jouer dans des locaux inappropriés et temporaires qui n'attirent pas les habitués du théâtre.

Une salle type peut compter entre 160 et 600 sièges. Le parterre, divisé en deux, marque la distinction entre les classes sociales. Près de la scène sont réservés les sièges des abonnés et des détenteurs de billets; dans la seconde moitié, derrière une barrière, prend place le public « non souscripteur ». « A part of the house not occupied by Subscribers is railed off for non-subscribers, who may have Tickets at the Theatre at *One Dollar and Half a Dollar each*¹¹³. » La scène, éclairée par des lustres, des chandelles ou des lampions, ne comporte – unité de lieu oblige – qu'un seul décor, qui n'est en fait qu'une toile peinte par l'artiste de la troupe. Portrait assez peu reluisant, dont les visiteurs étrangers gardent de médiocres souvenirs : « Une petite pièce misérable d'une auberge très misérable qui, ni par sa tenue ni par sa capacité, ne méritait le nom de théâtre¹¹⁴. »

Les salles de théâtre canadiennes sont conformes au modèle londonien, mais avec un retard d'une centaine d'années. À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, en Angleterre, on se préoccupe déjà de la sécurité des spectateurs en révisant les techniques d'éclairage, qui provoquent régulièrement des incendies, et en prévoyant des plans d'évacuation. À cette époque, le principal souci des directeurs de théâtres anglais réside dans l'amélioration de la qualité de la mise en scène : décors, éclairage, acoustique, costumes, utilisation de « machines ». Les Américains ne sont guère plus avancés : un seul poêle pour chauffer, chandelles et chandeliers pour éclairer, costumes anachroniques, toiles de fond plus ou moins pertinentes, etc. Comme le public canadien, les spectateurs américains connaissent et acceptent ces conditions matérielles rudimentaires.

113. GQ, 30 décembre 1784, p. [3].

114. John BERNARD, *Retrospections of America, 1797-1811*, p. 363.

LE PUBLIC

La publicité régulière des représentations théâtrales, l'ouverture de salles, la fondation de troupes, l'inscription de villes canadiennes à l'itinéraire des troupes étrangères, la réprobation constante du clergé prouvent que le public aime le théâtre et en redemande. Mais qui sont-ils, ces spectateurs apparemment si peu exigeants de bonnes conditions matérielles et, en même temps, si enthousiastes ?

Les annonces dans les journaux révèlent l'existence, autant pour le théâtre local que pour le théâtre de tournée, de deux types d'auditoire, les souscripteurs et le public ordinaire : « The MANAGERS having been requested to make a Passage near the Wall, for the Convenience of the SUBSCRIBERS getting more easily to the Seats than by stepping from one to another¹¹⁵. » Les souscripteurs sont les pourvoyeurs de toute l'activité théâtrale ; avec le montant des abonnements payés à l'avance, les troupes constituent un fonds de démarrage qui sert à acheter les accessoires de mise en scène. Lorsque la troupe a épuisé ses fonds, elle convie les abonnés à augmenter leur souscription. Ce public que l'on dit « habillé » – il ne sort que lorsque le temps le permet – se situe dans la plus haute couche sociale ; il considère le théâtre comme un signe d'appartenance à une classe privilégiée, une occasion de contacts fructueux et de rencontres avec les dignitaires, mais pas vraiment un moyen d'enrichir sa culture littéraire. Les spectateurs anglophones occupent des postes de commande : hauts fonctionnaires, riches marchands et officiers. Le public francophone – ou plutôt bilingue, puisque l'activité théâtrale de langue française se fait rare – rassemble des seigneurs, des membres de professions libérales et des boutiquiers bien nantis¹¹⁶. Le tarif des billets, presque aussi élevé que le prix d'entrée aux théâtres londoniens¹¹⁷, semble réserver les représentations à cette élite.

D'après l'image qu'en donnent les multiples mises en garde contenues dans les annonces, l'autre public apparaît comme un mal nécessaire. On se plaint souvent des personnes indésirables et tapageuses qui dérangent le bon déroulement des soirées de divertissement : « Si à l'avenir on n'observe pas une attention plus stricte, le concert sera nécessairement discontinué¹¹⁸. »

115. GQ, 1^{er} avril 1784, p. [2].

116. Baudouin BURGER, *op. cit.*, « Le public », p. 265-280.

117. John LAMBERT, *Travels through Lower Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807 & 1808* [...], t. I, chap. XV, p. 300.

118. GQ, 20 février 1794, p. [3]. Cette mise en garde paraît aussi en anglais.

La présence des femmes au théâtre est souhaitée et appréciée dans la mesure où elles arborent des coiffures basses et à la condition qu'elles s'y présentent comme accompagnatrices. Les femmes ne sont donc pas personnellement admises au théâtre, mais tolérées en tant qu'« invitées ». Les annonces, ainsi que les présentations de pièces, ne s'adressent d'ailleurs qu'aux « messieurs » : à l'occasion, un entrefilet souhaitera cependant la bienvenue aux femmes. Tout comme les enfants, les femmes sont donc admises à deux conditions : qu'elles détiennent un billet et qu'elles soient accompagnées¹¹⁹.

À ces deux publics correspondent deux sortes de représentations théâtrales. D'abord, il y a celles où l'on ne vend des billets qu'aux souscripteurs, où les domestiques ne sont pas les bienvenus : « It is requested, that no Lady in future, will dispose of her Tickets to Servant Maids of any class on Subscription Nights, so the Seat occupied by one on Monday night last, was fitted up for the use of the Commander in Chief and his Friends¹²⁰. » Les autres sont ouvertes au grand public et la recette est le plus souvent versée à quelque famille nécessiteuse ou à une bonne œuvre, mais parfois aussi à un acteur.

Cette question du public est très vaste et n'est pas facile à cerner : comment vraiment déterminer, deux siècles plus tard, qui va entendre les déclamations d'acteurs amateurs ou professionnels, qui préfère se rendre au cirque ou au théâtre de marionnettes ? On suggère de considérer le théâtre comme un miroir : « [...] à la condition sociale des amateurs correspond celle des spectateurs ; à la présence d'actrices sur scène correspond celle de femmes dans la salle¹²¹ ». Une salle pitoyable où on joue un spectacle visuel attire un public plus large qu'une salle à *pit*, à *boxes* et à *gallery* où la représentation a un caractère plus littéraire.

LA RÉCEPTION CRITIQUE

De 1764 à 1805, les journaux ne comportent pas de critique théâtrale proprement dite. On y trouve cependant des annonces pour inviter les spectateurs à venir voir une pièce qui a connu beaucoup de succès à Londres, des lettres de correspondants qui font le plus souvent l'éloge d'une pièce à l'affiche, et des polémiques qui opposent le clergé aux partisans du théâtre.

119. GQ, 7 février 1793, p. [3].

120. GQ, 23 février 1786, p. [3].

121. Baudouin BURGER, *op. cit.*, p. 279.

Pour inciter le public à venir au théâtre, les directeurs de troupes rédigent des placards publicitaires qui insistent d'abord sur la renommée ou la performance des acteurs : « COLONEL DOWNRIGHT, understood the author, and supported the character with great propriety [...] MR. ANTHONY EUSTON, we don't recollect to have seen so imperfect before; if he has not time to study he ought not to attempt the stage; we hope he will take the hint¹²². » D'autres font valoir la popularité londonienne de la pièce à l'affiche : « On Saturday Evening the 27th instant will be presented a New Comedy, (*never performed here*) in universal estimation in England, called the *Disbanded Officer* or the *Baroness of Bruchsal*¹²³. » Rarement la célébrité d'un auteur sert à faire valoir une œuvre : en fait, une pièce de théâtre est présentée comme un texte anonyme qui prend vie grâce au talent des acteurs.

Parfois, au lendemain d'une représentation théâtrale, on lit dans les journaux le compte rendu d'un spectateur. Cependant, ces recensions sont rarement publiées en dehors des querelles provoquées par le clergé. Depuis l'arrivée au Canada de Mgr de Saint-Vallier, ennemi juré de l'art de la scène (interdictions de 1685, 1691, 1694, 1699 et 1706), le théâtre a toujours fait l'objet d'une surveillance particulière de la part de l'Église catholique ; par exemple, les « Avis donnés par Mgr de Saint-Vallier au gouverneur et à la gouvernante [marquis et marquise de Brisay de Denonville] du Canada sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple » interdisent « l'usage du théâtre et de la comédie, ou autant ou plus dangereuse que le bal et la danse, et contre laquelle les désordres qui en sont arrivés autrefois ont donné lieu d'invectiver avec beaucoup de véhémence¹²⁴ ». La guerre était déclarée ; le ton était cependant un peu trop haut, les canons disproportionnés à la taille de l'ennemi. Arrivé ici avec son bagage culturel français, l'évêque s'est attaqué à ce qu'il croyait être le frère jumeau du théâtre de France.

Mais, surtout, le clergé appliquera pendant longtemps des règles désuètes, formulées à l'intention d'une réalité devenue tout autre. Des lettres écrites par de farouches opposants au théâtre laissent entrevoir un sentiment d'impuissance devant ce qui, autrefois, était peut-être un dogme mais qui, depuis, est devenu un sophisme. Les évêques reconnaissent le fait que des amateurs ont pris tout le soin nécessaire pour expurger une pièce de théâtre de tout ce que les théologiens lui reprochent (étalage de sentiments répréhensibles, impudeur, personnages féminins, etc.), mais ne peuvent nier que cette pièce de théâtre

122. *The Quebec Herald* [...], du 23 au 30 mars 1789, p. 171.

123. *The Quebec Herald* [...], 25 février 1790, p. 105.

124. Henri TÊTU et Charles-Octave GAGNON (dir.), *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. I, p. 172.

reste une pièce de théâtre : qu'importe sa nature et sa facture, elle demeure, par tradition, condamnée par l'Église. Il en sera ainsi tant que de nouveaux enseignements ne rendront pas les anciens caduques. Intermittente, l'activité théâtrale en Nouvelle-France est donc subordonnée à la dévotion et au zèle du gouverneur et du prélat en place : sous les administrations de Charles Huault de Montmagny (1636-1648), Augustin de Saffray, chevalier de Mézy (1663-1665) et Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville (1685-1689), aucun spectacle profane, ou presque, n'est présenté. Les journaux publient régulièrement des manifestations écrites de cette interminable lutte entre le clergé qui, selon les enseignements de l'Église, considère la fréquentation des théâtres aussi pernicieuse que celle des tavernes et des salles de bals, et les adeptes de la scène qui soutiennent que l'on ne peut transgresser une loi qui n'existe pas :

On n'oblige personne d'aller à la Tragédie ou à la Comédie. Que ceux qui croient blesser leur conscience en y allant, restent chez eux ; mais leur zèle est si outré, si ridicule, qu'ils voudroient priver les autres de ce plaisir innocent, parce qu'ils ne veulent pas en jouir eux-mêmes¹²⁵.

L'intervention du clergé dans le Théâtre de société reste désormais aussi célèbre que l'affaire du *Tartuffe*. Dès l'annonce du premier spectacle de la troupe de Quesnel, le curé de Notre-Dame, François-Xavier Latour-Dézery, prévient ses paroissiens qu'il refusera d'administrer les sacrements à quiconque participera ou assistera aux représentations. L'organiste de la paroisse, qui désobéit à son curé en allant au spectacle du 24 novembre 1790, est congédié dès le lendemain matin. Ces interventions de Dézery irritent les membres de la troupe, en particulier De Lisle et Quesnel, qui font aussi partie de la fabrique de Notre-Dame. L'affaire est mise entre les mains du vicaire général de Montréal, Gabriel-Jean Brassier, qui, en établissant un lien entre l'insoumission des comédiens et l'idéologie révolutionnaire française, porte le tout devant l'évêque de Québec. Mgr Hubert déplore l'attitude précipitée du curé de Notre-Dame en déclarant que « les paroles d'un confesseur sont ordinairement plus puissantes que celles d'un prédicateur¹²⁶ », mais n'en reste pas moins partisan du principe de la condamnation du théâtre : « Mgr a prescrit aux confesseurs de la ville de Québec, de refuser l'absolution à tous ceux qui jouent, assistent ou contribuent à ces sortes de spectacles. Voici la règle¹²⁷. »

125. GM, 23 février 1786, p. 1-2. Il s'agit d'un long article également publié en anglais.

126. Jean LAFLAMME et Rémi TOURANGEAU, *op. cit.*, p. 87.

127. *Ibid.*, p. 100.

COMÉDIE.

Un Citoyen observe—

1^o. Que quelques-uns de ses Compatriotes se proposent de donner cet Hiver quelques représentations théâtrales.

2^o. Qu'il y en a parmi eux qui ont proposé de n'admettre dans le parterre, qu'un très petit nombre de personnes de haute extraction où de race noble.

Il remarque là dessus—

1^o. Que le projet d'acter est bon, & que le théâtre ne peut qu'inspirer du goût dans cette nouvelle Colonie.

2^o. Qu'il ne remplira pas cet objet, s'il est si peu réfléchi : qu'il sera même inutile, & ne fera tout au plus qu'exciter la haine & l'animosité résultantes ordinairement des fâcheuses distinctions.

3^o. Que si tel est le projet de n'acter que pour des gens d'hommes, les roturiers sensés ne doivent pas leur servir de baladins tant que leurs égaux ne seront pas admis : Et c'est tout.

Extrait de la *Gazette de Montréal*,
23 décembre 1790.

De décembre 1789 à mars 1790¹²⁸, des intervenants anonymes prennent tour à tour la parole dans la *Gazette de Montréal*, soit pour défendre, soit pour dénoncer le théâtre. Les uns s'appuient sur le père Caffaro, auteur de la *Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la comédie peut être permise ou doit être absolument défendue* (1694)¹²⁹, les autres sur Bossuet qui répond à ce dernier par ses *Maximes et réflexions sur la comédie* (1694)¹³⁰. C'est la débandade ! Fleury Mesplet ne sait plus où donner de la tête : « Je ne sais réellement à quelle sauce je préparerai mes ragoûts pour satisfaire les différents goûts de mes Lecteurs [...] La belle occasion pour l'homme observateur de connaître le génie de sa nation¹³¹. »

La dissension au sein du clergé et la polémique interminable dans le journal de la ville n'entravent cependant pas la saison de représentations. Dorénavant, on utilisera de préférence le confessionnal plutôt que la chaire pour interdire le théâtre, ce qui explique en partie les moins nombreux déboires des Jeunes Messieurs canadiens¹³². Une évidence demeure : le clergé qui, bien qu'il se soit opposé au théâtre toutes les fois que celui-ci gagnait en popularité, n'a jamais pu annihiler complètement l'activité scénique au Québec.

128. Principaux articles : *GM*, 24 décembre 1789, p. 4 ; 31 décembre 1789, p. 3 ; 7 janvier 1790, p. 4 ; 14 janvier 1790, p. 4 ; 14 janvier 1790, p. 2-3 ; 21 janvier 1790, p. 3.

129. Le texte de Caffaro paraît dans *GM*, les 3, 10 et 17 décembre 1789.

130. Le texte de Bossuet paraît dans *GM*, les 4, 11, 18 et 25 février 1790.

131. *GM*, 11 mars 1790, p. 3.

132. Principaux articles : *GQ*, 20 janvier 1791, p. [2] ; 27 janvier 1791, p. [2] ; 3 février 1791, p. [2] ; 10 mars 1791, p. [2]. Voir, dans le présent chapitre, la page 189.

LE RÉPERTOIRE

Toutes ces troupes, d'amateurs ou de professionnels, d'ici ou d'ailleurs, se disputent un public très restreint. Si les troupes à faible revenu ont relativement peu de prise sur l'éventail des accessoires de mise en scène pour attirer un public plus nombreux, elles ont en revanche la possibilité de renouveler rapidement leur répertoire.

La scène francophone est largement dominée par Molière : farces et comédies, où l'aspect visuel importe, sont à l'honneur. Les statistiques démontrent que, de 1765 à 1825, le tiers des pièces francophones jouées au Canada sont tirées du répertoire moliéresque¹³³ et que, de 1789 à 1808, une pièce sur deux à Québec et une sur cinq ou six à Montréal sont des œuvres du même dramaturge¹³⁴. Sur les 11 pièces mises à l'affiche, *Le médecin malgré lui*, *Les fourberies de Scapin*, *L'avare* et *Le mariage forcé* sont les plus populaires. Sont cependant omises *Les précieuses ridicules*¹³⁵ – cette pièce est jouée une fois à Québec le 28 décembre 1792 par les Jeunes Messieurs canadiens, réunis alors sous la bannière du Théâtre canadien – et *Le misanthrope*, qui font appel à un humour différent, et *Tartuffe*, qui a jadis soulevé tant de controverses. Il est étonnant, en revanche, de relever trois représentations de *Dom Juan ou le festin de pierre*, pièce interdite en France de 1665 à 1847¹³⁶. Il s'agit probablement ici de l'adaptation versifiée de la pièce de Molière faite par Thomas Corneille en 1677. Trois traductions de Molière sont portées à la scène par des anglophones : *The Cheats of Scapin* (*Les fourberies de Scapin*), *The Miser* (*L'avare*), *The Mock Doctor* (*Le médecin malgré lui*)¹³⁷. Molière est alors l'auteur français le plus populaire sur les scènes d'Angleterre et de France, même sous le régime révolutionnaire, favorable non seulement au théâtre politique, mais aussi au théâtre classique. Regnard, Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, dont les francophones ne jouent que *Le barbier de Séville*, et les anglophones, que la traduction du *Mariage de Figaro*, *The Follies of a Day or the Marriage of Figaro*. Philippe Néricault, dit Destouches, et David Augustin de Brueys connaissent aussi beaucoup de succès tant à Londres qu'à Paris, Québec et Montréal. Ce qu'on emprunte ici au répertoire français vient fort probablement de la France, comme les livres, mais en passant par l'Angleterre.

133. Baudouin BURGER, *op. cit.*, p. 188.

134. Marjorie Ann FITZPATRICK, « La présence de Molière au Canada », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Hélène BEAUCHAMP-RANK (dir.), *Le théâtre canadien-français* [...], p. 405.

135. GQ, 27 décembre 1792, p. [3].

136. Baudouin BURGER, *op. cit.*, p. 189.

137. Marjorie Ann FITZPATRICK, « The Fortunes of Molière in French Canada », thèse de doctorat, f. 8.

De la comparaison des répertoires britanniques et américains avec le répertoire canadien de langue anglaise ressort une impression de similitude presque parfaite : des quelque 170 titres de pièces anglophones annoncés dans les journaux, moins de 50 ne se retrouvent ni dans l'un, ni dans l'autre. Les auteurs les plus populaires à Londres font aussi salle comble au Canada : Isaac Bickerstaffe, pseudonyme de Jonathan Swift (*The Absent Man*), George Colman père (*The Jealous Wife*), Richard Cumberland (*The West Indian*), Samuel Foote (*The Mayor of Garrat*), David Garrick (*The Clandestine Marriage*), Oliver Goldsmith (*She Stoops to Conquer*), Arthur Murphy (*The Upholsterer, or What News?*), John O'Keefe (*The Poor Soldier*), Shakespeare (*The Tempest*) et Richard Brinsley Butler Sheridan (*The School for Scandal*) ; *The Recruiting Officer*, comédie de George Farquhar, et *The Orphan*, tragédie de Thomas Otway, qui ont fait fureur aux États-Unis, remportent un égal succès au Canada.

Les genres les plus populaires sont la comédie, la farce, la pantomime, l'opéra-comique. La tragédie, complètement absente du répertoire francophone, a succombé aux attaques du clergé. D'un auteur à l'autre, les intrigues diffèrent peu. En résumé, un homme d'âge très mûr, peu avantagé par la nature mais plutôt bien nanti, espère épouser une belle, jeune et naïve demoiselle dont il est le tuteur ; celle-ci aime cependant un jeune homme de condition modeste ou, comble de malheur, issu d'une famille ennemie. Dans la comédie, l'intrigue se dénoue par la défaite du vieux tuteur ; dans la tragédie, par le meurtre ou le suicide des amoureux. Chute de rideau sans surprise, mais qui plaît au public canadien.

Quelques titres, en revanche, sont directement liés à l'actualité politique : *The Siege of Quebec; or the Death of General Wolfe*¹³⁸, drame américain joué à Québec en 1786, 16 ans après sa création à Southwark¹³⁹, et *Liberty Asserted; or Canada Restored*, de Dennis Ryan, donné à Québec le 4 février 1790¹⁴⁰ par la troupe de Worsdale au théâtre d'Alexandre Menut. Les Canadiens français ne peuvent se permettre de monter des pièces qui parlent de leur condition actuelle

138. Nous ne pouvons affirmer si ce texte est le même que celui qu'a écrit George COCKINGS, *The Conquest of Canada, or the Siege of Quebec* [...] qui, d'après W.K. Thomas, pourrait être considéré comme un texte d'origine canadienne.

139. Joué par le Quebec Theatre ou Juvenile Theatre, d'après Marie TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, n° 499.

140. « An historical play never performed in this country called *Liberty Asserted or Canada Restored* », *The Quebec Herald* [...], 1^{er} février 1790, p. 81.

ou passée avant les rébellions de 1837-1838 : « This necessity of avoiding all that might seem contentious was another factor militating in favour of the tried and true, the traditional and the inoffensive¹⁴¹. »

*

Seuls vestiges du théâtre au XVIII^e siècle, les annonces publiées dans les journaux donnent une idée assez juste de ce que peut être le répertoire canadien. Bien que les troupes doivent faire face à différents problèmes matériels qui conditionnent le choix des pièces à l'affiche (pièces manuscrites disponibles, genres dramatiques permis, moralité des pièces, nombre d'acteurs, faibles moyens financiers, etc.), l'étude du répertoire, plus que tout le reste, laisse entendre que le théâtre au Canada est un produit d'importation britannique, comme il l'est d'ailleurs aux États-Unis ou dans toute autre colonie. Une recherche fondée sur la parution d'articles de journaux comporte certaines limites qu'il importe de mentionner. Les représentations des pièces annoncées dans les journaux ne font aucun doute. Cependant, il serait imprudent d'affirmer qu'il n'existe aucune autre activité théâtrale en dehors de celle que l'on peut trouver dans la presse : le théâtre de cercle privé, par exemple, échappe à un relevé systématique des annonces.

Si la période est traversée par la survivance d'une tradition française, elle est dominée par l'émergence et le monopole de la culture britannique, ainsi que par la présence de la franc-maçonnerie. Le théâtre de collègue et le théâtre de Quesnel ne sont guère plus que des épiphénomènes : l'élan du théâtre anglophone, qui dispose des ressources nécessaires à sa survie à l'intérieur de son propre circuit – les amateurs et les professionnels s'échangent des directeurs, des comédiens et des comédiennes, des salles, un répertoire, etc. –, submerge à la longue les quelques îlots du théâtre francophone d'inspiration française, qui subsistent tant et aussi longtemps que le Régime britannique les soutient :

[Les Jeunes Messieurs canadiens] ont été honorés cette soirée-là de la présence du Général Clarke et d'une nombreuse et brillante assemblée de Dames et Messieurs tant Anglois que Canadiens. Il est à propos de considérer [que ces amateurs ont] été privés du secours de l'exemple et de

141. Léonard Eugène DOUCETTE, *Theatre in French Canada. Laying the Foundations, 1606-1867*, p. 76.

la connoissance préalable des artifices du théâtre. Si on ajoute à ceci la médiocrité de leur garde-robe, l'insuffisance de leurs décorations et la petitesse du théâtre, ce ne sera que leur rendre la justice qui leur est due de dire qu'ils ont exécuté leurs divers rôles avec beaucoup de grace, de gout et d'élégance¹⁴².

142. *GQ*, 10 mars 1791, p. [2].



Frontispice du *Quebec Almanack for the Year 1792*, gravé par J.G. Hochstetter.

CHAPITRE 4

LES
INFRASTRUCTURES

L'imprimerie

C OUPÉS pour ainsi dire de leurs racines françaises et engagés dans une lutte pour leur survie, les « nouveaux sujets » n'ont d'autre choix que de s'adapter aux circonstances en tirant profit du changement de régime. Mais les infrastructures nouvellement importées au Canada par les immigrants britanniques (ou américains) ne favorisent pas d'emblée la participation des francophones à la vie intellectuelle de la colonie, eux qui étaient encore étrangers à ce genre d'appareils. L'activité théâtrale, par exemple, demeure surtout l'apanage de la minorité anglophone qui soutient, après la Révolution américaine, le théâtre de tournée. Les Canadiens, qui n'ont pas la haute main sur les infrastructures, doivent se contenter de quelques représentations du théâtre de collège ou du théâtre amateur. Pourtant, l'implantation des imprimeries et des journaux, la création de librairies et de réseaux rudimentaires de bibliothèques modifieront considérablement le paysage intellectuel après 1764, en rendant plus accessible la culture écrite.

Les premières entreprises qui sous-tendent le commerce de l'imprimé (imprimeries, journaux, librairies, bibliothèques) et la vie théâtrale au Québec font partie d'un ensemble d'infrastructures matérielles qui permettront d'abord aux anciens sujets de participer à la circulation

des idées dans la colonie. Par la suite, ces mêmes infrastructures donneront accès aux Canadiens de langue française à un champ de production intellectuelle et littéraire où les « biens symboliques » que représentent les imprimés prendront de plus en plus de valeur.

Dans une étude sur les imprimés au Québec¹, deux des pionniers en ce domaine, John Hare et Jean-Pierre Wallot, retiennent d'abord, parmi les mécanismes de production et de diffusion, les infrastructures mises en place par les divers intermédiaires pour veiller à tout ce qui entoure le texte imprimé : la sélection, la confection, la vente, la promotion et la conservation. Cette rétrospective sur l'organisation des premiers réseaux d'imprimeurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires pourrait jeter un peu de lumière sur la constitution d'un champ de production éditorial implanté sur les bords du Saint-Laurent à partir de 1764 avec la venue à Québec de la première presse à imprimer de William Brown et Thomas Gilmore.

IMPRIMERIES, IMPRIMEURS, IMPRIMÉS

Quelques-unes des officines établies au Québec, les *Printing Offices*, ont déjà fait l'objet d'études générales sur les débuts de l'imprimerie. Ce sont surtout les bibliothécaires et les historiens qui se sont partagé ce champ de recherche. Les renseignements recueillis proviennent presque exclusivement de deux sources, l'une documentaire et l'autre journalistique. Dans le premier cas, il s'agit de livres de comptes ou de carnets de commandes, retrouvés dans les fonds Brown-Neilson ou Gray-Ermatinger, conservés principalement dans les dépôts d'archives publiques. L'autre source, le journal, fait paraître occasionnellement des annonces (que le traducteur présente sous l'appellation d'« avertissements ») de livres ou de papeterie à vendre à l'atelier ; on offre aussi des livres et des brochures qu'il faut acheter par souscription. On y annonce parfois des encans et une liste des périodiques européens à consulter chez l'imprimeur. Les journaux renseignent également sur les divers métiers de l'imprimerie. À Québec, Brown et Gilmore agissent un peu comme des hommes-orchestres, car ils accomplissent des

1. John HARE et Jean-Pierre WALLOT, « Les imprimés au Québec (1760-1820) », dans Yvan LAMONDE (dir.), *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)*, p. 79.

fonctions d'imprimeur, d'éditeur, de pressier, de relieur, d'expéditeur-distributeur, etc. Peu à peu cependant, les travaux d'imprimerie à *La Gazette de Québec* prennent de l'ampleur et les propriétaires partent à la recherche d'apprentis et de compagnons typographes et pressiers.

Dans cet espace dominé par l'imprimeur (qui, à l'origine, cumule des fonctions réservées plus tard à des intermédiaires aux rôles bien définis : éditeur, propriétaire de journal, typographe-pressier, marchand de livres et même bibliothécaire), un nouveau champ est en train de se constituer au Québec. Lentement mais sûrement, un autre lieu de pouvoir se définit. D'homme-orchestre au rôle et au statut plutôt indéterminés dans la société coloniale avant 1800, l'imprimeur devient, dès les premières décennies du XIX^e siècle, une des personnes clefs de la nouvelle société où l'instruction et la capacité de lire sont valorisées.

L'IMPLANTATION DE L'IMPRIMERIE À QUÉBEC

Il n'existait aucune presse à imprimer en Nouvelle-France, bien que les jésuites et les sulpiciens aient songé à l'introduire pour propager l'Évangile. Ainsi, en 1683, Louis Tronson, supérieur des sulpiciens de Paris, répondait à François Vachon de Belmont, des sulpiciens de Montréal, au sujet de sa demande de caractères pour imprimer : « On a cru qu'il serait inutile de vous envoyer les caractères pour imprimer parce qu'on nous dit que vous ne pourriez pas vous en servir et que les livres ne vous en apprendraient pas assez pour pouvoir y réussir². » Par ailleurs, le botaniste Pehr Kalm écrivait en 1749 :

Il n'existe aucune *imprimerie* au Canada et on n'en a jamais fondé nulle part, mais tous les livres viennent de France et toutes les ordonnances publiées ici sont manuscrites, y compris la monnaie de papier [...] Le fait qu'aucune imprimerie n'ait été encore fondée au Canada tiendrait, allègue-t-on, à ce que, par ce moyen, aucun livre ou écrit nuisible à la religion, à la royauté ou aux bonnes mœurs ne peut être imprimé et répandu dans le peuple. Rien de tel ne peut

2. Ægidius FAUTEUX, « Les débuts de l'imprimerie au Canada », *Les Cahiers des Dix*, n° 16 (1951), p. 19.

se produire par le moyen de textes manuscrits. Mais la raison principale doit être que, dans un pays où les habitants sont encore pauvres, on n'en est pas arrivé à ce niveau à partir duquel un imprimeur trouve un débouché suffisant pour sa production et peut gagner sa vie ; la seconde raison est probablement que la France y trouve son avantage, en laissant le Canada dépendre d'elle³.

On ne tolère pas d'écrits contre le régime en place. Sous le Régime anglais, une imprimerie aurait pu être interdite pour les mêmes raisons si, cette fois, les autorités n'avaient décidé de l'utiliser à leur avantage :

La presse à imprimer n'a pas été introduite au Canada en 1751 et en 1764 afin d'élargir les horizons littéraires et philosophiques de la population, ni même dans le but de répandre la parole de Dieu et certainement pas dans la perspective de faire avancer la cause de la libre parole et de la démocratie, même si, avec le temps, elle est devenue un instrument important pour défendre toutes ces causes. Elle exerce une fonction complémentaire à celle des autorités militaires et civiles ; son rôle est d'appuyer le gouvernement et de soutenir l'ordre public en diffusant les proclamations et les journaux officiels⁴.

Cependant, dans les colonies anglaises du Sud, la situation était différente. À partir d'une petite imprimerie établie sur les côtes du Massachusetts en 1639, la Corporation pour la propagation de l'Évangile (Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts) fait venir d'Angleterre une presse et un typographe expérimenté. Dès 1704, la ville de Boston s'est dotée d'une imprimerie qui publiait le *Boston Newsletter*, de Bartholomew Green. En 1751, un petit-fils de ce même Green transporte sa presse de Boston à Halifax, où il a John Bushell comme partenaire en affaires, plus tard fondateur et imprimeur du premier journal paru au Canada, la *Halifax Gazette*, en 1752. À Boston, Benjamin Franklin fonde et imprime le *New England Courant* à partir de 1721. En 1730, il lance, à Philadelphie, la *Pennsylvania Gazette* et, peu à peu, l'imprimerie envahit les 13 colonies.

C'est à Philadelphie, vers 1762-1763, que les typographes William Brown et Thomas Gilmore (et plus tard, en 1773, l'imprimeur lyonnais Fleury Mesplet) travaillent à côté de Franklin et de son beau-

3. Pehr KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, p. 296-297.

4. George L. PARKER, *The Beginnings of the Book Trade in Canada*, p. 24-25 (trad. libre).

frère, William Dunlop, oncle de Brown. Promoteur d'une presse libre, Franklin incarne « la Philosophie des Lumières en pleine action⁵ ».

La Gazette de Québec/The Quebec Gazette, hebdomadaire tiré à seulement 143 exemplaires – le nombre de souscripteurs est réparti à peu près également entre les Canadiens et les Anglais –, voit le jour le 21 juin 1764. Il continuera de paraître jusqu'en 1874. Gilmore avait rapporté d'Angleterre une presse à bras, les caractères, l'encre et le papier. Les revenus de cette entreprise (en grande partie tirés de subventions gouvernementales) ne satisfont pas aux attentes des propriétaires. Ceux-ci publient des brochures (dont les controversés *Presentments of the Grand Jury*, 1764, constituent le premier imprimé québécois), des calendriers, des *army-bills*, des ordonnances et des livres de piété, notamment le *Catechisme du diocèse de Sens* de Jean-Joseph Languet de Gergy, tiré à 2 000 exemplaires dès 1765 et réimprimé (même tirage) l'année suivante. Gilmore meurt en 1773, mais Brown poursuit seul jusqu'en 1789, encouragé par des commandes du gouvernement, du clergé et des marchands de Québec. En tout, il publie 250 titres, dont le dernier, *Abram's Plains: A poem* (1789) de Thomas Cary, est aussi le premier poème paru sous forme de brochure au Canada.

Parmi les successeurs de Brown et Gilmore dans la ville de Québec se trouvent William Moore, qui ouvre un atelier en 1788, et l'Écossais Samuel Neilson, neveu et héritier de Brown, débarqué à Québec vers 1789 pour fonder ensuite le premier mensuel bilingue, *Le Magasin de Québec/The Quebec Magazine* (août 1792-février 1794). Moore publie *The Quebec Herald, Universal and Miscellany* (1788-1792) et une traduction de ce journal, *Le Courier de Québec ou Héraut françois*, qui cesse de paraître après trois numéros. Il est surtout connu comme l'imprimeur des premiers *Directories* de la ville de Québec (1790, 1791). Trop endetté, il cesse ses activités d'imprimeur après 1794.

Samuel Neilson, pour sa part, prend brièvement la relève de son oncle, mais il meurt à l'âge de 23 ans en 1793. Son frère John, âgé de 17 ans seulement, continue le commerce d'imprimerie sous la surveillance du révérend Alexander Spark. Il devient rapidement un chef de file. Son officine, côte de la Montagne, demeure pendant près d'un demi-siècle le plus important atelier d'imprimerie au Québec, tant par le nombre des publications que par la qualité typographique des ouvrages. Sous sa direction et celle de son frère Samuel, les apprentis Louis Roy et John Bennett, formés à Québec, s'établissent comme les premiers imprimeurs du Haut-Canada. Élu député en 1818, il abandonne *La Gazette de Québec* à son fils Samuel en 1822, probablement

5. Jean-Paul DE LAGRAVE, *Histoire de l'information au Québec*, p. 37.

THE
 QUEBEC
 ALMANACK
 FOR
 The Year 1792.



QUEBEC:
 Printed by Samuel Neilson,
 N^o3. MOUNTAIN STREET.

Page de titre.

parce que son rôle de député est incompatible avec celui de propriétaire d'un journal qui se nourrit de contrats d'impression octroyés par le gouvernement.

Un autre imprimeur, John Jones, travaille aussi à Québec avant 1800. Propriétaire-éditeur du *Cours du tems / The Times* (1794-1795), il ne publie que son journal à partir de son atelier, la Nouvelle Imprimerie (*New Printing Office*). En 1795, Jones cède ses droits dans le journal et dans l'atelier à William Vondenvelden, avocat et arpenteur provincial, ancien traducteur à *La Gazette de Québec* à l'époque de William Brown. Il cumule plusieurs fonctions jusqu'en 1798 et il lègue à son tour, vers 1799, la Nouvelle Imprimerie à l'ancien traducteur de l'Assemblée législative, Pierre-Édouard Desbarats, qui deviendra imprimeur officiel des lois du Bas-Canada jusqu'en 1827 et l'ancêtre de la « dynastie » Desbarats au XIX^e siècle.

L'IMPLANTATION DE L'IMPRIMERIE À MONTRÉAL

À Montréal, l'avènement de l'imprimerie et l'arrivée du premier imprimeur coïncident avec le retrait de l'armée d'occupation américaine en 1776. À partir de Philadelphie, Fleury Mesplet avait publié une circulaire, *Lettre adressée aux habitants de la province de Québec ci-devant le Canada*, datée du 23 février 1774, qui les incitait à s'insurger contre les Britanniques et à former une quatorzième colonie. À son arrivée à Montréal avec son matériel typographique, Mesplet est jeté en prison, puis relâché trois semaines plus tard parce que les autorités sont convaincues que « le malheureux imprimeur n'était guère à redouter et que sa présence était même un bon moyen de s'assurer une presse⁶ ». Quoiqu'il en soit, pour démontrer sa bonne foi, il publie en juillet 1776 un ouvrage commandé par les sulpiciens de Montréal, *Reglement de la Confrerie. De l'adoration perpetuelle du S. Sacrement et de la bonne mort* [...], qui marque les débuts de l'imprimerie montréalaise. Son journal unilingue français, le seul au Québec au XVIII^e siècle, *La Gazette littéraire* [...] (3 juin 1778-2 juin 1779), est rédigé principalement par un autre immigrant français, Valentin Jautard. Avec leurs opinions libérales et antireligieuses les rédacteurs ne tardent pas à déplaire aux autorités civiles britanniques et au clergé catholique.

Un lecteur de *La Gazette littéraire* [...], probablement un sulpicien, qui signe Sincère moderne, conseille à l'imprimeur de continuer la publication d'ouvrages de piété, mais d'interrompre sa gazette :

Il est tant d'autres sujets qui peuvent vous occuper. Les *Journées du Chrétien*, les *Heures de Vie*, les *Cantiques*, les *ABC*, tant en Latin qu'en Français; les différentes *Neuvaines*, les *Oraisons de Ste. Brigitte*, les *Catéchismes*, les *Rudimens*; les *Vies des Saints* que vous vous étiez proposé de mettre sous la Presse l'année dernière⁷.

Le 2 juin 1779, à la veille du premier anniversaire du journal, Mesplet et son rédacteur sont arrêtés et emprisonnés. Après trois ans de captivité, Mesplet lance, en 1785, un journal bilingue, *Gazette de Montréal/The Montreal Gazette*, destiné surtout aux marchands. La seconde gazette⁸ adoucit le ton même si le rédacteur, qui fait traduire tous les textes du français à l'anglais, montre de l'antipathie envers le

6. Ægidius FAUTEUX, *op. cit.*, p. 28.
7. *GLM*, 5 mai 1779, p. 72.

8. Ce journal, maintenant connu sous le titre *The Gazette*, paraît encore.

clergé et manifeste sa volonté de promouvoir un gouvernement représentatif. De 1788 à 1791, il est secondé par un jeune rédacteur, Henry-Antoine Mézière, qui fait ses premières armes dans le journalisme. Fils spirituel de Mesplet, Mézière fondera plus tard un des premiers journaux littéraires du Québec, *L'Abeille canadienne* (1818-1819). Jusqu'à sa mort, survenue en 1794, Mesplet continue ses activités d'imprimeur, en publiant notamment en français et en anglais le premier pamphlet québécois, *La Bastille septentrionale* [...] (1791), attribué au jeune Mézière. Le plus prolifique des imprimeurs montréalais, Mesplet, publie 68 livres, brochures et circulaires.

Parmi ses successeurs à Montréal, on retrouve un « marchand de papier et de livres », Edward Edwards, qui achète tout le matériel du défunt imprimeur pour poursuivre la publication de la *Gazette de Montréal*, à partir du mois d'août 1795 – plus de cinq mois après sa disparition – jusqu'en 1810, lorsqu'il vend le journal à James Brown. Il imprime quelques ouvrages seulement, des calendriers (1801-1808) et les *Fables* d'Ésope en anglais (1800). Edwards recherche l'exclusivité au sujet des nouvelles d'Europe, ce qui n'est pas sans engendrer quelques conflits. Un de ses rivaux, l'imprimeur Louis Roy, qui avait lui aussi fondé une *Gazette de Montréal* (1795-1797), l'accuse de concurrence déloyale en 1797 : apparemment, Edwards se servait de son influence auprès du maître de poste assistant Hugh Finlay pour s'emparer des gazettes américaines et européennes dans le dessein de monopoliser l'information.

Si quelques ateliers artisanaux d'imprimerie changent de mains fréquemment, d'autres entreprises, plus stables, demeurent longtemps la propriété des mêmes familles, comme les Neilson ou les Desbarats. Ces lignées imposent une véritable tradition et elles sont considérées, à juste titre, comme des piliers de l'imprimerie à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La plupart des entreprises ont une structure relativement simple : un propriétaire (parfois deux associés, comme chez Brown-Gilmore), un gérant (chef d'atelier ou rédacteur dans le cas d'un journal), quelques employés (selon la dimension de l'entreprise, des compagnons et des apprentis pressiers et typographes) et un local muni d'une ou de plusieurs presses à bras. Les travaux d'imprimerie sont exécutés sur des presses mécaniques qui

représentent une amélioration sur celle de Gutenberg qui s'était inspiré des pressoirs à vis employés par les vignerons. Le « marbre » est mobile, le « tympan » et la « frisquette » permettent une meilleure impression. Il faut deux opérations successives pour imprimer sur un côté toute la surface d'un papier de format restreint (37 cm × 47 cm), d'où le nom de « presse à deux coups ». Comme la « platine » a une dimension égale à la moitié de celui de la « forme », il faut

donner un premier coup de pression, puis faire avancer la forme pour le second coup. La manœuvre est longue. On peut imprimer au maximum trois cents feuilles par jour. Deux ouvriers sont nécessaires. L'un encre la forme, l'autre exécute l'impression en manœuvrant le barreau⁹.

Au moins jusqu'en 1830, date à laquelle la Montreal Type Foundry ouvre ses portes, les imprimeurs doivent s'approvisionner en caractères et en papier chez des fournisseurs londoniens, et les journaux de l'époque font souvent état de problèmes au sujet des stocks disponibles.

La plupart des imprimeurs de Québec ou de Montréal ont tous été, un jour ou l'autre, propriétaires, éditeurs ou rédacteurs de journal. Au Canada, on a suivi le modèle mis au point par Franklin qui, dès ses premières années, fut journaliste-imprimeur. À l'instar de leur ancien employeur de Philadelphie, Brown et Gilmore publient d'abord un journal avant d'entreprendre d'autres travaux d'imprimerie et d'ouvrir un petit établissement où ils vendent livres et papeterie.

Ce que nous sommes en mesure de bien voir dès maintenant, c'est que le métier s'est établi et s'est développé suivant le modèle américain de l'imprimeur-journaliste, des conditions analogues produisant un chemin assez voisin, quoique à une échelle infiniment plus réduite sur les bords du Saint-Laurent que dans la république américaine¹⁰.

Pour ce qui est de la production, les « conditions analogues » produisent aussi des effets de similitude avec les colonies du Sud. C'est du moins la conclusion à laquelle arrive George L. Parker, qui voit des affinités entre les types d'imprimés produits au Canada et dans les 13 colonies où « un commerce florissant constitué de sermons autochtones, de livres de dévotion, d'ouvrages à caractère philosophique, d'almanachs et de manuels était destiné à une population de près de quatre millions de personnes au moment de la Déclaration d'indépendance en 1776¹¹ ». Toutes proportions gardées, cette production de type colonial ressemble étrangement à celle qui a cours au Québec pendant la même période.

9. Jean-Paul DE LAGRAVE, *op. cit.*, p. 56-57.

10. Claude GALARNEAU, « Les métiers du livre à Québec (1764-1859) », *Les Cahiers des Dix*, n° 43 (1983), p. 165.

11. George L. PARKER, *op. cit.*, p. 11 (trad. libre).

LES IMPRIMÉS AUTOCHTONES

Tous les textes publiés à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières avant 1805 sont considérés comme des incunables et près de la moitié ont moins de quatre pages, ce qui indique la popularité de la circulaire ou du feuillet, souvent utilisé pour des proclamations, des mandements ou des calendriers. Ces publications, que les bibliothécaires désignent sous le nom d'*ephemera*, n'ont pas toujours survécu aux outrages du temps et plusieurs de ces documents n'ont pas été conservés. Quant au nombre de livres, les chiffres révèlent quelques titres seulement, ce qui représente moins du quart de la production. La brochure (moins de 100 pages) et la feuille volante sont de loin les supports les plus fréquemment utilisés par les imprimeurs avant 1805¹². D'une part, ils coûtent moins cher; d'autre part, les coûts de production des livres demeurent élevés et les imprimeurs doivent recevoir des souscriptions afin de publier des ouvrages qui ne bénéficient pas de commanditaire. Par exemple, en 1774, l'ensemble non relié des quatre tomes qui composent les traités des lois françaises, compilés par François-Joseph Cugnet (*Traité de la loi des fiefs [...]*; *Traité abrégé des anciennes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada, aujourd'huy province de Québec [...]*; *Traité de la police [...]*; *Extraits des edits, declarations, ordonnances et reglemens, de sa Majesté très chretienne [...]*), se vend par souscription au prix de 1 guinée¹³ (ou 1 livre 3 chelins 4 deniers), l'équivalent du coût d'une vingtaine de billets de théâtre dans la galerie, somme hors de portée de la plupart des bourses. L'imprimeur Brown se plaint que la parution de cet ensemble volumineux prenne plus de temps que prévu. À cause d'une technique de fabrication artisanale, largement déterminée par des presses mécaniques et des difficultés d'approvisionnement en papier, la production d'imprimés demeure alors lente et coûteuse. Il n'est pas étonnant qu'on cherche des formules de rechange moins chères :

De nombreux ouvrages d'utilité pratique et publique ont pu être édités à la faveur d'allocations du gouvernement. Rarement a-t-on vu un livre lancé dans le public par l'initiative individuelle. Sous ces circonstances, le mode le plus rationnel était la publication périodique : revues, mélanges, magasins, etc.¹⁴.

12. Milada VLACH et Yolande BUONO, *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820*, p. xiv.

13. Marie TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, p. 90.

14. Edmond LAREAU, *Mélanges historiques et littéraires*, p. 2.

ALMANACH

CURIEUX

ET INTERESSANT;

Contenant la Liste des Prêtres & Religieux Desservants les Eglises de Canada; la connoissance des monnoies courantes, des Poids & Mesures, &c. Anecdotes, Fables, Curiosités naturelles, &c.

 Mil sept cent soixante dix-huit.



A MONTREAL;

Chez FLEURY MESPLET & CHARLES BERGER, Imprim. Lib.

 1778.

Page de titre.

Un examen des imprimés autochtones par sujet révèle qu'au début du XIX^e siècle les préoccupations religieuses, politiques et commerciales dominent largement la production, comme c'était déjà le cas avant 1800. Les pratiques littéraires proprement dites n'occupent encore qu'un faible pourcentage de l'ensemble des livres, brochures et circulaires autochtones. Si on considère le nombre des publications dans chaque ville, Québec l'emporte sur Montréal, ce qui n'est guère surprenant, compte tenu qu'une imprimerie s'y est établie plus tôt. Pendant tout le Régime anglais, Québec héberge le gouvernement civil de la colonie, la garnison et le haut clergé. En revanche, Montréal devient la capitale marchande, surtout à cause de la traite des fourrures. On remarque aussi certaines années où la production semble plus intense, particulièrement autour de grandes questions politiques : l'Acte de Québec (1774), la Révolution américaine (1775) et l'Acte constitutionnel (1791).

À Montréal, la courbe des premières années de l'imprimerie suit la carrière de Mesplet, avant, pendant et après son emprisonnement.

En comparant les deux villes, il est bien évident que la vieille capitale bénéficie de la présence du gouvernement et du clergé : « Le patronage gouvernemental et ecclésiastique s'avère un élément capital du succès en matière d'édition¹⁵ », rappellent Hare et Wallot. Cette situation défavorise Montréal qui ne profite pas de commandes fermes de la part d'organismes gouvernementaux et de l'administration diocésaine. Doit-on se surprendre que Mesplet déplore le manque de contrats d'édition octroyés par l'État ? Québec publie deux fois plus d'imprimés que Montréal jusqu'en 1805 et même jusqu'en 1820.

Les imprimeries appartiennent majoritairement à des Britanniques (Mesplet et, plus tard, Desbarats demeurent des exceptions). L'atelier Brown-Neilson domine l'édition au Québec à tous les points de vue, en imprimant plus de 60 % de la production, de 1764 à 1810 environ. L'atelier de la Nouvelle Imprimerie, fondée en 1794, prend de l'ampleur à partir de 1798 sous la direction de Pierre-Édouard Desbarats, en partie grâce aux commandes gouvernementales, et semble concurrencer l'atelier de John Neilson entre 1800 et 1820. Or, ce dernier est justement un des actionnaires de la Nouvelle Imprimerie. Le rôle des francophones dans le domaine de l'édition demeure donc très limité, tant à Québec qu'à Montréal, où quelques ateliers impriment, vendent, échangent ou importent des livres. Parmi les titres imprimés par Mesplet, près de la moitié sont des circulaires. Il publie avant tout en français, de même qu'Edwards. La « famille » Brown-Neilson, à elle seule, publie 60 % des imprimés et Pierre-Édouard Desbarats, avec sa Nouvelle Imprimerie, arrive bon deuxième.

L'atelier de William Brown est le premier quant à la qualité et à la diversité de sa production au XVIII^e siècle. Ses nombreux contrats avec les autorités civiles et religieuses lui ont permis d'imprimer des ordonnances, des proclamations, des almanachs, des lettres pastorales, des psautiers latins, des calendriers et des abécédaires. Huit de ses publications ont plus de 100 pages, notamment les volumineux traités de François-Joseph Cugnet. Assez curieusement, Brown n'a jamais porté le titre de « King's Printer », même s'il obtient régulièrement des contrats gouvernementaux. La compensation de 55 livres par année pour ses travaux¹⁶ ne lui est versée qu'irrégulièrement. Il vend aussi de la papeterie et il approvisionne – comme John Neilson le fera plus tard – les autres imprimeurs.

15. John HARE et Jean-Pierre WALLOT, *op. cit.*, p. 94.

16. Marie TREMAINE, *op. cit.*, p. 633. En 1769, cette somme est portée à 100 livres.

Des circonstances analogues se produisent chez les Neilson, Samuel et John, qui bénéficient aussi des « largesses » gouvernementales. Samuel publie en feuillets trois élégies sur le naufrage dont est victime le curé de Québec, Auguste-David Hubert, en 1792¹⁷, et les premières brochures sur des problèmes courants à saveur locale : par exemple, les écrits de Pierre-Amable De Bonne (1792) ou ceux d'Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry (1792).

John Neilson poursuit la politique de son frère aîné en éditant des documents gouvernementaux, des manuels scolaires et des livres religieux, du clergé tant protestant que catholique. Retenons deux œuvres littéraires : *Le Canadien et sa femme* de François Baby, et *L'Areopage* de Ross Cuthbert.

Ces exemples suffisent peut-être à confirmer le caractère utilitaire de 95 % de la production éditoriale des années 1764-1805. L'essor de l'imprimé a d'abord suivi la voie pratique pour répondre aux besoins les plus pressants d'une société coloniale, ce qui explique la proportion élevée d'almanachs, de manuels, d'abécédaires et d'autres écrits à caractère didactique. La guerre de Sept Ans avait perturbé l'envoi de manuels scolaires en Nouvelle-France au cours des dernières années du Régime français. Les lois sur la navigation (1651-1849) réservaient aux navires anglais le commerce avec les colonies britanniques et empêchaient les communautés religieuses d'importer des livres directement de France. Le besoin de manuels pour l'enseignement pousse les Messieurs de Saint-Sulpice, à Montréal, et les prêtres du séminaire de Québec à recourir à un intermédiaire londonien, le libraire Paul Vaillant. Cependant, la réimpression de manuels pour l'enseignement se fait à meilleur compte dans la colonie. Les nombreuses rééditions des *Éléments de la grammaire française* [...] de Charles-François Lhomond, parues de 1800 à 1820, pourraient servir d'exemples de ce type de travail d'imprimerie. Les imprimeurs Brown, Mesplet et Neilson ont tous bénéficié du marché des livres scolaires.

Certains prétendent que la tradition d'imprimer et de vendre des livres tout en éditant un journal, comme le font tant d'imprimeurs aux XVIII^e et XIX^e siècles, serait d'origine britannique :

L'impression de livres a commencé au Canada [...] avec l'établissement, au milieu du XVIII^e siècle, d'officines où on

17. [Pierre-Florent BAILLAIRGÉ], *Elegie : sur l'air du « Couronnement du roi »* ; [François SARREAU], *Elegie, sur le funeste événement arrivé le 21 de mai 1792, sur le fleuve vis-à-vis la Pointe Lévi* [...] et *Suite de l'Élegie du naufrage de Mr. Hubert curé de Québec* [...].

imprimait des journaux et des publications gouvernementales. Cependant, presque tous les livres et les brochures imprimés au Canada avant 1800 l'ont été pour suffire aux besoins du gouvernement, de la cour, de l'Église et des écoles. Ce n'est que durant les premières années du XIX^e siècle qu'on retrouve un public lecteur intéressé à la littérature en général, apte à soutenir des librairies indépendantes. Quand les libraires commencent à ouvrir leurs boutiques, ils amènent avec eux une tradition britannique d'imprimer et de vendre des livres. À l'aube des années 1830, plusieurs des libraires les plus audacieux ont déjà leur atelier d'imprimerie et même leur propre journal ou revue mensuelle¹⁸.

D'autres ne voient pas la situation du même œil. Camille Roy, par exemple, en pensant peut-être à Mesplet et à Jautard, soutient que deux traditions étrangères, l'une française et l'autre anglaise, se sont affrontées pendant cette période des pionniers :

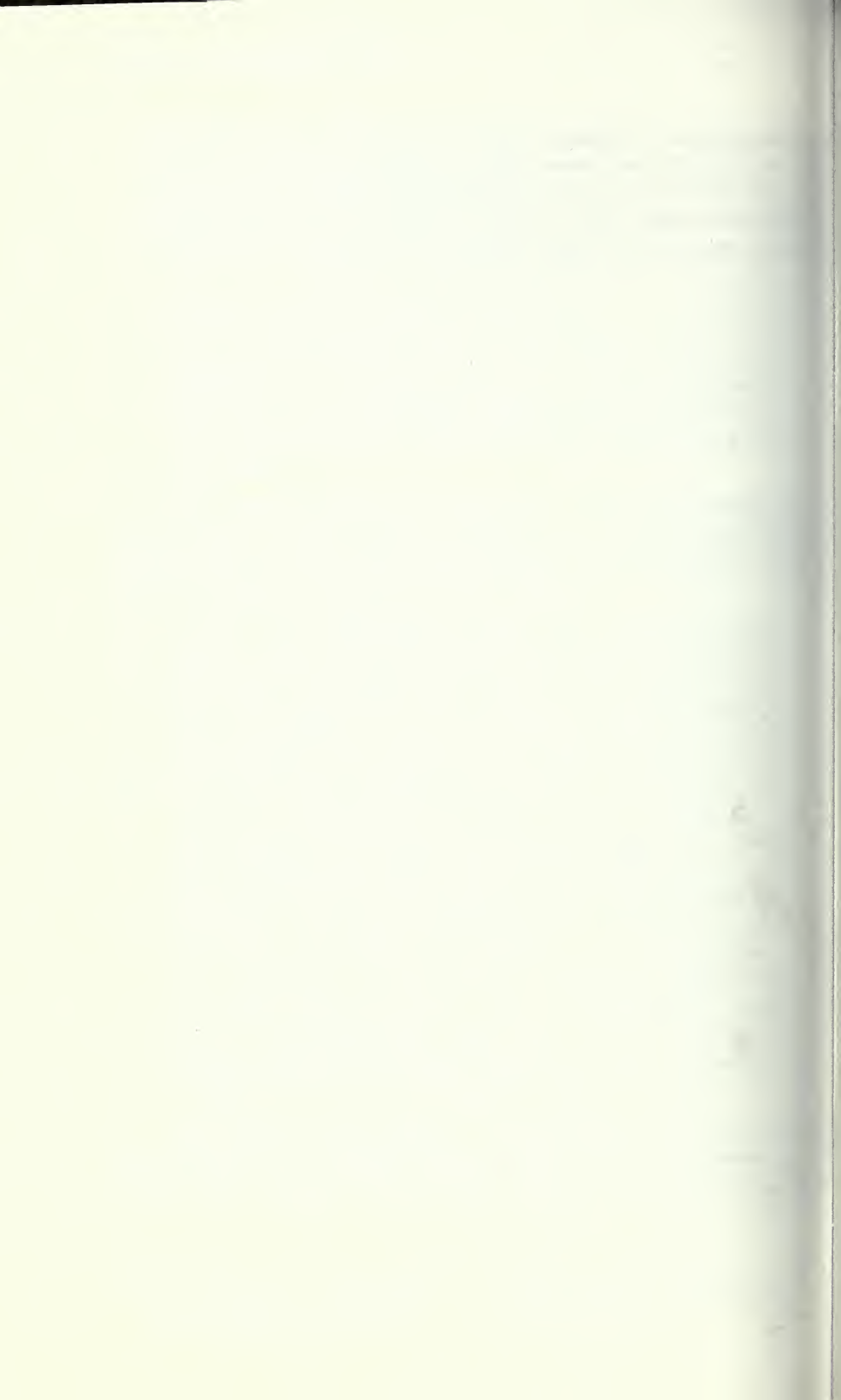
La littérature canadienne est donc née, si faible que soit encore sa vie, et si gauches parfois que soient ses premiers mouvements. L'esprit qui l'anime lui vient d'abord d'un patriotisme très actif ; mais, parce que les pouvoirs publics sont susceptibles, et qu'ils surveillent avec rigueur tout ce qui s'imprime, il se fait que notre littérature doit se préoccuper le moins possible des sentiments, des souffrances, des revendications de la conscience nationale ; d'autre part, parce que ceux qui dirigent nos journaux, et qui y écrivent, sont très souvent des hommes nés en France, et pas tout à fait adaptés aux conditions de notre vie morale et intellectuelle, il en résulte que notre première littérature est souvent l'expression de l'esprit français plutôt que de l'esprit canadien. Longtemps encore ces deux influences, anglaise et française, vont tenir en tutelle notre enfance littéraire, l'une pour la comprimer, l'autre pour la faire grandir et se développer, mais en un sens peu original, et en des œuvres qui ne pouvaient faire de nous que de serviles imitateurs¹⁹.

Ces opinions bien partagées sur les deux pays qui ont influencé la constitution d'un champ de production au Québec laissent peut-être de côté l'existence d'un troisième facteur : le poids de l'influence

18. Henry Pearson GUNDY, *Book Publishing and Publishers in Canada before 1900*, p. 31 (trad. libre).

19. Camille ROY, *Nos origines littéraires*, p. 87.

américaine, avec ses infrastructures (les premières maisons d'édition en Amérique du Nord) mais, surtout, avec ses superstructures (courants d'idées démocratiques) qui perturbent à l'occasion le paysage intellectuel canadien. Les pratiques autochtones d'écriture et d'édition portent la marque, à des degrés divers, de ces trois influences majeures.



Les journaux

L'IMPLANTATION DE LA PRESSE À QUÉBEC

PENDANT le demi-siècle qui suit la Conquête, l'espace réservé à la culture et à la vie littéraire en général, dans les journaux hebdomadaires, représente généralement moins que 10 % de leur espace total, mais sa seule présence manifeste l'intérêt d'un certain public lecteur pour des questions culturelles. Dans cet espace restreint, habituellement consigné à l'avant-dernière ou à la dernière page, les journaux reproduisent parfois quelques poèmes et chansons autochtones, mais surtout des écrits étrangers, provenant de périodiques britanniques : des récits, des essais sur les grandes questions du jour et quantité d'annonces de toutes sortes (pièces de théâtre à venir, livres à vendre, conférences, causeries, réunions d'associations, souscriptions pour une nouvelle publication ou pour une bibliothèque, etc.), ainsi que des nouvelles littéraires de l'étranger.

Le premier journal bilingue en Amérique, *La Gazette de Québec* / *The Quebec Gazette*, a probablement servi de prototype dans la colonie. Imprimé sur une seule feuille de papier standard, mesurant

48,3 cm sur 35,6 cm, pliée en deux, il forme un in-folio de quatre pages dont chacune est partagée en deux colonnes, celle de gauche en anglais et celle de droite en français²⁰. En tête de la première page, au centre, figurent les armes royales avec la devise *Dieu et mon Droit*. L'abonnement annuel est fixé à 15 chelins, prix raisonnable comparativement au coût de l'abonnement à un journal anglais ou américain à la même date. Le prospectus ou programme bilingue du nouveau journal comporte des indications précises sur l'objectif réel visé par les propriétaires :

On pourroit ici beaucoup dire en faisant l'Énumération des Avantages précieux qui doivent particulièrement résulter de l'Établissement d'une Imprimerie à *Québeck* ; si nous le considérons comme le Moyen le plus efficace à faire réussir une entière Connoissance de la Langue *Angloise* et *Française* parmi ces deux Nations, qui à présent se sont jointes heureusement dans cette Partie du Monde, ils seront rendus capables de converser ensemble, de se communiquer leurs Sentiments comme des Frères, et de conduire leurs différents Négoces avec Aise et Satisfaction.

En Amérique et en Angleterre, où les deux imprimeurs avaient pourtant été formés, aucun ne pouvait servir de modèle à ce premier « papier-nouvelles » traduit. Ce bilinguisme n'était, aux yeux des propriétaires, qu'une façon pratique d'enseigner l'anglais à la population de langue française. Fondé en 1764 avec l'assentiment des autorités militaires et civiles, ce nouveau journal n'a d'autre prétention que de devenir une compilation, « un recueil d'affaires étrangères et de transactions politiques ». En plus des 50 livres garanties par le gouverneur en retour de la publication des annonces officielles, ordonnances du Conseil, règlements publics, avis de ventes par le shérif, etc., Brown et Gilmore tirent des revenus de la publicité du journal. Ils entreprennent aussi de petits travaux d'imprimerie et, plus tard, la publication de brochures et de livres, pour assurer la viabilité de leur entreprise. Dans leurs pages, les nouvelles étrangères et la publicité occupent habituellement les neuf dixièmes de l'espace disponible avec, à l'occasion, un poème, un récit ou une lettre d'un souscripteur. C'est ainsi qu'on retrouve, dès 1764, les premiers poèmes publiés au Québec, une ode et une élogie, en anglais, adressées à un cheval de course mort

20. Fusionné en 1874 avec le *Quebec Morning Chronicle*, puis avec le *Quebec Daily Telegraph* en 1925, ce journal paraît toujours sous le titre *Quebec Chronicle Telegraph*.

sur les plaines d'Abraham²¹. Timidement, les textes dits littéraires font leur apparition dans le journal.

Du 31 octobre 1765 au 29 mai 1766, le journal ferme ses portes, en raison de la loi du Timbre et des impôts, qui rendent le prix du papier prohibitif dans la colonie. À la reprise des activités, Brown et Gilmore publient un second prospectus dans lequel ils réitèrent leur ferme intention de continuer à publier leur journal sans restrictions :

Un bonheur particulier dont les sujets de l'Empire britannique jouissent seuls, est celui de penser comme ils jugent à propos, et de publier leurs pensées, pourvu qu'elles ne fassent pas tort à aucun particulier, ou qu'elles ne troublent pas la tranquillité publique : Ce n'est donc pas que d'une Presse Britannique qu'il peut sortir quelques publications sans un *Imprimatur*²².

Pour la première fois, ils confessent la gêne que leur cause la traduction des articles en français :

[...] comme il nous arrive quelques fois de ne recevoir des intelligences que la veille du jour de la publication de notre Gazette, nous nous trouvons obligés d'omettre plus que nous ne voudrions jusques à la semaine suivante ; mais si on fait attention, que nous avons premièrement à la traduire, et ensuite à la composer dans les deux langues, nous espérons que nos Pratiques auront un peu d'indulgence pour nous²³.

La qualité des traductions laisse à désirer, mais le journal est relancé et une génération de lecteurs assiste, sans réagir, à une dégradation certaine de la langue littéraire. Pourtant, les imprimeurs paraissent se soucier de la bonne tenue des textes qu'ils publient²⁴.

Quelques exemples suffiront peut-être à dévoiler les difficultés que pouvaient rencontrer les adeptes des belles-lettres, qu'ils soient anglophones ou francophones, sous le Régime britannique. On dicte parfois une ligne de conduite aux imprimeurs relativement au choix de textes²⁵ ou aux genres à proscrire²⁶. La sélection des textes à reproduire se fait presque exclusivement à partir des journaux étrangers mis à la disposition des compilateurs. L'absence d'extraits tirés des journaux français s'explique par le fait que leur entrée est rigoureusement interdite dans la colonie²⁷. Jusqu'en décembre 1790, les 1 325 numéros

21. GQ, 5 juillet 1764, p. [3].

22. GQ, 29 mai 1766, p. [2].

23. *Loc. cit.*

24. GQ, 28 juillet 1766, p. [3].

25. GQ, 10 et 17 février, et 3 mars 1785.

26. GQ, 3 décembre 1785, p. [4].

27. Joseph-Edmond ROY, « Napoléon au Canada », *MSRC*, 3^e série, vol. V (1911), section I, p. 81.

NUM. 1542.

THE LA

QUEBEC GAZETTE


GAZETTE.  DE

SATURDAY, JANUARY 10, 1795. QUEBEC.

SAMEDI, LE 10 JANVIER, 1795.

Q U E B E C

S E R I A L

Universal  *Miscellany.*

NUMBER, 1. VOLUME, I.

" Quid verum atque decens, curo et rogo, et omnis in hoc sum: condo, & compono." Hor.

MONDAY, NOVEMBER 24th. 1788.

1790. NUM. XLVIII.

THE GAZÈTE

MONTREAL  DE

GAZETTE. MONTREAL.

THURSDAY, NOVEMBER 25. JEUDI, 25 NOVEMBRE.

de *La Gazette de Québec* diffusent 320 poèmes dans la rubrique « Poets' Corner ». Ces données ne tiennent pas compte des vers anonymes, en français et en anglais, intitulés « Étrennes du porteur du journal », parus le premier de l'an et reproduits sous forme de feuillets au début de chaque année. En somme, bien qu'il faille s'y attendre, les textes en anglais occupent la part du lion. Une infime partie des poèmes – à peine 7,5 % – paraît en français. On reproduit également cinq poèmes en latin pour lesquels l'imprimeur demande une traduction. Mais la poésie et les belles-lettres ne semblent pas susciter beaucoup de réactions, sinon qu'on réclame, de temps à autre, plus d'espace pour les écrits en vers²⁸ ou qu'on suscite un débat autour d'un texte²⁹.

LA POLITIQUE ÉDITORIALE

Les articles portant sur l'étranger et colligés dans *La Gazette de Québec* proviennent majoritairement de journaux londoniens, notamment du *London Magazine*, de la *London Gazette*, du *Morning Chronicle* et du *St. James Chronicle*. On reproduit parfois des articles de l'*Edinburgh Advertiser* ou de quelques journaux anglo-américains, surtout new-yorkais. Probablement à cause des lois sur la navigation, même les nouvelles du continent européen sont filtrées par les gazettes londoniennes avant d'être reproduites dans la colonie. Pas question d'importer des journaux directement de l'Europe. En 1844, Michel Bibaud signale les répercussions d'une telle politique sur les lectures de la population canadienne :

Faire venir des journaux, ou même des livres directement de France, était une chose à laquelle il ne fallait pas penser ; et comme lord Dorchester n'était pas un *anglificateur* dans la force du terme, il aurait semblé qu'il ne voulait permettre aux Canadiens d'autre lecture que celle des insignifiantes gazettes du temps, ou des statuts provinciaux, dont la ridicule redondance, pour ne rien dire de plus, avait encore le défaut d'être barbaquement traduite en français³⁰.

En général, à moins qu'il s'agisse d'une proclamation gouvernementale ou d'une ordonnance administrative, les écrits journalistiques ne sont pas signés. Cette pratique demeure très répandue, autant

28. GQ, 27 janvier 1785, p. [4].

29. GQ, 20 mars 1783, p. [4] ; 27 mars 1783, p. [4] ; 10 avril 1783, p. [4].

30. Michel BIBAUD, *Histoire du Canada sous la domination anglaise*, p. 124.

au Québec qu'en Angleterre et dans les colonies à la même époque, et pour cause : on veut éviter des poursuites judiciaires. D'ailleurs, pendant tout le Régime britannique, le droit de propriété littéraire n'est pas reconnu ; alors, à quoi cela sert-il de signer un texte ? En Angleterre, la loi sur la propriété littéraire de 1709-1710 ne protégeait pas l'auteur d'une publication, mais servait à empêcher des éditeurs sans scrupules d'en produire une édition pirate. Au Québec, selon une pratique devenue courante, les imprimeurs de journaux agissent généralement comme des éditeurs, en s'arrogeant des prérogatives qui reviendraient normalement aux auteurs ; on emprunte, on pille, on découpe, on émonde les articles d'autrui sans égards aux droits d'impression ou de reproduction des textes. Le tout se fait impunément puisque cette pratique tend à se généraliser dans la colonie. Le plus souvent, les imprimeurs invitent les gens à collaborer au journal en leur promettant l'anonymat³¹. Ils connaissent l'identité de l'auteur quand il s'agit d'un écrit autochtone, mais ils cachent la signature au moment de reproduire le document dans le journal.

Sans doute insatisfait de l'espace qu'il peut allouer à la littérature étrangère dans son journal, Samuel Neilson lance, en août 1792, la première revue mensuelle québécoise, *Le Magasin de Québec* [...], sous-titrée *Recueil utile et amusant de Littérature, morale, histoire, politique &c.*, avec la mention « particulièrement adapté à l'usage de l'Amérique britannique ». Dans cet in-octavo de 68 pages par livraison, Neilson reproduit des extraits d'ouvrages marquants en provenance de la France et de la Grande-Bretagne dans le dessein, note-t-il, « to enlighten the public mind – to communicate useful instruction, or to create the taste for letters³² ». L'éventail des sujets abordés dans cette petite encyclopédie populaire témoigne de l'éclectisme du compilateur. Cette tentative littéraire n'a duré que deux ans, mais Bibaud demeure convaincu que cette revue « se serait soutenu plus longtemps sans doute, si le goût de la littérature et des sciences eût été plus répandu dans le pays qu'il l'était alors³³ ». Neilson meurt prématurément le 12 janvier 1793, et le dernier numéro paraît en mai 1794.

Quelques années auparavant, plus précisément du 24 novembre 1788 au 25 juillet 1792, William Moore, un franc-maçon, avait fondé à Québec le premier journal unilingue anglophone, le *Quebec Herald* [...], mais cet hebdomadaire de huit pages in-quarto ressemble plus à un recueil qu'à un journal. Le contenu provient en majeure

31. Manon BRUNET, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle. L'envers et l'en-droit de pratiques institutionnelles », *Voix et images*, vol. XIV, n^o 2 (hiver 1989), p. 170.

32. *Le Magasin de Québec* [...], août 1792, s.p.

33. Michel BIBAUD, *op. cit.*, p. 117.

partie de lettres et d'articles puisés dans les journaux européens et américains. La littérature n'est guère représentée car l'imprimeur semble plus préoccupé par les grands bouleversements européens, les questions relatives au gouvernement démocratique et celles de la liberté de la presse. La feuille de Moore se distingue de celle de Brown par la sélection des articles : il s'adjoint une sorte d'éditeur en la personne du maître d'école James Tanswell, qui choisit les articles à paraître dans le *Quebec Herald* [...]. Ce Tanswell était le grand secrétaire provincial de la Society of Free and Accepted Masons in Canada de 1780 à 1784. Ensemble, Moore et Tanswell avaient tenté de créer une « gazette française », en lançant, en même temps que le *Quebec Herald* [...], *Le Courier de Québec* [...], hebdomadaire in-quarto de quatre pages. Faute de souscripteurs, ce journal cesse de paraître après seulement trois numéros, vers la fin de 1788.

Conscient des échecs de leurs prédécesseurs, le traducteur William Vondenvelden et le marchand John Jones de Québec lancent à leur tour, en 1794, un hebdomadaire in-quarto de huit pages, intitulé *Le Cours du tems* [...]. Il s'agit d'un journal d'opinion, fortement teinté de « loyalisme ». Le prospectus lance un appel à la collaboration des lettrés mais exige, pour la première fois au Bas-Canada, des articles signés, sinon les productions autochtones « ne sauroient être admises, et seront rejetées sans apologie³⁴ ». Le journal paraît un peu moins d'un an (4 août 1794-27 juillet 1795).

Après l'échec du *Magasin de Québec* [...] vers la fin de 1802, John Neilson revient à la charge avec le *British-American Register*, « ouvrage périodique » hybride qui ressemble à une revue, avec son format in-duodecimo et ses 16 pages par numéro hebdomadaire. Malgré le titre unilingue, les articles sélectionnés dans l'une ou l'autre des deux langues paraissent sans aucune traduction. L'histoire du Canada occupe une place de choix parmi des articles à dominante politique. Une section littéraire intitulée « Poetry » reproduit des poèmes, en français et en anglais, des anecdotes et des épigrammes, et une autre rubrique contient des « Papers Relating to Canada ».

Dans ce pays où, selon Neilson, « learning is far from being generally diffused³⁵ », même la population « instruite » éprouve des difficultés à écrire. L'éditeur joue donc occasionnellement un rôle de correcteur de textes, de critique littéraire et aussi de censeur³⁶. Dès le troisième numéro, il commente quelques « poetical productions » autochtones soumises par des lecteurs et refusées pour des motifs

34. Prospectus du journal *Le Cours du tems* [...], 23 juin 1794.

35. *The British-American Register*, 18 décembre 1802, p. 1.

36. Voir le poème non signé, « Dangers de la lecture des Romans », *The British-American Register*, 2 avril 1803, p. 208.

d'ordre stylistique³⁷. L'intervention d'un éditeur, qui agit un peu comme la première instance critique, annonce déjà une pratique qui deviendra courante vers 1830. Malgré les bonnes intentions de Neilson, le *British-American Register*, lancé le 8 janvier 1803, ferme ses portes le 6 juillet de la même année, après seulement 26 numéros, faute d'un appui suffisant du public.

La ville de Québec a vu naître six périodiques avant 1805, mais seule *La Gazette de Québec* a survécu. Elle était aussi la seule à réunir toutes les conditions essentielles à la survie d'un « papier-nouvelles ». Ce journal joue, à toutes fins utiles, le rôle d'un « imprimeur du roi » : il bénéficie de l'appui indéfectible du gouvernement ; les primeurs d'Europe – peu importe que celles-ci arrivent avec quatre mois de retard –, informations contenues dans la section « Foreign Intelligence », forment en quelque sorte l'épine dorsale du journal ; enfin, les revenus de la publicité assurent sa stabilité. Une fois ces trois conditions réunies, le journal peut même se permettre d'offrir à ses abonnés – ses « pratiques », comme on écrit à l'époque – le luxe de quelques productions littéraires étrangères ou autochtones, pour peu qu'elles soient assez restreintes et non compromettantes.

L'IMPLANTATION DE LA PRESSE À MONTRÉAL

Les conditions socio-politiques à Montréal sont, à plusieurs égards, sensiblement les mêmes qu'à Québec, du moins jusqu'à la Révolution américaine. Cependant, quelques différences majeures distinguent les deux villes. Rappelons que, après la Conquête, Montréal se trouve relativement loin des pouvoirs militaire, civil et religieux. Mais sa vocation commerciale l'ouvre davantage aux courants d'idées qui viennent d'Europe et des colonies américaines :

En réalité, les courants idéologiques étrangers circulaient parmi une certaine élite. Ils filtraient lentement, mais sûrement, jusqu'aux masses. Ils y étaient véhiculés soit par des immigrants, soit par des Canadiens rentrant de l'étranger, soit par les envahisseurs américains de 1775-1776, ou encore, par la propagande distillée par des agents américains

37. *The British-American Register*, 22 janvier 1803, p. 46.

et français jusqu'à la guerre de 1812, soit aussi par des volumes et des journaux que l'autorité civile tolérait d'un œil complice ; il fallait bien décrasser ces paysans canadiens, français et catholiques, deux taches difficiles à effacer³⁸.

La pénétration de courants idéologiques ne se fait pas sans créer certains remous. Du point de vue des premiers imprimeurs, il faut d'abord se donner les instruments qui facilitent la diffusion des idées, mais pas n'importe lesquelles. Les autorités civiles et religieuses réagiraient vivement à toute tentative de diffuser ouvertement au Canada les écrits des philosophes. C'est pourtant ce que Benjamin Franklin avait réussi, sous le couvert de l'implantation d'une presse « libre », dans les colonies anglo-américaines. Grâce à l'appui de Franklin, le maître-imprimeur Mesplet est nommé imprimeur du Congrès à Montréal, en 1776, et chargé d'établir une presse de langue française dans la province de Québec.

Après le retrait des troupes américaines en 1776, le séjour de Mesplet à Montréal occasionne tout un branle-bas. Ses premières publications, relativement anodines, témoignent de ses bonnes intentions et lui servent de lettres de caution surtout auprès des sulpiciens. Le 3 juin 1778, il fonde *La Gazette du commerce et littéraire. Pour la Ville & District de Montréal*. Pour la modique somme de 2 piastres espagnoles, c'est-à-dire l'équivalent de 10 chelins par année ou de « 10 copres [sous] » par numéro, les souscripteurs ont accès à un journal qui, dans sa présentation et son contenu, se situe presque aux antipodes de son seul concurrent, *La Gazette de Québec*. Grâce à la littérature, Mesplet ambitionne la création d'une tribune d'idées. De fait, son « papier périodique » avec des « morceaux variés de littérature », choisis parmi « les plus intéressans et les plus instructifs », ne comporte que peu d'annonces et presque pas de nouvelles ; en revanche, il présente un grand nombre d'articles qui relèvent du journalisme littéraire.

L'adjoint de Mesplet au journal, l'avocat et homme de lettres français Valentin Jautard, outre qu'il est le premier véritable rédacteur, joue aussi un rôle de pionnier comme critique littéraire dans la colonie. Sous le couvert de pseudonymes, les correspondants de *La Gazette littéraire* [...] s'interpellent et se disputent régulièrement, soit pour donner leur avis sur telle ou telle production, soit pour susciter des débats.

Mais les « débats » sont interrompus en 1779 par l'emprisonnement du propriétaire et du rédacteur du journal. En 1785, lorsqu'il

38. John HARE et Jean-Pierre WALLOT, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1840. Bibliographie analytique*, t. I : 1801-1810, p. 7-8.

PROSPECTUS

Pour l'Établissement d'une nouvelle Gazette,
en Anglois & en François, sous le Titre
de *GAZETE DE MONTREAL*;

Imprimée par F. MESPLET.

Il y a peu d'États en Europe qui n'aient leur Gazette, pourquoi ce Pays si étendu n'auroit-il pas la Sienne. Le Papier Périodique de 1778 avoit déjà pris; les Souscriptions eussent été beaucoup plus nombreuses l'année suivante, sans une catastrophe dont il est inutile de parler. Le même zèle pour le bien public existe, & la tranquillité dont cette Province jouit donne un nouvel encouragement: il m'a semblé, & le Public sentira qu'on ne peut se rendre plus véritablement utile qu'en se chargeant d'un travail aussi pénible dont il peut résulter des avantages essentiels.

On avoit réussi à intéresser les Citoyens dans la dernière. La circonstance est plus favorable, les correspondances ouvertes de toutes parts procureront des matériaux bien différens & en plus grande quantité; les nouvelles Littéraires y trouveront une place, celles du continent de l'Amérique & de l'Europe que l'on se propose de faire en sorte de recevoir chaque mois, rendront la Feuille intéressante, & rien ne sera épargné pour remplir ce dernier objet.

Il faut convenir de l'étendue de l'entreprise, elle pourroit même être taxée de témérité; car qui ne trembleroit pas au moment de paroître devant le Public, Juge toujours redoutable: aussi je sens la nécessité d'implorer son indulgence, & le prie de me tenir compte de la pureté de mon intention, & des efforts que je ferai pour la remplir.

Dans tout ce qui sera inséré dans cette Gazette, j'observerai inviolablement d'avoir toujours présente l'image auguste de la vérité, & de ne pas tomber dans la licence. Je ferai mes efforts pour rendre le style simple & correct; mais aussi, mes Lecteurs observeront qu'on n'écrira pas aussi bien sur les bords du fleuve St. Laurent que sur les rives de la Seine.

Prospectus de la
Gazette de Montréal,
1785.

reprend la publication d'un journal, Mesplet effectue des changements importants: *Gazette de Montréal/The Montreal Gazette* est maintenant bilingue. C'est une feuille d'information et de publicité dont le format ressemble étrangement, du moins en surface, à celui de sa rivale, *La Gazette de Québec*. L'imprimeur s'abonne à plusieurs feuilles, dont la *London Gazette*, *Le Courrier de l'Europe* et le *New York Journal*, de sorte que la littérature cède maintenant le pas à l'information et aux commentaires. Contraint de publier sa nouvelle gazette en français et en anglais, même s'il éprouve des difficultés à trouver des traducteurs, Mesplet bénéficie désormais du patronage de l'État. Toutefois, l'esprit

philosophique du périodique reste essentiellement le même : « Voltaire est toujours le grand inspirateur du journal³⁹. »

Mesplet introduit la formule française du journal littéraire ; non content de reproduire des articles sur des faits ou des événements, il les commente et, qui plus est, il invite ses lecteurs à en faire autant. En agissant de la sorte, il valorise la fonction qu'occupera plus tard le rédacteur au sein d'un journal. Cette pratique rédactionnelle s'articule surtout autour d'un événement ou plutôt d'une série d'événements qui ont déclenché une « couverture » sans pareille dans la presse : la Révolution française.

« On peut estimer que, de 1789 à 1792, les trois périodiques de la province, la *Gazette de Montréal*, la *Gazette de Québec* et le *Quebec Herald* [...] firent de concert la promotion des idéaux de liberté et d'égalité de la Révolution française⁴⁰ » ; cependant, cette période de convergence idéologique, réelle ou apparente, entre les trois imprimeurs dure peu. Au début de 1793, Samuel Neilson meurt ; la même année, Moore interrompt la publication du *Quebec Herald* [...] et, au début de l'année suivante, Mesplet décède à son tour. Edward Edwards prend la relève en 1795, mais le journal change radicalement de ton.

LE STATUT DE LA PRESSE

L'implantation des premiers journaux à Québec et à Montréal au XVIII^e siècle a été laissée à l'initiative de quelques personnes – des maîtres-imprimeurs – qui assument presque seuls des responsabilités qui n'incombent plus aux typographes-pressiers, aux rédacteurs, aux éditeurs et aux diffuseurs des journaux. Les premières gazettes sont dans une dépendance complète de la presse étrangère – sauf bien entendu *La Gazette littéraire* [...]. Elles y puisent l'essentiel de leurs informations. C'est en partie pourquoi elles ont plus l'allure de recueils d'articles que de commentaires qui refléteraient une vision particulière de l'actualité. À cause de la lenteur des communications, les primeurs se démodent moins vite. Là où on innove, c'est au chapitre de la langue. L'expérience de Brown et Gilmore, dans un journal bilingue, donne naissance à une pratique unique en Amérique, le journal « traduit ». Pour ce qui est de l'intelligibilité des traductions, c'est une autre question. Dans *La Gazette de Québec* comme plus tard dans la *Gazette*

39. Jean-Paul DE LAGRAVE, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des lumières au Québec*, p. 230.

40. *Ibid.*, p. 391.

de Montréal, on n'atteint jamais autre chose qu'une équivalence approximative entre les deux langues. Les premiers imprimeurs tentent de ménager la chèvre et le chou. La courte vie des journaux unilingues – *La Gazette littéraire* [...], le *Quebec Herald* [...] – le prouve : avant 1806, pas de salut hors du bilinguisme. Après 1806, le clivage des opinions autour de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et la création d'organes comme le *Quebec Mercury*, au service de la population conservatrice d'expression anglaise, et *Le Canadien* marqueront la fin de cette expérience.

À cette époque, le métier de journaliste est encore mal défini. Il se confond avec celui de propriétaire-imprimeur-éditeur du journal. Dans quelques ateliers, on pratique, jusqu'en 1805 et même après, une forme de journalisme *sans journaliste*. Comme la fonction de rédacteur n'est pas encore reconnue à l'aube du XIX^e siècle, les « hommes de journaux » veillent aux moindres détails de la production et de la diffusion du journal. Le statut de la presse au Québec demeure tout aussi ambigu avant le début du XIX^e siècle, mais cette situation n'a rien d'alarmant ; en Europe, les pouvoirs politiques et religieux ont aussi tenté, avec plus ou moins de succès, de surveiller et de limiter la portée de ce que Napoléon et, avant lui, Edmund Burke, appellent le « quatrième pouvoir » :

Au Canada, entre 1763 et 1867, il n'y a aucune disposition juridique particulière à la presse dans les grandes lois qui ont régi la vie politique. En principe, le droit de la presse était celui des citoyens, en ce sens que les journalistes pouvaient tout dire, au risque d'être accusés de subversion en ce qui concerne l'État et de libelle quant aux individus⁴¹.

Même si, la plupart du temps, elle ne laisse à la littérature que la portion congrue, la presse canadienne a jeté un pont entre l'auteur et les lecteurs. S'il avait fallu attendre le livre, comme en d'autres pays, pour faire démarrer l'écriture, la production littéraire aurait certainement été beaucoup plus tardive. Grâce à la gazette, à peu près n'importe quel lettré peut prendre la plume et s'exprimer publiquement. En Angleterre et en France, des écrivains chevronnés collaborent aux journaux et revues et pratiquent une forme de journalisme littéraire qui ne cesse d'exercer une influence croissante sur l'opinion publique⁴². Ce qui fait l'originalité de la presse au Canada, c'est précisément la création d'une forme de journalisme sans grands noms.

41. Claude GALARNEAU, « La presse périodique au Québec de 1764 à 1859 », *MŠRC*, 4^e série, vol. XXII (1984), section I, p. 161-162.

42. Henri-Jean MARTIN, avec la collaboration de Bruno DELMAS, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, p. 381.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

En principe, le journal est un espace public ouvert au commerce des idées, mais tous n'y ont pas indistinctement droit de parole. D'une part, l'imprimeur possède le pouvoir de sélectionner les textes qu'il publie selon des motifs d'ordre idéologique, politique ou esthétique. D'autre part, le pouvoir de diffusion de l'imprimeur/émetteur étant soumis à des normes plus ou moins strictes, dictées de façon implicite par les autorités, toute volonté ou toute tentative de transgresser ces normes dans l'intention de livrer un message non sanctionné à un récepteur cible est susceptible de se buter à des entraves. Ainsi, plus l'émetteur se voudra contestataire, plus ceux qu'il conteste s'acharneront à le museler. Quand l'émetteur est porte-parole de l'autorité, l'*imprimatur* va de soi.

Les premiers imprimeurs de *La Gazette de Québec* n'ont aucunement l'intention de contrevenir au bon plaisir des autorités. Voilà pourquoi, s'ils promettent solennellement, en anglais, que leur journal sera « properly conducted, and written with Accuracy, Freedom and Impartiality », ils prennent soin, dans le texte français, de qualifier le mot « liberté » et de préciser que celle-ci doit être « convenable ». « Convenable » également sera la « franchise » avec laquelle le public sera « instruit de plusieurs vérités intéressantes », encore qu'avec « impartialité ». Dicté probablement par la prudence bien plus que par quelque dessein malveillant, ce mot restrictif traduit une volonté de ne pas embarrasser les autorités tant civiles que religieuses en publiant des propos qui pourraient être jugés séditionnels. Il importe d'autant plus à Brown et Gilmore de plaire à ces autorités qu'elles deviennent bientôt leurs principaux clients. Quant aux critères selon lesquels la liberté d'expression cesse d'être « convenable », il appartient aux deux imprimeurs d'en décider. Il est permis de supposer que ce n'est pas par hasard qu'ils choisissent de publier certains textes, telle cette « Fable qui démontre que la FACTION provient de la LIBERTÉ », le 11 avril 1765, fable qui vise à montrer à quel point est dangereuse la liberté. Ils promettent pourtant, un an plus tard, que *La Gazette de Québec* ne sera « ni un instrument, ni un aiguillon pour servir à la Faction politique⁴³ ».

S'il est quelquefois question de la liberté de la presse dans *La Gazette de Québec*, c'est qu'on y trouve l'écho de débats à ce sujet, en Angleterre ou dans les colonies américaines, notamment au moment de la querelle autour de la loi du Timbre. Il s'agit alors, pour Brown

43. GQ, 29 mai 1766, p. [2].

et Gilmore, de veiller à leurs propres intérêts car ils craignent que la nouvelle loi ne réduise le nombre de leurs lecteurs. Jamais ils ne mettent en doute que la liberté de la presse ne soit un droit acquis pour tout citoyen britannique et que seuls des abus, susceptibles de donner lieu à des poursuites devant les tribunaux pour diffamation, libelle ou sédition, pourraient la mettre en péril.

Ne rien dire contre la religion, l'État et le gouvernement⁴⁴, voilà la ligne de conduite que se fixent Brown et Gilmore, qui ne ratent aucune occasion d'afficher leur loyalisme envers le gouvernement britannique et ses représentants dans la colonie. Au besoin, ils acceptent de censurer l'information, que ce soit, comme au moment de la Révolution américaine, en ne diffusant pas certaines nouvelles, ou en les sélectionnant de façon à imposer une certaine lecture des événements, ou encore en choisissant de publier une lettre plutôt qu'une autre.

Désireux de se montrer accommodant, Mesplet, qui connaît bien les règles du jeu, prend la peine de spécifier dans sa lettre au gouverneur Frederick Haldimand, en mai 1778, qu'il aura « soin d'écartier tout ce qui pourrait porter le moindre ombrage au gouvernement et à la religion ». Il ajoute : « Il n'y sera même fait aucune mention des affaires présentes⁴⁵. » Promesse imprudente de la part d'un homme qui ambitionne secrètement de faire de son journal un lieu d'où seront diffusées les lumières et où seront combattus l'ignorance et ceux qui, selon lui, l'encouragent.

L'imprimeur montréalais est conscient de la précarité de la liberté de la presse, essentielle à la réalisation de son projet. Il a tôt fait de saisir que les détenteurs du pouvoir, tant civil que religieux, porteront atteinte à cette liberté d'expression dès qu'ils sentiront leur pouvoir en danger ou remis en question. L'imprimeur de *La Gazette littéraire* [...] met donc en veilleuse ses idées républicaines, qui lui attireraient immédiatement la foudre des autorités politiques, et dirige ses attaques dans la seule direction de l'Église, qu'il associe volontiers aux forces de l'ombre. Il prend la précaution d'indiquer clairement qu'il n'entend publier aucun texte qui pourrait entraîner des poursuites pour diffamation⁴⁶.

De telles précautions n'empêchent pas Mesplet de revendiquer une plus grande liberté d'expression. Le numéro de *La Gazette littéraire* [...] qui annonce la fondation de l'Académie de Montréal ren-

44. GQ, 3 octobre 1765, p. [3].

45. Lettre citée dans Robert Wallace McLACHLAN, « Fleury Mesplet, the First Printer at Montreal », *MSRC*, 2^e série, vol. XII (1906), section II, p. 236.

46. GLM, 24 juin 1778, p. 14.

ferme un dialogue entre l'Admirateur et le Censeur⁴⁷, au cours duquel le premier reproche au second de vouloir réduire « la faculté de penser & la liberté d'écrire au seul utile, au seul honnête ».

Mesplet partage l'admiration que les membres de l'Académie naissante professent pour Voltaire, qui sustente sa pensée et guide son action. Aussi a-t-il imaginé un subterfuge susceptible de donner le change à ses adversaires cléricaux. Du 30 septembre au 21 octobre 1778, il publie une série de textes antiphilosophiques qui ridiculisent Voltaire⁴⁸. Il prend également soin d'annoncer dans *La Gazette littéraire* [...] qu'il a en vente plusieurs ouvrages de ce genre. Encouragé par des interventions semblables à celle de l'Homme sans préjugé⁴⁹, il lui sera possible de publier, en invoquant au besoin le principe de la liberté de la presse et celui de sa neutralité, un certain nombre de répliques provoltairiennes, de la part des membres de la nouvelle Académie par exemple⁵⁰.

Dès le début de l'année 1779, Mesplet et Jautard se sentent persécutés. Le supérieur des sulpiciens fait pression auprès du gouverneur pour qu'il refuse son patronage au projet de l'Académie et réduise au silence ceux « qui depuis longtems infectent [le] Papier périodique⁵¹ ». Le gouverneur répond à Étienne Montgolfier pour l'inviter à jouer un rôle de censeur : « Je vous prie Mons^r de veiller de près aux publications de cet Imprimeur et de m'avertir au plutôt s'il lui arrive de s'écarter de la Conduite qui lui a été prescrite de ma part⁵². »

47. *GLM*, 21 octobre 1778, p. 75-76. César ROUBEN, « Propagande antiphilosophique dans les gazettes de Montréal et de Québec après la fin du Régime français », *RUO*, vol. LIV, n° 3 (juillet-septembre 1984), p. 95, indique que ce texte est extrait de Louis-Mayeul CHAUDON, *Anti-dictionnaire philosophique*.

48. Voir, par exemple, « Voltaire, Analyse fidèle de ses Ouvrages, & de l'esprit qui le lui a dictés », *GLM*, 30 septembre 1778, p. 63-65, et 7 octobre 1778, p. 67; « Portraits divers de l'Auteur du *Dictionnaire philosophique*, par M.Q. », *GLM*, 7 octobre 1778, p. 67-68; « Très-humble Requête d'un ancien Domestique à M. de Voltaire son cher Maître », *GLM*, 7 octobre 1778, p. 68-69; « Voltaire. Autre Portrait par Mr. de la B. », *GLM*, 14 octobre 1778, p. 71; « Relation importante de la Communion de M. de Voltaire dans l'Eglise Paroissiale de Ferney [...] », *GLM*, 14 octobre 1778, p. 71-73; « Loi naturelle, Dieu l'a gravée dans tous les cœurs », *GLM*, 28 octobre 1778, p. 79-80.

49. *GLM*, 14 octobre 1778, p. 73.

50. Voir, à ce sujet : Marcel TRUDEL, *L'influence de Voltaire au Canada*, t. I : *De 1760 à 1850*; Séraphin MARION, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, t. II : *La phase française*, p. 30-88; César ROUBEN, *op. cit.*, p. 79-98; Jean-Paul DE LAGRAVE, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des lumières au Québec*, p. 127-160.

51. Lettre citée dans Séraphin MARION, *op. cit.*, t. II : *La phase française*, p. 57-58. Ce volume est entièrement consacré à *La Gazette littéraire* [...].

52. Lettre citée dans Séraphin MARION, *op. cit.*, t. II : *La phase française*, p. 58-59, ainsi que dans Robert Wallace MCLACHLAN, *op. cit.*, p. 242, et dans Jean-Paul DE LAGRAVE, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des lumières au Québec*, p. 171-172.

Avant de publier le dernier numéro de *La Gazette littéraire* [...], le 2 juin 1779, Mesplet et Jautard savent que les jeux sont faits. Ou ils se taisent ou ils se voient muselés. Ils tiennent néanmoins à ce qu'on sache qu'ils ne sont pas dupes de ce qui leur arrive et qu'ils connaissent l'identité de leurs ennemis. Dans un texte non signé, qu'il intitule « Tant pis, tant mieux », Jautard rend compte de la situation :

On emploie tout pour anéantir l'Imprimeur & la Presse, pour priver par ce moyen, le Public de s'éclairer & de s'instruire, *tant pis*. Les personnes de bon sens disent à cela, le bon droit de l'Imprimeur, l'utilité de la Presse & l'équité d'un Gouvernement éclairé, empêcheront l'effet, *tant mieux* [...].

Tout les petits Saints se sont ligués contre le Papier Périodique, les Auteurs & Imprimeur, *tant pis*. Mais les grands Saints les couvrent de leurs ailes ; *sub umbra alarum eorum ambulans, tant mieux*⁵³.

Suit ce texte la parodie d'une ordonnance qui met en lumière la volonté du gouvernement de réprimer la liberté de la presse. On y lit, à l'article premier : « J'ordonne que l'Imprimeur ne mettra sous la Presse que les Ecrits qui tendent à l'édification & non à l'instruction ; qu'il lui sera seulement permis de tirer des Ouvrages indifférens ou de dévotion. »

La Gazette littéraire [...] mise au ban, Mesplet et Jautard vraisemblablement transformés en épouvantails au collège de Montréal, les forces traditionnelles triomphent et reprennent la mainmise quasi absolue sur la diffusion des connaissances. Les rares Canadiens qui avaient commencé à s'exprimer et à écrire dans le journal de Mesplet se réfugient dans le silence.

Jusqu'en 1785, *La Gazette de Québec* se retrouve sans concurrence. Pendant cette période, il n'est plus question de la liberté de la presse, si ce n'est dans l'*Appel à la Justice de l'État* [...] ⁵⁴ où Pierre Du Calvet dénonce « les contraintes de l'autorité despotique » et en fait l'objet du neuvième article de sa réforme.

En lisant les journaux canadiens à partir de la seconde moitié de 1789, le *Quebec Herald* [...] et la *Gazette de Montréal* notamment, on a l'impression qu'un vent nouveau souffle sur la province de Québec. À l'heure où y parviennent les premières nouvelles de la Révolution française et à la faveur du débat constitutionnel qui s'engage, la province

53. *GLM*, 2 juin 1779, p. 91.

54. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « *L'Appel à la Justice de l'État* [...] de Pierre Du Calvet », p. 289-295.

GAZETTE

LITTE

Pour la Ville & District



RAIRE,

de MONTREAL.

MERCREDI,

21 OCTOBRE.

P R E S S E.

De la liberté de la Presse.

L'ADMIRATEUR.

Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on écrive en paix tout ce qu'on voudra? L'homme que vous voudriez gêner, fait fleurir la Librairie. Sa *collection complète in-8°*, a épuisé pendant 10 ans quatre papeteries. Sa *Rédaction générale in-4°*, en occupera dix. Que ferions-nous de nos chiffons, s'il n'y avoit pas de bons Ecrivains qui les fissent valoir?

L E C E N S E U R.

Je n'ai prétendu gêner que les ennemis du Christianisme & de l'Etat; que les autres écrivent en paix, fassent valoir les droits de la raison, sans violer ceux de la Religion, rien de plus juste; mais parce que vous fetez embarrassé de vos chiffons, faudra-t-il permettre qu'on imprime tout impunément?

L'ADMIRATEUR.

Et pourquoi non? L'Etat ne s'en trouveroit que mieux. Le talent de convertir des lambeaux de linge en de gros volumes de prose & de vers, fait circuler en France l'argent des étrangers; & pour quelques penfées de nulle valeur ou de peu de valeur, nous avons des choses solides.

L E C E N S E U R.

Cet avantage est grand sans doute; mais que vous le payez cher! les mœurs se corrompent, la probité s'évanouit, & nos *Diagoras* ont produit plus d'un *Cartouche*.

L'ADMIRATEUR.

Si cela est ainsi, je n'ai rien à dire. Mais si quelques Ecrivains gâtent l'esprit & le cœur, il faut les réprimer. Il ne faut pas empêcher nos Apothicaires de vendre du Quina, parce que quelques-uns de leurs Confreres auront débité du poison.

L E C E N S E U R.

Je ne veux pas non plus autre chose. Que la Librairie
Tome I.

fleurisse, à la bonne heure, mais que ce ne soit pas aux dépens des mœurs. Je fais qu'il y a une multitude d'hommes employés à fabriquer du papier, à le charger de blanc & de noir, à le convertir en brochures. Il est juste qu'ils vivent. S'ils cultivoient la terre, ils seroient peut-être plus utiles à l'Etat; mais enfin puisqu'ils ont une profession honnête, qu'ils la gardent. Mais quelqu'un d'eux mourra-t-il de faim, parce qu'on n'eura pas voulu permettre le débit ou l'impression d'une brochure impie d'une centaine de pages? Non, le commerce typographique n'en ira pas moins son train.

L'ADMIRATEUR.

Vous voudriez donc qu'on réduisît la faculté de penser & la liberté d'écrire au seul utile, au seul honnête. Voilà un projet digne des premiers siècles du Christianisme; mais ce projet reflèrera bien le génie de nos Ecrivains modernes.

L E C E N S E U R.

Point du tout. *Fenelon*, *Bossuet*, *Boileau* & tant d'autres Auteurs du dernier siècle en ont-ils moins valu, parce qu'ils ont renfermé leurs talens précieusement dans les bornes qui vous paroissent des entraves?

L'ADMIRATEUR.

Mais si nos Poetes du jour les avoient imités, aurions nous tant de jolies bagatelles, la *Pucelle*, la *Chandelle d'Arras*, les *Contes de Guillaume Vadé*, le *Dictionnaire Philosphique*?

L E C E N S E U R.

Nous serions à la vérité moins riches en pareils chefs-d'œuvres. Mais n'avoir que des trésors de cette espèce, c'est être dans l'indigence. Il vaut mieux avoir une fortune solide, que de posséder des billets chimériques qui ruinent, ou qui font pendre celui qui les possède.

L'ADMIRATEUR.

Nous n'avons vu encore aucun Auteur donner des scènes sur la Grève.

L E C E N S E U R.

Mais vous avez vu des Libraires ruinés pour avoir
V

semble sur le point de bouger. Peu à peu, la presse tend à devenir un lieu de promotion et d'échange d'idées nouvelles, un lieu de discussion privilégié où s'affirme de plus en plus une volonté de renouveau politique et de remise en question de valeurs naguère intouchables. Le mot « liberté » prend quasi valeur de leitmotiv. Dès le moment où il se met à poindre, l'esprit de contestation ramène le débat autour de la liberté de pensée et de la liberté d'expression. Soudain, on se plaît à répéter dans les journaux, en anglais surtout, à quel point la liberté d'écrire et d'imprimer est essentielle à des hommes libres. Le prospectus du *Courier de Québec* [...], publié vers la fin de 1787, fait l'éloge d'une « liberté légale et modérée de la presse en Canada » : « C'est par cette liberté que tout Citoyen a le droit d'écrire sur les matières du Gouvernement [, liberté] d'autant plus précieuse en Canada dans les circonstances présentes, qu'elle peut en partie suppléer aux vices & à la défectuosité du système actuel de gouvernement tant qu'il subsistera. » En invitant les Canadiens à répondre aux lettres publiées dans le *Quebec Herald* [...], le prospectus les met toutefois en garde contre les libelles, car il n'est pas laissé à chacun « d'imprimer tout ce qui lui vient dans la tête[,] de calomnier, de noircir qui bon lui semble ». Par ailleurs, on ne manque pas l'occasion de rappeler que c'est à l'Angleterre et au protestantisme que l'on doit pareille liberté.

En français, c'est surtout la *Gazette de Montréal* qui revendique ce droit à la liberté de la presse et à la liberté de pensée. « L'entière liberté de la presse est le plus grand bonheur dont puisse jouir un État », y lit-on le 2 décembre 1790. L'auteur insiste sur le fait qu'en Angleterre cette liberté de la presse sert principalement « à réformer les abus dans les charges publiques, à réprimer les vices des Grands, et à imposer un frein à la violence des ministres ». En réclamant la liberté de la presse, on s'en prend ouvertement au clergé pour l'accuser d'encourager l'ignorance afin de mieux assurer son pouvoir sur la population canadienne. Dans la lignée de cette campagne anticléricale, Mesplet, encouragé sans doute par ses amis francs-maçons, imprime le 21 avril 1791 un « Projet d'ordonnance, Publié par Ordre du Saint Office pour l'information de nos Législateurs & de tous ceux à qui il appartiendra », au sujet « De l'horrible danger de la lecture, ou de l'imprimerie ». Attribué à Jousous Cheribi, muphti du Saint Empire ottoman et daté de l'an 1169 de l'hégire, ce texte parodique de Voltaire proscrit et anathématise l'« infernale invention de l'Imprimerie » et condamne la lecture, parce qu'elle dissipe l'ignorance et rend libre.

Bientôt, la tournure des événements fournit aux autorités gouvernementales, appuyées par le pouvoir religieux, l'occasion d'entraver la diffusion d'un esprit révolutionnaire qui risque de se propager. Après le décès de Mesplet, les autorités parviennent à étouffer la voix de la contestation et la promotion des idées philosophiques. À partir de

1793, l'heure est à la prédication des valeurs morales et du loyalisme envers la couronne britannique. Les évêques protestant et catholique se réjouissent ensemble, le 10 janvier 1799, de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique sur la flotte française et profitent de l'occasion pour mettre la population en garde contre les idées néfastes des apôtres de la liberté. La cause de la liberté de la presse devra attendre que *Le Canadien* lui redonne voix, en 1806.

Les librairies

LES DÉBUTS DU COMMERCE DU LIVRE

PENDANT le Régime français, au moins deux marchands, Jean Seto, dit Sanschagrin, et Joseph Bargéas (ou Bargeas), importent des livres pour la petite noblesse, la garnison et les commerçants de la ville de Montréal. Les individus et surtout les communautés religieuses commandent des ouvrages directement aux libraires français. Après 1760, avec l'interdiction des communications avec la France, tout le commerce d'importation provient de l'Angleterre. Petit à petit, les circuits de l'imprimé suivent ceux des échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne. Quelques navires qui mouillent dans le port de Québec annoncent, parmi les plus récentes denrées européennes, l'arrivée de livres.

Peu de temps après l'introduction de l'imprimerie à Québec, le « relieur et marchand libraire » Bargéas⁵⁵ emménage dans la capitale.

55. GQ, 12 juin 1766, p. [3].

Dès 1764, l'imprimeur Brown s'adonne lui aussi au commerce du livre, en vendant à la fois des ouvrages importés et d'occasion. Pendant tout le Régime anglais, les imprimés en provenance de l'étranger circulent assez librement au Canada. Ceux de langue anglaise entrent relativement facilement à Québec, tandis que l'importation de ceux de langue française requiert le concours d'un agent de Londres, ce qui a pour conséquence d'augmenter le prix des ouvrages français.

Au XVIII^e siècle, à cause de l'enchevêtrement des occupations dans le domaine du livre, les métiers d'imprimeur et de libraire ne sont pas encore spécialisés. Avant l'arrivée du libraire Hector Bossange à Montréal, en 1815, la vente de livres sera généralement considérée comme une occupation secondaire pour les imprimeurs, quelques marchands et des encanteurs⁵⁶. Les imprimeurs et propriétaires de journaux sont ceux qui recourent le plus souvent à la publicité : Fleury Mesplet et Edward Edwards, à Montréal, et William Brown, William Moore et John Neilson, à Québec, accaparent à eux seuls une bonne partie du marché. Si Brown et Moore s'en tiennent officiellement au statut d'imprimeur, sur les pages de titre des ouvrages qui sortent de leurs *Printing Offices*, Mesplet et Neilson s'identifient souvent comme des « imprimeurs & libraires » ou des « imprimeurs-libraires » et leurs boutiques servent de lieux de rencontre qui ressemblent plus à des cabinets de lecture qu'à des ateliers d'imprimerie. Formés en Europe, la plupart des imprimeurs connaissent bien les circuits du livre. À partir de leurs officines, ils disposent d'une tribune pour annoncer à peu de frais les nouveaux arrivages de livres et de périodiques. En 1781, Brown, par exemple, consacre une demi-page de son journal à une liste de plus d'une centaine de livres en anglais, dans un « CATALOGUE of BOOKS To be Sold at the PRINTING OFFICE Quebec, neatly bound in Calf, GILT⁵⁷ ».

D'après l'ensemble des annonces parues dans les journaux, la majorité des ouvrages qui entrent dans la colonie sont déjà reliés, ce qui augmente leur prix. Quant aux autres, certains libraires offrent des services de reliure. Dans une annonce de livres en français « A Vendre chez l'Imprimeur⁵⁸ », parue dans le premier numéro de la

56. Voir : Réjean LEMOINE, « Le marché du livre à Québec, 1764-1839 », mémoire de maîtrise en histoire, en particulier le chapitre intitulé « Vendeurs de livres à Québec (1764-1839) », f. 221-233 ; Yolande BUONO, « Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal, 1776-1820 », mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, en particulier le chapitre intitulé « Ventes de livres à l'encan à Montréal, 1778-1820 », f. 202-216.

57. *GQ*, 8 novembre 1781, p. [3].

58. *GM*, 25 août 1785, p. 4.

Gazette de Montréal, Mesplet précise : « [O]n y relie les livres dans tous les goûts, dorés sur tranche, en marroquin, veau & mouton. » Parmi les ouvrages offerts, on remarque non seulement des catéchismes, des psautiers et des calendriers perpétuels, mais « *La henriade* de Voltaire, avec ses variantes » et une édition – probablement celle de Pierre Restaut – des « *Règles pour la Versification Française* ».

La présence d'un atelier de reliure et d'une papeterie chez certains imprimeurs et propriétaires de journaux laisse entendre qu'ils cumulent des fonctions liées au commerce de l'imprimé. Dans un champ littéraire dont les contours demeurent encore mal définis, où le marché de l'imprimé est déjà assujéti à la loi de l'offre et de la demande, mais où l'écriture et l'édition ne sont pas encore reconnues comme des activités professionnelles, ces imprimeurs-libraires imposent leur volonté. Exceptionnellement, afin d'assurer un approvisionnement régulier en productions récentes, un imprimeur de journal suggérera à sa clientèle de lui faire parvenir des listes de livres à commander. William Moore fait paraître l'annonce qui suit :

Ladies and Gentlemen who wish for Magazines, Novels, new Plays, Poems, or Books of any particular sort from England, by the early vessels in spring, signifying their wants at the *Herald Printing Office*, previous to the first Monday in *January*, they will be acomodated to their satisfaction, on very moderate profit⁵⁹.

Quelques négociants, qui font commerce de livres parmi d'autres marchandises, imitent les imprimeurs. Jacques Perrault, de Québec, annonce la vente de livres tant français qu'anglais, parmi lesquels se trouvent les *Lettres persanes*, *Johnson's Dictionary*, *The Pilgrim's Progress*, *Night Thoughts* et quelques ouvrages de Voltaire en anglais⁶⁰. Les importateurs Panet Frères annoncent, en 1787, l'arrivée d'une cargaison de livres français, comprenant des ouvrages de dévotion, « tous les romans de Voltaire, séparés », des œuvres de Rousseau et « un grand nombre d'autres Livres curieux, trop long à mentionner⁶¹ ».

On n'indique généralement pas le prix des ouvrages importés, mais on spécifie le format du volume : in-folio, in-quarto, in-octavo – format le plus répandu –, in-duodecimo, etc. L'in-folio est généralement réservé aux journaux et aux livres de grande taille ; l'in-quarto, à partir du XVII^e siècle, est considéré comme le format « littéraire ». Cependant, l'in-octavo et l'in-duodecimo semblent être les préférés des éditeurs européens parce que leur production est économique,

59. *The Quebec Herald* [...], 15-22 décembre 1788, p. 40.

60. GQ, 20 novembre et 4 décembre 1783, p. [4].

61. GQ, 7 juin 1787, p. [3].

surtout compte tenu de la pénurie de papier, et qu'ils sont faciles à transporter et à manier. On ne rencontre à peu près pas d'annonces de tout petits formats (in-seize, in-dix-huit, in-vingt-quatre).

Lorsque le prix d'un livre est annoncé, il s'agit ordinairement d'un titre autochtone. Par exemple, *L'almanach portatif de Québec pour 1799*, en format in-duodecimo, se vend à « 2 s. [chelins] en détail – et 20 s. [la douzaine] broché en papier bleu, et 3 s. relié⁶² ». En 1800, les *Instructions chrétiennes*, qui s'adressent à une clientèle scolaire, se vendent au prix suivant : « relié en mouton, 3 s. en détail 33 s. par douzaine. Relié en bougran pour les Ecoles, 2 s 9. en détail, 30 s. douz.⁶³ ». Le prix d'un ouvrage littéraire demeure un peu plus élevé que celui des manuels ou des livres de dévotion imprimés dans la colonie, compte tenu du nombre de pages. *Abram's Plains: A poem* de Thomas Cary forme une brochure de 20 pages, « Large Quarto, on Fine Demy Paper, with a Large Elegant Type⁶⁴ » et se vend 2 chelins et 6 deniers l'exemplaire. À cette époque, ce montant peut représenter le prix d'un billet de parterre au théâtre ou presque une journée de salaire d'un fonctionnaire subalterne comme Cary, qui gagne 40 livres sterling par année en 1789⁶⁵.

Afin d'assurer la diffusion de la production locale, les imprimeurs font parfois appel à un réseau de points de vente disséminés le long du fleuve. Par exemple, en 1791, le pamphlet politique, *La Bastille septentrionale* [...], se vend en français et en traduction anglaise à 40 sous (1 chelin et 8 deniers), « à Montréal, chez Fleury Mesplet, imprimeur ; à Québec, chez Mr. Bouthillier, au bureau de la poste ; aux Trois Rivières, chez Me. Mellish ; à Varennes, chez Mr. Alexis Lahaye ; à Berthier, chez Mr. L. Labadie ; & à l'Assomption, chez Mr. Faribault, notaire ».

L'embryonnaire commerce du livre est aussi entre les mains de quelques encanteurs. Ces intermédiaires, au nombre d'une quinzaine à Québec et de sept à Montréal avant 1800, publient parfois dans les journaux des listes de livres provenant de bibliothèques personnelles. Ces annonces ainsi que les catalogues d'encans permettent d'identifier certains collectionneurs⁶⁶, notamment les marchands Peter Fargues, John Walter, les juges Adam Mabane et Peter Livius, l'auteur Stephen Dickson⁶⁷.

62. GQ, 31 janvier 1799, p. [4].

63. GQ, 25 décembre 1800, p. [4].

64. GQ, 12 mars 1789, p. [4].

65. Marie TREMAINE, *op. cit.*, p. 272.

66. Égide LANGLOIS, « Livres et lecteurs à Québec, 1760-1799 », mémoire de maîtrise en histoire, f. 45-50.

67. Marie TREMAINE, *op. cit.*, p. 155, 366, 532, 961 et 1123.

LE LIBRAIRE-IMPRIMEUR

Le métier spécialisé de libraire se constitue très lentement au début du XIX^e siècle, alors que le marché du livre se précise. Les Britanniques le dominent largement⁶⁸, bien que des francophones, hommes de professions libérales, petits marchands ou encanteurs, s'improvisent vendeurs de livres. Ce commerce, qu'on ne pourrait guère qualifier de prospère, devient l'apanage d'un certain nombre d'immigrants écossais, préoccupés par la circulation de l'information. Leur présence dans ce domaine ne doit pas surprendre, puisque les presbytériens écossais au XVIII^e siècle sont généralement plus alphabétisés, mieux instruits et plus informés que leurs concitoyens canadiens et britanniques. Un spécialiste de l'histoire de la lecture en Angleterre l'explique ainsi : « The reading habit was democratized above the border long before it was farther south, thanks to the strong Calvinist tradition of Bible study and the consequent emphasis upon schooling for all⁶⁹. »

En 1801, par exemple, avant de se lancer dans la production d'imprimés et d'un journal à Montréal, le relieur James Brown ouvre une boutique où il vend des livres. L'idée de parvenir au métier d'imprimeur en passant par celui de libraire occasionnel vient d'abord de l'Angleterre⁷⁰, où le vendeur de livres (*bookseller*) au XVIII^e siècle exerce un certain pouvoir sur la production parce qu'il engage lui-même l'imprimeur après avoir obtenu les droits d'auteur d'une publication⁷¹. Au Canada s'ajoute la fonction d'importateur à celle de libraire-imprimeur (*bookseller-publisher*) :

Plusieurs imprimeurs se sont retrouvés dans ce commerce grâce à la vente de livres et, fréquemment, les premières entreprises s'occupaient de la vente de livres en gros et de la production de papeterie. Les bénéfices découlant de la vente de livres au détail ou l'occasion de lancer des souscriptions afin de payer les coûts de production de certaines publications ont conduit à l'édition de manuels et d'ouvrages pratiques. Les livres vendus étaient bien entendu importés

68. Réjean LEMOINE, *op. cit.*, f. 76. De 1764 à 1839, l'auteur a repéré 94 vendeurs de langue anglaise (67 %) contre 46 de langue française (33 %) dans la région immédiate de Québec.

69. Richard ALTICK, *The English Common Reader. A Social History of the Mass Reading Public, 1800-1900*, p. 10.

70. Henry Pearson GUNDY, *op. cit.*, p. 1.

71. Arthur Simons COLLINS, *Authorship in the Days of Johnson. Being a Study of the Relation between Author, Patron, Publisher and Public, 1726-1780*, p. 15-16.

et ce commerce d'importation a sans doute conduit à l'édition de manuels et d'ouvrages pratiques⁷².

Le libraire-imprimeur est présent dans les autres colonies anglaises, mais ses activités portent sur la production de brochures, tracts, mémoires et autres ouvrages du même genre plutôt que sur la publication d'ouvrages littéraires⁷³.

Dans un chapitre de son livre, *The Beginnings of the Book Trade in Canada*, George L. Parker aborde la question des débuts du commerce de l'imprimé en précisant que l'importation de livres et de périodiques en Amérique du Nord ressemble à toutes les autres activités mercantiles, c'est-à-dire qu'elle sert à créer un marché pour les produits de la métropole (anglaise). Une poignée d'importateurs font venir des ouvrages pour ensuite les vendre à un public relativement restreint, composé majoritairement de fonctionnaires gouvernementaux, d'officiers de la garnison, de membres du clergé, d'enseignants, de marchands et de quelques dames. Encore en 1806, John Lambert, un visiteur anglais du Bas-Canada se plaint du choix de livres disponibles : « The Printing Offices at Quebec and Montreal are the only bookstores in the country, and those collections consist chiefly of school books and a few old histories⁷⁴. »

Lambert destine ses remarques à des lecteurs anglais peu familiers avec les conditions de vie au Canada ; ainsi, il attire l'attention sur des aspects plutôt négatifs qui pourraient influencer l'immigration au pays. À cette époque, le commerce du livre ne dessert qu'un faible nombre de personnes cultivées dans toute la colonie. Un véritable public lecteur dûment constitué n'existe pas à une grande échelle, ni dans la colonie ni dans la métropole. Le public lecteur de masse est à peine en émergence en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle.

De telles considérations sur les débuts modestes de la librairie canadienne et sur les premiers importateurs et vendeurs de livres suscitent des questions quant aux motifs de ceux qui s'engagent dans le commerce de l'imprimé. Les commerçants agissent-ils librement ou sous la pression des pouvoirs ? En partant de l'idée que le libraire ou le vendeur de livres n'est pas et ne saurait être perçu comme un témoin impartial de la vie littéraire et culturelle, on pourrait soulever la question de la « neutralité » des intermédiaires entre l'auteur et son public. Ont-ils des intérêts à protéger en dirigeant les lectures d'une population coloniale ? « Les pouvoirs ne sont jamais restés neutres devant les activités des disséminateurs d'idées et les moyens qui leur servaient de

72. Delores BROTEN et Peter BIRDSALL, *Paper Phoenix. A History of Book Publishing in English Canada*, p. 18 (trad. libre).

73. *Ibid.*, p. 19.

74. John LAMBERT, *Travels through Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807 & 1808 [...]*, third edition, t. I, p. 328.

véhicules⁷⁵. » Est-ce à dire qu'il existe une surveillance de la circulation de l'imprimé avant 1805 ? Certes, on pense tout de suite aux réprobations cléricales, comme celles de Mgr Joseph-Octave Plessis qui, entre 1790 et sa mort en 1825, dénonce régulièrement les imprimés impies, de même que la propagande démocratique et révolutionnaire⁷⁶. Tout au plus pourrait-on parler de complicité entre certains vendeurs de livres et les autorités gouvernementales, en ce qui concerne par exemple la reproduction et la circulation de textes contre-révolutionnaires au Québec à partir de 1793.

Toutefois, une autre forme de mainmise sur l'imprimé, plus subtile mais tout aussi efficace, se manifeste discrètement pendant le demi-siècle qui suit la Conquête : la manipulation de l'offre. En réservant la priorité aux publications de langue anglaise, les annonceurs – surtout les libraires-imprimeurs comme Brown et les Neilson – n'accordent qu'un espace restreint pour un choix limité de livres français. On reproduit même des catalogues complets d'ouvrages en anglais seulement. Cette pratique peut donner l'impression qu'un journal bilingue comme *La Gazette de Québec* s'adresse à une clientèle majoritairement anglophone. Pourtant, en 1805, les catholiques (francophones) représentent 82 % de la population totale de Québec et les protestants (anglophones), seulement 18 %. De plus, à partir des études de Hare et Wallot sur la librairie Neilson, « sur le plan de la quantité de volumes vendus, le marché de livres français paraît plus important que celui de langue anglaise⁷⁷ ». Cette contradiction apparente entre l'offre et la demande pourrait s'expliquer par le fait que les titres francophones ne représentent habituellement que le quart des livres disponibles chez Neilson et que les clients anglophones bénéficient d'un plus grand choix de titres⁷⁸. Tout compte fait, les acheteurs francophones forment à peu près 50 % de la clientèle de Neilson.

Malgré leurs divergences, les élites britannique et canadienne de la colonie sont toutes deux influencées par les transformations socio-économiques et politiques du monde atlantique et, comme ces transformations passent par les imprimés, ils dépendent des publications contemporaines pour se renseigner. C'est ainsi que Montesquieu, Diderot, Voltaire, Smith, Burke et Blackstone figurent au palmarès des succès de librairie⁷⁹ du XVIII^e siècle chez les vendeurs de livres bascanadiens.

75. Jean-Louis ROY, « Le pouvoir des libraires ou les libraires du pouvoir », dans *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec*, p. 27.

76. Claude GALARNEAU et Maurice LEMIRE (dir.), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, p. 93.

77. *Ibid.*, p. 99.

78. *Loc. cit.*

79. *Ibid.*, p. 95.

Les bibliothèques

LES PREMIÈRES BIBLIOTHÈQUES « CIRCULANTES »

LA CONQUÊTE impose de nouvelles règles du jeu dans les secteurs économique et politique du pays, et les répercussions du changement de régime se font sentir dans la vie culturelle et intellectuelle de la nouvelle colonie britannique. Pendant le Régime français, les moyens d'accès à la lecture demeuraient plutôt restreints, puisque les livres se trouvaient entre les mains de l'élite cléricale, seigneuriale, administrative et militaire, dans des bibliothèques privées ou collectives, en l'absence de toute bibliothèque publique. Cependant, les Anglo-Saxons, à cause de leurs structures sociales, avaient développé d'autres attitudes à l'égard de leurs bibliothèques :

Les « social libraries », les « public » et les « circulating libraries » étaient déjà à la mode en Angleterre et dans les

colonies américaines à une époque où les Français gardaient encore de la bibliothèque une notion élitiste et savante qui ne changera vraiment qu'à la Révolution⁸⁰.

Avec l'arrivée des Britanniques, le livre anglais et l'infrastructure qui le véhicule font leur apparition au Canada. Il est donc normal qu'ils introduisent des types de bibliothèques qui leur sont familières. En Écosse, par exemple, les premières bibliothèques populaires datent du début du XVIII^e siècle⁸¹. Dès 1764, dans la ville de Québec, une librairie-bibliothèque qui appartient à un commerçant, un certain Louis Langlois, dit Germain, ouvre ses portes. Il semble que Langlois ait acquis son fonds de livres en les achetant de Français qui retournaient dans leur pays ou d'officiers britanniques rapatriés en Angleterre à la fin du régime militaire. L'annonce suivante paraît dans *La Gazette de Québec* les 1^{er} et 8 novembre 1764 :

La Bibliothèque Hebdomadaire et circulante du Sieur Germain L'Anglois, dans la place du Marché, à l'Haute Ville de Québec, consiste en plusieurs centaines de volumes bien choisis, tant en Anglois qu'en François, écrits par les meilleurs Auteurs, sur des sujets intéressans et amusans.

Toujours selon l'annonce, chaque souscripteur ou « souscrivain » doit payer des frais minimes de location de 6 sols par semaine par volume, en argent courant d'Halifax. Tout porte à croire que Langlois vend les volumes qu'il a en plusieurs exemplaires et qu'il « prête » les autres. Si le contenu de cette bibliothèque locative demeure inconnu, on sait que les fonds privés peuvent comporter des ouvrages philosophiques et la littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV et que le clergé se plaint du grand nombre d'ouvrages impies que la noblesse a laissés au pays lors de sa désertion⁸².

La deuxième tentative d'implanter une bibliothèque locative revient à Fleury Mesplet. Il ouvre, dès 1776, un cabinet de lecture en complément à ses activités d'imprimeur et de libraire, c'est-à-dire un endroit où la clientèle peut emprunter des livres à peu de frais. Comme Mesplet a déjà passé un an à Londres avant de venir à Philadelphie puis à Montréal, il est familier avec ce type de commerce polyvalent. Son emprisonnement par le gouverneur Haldimand en juin 1779 ferme évidemment sa petite bibliothèque, au grand soulagement des autorités cléricales.

80. Gilles GALLICHAN, « Bibliothèques et culture au Canada après la Conquête, 1760-1800 », dans Georges-A. CHARTRAND (dir.), *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, t. 1, p. 299.

81. Richard ALTICK, *op. cit.*, p. 10.

82. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, t. I: *De 1760 à 1850*, p. 30.

Thomas Cary est le troisième à ouvrir une bibliothèque du même type, en septembre 1797. À cette époque, on lit avec empressement les nouvelles européennes reproduites dans les journaux ; la guerre entre le Directoire et la couronne britannique occupe près de la moitié de l'espace dans les gazettes de Montréal et de Québec. La Circulating Library ou « bibliothèque circulaire » bilingue (du moins dans son prospectus) ouvre ses portes le 14 septembre 1797⁸³. L'année de l'ouverture, Cary charge John Neilson d'imprimer 300 exemplaires du catalogue de livres à louer. Ce type de bibliothèque « tournante⁸⁴ », selon l'expression consacrée, permet d'importer la production courante. Le propriétaire ajoute un cabinet de lecture au deuxième étage de sa bibliothèque, où des « papiers-nouvelles » étrangers sont mis à la disposition des clients. Cette initiative semble porter fruit, puisque la bibliothèque survit près d'un demi-siècle. Toutefois, le directeur-fondateur éprouve toujours des difficultés d'approvisionnement en livres français chez des libraires londoniens. Claude Galarneau affirme que « Cary's Circulating Library n'a que 15 % de livres français⁸⁵ ». Encore en 1830, le catalogue indique 4 515 titres anglais pour seulement 799 titres français⁸⁶, chiffres qui confirment la faible proportion de livres qui s'adressent à une clientèle francophone.

La pratique de créer des bibliothèques locatives, avec statuts, règlements, listes de membres souscripteurs et comités de direction, ressemble au *modus operandi* utilisé par bien d'autres associations volontaires, bilingues pour la plupart, à la même époque. Dans le cas des bibliothèques commerciales de prêt cependant, les clients-sociétaires ne constituent pas véritablement un groupe de pression, comme dans certaines associations qui cherchent à mobiliser l'opinion publique. D'après les quelques rares catalogues disponibles, la clientèle des bibliothèques commerciales veut avoir accès plus facilement aux livres et aux journaux récents. Comme il coûte beaucoup moins cher de louer que d'acheter un livre, les sociétaires – qu'on appelle aussi des « souscripteurs propriétaires » – de bibliothèques locatives peuvent partager le fardeau financier d'une telle entreprise.

83. Voir l'annonce parue dans *GQ* à cette date et le 4 janvier 1798.

84. Henri-Jean MARTIN, avec la collaboration de Bruno DELMAS, *op. cit.*, p. 399.

85. Claude GALARNEAU, « Le livre ancien au Québec. État présent des recherches », *Revue française d'histoire du livre* (Bordeaux), vol. XLVI, n° 16 (juillet-septembre 1977), p. 344.

86. Marie TREMAINE, *op. cit.*, p. 502.

LES BIBLIOTHÈQUES « PUBLIQUES »

L'entreprise commerciale d'une bibliothèque par souscription marque une étape importante dans la circulation des imprimés au Québec, puisque cette initiative de quelques individus contribue à maintenir en circulation des imprimés provenant de l'étranger. Cependant, ce type d'entreprise est remplacé à la longue par la bibliothèque publique, fondée avec l'assentiment et, dans certains cas, avec l'appui financier des autorités gouvernementales. Ce nouveau type de bibliothèque, conforme aux bibliothèques publiques de souscription en Grande-Bretagne, adopte aussi une politique de financement ou d'autofinancement par souscription. Une telle institution se dit publique parce qu'elle n'appartient pas à une seule personne et qu'elle est gérée par un groupe de syndics, élus parmi les souscripteurs propriétaires. À toutes fins utiles, elle n'a de « public » que le nom, puisque les frais d'adhésion demeurent hors de la portée des petits salariés.

La Bibliothèque de Québec ou Quebec Library a été créée en 1779 grâce au gouverneur Haldimand, avec le concours du conseiller législatif Adam Mabane qui organise une levée de fonds, comme en témoigne l'annonce dans *La Gazette de Québec*:

Une Souscription a été commencée afin d'établir une BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE pour la Ville et District de Québec. Le Projet a été approuvé par Son Excellence le Gouverneur et Monseigneur l'Evêque, et on espere qu'une Institution si particulièrement utile dans ce pais trouvera un encouragement universel⁸⁷.

Quelques mois auparavant, l'imprimeur de *La Gazette littéraire* [...] avait pourtant suggéré la création d'une telle bibliothèque à Montréal, dans le premier numéro de son journal, mais Haldimand, qui ne s'est jamais très bien entendu avec Mesplet, arrête son choix sur la ville de Québec. Les papiers Haldimand contiennent quelques documents révélateurs des motifs du gouverneur, qui craignait les sympathies françaises et américaines des Canadiens. Dans une lettre au dramaturge Richard Cumberland, alors agent du Canada à Londres, le 2 mars 1779, il fait allusion à la population francophone dans des termes non équivoques :

Dans la conviction où j'étais que l'ignorance des habitants de ce pays était la cause principale de leur conduite mauvaise

87. GQ, 7 janvier 1779, p. [3].

et de leur attachement à des intérêts qui leur sont évidemment préjudiciables, j'ai cherché à encourager une souscription en faveur d'une bibliothèque publique⁸⁸.

Ce gouverneur, protestant et anticlérical de surcroît, redoute l'influence du clergé catholique au pays, mais il ne peut se priver de son appui. Dans le projet initial, on insiste pour qu'« il n'y ait aucun Livre contraire à la Religion ni aux bonnes Mœurs⁸⁹ ». Par la suite, la bibliothèque acquiert nombre d'écrits philosophiques.

Dans le contexte de la guerre d'Indépendance américaine, une bibliothèque « publique » peut donc servir d'instrument utile pour la cause britannique. Certains jugent que ce moyen d'amadouer les Canadiens par la lecture reflète bien l'esprit du Siècle des lumières⁹⁰. Haldimand se serait inspiré d'une institution similaire, implantée dans les colonies américaines par Benjamin Franklin et dont il observait le fonctionnement alors qu'il y séjournait pendant les opérations militaires⁹¹.

Au cours des quatre premières années, seuls les souscripteurs en règle ont accès à cette bibliothèque. Des difficultés d'approvisionnement en livres français retardent apparemment l'ouverture, mais il se peut que le prix des souscriptions ait aussi influencé le cours des événements. Les tarifs en vigueur limitent la clientèle à la classe aisée. En 1784,

Quelques souscripteurs ont proposé qu'à l'avenir la Bibliothèque soit ouverte au public, de manière à la rendre d'une utilité et amusements, plus généraux ; que l'on admette des souscripteurs à trois Guinées. Cette proposition rencontrera sans doute une considération généreuse à la prochaine assemblée et le Public se convaincra que cette institution a été faite et les livres achetés pour l'avantage de tout le monde⁹².

En 1791, les souscripteurs propriétaires doivent payer une cotisation annuelle relativement élevée de 30 chelins, même si de « tels souscripteurs n'auront point de voix ni de direction dans les affaires de la société⁹³ ». L'institution survit pendant 85 ans, avant de fusionner avec la Quebec Literary and Historical Society. Avant 1810, on fait paraître six catalogues bilingues, avec des sections distinctes pour les livres et journaux dans chacune des deux langues. Ces catalogues sont

88. Document conservé aux AN, Papiers Haldimand, B 66, p. 107.

89. GQ, 21 janvier 1779, p. [3].

90. Antonio DROLET, *Les bibliothèques canadiennes (1604-1960)*, p. 90.

91. *Loc. cit.*

92. GQ, 16 décembre 1784, p. [2].

93. GQ, 6 janvier 1791, p. [3].

CATALOGUE
 OF
 ENGLISH AND FRENCH
BOOKS
 IN THE
Quebec Library,
 AT THE
 BISHOP'S PALACE,
Where the Rules may be seen.



Q U E B E C:

Printed at the New Printing Office, 1801.

Page de titre.

datés respectivement de 1783 (introuvable), 1785, 1792, 1796, 1801 et 1808. On est frappé par trois choses : premièrement, le nombre élevé de livres qui « disparaissent » d'un catalogue à l'autre ; deuxièmement, la proportion élevée de titres en littérature, au sens large du terme, et qu'on retrouve indifféremment dans les sections « Sciences, Arts et Littérature », « Histoire, Vies, Mémoires et Voyages », « Poésie, Théâtre et Romans » et « Œuvres mêlées » ; troisièmement, l'effort consenti afin de se tenir à jour en important la production européenne courante. Il existe aussi une répartition à peu près égale de titres anglais et français⁹⁴. Quant à la consigne de ne garder aucun livre contraire à la religion, elle ne semble pas avoir embarrassé les bibliothécaires : « À part 35 in-folio de l'*Encyclopédie* [...] de d'Alembert et de Diderot, mentionnons 40 tomes de Voltaire et le *Dictionnaire philosophique* (édition de 1786)⁹⁵. » On a souligné également l'intérêt pour les succès de librairie de l'époque :

94. Gilles GALLICHAN, « Bibliothèques et culture au Canada après la Conquête, 1760-1800 », mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, annexes I-IV, f. 131-134.

95. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, t. 1: *De 1760 à 1850*, p. 50-51.

La collection, répartie également entre livres anglais et français, portant sur une gamme étendue de sujets et de points de vue, contenait, vers la fin du XVIII^e siècle, les succès de Londres et de Paris, y compris les œuvres des philosophes radicaux, mais peu d'ouvrages américains et rien d'origine autochtone⁹⁶.

Quelques voyageurs étrangers n'ont pas manqué de signaler l'originalité de cette entreprise : le philanthrope français François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt, qui n'avait pas réussi à venir au Canada lors d'un séjour aux États-Unis, écrit :

Il n'y a pas de bibliothèque publique dans tout le Canada qu'à Québec. Elle est petite et généralement composée de livres français. On est étonné d'y voir les ouvrages des assemblées nationales de France, quand on connaît les dispositions politiques des directeurs de cette bibliothèque. Elle est entretenue par souscription⁹⁷.

Environ dix ans plus tard, le « touriste » anglais John Lambert tient un discours analogue, mais il ajoute quelques précisions quant à la popularité de certains types d'ouvrages :

La seule bibliothèque publique du Canada se trouve à Québec, dans l'une des chambres du palais de l'évêque. Elle est petite et maigrement fournie de publications nouvelles. Les livres ne circulent pas que dans cette ville et parmi les habitants qui souscrivent. Ce sont les romans qui sont le plus en faveur auprès des dames canadiennes, comme d'ailleurs auprès des dames d'Europe. Il n'y a que ces livres qui paraissent avoir quelque charme pour le beau sexe moderne⁹⁸.

La Rochefoucauld-Liancourt et Lambert exagèrent un peu en croyant qu'il n'existe qu'une seule bibliothèque publique au Canada. En 1796, un groupe de bourgeois, commerçants et politiciens, fonde une bibliothèque de souscription à Montréal. Bilingue à ses origines, comme en font foi les annonces parues dans la *Gazette de Montréal* à partir du 28 février 1796, cet organisme utilise la voie du journal pour annoncer les assemblées générales des souscripteurs et l'élection des directeurs, et pour lancer des appels à la générosité du public (dons de livres). Le comité directeur, élu au *Café de Dillon* (*Dillon's Coffee-House*), le 7 mars 1796, est composé des avocats-députés francophones

96. Marie TREMAINE, *op. cit.*, p. 189 (trad. libre).

97. François-Alexandre-Frédéric, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique* [...], t. II, p. 208.

98. Ægidius FAUTEUX, *Les bibliothèques canadiennes. Étude historique*, p. 26.

Pierre-Louis Panet et Louis-Charles Foucher, et des marchands anglophones James Walker, Thomas Forsyth, Robert Jones et James McGill. Parmi les souscripteurs, on remarque que seulement 40 des 168 membres inscrits au début du XIX^e siècle ont des noms francophones. Le prix de la souscription, fixé à 5 guinées, est plus élevé qu'à Québec. On demande aux souscripteurs éventuels de soumettre une liste de livres à commander en Angleterre. En réalité, cette bibliothèque « publique » ne s'adresse pas à tous les citoyens montréalais car « il ne sera donné de livres qu'à ceux qui ont payé leur souscription et signé les réglemens⁹⁹ ».

Il ne reste aucune trace des catalogues publiés avant 1804, mais le contenu de cette collection était probablement connu des membres souscripteurs. La bibliothèque éprouve rapidement des difficultés. Elle sera remplacée en 1811 par la Craig Library, qui porte le nom de son mécène. À Québec, le contenu de ces bibliothèques sert parfois à enrichir les collections personnelles des souscripteurs. Quelques-uns se permettent même de s'approprier des ouvrages en vogue. Le 17 août 1796, le bibliothécaire François Romain publie dans *La Gazette de Québec* une liste de livres qui manquent à l'appel : 14 ouvrages en français et 19 en anglais¹⁰⁰.

Ces diverses tentatives pour implanter des bibliothèques publiques de souscription calquées sur le modèle britannique n'ont pas le succès escompté auprès de la population francophone. La raison la plus plausible de cette désaffection tient au fait qu'elles avaient un caractère artificiel dans une société en pleine crise d'éducation au XVIII^e siècle et qu'elles « ne correspondaient pas aux structures et aux institutions culturelles auxquelles les Canadiens étaient habitués par leur origine française¹⁰¹ ». De plus, les francophones manifestent une certaine imperméabilité au livre anglais tout au long du XVIII^e siècle, pour la simple raison que la majorité d'entre eux ne lisent pas couramment l'anglais. Même Fleury Mesplet, qui a dirigé un journal bilingue, avoue ne pas comprendre les subtilités de la langue de Shakespeare¹⁰².

99. *GM*, 2 mai 1796, p. 4.

100. *GQ*, 11 août 1796, p. [4].

101. Gilles GALLICHAN, dans Georges-A.

CHARTRAND (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 306.

102. *GM*, 25 mai 1786, p. 3.

LES BIBLIOTHÈQUES D'INSTITUTIONS

Après 1760, parmi les bibliothèques de maisons d'enseignement qui existaient pendant le Régime français, celle du séminaire de Québec possède la plus importante collection, après avoir hérité de la majeure partie du fonds du collège des jésuites. Celui-ci ne comporte pas de livres anglais et peu d'ouvrages français. On y remarque surtout la forte concentration de livres latins sur la théologie et la médecine. Intégrés au fonds du séminaire, ces titres apparaissent dans le catalogue de 5 000 volumes dressé par l'abbé Arnauld-Germain Dudevant en 1782. L'absence notable de titres anglais laisse présumer que la bibliothèque demeure fermée à cette culture après 1760, tout en continuant de s'alimenter en livres français par l'entremise de libraires londoniens¹⁰³. À noter, dans le catalogue, une catégorie « à l'enfer » réservée aux ouvrages théologiques protestants et aux écrits antireligieux.

D'autres bibliothèques de communautés religieuses comme celles des sulpiciens, des Dames de la Congrégation et des ursulines continuent d'acheter leurs livres en France par la filière londonienne. Certaines maisons d'enseignement, comme les collèges classiques, se fient à la générosité des particuliers. Citons, par exemple, le collège de Nicolet (fondé en 1803), avec une bibliothèque de 330 volumes.

L'analyse du contenu de bibliothèques privées de la fin du XVIII^e siècle pourrait renseigner davantage sur les goûts et les habitudes de lecture de l'élite socio-politique, tant anglophone que francophone. Parmi quelques grands collectionneurs de livres à cette époque¹⁰⁴, mentionnons Jacques-François Cugnet, Charles-François Bailly de Messein, Pierre-Amable De Bonne, Peter Fargues et Joseph Quesnel, dont on a retrouvé, pour la plupart, des catalogues de leur collection de livres lors de ventes aux enchères. Les Britanniques possèdent quelques livres en français, mais les Canadiens ne semblent pas s'intéresser tellement au livre anglais. Le curé Charles-Joseph Brassard Deschenaux, par exemple, qui a pourtant constitué une bibliothèque d'honnête homme de la fin du XVIII^e siècle, ne possède aucun ouvrage de langue anglaise.

103. Noël BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec de 1760 à 1800*, p. 154-155.

104. Antonio DROLET, *op. cit.*, p. 83-85.

UNE BIBLIOTHÈQUE GOUVERNEMENTALE

Dès 1792, on songe à la création d'une bibliothèque gouvernementale. Un ancien directeur de la bibliothèque explique l'attitude qui existe au lendemain de la proclamation de l'Acte constitutionnel :

La rareté des livres à cette époque déjà reculée (1791-92) explique facilement les humbles débuts d'une telle fondation. Joignons à cela la nouveauté du régime, le manque de culture intellectuelle de la masse du peuple et malheureusement aussi au sein de la Législature, et nous comprendrons aisément que le goût de la lecture n'était guère répandu, et parmi ceux-là qui se targuaient d'être un tant soit peu lettrés, la plupart se contentaient de quelques ouvrages français échoués par hasard sur nos rivages¹⁰⁵.

Le bibliothécaire ajoute, sur un ton moralisateur : « Ces ouvrages, avouons-le, n'étaient pas toujours bons ; plus d'un Voltaire ou d'un Jean-Baptiste [Rousseau] s'étaient glissés dans les bibliothèques privées, à côté des *Mille et une nuits* ou des *Mille et un jours*, dont la vogue ne diminuait pas¹⁰⁶. »

La Bibliothèque de la Législature ouvre ses portes en 1802, soit dix ans après l'adoption du projet initial. La Chambre accorde enfin des crédits pour importer des imprimés à l'usage des législateurs. Ce délai illustre le peu d'importance que les députés attachent à la documentation. Le retard des parlementaires du Bas-Canada à se doter d'une bibliothèque institutionnelle n'a rien à voir avec leur faible « goût de la lecture ». Les législateurs, hommes de profession pour la plupart, ont reçu une formation classique où l'érudition personnelle est mise en valeur. Chaque député doit donc se suffire à lui-même. Le concept d'une bibliothèque liée au gouvernement demeure donc étranger à leurs préoccupations.

Un premier catalogue, en 1802¹⁰⁷, répertorie 72 titres pour un total de 467 volumes, dont 62 % sont en langue anglaise. D'autres catalogues suivront, puisque le greffier-bibliothécaire doit fournir régulièrement un rapport. En 1817, la bibliothèque renferme 1 000

105. Narcisse-Eutrope DIONNE, « Histoire de la Bibliothèque du Parlement à Québec, 1792-1892 », *MSRC*, 2^e série, vol. VIII (1902), section I, p. 3.

106. *Loc. cit.*

107. Voir : *Catalogue of Books in the Library of the House of Assembly*; John HARE et Jean-Pierre WALLOT, *op. cit.*, placent la date de publication en 1802.

volumes ; en 1832, 4 921 livres et brochures. Fait à noter, on insiste sur la partie « canadienne » du fonds :

Il avait fallu quarante ans pour recueillir ce petit trésor de livres car, pour l'époque, c'était réellement un trésor, où il se rencontrait quelques volumes imprimés à Québec et à Montréal, mais ils étaient précieux parce qu'ils représentaient les premiers nés de l'imprimerie canadienne¹⁰⁸.

Cette bibliothèque constitue l'embryon des incunables de la première collection de *Canadiana*.

Dans un contexte où les livres français coûtent plus cher que les livres anglais, une bibliothèque à souscription, financée et gérée par des représentants d'une collectivité, semble offrir une solution de rechange. Elle permet une répartition du poids financier que représentent la constitution et la gestion d'un fonds de livres et de périodiques. La plupart de ces bibliothèques n'ont pas laissé d'archives, mais il est certain qu'elles répondaient à un besoin puisqu'elles ont duré un certain temps. À partir de 1815, le rétablissement de la paix favorise des relations plus harmonieuses avec la France et un approvisionnement plus rapide et plus régulier en livres importés.

*

En conclusion, devons-nous être surpris de constater, dès les premières années du Régime anglais, que les Britanniques semblent manifester plus d'intérêt que les Canadiens pour la constitution d'un champ de production éditorial et théâtral ? Après tout, ils sont les premiers à implanter des infrastructures qui assureront leur survie culturelle : imprimeries, journaux, librairies, bibliothèques, salles de théâtre. Le prétendu « retard » des francophones au chapitre de la création de leurs propres infrastructures culturelles correspond donc au délai normal qu'un peuple se donne pour reprendre son ascendant sur une population minoritaire anglophone. Au lieu d'aboutir à l'assimilation, le processus d'acculturation engendré par le contact des deux groupes linguistiques a pris la forme d'un pluralisme stabilisateur au sein de deux systèmes culturels autonomes¹⁰⁹. La vie intellectuelle

108. Narcisse-Eutrope DIONNE, *op. cit.*, p. 3.

109. Trevor DENTON, « The Structure of French Canadian Acculturation », *Anthropologica*, vol. VIII, n° 1 (1966), p. 40.

des Canadiens de langue française a tout de même subi des mutations profondes qui s'exprimeront par leur volonté de créer et d'animer des instruments de culture qui leur sont propres, à partir du début du XIX^e siècle.



Joseph Octave Plessis, Catholic Bishop of Quebec, d'Asher Brown Durand, d'après John James, burin. Musée du Séminaire de Québec (Pf 156G folio 21). Photo: Pierre Soulard.

CHAPITRE 5

LA PROSE
D'IDÉES

DÈS LEUR mise en place, l'imprimerie de Brown et Gilmore à Québec et, bientôt, celle de Mesplet à Montréal font circuler, en plus des journaux et des autres écrits d'usage public qui assurent l'essentiel de leurs activités, les premières œuvres littéraires produites dans la colonie pour le public canadien. Celles-ci gardent un statut problématique ; leur caractère de littéararité reste encore contesté. D'une part, leur qualité esthétique ne semble pas satisfaire aux exigences minimales pour la reconnaissance de la valeur littéraire ; d'autre part, plusieurs d'entre elles peuvent être considérées comme appartenant à des champs discursifs étrangers. Les textes de ces premiers écrits mettent en évidence leur statut conflictuel.

Selon l'esprit de l'époque, on peut distinguer dans cette production deux grands ensembles : l'un relève de l'éloquence et du discours de l'opinion publique ; l'autre, de la poésie au sens large, c'est-à-dire qui inclut les œuvres d'imagination issues des domaines narratif, dramatique et poétique. Pour le premier genre, la production reste rare et toujours conjoncturelle ; les œuvres éditées de David Chabrand Delisle, de Joseph-Octave Plessis, de Pierre Du Calvet, de Charles-François Bailly de Messein ou de Luc de La Corne Saint-Luc constituent des exceptions. Pour le second, les journaux attestent l'existence de pratiques relativement soutenues en ce qui concerne la versification

de pièces courtes et, à un moindre degré, la narration de l'information et de la fiction. L'édition dramatique ne manifeste rien de semblable : on se retrouve ici dans l'ordre de l'accidentel. Le cas de l'œuvre hagiographique retenue est encore plus remarquable puisqu'elle n'a pas été éditée durant la période considérée, mais en 1818.

L'éloquence sacrée

LA HIÉRARCHIE traditionnelle des genres assimile l'éloquence et le discours de l'opinion publique, mais les gens de lettres du XVIII^e siècle commencent à mettre dans une catégorie à part ceux que l'on désigne du nom de « publicistes », ces écrivains qui interviennent par écrit dans le champ de l'opinion. L'éloquence au sens propre continue de s'entendre comme une forme du discours parlé. Des conflits autour de la liberté de la presse donnent lieu à un nouveau domaine de discours auquel on accole l'appellation tardive d'« opinion publique ».

Malgré l'existence de la Chambre d'assemblée, dès 1791, et en dépit de la création de quelques associations de débats, relativement peu d'œuvres d'éloquence ont été imprimées. Si aucune œuvre laïque n'est parvenue jusqu'à notre époque, la situation est différente pour ce qui concerne le domaine sacré.

On a porté peu d'attention à l'éloquence sacrée dans la littérature québécoise en raison de la rareté des textes publiés, de leur rhétorique fixe et de la situation de leur énonciation. Souvent considérée comme un genre oral, comme une forme fixe qui laisse peu de place à un discours réflexif ou à l'expression d'une subjectivité, au fondement d'une conception moderne de la littérature, l'éloquence apparaît cependant comme un genre écrit, même s'il n'est pas toujours publié. Des

variations importantes, relatives aux traditions d'écriture ou à l'expression individuelle apparaissent. Essentiellement classique et conservatrice, cette écriture fait partie du corpus québécois. Parmi les divers genres qui relèvent de l'éloquence sacrée, du catéchisme au sermon en passant par le prône, l'homélie, la conférence, l'avis, l'exhortation et le panégyrique, seuls des sermons et des oraisons funèbres, genres de cérémonie, ont connu la publication.

La Nouvelle-France a laissé peu de textes en rapport avec l'éloquence sacrée. Quelques oraisons funèbres, publiées au xx^e siècle dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, d'après les manuscrits laissés par François Vachon de Belmont et déposés à la Bibliothèque nationale de Paris, en demeurent les seuls vestiges. Ce sont « L'éloge funèbre de Mgr de Laval », prononcé en juin 1708 par Belmont, de même que « L'éloge funèbre de la vénérable sœur Jeanne Le Ber » et « L'éloge funèbre de la vénérable sœur Marguerite Bourgeoys », ces deux derniers conservés dans les mémoires manuscrits de Belmont. Rien ne permet de déterminer si ces textes ont ou n'ont pas circulé dans la colonie, avant ou après la Conquête. Leur lecture fait cependant apparaître une tradition d'écriture sacrée qui, avant les sermons de Mgr Joseph-Octave Plessis, n'a connu que fort peu de variations et permet de mieux cerner les différences relatives aux traditions religieuses, catholique, anglicane et presbytérienne, qui marquent cette écriture après 1760.

LES ORAISONS FUNÈBRES

Des oraisons funèbres prononcées entre 1764 et 1805, deux seulement ont fait l'objet de publications. La première est le *Sermon funèbre prononcé à l'occasion de la mort de Mr. Benjamin Frobisher*, par David Chabrand Delisle. La seconde est d'abord reproduite dans le *Bulletin des recherches historiques* avant de paraître en brochure en 1906. Il s'agit de l'*Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand* [...], prononcée par l'abbé Joseph-Octave Plessis en la cathédrale de Québec le 27 juin 1794.

Bien que né en France, David Chabrand Delisle (1730-1794) étudie quelques années au séminaire protestant français de Lausanne (Suisse), institution alors clandestine, puis passe en Angleterre où il est ordonné prêtre de l'Église d'Angleterre en 1764. Arrivé à Montréal à titre d'aumônier de la garnison en 1766, avec notamment pour tâche de convertir les Canadiens, il devient franc-maçon en 1768 et se lie d'amitié avec la famille Frobisher, en particulier avec Joseph. C'est

sans doute à sa demande qu'il rédige l'oraison funèbre de son frère Benjamin. Premier ministre protestant installé de façon permanente à Montréal¹, Delisle exerce son ministère en français quoique, pendant les premières années, il prêche parfois en anglais. Toutefois, il ne semble pas maîtriser cette langue. À la demande de la congrégation protestante de Montréal, l'évêque Charles Inglis le prie de ne prêcher qu'en français. Cette restriction est levée en 1792 grâce à l'intervention de Joseph Frobisher. L'oraison à la mémoire de Benjamin Frobisher est traduite en anglais par Abraham Skelton et imprimée à York, en Angleterre, par un autre Frobisher, Benjamin Frobisher Blanchard, en 1796.

L'oraison, dans sa forme publiée, est précédée d'une dédicace « À Messieurs Frobisher, négociants ». L'auteur donne immédiatement les objectifs et la fonction de cette oraison : « Pour perpétuer la Mémoire de feu Monsieur votre Frère [...] il y vivra plus longtemps qu'il ne feroit sur le marbre ou sur l'airain. » Cette rhétorique dans la dédicace précise amplement le but de cette oraison : une fonction de monument. Le texte commence avec une citation tirée des Écritures : « Genèse, chapitre 3, verset 19. Tu es poudre, & tu retourneras en poudre » ; le texte de la Genèse est en langue moderne seulement, tel que le commande la religion protestante. Un sous-titre « EXORDE » suit la citation. Plus loin, on trouve la division apparente, selon la rhétorique française classique, « Premier point » et « Second point ». Deux divisions similaires dans la mise en pages sont également présentes dans l'exorde qui sert d'introduction : « Triste & humiliant tableau de l'homme, ce sera notre premier point. Espoir & Consolation du juste, Terreur & Misère du pécheur à l'heure dernière, 2d Point de ce Discours. »

Le texte de l'oraison repose sur les lieux communs propres aux funérailles dans la tradition protestante. Il ne laisse pas de place à la Cité, à la vie terrestre et à l'individualité. Il y est au contraire fait état de « la fragilité humaine, la vanité & le néant de ce monde ». On y trouve également une vision morose de la vie terrestre : « Quel triste & humiliant spectacle présente l'homme ! Il commence la vie par le sentiment de la douleur : il la continue dans une vallée de misère & de larmes ; il la termine dans les infirmités, les maladies, les souffrances & la crainte du tombeau, ou plutôt de la destinée éternelle. » La figure divine est terrible et juste, inscrite dans l'image d'une balance qui est une des métaphores les plus fréquentes dans l'éloquence sacrée de cette époque, de même que la division de l'univers en deux ordres, « l'ordre de la nature » et « l'ordre de la grâce ». Un « amen » termine l'oraison. Il est difficile de déterminer l'originalité de cette oraison ou de préciser

1. J. Douglas BORTHWICK, *History of the Diocese of Montreal, 1850-1910*, p. 6.

si elle a été empruntée à une série, voire à un manuel. Elle semble peu novatrice et n'offre d'autre intérêt que celui d'un exemple unique d'éloquence sacrée protestante en français dans la littérature québécoise.

L'*Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand* [...] contraste avec la sévérité et la vision morose du prédicant Delisle. Le texte de Joseph-Octave Plessis, qui appartient à la même tradition d'écriture que les textes du Régime français, évoque, à grand renfort de superlatifs, les vertus et les actions du défunt prélat. L'épigraphe, présentée en latin et en français conformément à la tradition catholique, est tirée du Deutéronome : « *Mortuusque est ibi Moyses, servus Domini, [...] jubente Domino; [...] Fleveruntque eum filii Israel in campestribus Moab.* Là mourut par ordre de Dieu son serviteur Moïse... et les Israélites le pleurèrent dans les champs de Moab. » L'aspect narratif de l'exergue annonce le ton de l'oraison qui brosse à grands traits la vie et l'œuvre de Mgr Jean-Olivier Briand. La division en trois points est mise en évidence ; chacune des parties cerne une vertu du personnage, soit l'obéissance (*cor docile*), la supériorité (*cor spendidum*) et le courage (*cor confirmatum*). Le discours s'annonce argumentatif (« Je n'avancerai rien dont vous ne puissiez aisément vous procurer la preuve »), mais en réalité il est d'abord narratif et il connaît plusieurs destinataires, interpellant tour à tour les fidèles (« Mes frères »), le Seigneur (« Vous avez dit, Seigneur ») et le nouvel évêque de Québec (« Oui, c'est à vous, Monseigneur, qu'il était réservé de lui rendre les derniers devoirs »).

La narration fait d'abord de Dieu le destinataire de l'événement (« C'est ainsi, grand Dieu, que pour exercer votre souverain domaine, vous nous ravissez de temps en temps des têtes précieuses, des hommes irréprochables, lorsque nous avons appris à les apprécier »), puis de l'action racontée (« Dieu avait pareillement destiné M. Briand à défendre un jour la gloire de son nom »). Mgr Briand devient lui-même un personnage dont la mission particulière est « de perpétuer le royaume de Jésus-Christ au Canada ». L'exergue trouve un écho dans le texte où Briand est comparé à Moïse, appelé par Dieu pour diriger son peuple vers la Terre promise. D'autres comparaisons, moins importantes, se greffent à celle-là : Abraham (« père d'une postérité immense »), Bezéléel et Ochiab (« architectes du tabernacle et de l'arche d'alliance »), Jérémie (qui fait « entendre sa voix au Roi de Juda »). Le Canada est comparé aux « champs de Moab » et les Canadiens aux Israélites. L'image dominante est celle du pasteur qui conduit son peuple.

La première partie de l'oraison fait le récit de la vie du prélat, depuis le jour où le jeune prêtre s'est embarqué à La Rochelle à destination du Canada, et décrit le ministère qu'il y a d'abord exercé.

L'objectif du texte paraît être de présenter une vie où domine l'obéissance ainsi qu'une période de préparation à la vie publique, en même temps que de montrer les principaux traits de caractère du futur prélat. Le Dieu de Plessis n'est pas morose ni terrible. Au contraire, s'il exige beaucoup, il permet l'amitié, la vie sociale, la gaieté et la joie. Le deuxième point de l'oraison raconte comment le prêtre, devenu prélat, réalise le programme exigé par Dieu. À la tête de l'Église catholique du Canada, Mgr Briand doit se faire reconnaître comme évêque de Québec par les autorités britanniques. Le récit de cette entreprise constitue une véritable interprétation de l'histoire canadienne, depuis la Conquête jusqu'à 1775, que Plessis développera plus avant dans ses sermons subséquents. Selon lui, l'intelligence de Mgr Briand est telle qu'« il conçut en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays » et que, par conséquent, il accepte de négocier avec les autorités britanniques le statut de l'Église du Canada : « Il avait à ménager d'un côté la délicatesse d'un nouveau gouvernement et de l'autre, la faiblesse d'un peuple mal instruit de ses intentions bienfaisantes. » Briand sut « plier la règle sans la rompre ». À son rôle de pasteur Briand conjugue ses devoirs de citoyen et « perpétue le royaume de Jésus-Christ », en garantissant celui du roi d'Angleterre lors de l'invasion américaine en 1775. L'oraison s'amplifie, devient grandiloquente : « Les Assyriens confus se retirent en désordre : Béthulie est délivrée, la province préservée, et ses temples retentissent de chants de victoire et d'actions de grâces. » Le troisième point, moins convaincant que les deux premiers, montre « M. Briand dans les dernières années de sa vie ; retiré du monde et se préparant à la mort avec une fermeté, un héroïsme digne de la docilité de cœur et de la grandeur d'âme qui l'avaient déjà rendu si recommandable, *cor confirmatum*. C'est le dernier trait de son éloge. »

Les anthologistes² qui citent ce texte et les historiens de la littérature qui en parlent favorisent les passages à caractère historique et collectif plutôt que biographique ou spirituel. Ils retiennent ainsi le second point, où Plessis dénonce la Révolution française et fait valoir le gouvernement britannique. L'utilisation de l'aventure de Moïse qui conduit son peuple vers la Terre promise comme matrice de l'oraison s'avère heureuse, car elle donne à l'auteur de puissantes images pour décrire le rôle de Mgr Briand et pour concevoir la dimension nationale et collective du « peuple » canadien.

2. Gilles MARCOTTE (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, t. II : *La patrie littéraire, 1760-1895*, sous la direction de René DIONNE, p. 31-44.

LES SERMONS

Entre 1764 et 1805, un seul sermon est publié en français. Il s'agit du *Discours a l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée* [...], prononcé par Joseph-Octave Plessis dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799 et publié sous forme de brochure. Au même moment, deux sermons en langue anglaise, prononcés à la même occasion et publiés par le même imprimeur sont aussi disponibles : *A Sermon preached at Quebec, on Thursday, January 10th, 1799* [...] de l'évêque anglican Jacob Mountain, et *A Sermon, preached in the Presbyterian Chapel at Quebec* [...] du révérend Alexander Spark. Un quatrième sermon célèbre une autre victoire anglaise, *The Victory ascribed to God* [...], prononcé le 2 décembre 1798 par Mather Byles, recteur de Saint-Jean et aumônier de la garnison du Nouveau-Brunswick, n'appartient pas à proprement parler à la littérature du Canada et ne sera pas analysé ici. Il témoigne toutefois de l'importance de la tradition anglophone d'imprimer les sermons qui célèbrent certaines victoires militaires ou des faits d'armes glorieux. L'Église catholique du Canada, à cette occasion, se rallie à la tradition.

Le sermon est le genre des grands jours et il n'en est que plus rare. C'est pour célébrer la victoire de l'amiral Horatio Nelson sur la flotte française, à Aboukir, que le gouverneur Robert Prescott ordonne la tenue d'un jour d'action de grâces. Cet événement donne l'occasion à chaque communauté de manifester sa loyauté à l'Angleterre et au roi et d'offrir une critique de la Révolution française, thème commun aux trois sermons. Mgr Pierre Denaut, évêque catholique de Québec et curé de Longueuil, entend se contenter d'un *Te Deum* : à la suite d'une correspondance insatisfaisante avec Denaut, Plessis, alors curé de Québec et « présumé évêque coadjuteur³ », se voyait contraint, sans le consulter davantage, de remplacer la lettre pastorale plutôt terne – que celui-ci avait écrite pour annoncer l'événement – par une autre de sa plume qui répondrait mieux « à l'enthousiasme général⁴ ».

Le texte de Plessis, tiré à 497 exemplaires, est « [i]mprimé au profit des pauvres de la paroisse et se vend à l'imprimerie ». Le manuscrit, signé par Pierre Denaut et « destiné à tous les Curés, Vicaires, Missionnaires, et à tous les Fidèles de ce Diocèse, Salut et Bénédiction


3. Nive VOISINE (dir.), *Histoire du catholicisme québécois. Les XVIII^e et XIX^e siècles*, t. 1 : *Les années difficiles*, de Lucien LEMIEUX, p. 34.

4. James H. LAMBERT, « Plessis, Joseph-Octave », *DBC*, t. VI, p. 648.

DISCOURS
 A L'OCCASION
 DE LA VICTOIRE REMPORTE'E
 PAR LES
 FORCES NAVALES D. SA MAJESTE' BRITANNIQUE
 DANS LA MEDITERRANNE'E LE 1 ET 2 AOUT 1798,
 SUR
 La flotte francoise.
 PRONONCE' DANS L'EGLISE CATHEDRALE DE QUEBEC
 LE 10 JANVIER 1799.

Par Messire J. O. PLESSIS
 Curé de Québec, Coadjuteur-élu et Vicaire Général du Diocèse.

PRECEDE' DU MANDEMENT DE MGR. L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME F. EVEQUE DE QUEBEC.



A Québec :

IMPRIME' AU PROFIT DES PAUVRES DE LA PAROISSE,
 ET SE VEND À L'IMPRIMERIE.

Page de titre.

de Notre Seigneur », précède le sermon. Denaut y parle du « Dieu tout puissant, qui tient dans sa main les destinées des Rois et des Empires, [qui] vient de donner encore des marques non-équivoques de cette protection soutenue qu'il daigne accorder aux Armes de notre Gracieux Souverain ». Il ordonne, par ce mandement :

- 1) « que le Jeudi, dixième jour de Janvier prochain, sera consacré d'une manière particulière à remercier Dieu de la victoire [...] » ;
- 2) « qu'il sera célébré le dit jour dans toutes les Églises de ce Diocèse une Messe Solemnelle en action de grâces [...] » ;
- 3) « les autels seront parés ce jour là comme aux plus grandes Solemnités [...] » ;
- 4) « Messrs. les Curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette Fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique ».

On désire que le sermon circule largement dans les paroisses du Canada.

Le texte lui-même commence par une citation tirée de l'Exode : « *Dextera tua, Domine, percussit inimicum*. Votre main droite, Seigneur, a frappé l'ennemi. » L'extrait des Écritures est donné en latin et en français. Dès l'entrée en matière, c'est donc la main du Seigneur qui frappe : ce dernier est institué sujet de l'action en même temps que destinataire ultime de sa propre activité. Le sermon, qui s'inscrit en cela dans le prolongement de l'*Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand* [...], met ensuite en place une analyse particulière de l'histoire canadienne : l'histoire providentielle.

Ici encore, la division est apparente : « Exorde. Rien n'arrive ici bas sans l'ordre ou la permission de Dieu. » L'exorde est moins impératif que l'exergue, car il se contente de faire de Dieu le destinataire de l'action. L'originalité de l'argumentation préparée par Plessis pour cette action de grâces sera précisément de montrer que les armées ne sont que l'instrument de Dieu et qu'il est lui-même le sujet de toute action. Ainsi, la première partie du sermon consiste à déplacer Dieu de la position de destinataire à celui de sujet. La « Proposition » annoncée est « Loin de nous, Chrétiens, cette joie profane et terrestre » à laquelle répond la fin du sermon : « Rendons-en au Dieu des victoires d'immortelles actions de grâces. Prions-le », etc. La « Division » développe les trois points suivants : « 1^{er}, que cette victoire [d'Aboukir] humilie et confond la France. 2^e, qu'elle relève la gloire de la Grande Bretagne et couronne sa générosité. 3^e qu'elle assure le bonheur particulier de cette Province ». On voit dans ce plan, scrupuleusement suivi, l'énoncé de la thèse qu'entend soutenir Plessis. Il parsème son texte de citations latines qui, contrairement à l'exergue, ne sont pas traduites.

Les exemples utilisés pour démontrer le rôle du Seigneur dans les guerres sont nombreux. Plessis parle de Pharaon et de son armée, de Sennachérib au siège de Jérusalem, des troupes d'Holopherne devant Béthulie, de Moïse, Ézéchias, Judith, et il décrit le contre-amiral Horatio Nelson comme « l'instrument dont le Très-Haut s'est servi pour humilier une puissance injuste et superbe ». L'érudition est partout présente, non seulement en ce qui concerne les Écritures saintes, mais également les philosophes des lumières. Plessis cite Denis Diderot, Voltaire, Louis Sébastien Mercier, Jean-Jacques Rousseau, le comte de Volney, Guillaume Raynal, Jean Le Rond d'Alembert « et autres déistes du siècle ».

Une des caractéristiques de ce sermon est sa dimension agonique, c'est-à-dire que l'auteur inscrit dans son texte les objections qui pourraient être faites à la tenue de cette action de grâces et il y répond (« ne vous paroît-il pas dur, mes frères, d'être obligés d'appeler ennemi un peuple auquel cette Colonie doit son origine »). À travers les prêtres qui le répéteront dans leur église respective, Plessis cherche à

convaincre les ouailles instruites, les francophiles, les anglophobes, ceux qui sont nés sous le Régime français, ceux qui se considèrent comme Français d'abord ; il veut persuader tous ces gens que la France dont ils se réclament n'existe plus et que leurs valeurs sont désormais défendues par l'Angleterre. Pour ce faire, il parle des « principes monstrueux » développés par les philosophes, des expressions enchanteresses de raison, de liberté, de philanthropie, de fraternité, d'égalité, de tolérance qui remplacent les valeurs religieuses. Il montre comment la Révolution française est responsable de la chute de la France : « Ne cherchons pas ailleurs que dans les conspirations de l'impiété la cause prochaine et immédiate de la Révolution Française. » Révolution « rapide, conquérante » (par un brillant anachronisme, il rend la Révolution française responsable de la réforme dans les Pays-Bas, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne et de certains événements d'Espagne et d'Italie), « sanguinaire » (il nomme les malheureuses victimes : « Princes, Prêtres, nobles, royalistes »), « parricide » (le roi est en quelque sorte le père du peuple) et « sacrilège ».

Dans le deuxième point, où il justifie le fait que la Grande-Bretagne ait été instituée vengeresse, il occulte complètement la révolution anglaise. Au contraire, il voit la Grande-Bretagne « accepter avec avidité la guerre qui lui est offerte en 1793 par les usurpateurs de l'autorité souveraine en France », tout en supposant que le droit anglais n'a pas pour fonction et pour fondement la liberté, les droits de l'homme, les impôts, les lois, le Parlement ! Cet énoncé du désastre est suivi par une exhortation guerrière : « Levez-vous, Seigneur ; dissipez vos ennemis. » Le troisième point montre comment la victoire de la Grande-Bretagne assure « la continuation du repos et du bonheur de cette Province », en garantissant la modération, le respect des religions, en ménageant les sujets, en donnant au peuple une part raisonnable dans l'administration publique. Il compare les deux régimes, français et anglais :

Avez-vous été réduits, par un défaut de prévoyance de la part de l'Administration, à ces famines qui affligèrent autrefois la Colonie, et dont on ne se rappelle encore les détails qu'avec horreur et frémissement ? N'avez-vous pas vu, au contraire, dans des années de disette, le Gouvernement arrêter sagement l'exportation du grain, jusqu'à ce que votre subsistance fut assurée ?

Ce paragraphe montre bien le type d'argumentation que cherche Plessis, en misant sur la peur, sur la mémoire récente des désastres, sur l'oubli relatif de ses causes, mais surtout sur l'expérience vécue. Ce « vous » implicite, de même que la forme particulière de dialogisme (l'inscription des paroles d'autrui dans son propre texte), lui fait débattre un à un les arguments qu'il suppose être ceux qu'on lui

opposerait de vive voix. On note également que Plessis ne craint pas d'inscrire son sermon dans la Cité, de parler en chaire des événements de la vie publique. À la fin du XVIII^e siècle, le prélat semble ainsi mettre en place dans l'écriture sacrée une rhétorique nouvelle, plus originale, plus réflexive que celle de ses prédécesseurs et contemporains, une rhétorique surtout narrative. Le *Discours a l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée* [...] peut être considéré comme un texte fondateur d'une tradition d'histoire providentielle. En 1906, il a été traduit en anglais par Henri-Gustave Joly de Lotbinière. Le texte français et le texte anglais ont alors été imprimés, vraisemblablement à destination de la « Colombie anglaise », poursuivant ainsi son rôle dans la promotion de l'Empire britannique.

Le sermon prononcé par l'évêque anglican Jacob Mountain à la même occasion, publié sous le titre *A Sermon preached at Quebec, on Thursday, January 10th, 1799* [...], contient une lettre « to the right reverend, the Lord Bishop of Quebec », et signée par 31 notables anglophones, exhortant l'évêque à rendre son sermon public. La réponse de Mountain suit cette demande; le prélat y affirme que le sermon est un genre oral et, par le fait même, qu'il n'est pas destiné à l'impression. Il accorde malgré tout la permission de le publier, en faisant cependant de nombreuses mises en garde au sujet des problèmes stylistiques posés par cette publication (structure de la phrase, composition, diction et autres considérations rhétoriques). Au texte du sermon est joint celui de la prière d'action de grâces préparée pour les fidèles de l'Église d'Angleterre par l'évêque de Québec⁵.

La publication inclut le choix de prières de l'office religieux : les psaumes 33, 46, 98, 150, et des extraits des Chroniques et de l'Évangile selon saint Luc. Le sermon lui-même est précédé d'une citation en anglais, tirée de l'Épître aux Romains : « If God be for us, who can be against us. » Elle donne le ton général et pose la même thèse que celle de Plessis : « The Doctrine of a Divine Providence, superintending, controlling, and directing the affairs of this world [...] can have nothing in it that is new to an assembly of Christians. » La victoire d'Aboukir est présentée comme une récompense pour l'Angleterre et une punition pour la France. La démonstration est fondée sur une preuve où l'histoire profane et l'histoire sacrée sont évoquées tour à tour. L'auteur compare les philosophes français aux Juifs, aux Assyriens, aux Perses, aux Romains pour faire voir les punitions que subissent ceux qui

5. Le texte de cette prière parut séparément sous le titre *A form of prayer, with thanksgiving, to be used on Thursday, the 10th January 1799* [...].

s'opposent à la volonté divine. Mountain signale également le caractère spécieux de la devise de la Révolution française, *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il n'utilise pas d'images puissantes, il ne cherche pas à évoquer les sentiments de peur, de joie, de confiance, ni à donner à l'événement une dimension vécue. Il prêche plutôt la crainte de Dieu, la simplicité, la reconnaissance et rappelle, dans un ordre bien précis, l'attachement à « our Country, our Constitution, our King, our Religion, and our God ». L'évêque termine son discours en rappelant que l'orgueil, si l'on n'y prend garde, pourrait perdre l'Angleterre.

Mountain parsème son sermon de citations tirées des Écritures, toujours en anglais. Il cite abondamment certains auteurs classiques, latins et anglais, surtout Salluste, Catilina, Bell, Bacon. L'évêque rappelle également d'autres sermons et discours de Phileleutherus Norfolciensis (pseudonyme utilisé par Samuel Parr, auteur de *A Discourse on the Late Fast*, 1781), Mr. Jones, Mr. King, le lord Bishop of Lincoln, saint Paul, les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* du père Augustin de Barruel et les *Proofs of a Conspiracy* du professeur Robinson.

A Sermon, preached in the Presbyterian Chapel at Quebec [...], du révérend Alexander Spark, représente la position de l'Église presbytérienne. Il est précédé d'une note qui stipule que la publication du sermon a été demandée par la congrégation et qui fait état des inquiétudes de son auteur quant aux ventes possibles : « I was apprehensive the sale of the copies would not be sufficient to defray the expense of printing. » Le sermon aurait été tiré à 400 exemplaires. L'épigraphe en anglais seulement cite la Genèse : « Where there is no fear of God, there is no public faith or steady principle of virtue. » La thèse de Spark est semblable à celle de Mountain et de Plessis. L'Angleterre n'est, selon lui, que l'instrument de Dieu pour punir la France d'avoir proclamé l'État laïque. Le prédicateur fait référence, en note infra-paginale, à certains événements, notamment ceux de novembre 1793, où le Conseil de la Ville de Paris ferme les lieux de culte et où l'archevêque catholique, Jean-Baptiste-Joseph Gobel, aurait abjuré ses fonctions épiscopales. Spark établit une relation directe entre ces hommes, Voltaire, Pierre Bayle, Jean-Jacques Rousseau, Bernard Mandeville, etc., membres de la république des lettres, qui se seraient employés à effacer de l'esprit du peuple toute référence au sacré. Spark ne fait toutefois pas état de la grandeur de l'Angleterre, qu'il ne semble pas considérer comme une terre privilégiée, récompensée par Dieu de sa fidélité. C'est d'ailleurs ce silence qui distingue ce sermon des deux autres. Le révérend termine son texte en souhaitant le rétablissement de la paix, de l'ordre et l'humiliation de la France. Des trois sermons, celui de Spark est le moins « écrit ». Modeste dans le choix des mots, dans l'utilisation des images, dans la thèse défendue, il manifeste une

méfiance à l'égard de la république des lettres qui se reproduit dans l'écriture même : le texte est écrit sans décorum, et ménage tant les citations que les références.

L'éloquence sacrée pratiquée à la fin du XVIII^e siècle est donc encore essentiellement classique, respectueuse des règles de la rhétorique. Par une écriture de cérémonie et de représentation, les auteurs ne visent pas tant à convaincre leur auditoire qu'à célébrer l'événement. C'est au XIX^e siècle qu'apparaissent des changements importants à la fonction de prédication. La révolution romantique aura comme effet de favoriser le développement d'une éloquence de la chaire destinée à être entendue par les fidèles, élaborée à partir des techniques mises au point par les missionnaires. Cette époque-ci est plus proche de celle de Jacques Bénigne Bossuet et de Jean-Baptiste Massillon que de celle de François de Sales ou de Vincent de Paul. Toutefois, dans les textes de Joseph-Octave Plessis se manifeste une rhétorique fondée sur le récit et sur l'imagination, une rhétorique créatrice d'interprétations nouvelles de l'histoire en même temps que d'images fortement évocatrices. Dans les années qui vont suivre, Plessis sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important : à lui et à ses successeurs revient la tâche de renouveler la liturgie et de réinventer la relation entre l'Église et ses ouailles.

L'hagiographie

DANS un milieu où les intellectuels sont très souvent membres du clergé, on ne s'étonne pas de trouver, en plus d'écrits propres à l'éloquence sacrée, une œuvre hagiographique écrite durant la période mais éditée subséquemment. En 1818 paraît à Montréal le premier ouvrage hagiographique publié au pays, *La Vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeois* [...], sans nom d'auteur. Un bibliographe aussi avisé que Georges-Barthélemi Faribault croit à une réimpression de la biographie publiée par l'abbé Sylvestre-François-Michel Ransonnet à Avignon en 1729⁶. Mais, comme le montre la critique interne, il s'agit bien d'une œuvre d'Étienne Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal et aumônier de la Congrégation de Notre-Dame. Il a probablement rédigé cette biographie avant 1787, année de sa démission de sa double charge et certainement avant 1789, alors que l'affaiblissement de ses facultés l'empêche de lire et d'écrire.

Qu'elle ait été imprimée une trentaine d'années plus tard ne veut pas dire qu'elle n'ait pas circulé sous forme de manuscrit. Avec le

6. Georges-Barthélemi FARIBAULT, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada*, p. 110.

temps, les maisons de la Congrégation de Notre-Dame se sont multipliées et il importe d'exalter les vertus de la fondatrice pour maintenir le zèle et la ferveur, même dans les couvents les plus éloignés. La lecture à haute voix pendant les repas sert à l'édification tant des religieuses que des élèves.

L'hagiographie est un genre qui diffère de la biographie par le point de vue qu'adopte l'auteur. En célébrant les merveilles de la grâce, il veut montrer que tout concourt au salut de ceux que Dieu a choisis. Les causes secondes sont donc supprimées au profit de la cause première : l'hagiographe ne voit dans les événements que des interventions divines. Aussi le récit frôle-t-il souvent le merveilleux. Les songes prémonitoires, les visions, les guérisons miraculeuses sont autant de façons de démontrer l'action divine. Dieu témoigne de son amour de deux façons : il éprouve puis il récompense.

La Vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeois [...] est divisée en six parties ou chapitres. Consacrée à l'établissement du Canada et plus particulièrement à la fondation de Montréal, la première s'inspire de *l'Histoire du Montréal 1640-1672* de François Dollier de Casson en insistant sur les origines mystiques de la Compagnie de Montréal et sur la pureté d'intention qui anime les fondateurs.

La deuxième partie traite de l'enfance et de la vocation de sœur Bourgeois. À partir du chapitre III, qui aborde la question de l'établissement de la Congrégation à Montréal, l'hagiographe dispose des mémoires personnels de la religieuse qu'il cite textuellement après une phrase d'introduction comme celle-ci : « Laissons ici parler Sœur Bourgeois dans les mémoires qu'elle nous a laissés⁷. » Toutefois, comme Montgolfier se soucie peu des guillemets, le lecteur ne sait plus, après un certain temps, qui parle.

L'éducation, à laquelle se consacre sœur Bourgeois, est évidemment une œuvre de charité envers les plus démunis, mais le sulpicien n'en avoue pas moins de façon implicite qu'elle est réservée aux jeunes filles de bonne famille, « tous ceux qui jusqu'alors avaient voulu donner une éducation distinguée à leurs enfans, ayant été obligés de les envoyer chez les Dames Ursulines à Québec⁸ ».

Au lieu de parler des progrès de l'éducation en montrant l'accroissement du nombre des élèves, l'amélioration des programmes, la formation des maîtresses, Montgolfier se concentre sur les difficultés que rencontre la religieuse dans l'établissement de son œuvre. Les incendies périodiques qui rasant les maisons obligent à recommencer

7. [Étienne MONTGOLFIER], *La Vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeois* [...], p. 73.

8. *Ibid.*, p. 87.

à pied d'œuvre sans autre secours que celui de la Providence. Ce sont là des épreuves qui fortifient dans la vertu.

À travers le cadre rigide de l'hagiographie qui détermine d'avance l'interprétation à donner à chaque geste, le côté humain de la religieuse se manifeste parfois. Certes, poussée par le zèle apostolique, elle traverse les océans, affronte tous les dangers d'un continent sauvage, mais au fond elle aime l'aventure. Le narrateur est moins prolix à mesure que le journal de la religieuse se fait plus avare de détails.

Bien que l'ensemble du récit soit d'abord ordonné à la démonstration de la sainteté personnelle de Marguerite Bourgeoys, il est quand même orienté vers le fruit de sa vie, la Congrégation de Notre-Dame. Cette nouvelle communauté de religieuses avait été voulue par Dieu, qui suscita une sainte pour la mettre en place ; telle est la thèse implicite qui se développe à partir du chapitre IV. De nouveau, pour éprouver son élue dans la réalisation de son dessein, la Providence lui impose une série d'épreuves, dont la plus douloureuse est certes le refus de Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier d'approuver la constitution de la nouvelle communauté. La sœur se plie avec résignation à la volonté de l'évêque. Elle entreprend un dernier voyage en France pour étudier sur place les règles de diverses communautés et en tirer un compendium des meilleurs éléments, après quoi l'évêque de Québec lui donne son approbation. Le cinquième chapitre traite plus explicitement des « vertus privées et domestiques » de la religieuse et le dernier, de la règle et des maximes laissées à ses compagnes.

Comme beaucoup de gens de son état, Montgolfier est un grand lecteur de vies de saints : il connaît bien les codes de l'édification consacrés par un genre qui ne varie pas. Aussi leur obéit-il spontanément sans chercher en quoi la vie de sœur Bourgeoys était particulière. L'aventure au Nouveau Monde, le contact avec un milieu rébarbatif, avec un climat extrêmement rigoureux, l'enthousiasme des commencements, tout cela est occulté au profit d'un modèle de sainteté qui apparaît mesquin en comparaison de ce qui a dû réellement arriver. Les passages les plus significatifs reproduisent directement le journal intime de la sainte. On y découvre une femme qui parle d'elle-même, non pour se mettre en valeur, mais pour s'accuser. Elle accepte les nombreuses épreuves qui s'abattent sur elle comme la juste punition de ses péchés. Mais le registre de ses réactions est très limité en comparaison, par exemple, de celui d'un Gabriel Sagard, capable d'étonnement, d'admiration, de questionnement, etc. Parce qu'il n'ose pas prendre de liberté avec ses modèles, Montgolfier ne traite que du convenu.

Si l'hagiographie appartient alors au champ des lettres, il s'agit là d'un genre qui ne fera bientôt plus partie de la littérature telle qu'elle se définira au cours du XIX^e siècle. L'intérêt le plus grand d'une production de ce genre réside dans le souci qu'il manifeste d'appuyer la religion au Canada sur des exemples appelés à devenir des modèles nationaux. Étant donné le mode habituel de communication verbale de ce type de discours édifiant, une œuvre comme celle-ci trouve aisément un accueil sans nécessairement connaître la publication.

Le discours de l'opinion publique

MALGRÉ l'existence de journaux et de la nouvelle Chambre d'assemblée, l'opinion publique manifeste peu ses conflits par la voie de l'imprimé, à la fin du XVIII^e siècle au Canada. D'une part, la liberté de la presse n'y est pas assurée et, d'autre part, les usages y maintiennent la pratique de la représentation manuscrite et orale auprès du gouverneur, à Québec, ou des représentants métropolitains du gouvernement, à Londres. Pourtant, quelques publications font écho au bruit des combats européens et américains pour la victoire des lumières; l'une d'entre elles offre la plus importante contribution de l'époque aux jeunes lettres canadiennes.

*L'APPEL À LA JUSTICE
DE L'ÉTAT [...]*
DE PIERRE DU CALVET

Alors, on vit, devant le spectre au front hideux,
Un homme se lever et crier : – À nous deux !

C'était toi, Du Calvet, qui, méprisant la rage
 Du despote, osait seul tenir tête à l'orage,
 Et brandir, au-dessus de tous ces fronts étroits,
 À ton bras indigné la charte de nos droits⁹.

En 1784 paraît à Londres le premier ouvrage important des nouvelles lettres canadiennes de langue française, l'*Appel à la Justice de l'État* [...] de Pierre Du Calvet, texte fondateur d'une longue lignée engendrée par la pensée libérale au Canada français. Michel Bibaud, Joseph-Guillaume Barthe, François-Xavier Garneau, Louis Fréchette et Edmond Lareau le reconnaissent comme un écrit déterminant pour le développement de la nouvelle nation, alors que Benjamin Sulte, Thomas Chapais et autres conservateurs n'ont de cesse de réduire sa signification jusqu'à ce que Camille Roy le laisse tout simplement de côté dans ses manuels d'histoire de la littérature canadienne-française. On connaît l'effet décisif de la sélection opérée dans le corpus ancien par ce fondateur de l'historiographie littéraire canadienne; il faudra que les historiens, notamment le chanoine Lionel Groulx, continuent de s'intéresser au personnage et à sa problématique « trahison » pour que sa mémoire ne meure pas. En 1978, le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*¹⁰ redonne une place à son œuvre dans le corpus légitime et, en 1986, Jean-Paul de Lagrave et Jacques G. Ruelland en rééditent de larges extraits.

Les circonstances qui ont donné lieu à la parution du livre suscitent un intérêt d'autant plus vif que l'ouvrage lui-même cherche à en donner une vision manifestement subjective et passionnée. Le ton, le plus souvent polémique, appartient au genre du pamphlet, et le propos ne saurait être compris sans référence à ce contexte. À vrai dire, la fortune capricieuse de l'*Appel à la Justice de l'État* [...] résulte plus de ces circonstances que du texte même qu'elles ont suscité.

Soupçonné d'entente avec l'ennemi américain durant la guerre d'Indépendance, Du Calvet est emprisonné sous l'administration de Haldimand et gardé en captivité de septembre 1780 à la paix de 1783; durant ce temps, aucune accusation n'est portée contre lui en vertu des pouvoirs étendus qu'obtient alors le gouverneur. Cette incarcération ainsi que la carence du droit d'*habeas corpus* qui la facilite entraînent Du Calvet, sitôt libéré, à demander réparation du gouverneur devant les cours de justice. Il traverse à Londres pour tenter, sans succès, d'obtenir du roi et du gouvernement anglais le rappel du gouverneur et un procès contre lui.

9. Louis FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple. Poésies choisies. Première série*, p. 146.

10. Pierre TOUSIGNANT, « *Appel à la Justice de l'État*, de Pierre Du Calvet », *DOLQ*, t. I, p. 35-37.

Cet échec incite l'indomptable à recourir au tribunal de l'opinion publique pour régler son litige. Du Calvet réunit alors les différents placets et requêtes déjà rédigés en un ensemble dont il tire deux publications : l'une, probablement de la main de ses conseillers juridiques Francis Maseres et Peter Livius, en anglais, présente d'un ton mesuré ses revendications aux lecteurs britanniques, *The Case of Peter du Calvet, Esq. of Montreal in the province of Quebeck* ; l'autre, en français, probablement de sa main avec le concours du jésuite Pierre-Joseph-Antoine Roubaud¹¹, plaide d'une plume caustique sa cause devant l'opinion canadienne, *l'Appel à la Justice de l'État* [...]. Ce dernier livre est expédié le plus rapidement possible au Canada et assez largement diffusé pour susciter des réactions écrites et servir au mouvement de revendications qui oriente les dispositions de l'Acte constitutionnel de 1791.

Dans cette publication destinée au public de la colonie, l'auteur ajoute en effet aux diverses pièces concernant ses démarches à Londres une longue « Épître aux Canadiens », de presque 200 pages, où il passe de la relation de ses malheurs, manifestement amplifiée, à des propositions de réforme constitutionnelle pour le Canada. Cet élargissement du réquisitoire personnel au débat politique donne son poids historique à un ouvrage qui a eu un effet reconnu¹² dans l'évolution du mode de gouvernement de la nouvelle province de Québec. Sa publication marque en particulier le moment où des francophones commencent à participer aux représentations des anglophones en faveur d'une Chambre d'assemblée et à développer face aux seigneurs et au clergé féodalistes, une position canadienne libérale qui veut faire défendre le fait français en Amérique par la démocratie plutôt que par le bon vouloir du monarque et de ses gouverneurs.

Quelle que soit sa signification politique, *l'Appel à la Justice de l'État* [...] doit être évalué comme œuvre littéraire. À cette époque, la publication de réquisitoires n'a rien d'exceptionnel : la pratique est même plutôt fréquente. En 1779, Du Calvet a déjà fait paraître chez Fleury Mesplet un *Mémoire en reponse à l'écrit public, de Me Panet*

11. Certains historiens prétendent que Du Calvet a obtenu l'aide du jésuite Pierre-Joseph-Antoine Roubaud. Voir à ce sujet : Benjamin SULTE, « Pierre Du Calvet », dans Gérard MALCHELOSSE (dir.), *Mélanges historiques. Études éparses et inédites de Benjamin Sulte*, t. VII, p. 81-85 ; Douglas S. ROBERTSON (dir.), *An Englishman in America, 1785, Being the Diary of Joseph Hadfield*, p. 131 ; Elizabeth ARTHUR, « Maseres, Francis », *DBC*, t. VI, p. 545.

12. Voir Pierre TOUSIGNANT, *op. cit.*

[...]. Ces plaidoiries, malgré l'exemple illustre des *Verrines*, du *Pro Murena* et du *Pro Milone* de Cicéron, tendent cependant à constituer un champ propre des discours juridiques particuliers et échappent au littéraire, qui se désintéresse de ces propos trop spécialisés. Aussi n'est-ce pas sous cet aspect que l'ouvrage retient l'attention.

L'étude d'un cas individuel scandaleux, pour en tirer des conclusions générales à portée politique est, au contraire, l'une des voies privilégiées du combat philosophique que Voltaire a empruntée de façon éclatante pour l'affaire Calas ou celle du chevalier de La Barre. Cette façon de procéder situe l'*Appel à la Justice de l'État* [...] au cœur d'un des grands courants littéraires du XVIII^e siècle. La forme choisie, celle du recueil de lettres, n'a dans cette perspective rien d'étonnant : les *Provinciales* de Blaise Pascal ou les *Lettres philosophiques* de Voltaire en fournissent des exemples célèbres. La « lettre ouverte » est largement pratiquée, même si l'appellation n'existe pas encore : on peut penser à la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* de Jean-Jacques Rousseau et à quelques autres.

Du Calvet parle lui-même d'« épître », de « dissertation » et d'« essai » à propos de différentes parties de son livre, qui contient des récits, de l'histoire, un pamphlet et même un petit traité, tout cela dans un cadre général de lettres, au sens courant de missives personnelles envoyées à des particuliers pour la plupart, mais éditées ensuite justement pour les rendre publiques. D'ailleurs, l'auteur parle à leur propos de « publicité » ; cela doit s'entendre au sens que le terme prend dans la littérature d'idées de l'époque. Il s'agit de faire passer, dans la sphère de l'opinion commune aux personnes aptes à se former une idée éclairée de la chose politique, une requête d'abord adressée privément au pouvoir exécutif ; c'est bien d'une « lettre ouverte » qu'il s'agit ici, à cela près qu'elle n'aurait pas été écrite d'emblée pour être rendue publique. La « nation », écrit Du Calvet, doit maintenant en juger et non le seul gouvernement. Il se trouve cependant aussi, dans le livre, une « lettre » d'un genre différent adressée à l'ensemble des « Canadiens », le plus long texte, et que l'auteur intitule « épître », envoi d'un particulier à une collectivité et destiné à être lu par elle. Le recueil de lettres n'a rien d'une forme fixe. Et si les autres parties de l'ouvrage passent à la publicité sans avoir été conçues à cette fin, il en va différemment de cette épître entièrement machinée pour une stratégie de combat mené au grand jour.

En empruntant le style de la prose habituelle à l'expression d'idées personnelles, l'*Appel à la Justice de l'État* [...] rappelle l'essai ; quant au souci scientifique de bien couvrir un sujet sérieux de façon argumentative, il tient davantage de la dissertation. La forme n'a ainsi rien de très réglé, mais il s'agit là d'un domaine discursif où la liberté de composer reste grande. Cette latitude facilite l'accès à la littérature

d'un auteur d'occasion qui peut ainsi se servir de sa compétence à pratiquer le genre d'écriture le plus répandu dans la sphère privée. C'est un type de discours où les contraintes formelles ne sauraient gêner les nécessités pragmatiques de l'exposition, de la démonstration et de l'argumentation.

La langue écrite, savante, bienséante dans les adresses, formules d'usage et conclusions, marquée enfin d'une érudition de bon aloi, sert à établir que son auteur a de la littérature. L'intertextualité avouée atteste la formation d'honnête homme de l'écrivain. On trouve des références explicites à Cicéron, grand orateur du fonds commun classique, à Voltaire, nombreuses, notamment une anecdote qui parle du roi de Prusse comme d'un « despote éclairé » – et cela dans un écrit politique qui revendique la démocratie –, ou au « masque de fer », personnage popularisé par *Le siècle de Louis XIV*, et encore à Jean-Baptiste Louis Gresset, poète important dans la France du XVIII^e siècle.

L'œuvre a cependant une spécificité juridique à la fois comme dénonciation d'une exaction légale, commise par Haldimand, comme « appel à la justice de l'État » en faveur de l'auteur lui-même, et comme proposition constitutionnelle de régime gouvernemental pour le Canada. Elle renvoie ainsi à la grande tradition récente des écrits littéraires de ce genre : d'un côté, par exemple, aux nombreux libelles de Voltaire ; de l'autre, aux traités et essais de science politique comme *De l'esprit des lois* de Charles de Secondat, baron de Montesquieu, le *Traité des délits et des peines* de Cesare Bonesana, marquis de Beccaria, *Du contrat social* de Rousseau ou les écrits des révolutionnaires américains. À cette époque, la littérature occidentale, en particulier dans les domaines français et anglais, intègre ce genre d'écrit. Cette littérisation de travaux à caractère juridique et politique se fait sans dissoudre la spécificité propre de la tradition en cause. Du Calvet se pose avant tout en juriste ; son discours, tant par le vocabulaire et les tournures que par les références, renvoie au monde des lois.

Ces références orientent l'attention de façon singulière, d'autant qu'elles mettent parfois en jeu d'assez longues citations. On y rencontre Cicéron, autorité universelle, Nicolas Machiavel et Gratien, mais les noms de Samuel von Pufendorf (évoqué deux fois), de Grotius et de John Locke situent le lecteur dans le courant de la pensée réformée, ce qui ne saurait étonner chez un auteur qui s'avoue protestant. Du Calvet ne cite pas Montesquieu, dont les œuvres figurent pourtant dans son inventaire après décès, ni l'*Encyclopédie* [...], ni Rousseau ; ses références en matière politique restent prudemment antérieures au XVIII^e siècle. Si parfois le « contrat social », la vertu naturelle de l'homme primitif ou l'égalité devant la loi font penser au Genevois, c'est que les deux hommes participent de la même tradition protestante. En rapport avec les récents ennemis américains, Du Calvet utilise une

citation de William Penn, fondateur de la Pennsylvanie, personnage choisi lui aussi dans le siècle précédent ; comme la lettre est adressée en ce cas au ministre de Sa Majesté britannique quelques années après la guerre d'Indépendance, on ne saurait s'attendre à plus compromettant. Au total, voilà donc une érudition peu portée sur les nouveautés. La culture politique de Du Calvet paraît plus conservatrice que sa connaissance des belles-lettres.

Il ne faut pas s'y fier. Si les références ne sont pas modernes, le propos l'est. Les revendications en faveur d'une Chambre d'assemblée, du libre choix des cultes, de la liberté de la presse, d'une éducation laïque, entre autres, ne paraissent pas seulement progressistes pour la colonie canadienne : elles le sont aussi pour toute autre formation sociale de l'époque. Si les théoriciens contemporains de la politique et du droit, français, anglais ou américains, n'apportent pas leur caution au réquisitoire de Du Calvet, c'est qu'ils restent trop généraux, trop « philosophes » justement, par contrainte de censure ou, au contraire, trop préoccupés des conditions propres à leurs conjonctures diverses ; dans un cas comme dans l'autre, ils ne peuvent résoudre les problèmes constitutionnels particuliers qui préoccupent un réformateur intéressé au cas précis de la colonie canadienne.

La seule source contemporaine de Du Calvet en matière de politique semble bien être le baron Francis Maseres, procureur général pour la province de Québec de 1766 à 1769. En reproduisant un de ses écrits dans l'*Appel à la Justice de l'État* [...], Du Calvet ne cache pas que ce juriste lui fournit ses idées. On peut même penser que Maseres, auteur de plusieurs publications sur la province, utilise le canal de la cause personnelle de son client pour faire reprendre par un Canadien, « nouveau sujet » de la colonie, les propositions de réforme jusqu'alors défendues par les « anciens sujets ». Ce que cherche Du Calvet sous l'impulsion de Maseres, il ne s'en cache pas, c'est l'anglicisation des Canadiens. Pour lui, la province de Québec doit former une partie de la « nation anglaise », et il veut l'angliciser et la rendre libérale, laïque et responsable.

Son système politique s'affiche résolument laïque : il n'y place pas de divinité parce qu'elle n'y aurait aucun rôle. On peut le comparer par contraste avec l'article « autorité politique » de Diderot dans l'*Encyclopédie* [...]; censure oblige, Dieu y règne. Que les Canadiens pratiquent la religion catholique tout en demeurant de bons sujets britanniques relève de la vie privée dont l'État n'a pas à se préoccuper.

Ainsi, le premier monument littéraire du Canada français se révèle, d'une certaine façon, anglais. Son auteur agit comme une personne pour qui la question d'une langue nationale ne semble pas poser problème. On ignore dans quelle langue Du Calvet a écrit aux différents ministres auxquels il s'est adressé. Il cite en tout cas un

mémoire, « son mémoire » dit-il, écrit en anglais par ses aides britanniques, comme si ce qui s'y trouvait était en français. Voilà un honnête homme cosmopolite dans l'esprit du XVIII^e siècle et qui semble considérer la langue comme une affaire aussi privée que la religion. Il ne peut prévoir comment se dérouleront les délibérations de la Chambre d'assemblée qu'il appelle de ses vœux.

L'Appel à la Justice de l'État [...] place de façon décisive la littérature canadienne sur le terrain de l'opinion publique ; son auteur le fait paraître par nécessité tactique personnelle, mais aussi pour jouer un rôle dans l'évolution du gouvernement de son pays. En ce sens, ce livre participe de la diffusion des lumières tout en contribuant à former un discours public propre aux lettres canadiennes. La problématique de l'État n'a pas fini d'alimenter le discours littéraire au Canada français.

LA « LETTRE » DE CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN

Le cas le plus étonnant connu à cette époque d'une intervention publique imprimée est sans doute celui de la « lettre » de cet évêque qui attaque la position officielle de l'Église dans son diocèse sur la question fondamentale de l'éducation. La *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, &c. au président du Comité sur l'éducation, &c.* [...], écrite par Charles-François Bailly de Messein, datée de Pointe-aux-Trembles le 5 avril 1790 et publiée la même année par Samuel Neilson, attaque le mémoire de l'évêque de Québec, Mgr Hubert, texte intégré au rapport du comité d'enquête sur l'éducation en 1790. L'écrit de Mgr Hubert, dont la paternité reste douteuse¹³, rédigé dans le style d'un rapport, n'offre guère d'intérêt littéraire. Par contre, le texte de Bailly de Messein, qui représente la seule réponse au comité, mérite de retenir l'attention pour ses qualités d'écriture. Elle lui est adressée publiquement, plusieurs mois après la présentation du rapport officiel au gouverneur. Plus qu'une réponse, la lettre de Bailly de Messein est une diatribe teintée d'ironie. L'auteur, qui manie fort bien la rhétorique, y manifeste sa fidélité à l'Angleterre et sa profonde antipathie pour Plessis.

13. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Les acteurs de la vie littéraire », p. 156-157.

COPY of the LETTER

OF

The Bishop of Capſa, Coadjutor of Québec, &c.

TO

The Prefident of the Committee on Education, &c.

*Doctrinam magis, quam aurum eligit.**Prefer Knowledge to ſhine Gold.—Prov. Chap. VIII.*

COPIE de la LETTRE

DE

L'Evêque de Capſa Coadjuteur de Québec, &c.

AU

Préfident du Comité ſur l'Education, &c.

*Doctrinam magis, quam aurum eligit.**Préferrez la Doctrine à l'Or.—Proverbe de Salomon, Chap. VIII.*

Page de titre, 1790.

Les textes anglais et français sont publiés en regard et un proverbe emprunté à Salomon, écrit en latin et en français, orne la page de titre : « *Doctrinam magis, quam aurum eligit. Préférez la doctrine à l'or.* » Adressée « À l'honorable Président et les autres membres du Comité nommé par le Très Honorable Guy Lord Dorchester », la lettre a pour destinataire réel un public plus large, que l'on identifie par l'exhortation occasionnelle « Vous, Canadiens ». Le texte prend le contre-pied systématique de l'argumentation avancée dans la lettre d'Hubert, au nom des valeurs du clergé, des opinions déjà exprimées ailleurs par Hubert lui-même et des pratiques qu'il considère comme nécessaires. Pour ne pas attaquer directement l'évêque titulaire, il use d'une stratégie de substitution : cette lettre ne peut venir d'Hubert, puisque celui-ci aurait nécessairement consulté « son Clergé, la Noblesse et les Notables, Citoyens de nos Villes et de nos Campagnes ». Le dernier argument souligne que la lettre ne peut être de l'évêque de Québec puisqu'elle « est elle-même une preuve sensible que nous avons besoin de bons logiciens [...], de Philosophes, de Grammairiens, pour nous donner les expressions, la consision, l'énergie, le stile épistolaire ».

L'auteur reprend un à un les arguments avancés par Hubert et les réfute. Il croit à la nécessité d'une formation supérieure ; même dans l'état où se trouve le pays, il pense également qu'il y aurait assez d'étudiants, qu'il serait possible de trouver des professeurs, quitte à les faire venir d'Europe, que le roi pourrait être chargé de nommer les directeurs et les professeurs, etc. Il parsème son texte de citations de

Juvénal, Horace, Virgile, saint Jean, saint Paul, l'Avocat et La Martinière et rappelle la fondation des universités d'Oxford et de Paris. Il utilise des syllogismes :

Je suppose que l'habile navigateur que toutes les nations révèrent, eût écrit, que dans Othaïte il n'a trouvé qu'une douzaine d'hommes, et que l'Isle étoit presque déserte, un de ses subalternes qui auroit découvert une douzaine de plus d'hommes ou femmes, infirmeroit-il le témoignage de l'immortel Cook et nous feroit-il conclure que l'Isle est très peuplée ?

Le discours est fondamentalement agonique, c'est-à-dire qu'il reprend un à un les arguments de ses opposants, et il utilise largement une ironie mordante assez rare dans les textes produits par les membres du clergé.

La lettre de Bailly de Messein témoigne d'une situation exceptionnelle où un membre du clergé manifeste son opposition en tant qu'individu à l'appareil de l'Église. Elle permet de constater de nouveau le degré de maîtrise dans l'écriture auquel peuvent parvenir ces professionnels du discours que sont les membres du haut clergé.

LE JOURNAL DU VOYAGE [...] DE LUC DE LA CORNE, DIT LA CORNE SAINT-LUC

Le processus de littérisation d'un texte emprunte parfois des sentiers inattendus, surtout lorsque l'écrit en question n'est pas d'abord destiné au public. C'est le cas du *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écuyer, dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, un des premiers imprimés autochtones à sortir des presses de Fleury Mesplet à Montréal en 1778. Seize ans plus tôt, l'auteur, officier dans l'armée française pendant la guerre de Sept Ans, avait remis une version manuscrite de son *Journal du voyage [...]* à quelques représentants des autorités militaires britanniques. D'après John Hare¹⁴, le manuscrit aurait également

14. JOHN HARE, « *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne dans le navire l'Auguste en l'an 1761*. Édition critique », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2 (1980-1981), p. 138.

circulé dans les milieux officiels, puisque l'auteur remet un rapport de ses aventures au général Thomas Gage et une autre copie au major Dezaney, avant d'expédier un exemplaire au général Jeffery Amherst, alors cantonné à New York. À cette époque, selon toute vraisemblance, les officiers rédigent des comptes rendus de leurs activités pour leurs supérieurs. À l'origine, les destinataires de ce texte, rédigé uniquement en français, sont plutôt des officiers britanniques auxquels doit se rapporter un militaire français qui relève de leur autorité tant qu'il est au Canada.

De plus, la relation présentée par Luc de La Corne Saint-Luc dépasse largement le cadre d'un banal rapport militaire. Les événements racontés frisent l'in vraisemblance, même si l'auteur les présente sans apprêt. Le naufrage de l'*Auguste* au large des côtes du Cap-Breton, avec à son bord 144 personnes retournant en France après la Conquête, a certainement créé un embarras pour James Murray, qui avait mis ce navire à la disposition des émigrés. Ces tristes événements seraient peut-être passés inaperçus si l'un des sept survivants n'avait entrepris de reconstituer les circonstances entourant le naufrage et les péripéties d'un long retour à pied jusqu'à Québec au cœur de l'hiver.

En 1762, le récit sous sa forme narrative n'obtient qu'une diffusion restreinte. Joue-t-il un rôle dans la carrière de La Corne, surnommé « le surintendant des Indiens », qui, grâce à son expérience auprès des tribus amérindiennes, s'intègre rapidement au nouveau régime ? Il entre au Conseil législatif, formé en 1775. Selon les biographes de La Corne, sa loyauté envers les conquérants n'est toutefois qu'apparente puisque, à l'époque de l'invasion américaine, il adopte un comportement assez suspect¹⁵. D'ailleurs, le général John Burgoyne l'accuse publiquement d'avoir contribué à sa défaite lors d'une bataille cruciale de la guerre révolutionnaire. La Corne lui répond de deux façons : il publie d'abord une lettre en anglais dans le *Scots Magazine* de Londres, le 23 octobre 1778¹⁶, qui rétablit les faits de la campagne. Ensuite, il rend public le *Journal du voyage* [...] rédigé 16 ans auparavant.

Il demeure impossible de savoir si le texte imprimé est conforme au manuscrit original, mais tout porte à croire que l'auteur, qui n'a aucune disposition particulière à l'écriture, ne tient qu'à rétablir les faits. Sa conclusion indique clairement qu'il n'entend pas soumettre sa prose aux règles de l'art : « Je n'ai point entendu donner une relation ampoulée de mon naufrage et des suites, j'ai raconté uniment et sans

15. Pierre TOUSIGNANT et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT, « La Corne, Luc de », *DBC*, t. IV, p. 460-463.

16. Reproduite en français dans *L'Observateur*, vol. I, n° 25 (25 décembre 1830), p. 385-388.

embellir toutes les circonstances ; aussi je ne me donne point pour auteur, la vérité n'a pas besoin d'être ornée¹⁷. » Selon ce point de vue, un véritable littérateur aurait tenté d'embellir les choses. Effectivement, ce texte porte les marques d'une narration objective, où l'auteur se limite à relater les événements de façon linéaire et relativement transparente. Le contenu retient d'abord l'attention malgré une certaine lourdeur dans l'expression.

La majorité des imprimés canadiens de cette époque paraissent à compte d'auteur, mais La Corne ne semble pas avoir éprouvé de difficultés pour financer cette publication. La complicité de l'imprimeur Mesplet ne s'est pourtant pas étendue jusqu'à inviter l'auteur à publier le *Journal du voyage* [...] par tranches dans sa *Gazette littéraire* [...]. Le texte ne lui paraît peut-être pas suffisamment « littéraire » ? On ignore aussi le rôle joué par Valentin Jautard dans l'édition du texte. Fin lettré et bras droit de Mesplet, ce dernier a également une réputation de grammairien et il n'est pas impossible qu'il ait prêté son concours à quelqu'un qui n'avait pas d'emblée l'habitude d'écrire. Par ailleurs, il est certain que La Corne est en relation étroite avec les deux gazetiers puisqu'il intervient auprès du gouverneur Haldimand en 1783 pour obtenir l'élargissement de Jautard¹⁸.

Le *Journal du voyage* [...] de La Corne connaît d'autres moments de diffusion qui contribuent notamment à sa fortune littéraire. En 1863, la même année que l'abbé Louis-Édouard Bois réédite le texte légèrement remanié, Philippe-Joseph Aubert de Gaspé consacre le quinzième chapitre de son roman *Les anciens Canadiens* au naufrage de l'*Auguste*, qui prend à ses yeux une dimension symbolique. Plus tard, James MacPherson Lemoine reprend la même histoire à son compte dans *Maple Leaves*¹⁹ ; pour sa part, l'écrivain canadien-anglais William Kirby fait allusion à l'épisode de l'*Auguste* dans *Le chien d'or* (1884). De tels réemplois contribuent à la littérisation du récit, que John Hare présente sous forme d'édition critique en 1981.

*

Qu'il soit homme de loi, d'Église ou d'armes, l'auteur de ces premières tentatives qui visent à développer un discours de l'opinion

17. Luc de LA CORNE, dit LA CORNE SAINT-LUC, *Journal*, p. 26.

18. Lettre de Valentin Jautard au général Frederick Haldimand, le 8 février 1783, reproduite dans Jean-Paul DE LAGRAVE et Jacques G. RUELLAND, *Premier journaliste de langue française au Canada. Valentin Jautard, 1736-1787*, p. 319.

19. James MacPherson LE MOINE, *Maple Leaves*, t. I, p. 61-66, et t. IV, p. 115-122.

publique intervient de façon occasionnelle, en donnant une extension conjoncturelle au champ qui lui est propre : ainsi se construit une nouvelle aire de discours à partir des marges de domaines voisins. Mais il faudra attendre l'avènement du *Canadien* pour que cette formation trouve son autonomie.

Quant à l'éloquence sacrée, elle relève d'une pratique normale et relativement bien établie dans la colonie dès l'établissement de l'Église catholique au Canada ; l'aspect fortement réglé des textes accessibles en témoigne. Toutefois, l'édition offre un moyen de diffusion qui sollicite cette pratique du côté de la conservation publique ; *scripta manent*. La tentation apparaît alors d'intervenir sur un terrain où une forte tradition mondiale a consacré des textes d'innombrables auteurs sacrés. Le risque de glisser alors dans les luttes de l'opinion publique où l'autorité du magistère pourrait être remise en question ne saurait être évité. On répondra bientôt à Mgr Plessis à propos du caractère providentiel du pouvoir britannique sur la colonie.

ETRENNES

*Du Garçon qui porte la Gazette de
MONTREAL, à ses Pratiques.*

Premier JANVIER, 1803.

CHANSON, sur l'air de *Joconde*

VOUS savez qu'à tout Nouvel An,
Suivant l'antique usage,
On fait son petit Compliment
Dans chaque voisinage:
Pour moi je prends la liberté,
Sans craindre les critiques,
De souhaiter bonne santé
A toutes mes PRATIQUES.

Je vous adresse donc les Vœux
Que je forme sans cesse,
Je voudrais vous voir tous heureux
Et jamais de tristesse ;
Accordant à tous la Santé,
Pour moi je ne désire,
Qu'un peu de Générosité,
Qui ne sauroit me nuire.

Mais en quittant dixhuit cent deux,
Apprenez je vous prie,
Un secret des plus merveilleux
Contre la Maladie ;
C'est de vous porter toujours bien,
C'est là l'unique affaire :
Je ferai votre Chirurgien,
Payez m'en l'honoraire.

Bacchus que je n'ose louer
M'invite à son liquide,
Mais comment lui sacrifier
Si j'ai la Bourle vuide :
J'espère pourtant que mon secrêt,
Qui bannit tant de peines,
Mettra le comble à mon souhait
Par de bonnes ETRENNES.

CHAPITRE 6

L ES TEXTES
D'IMAGINATION



Les textes narratifs

POSER le problème de la manifestation du littéraire dans les textes narratifs du XVIII^e siècle au Québec revient à la fois à rechercher les sources de ceux-ci, à tenter d'établir les liens qui les unissent aux genres voisins, à distinguer les écrits littéraires des non littéraires compte tenu des motifs qui les suscitent, des objectifs qui les orientent, de leurs moyens d'expression et de leur mode esthétique de transformation du réel. Cela suppose nécessairement, avant la cueillette de ces textes dans la période comprise entre la fondation de *La Gazette de Québec* et le premier numéro du *Canadien*, une définition minimale du littéraire qui soit fondée sur un certain nombre de critères généraux¹. La transformation du réel par l'imaginaire semble un critère incontournable dont la conséquence devrait être l'élimination de toute œuvre narrative qui ne le respecterait pas, à savoir la relation de voyage, la nouvelle journalistique ou reportage, le rapport de mission et les ouvrages assimilés. Mais ce n'est pas aussi simple. L'embellissement

1. Clément MOISAN et Denis SAINT-JACQUES (dir.), *Études littéraires. L'autonomisation de la littérature*, vol. XX, n° 1 (printemps-été 1987), « Présentation », p. 9-16.

des faits, par exemple, peut résulter de leur disposition, de leur arrangement, du vocabulaire employé, des images et des figures de style, et même de l'insertion de détails et de passages imaginaires, de dialogues fictifs, de précisions plausibles mais supposées. Qui veut faire ses premières armes en littérature exerce souvent sa plume comme correspondant ou chroniqueur de journaux.

Aussi la cueillette de textes narratifs dans les périodiques entraîne-t-elle un indispensable exercice d'« intertextualité », une définition des liens parfois explicites, souvent implicites, qui établissent des raccords entre des ouvrages de même époque ou d'époques et de cultures différentes, reprenant de la sorte le concept de « transtextualité » de Genette, à savoir « tout ce que [le texte] met en relation, manifeste ou secrète, avec d'autres textes² ». Le prospectus de *La Gazette de Québec* démontre bien que des préoccupations littéraires existent déjà³.

Dès les premières livraisons de ce journal, le lecteur peut trouver, d'une façon presque régulière, des nouvelles provenant surtout de l'étranger, racontées la plupart du temps sous forme de récits plutôt que de simples reportages : le journaliste, outre qu'il rapporte fidèlement et objectivement les événements dont il a été témoin ou qu'une source sûre lui a transmis, émet ses commentaires et réflexions, laisse transparaître ses émotions. Ce qui ne devait être qu'information se transforme graduellement, sous la plume du rédacteur, en un récit proche de l'histoire romancée. L'intention esthétique, implicite ou non, guette l'écrivain. Quelques exemples relatent des démêlés avec les « Sauvages », qui attaquent ou pillent des maisons et « lèvent des chevelures » :

Nôtre tranquillité n'a été que de peu de durée, l'ennemi ayant retourné sur nos frontières, et ayant massacré les innocents, et ceux qui n'étoient pas en état de se défendre. Dimanche le 22 du courant ils tuèrent et ils leverent la cheveleure d'une femme auprès du fort Loudon, et ils firent prisonnier un garçon d'environ huit ans : Et Mercredi le 25, sur les dix heures, ces lâches sanguinaires surprirent une ecole, et donnerent des coups de hâches au maitre d'ecole, et lui leverent la chevelure, ainsi qu'à dix pauvres petits enfans⁴.

2. Gérard GENETTE, *Palimpsestes*, p. 7.

3. Voir le prospectus de *La Gazette de Québec*, paru sous forme de circulaire à l'hiver 1764. Voir aussi, dans cet ouvrage, le chapitre intitulé « La réception », p. 354-383.

4. GQ, 13 septembre 1764, p. [2].

D'autres récits rapportent des anecdotes, souvent plaisantes⁵, une conspiration à Bastia, en Corse⁶, l'assassinat du prince Ivan de Russie par le lieutenant Mierenhoff⁷, un naufrage sur le Saint-Laurent, près de Baie-Saint-Paul⁸. Un survol des années subséquentes fournit des textes narratifs directement apparentés au récit d'aventures littéraire. Par exemple, un apprenti matelot raconte avec verve l'histoire d'un bateau attaqué par un navire corsaire algérien et ce qui s'ensuit : les matelots emmenés à Alger comme esclaves, une tentative d'évasion avortée, divers supplices infligés aux fugitifs, le service aux galères, la délivrance inespérée puis la rentrée au pays⁹; l'« Histoire authentique du fameux rebelle Pugatschew, tirée du procès criminel instruit contre lui à Moscow, par sentence définitive qui le condamne à être écartelé vif¹⁰ » ; les « Détails des voïages très extraordinaires du célèbre Mr. BRUCE, qui sont maintenant le sujet de l'attention du public¹¹ » ; « L'Histoire de CICAL ACHMET », qui raconte l'aventure tragique d'un Turc résidant à Londres, tenant sérail, et mort assassiné¹²; un conte arabe anonyme, intitulé « Les trois voleurs¹³ » ; « LES AVENTURES DE SOCIVIZCA. Fameux voleur et assassin, de la race des Morlaquiens, communement apellés Monténégrins¹⁴ ». La limite entre la réalité et la fiction est nettement franchie dans plusieurs textes narratifs, quand ils ne sont pas eux-mêmes des textes littéraires. On y retrouve la plupart des éléments qui composent le récit d'aventures : une mise en situation surprenante, le récit de détails horribles, de dangers encourus, un suspense bien mené, l'intérêt habilement ménagé, des figures (manichéennes) de bons et de méchants, des stratagèmes, des ruses, des violences, des rebondissements inattendus, des retournements de situation, une fin inespérée ou tragique.

Cette brève énumération d'exemples est tout à fait révélatrice des sources qui alimentent l'imaginaire canadien et invite à remonter les filières présumées, tout en gardant en mémoire les contraintes imposées par l'anonymat ou par l'usage fréquent de pseudonyme : la filière américaine, au moyen de récits mettant en scène des Blancs et des Amérindiens (toujours appelés « Sauvages »), qui ne sont pas sans évoquer les récits de voyage et les relations des missionnaires, voyageurs et explorateurs des XVI^e et XVII^e siècles et qui annoncent l'exploitation de la même veine au cours du XIX^e siècle ; la filière orientale, qui semble

5. GQ, 27 septembre 1764, p. [1];
20 décembre 1764, p. [1].

6. GQ, 1^{er} novembre 1764, p. [2].

7. GQ, 13 décembre 1764, p. [2].

8. GQ, 13 décembre 1764, p. [3].

9. GQ, 23 février 1775, p. [1-2].

10. GQ, 21 septembre 1775, p. [1-3].

11. GQ, 10 août 1775, p. [1-2]; 17 août
1775, p. [1-2].

12. GQ, 2 novembre 1775, p. [1-2];
9 novembre 1775, p. [1-2].

13. GQ, 11 janvier 1781, p. [1-2].

14. GQ, 4 avril 1782, p. [1]; 11 avril
1782, p. [1-2]; 25 avril 1782, p. [1];
2 mai 1782, p. [1-2]; 9 mai 1782,
p. [1]; 16 mai 1782, p. [1-2]; 23 mai
1782, p. [1-2].

très prometteuse car les contes arabes, persans, turcs, etc. nourrissent l'imagination des lecteurs. C'est ici que se pose avec le plus d'acuité peut-être la question de la transtextualité. Qui a écrit la version originale de tel ou tel texte narratif? Sommes-nous en face d'originaux ou de versions différentes, d'adaptations camouflées, de plagiat, de « traductions » libres ou non? Le cas se pose en effet d'une façon aiguë avec « Zelim », conte oriental publié dans *La Gazette littéraire* [...] de Montréal le 30 novembre 1778 et considéré, à tort ou à raison, comme « le premier conte littéraire canadien-français¹⁵ ». La querelle au sujet de cette parution a été soigneusement racontée par John Hare¹⁶ mais, malgré certains indices non vérifiés, la source en demeure inconnue ou inexplicée. Quand on sait que ce genre de littérature fleurit en France comme en Angleterre depuis la fin du xvii^e siècle, le modèle de tels textes devient indiscernable.

La filière anglaise paraît, elle aussi, très riche de promesses, à cause de l'origine et de la langue des nouvelles et des récits rapportés par les journaux. Toutefois, la provenance hétéroclite de ces textes narratifs traduits de l'anglais impose la prudence : l'histoire de corsaires de l'Américain John Collins; le récit de voyage de l'Écossais James Bruce, l'« histoire authentique » du rebelle russe Pugatschew, de langue anglaise, fournissent des exemples. Il reste que la preuve de l'origine de ces textes n'a pas été faite et ne pourra probablement jamais être effectuée. Dans la *Gazette de Montréal*, bilingue, l'imprimeur est forcé d'avouer, dans une adresse « A Messieurs les Souscripteurs », « [l]a difficulté de trouver des Traducteurs du Français en Anglois [...] [P]ar conséquent nous sommes obligés de les [les nouvelles] extraire des Gazetes Angloises ou Américaines, souvent partiales. Aucune pièces de Littérature n'a pu encore être traduite¹⁷. » Dans un article évidemment traduit de l'anglais, intitulé « Des différends goûts des Peuples, sur les Ecrivains », l'auteur, anonyme, émet un point de vue révélateur quant à l'œuvre littéraire :

Il est question de sçavoir sur quoi les Nations polies se réunissent, & sur quoi elles différent. Un ouvrage, n'importe sur quel sujet, doit être fondé sur le jugement & embelli par l'imagination : ce qui appartient au bon sens, appartient également à toutes les Nations du monde. Toutes vous diront qu'une action *nue & simple*, qui se développe

15. Aurélien BOIVIN, « Zelim », *DOLQ*, t. I : *Des origines à 1900*, p. 799.

16. John HARE (dir.), *Contes et nouvelles du Canada français, 1778-1859*, t. I, p. 31-47.

17. *GM*, 8 décembre 1785, p. [4].

aisément & par degrés, & qui ne coûte point une attention fatigante, leur plaira d'avantage qu'un amas confus d'aven- tures monstrueuses¹⁸.

Quant à la filière française, qui devrait sans doute occuper la place la plus importante, elle n'est pas évidente au cours de la période 1764-1805. Alors que, sous le Régime français, le défaut d'imprimeries explique l'absence d'écrits, sous le Régime anglais, les Canadiens ont de tout autres préoccupations que d'écrire. Malgré les intentions des imprimeurs et propriétaires de journaux, la part du littéraire demeure congrue. Aucune œuvre narrative de fiction ne sera publiée en volume au XVIII^e siècle au pays. Celles qui le sont dans les journaux trouvent leurs sources ailleurs qu'en France dans la plupart des cas. Certains textes transitent par l'Angleterre, d'autres, d'inspiration orientale, sont écrits par des Français; le cas s'est présenté en France, notamment avec Montesquieu et Voltaire. Néanmoins, aucune preuve formelle ne peut être fournie au sujet de cette filière.

Il faut donc recourir aux périodiques de langue française pour étudier le phénomène de l'apparition du littéraire dans les reportages de l'époque. Dans leurs prospectus, les imprimeurs de journaux assignent à la littérature des fonctions d'information, de formation et de divertissement. Les ressources de l'imagination semblent aussi importantes que le jugement et l'intelligence. Pour plaire aux lecteurs, on recourt volontiers à des reportages sensationnels, à des histoires de pirates et d'assassins, à des récits qui relatent, avec une certaine complaisance, des scènes d'enlèvement et de scalp par les « Sauvages ». Parfois même, on alimente la fiction par des emprunts à la chronique judiciaire ou criminelle. Voilà donc des éléments et des critères qui ont contribué à former la conscience littéraire et le goût du public lecteur, qui ont façonné l'imaginaire du peuple québécois, laissant présager la production d'œuvres narratives caractéristiques de l'âme collective au XIX^e siècle.

*

Il existe bel et bien un réseau de correspondants capables de rapporter les nouvelles étrangères d'une manière satisfaisante pour les lecteurs de journaux canadiens. Ces nouvelles, en majorité traduites, suivent la même démarche narrative que le récit bref et la nouvelle tirés de la fiction. On peut en conclure que les Canadiens de langue française ne sont pas encore tentés de se lancer dans le genre: le faible degré d'alphabétisation de lecteurs potentiels, la censure déjà étroite

18. *GM*, 18 octobre 1787, p. [3].

qui s'exerce contre les œuvres d'imagination avant même qu'elles ne soient produites, l'absence ou la grande rareté de modèles de langue française semblent freiner la création romanesque. Les productions autochtones rarissimes de la période marquent tout de même un pas en avant dans ce domaine. Si les rédacteurs-éditeurs remplissent leurs colonnes de nouvelles empruntées à des journaux étrangers, c'est moins pour informer que pour satisfaire un besoin de divertissement. Pour passer du rapport d'événements réels à la création de nouvelles fictives puis d'œuvres plus étendues, les écrivains et les écrivains possèdent déjà une technique efficace et appropriée que trahit le caractère hybride de la nouvelle journalistique. La période suivante confirmera cette hypothèse.

Les textes dramatiques

SI ON entreprend d'énumérer toutes les œuvres dramatiques publiées au Québec entre 1764 et 1805, on a bientôt fait : la liste se ramène à une tragédie signée par Pierre Brumoy et à quatre titres de Joseph Quesnel. En fait, le père Brumoy est un jésuite français dont la pièce *Jonathas et David* [...], qui a connu beaucoup de succès dans les collèges de France, n'a été que rééditée au pays, et Joseph Quesnel est un immigrant français dont on a joué et édité ici une pièce de théâtre. Les Canadiens n'ont écrit, dans cette première période, que des « dialogues », confrontations à contenu politique entre deux personnes de convictions contraires¹⁹, qui s'apparentent beaucoup plus aux dialogues socratiques qu'au théâtre proprement dit. Cependant, comme le fait remarquer un contemporain de Quesnel, dont James Huston rapporte les propos sans l'identifier, ces écrivains étrangers, ces « hommes nés hors de notre pays, mais parlant notre langue, et recommandables par leur éducation, leurs talents naturels ou leurs connaissances acquises », qui ont animé la scène culturelle canadienne, ont au moins le mérite d'avoir prêté « du relief à ce que nous pouvions peut-être appeler notre littérature, et [de] nous donner en quelque

19. Par exemple, [François BABY], *Le Canadien et sa femme*.

sorte des idées nouvelles sur plusieurs sujets, particulièrement durant l'époque de notre isolement²⁰ ». Les historiens de la littérature, de Camille Roy à Pierre de Grandpré, leur font d'ailleurs une petite place dans cette période que d'autres désignent comme étant celle des « difficiles débuts²¹ » ou des « primitifs canadiens²² ».

Pour être exhaustif, on ne doit pas passer sous silence ce qui pourrait bien être la première création dramatique de la période, « Les fêtes villageoises », comédie en un acte écrite par le « Sieur Lanoux, célèbre Poète du Canada [dont] la musique de la Cantate et du Duo [est composée] par le Sieur Zéliot grand musicien²³ », représentée le 18 novembre 1765 au cours d'un spectacle qui comprend aussi des chansons, un extrait d'opéra et des danses. La pièce de Lanoux ne peut cependant pas devenir un objet d'analyse car le texte demeure introuvable.

Certaines pièces de collège sont peut-être aussi l'œuvre d'enseignants canadiens : « L'éducation négligée », jouée entre 1775 et 1780, et « un « drame » manuscrit incomplet datant de 1780 environ », déposé aux Archives du séminaire de Québec²⁴. Ces pièces, qui ne connaissent aucune fortune littéraire au Canada et dont le statut demeure pour le moins ambigu – anonymes, jamais éditées au pays et qui peuvent bien être des reproductions manuscrites ou des adaptations de pièces françaises –, ne sont importantes qu'en tant qu'illustrations d'un genre bien particulier, le théâtre de collège joué au séminaire de Québec.

Le cas de la postérité de *Jonathas et David* [...] se règle aussi très rapidement. Un seul historien de la littérature, Auguste Viatte, mentionne l'existence de l'œuvre de Pierre Brumoy, qui figure cependant parmi les réalisations de l'imprimeur Fleury Mesplet au même titre que les règlements et les cantiques qu'il a publiés. La pièce semble toutefois avoir inspiré le père Gustave Lamarche qui, en 1933, publie une tragédie biblique en quatre actes et cinq tableaux, intitulée *Jonathas*. L'influence de l'auteur français reste cependant à prouver ; Lamarche reprend peut-être simplement – tout comme Brumoy – un thème fréquemment mis en scène par le théâtre de collège, l'amitié entre Jonathas et David.

Si les historiens de la littérature québécoise s'entendent pour accorder à Joseph Quesnel le rang de premier dramaturge canadien,

20. Cité par James HUSTON (dir.), *Le répertoire national*, t. 1, p. 62.

21. Gérard TOUGAS, *La littérature canadienne-française*, p. 7.

22. Auguste VIATTE, *Histoire littéraire de l'Amérique française, des origines à 1950*, p. 47.

23. Selon le correspondant anonyme de GQ, 24 octobre 1765, p. [3].

24. Document conservé aux ASQ, Polygraphie 12, n° 6.

tous répètent que ses textes, issus de la classe des « auteurs microscopiques²⁵ » et des « plumitifs²⁶ », ne doivent être retenus qu'à titre de documents : « L'œuvre de Quesnel est aujourd'hui assez oubliée, mais son nom mérite encore quelque attention²⁷ », déclare Pierre de Grandpré. Avant d'écrire ses trois principaux poèmes, « L'épître à M. Labadie », « Le rimeur dépité » et « La nouvelle académie », tous composés entre 1799 et 1805, Quesnel a déjà participé à la vie théâtrale canadienne, comme acteur dans les troupes d'amateurs d'abord (de 1780 à 1783), comme cofondateur du Théâtre de société ensuite (1789). Il a laissé sa trace dans notre dramaturgie en grande partie grâce à la troupe fondée par ses soins qui crée son opéra-comique, *Colas et Colinette ou Le Bailli dupé*, première production canadienne à prendre l'affiche.

COLAS ET COLINETTE OU LE BAILLI DUPÉ

C'est donc à *Colas et Colinette ou Le Bailli dupé*, comédie en trois actes et en prose entremêlée de 14 ariettes, seule pièce imprimée du vivant de l'auteur, que Quesnel doit sa place éminente dans nos lettres. *Colas et Colinette* [...] « is the most successful play composed, staged, and printed in Canada before the 1860 s²⁸ », et c'est la seule qui ait suscité de l'intérêt après sa création.

David M. Hayne²⁹ formule deux hypothèses plausibles quant à l'époque de la rédaction de *Colas et Colinette* [...]. La pièce aurait pu être écrite pendant un séjour d'un an en Angleterre (Quesnel séjourne à Londres en novembre 1788) et en France (il s'arrête à Paris et à Bordeaux pendant l'année 1789), voyage au cours duquel il fréquente le théâtre et l'Opéra. Il aurait pu aussi rédiger sa comédie au cours de la seconde moitié de l'année 1789, avant le 11 novembre, date à laquelle il commande à Louis Dulongpré un décor qui correspond à celui des premier et troisième actes de l'opérette.

25. Auguste VIATTE, *op. cit.*, p. 60.

26. Gérard TOUGAS, *op. cit.*, p. 6.

27. Pierre de GRANDPRÉ (dir.), *Histoire de la littérature française du Québec*, t I, p. 117.

28. Léonard Eugène DOUCETTE, *Theatre in French Canada. Laying the Foundations, 1606-1867*, p. 55.

29. David M. HAYNE, « Le théâtre de Joseph Quesnel », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Hélène BEAUCHAMP-RANK (dir.), *Le théâtre canadien-français* [...], p. 113.

Quesnel semble avoir eu l'idée d'écrire *Colas et Colinette* [...] en même temps qu'il a commencé à mijoter des plans de fondation de troupe pour monter son opérette : l'une semble avoir été créée en vue de donner une scène à l'autre. Présentée pour la première fois à Montréal par le Théâtre de société (1790) et reprise à Québec par les Jeunes Messieurs canadiens (1805 et 1807), pour un total de six représentations, la pièce est imprimée par John Neilson en 1808, mais mise en vente en 1812 seulement, après la mort de Quesnel. L'édition ne fournit pas la partition musicale ; l'imprimeur impute le délai de quatre ans entre l'édition et la mise en marché aux difficultés causées par la gravure de la musique à laquelle on a finalement renoncé. Reproduite dans *Le répertoire national* de Huston, reconstituée musicalement en 1963 par Godfrey Ridout³⁰, enregistrée sur disque en 1968 et traduite en anglais en 1974, cette pièce est la deuxième, après *Jonathas et David* [...], à être publiée au Canada, et la première à y être écrite.

Colas et Colinette [...] met en scène cinq personnages, nombre correspondant à celui des membres de la troupe : Colinette, jeune fille sous la tutelle de monsieur Dolmont qui retient les services d'un valet, L'Épine, est simultanément convoitée par Colas, jeune homme de 22 ans, et par le bailli du village, qui en est probablement aussi le doyen. La connivence des deux amoureux déjoue les manigances du barbon, prêt à toutes les bassesses pour parvenir à épouser la protégée du seigneur. Ces personnages sont tous fortement typés : le méchant bailli, sans principe moral aucun, l'honnête seigneur, paternel, généreux et humain, la jeune fille, pas seulement belle et gentille, mais loyale, spirituelle et futée, et les deux paysans, Colas et L'Épine, innocents et désespérément naïfs, dont le langage coloré apporte une touche d'humour.

Lorsque Quesnel visite sa mère patrie en 1788-1789, la comédie à couplets ou à ariettes est un produit culturel fort en demande depuis la représentation, à Paris en 1752, du *Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau, auquel on compare d'ailleurs l'écrivain canadien. Lecteur de pièces à ariettes³¹, Quesnel ne manque pas de modèles : l'intrigue de *Colas et Colinette* [...] s'inscrit dans la tradition du théâtre français

30. Pour la reprise de *Colas et Colinette* [...], le 6 octobre 1963, par la société Ten Centuries Concerts (Toronto), Godfrey Ridout a composé une ouverture et reconstitué l'orchestration d'après une partie de second violon, parmi les manuscrits retrouvés en 1952 par Helmut Kallmann. Voir Helmut KALLMANN, Gilles POTVIN et Kenneth WINTERS, *Encyclopédie de la musique au Canada*, p. 202, 856 et 882.

31. Il l'avoue dans « Lettres de Joseph Quesnel à Pierre-Louis Panet », *BRH*, vol. XXVI, n° 9 (septembre 1930), p. 547, cité par Baudouin BURGER, *L'activité théâtrale au Québec, 1765-1825*, p. 204.

de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Jusqu'aux rôles-titres qui semblent empruntés : Michel Jean Sedaine a déjà écrit *Rose et Colas* (1764), André Modeste Grétry, *La double épreuve ou Colinette à la cour* (1782), Alexandre-Louis-Bertrand Robineau, dit de Beaunoir, *Fanfan et Colas ou les frères de lait* (1784). Baudouin Burger note à l'intérieur de cette période une quarantaine d'œuvres françaises qui pourraient s'apparenter à *Colas et Colinette* [...] : Bérainville, Garnot, Louis Carrogis, dit Carmontelle, la comtesse de Genlis, Regnard et Beaumarchais ont tous écrit des vaudevilles qui racontent la même histoire. L'influence de Molière, qui continue à être beaucoup joué tant en France qu'en Angleterre et au Canada, n'est sûrement pas à minimiser. Quesnel a également pu s'inspirer de l'opéra en trois actes de Grétry, *La double épreuve ou Colinette à la cour*, jouée à l'Académie de musique de Paris, en 1782, et reprend la comédie à couplets de Favart, *Ninette à la cour*.

Bref, *Colas et Colinette* [...] constitue une copie conforme de tout ce qui alimente, à cette époque, le Tout-Paris. Doit-on pour autant en conclure que la pièce ne fait appel qu'à des réalités françaises ? Un examen des relations entre les personnages, de l'organisation de la milice et de la société en général, des rôles du seigneur et du bailli – qui entretient d'étroits liens de parenté avec Mgr Charles-François Bailly de Messein – démontre au contraire que si, effectivement, le genre dramatique est d'inspiration française, le contenu, quant à lui, dépeint fidèlement la situation au pays et renferme des reparties qui font directement appel à l'actualité politique du temps.

Mais pourquoi s'évertuer à écrire et à jouer des pièces originales pour un public francophone qui, apparemment, se contente fort bien de deux ou trois représentations annuelles de quelques titres de Molière ? Ici, comme dans tout le reste, Quesnel détonne. Il souhaite susciter l'effervescence nécessaire à la création d'un milieu où il ferait bon discuter littérature. Quesnel dramaturge, parce qu'il bénéficie d'une réception exceptionnelle, doit affronter les foudres du clergé et surmonter la pénurie de moyens. Pour pouvoir s'adonner librement à son art, il lui aurait fallu s'introduire dans le circuit britannique, là où il aurait trouvé les fonds nécessaires et un public averti.

LES RÉPUBLICAINS FRANÇAIS OU LA SOIRÉE DU CABARET

Il existe une pièce satirique, « comédie en un acte et en prose mêlée de couplets », écrite entre septembre 1800 et août 1801, qui est attribuée à Quesnel par Jacques Viger³². David M. Hayne remet en question la paternité de ce texte : certains traits font croire que Quesnel pourrait en être l'auteur, mais le fait qu'il n'apparaisse pas « dans le manuscrit de M. Lawrence Lande, lequel offre le plus ancien texte de Quesnel dont nous disposons³³ », oblige à la prudence.

Les républicains français ou la soirée du cabaret présentent six convives attablés dans un cabaret de Paris, sous Robespierre, qui lèvent leur verre aux bienfaits de la Révolution. Loin d'être aussi consistante que *Colas et Colinette* [...], cette pièce ne mérite pas le nom de « comédie », mais plutôt celui de tableau de mœurs. *Les républicains français* [...] ne créent aucun personnage intéressant, ne comportent aucune intrigue, ni même aucun déplacement. Les six scènes ne sont ponctuées que par le va-et-vient du cabaretier et le glissement sous la table d'un convive trop empressé à faire honneur au bon vin de la République : voilà les seules péripéties des *Républicains français* [...].

L'intérêt de la pièce réside ailleurs. Cette succession de scènes dialoguées sert de prétexte pour dénigrer la Révolution française. N'est-il pas plausible que Quesnel en soit l'auteur ? Français d'origine et marchand montréalais, il subit les répercussions de 1789. Blessé par les mauvais traitements qu'on a pu infliger à sa famille restée en France, touché par la détérioration du commerce, excédé par l'ignorance et l'indifférence de la population canadienne, il serait compréhensible qu'il présente ses doléances dans ce qu'il appelle une « comédie » où, en entremêlant les propos dérisoires et les chansons à boire, il se moque des acquis des révolutionnaires, les principaux étant la suppression des cérémonies religieuses, la suprématie du peuple, la liberté accordée aux femmes et la légalisation du divorce. Au cours de six scènes, six sans-culottes célèbrent le désordre sanctionné par la République :

32. On a cru pendant un certain temps que la pièce avait été imprimée à Paris ; les recherches entreprises par Baudouin Burger, notamment, n'ont pas permis de vérifier ce fait.

33. David M. HAYNE, *op. cit.*, p. 114-115.

Oui, Citoyen,
 Rien ne nous manque que du pain,
 Libres et joyeux
 Jamais on ne vit de gueux
 Mieux.
 De l'hymen autrefois
 Enchaîné sous les loix
 Sans retour ;
 Aujourd'hui librement
 Chacun suit son penchant
 En amour.
 Oui, Citoyens,
 Nous sommes heureux, j'en conviens,
 Pauvres, mais joyeux,
 Jamais on ne vit de gueux
 Mieux³⁴.

Le dénouement met en lumière la modicité des acquis révolutionnaires : chacun se retrouve seul, obligé de rentrer à l'heure du couvre-feu scrupuleusement imposé par les patrouilles de nuit. *Les républicains français* [...] constituent la première pièce à tendance politique au Canada français.

De nouveau, Quesnel se montre bien au courant de l'actualité théâtrale française. Avec *Les républicains français* [...], il imite une pièce qui s'attire la faveur du public canadien, *Le tambour nocturne* de Philippe Néricault, dit Destouches : les deux textes mettent en scène des buveurs quelque peu ivrognes, et deux des personnages de Quesnel, Mme Catau et M. Pincé, portent le même nom, occupent la même position sociale et revêtent la même personnalité que ceux de Destouches. La forme des *Républicains français* [...] rappelle la parade, sous-genre dramatique que l'on retrouve dans les théâtres de société français de 1730 à 1807-1809 et qui a attiré des auteurs comme Nivelles de La Chaussée, Voltaire et surtout Beaumarchais. « Dans ses plus belles réussites, l'auteur de parades parvient à une sorte d'écriture double qui permet de dire les pires énormités en feignant de dire autre chose, à un langage ambigu, mais d'une ambiguïté dont personne ne doit être et n'est dupe³⁵. » La pièce de Quesnel, où les personnages interprètent des chansons à boire, s'apparente aussi au vaudeville, qui interpole des mots sur des airs connus.

34. Joseph QUESNEL, *Les républicains français* [...], dans *La Barre du jour*, vol. V, n° 25 (été 1970), p. 68-69.

35. Pierre LARTHOMAS, *Le théâtre en France au XVIII^e siècle*, p. 67.

L'ANGLOMANIE OU LE DÎNER À L'ANGLOISE

Si, dans *Les républicains français* [...], l'écrivain proclamait ni plus ni moins que son monarchisme, *L'anglomanie* [...], en dénigrant le loyalisme excessif de certains Canadiens, caricature la noblesse seigneuriale entichée de manières anglaises. Cette « comédie en un acte et en vers » alexandrins, écrite en 1803, brosse un autre tableau de mœurs de la société de l'époque qui veut montrer que la bonne entente entre conquis et conquérants est finalement mieux entretenue par le principe de la société distincte que par la morne uniformisation.

Un seigneur de paroisse, M. de Primembourg – la parenté caractérologique de ce seigneur avec M. Jourdain est flagrante –, se laisse persuader par son gendre, le colonel Beauchamp, de recevoir Son Excellence le gouverneur à dîner; le gendre, devenu anglais de manières, a si bien amadoué son beau-père que celui-ci s'est également converti à la mode britannique et tente à son tour d'imposer le même moule à toute la famille. Pendant 12 scènes, on assiste à la préparation du « dîner à l'anglaise » : décor, ambiance, menu, convives sont choisis selon qu'ils feront honneur à la manière de faire du conquérant. Seule la mère de Primembourg, la douairière, trouve inconcevable que l'on bannisse les parents de la table sous prétexte qu'ils sont Français. Le gouverneur décline finalement l'invitation du seigneur, car il préfère attendre que toute la famille soit présente. La morale de l'histoire : « Un chacun vaut son prix : que l'Anglois soit Anglois, ° Et quant à nous, mon fils, soyons toujours Français³⁶. »

En tant que miroir d'une époque, en tant qu'unique texte à poser le problème du choc des cultures, *L'anglomanie* [...] constitue sûrement l'œuvre la plus intéressante de la production théâtrale de Quesnel et de la dramaturgie canadienne de la période. L'intrigue décrit une réalité franchement canadienne, se déroule dans un village du Canada, où évoluent des personnages dans lesquels on peut reconnaître plusieurs figures du pays. Par exemple, le poète M. François, déjà créé par Quesnel dans « Le rimeur dépité », personnifierait l'auteur lui-même et son ami Louis-Généreux Labadie; le docteur Pennkrève serait un médecin militaire hessois, le docteur Stubinger, alors installé et pratiquant à Boucherville. De plus, *L'anglomanie* [...] fait allusion à *L'Areopage*, poème de Ross Cuthbert paru la même année.

36. Joseph QUESNEL, *L'anglomanie* [...], dans *La Barre du jour*, vol. I, n^o 3-5 (juillet-décembre 1965), p. 136.

Contrairement aux opérettes de Quesnel et à ses *Républicains français* [...], proches parents, du moins par la forme, des productions dramatiques françaises du XVIII^e siècle, *L'anglomanie* [...] est directement liée au vécu de Quesnel et à l'actualité canadienne. Bien que sur le mode comique, la pièce soulève le problème des relations entre Anglais et Français au pays, et elle le fait d'ailleurs avec vraisemblance : les portraits contemporains de la bourgeoisie canadienne qui sont parvenus jusqu'à notre époque montrent en effet une population qui assimile la mode et les manières britanniques avant la langue anglaise. Cette saveur canadienne, beaucoup plus flagrante ici que dans *Colas et Colinette* [...], explique peut-être pourquoi *L'anglomanie* [...] n'a jamais été jouée. Tableau de mœurs plutôt désobligeant, il aurait pu indisposer la petite société de Boucherville dont plusieurs membres se seraient reconnus dans ces personnages « anglomaniaques ».

LUCAS ET CÉCILE

Peu de temps avant son décès, Quesnel se remet à écrire : lors de sa mort à Montréal le 3 juillet 1809, il préparait, comme l'annonçait *Le Courier de Québec* [...] le 3 décembre précédent, une autre comédie à ariettes, dont le titre rappelle sa première opérette et dont on ne conserve que les parties chantées, *Lucas et Cécile*³⁷. Lucas et Cécile s'aiment ; Thérèse, la mère de Cécile, approuve cette liaison mais Mathurin, le père, destine plutôt sa fille au vaniteux Du Sotin. Il y a lieu de supposer que Quesnel a voulu créer, avec *Lucas et Cécile*, une seconde pièce inspirée de la tradition théâtrale française du XVIII^e siècle. En concevant le personnage de Lucas, réplique de Colas, Quesnel s'inspire du *Galant jardinier* de Dancourt, et de *L'esprit de contradiction* de Charles Dufresny, opéra de campagne joué, entre autres, par les troupes d'amateurs canadiens.

*

37. Jean MARMIER a publié ces parties chantées dans son article « Joseph Quesnel : *Lucas et Cécile*, texte inédit », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 16 (juin 1984), p. 23-30, d'après le manuscrit de 28 pages conservé aux ASQ, Fonds Verreau, cote 45, n° 3.

Ce survol de la dramaturgie écrite ne donne qu'une image de ce qu'a pu être la vie théâtrale dans la colonie au XVIII^e siècle. À lire Brumoy et Quesnel, on serait tenté de dire que la population canadienne, après la Conquête, continue de vivre à la française en perpétuant la tradition du théâtre de collège, en affectionnant les comédies à ariettes, en s'intéressant aux témoignages sur la Révolution. Ils ne sont pourtant que des auteurs édités qu'il faut replacer dans le contexte du théâtre britannique qui déferle alors sur le pays.

D'ailleurs, leur édition ne constitue peut-être qu'un incident de parcours, nullement attribuable à un succès prodigieux. Il est probablement plus facile, pour les enseignants comme pour les élèves, de disposer d'une version publiée de *Jonathas et David* [...], en vente dans les librairies, plutôt que de travailler à partir d'une copie manuscrite ou d'un unique exemplaire importé de France. La publication de Brumoy n'est peut-être, après tout, qu'un titre de plus à la liste des manuels pédagogiques édités au pays par commodité.

Si Quesnel n'avait pas été, en même temps que l'auteur de *Colas et Colinette* [...], membre de la troupe du Théâtre de société, il y a tout lieu de croire que la comédie n'aurait jamais été jouée, et encore moins éditée. Pourquoi, en effet, sinon à cause d'une concordance de dates, mettre *Colas et Colinette* [...] en scène et pas *L'anglomanie* [...], infiniment plus intéressante et rattachée au contexte canadien ? Si la pièce n'avait pas suscité de dissension au sein du clergé, de polémique dans les journaux, aurait-elle été jouée plus d'une fois et aurait-elle connu l'honneur de la publication ? On a monté *Colas et Colinette* [...] en épingle, non pas à cause de ses qualités intrinsèques, mais en raison de la nouveauté du phénomène et des remous de toutes sortes que la pièce a créés, et peut-être aussi pour faire un pied de nez aux autorités religieuses. Une représentation d'amateurs francophones est déjà tout un événement ; qu'advient-il alors d'une création d'ici, représentée par des Canadiens de langue française et publiée au pays ?

Les textes poétiques

AU XVIII^e siècle, la poésie est considérée comme un « art divin³⁸ » dont tous ne sont pas dignes ; comme le dit l'axiome latin, « il faut être né Poète ». L'origine divine de la poésie introduit à la fois le principe de la sélection et la notion d'inspiration. C'est pourquoi on se plaît à rappeler que les Romains désignaient, par le mot *vates*, à la fois le prophète et le poète. Toutefois, puisque la poésie est un « discours mesuré³⁹ », une « cadance de paroles réglées⁴⁰ », il ne suffit pas de posséder ce « génie particulier⁴¹ » : les poètes doivent le cultiver par l'apprentissage des règles de la versification. Fidèles à l'esprit humaniste, les poètes de l'époque érigent donc les textes anciens en parangons de la véritable poésie. Les œuvres de Virgile, d'Homère, d'Horace, etc. constituent un réservoir d'exemples pour illustrer les diverses règles. Dès lors, il appert que rédiger des vers relève davantage de l'imitation que de l'innovation : seuls les anciens peuvent guider les

38. Cesar DE ROCHEFORT, *Dictionnaire général et curieux, contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise* [...], p. 565.

39. Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie* [...], t. XII, p. 837.

40. Cesar DE ROCHEFORT, *op. cit.*

41. Antoine FURETIÈRE (dir.), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, t. III.

poètes dans la « représentation des actions et des passions des hommes⁴² » ou, si on préfère, dans « l'imitation de la belle nature⁴³ ».

Conformément à *La poétique* d'Aristote, le poète qui désire se faire valoir auprès du public privilégie les « grands » poèmes : « Les vrais *Poèmes* sont les Épiques & les Dramatiques, les *Poèmes* Heroïques, qui décrivent une ou plusieurs actions d'un Heros. Les vers Lyriques, Sonnets, Epigrammes, & Chansons ne méritent le nom de Poème que fort abusement⁴⁴. » Pourtant, au risque d'hériter du sobriquet de « rimailleurs » ou de « versificateurs », les poètes de la période se consacrent aux petits genres.

LA POÉSIE EN NOUVELLE-FRANCE

On a maintes fois souligné les circonstances défavorables qui, sous le Régime français, ont, sinon entravé, du moins ralenti l'éclosion d'une littérature canadienne. Pourtant, quelque 70 poèmes composés à l'époque ont subsisté, principalement grâce à l'imprimerie, aux fonds d'archives (les Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec et celles du séminaire de Saint-Sulpice), aux annales de l'Hôpital général de Québec, à la tradition orale, et aux divers manuscrits. Outre *Les muses de la Nouvelle-France* de Marc Lescarbot, recueil publié à Paris en 1609, les vers burlesques de René-Louis Chartier de Lotbinière « Sur le voyage de monsieur de Courcelles gouverneur et lieutenant général pour le roy en la Nouvelle France en l'année 1666 », la parabole en vers de Pierre de La Chasse pour l'anniversaire du sacre de Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, le poème didactique de Jean-Pascal Taché, « Le tableau de la mer », et le poème héroï-comique « Les troubles de l'Église du Canada en 1728 » attribué à Étienne Marchand et imité du *Lutrin* de Boileau, le corpus se compose de chansons et d'autres écrits de circonstance mineurs.

Les poètes puisent essentiellement leur inspiration dans les événements politiques et historiques. Cette pratique est encouragée au collège des jésuites, qui dispense alors un enseignement classique

42. Cesar DE ROCHEFORT, *op. cit.*

43. Denis DIDEROT et Jean LE ROND
D'ALEMBERT, *op. cit.*

44. Antoine FURETIÈRE, *op. cit.*

modélé sur le programme existant en France⁴⁵. Or, le père Joseph de Jouvancy désire que tout événement public devienne prétexte à composer des vers : « Si [...] un nouveau gouverneur, si un évêque arrive dans la ville, si l'on apprend la nouvelle d'une victoire, de la paix, de la canonisation d'un saint, de la guérison d'un prince ; si l'on célèbre les funérailles d'un héros, qu'aussitôt nos écoles retentissent du chant joyeux des muses ou de leurs lamentations⁴⁶. » Cette recommandation est d'autant plus suivie que l'absence d'imprimerie et de journaux ne permet guère aux auteurs de s'éloigner des événements connus de leurs destinataires.

Depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la Conquête, trois événements majeurs inspirent les poètes : le naufrage de la flotte anglaise à l'île aux Œufs en 1711, le décès de Mgr de Saint-Vallier en décembre 1727, et la guerre de la Conquête ou guerre de Sept Ans, qui débute en 1754. Les chansons dominent la production et leur importance augmente à un point tel que les poèmes disparaissent presque entièrement à leur profit au cours des années précédant la Conquête. Mais ce qui frappe le plus dans la production poétique en Nouvelle-France, c'est l'instabilité orthographique et grammaticale, qui disparaît peu à peu après 1764. Quant aux formes utilisées par les poètes, elles sont variées et parfois même savantes.

Marc Lescarbot, entre 1606 et 1607, introduit plusieurs formes et mesures en Nouvelle-France : l'alexandrin dans son « Adieu aux françois [...] », le quatrain d'heptasyllabes dans « À monsieur de Monts [...] », le sonnet avec le poème « Au sieur de Champ-Doré [...] », et l'ode pindarique, en douzain d'octosyllabes. Le sizain apparaît pour sa part dans la célèbre chanson folklorique « [À la claire fontaine...] », tandis que le huitain est utilisé par Joseph de La Colombière dans son « Cantique sur la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ », vers 1694. L'ennéasyllabe fait son apparition vers 1688 dans un texte gravé attribué à Timothée Roussel, « [Je suis un chien qui ronge l'os...] », l'hexasyllabe vers 1709 dans « [Aprochés tous petits et grands...] » de Jean Berger, le décasyllabe dans « La complainte de Cadieux », le quadrisyllabe et le pentasyllabe vers 1711, respectivement dans le « Cantique sur la retraite des Anglois » de Joseph de La Colombière et « [L'Anglais en fureur...] » de Thomas Thiboult. Enfin Pierre de La Chasse, en 1727, dans ses « Vers composés par [...] », utilise le quintil, le septain, le neuvain et le dizain.

45. Voir, à ce sujet : Lucien CAMPEAU, *La première mission des jésuites en Nouvelle-France (1611-1613) et les commencements du collège de Québec (1626-1670)*; Amédée-Edmond GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le Régime français (1635-1760)*, p. 226-322.

46. *De ratione discendi et docendi*, cité par Camille DE ROCHEMONTEIX, *Un collègue de jésuites aux XVII^e & XVIII^e siècles. Le collège Henri IV de La Flèche*, t. III, p. 61.

D'après certains témoignages, la pratique de la poésie s'intègre à la vie quotidienne des gens instruits. Ainsi mère Marie-Renée Boulic de la Nativité a « une facilité admirable [...] pour écrire en prose ou en vers. M. Talon, intendant, qui se mêloit de poésie, lui adressoit quelquefois des madrigaux ou [des] épigrammes auxquels elle répondoit sur-le-champ fort spirituellement en même style ; et ses pièces étoient estimées de tous les connoisseurs⁴⁷. » La rédaction de poèmes n'est toutefois pas le fait que de quelques personnes. Lors du naufrage de la flotte anglaise à l'île aux Œufs, mère Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, dite de Saint-Ignace, rapporte que le Parnasse « devint accessible à tout le monde, les Dames même prirent la liberté d'y monter, quelques-unes d'entre-elles commencèrent & mirent les Messieurs en train non seulement les séculiers, mais les Prêtres et les Religieux faisoient tous les jours des pièces nouvelles⁴⁸ ». De plus, il n'y a qu'à feuilleter les inventaires des bibliothèques pour se persuader de la popularité du genre poétique. Le nombre d'ouvrages se rapportant à la poésie qui s'y trouvent, tels les recueils, les manuels de prosodie et les dictionnaires d'assonances, atteste la place que tient le genre dans la culture littéraire.

On peut s'interroger sur la fortune littéraire de ces textes dans les années qui suivent la Conquête et sur l'influence qu'ils ont pu exercer sur la production poétique ultérieure, puisque les pièces de vers qui ne sont pas chantées demeurent alors, faute de moyens de diffusion, peu connues. Elles sont récitées à l'occasion de l'événement qui préside à leur naissance, sans plus. Curieusement, alors qu'avec l'arrivée de l'imprimerie la poésie aurait pu s'autonomiser par rapport à l'événementiel, les poètes n'ayant plus besoin de situation précise pour se faire entendre du public, elle reste essentiellement centrée sur l'actualité politique et historique, du moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette orientation de la poésie semble attribuable au statut accordé aux poètes et à la poésie, de même qu'au contenu des journaux qui préfèrent l'événementiel au littéraire.

47. Françoise JUCHEREAU DE LA FERTÉ DE SAINT-IGNACE et Marie-Andrée REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 236.

48. *Ibid.*, p. 486.

LE STATUT DE LA POÉSIE APRÈS L'IMPLANTATION DE L'IMPRIMERIE

Bien que la prééminence du politique sur le littéraire semble aller de soi dans la plupart des journaux, les imprimeurs tiennent à assurer un certain statut à la poésie, comme l'attestent les rubriques de *La Gazette de Québec* et de la *Gazette de Montréal*, toutes deux intitulées « Poets' Corner ». Il faut ajouter que, puisque tous les lettrés partagent la prétention de pouvoir rimer à l'occasion, les imprimeurs tâchent de tourner à leur profit cette pratique jusqu'alors privée. Ils invitent les lecteurs à faire parvenir leurs poèmes au journal, espérant ainsi compenser le manque de rédacteurs attirés et s'attacher le public.

Selon la conception de l'époque, on attribue à la littérature, et par le fait même à la poésie, des fonctions ludique et didactique. Le foisonnement des énigmes et des logoglyphes dans les journaux témoigne précisément de ce désir de distraire et d'instruire les lecteurs. Il faut d'abord divertir, mais sans négliger l'enseignement moral : « Le but de la poésie est de plaire, et de plaire en remuant les passions. Mais pour nous donner un plaisir parfait et solide, elle n'a jamais dû remuer que celles qu'il nous est important d'avoir vives, et non celles qui sont ennemies de la sagesse⁴⁹. » Ainsi, dès le 22 décembre 1785, la publication dans *La Gazette de Québec* d'une ode latine dénigrant les mœurs des jésuites soulève l'indignation d'un lecteur, qui reproche à l'imprimeur d'avoir glissé un tel texte dans les pages de son journal. Il suggère à l'imprimeur d'emprunter des morceaux choisis aux auteurs pour remplir sa feuille, mais à la condition que les pièces retenues respectent la morale.

LA POÉSIE DE CIRCONSTANCE

Dans plusieurs pays d'Europe, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, on assiste à une recrudescence de la poésie de circonstance. En Angleterre, l'*occasional verse* s'autonomise même peu à peu en tant que genre

49. Charles BATTEUX, *Principes de littérature*, t. I, p. 148.

poétique. La poésie canadienne suit cette tendance et la majeure partie des textes poétiques publiés alors relèvent de la poésie de circonstance, aussi appelée « poésie fugitive⁵⁰ » ou « poésie de l'instant⁵¹ ». Ces dénominations rendent compte de l'importance accordée à l'actualité dans ces textes mais aussi de la rapidité avec laquelle ils tombent dans l'oubli : peu de poèmes transcendent l'événement qui leur a donné naissance. Centrée sur le présent, la poésie de circonstance permet néanmoins à l'auteur, sous le couvert de l'anonymat ou du pseudonymat, de prendre position sur l'actualité.

Les formes privilégiées par les poètes entre 1764 et 1805 révèlent non seulement la popularité de la poésie de circonstance, mais déterminent la façon d'en traiter le contenu : dialogue, élégie, énigme, épigramme, épitaphe, épître, « étrennes », fable, madrigal, ode, stance, bout-rimé. La forme poétique est principalement symétrique. Toutefois, la popularité de l'alexandrin est loin d'être universelle. Au contraire, les formes strophiques qui apparaissent peu à peu sont variées et rapidement adoptées.

À titre d'exemples, les premiers quintils figurent, entre autres en 1767, en 1768 et en 1775, dans des chansons de type oral. En 1769, le quatrain fait son apparition dans la traduction française d'une ode latine et il est repris de multiples fois par la suite. Le huitain apparaît en 1770 dans la « Chanson de franc-maçon » et on le retrouve à plusieurs reprises dans d'autres chansons. Le dizain est utilisé en 1776 dans l'« Ode. À Son Excellence monseigneur Guy Carleton [...] », tandis que Bernard Well utilise le sizain en 1778 dans sa « Chanson des échecs ». Le tercet apparaît dans la traduction d'une seconde pièce latine, en 1785 ; Joseph Quesnel emploie le distique, entre 1793 et 1799, alors que le septain figure en 1778 dans les étrennes. Enfin, Quesnel introduit le neuvain dans ses ariettes et ses chansons. Notons, en dernier lieu, que l'Exilé utilise le sonnet en 1778 et que Valentin Jautard introduit le premier poème en strophes alternées en 1779 avec le poème « Sur la mort du capitaine Makaye ».

La nature de l'événement qui est à la source du poème n'est pas à négliger, puisque très souvent « la circonstance dicte la forme, le mètre et – pour ainsi dire – la fonction du poème⁵² ». Des événements aussi divers que l'arrivée, l'anniversaire, la maladie, le départ d'un gouverneur, l'invasion américaine, la Révolution française, les élections, la victoire navale de Nelson en 1805, la noyade d'un curé, ou encore des sujets aussi variés que l'indifférence générale envers la

50. Voir Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT, *op. cit.*, t. VII, article « fugitives ».

51. Sylvain MENANT, *La chute d'Icare. La crise de la poésie française, 1700-1750*, p. 270.

52. Predrag MATVEJEVITCH, *Pour une poétique de l'événement. La poésie de circonstance*, suivi de *L'engagement et l'événement*, p. 75.

poésie, une déclaration d'amour, etc. nécessitent le recours à des formes poétiques qui leur correspondent. L'ode, par exemple, sert de mode d'expression à des sentiments d'inspiration généralement élevée comme dans l'« Ode, présentée au général Guy Carleton, gouverneur-général [...] »⁵³, tandis que l'élégie adopte un ton plus modeste, parfois intimiste, pour faire entendre une plainte comme dans l'« Elegie, sur le funeste évènement arrivé le 21 de mai 1792 [...] »⁵⁴ et que l'épigramme est un court poème généralement satirique, comme l'illustre l'« – Epigramme contre un medecin – »⁵⁵ de Quesnel. La nature de l'événement ou du sujet détermine donc la forme et le ton à donner au poème.

La parution des premières étrennes canadiennes dans *La Gazette de Québec* du 1^{er} janvier 1767 marque le début d'une pratique qui deviendra fort populaire au Canada. On donne ce nom aux pièces de vers distribuées aux abonnés en guise d'étrennes le matin du Nouvel An. Le camelot se présente chez chaque abonné avec le poème imprimé sur une feuille volante ; il le récite ou le chante, en espérant des présents en retour. Les origines de cette coutume remontent à la fin du XVII^e siècle. En France, « la mode était, en ce temps-là, « de vendre, au nouvel an, en guise d'almanachs, des recueils d'ariettes, de chansons plus ou moins légères, et de poésies plus ou moins fugitives ». Ces almanachs paraissaient sous le titre « Étrennes »⁵⁶. » L'auteur des étrennes, toujours anonyme durant la période, esquisse habituellement un portrait de la situation politique en Europe et au Canada, vante les mérites de l'Angleterre et de ses représentants, sans jamais oublier d'offrir ses vœux aux abonnés et de réclamer ses étrennes.

Le contenu des étrennes reflète de façon fidèle les principales tendances de la poésie de l'époque. Les auteurs célèbrent les dirigeants du Canada : Guy Carleton, Frederick Haldimand, Henry Hamilton et Henry Hope, se prononcent contre la Révolution américaine au cours des années 1774-1775 et, après un bref engouement pour la Révolution française, condamnent la république et la démocratie. Puis, sous prétexte que les libertés françaises conduisent à la licence et au désordre, ils optent pour les libertés anglaises.

La célébration est une des principales fonctions des écrits de circonstance. En France, le mécénat et le clientélisme ont répandu cette

53. GQ, 9 août 1770, p. [3], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 88, p. 213-214.

54. *TPCF*, t. I, n° 188, p. 374-375.

55. *TPCF*, t. I, n° 257, p. 522-523.

56. Eugène DEBIÈVRE, *Brûle-Maison et ses chansons*, cité par Adam VAN BEVER, *Les poètes du terroir du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1909, t. II, p. 59-60 (information tirée de Jeanne d'Arc LORTIE, *TPCF*, t. I, n° 77, note, p. 198).

pratique. Aussi les éloges et les compliments divers, qui peuvent paraître excessifs, vont de soi au XVIII^e siècle. La littérature qui s'adresse à Carleton illustre bien cette tendance. Sous la plume des versificateurs, Carleton devient « le Titus de ce Païs⁵⁷ », et « des Canadiens le vrai Pere⁵⁸ ». Il réunit les qualités du guerrier et la sagesse des grands :

Mars, parmi ses chers nourrissons,
Forma votre jeunesse :
Thémis aussi, par ses leçons,
Vous remplit de sagesse⁵⁹.

Un poète va même jusqu'à affirmer que ce « nouvel Antonin » éclipse les plus grands philosophes grecs par sa sagesse :

O vous qu'a tant vanté la Grèce,
Grand Socrate, auguste Platon,
Que deviendra votre sagesse
Devant celle de CARLETON⁶⁰ !

Les poèmes à la louange de Haldimand sont moins dithyrambiques et moins nombreux. On le surnomme tout de même « le Salomon du Nord⁶¹ » et on lui confère les plus grands mérites, notamment la sagesse, la générosité et la noblesse de sang et de sentiment.

La fidélité à la couronne britannique qui inspire les poèmes adressés aux divers gouverneurs s'intensifie lors de l'invasion américaine et de la Révolution française. De 1789 à 1791-1792 toutefois, plusieurs poètes se prononcent en faveur de la Révolution française et se réjouissent des déboires de la noblesse :

[...] une infinité de Grands,
Qui sont enfin déchus de leur puissance,
Depuis que les François sont éclairés
Sur leurs intérêts et leurs droits sacrés⁶².

À la suite du régicide, en janvier 1793, le ton change et les poètes canadiens s'interrogent soudain sur les bienfaits des libertés françaises :

Distinguons bien
Entre liberté et licence
Distinguons bien,

57. GQ, 1^{er} janvier 1767, sur feuille volante, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 77, p. 198.

58. GQ, 15 août 1776, p. [4], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 97, p. 227.

59. GQ, 27 octobre 1774, p. [3], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 90, p. 216.

60. GQ, 8 août 1776, p. [4], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 98, p. 230.

61. GQ, 1^{er} janvier 1779, sur feuille volante, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 124, p. 271.

62. GQ, 1^{er} janvier 1792, sur feuille volante, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 184, p. 366.

L'une a les Loix pour son soutien,
L'autre met tout en décadence,
Sachons faire la différence
Du mal au bien⁶³.

Finalement, les poètes condamnent la révolte des Français de façon virulente :

PAUVRE peuple, que ton sort est affreux !
Ne ressens-tu pas ta misere ?
Tyrannisé, je te vois malheureux
Depuis que tu n'as plus de pere.

[...]

Ouvre les yeux, peuple, détrompe-toi :
Tes Representants sont des traitres ;
Tu n'es plus libre, eux seuls, te font la loi ;
Ils se sont érigés en maitres.

[...]

Prônant toujours tes droits & ton bonheur,
Ils ont acquis tant de puissance ;
Et cet abus met le comble au malheur.
Qui pèse sur toute la France⁶⁴.

Cette poésie de circonstance conserve les marques du classicisme. Par contre, à quelques reprises, le courant lyrique laisse entendre des accents préromantiques.

LE COURANT LYRIQUE

Si la poésie descriptive alors à la mode en Europe ne fait son apparition, et encore de façon modeste, que vers 1815, la poésie élégiaque ou lyrique s'illustre dans une vingtaine de poèmes publiés entre 1764 et 1805. Les principaux thèmes exploités sont l'amour, la fuite du temps qui souligne la fragilité des jours et conduit à la méditation sur la mort et la nature ; celle-ci, de simple décor, se métamorphose en reflet, en miroir.

La première pièce lyrique paraît dans *La Gazette littéraire* [...] du 1^{er} juillet 1778 sous le titre « À une demoiselle, sous le nom de

63. GQ, 1^{er} janvier 1795, sur feuille volante, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 200, p. 397. Voir aussi GQ, 22 novembre 1792, p. [4], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 190, p. 378-380.

64. GQ, 3 mars 1796, p. [4], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 202, p. 401.

Rosette⁶⁵ ». Dans ce madrigal, le Bon Conseil célèbre l'amour des amants de même que la nature qui sert de cadre à leurs ébats. Peu de temps après, le Canadien curieux (pseudonyme attribué à Pierre-Louis Panet) compose des vers qui relèvent du préromantisme. Le 22 juillet 1778, il publie un poème composé en un « instant de mélancolie » alors que la « fureur » poétique s'était emparée de lui⁶⁶. Ce texte met en relief les thèmes que l'auteur reprendra par la suite : la mort, qui interrompt le cours de la vie sans prévenir, et la nature, qui reflète les sentiments éprouvés par l'homme. Le 2 septembre suivant, il publie une « Elegie » dans laquelle un berger, amoureux d'une bergère infidèle, clame son malheur. La nature semble alors compatir aux souffrances de l'amant :

À sa voix le zéphir cessa de soupirer,
 La feuille de mouvoir, l'onde de murmurer.
 [...]
 La nature en silence écoutoit ses langueurs,
 Et sembloit s'attendrir à ses justes douleurs⁶⁷.

Enfin, le 21 octobre de la même année, l'auteur envoie au journal un troisième et dernier poème, accompagné de la note suivante :

Je lisois un soir les pensées nocturnes d'Young ; si vous sçavez la Langue Anglaise, vous n'êtes pas sans avoir lu cet admirable Poeme, où la foiblesse de l'homme est mise dans un jour si apparent. Une longue suite d'infortunes avoit instruit ce Poete du faux des grandeurs humaines. La gravité du sujet, la douce mélancholie qui regnoit dans le passage que je lisois, le silence & l'obscurité de ma chambre, tout cela me jetta dans une rêverie dont je ne fus pas le maître⁶⁸.

De là naît son poème qui lui attire ces remarques de Valentin Jautard : « L'amour n'éclot point sur les lèvres, mais dans le cœur [...] Travaillez toujours, mais ne choisissez pas d'abord des sujets aussi graves⁶⁹. » Manifestement, Jautard préconise un classicisme intégral et il répugne à favoriser les nouvelles tendances. Malgré ces réticences, il publie lui-même deux pièces qui peuvent être qualifiées de lyriques : « À mademoiselle...⁷⁰ » et « À mademoiselle B...⁷¹ ». Dans les deux cas, il adopte

65. *GLM*, 1^{er} juillet 1778, p. 20, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 103, p. 241-242.

66. *GLM*, 22 juillet 1778, p. 31, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 104, p. 242-243.

67. *GLM*, 2 septembre 1778, p. 49-50, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 109, p. 250.

68. *GLM*, 21 octobre 1778, p. 77, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 114, note, p. 256-257.

69. *GLM*, 4 novembre 1778, p. 84.

70. *GLM*, 5 mai 1779, p. 70-71, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 142, p. 295-297.

71. *GLM*, 2 juin 1779, p. 92, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 146, p. 300-301.

le ton léger de la poésie galante qui contraste avec la mélancolie des poèmes d'inspiration anglaise alors à la mode et il fait figure d'amant bafoué, inconsolable.

Joseph Quesnel, dans ses poésies lyriques, met aussi l'accent sur la fuite des jours, l'amour contrarié et l'osmose avec la nature. Dans « Stances sur mon jardin », il compare le cycle des saisons, et plus précisément le destin de la fleur et de l'arbrisseau, à l'existence humaine :

Tendre fleur, ton destin m'afflige ;
 On te voit fleurir le matin,
 Et le soir mourir sur ta tige.
 Vous croissez arbrisseaux charmants,
 Dans l'air votre tige s'élançe,
 Hélas ! J'eus aussi mon printemps,
 Mais déjà mon hiver commence⁷² !

Quatre poèmes adressés à la même femme, probablement une demoiselle Conefroy, lui valent le nom de « père des amours⁷³ ». Ici, l'amante est moins infidèle qu'absente. Dans les deux premiers poèmes, l'auteur, exalté, chante les beautés de l'amour dans l'attente de l'aimée. La nature participe à sa joie. Dans le troisième cependant, le désespoir remplace l'euphorie et le poète recherche l'apaisement dans la nature. Habilement, il oppose sa solitude au paysage, qui incite à l'amour. Enfin, dans le dernier poème, le désespoir s'adoucit pour faire place à la nostalgie. Le ruisseau épouse les sentiments du poète et fuit, « guidé par l'espérance ».

L'INFLUENCE DE LA FORMATION SUR LA POÉSIE

Tout comme au siècle précédent, les poètes du XVIII^e siècle éprouvent le besoin de s'appuyer sur l'héritage de l'Antiquité : les allusions

72. *The British-American Register*, 12 mars 1803, p. 106, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 238, p. 482.

73. Il s'agit de : « Vers à mademoiselle P... C... faits en me promenant seul », *The British-American Register*, 23 avril 1803, p. 256, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 249, p. 509-510 ; « Mademoiselle C... », *The British-American Register*, 14 mai 1803, p. 302, repro-

duit dans *TPCF*, t. I, n° 251, p. 513-514 ; « À mademoiselle P... C... », *The British-American Register*, 4 juin 1803, p. 352, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 252, p. 515-516 ; « Vers à mademoiselle P... Y C... D. Sur un ruisseau », *The British-American Register*, 11 juin 1803, p. 384, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 253, p. 516-518.

mythologiques, les citations latines et les références à l'histoire ancienne foisonnent dans leurs poèmes. Cette pratique intensive de l'intertextualité permet non seulement aux auteurs de faire étalage de leur savoir mais elle sert aussi à accentuer la littéarité des textes. En se conformant aux canons du classicisme et en puisant essentiellement leurs sujets dans l'histoire et la politique, les poètes perpétuent la tradition. Aussi, nul poème ne marque-t-il assez d'écart par rapport à la norme pour entraîner un « changement d'horizon » ou pour susciter une réaction violente de la part du public. Le rôle de la critique se limite à souligner certaines licences poétiques, sans plus.

La poésie publiée demeure en grande partie tributaire des règles de la rhétorique. Les nombreux poèmes adressés aux divers gouverneurs se déploient selon des lieux communs : on célèbre les biens extérieurs (sa naissance, son éducation), les biens du corps (sa force, sa beauté) et les biens de l'âme (sa sagesse, son courage)⁷⁴. Bien que presque tous les poèmes de célébration suivent les mêmes règles et reprennent des thèmes semblables, mais dans un ordre différent et avec de légères variantes, les « Vers à Son Excellence le général Haldimand, pour le 1^{er} jour de l'an⁷⁵ » illustrent de façon éloquente ce procédé. L'auteur commence par louer l'illustre naissance du gouverneur :

J'admire les vertus qui décorent ton rang,
La magnanimité, la beauté de ton sang ;

pour enchaîner avec les vertus de l'âme qui s'ajoutent à ses titres de noblesse :

Heureux, trois fois heureux celui dont la sagesse
Accompagne le rang, les titres de noblesse !
Heureux qui, comme toi, joint à la dignité
Les sentimens d'honneur, de générosité ;
Un cœur toujours sensible, une ame secourable
Aux grandeurs où t'élève un destin favorable !

Ensuite, l'auteur souligne les bienfaits accordés par Haldimand et la gloire de son gouvernement :

Depuis que tu commande et nous donne des loix
Chaque jour est marqué par autant de bienfaits
Dont ta main prend plaisir à verser l'abondance

74. Voir, à ce sujet : Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, p. 298-299 ; Charles BATEUX, *op. cit.*, t. VI, p. 19-25.

75. GQ, 7 janvier 1779, p. [4], reproduit dans TPCF, t. I, n° 125, p. 271-273.

Pour terminer, le poète précise la nature des actions qui découlent des vertus du gouverneur et qui sont évidemment toujours effectuées dans l'intérêt du public :

HALDIMAND, HALDIMAND, quelles Divinités
 Ont dirigé tes pas sur ces bords éloignés
 Pour y faire briller les Lettres et la Science
 À travers les brouillards d'une épaisse ignorance ?
 Les Dieux te reservoient cet emploi glorieux
 Acheve ton ouvrage et nous serons heureux.

Les auteurs qui sortent des collèges classiques trahissent leur formation non seulement par l'application systématique des codes de la rhétorique traditionnelle, mais aussi par le choix et le traitement de sujets privilégiés. En 1788, Henry-Antoine Mézière fait paraître dans la *Gazette de Montréal* quatre poèmes, de longueur inégale, assez caractéristiques de sa formation⁷⁶. Si son poème « À la jeunesse. Sur l'utilité de la science » s'inscrivait vraiment dans le courant de la pensée philosophique, il opposerait la science à la religion. Par science, Mézière n'entend pas une explication rationnelle du monde, mais plutôt le savoir d'ordre général véhiculé par la littérature. Il partage ainsi la conception traditionnelle de la littérature qui inclut tout message ayant l'écriture pour support. Il partage aussi l'idéal pédagogique de ses maîtres, pour lesquels les grands écrivains constituent des modèles à imiter. Son originalité, en ce qui concerne la poésie, c'est de proposer des écrivains « modernes », en l'occurrence Boileau et Corneille, de préférence aux anciens.

Les deux autres poèmes, de longs exercices d'écolier, témoignent d'une entière dépendance à l'égard de la formation littéraire. Comment célébrer l'amour de la patrie si ce n'est en remémorant un bel exemple puisé dans l'histoire de l'Antiquité ? Le poème « [Quel vaste champ, ma muse, allez vous parcourir...] » est une suite d'amplifications sur les vers d'Horace « *Dulce & decorum est pro patria mori*⁷⁷ ». Le poète

76. Il s'agit de : « [Je t'attaque, ô méchant, ô citoyen pervers...] », *GM*, 24 janvier 1788, p. 3, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 158, p. 320-321 ; « [Quel vaste champ, ma muse, allez vous parcourir...] », *GM*, 27 mars 1788, p. 3-4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 159, p. 322-325 ; « À la jeunesse. Sur l'utilité de la science », *GM*, 20 mars 1788, p. 4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 160, p. 325-327 ; « Sur l'amour filial », *GM*, 18 et 25 septembre 1788, p. 4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 163, p. 335-340.

77. Ode 2, vers 13. La traduction de ce vers se lit comme suit : « Il est doux & glorieux de mourir pour la patrie. » Voir *GM*, 27 mars 1788, p. 3-4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 159, p. 322.

rappelle l'exploit du général Épaminondas qui libère Thèbes des Lacédémoniens mais qui, blessé mortellement, meurt content parce qu'il s'est révélé invincible. Le long poème « Sur l'amour filial » évoque un autre épisode de l'histoire ancienne, celui du héros légendaire Coriolan qui, après avoir réduit Rome à la famine, se laisse fléchir par les supplications de sa mère et lève le siège.

À l'époque où Jacques Delille, Évariste Désiré de Forges, vicomte de Parny, et Ponce Denis Écouchard Lebrun règnent sur la poésie française, on pourrait s'étonner de voir proposer Corneille et Boileau comme modèles mais, dans le cadre pédagogique des maisons d'enseignement, c'est déjà audacieux. Toutefois, Mézière est loin des modèles qu'il propose : il a beaucoup plus pratiqué les auteurs latins que les auteurs français. L'exclamation, l'interrogation et l'apostrophe ponctuent son discours au ton grandiloquent où dominant la périphrase et la formule figée, comme l'épithète de nature. Selon le procédé antique, le point culminant du poème « Sur l'amour filial » est consacré au discours de Véturie pour convaincre son fils de libérer Rome. La répétition, le balancement des périodes et l'*invocatio* répondent aux préceptes de la rhétorique.

Bien que Mézière manie l'alexandrin avec difficulté, il excelle en comparaison du maître d'école Louis-Généreux Labadie. Non seulement ce dernier ignore-t-il les règles de la versification, mais ses connaissances de l'orthographe et de la grammaire comportent de sérieuses lacunes. En fait, Labadie doit davantage sa renommée à Joseph Quesnel et à son « Épître à Généreux Labadie » qu'à sa production poétique, demeurée en grande partie manuscrite. Celle-ci est peut-être plus imposante numériquement que celle de la plupart de ses contemporains, mais le poète ne renouvelle pas son discours. Ses poèmes et chansons sont tous des pièces de circonstance à la gloire de l'Angleterre et de ses représentants. Son loyalisme n'a d'égal que sa haine de Napoléon, « cet anti Chrétien⁷⁸ ». Dans tous ses poèmes, Labadie prend Dieu à témoin, le prie, l'apostrophe, l'interpelle. Selon lui, Dieu est du côté des Anglais et leur assure la victoire :

Partout il rend L'Anglois Heureux,
Toujours Victorieux !
Remercions ce Grand Dieu⁷⁹ !

78. *TPCF*, t. I, n° 214, p. 427.

79. *TPCF*, t. I, n° 208, p. 415.

À plusieurs reprises, le poète tombe dans la naïveté et la basse flatterie :

O très-aimable Roi,
 Nous te jurons la foi
 Nous sommes tous à toi
 Vive le Roi⁸⁰.

Labadie privilégie les vers courts tels le pentasyllabe, l'hexasyllabe et l'heptasyllabe de même que les formes strophiques, puisque huit de ses neuf textes sont des chansons. Cette prédilection s'explique probablement par le fait que ses vers sont souvent récités à l'occasion d'une fête qu'il organise avec ses élèves.

Mézière et Labadie se distinguent de leurs compatriotes, mais ils sont loin de dominer la scène poétique au Canada français. La vie intellectuelle et artistique qui s'organise pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle résulte de l'initiative des Français. En poésie, ce sont Jautard et Quesnel qui prennent la plume pour propager les lumières.

Jautard est l'auteur de 20 poèmes de style classique, dont plusieurs s'inscrivent dans les polémiques qui alimentent *La Gazette littéraire* [...]. La plupart du temps, Jautard favorise la forme suivie en alexandrins ou en octosyllabes. Il varie cependant son discours, allant de la poésie de célébration à la gloire de Haldimand au lyrisme, en passant par le logogriphe et la fable. Mais la polémique convient plus à Jautard que l'éloge. S'il cherche à convaincre le gouverneur de sa bonne foi, c'est qu'il a besoin de son appui. Il affirme alors ne rechercher ni la gloire, ni l'immortalité, mais laisser parler son cœur : sa poésie « emprunte toutes ses graces ° Des roses & non des Lauriers⁸¹ ». En revanche, au moment où sa situation est définitivement compromise, il charge ses ennemis. Probablement rédigée entre le 4 juin 1779 et le 8 février 1783, alors que Jautard est en prison, la chanson contre Mgr Jean-Olivier Briand et les jésuites conteste les pouvoirs de l'Église. Jautard y dénonce l'attitude autocratique du clergé qui menace les Canadiens pour les faire obéir et les entraîner au combat :

Marchons en bons fanatiques
 allons nous faire égorger
 Puisque la foy politique
 de nos sorts veut décider
 [...]

80. GQ, 8 juin 1797, p. [2], reproduit dans *TPCF*, t. 1, n° 205, p. 408.

81. *GLM*, 12 août 1778, p. 41, et 2 septembre 1778, p. 47, reproduit dans *TPCF*, t. 1, n° 108, p. 248.

& par nos braves prouesses
 Dans les Combats méritons
 Qu'on augmente avec largesse
 Du prélat la pension⁸².

Cette chanson, conservée dans les « Papers relating to State Prisoners and suspected Persons » de Haldimand, est la dernière pièce connue de Jautard.

Quesnel, pour sa part, introduit au Canada la poésie du XVIII^e siècle français⁸³, poésie badine et spirituelle qui verse quelquefois dans le didactisme⁸⁴ ou la mélancolie. Le plus souvent cependant, il se fait ironique, comme l'a démontré l'étude de son intervention dans la vie littéraire de Montréal⁸⁵. Il est le seul poète de l'époque dont l'œuvre ait été légitimée. Il faut dire que son activité déborde le cadre de la poésie. Ses productions dramatiques, ses compositions musicales, ses efforts pour implanter le théâtre au Canada et pour répandre le goût des belles-lettres (Cercle littéraire) contribuent à sa renommée. À sa mort, un jeune étudiant compose une « Élégie sur la mort de Mr. Q[uesnel] [...] » :

Quelle douleur, Ah! ciel, quelle tristesse
 Chez Apollon et ses augustes sœurs!
 On n'entend plus sur les bords du Permesse
 Ces chants si doux, ces concerts enchanteurs;
 Thalie est inconsolable;
 Des pleurs coulent de ses yeux:
 Sa voix triste et lamentable
 Se fait entendre en ces lieux.
 Tout est sensible à sa peine,
 Tout partage sa douleur⁸⁶.

Il est rare qu'au Canada français on déplore la mort d'un homme en mettant l'accent sur son activité littéraire : ce n'est plus un citoyen

82. Document conservé aux AN, Papiers Haldimand, B 185-1, p. 135-136.

83. Notons que Jeanne d'Arc Lortie attribue un plus grand nombre de poèmes à Quesnel que John Hare dans son article « Les œuvres littéraires et musicales de Joseph Quesnel (1746-1809). Étude critique », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 4 (été-automne 1982), p. 22-38.

84. Voir : Joseph QUESNEL, « Adresse aux jeunes acteurs », *GQ*, 7 février 1805, p. [1], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 268, p. 537-540; « À M^r. Panet. Stances », *TPCF*, t. I, n° 148, p. 303-304.

85. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Les acteurs de la vie littéraire », p. 135-140.

86. *La Bibliothèque canadienne*, avril 1826, p. 153, reproduit dans *TPCF*, t. II, n° 54, p. 96.

quelconque qui est disparu, c'est un poète. Quelque 20 ans plus tard, Michel Bibaud rend hommage au talent de Quesnel⁸⁷. De plus, nombreux sont les poèmes où il est fait mention de lui, ce qui inspire le célèbre tercet : « Quesnel, le père des amours, ° Semblable à son petit-bon-homme, ° Vit encore, et vivra toujours⁸⁸. »

LE CAS DE L'AREOPAGE

Le premier poème de langue française en brochure paraît en 1803 sous le titre *L'Areopage*⁸⁹ et rejoint certaines préoccupations de Quesnel. Ce poème est une caricature des débats qui se déroulent à la Chambre d'assemblée. L'auteur, Ross Cuthbert, dénonce la piètre performance des nouveaux députés en imaginant un débat qui met aux prises les tenants de l'anarchie (« Nous devons former une nouvelle morale, ° Faisant de l'avenir un constant carnaval ») et les partisans de la tradition. D'ailleurs, l'auteur se définit lui-même comme un partisan des réformes modérées. La bagarre éclate et le président ne réussit à rétablir le calme qu'après un long moment. Bien au courant de l'art oratoire parlementaire britannique, Cuthbert trouve ridicule le comportement des Canadiens en Chambre puisqu'ils ignorent la nouvelle éloquence :

Dans nos jours, la raison, les calculs froids sont les armes usitées pour convaincre. Le port ferme ; la physionomie tranquille ; la parole douce, mesurée et lente ; des idées exactes et lumineuses, rendues avec une précision mathématique ; sont les qualités, les plus naturelles à l'éloquence délibérative⁹⁰.

La recherche formelle est absente de ce long poème en vers suivis. Le texte recèle de nombreuses licences poétiques, notamment dans le compte des syllabes. Cuthbert ne s'illusionne guère sur son poème qu'il qualifie de « chardon poussé par un loisir stérile ». Il souhaite néanmoins que la publication de *L'Areopage* incite d'autres poètes à suivre son exemple afin que le pays sorte de son « engourdissement qui tient à l'esclavage ». Véritable revendication en faveur de la culture,

87. Michel BIBAUD, « Satire IV. Contre l'ignorance. – (1819) », *TPCF*, t. II, n° 271, p. 499, et [Michel BIBAUD ?], « Complainte d'un ex-lieutenant de milice. Chanson », *TPCF*, t. III, n° 144, p. 231.

88. *La Bibliothèque canadienne*, décembre 1825, p. 16. Ce tercet est parfois attribué à Joseph-David Mermet.

89. Reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 244, p. 497-503.

90. *Ibid.*, p. 501.

ce poème est d'une importance capitale et se démarque des autres textes parce qu'il prélude à la poésie politique qui domine pendant la période suivante.

LA CHANSON

À priori, il semble que l'indistinction entre la poésie et la chanson aille de soi. Toutes deux relèvent de la versification et empruntent, dans la plupart des cas, la même forme. Les seules distinctions possibles à la lecture sont les marques de l'oralité qui apparaissent dans le texte des chansons telles que *Sur l'air de, bis, refrain* ou encore les indications dans les titres (complainte). À quelques exceptions près, il faut dire cependant que le ton des chansons est plus familier et les licences poétiques plus nombreuses. Ainsi un poète écrit « Nelsonne⁹¹ » pour la rime, un autre transcrit le langage parlé « ce pauvre aléxis ° a suit les conseilles⁹² », tandis qu'un troisième élide une syllabe pour respecter la métrique « Par différent' histoires⁹³ », etc. Le laisser-aller est tel que, parfois, « De ces couplets sans façon ; ° On y trouve de la rime ° Au défaut de la raison⁹⁴. » Il n'est point étonnant, dans cette optique, que les contemporains critiquent les textes des chansons. Par exemple, la « Chanson nouvelle! Toute nouvelle! », publiée le 14 avril 1768, déplâit à un critique, qui compose à son tour une chanson pour répondre « À l'auteur de la chanson dans la dernière gazette ». Il accuse alors le prétendu poète d'ignorer les règles élémentaires de la versification :

Peux-tu présenter pour Chanson,
Des mots assemblés sans raison,
Et de se rencontrer surpris.
[...]
L'orthographe, et l'éliision,
Le sens, la rime, la liaison,
Tout enfin, à la gêne est mis⁹⁵.

91. GQ, 23 janvier 1806, p. [1], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 276, p. 553.

92. *TPCF*, t. I, n° 271, p. 544.

93. GQ, 3 février 1820, p. [3], reproduit dans *TPCF*, t. II, n° 272, p. 508. La date approximative du poème est 1775-1776.

94. GQ, 1^{er} janvier 1804, sur feuille volante, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 261, p. 527.

95. GQ, 21 avril 1768, p. [2], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 81, p. 202-203.

Trente-cinq ans plus tard, un membre du Club loyal s'attire les reproches d'un autre critique pour sa « Chanson pour le Club Anniversaire du 31 décembre, 1802 [...] »⁹⁶. Selon le critique en question, la chanson fourmille d'erreurs : « [...] faute contre la langue, contre les règles de la versification, ignorance des faits dont le Poète veut parler, défaut d'ordre, de goût, &c. &c. »⁹⁷. Afin de mieux appuyer ses reproches, le critique reprend la chanson couplet par couplet et ponctue le texte de remarques à tout le moins ironiques. Il se fait d'autant plus acerbe et satirique qu'il déplore la publication de pareilles compositions, en alléguant que c'est « le moyen infaillible de corrompre le goût et de retarder le progrès des lettres »⁹⁸. Incapable de défendre ses vers, l'auteur de la chanson s'attaque aux idées politiques du censeur et l'accuse d'être bonapartiste⁹⁹.

Une chanson composée en l'honneur de la convalescence de Dorchester¹⁰⁰, en 1788, rend bien le ton et les propos tenus généralement par les chansonniers. L'auteur cherche à illustrer l'attachement – réel ou fictif – des diverses classes sociales envers le gouverneur. Sa chanson laisse voir une hiérarchisation de la société selon une conception d'Ancien Régime, les strophes étant attribuées au clergé, à la noblesse, aux communautés, au barreau, aux jésuites, au commerce, aux récollets, à la milice bourgeoise, aux voyageurs, aux artisans, au paysan, à tous les corps ensemble¹⁰¹. Les rimes de ce pot-pourri sont croisées ou suivies, le langage, simple sans être bas, et le ton, léger. L'auteur n'applique guère les principes de la rhétorique : la guérison du gouverneur semble inciter plus à boire qu'à chanter des louanges.

Les caractéristiques de la majeure partie des chansons composées à l'époque se rapprochent de celles qui sont énoncées ci-dessus. De plus, les allusions mythologiques et les références à l'histoire ancienne sont en général moins fréquentes dans les chansons que dans les poèmes, et la recherche formelle moins évidente. Quelques exceptions confirment évidemment cette règle. Par exemple, les « Compliments des petites pensionnaires de l'Hôpital général [...] »¹⁰² offerts à Carleton et à son épouse se veulent d'inspiration élevée et suivent les codes

96. GQ, 13 janvier 1803, p. [2], reproduit dans TPCF, t. I, n° 241, p. 487-491.

97. *The British-American Register*, 15 janvier 1803, p. 29-31, reproduit dans TPCF, t. I, n° 241, note, p. 489.

98. *Loc. cit.*

99. *The British-American Register*, 14 mai 1803, p. 301-302, reproduit dans TPCF, t. I, n° 250, p. 511-512.

100. GM, 15 mai 1788, p. 4, reproduit dans TPCF, t. I, n° 162, p. 330-335.

101. Voir John HARE, *La pensée socio-politique au Québec, 1784-1812. Analyse sémantique*, p. 38.

102. GQ, 27 octobre 1774, p. [3], reproduit dans TPCF, t. I, n° 90, p. 215-217.

de la rhétorique, tandis que les « Couplets chantés par messieurs les acteurs [...] »¹⁰³ s'avèrent plutôt bien structurés.

Une distinction extratextuelle existe aussi entre la poésie et la chanson : sous sa forme orale, la poésie revêt un caractère plus populaire et s'adresse à un public plus vaste que l'imprimé. En effet, le taux élevé d'analphabétisme dans la colonie au cours des décennies qui suivent la Conquête favorise l'essor des modes de transmission orale. Aussi au XVIII^e siècle la chanson est-elle un des modes de diffusion les plus populaires. On écrit un poème *sur l'air de* en espérant non seulement qu'il passera à la postérité grâce à la communication de bouche à oreille, mais aussi qu'il transmettra un certain message aux contemporains. La chanson assure à l'information un véhicule non négligeable. Ainsi, bien que *La Gazette de Québec* ait interrompu sa publication pendant l'invasion américaine, la tradition orale a conservé quelques couplets sur les diverses péripéties de cette guerre. Il faut toutefois ajouter que la chanson véhicule la propagande. En effet, celle qu'on peut qualifier d'engagée n'a pas pour fonction de renseigner les citoyens ou de peindre la réalité avec fidélité, mais d'influencer l'opinion publique.

Malgré son utilité, pour certains, la chanson, cette « voix du peuple », est peu priseée. Après que le Canadien curieux lui a soumis un poème lyrique à tendance philosophique¹⁰⁴, le Spectateur tranquille lui conseille d'exercer sa muse sur des sujets plus légers. Ces remarques sont loin de plaire au Canadien curieux, qui laisse voir le peu de cas qu'il fait de la chanson :

Quoi! vous me conseillez d'exercer ma plume sur des matieres aussi méprisables : j'emploirois mon loisir à composer une Epigramme, un Vaudeville, une Chanson [...] On admire *Virgile* ; ses Vers inspirent de la vénération : que seroit-il de ce Poete s'il n'eut fait que des Chansons, nous ne sçaurions pas seulement s'il a existé¹⁰⁵.

Genre mineur, la chanson n'en est pas moins considérée, au Bas-Canada, comme un moyen de contestation redoutable par les classes dirigeantes. Déjà, sous le Régime français, l'intendant Jacques Raudot publie des ordonnances dans lesquelles il menace de fortes amendes quiconque serait surpris à chanter les couplets satiriques composés à son intention et attribués à François Mariauchau d'Esgly¹⁰⁶. De plus, vers 1709, un dénommé Jean Berger est accusé à tort d'avoir bastonné

103. *GM*, 4 mars 1805, p. 4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 270, p. 542-543.

104. *GLM*, 21 octobre 1778, p. 77, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 114, p. 255-257.

105. *GLM*, 18 novembre 1778, p. 92.

106. Voir à ce sujet *DBC*, t. II, p. 583.

un apothicaire. Pendant son séjour en prison, Berger clame son innocence en composant une chanson sur la corruption des officiers et des magistrats. Reconnu innocent pour le premier délit, il subit un procès pour sa chanson et il est condamné au carcan et au bannissement¹⁰⁷.

Après la Conquête, le statut de la chanson ne varie guère, non plus que l'attitude des classes dirigeantes envers celle-ci. En 1765, un citoyen rapporte, sur un mode ironique, les déboires d'un chansonnier :

Un nouveau sujet de la Grande Bretagne, par cet esprit de liberté, mal entenduë sans doute, se mit à chançonner ses amis, ses voisins, ses parens ; arrêté et repris par ceux auxquels la plainte des offensés fut portée, Je fus des plus surpris de lui entendre dire pour defense, Que cela etoit permis en Angleterre ; qu'on chanssonnoit le Roi – Si cet homme eut été éclairé, qu'il eut vu l'analyse de ces libertés Angloises dont il se faisoit gloire de jouir, auroit-il donné dans un semblable écart¹⁰⁸.

En 1770, le curé de Saint-Thomas, M. Maisonbasse, est soupçonné d'avoir composé une chanson. Mgr Briand profite de l'occasion pour dénoncer ce genre d'activité et prie ledit curé « de dénoncer en chaire ces sortes de chansons¹⁰⁹ ». Toutefois, ordonnances, mandements, amendes, arrestations ne réussissent pas à faire taire le peuple canadien-français et, en lisant la production poétique de l'époque, on est tenté d'affirmer qu'au Canada français aussi tout finit par une chanson !

Les chansons folkloriques recueillies au pays sont essentiellement d'origine française. Cependant, très rapidement, les Canadiens les adaptent à leur situation en terre d'Amérique et, plutôt que de parler de chansons françaises, les chercheurs parleront de survivance de l'esprit français dans les chants canadiens :

On commence par glisser, dans la chanson de France, un refrain qui s'adapte aux mœurs et coutumes du pays ; puis les noms des villages canadiens succèdent à ceux des bourgs français ; des poètes illettrés ne tardent pas à chanter, sur des airs connus, le récit d'aventures personnelles ou l'expression de leurs sentiments ; les voyages des découvreurs,

107. Voir Édouard-Zotique MASSICOTTE, « Le châtement d'un chansonnier à Montréal au 18^e siècle », *BRH*, vol. XXII, n° 2 (février 1916), p. 47-48.

108. *GQ*, 26 septembre 1765, p. [2]. Voir la réponse dans *GQ*, 10 octobre 1765, p. [3].

109. « Mgr J[ean]-O[livier] Briand à M. (Jean-Baptiste Petit) Maisonbasse, curé à Saint-Thomas (Québec, 10 août 1770) », *RAPQ*, 1929-1930, p. 85-86.

les aventures des trappeurs, leurs relations avec les aborigènes se traduisent en des strophes qui revêtent de plus en plus la couleur locale, et bientôt la CHANSON CANADIENNE est créée¹¹⁰.

Il faut aussi ajouter qu'au contact des nations étrangères les gens entremêlent aux paroles françaises des mots de langue amérindienne, anglaise ou latine. Cette pratique donne naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui la « chanson farcie ».

Si la plupart des textes en vers sont anonymes, entre 1764 et 1805, les chansons folkloriques le demeurent aussi au cours des décennies suivantes, à moins que l'auteur ne s'identifie dans les derniers vers. Habituellement, cependant, « [s]on œuvre [...] nous est parvenue par le creuset anonyme d'une foule d'intermédiaires dont seuls les derniers dépositaires nous sont habituellement connus¹¹¹ ». La multitude d'étapes entre le texte initial et la version recueillie par le folkloriste explique le nombre élevé de variantes qu'un même texte peut subir : « Toute transmission est création. » Il s'ensuit qu'il est très difficile de préciser la date de composition de pareils textes : l'établissement du moment de création des chansons folkloriques demeure problématique.

Alors que la chanson folklorique se transmet de génération en génération et connaît nombre de variantes, la chanson « littéraire » fixe sa forme par la publication. L'écrit réduit la diffusion du poème à un circuit restreint mais cherche à légitimer la chanson. L'auteur de la chanson « littéraire » doit toutefois choisir ses sujets avec précaution s'il désire la faire publier dans un journal. Ainsi, Mesplet refuse la « Chanson des échecs¹¹² » du jésuite Bernard Well sous prétexte de protéger l'auteur contre les critiques. Il envoie cependant le texte au gouverneur Haldimand, dans l'espoir de faire taire celui qui écrit sous le pseudonyme de l'Anonyme.

Les chansons composées entre 1794 et 1804 par les vétérans des campagnes militaires de 1775-1776 sont de bons exemples de chansons « littéraires » qui s'inscrivent dans le courant de la poésie de célébration. Le 1^{er} janvier 1790, une trentaine de ces anciens combattants se réunissent et fondent le Club loyal. Lors de leur réunion semestrielle, soit en mai et en décembre, un membre compose une chanson dans laquelle

110. Victor MORIN, « La chanson canadienne », *MSRC*, 3^e série, vol. XXI (1927), section I, p. 164.

111. Luc LACOURCIÈRE, « La tradition orale au Canada », dans Claude GALARNEAU et Elzéar LAVOIE (dir.), *France et Canada français du XVI^e siècle au XX^e siècle. Colloque de Québec, 10-12 octobre 1963*, p. 224.

112. *TPCF*, t. I, n^o 121, p. 265-266.

il rappelle les actions d'éclat de jadis – les victoires du 31 décembre 1775 et du 6 mai 1776 contre les Américains – et commente la situation politique présente. D'un sujet à l'autre, ces vétérans expriment leur loyauté envers la couronne britannique. Ils condamnent la Révolution française et vilipendent « Buonaparte », qui devient sous leur plume « le traître » (1800), « le Corsicain » (1801), l'« étranger » (1802) l'« usurpateur » (1804), etc. À plusieurs reprises, les auteurs établissent des comparaisons entre l'ici (paix et prospérité) et l'ailleurs (guerre et désordre). On retrouve même la thèse selon laquelle la Conquête aurait providentiellement sauvé les Canadiens du désordre de la Révolution :

Bénis la providence,
 Qui, voulant, par le doux lien,
 Fixer à jamais ton destin,
 T'a soustrait à la France :
 Sans le fortuné changement,
 Ce jour te verroit-il chantant¹¹³ ?

Les principaux genres pratiqués dans la chanson « littéraire » sont la chanson politique (historique et nationaliste) et la chanson de circonstance. Ces chansons sont plus rarement reprises en recueils que les chansons folkloriques. Liées à un événement et répondant au besoin d'un moment, elles tombent dans l'oubli sitôt qu'elles ne sont plus d'actualité. À l'inverse, le succès de la chanson folklorique est tel qu'on fredonne encore certains couplets de chansons connues sous le Régime français.

L'étude des airs alors à la mode réserve des surprises aux chercheurs. En effet, peu importe les sujets privilégiés et le ton employé, « [l]a plupart de ces airs sont aussi doux et résignés que celui d'un cantique¹¹⁴ ». Ils appartiennent essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, à la culture française. Les plus populaires sont « Le chanoine de l'Auxerrois », « Malgré la bataille » et « À la façon de Barbari, mon ami », « Joconde », « Avec les jeux dans le village », « Du haut en bas », « Lon lan la derirette. Lon lan la deriry » et « Que mon époux s'amuse ° Qu'est-ce qu'ça me fait à moi ?¹¹⁵ ». Les chansonniers n'utilisent pas encore les airs américains et anglais. Seule la chanson « God save the King » retient l'attention de Joseph Quesnel, qui compose une « Imitation de la chanson

113. GQ, 5 janvier 1797, p. [3-4], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 203, p. 404.

114. Maurice CARRIER et Monique VACHON (dir.), *Chansons politiques du Québec*, t. I: 1765-1833, p. 12.

115. Notons que Maurice Carrier et Monique Vachon n'attribuent pas toujours aux chansons le même air que Jeanne d'Arc Lortie.

anglaise – God save the King –¹¹⁶ » tandis que Louis-Généreux Labadie écrit sa pièce « Chanson. Pour la naissance du roi George [...] »¹¹⁷ sur le même air. Cependant, selon un entrefilet du *Canadien*, « l'hymne national britannique serait une adaptation du texte original français¹¹⁸ ».

*

Les quelques pièces de vers parues au début de la colonie furent souvent sévèrement jugées. Elles n'en occupaient pas moins une place non négligeable dans la société :

Dès les débuts de la Nouvelle-France, la poésie fait partie de la vie culturelle de la colonie. Activité bien marginale dans la vie des pionniers, le culte des vers s'intensifie avec le progrès de la vie socio-politique pour devenir surtout un témoignage rimé des événements survenus sur les bords du Saint-Laurent. Il va de soi que cette poésie ne possède guère les caractéristiques de la grande poésie française, celle de Ronsard ou de Racine. Souvent simple ou naïve, laborieuse dans sa versification, tributaire de l'éloquence académique ou moralisatrice, elle est avant tout un reflet de l'histoire¹¹⁹.

Notons, à la décharge des auteurs canadiens, que la poésie française de l'époque ne produit guère plus de chefs-d'œuvre. On surnomme les poètes français du XVIII^e siècle les « petits poètes » et on qualifie ce siècle, André de Chénier mis à part, de « siècle sans poésie ». Il faut également signaler que le climat intellectuel au Canada n'est guère propice à l'éclosion d'une littérature, ce qui provoque les doléances de Quesnel dans son « Epître consolatrice à Mr. L... [...] »¹²⁰. Même si, très tôt, les auteurs marquent leur désir d'éveiller l'intérêt du public, le peuple analphabète reste peu sensible à l'élégance de la diction. De plus, mise à part *La Gazette littéraire* [...], seulement deux associations jouent un rôle appréciable dans la promotion de la poésie : l'Académie voltairienne de Montréal (1778), dont les principaux représentants sont Fleury Mesplet et Valentin Jautard, et le Cercle littéraire de Boucherville (1788), que dirige Joseph Quesnel.

De la Conquête au tournant du XIX^e siècle, la poésie de célébration se consacre surtout à la gloire de l'Angleterre. Lors des révolutions américaine et française, les écrits séditionnels sont interdits au Canada, de sorte

116. GQ, 8 juin 1797, p. [2], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 191, p. 381-383.

117. GQ, 8 juin 1797, p. [2], reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 205, p. 408-410.

118. Voir *Le Canadien*, 15 septembre 1834, p. 1.

119. *TPCF*, t. I, « Avant-propos », p. [ix].

120. *Almanach des dames, pour l'année 1807 par un jeune Canadien*, p. 20-32, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 225, p. 444-449.

que la métamorphose de la matière événementielle ne peut se faire que dans le but d'appuyer le pouvoir. Cuthbert, dans l'« Avertissement » de son poème *L'Areopage*, dénonce cet état de choses :

Notre Constitution périra, ou deviendra même pernicieuse, si l'esprit Canadien n'est point déglacé et mis en œuvre ; si la Presse, enchaînée, ne peut accorder son aide, aux efforts d'un gouvernement sage, éclairé et bienveillant. En vain nous aura-t-on tracé une carrière libre, élevée et florissante ; en vain la métropole excitera-t-elle tous nos ressorts, pour nous faire commerçants et riches, si les Arts, les Sciences et les Lettres restent toujours dans le lointain¹²¹.

Toutefois, même si la poésie n'est pas un instrument de contestation, elle transforme la réalité en idéalisant les conditions de vie et en glorifiant à outrance les gouvernants. La poésie ne déborde pas le rôle auxiliaire que lui a tracé le pouvoir absolu. Par le truchement de la circonstance, on glisse vers la littérature de propagande.

121. *TPCF*, t. I, n° 244, p. 497.

Quelques voix anglophones

L'ARRIVÉE d'une nouvelle administration dans la colonie, après la Conquête, n'a laissé que relativement peu de traces dans les écrits de langue anglaise de l'époque. Quelques visiteurs décrivent les conditions de vie du pays, mais ils s'adressent invariablement au public lettré de la Grande-Bretagne. Ainsi, dans le poème descriptif *Quebec. A Pastoral Essay* de J. Patrick, ou dans le théâtre rimé *The Conquest of Canada, or the Siege of Quebec [...]* de George Cockings, on vise d'abord à satisfaire l'appétit du public lecteur anglais pour l'exotisme nord-américain. On pourrait en dire autant du roman épistolaire *The History of Emily Montague* de Frances Moore (Brooke). Sans avoir marqué l'évolution littéraire canadienne, cet ouvrage attire l'attention parce qu'il est écrit dans le style de ceux de Samuel Richardson. Il demeure un des seuls textes narratifs longs au XVIII^e siècle qui incorpore, comme toile de fond, un cadre canadien et qui met en relief la vie sociale de la haute société de Québec, où l'auteur vit de 1763 à 1768.

L'établissement de l'imprimerie et d'un journal bilingue à Québec permet à quelques versificateurs locaux, qui écrivent sous le couvert de l'anonymat ou du pseudonymat, de faire leurs armes. Pendant ses premières années, *La Gazette de Québec* reproduit peu de poèmes en anglais datés de Québec, ce qui permet de penser que la majorité des textes proviennent de l'étranger. Cette situation n'a rien d'anormal

parce que la population coloniale anglophone demeure relativement clairsemée et trop peu nombreuse pour appuyer un effort littéraire soutenu. Parmi les poèmes locaux publiés avant 1800, on retrouve des vers anonymes sur la défaite des Américains¹²², un acrostiche dédié à une demoiselle de Québec en 1779¹²³ ou des poèmes patriotiques¹²⁴. Cette poésie effleure une gamme de sujets mondains, mais deux types de vers reviennent fréquemment : les étrennes (en anglais, *New Year's Day Verses*) ou les souhaits du camelot, et les hommages (généralement sous forme d'odes) annuels au roi d'Angleterre. Cette poésie de circonstance reprend, d'année en année et à peu de nuances près, le témoignage de reconnaissance du loyal sujet envers l'autorité, c'est-à-dire la couronne britannique. Pris dans leur ensemble, ces courts textes en vers n'ont pas nécessairement de prétentions littéraires, mais leurs auteurs expriment quelques-unes des préoccupations majeures de la minorité anglophone régnante avant 1791, notamment l'importance de s'unir au sein de la colonie et de tenir, devant les « nouveaux sujets », un discours rassurant sur les bienfaits de la Conquête. Dans cette société de garnison, en 1792, la population de langue anglaise n'atteint que 15 000 personnes, y compris tous les immigrants britanniques et loyalistes, alors que la population francophone compte 140 000 personnes¹²⁵. Cette mentalité de garnison a des répercussions sur la société canadienne en général et sur les producteurs de poèmes après 1760 :

La population d'origine britannique formait une petite société de conquérants et elle se fiait à l'armée dans une certaine mesure, parce qu'elle occupait, tant physiquement que culturellement, le territoire d'un peuple apparemment soumis et tranquille, qui demeurerait malgré tout infiniment plus nombreux¹²⁶.

Le discours du conquérant devant ce « peuple soumis » prend parfois la forme de la poésie didactique au cours des dernières années du XVIII^e siècle, avec la publication du poème de Cary, de *Quebec Hill, or Canadian Scenery*¹²⁷ de J. Mackay et de l'allégorie *The Union of taste and science* de l'Irlandais Stephen Dickson. De ces trois plaquettes, celle de Cary retient particulièrement l'attention parce qu'elle

122. GQ, 2 janvier 1777, p. [4].

123. GQ, 25 mars 1779, p. [4].

124. GQ, 9 janvier 1783, p. [4].

125. Chiffres tirés du recensement de 1790. Voir *Recensements du Canada. Statistiques du Canada* [...], p. 74.

126. Charles R. STEELE, « Canadian Poetry in English. The Beginnings », thèse de doctorat, f. 64 (trad. libre).

127. Ces deux poèmes, publiés respectivement à Londres en 1797 et à Québec en 1799, ont été réédités par Michael GNAROWSKI, sous le titre *Three Early Poems from Lower Canada*.

fait l'objet d'une large reconnaissance : « probably the best-known and most important document in eighteenth-century Canadian poetry¹²⁸ ».

Imprimé à compte d'auteur comme la majorité des publications de l'époque, *Abram's Plains: A poem* fait tout de même l'objet d'une souscription dans *La Gazette de Québec* du 8 janvier 1789 et l'ouvrage paraît le 12 mars suivant. Sur la page de titre du poème de 587 vers pentamètres rimés, figurent une citation de Tull et un rappel, par le titre, de la victoire de Wolfe sur les Plaines d'Abraham. La préface fournit des indices à la fois sur les lectures de l'auteur et sur ses intentions, notamment de promouvoir une littérature locale de langue anglaise. Déjà, écrit-il, « literature seems to be emerging from the closet to illuminate our horizon¹²⁹ ». Il avoue sa difficulté d'écrire une poésie descriptive qui soit à la hauteur de ses modèles anglais : James Thomson (*The Seasons*, 1726-1730), Alexander Pope (*Windsor-Forest*, 1713) et Oliver Goldsmith (*The Deserted Village*, 1770). Cette lourde ascendance littéraire explique peut-être le style d'emprunt et les nombreuses allusions classiques, les apophtegmes et un goût du pittoresque qu'on retrouve dans ce texte, qui se rattache à la tradition poétique « topographique » ou de catalogue énumératif, au XVIII^e siècle¹³⁰. Cependant, le contenu, entièrement canadien, évoque non seulement la région de Québec, mais le fleuve et toute la vallée du Saint-Laurent, d'ouest en est, avec des allusions à la géographie, à l'histoire et au commerce des différentes régions. « Topographical poetry written within a mercantilist framework¹³¹ », écrit Bentley. L'auteur du poème dévoile clairement ses sentiments probritanniques en apostrophant les Canadiens de langue française au passage :

Be thankful swains, *Britannia's* conqu'ring sword,
 Releas'd you from your ancient sov'reign lord
 [...]

Grateful, ye peasants, own your mended state,
 And bless, beneath a GEORGE, your better fate¹³².

Cette attitude condescendante et méprisante fait partie intégrante du discours anglo-canadien du conquérant, qui exprime sa supériorité et la prééminence des institutions anglaises sur celles de l'Ancien Régime. Cette façon de voir les choses, reprise plus tard par d'autres

128. Thomas CARY, *Abram's Plains. A Poem*, édité par David M.R. BENTLEY, p. XI.

129. *Ibid.*, p. 1.

130. David M.R. BENTLEY, « Thomas Cary's *Abram's Plains* (1789) and Its Preface », *Canadian Poetry*, vol. V (automne-hiver 1979), p. 2.

131. *Ibid.*, p. 27.

132. Thomas CARY, *op. cit.*, lignes 434-435 et 450-451, p. 15.

littérateurs anglophones vivant au Québec, tels Standish O'Grady (*The Emigrant*, 1841) et Charles Sangster (*The Saint Lawrence and the Saguenay* [...], 1856), a longtemps contribué à une vision stéréotypée du Canadien français comme un être inférieur, qui devrait se réjouir d'avoir été « libéré » par le conquérant. Chez Cary, cette idée demeure conforme aux canons de l'esthétique de son époque : les textes littéraires doivent mettre en valeur « the typical eighteenth century cluster of peace, prosperity, patriotism and plenty¹³³ ». Tributaire de pratiques littéraires conventionnelles et selon ses propres ambitions mercantilistes, Cary décrit le paysage en insistant, grâce à quelques clichés patriotards et d'allusions précises à des faits d'armes anglais dans l'histoire du pays depuis 1759, sur les bienfaits du Régime britannique pour la population canadienne. Les francophones ne réagissent pas tout de suite à ces propos littéraires conciliants d'un auteur qui a vraisemblablement des intérêts personnels à défendre. En 1797, lorsque Cary met sur pied une bibliothèque de prêt à Québec, le *membership* est surtout anglophone. En 1805 cependant, quand il lance le *Quebec Mercury*, les francophones se trouvent en position de force à la Chambre d'assemblée et répliquent aux attaques francophobes du journal en créant *Le Canadien*.

*

À la fin du XVIII^e siècle, la colonie canadienne n'offre pas encore de marché économique suffisant pour assurer la subsistance de littérateurs de métier ; les œuvres produites alors sont issues de la conjoncture politique et en conséquence fortement dépendantes du champ de l'opinion publique. Les sermons édités s'y rapportent manifestement, les narrations en émanent, le théâtre en recrée les conflits, les poèmes en célèbrent les acteurs, alors que les chansons les brocardent ; l'ensemble des pratiques littéraires ne s'en dégage pas, sauf quand, comme dans *Colas et Colinette* [...], elles s'assujettissent étroitement aux modèles de la métropole.

Dans le corpus de textes littéraires surtout britanniques et français qui circulent alors au Canada, la production canadienne couvre d'abord, comme il est prévisible, les besoins particuliers des échanges locaux de la vie publique. Aucune épopée, tragédie, roman ou poème d'une certaine ampleur, quelques modestes comédies par un écrivain formé ailleurs et qui ne trouve pas de public ; les auteurs ne se risquent guère aux grands genres. La seule œuvre qui occupe l'espace d'un

133. *Ibid.*, p. 22.

livre, l'*Appel à la Justice de l'État* [...], de Pierre Du Calvet, révèle un montage épistolaire assez lourdement ordonné. Les textes brefs, pour leur part, apparaissent aux yeux des contemporains eux-mêmes d'une qualité plutôt médiocre. De ce point de vue, le bilan ne convainc pas. Faut-il croire, avec Gérard Tougas et bien d'autres, que « [d]e ces écrits éphémères, aucun ne mérite de survivre¹³⁴ » ?

Une perspective historique les rétablit dans leur fonction fondatrice. Dans le mouvement qui met progressivement en place la littérature québécoise, ces écrits éclairent la voie par laquelle se constitue son champ propre. Si la soumission au discours de l'opinion publique qui les caractérise assure pour longtemps leur spécificité canadienne, le processus d'autonomisation inhérent au développement moderne du champ littéraire se fait alors en décalage par rapport à l'évolution de son homologue français qui tend ainsi à se poser en référence « universelle » pour les acteurs qui s'emploient à le promouvoir. Les débats qui naissent de cette structuration conflictuelle ne se matérialisent pas encore à l'époque qui nous retient ici. Le discours de Valentin Jautard ou de Joseph Quesnel les annonce pourtant déjà.

134. Gérard TOUGAS, *op. cit.*, p. 9.



Portrait de femme, de François Malepart de Beaucourt, huile sur toile. Musée du Québec (83.09). Photo: Patrick Altman.

CHAPITRE 7

LA RÉCEPTION

La presse et la littérature

C E SERAIT un anachronisme de prétendre que la production littéraire entre 1764 et 1805 a eu une réception formelle puisque celle-ci ne peut avoir plus de détermination que la production elle-même. L'implantation de l'imprimerie et la parution des premiers journaux amorcent dans la province de Québec le processus de la réception littéraire, tout en modifiant progressivement les conditions de production. Quasi réduite au domaine privé et au cercle d'amis, cette production ne jouit alors, dans son ensemble, que d'une diffusion orale et, par conséquent, d'une portée restreinte. L'avènement de la presse encourage et favorise le passage de l'oral à l'écrit. Le journal, souvent lu à haute voix, permet au producteur autochtone d'atteindre un public élargi, mais devenu anonyme.

Destinateur privilégié, l'imprimeur du journal joue un rôle fondamental dans cette amorce du processus de réception littéraire dans la province. Il en est l'instigateur. Lui revient le soin de recueillir les textes qu'il imprimera, que ce soit en pillant les journaux étrangers, selon la pratique courante de l'époque, ou en encourageant la production locale. En prenant entièrement ou partiellement en charge les textes assemblés, importés pour la plupart, l'imprimeur, qui joue alors le rôle d'émetteur, en assure le relais. Il aura lui-même élaboré ses critères en fonction de nombreuses considérations d'ordre pratique,

mais en tenant compte aussi de la politique, de la religion, de l'esthétique ou du profit, autant de données qui sous-tendent le discours littéraire véhiculé.

Ce discours, dont on suit la mutation à travers les premiers journaux, est relayé avec d'autant plus d'efficacité que le récepteur est à la fois mieux disposé à le capter et mieux préparé à le déchiffrer. Lorsque récepteur et imprimeur/émetteur partagent les mêmes attentes – ou feignent de les partager, en matière littéraire tout au moins –, le second n'a qu'à approvisionner le premier de manière à lui plaire et à le maintenir dans de bonnes dispositions à l'égard de son journal et de la pensée qui le sustente. En revanche, lorsqu'il a peine à établir le contact avec le récepteur cible, soit à la suite d'une contrainte extérieure, telle la censure, ou en raison de l'incapacité du récepteur de capter le message qui lui est destiné, l'imprimeur/émetteur, pour peu qu'il tienne à la diffusion de son discours, doit intervenir dans l'espoir d'informer, voire de former le récepteur de manière à l'amener progressivement à partager ses vues.

Il se peut, toutefois, que cette volonté de l'imprimeur de former le destinataire se bute à des contraintes imposées par les autorités civiles et religieuses. La liberté de la presse est encore à conquérir au XVIII^e siècle, en Amérique comme en Europe. Comme il ne jouit pas du droit d'imprimer un écrit susceptible d'être perçu comme diffamatoire ou portant atteinte à l'État, au gouvernement et à la religion, l'imprimeur, tenu responsable devant la loi de tout ce qui paraît dans son journal, doit s'évertuer à inventer des subterfuges qui lui permettent de contourner les contraintes auxquelles on cherche à le soumettre, à moins qu'il ne finisse par se résigner au silence.

À l'instar de l'imprimeur, le destinataire peut à son tour changer de rôle et devenir lui-même « producteur » en offrant à l'imprimeur soit une œuvre de création littéraire – la sienne ou celle d'autrui –, soit une œuvre critique – et il peut à ce moment parler en son nom propre ou se faire le porte-parole d'un groupe récepteur –, quelle que soit la forme que prennent l'une et l'autre. Cette production, lorsqu'elle lui est acheminée, force l'imprimeur/récepteur à reprendre son rôle d'instance décisionnelle. Il lui appartient alors de juger s'il assurera ou non le relais de cette production, accompagnée ou non d'un commentaire, le sien ou celui d'autrui. Ainsi se referme un cercle qui peut se répéter presque indéfiniment.

L'ÉMERGENCE D'HORIZONS D'ATTENTE

La Gazette de Québec, explique le prospectus publié sous forme de circulaire pendant l'hiver 1764, a tout d'abord pour fonction d'informer le public lecteur de « l'État du Monde et [des] Circonstances de diverses Nations, qui habitent avec lui l'Univers ». Les imprimeurs-propriétaires du journal ajoutent, avant d'énumérer les conditions et les modalités d'abonnement :

comme dans un Papier destiné pour une Lecture générale, il sera nécessaire d'ajouter des Choses d'un amusement général, nous présenterons à nos Lecteurs occasionnellement ces Sortes d'Originaux en Prose et en Vers, qui plairont aussi bien à l'Imagination qu'ils instruiront le Jugement.

Ce type de discours, qui met l'accent sur l'utilité du journal comme média privilégié d'information et de communication apte à diffuser les connaissances les plus nécessaires et à favoriser le commerce tant à l'échelle des nations qu'entre les hommes, les prospectus des journaux canadiens de la période le reprennent à tour de rôle, à quelques variantes près, en anglais aussi bien qu'en français.

On s'entend alors pour présenter la littérature et la connaissance des belles-lettres, l'une et l'autre souvent confondues¹, comme un divertissement où l'utile se joint à l'agréable pour le plus grand profit de l'homme de goût ou de celui qui aspire à être reconnu comme tel. En persistant à donner au mot « littérature » un sens que l'auteur du *Dictionnaire philosophique* (1764) tient déjà pour archaïque, bien qu'il soit, de son propre aveu, encore en usage au moment où il écrit, on continuera à s'en servir pour désigner la somme écrite du savoir humain. La littérature, explique-t-on dans le *Catalogue of English and French books in the Quebec Library*,

se divise, généralement, en cinq classes primitives, Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles Lettres et Histoire [...] On s'est servi dans la Catalogue du mot *littérature* en l'employant comme synonyme de *belles lettres*, quoique sa signification s'étende quelque fois à tous les genres traités par les auteurs².

1. Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain*, p. 281-290.

2. *Catalogue of English and French books in the Quebec Library*, p. II.

Pour leur part, les responsables du catalogue préfèrent joindre « les belles lettres avec les Arts et Sciences » et distinguer « Poésie, Théâtre et Romans de l'Histoire, Vies, Mémoires et voyages, et des œuvres mêlées », quoique ce ne soit là « réellement que des divisions de la classe unique des Arts et Sciences qui comprend tous les genres de littérature ». C'est dans la catégorie des « œuvres mêlées » que se retrouvent Helvétius, Montesquieu, La Fontaine, Racine, Molière, Rousseau, Lesage, Boileau, Marivaux, Fontenelle et Marmontel, ce qui indique bien que la classification est loin d'être stricte au XVIII^e siècle.

Plaire à un public lecteur, formé en majeure partie de notables et de gens en place (officiers de la garnison, commerçants, membres du clergé), en lui fournissant, en anglais et en français, des textes littéraires susceptibles de lui apporter matière à agrément ; plaire, en même temps, aux autorités civiles et religieuses, en évitant, en règle générale, de publier tout texte provocateur ou trop manifestement sujet à controverse, voilà essentiellement ce que se proposent Brown et Gilmore. Point n'est besoin pour eux de travailler à former un public récepteur. Parce qu'ils perçoivent volontiers celui-ci à leur image, ils se contentent plutôt de répondre à ce qu'ils estiment correspondre à ses attentes, qu'ils confondent avec les leurs. Le destinataire privilégié de *La Gazette de Québec* est, de toute évidence, anglophone. Si *La Gazette de Québec* est alors publiée dans les deux langues, c'est qu'il est nécessaire d'atteindre un nombre suffisant de lecteurs pour assurer la survie du journal et qu'il importe en outre tant aux autorités militaires et civiles qu'aux marchands britanniques de joindre les nouveaux sujets, soit l'immense majorité de la population. Qu'une partie de leur clientèle se différencie d'eux par la langue et la religion ne trouble donc pas outre mesure les imprimeurs, car il ne s'agit là que d'une distinction temporaire que la traduction permet d'accommoder facilement, en attendant le jour où cet expédient coûteux ne sera plus nécessaire. Conscients qu'il est de leur intérêt, comme hommes d'affaires et citoyens britanniques, de transmettre un message visant à promouvoir la bonne entente entre nouveaux et anciens sujets, ils se veulent rassurants auprès des autorités comme à l'endroit de la population conquise. Aucunement contestataires, pas plus en politique qu'en littérature, ils se conforment à l'esthétique classique, en pensant qu'il leur suffit de plaire pour instruire.

Si les imprimeurs de *La Gazette de Québec* lancent un appel à la production littéraire locale, c'est en lui demandant essentiellement de remplir les vides dans le journal, fonction tout particulièrement utile en hiver, au moment où le port de Québec se ferme à la navigation. Seules la littérature importée et celle de l'Antiquité gréco-romaine, lieux accrédités du savoir, ont du prix à leurs yeux. Tandis que les

œuvres en provenance d'ailleurs sont souvent valorisées par une signature, les imprimeurs se contentent de publier anonymement – à partir de 1769, avec des initiales parfois, mais le plus souvent sous le couvert d'un pseudonyme – les écrits d'ici, relégués dans un « Poets' Corner » qui n'occupe qu'un petit espace du journal. C'est dans cet esprit que les imprimeurs de *La Gazette de Québec* encouragent volontiers la population lettrée à traduire ou à imiter tel ou tel poème, à résoudre des énigmes ou à leur communiquer des chansons, des vers galants ou des vers de circonstance destinés à remplir les espaces laissés vides, une fois qu'ils auront comblé les rubriques intitulées « Nouvelles étrangères/Foreign Intelligence » et « Avertissemens/Advertisements ». C'est ainsi par exemple que, tout en regrettant que la « présente rareté des nouvelles politiques » ne lui permette pas d'offrir à ses lecteurs la variété qu'il souhaiterait, William Brown s'empresse de réclamer, dans une « Adresse au public » le 12 décembre 1776, « la correspondance journalière de ses concitoyens en général », en leur rappelant qu'il donnera toujours la préférence aux « essais » les plus instructifs et les plus amusants, qui n'outrepasseront pas les règles de la décence.

S'ils s'accordent habituellement pour demander à la littérature de plaire et d'instruire tout à la fois, les imprimeurs-propriétaires de journaux ne donnent pas pour autant la même extension à ces deux fonctions, ni ne leur attachent la même importance. Dès le moment où paraît le premier numéro de *La Gazette littéraire* [...], le 3 juin 1778, il est évident que Fleury Mesplet, l'imprimeur-propriétaire du nouveau journal, attribue à la littérature un rôle qui dépasse largement celui de simple divertissement. Si, tout en prétendant instruire, il suffit essentiellement à *La Gazette de Québec* de plaire, le nouveau journal s'appliquera plutôt à instruire avant tout, ce qui ne l'empêchera évidemment pas de chercher à plaire et à divertir en même temps, ainsi qu'en témoigne la publication de nombreux logogripes et énigmes. Il reste que c'est davantage la nature de l'enseignement véhiculée par son journal que sa conception de la littérature qui distingue Mesplet du propriétaire de *La Gazette de Québec*.

LA FORMATION D'UN PUBLIC LECTEUR

En effet, bien qu'il semble partager les idées de son confrère de Québec quant aux avantages et à l'utilité de la presse et qu'il dise ambitionner comme lui de joindre l'utile à l'agréable en offrant des « morceaux variés de littérature », choisis parmi « les plus amusants & les plus

G A Z E T T E

L I T T E

Pour la Ville & District

R A I R E ,

de MONTREAL.



M E R C R E D I ,

2 J U I N .

A L I N G E N U .

J'E n'entends pas m'ériger en Censeur de vos Ecrits , en général ils sont très-bien ; quel est l'Auteur qui ne se trompe pas ? ainsi vous eussiez manqué je n'en ferois pas surpris : je suis si accoutumé à manquer moi-même, & souvent j'ai besoin de l'indulgence des Lecteurs. Cependant je ne vous pardone pas aisément d'avoir défiguré ce vers de l'illustre Voltaire ;

Qui commande aux Soldats peut gouverner des Prêtres.
Vous auriez dû sentir que l'idée étoit rendue dans toute sa force, & que vous l'avez affoiblie en écrivant ; *qui conduit des Soldats.*

Mais vous avez peut-être pensé que je ne connoissois pas combien le Gouvernement étoit éclairé, que j'ignorais les rares qualités du Chef, vous vous êtes trompé ; & vous devez vous être aperçu que je ne crains pas l'effet du fanatisme : combien d'Auteurs ont été aussi fermes ; vous suivez leurs traces, vous faites bien. Le fanatisme & même l'objet du fanatisme n'est qu'une chimère, un fantôme que la faime raison jointe, à l'exercice, fait évanouir.

Beaucoup d'Auteurs ont suivi leur penchant pour la Poesie, & pour ce noble amusement ont négligé des talens qui pouvoient les conduire aux honneurs & aux richesses ; ils ont eu la plupart en partage abondamment les faveurs de l'indigence : quelques-uns dans la fin du dernier siècle & dans le Cours de celui-ci, ont été plus heureux, mais ils sont rares ; aussi il faut dans tous les pays avoir des rentes solides pour s'occuper à un ou plusieurs genres de Sciences. Vous feriez une belle figure, si n'ayant pas d'argent vous osiez demander un diner pour une Epigramme ou autres ouvrages. On n'achete pas dans ce pays-ci du papier écrit, ou bien peu. Ainsi, ne pouvant de vos ouvrages faire le plus simple déjeuner, cryez-moi, attachez-vous au solide ; ne dédaignez-pas la fortune ; c'est ce que je propose de faire

VOTRE AMI

A U S I N C E R E M O D E R N E .

VOTRE Adresse m'a flatté par la connoissance que vous me donnez d'une conversation assez singulière mais comme je ne me mêle pas d'écrire, je ne ferai au

Tome II.

cune réflexion : c'est déjà trop pour moi d'être obligé d'imprimer les *fatigues* des autres, dont quelques uns me font rougir. En outre si je n'avois pas assez d'étoffe pour mon Papier, je pourrais aisément le remplir des différens propos (*tant bons que mauvais*) dont j'ai souvent la tête cassée. Que ceux que votre Ecrit intéresse vous répondent. Mais je trouve extraordinaire que vous vous teniez au guet pour entendre d'aussi fades propos ; il en est assez de public.

L'IMPRIMEUR.

A VALENTIN JAUTARD, *Ecrivain, Avocat.*

J'Etois présent en Cour quand il vous fut fait cet affront, j'y fus très-sensible, j'en fis part à plusieurs de nos Citoyens qui furent pénétrés des mêmes sentimens ; mais, Monsieur, soyez tranquille, une telle démarche ne peut procurer d'autre effet que celui d'augmenter l'estime générale, & les égards dus à vos talens & votre conduite.

B. P. *Citoyen de Montréal.*

A J E S U I S E N L I C E M O I .

J'E ne m'opposerai jamais aux plaisirs des autres pourvu que ce ne soit, ni aux dépens de la Société, ni aux miens ; vous vous égayez dans la dernière Gazette, & vous faites tomber ironiquement sur moi les fruits de votre amusement : ma tranquillité plus que *serieuse* a battu aux champs dès la première lecture de votre Adresse, mais la seconde & la troisième m'ont rappelé à moi-même. Vous pensiez d'abord que je ferois offensé du reproche que vous me faites d'avoir négligé vos avis ; négligence ou dedain qui suivant vous étoit l'effet de mon amour-propre ou de ma suffisance. Non, la vérité seule me pique, aucun ne souffre patiemment de voir dévoiler ses défauts ; mais l'homme sensé rit de ceux qui lui en imputent fausement. A quoi peut donc tendre votre longue Adresse ? à me faire prendre la plume, & à vous répondre.

J'ai commencé, dites-vous, à décrier la Jeunesse Canadienne pourquoi ne réfléchissez-vous pas avant d'avancer ? dites plutôt, Monsieur, qu'elle s'est décriée

Y

instructifs » et destinés à plaire à chacun « tour à tour », Mesplet s'en écarte en premier lieu par son esprit de contestation. Il ne partage manifestement pas les mêmes visées que le loyal imprimeur écossais de Québec. Désireux de promouvoir ses idées dans un milieu peu préparé à se montrer réceptif, il reconnaît la nécessité de former, grâce à la littérature, un public lecteur. Voilà pourquoi, en s'adressant exclusivement à un destinataire francophone, à la jeunesse de préférence – bien qu'il ait publié un prospectus bilingue, susceptible de lui attirer quelques abonnés de plus –, il attribue à son journal une double fonction didactique qui consiste à propager, d'une part, l'esprit des lumières et à éveiller, d'autre part, « le génie de plusieurs qui, ou sont restés oisifs, ou n'ont pas communiqué leurs productions n'ayant pu le faire sans le secours de la presse ». La lecture du journal est ainsi appelée à donner naissance à l'écriture. Comme l'explique Jautard, alias le Spectateur tranquille, dans *La Gazette littéraire* [...] du 10 juin 1778 : « Un homme sensé communiquera ses idées, cela suffit pour faire penser tous les autres, et peu à peu – car ce n'est pas l'ouvrage d'un moment – tous raisonneront en s'amusant. » C'est là, aux yeux de Mesplet qui invite les « jeunes gens qui avancent dans la Carrière du Sçavoir [...] d'essayer leur génie » sous la protection de l'anonymat, une façon normale de boucler le cercle et de passer de la présentation de modèles littéraires à la production autochtone.

La Gazette littéraire [...] reçoit un bon accueil, de la part des jeunes gens tout particulièrement. Heureux de la parution d'un journal où « l'utile joint à l'agréable y est comme empreint d'une ligne à l'autre », l'Ami des sciences affirme que « l'établissement de la Littérature négligée jusqu'à lors dans notre Ville, mérite tout l'éloge. C'est le moyen infailible de former le Citoyen, de piquer l'émulation du Maître & d'encourager le Disciple, de voir enfin l'ignorance anéantie, & la grossièreté disparaître³. » Une semaine plus tard, le jeune Canadien patriote exprime sa joie de constater qu'on prend enfin les moyens de « mettre les Canadiens dans le goût d'écrire » :

On sçait dans quel engourdissement les Sciences ont toujours été & sont encore dans cette Province, à l'exception de quelques individus venus d'Europe, & d'un petit nombre de Jeunes Gens que l'on a poussé aux Etudes ; le reste des Canadiens vit dans l'ignorance des Belles Lettres, encore de ce peu que je viens d'excepter, combien y en a-t-il qui en connoissent la délicatesse ? Ce n'est point aux Ecoles que l'on acquiert le bon goût, c'est dans un commerce libre de Sentiments⁴.

3. *GLM*, 10 juin 1778, p. 5.

4. *GLM*, 17 juin 1778, p. 9.

Le même jour, l'Émule des sciences, en reconnaissant que la parution du nouveau journal a éveillé en lui « ce désir d'apprendre, si naturel à l'homme en général », envoie à l'imprimeur une épigramme qu'il demande d'insérer dans la prochaine gazette.

On aurait tort d'attacher une trop grande importance à ces lettres et d'y lire – à supposer qu'elles soient toutes authentiques – l'écho d'une volonté collective, encore moins un éveil subit à la création. L'imprimeur se plaint du fait que, le « jeu Littéraire » n'étant pas du goût de la jeunesse canadienne, il est obligé d'« emprunter dans les Livres les plus nouveaux⁵ » de quoi remplir sa feuille, ce qui ne lui déplaît vraisemblablement pas, puisque cette faible production peut lui fournir un excellent prétexte à publier des textes qui lui sont chers. Ces lettres suffisent à mettre en lumière ce qui va se révéler l'un des thèmes de prédilection de Mesplet et de Jautard : la nécessité d'enrayer au plus tôt l'ignorance des Canadiens.

Mesplet et Jautard perçoivent le collège de Montréal et l'enseignement qu'on y dispense comme un obstacle majeur à la propagation des lumières dans la province, et comme une entrave par conséquent à la diffusion des idées qu'ils entendent promouvoir. Parce qu'ils n'osent pas s'attaquer de front à cette institution ni au pouvoir ecclésiastique qu'elle représente, ils se contentent de lui lancer des flèches, que ce soit en dénonçant son enseignement ou en s'en prenant à l'un de ses élèves. « Croyez moi », écrit le Spectateur tranquille à L.S., qu'il qualifie de fanfaron, « rentrez dans votre Collège, apprenez-y, s'il est possible, à penser & à écrire ; mais je crains que vous ne parveniez à aucun des deux : vous apprendrez quelques mots Latins & vous croirez tout sçavoir⁶. »

Ce n'est évidemment pas par la seule dénonciation de l'enseignement clérical que Mesplet et Jautard comptent exercer une influence bénéfique auprès de la jeunesse du pays et la soustraire à celle du clergé, malsaine à leurs yeux, mais bien plutôt en favorisant, d'une part, la diffusion d'idées chères aux encyclopédistes et aux philosophes et, d'autre part, en l'initiant aux principes de la poétique classique de manière à développer son esprit critique. C'est sur ce double plan qu'ils engagent le combat.

Mesplet s'évertue à remplir sa mission en misant avant tout sur son journal, organe essentiel à la réalisation de ses projets, mais aussi sur la fondation d'une académie et l'établissement d'une bibliothèque publique à Montréal, ainsi que sur la vente de livres français et la réimpression d'ouvrages, tel celui de Pierre Restaut, *Abrégé des regles de la versification française*, manuel inspiré de la poétique de Boileau.

5. *GLM*, 21 octobre 1778, p. 77.

6. *GLM*, 23 septembre 1778, p. 61.

Parce qu'elles contestent l'autorité de certains gens en place, qui se veulent détenteurs exclusifs du savoir, les idées de Mesplet et de Jautard sont perçues comme inquiétantes, d'autant plus qu'on en craint la diffusion rapide parmi la jeunesse instruite du pays. Déjà, elles ont conquis quelques jeunes gens, tel Pierre-Louis Panet, ainsi qu'en attestent les stances que lui adresse Joseph Quesnel quelques années plus tard⁷. On travaille donc à museler le journal et à anéantir ses projets. Parvenu à cette fin, on entreprend, grâce aux bons soins de *La Gazette de Québec*, de mettre en valeur une conception de la littérature plus conforme aux attentes des autorités.

LA FONCTION MORALISATRICE DE LA LITTÉRATURE

Influencé peut-être par *La Gazette littéraire* [...], William Brown, à partir de 1779, se met à publier plus fréquemment dans son journal des articles consacrés à la littérature. Il se garde toutefois d'imprimer des textes susceptibles d'inquiéter le gouvernement ou les dirigeants ecclésiastiques. Les quelques pages de critique littéraire que reproduit *La Gazette de Québec* en 1779 et au cours des années suivantes, en subordonnant la littérature à la morale, sont au contraire de nature à les rassurer. De nouvelles attitudes commencent à se manifester en réaction à celles que *La Gazette littéraire* [...] avait laissé entrevoir.

Le 25 mars 1779, un article sur « les Mauvais Effets de la lecture sans application » dénonce ceux qui lisent *beaucoup* au lieu de s'appliquer à lire *bien*. Telle est pourtant la seule manière de s'instruire véritablement, insiste l'auteur en racontant, sous le couvert d'une fable, l'histoire de Patiens et de Velox. Le premier, garçon d'intelligence moyenne, « subit tous les travaux littéraires sans ennui ni mécontentement ». À force de travail et de patience, il finit par terminer son droit. Velox, en revanche, garçon très intelligent et possédant beaucoup de facilité pour l'étude, « ne lisait jamais deux fois sa leçon ». Il préférerait « parcourir des ouvrages modernes frivoles, dont il lisait à la hâte plusieurs volumes en un jour » :

Platon, Aristote et Épictète demeurèrent sur les tablettes sans qu'il leur touchât : mais les ouvrages de Henry Fielding, de Samuel Richardson, de Tobie George Smollett, et ceux de tous les écrivains dramatiques modernes étaient toujours

7. TPCF, t. 1, n° 148, p. 303-304.

sur sa table. Si quelquefois il daignait jeter les yeux sur les commentaires de Coke sur Littleton, c'était avec la même légèreté et précipitation qu'il lisait un magasin.

Velox ne peut devenir avocat; il se retire à la campagne où il meurt « en honnête chasseur ». Quant à Patiens, il devient riche et il est « universellement respecté comme un homme d'honneur, de bon sens et d'une érudition profonde ». Comme quoi, dans la vie, l'utile doit parfois primer l'agréable, surtout au moment où celui-ci risque de se révéler conforme à sa définition. N'est-ce pas précisément ce contre quoi en avait l'Admirateur qui, dans *La Gazette littéraire* [...] du 21 octobre 1778, s'en prenait au Censeur et l'accusait de vouloir réduire « la faculté de penser & la liberté d'écrire au seul utile, au seul honnête » ?

L'article, traduit de l'anglais, comme c'est habituellement le cas dans *La Gazette de Québec*, ne fait nulle mention d'auteurs français, ce qui ne pose aucun problème aux yeux de Brown, qui se contente de communiquer un texte à un destinataire qu'il se plaît à imaginer semblable à lui-même. La traduction qui accompagne ce texte est pour lui une concession qui suffit à distinguer les nouveaux des anciens sujets de Sa Majesté britannique, sans qu'il y ait lieu de se demander si les noms de Fielding, Richardson et Smollett sont également familiers aux uns et aux autres. Ce qui importe, c'est de transmettre ce message : tout livre n'est pas bon à lire.

Un essai sur l'« Influence du goût sur les mœurs », le 8 février 1781, rappelle que si « [l]es bons et mauvais accidents de la vie ne sont guère à notre disposition [...] nous sommes assez maîtres sur le choix des livres que nous lirons, des divertissements que nous prendrons, et de la compagnie que nous tiendrons ». Le 22 mars 1781, un article, lui aussi traduit de l'anglais, sur le « devoir de l'écrivain moral », exhorte l'écrivain à faire du vice l'objet de la satire, « afin qu'au moins, si le coupable ne peut être corrigé, le chancelant puisse être affermi, et l'innocent averti d'éviter le danger ». Ce qui surtout doit importer à l'« écrivain moral », c'est de peindre des caractères dignes et vertueux et de « cultiver la gaieté et la bonne humeur ». L'éthique doit être le fondement de son esthétique.

Une seule fois arrive-t-il à l'imprimeur de *La Gazette de Québec* de s'écarter de sa ligne de conduite quand il publie, le 8 décembre 1785, des vers latins injurieux envers les jésuites. Il reçoit aussitôt un rappel à l'ordre de la part d'un correspondant anonyme :

C'EST l'honneur, mon cher BROWN, qui doit régler ta presse.

Tu te dois au public, prêche lui la sagesse :

[...]

Mais, dis-tu, trop souvent je manque de matiere ;
 Où prendre pour remplir ma feuille toute entiere ?
 Hé! prends chez les auteurs. Pilles-les, j'y consens.
 Choisis de bons morceaux. Mais surtout que le sens,
 Soutenu par les traits d'une saine Morale,
 N'offre point au lecteur un sujet de scandale⁸.

Peu importe l'origine des textes cités, pourvu qu'ils soient au-dessus de tout reproche sur le plan de la morale, voire qu'ils soient franchement moralisateurs. C'est d'ailleurs ce que l'auteur du compte rendu consacré à *Colas et Colinette* [...] cherche à mettre en relief, dans la *Gazette de Montréal* du 21 janvier 1790, en précisant que la vertu y est récompensée et le vice, puni⁹.

À la suite du rappel à l'ordre du 22 décembre 1785, *La Gazette de Québec* interrompt soudain son discours moralisateur; elle ne le reprend qu'une dizaine d'années plus tard. Pendant cette période, bien qu'elle continue à publier un « Poets' Corner » où l'on retrouve bien peu d'œuvres canadiennes, *La Gazette de Québec* paraît se désintéresser de la littérature. Il est vrai que les graves événements qui se déroulent à ce moment, tant à l'étranger qu'au pays, de l'émergence de la Révolution française au débat constitutionnel, ne manquent pas de l'approvisionner en nouvelles et qu'il est rarement nécessaire d'avoir recours à des textes littéraires pour remplir les pages du journal.

Le nouveau journal de Mesplet, *Gazette de Montréal/The Montreal Gazette*, qui paraît le 25 août 1785, promet de réserver une place aux « nouvelles littéraires ». Cette place sera cependant réduite, car l'imprimeur choisit de modeler son journal sur *La Gazette de Québec*: préséance donc à l'information et à la publicité sur la littérature, en anglais et en français. Celle-ci ne servira tout d'abord qu'à combler les vides, ainsi qu'il l'explique le 8 décembre 1785 et en donne une preuve manifeste le 19 janvier 1786, alors qu'une « pénurie de nouvelles » l'oblige à publier « L'optimisme. Songe », conte qui occupe trois pages entières du journal.

Toutefois, Mesplet ne renie pas l'esprit voltairien qui continue à l'animer, ainsi qu'en témoignent jusqu'à sa mort, le 24 janvier 1794, autant les nombreuses prises de position de son journal en faveur des lumières, de la liberté, de la tolérance, de la démocratie, de la Révolution en France et du renouveau constitutionnel au Canada, que ses dénonciations du despotisme, de l'obscurantisme, de la superstition et

8. GQ, 22 décembre 1785, p. [4], reproduit dans *TPCF*, t. 1, n° 151, p. 307-309. Voir aussi *GM*, 29 décembre 1785, p. [4].

9. Sur la réception critique de cette pièce et l'intervention du clergé contre le théâtre, voir, dans cet ouvrage, la section intitulée « Le théâtre », p. 199-202.

de l'absolutisme du pouvoir religieux. Comme au temps de *La Gazette littéraire* [...], il continue à reconnaître en l'homme de lettres le porte-parole de la vérité et le porte-étendard de la liberté; grâce à l'imprimerie qui leur sert de relais, les idées de l'écrivain éclairent l'univers. Le 5 janvier 1786, la *Gazette de Montréal* cite une page extraite de *Mon bonnet de nuit*, de Louis Sébastien Mercier, qui illustre bien ce rôle.

À l'« écrivain-philosophe » il appartient notamment de dénoncer l'opinion « semblable à la peste noire » que cultive un clergé que la *Gazette de Montréal* n'aura de cesse de ridiculiser en le taxant d'ignorance, de préjugé, de superstition, d'hypocrisie, de fanatisme, de mesquinerie et de bien d'autres torts. Aussi peut-on supposer que c'est avec le plus grand plaisir que Mesplet cite, le 4 mars 1790, la lettre d'un Canadien du manoir de Berthier qui accuse le clergé de profiter de l'ignorance de l'ensemble de la population pour s'y faire « une réputation sacrée ». « Encourageons l'étude des belles-lettres, plaide ce correspondant, et cette feinte supériorité du clergé va s'évanouir. »

Telle est également l'opinion d'Un homme libre qui, le 2 décembre 1790, dénonce ouvertement, d'une manière qui rappelle l'époque de *La Gazette littéraire* [...], « la crainte puérile de déplaire aux Prêtres & aux Moines », crainte qui jusqu'alors aurait gêné l'importation de livres dans la province :

Quelques constans que soient vos travaux, je ne les croirai pourtant pas encore fécondés, si vous vous bornez à orner vos feuilles des productions qui vous sont adressées. Effectivement, cette fougue & cette verve de nos jeunes gens s'éteignent presque aussi vite qu'elles se sont allumées : l'indolence des uns les arrête ; la critique impitoyable décourage les autres ; ceux-ci sont bornés par l'intérêt, ceux-là dominés par la crainte, & d'un instant à l'autre l'on doit s'attendre à voir le champ littéraire déserté.

La lumière ne peut venir que d'ailleurs, car seuls les auteurs étrangers sont suffisamment substantiels pour soutenir l'intérêt des lecteurs canadiens et les instruire. C'est pourquoi, estime l'Homme libre, l'imprimeur devrait publier plus souvent des extraits de « livres choisis », de ces ouvrages dont on craint l'importation car la lecture peut libérer l'homme en l'éclairant. Et d'adresser lui-même à l'imprimeur, qui le publie dans la gazette du même jour, « un traité de l'Inquisition extrait de l'*Encyclopédie*, & semé de quelques-unes de [ses] observations ».

Cette ouverture, qui laisserait passer la lumière et que plusieurs croient entrevoir, à partir de 1789 surtout, ce souffle de liberté, cette volonté de renouveau qui a commencé à secouer le monde et dont on

sent les premières secousses dans la province de Québec se révèlent bientôt incapables de dissiper les brouillards qui l'enveloppent. En mai 1793, conséquence de la Terreur et de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, le vent tourne de nouveau. Il favorisera désormais les forces de l'ombre.

Tout en se faisant les porte-parole d'un sentiment loyaliste, pour le plus grand bénéfice du trône et de l'autel, les journaux n'auront de cesse, au cours des années à venir, de décrire les horreurs de la Révolution et de remettre en question la philosophie qui en aurait été à l'origine. Tout écrit favorable à la Révolution, ou jugé tel, est proscrit. Ce changement d'attitude plaît évidemment à l'évêque de Québec :

La lecture des mauvais livres qui inondent le pays, et à l'introduction desquels on ne peut mettre obstacle, y a fait de grands ravages, même parmi les catholiques. Il semble, néanmoins, que le progrès en soit interrompu, depuis que le Gouvernement s'est trouvé intéressé à proscrire les nouveaux systèmes, si nuisibles à la prospérité des états. L'autorité publique a du moins fait cesser une partie des discours séditieux et impies. Ce à quoi n'avaient pu parvenir les ouvriers évangéliques, parce qu'ils ne menaçaient que des jugements et de la vengeance céleste¹⁰.

Favorisée par la conjoncture politique et par l'arrivée de prêtres émigrés – peut-être même servie par le décès de Mesplet qui lui avait si souvent donné du fil à retordre –, l'Église pourra désormais mieux maîtriser le mouvement des idées sans rencontrer d'opposition majeure, et travailler ainsi à recréer un climat socio-culturel propice à l'affirmation de son autorité et à la manifestation de son influence. L'heure n'est plus à la remise en question des valeurs de l'Ancien Régime ni aux charges anticléricales, mais à la mise en garde contre les idées de la Révolution française sur un ton moralisateur :

Le moiën le plus sur de nous acquérir la confiance de nos lecteurs, et de donner de la solidité et permanence à notre feuille sera de répandre par sa voix une morale instructive, contenue dans une variété de sujets agréables¹¹.

Comme elle l'avait fait précédemment, au lendemain de la disparition de *La Gazette littéraire* [...], *La Gazette de Québec* appuie les efforts moralisateurs du clergé en dénonçant le danger des mauvais

10. Jean-François HUBERT, « Mémoire sur le diocèse de Québec 1794 », dans Henri TÊTU et Charles-Octave GAGNON (dir.), *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. II, p. 487.

11. Prospectus du journal *Le Cours du tems* [...], 23 juin 1794.

livres. C'est ainsi qu'elle reproduit, le 3 décembre 1795, en anglais et en français, un texte du *Whitehall Evening Post* « sur le mauvais effet de la Lecture des Historiettes et Romans ». Ces derniers y sont tout particulièrement condamnés comme étant non seulement inutiles mais aussi corrupteurs, parce qu'ils exposent « aux yeux des jeunes personnes des caractères et des exemples de débauche et de libertinage ; qu'ils excitent et enflamment les passions et répandent dans les veines des désirs impurs ».

Huit ans plus tard, dans le *British-American Register*, le roman continue d'être dénoncé sous les mêmes prétextes¹². Nouvelle mise en garde dans *La Gazette de Québec* des 22 et 29 décembre 1803, où un critique anonyme entreprend de classer les livres en trois catégories.

À ranger dans la première catégorie, à savoir celle des livres « dont on doit s'interdire entièrement la lecture », tous les ouvrages « contraires aux bonnes mœurs » et tout particulièrement ceux qui sont contre la religion. Et l'auteur de préciser : « De tous les livres écrits contre la religion il n'y en a aucun dont on doive plus sévèrement s'interdire la lecture que ceux dans les quels dominant le ridicule et le sarcasme. » Voilà qui suffit à écarter Voltaire et une bonne partie des écrivains de son siècle.

La deuxième catégorie de livres, « qu'on peut lire avec avantage moyennant certaines précautions », groupe les œuvres de fiction. Si, à un moment, l'auteur montre un peu d'indulgence à leur égard, c'est qu'il se trouve parmi ces œuvres des « historiettes », telles celles de Richardson, qui « enseignent aux passions à ne se mouvoir qu'à l'ordre de la raison, qui font voir la morale dans des caractères vivants ». Toutefois, « il n'y a aucun doute que, quelque innocente que puisse être la lecture de ces ouvrages, les avantages en soient très petits, en comparaison des dangers et des inconvénients qui en résultent ordinairement ». D'où une nouvelle condamnation du roman, genre responsable de la perte de bien des jeunes gens, clame-t-il à son tour.

Enfin, il y a les livres qui « fournissent encore au cœur des sentiments utiles et enrichissent l'esprit de solides instructions. Tels sont ces écrits qui nous aident à connaître l'homme, la nature et notre propre cœur. » Voilà les livres qu'il convient de lire, car eux seuls unissent « l'utile à l'agréable, l'instruction et le plaisir, fournissent tout à la fois à l'esprit un aliment solide et un exercice agréable ». Ce sont les livres qui enseignent la vertu et la vraie religion qu'il faut lire car, avance l'auteur, « le grand objet de toutes nos lectures doit être de redresser nos fausses opinions, d'étendre la sphère de nos connaissances et de nous fortifier dans l'habitude et la pratique de la vertu ».

12. *The British-American Register*, 2 avril 1803, p. 208.

LA DÉNONCIATION DE L'ESPRIT DES LUMIÈRES

Si les partisans d'une pareille conception moralisatrice de la littérature se révèlent allergiques au genre romanesque et au théâtre, ils le sont bien davantage à toute littérature qui fait écho à la pensée des philosophes du Siècle des lumières. Dès le 15 décembre 1803, *La Gazette de Québec* reproduit un article de Jean François de La Harpe qui lance sur ce siècle, « le premier qui ait voulu se donner à lui-même un Titre », un anathème levé seulement quelque 150 ans plus tard. Les « Portraits de J.-J. Rousseau et de Voltaire » du même auteur que le *British-American Register* publie, le 11 juin 1803, servent de coup d'envoi à cette longue campagne de dénonciation.

Le « Tableau de la Littérature Française, au commencement du Dix-neuvième Siècle » que peint Clément (pseudonyme de Jean-Marie Bernard)¹³ dans *La Gazette de Québec* du 1^{er} et du 8 mars 1804, un article de cinq pages – le plus long qu'on ait jusqu'alors consacré à la littérature dans les journaux de la province de Québec – est beaucoup plus sombre que celui de La Harpe. De l'avis de l'auteur, les prétendus philosophes du XVIII^e siècle ne sont rien d'autre que des faux-monnayeurs responsables du « dépérissement sensible dans les Arts & dans les Lettres » depuis la fin du « beau siècle de Louis le Grand ». Clément condamne nommément le baron de Montesquieu, le comte de Buffon, Jean-Jacques Rousseau, Étienne Bonnot de Condillac, Alexis Piron et tout particulièrement Voltaire et les encyclopédistes pour avoir pris injustement parti contre les grands écrivains du siècle précédent, et il les accuse d'avoir été des hommes de cabale qui ne cherchaient qu'à cultiver le mauvais goût et à répandre des opinions scandaleuses dans le dessein d'assurer le triomphe des mauvaises mœurs. En imposant son faux goût, grâce à la complicité des journaux à son service, cette « canaille philosophe » a formé une nouvelle opinion publique, que la bonne littérature ne peut que dénoncer.

Il n'est guère surprenant que pareils esprits aient pu être applaudis par le « vulgaire » ; celui-ci ne sait ni juger, ni discerner. C'est pourquoi il est absolument nécessaire que les « gens de bien », ces « amis de la vertu », aient seuls l'autorité de créer l'opinion publique, car ils sont aptes à accueillir la vertu et à repousser le vice, prétend Clément. Eux

13. *La Bibliothèque canadienne*, août 1828, p. 90-94.

seuls possèdent le pouvoir de légitimer la vraie littérature, car eux seuls peuvent distinguer l'ivraie du bon grain :

Dans tous les pays & dans tous les tems, le vrai public, celui dont le jugement irréfragable donne aux actions et aux ouvrages le prix qu'ils méritent, n'est composé que de belles âmes & des esprits bien faits ; c'est à dire assez qu'il n'est jamais fort nombreux ; mais l'estime et le respect qu'il inspire lui donnent ce pouvoir moral, le premier de tous, qui entraîne la multitude & la soumet à l'opinion des gens de bien¹⁴.

Quant au théâtre, il serait, avec l'impiété, l'une des principales causes de la corruption du goût et des mœurs, voire de la langue française elle-même. Seul le *bon* théâtre devrait être toléré, et à l'occasion seulement, car il a pour fonction d'élever l'âme, d'épurer le goût et de corriger les ridicules.

Dogmatiques et alarmistes, les propos réactionnaires de Clément annoncent, avec beaucoup plus de virulence et d'aveuglement que ceux de La Harpe, le discours sur la *bonne* littérature du clergé québécois et de ses thuriféraires. C'est en évoquant semblables normes moralisatrices qu'on s'évertue à définir un horizon d'attente qui justifie le pouvoir de censure exercé par ce clergé dans sa volonté persistante d'avoir la haute main sur la diffusion des connaissances. À la production littéraire de « l'Âge des lumières », rejetée globalement, on a tendance à opposer les œuvres classiques du « Grand siècle », volontiers cité en exemple, et à attribuer à la littérature une fonction moralisatrice qui consiste à faire aimer la vertu et haïr le vice.

Comme la *Gazette de Montréal* s'est assagie depuis la mort de son fondateur et les événements de la Terreur, il suffit aux autorités ecclésiastiques – en attendant que la montée imminente de leur pouvoir et de leur influence leur permette de faire de l'écrivain une des pièces de leur appareil absolutiste – de laisser aux journaux, qui semblent pour l'instant nourrir les mêmes attentes, le soin de préparer une opinion publique conforme à leurs vues, que ce soit en citant des critiques tels Linval, La Harpe et Clément, ou en reproduisant des poèmes de l'abbé Jacques Delille¹⁵, de Jean-Baptiste Rousseau¹⁶, d'André de Chénier¹⁷ ou le chœur d'*Athalie* de Racine¹⁸, auteurs plus convenables à leurs yeux que Voltaire et l'autre Rousseau.

14. GQ, 1^{er} mars 1804, p. [1-2] ; 8 mars 1804, p. [1-3].
15. *The British-American Register*, 19 mars 1803, p. 175-176 ; 26 mars 1803, p. 192 ; 23 avril 1803, p. 253 ; 14 mai 1803, p. 303 ; GQ, 1^{er} décembre 1803, p. [2-4] ; 15 décembre 1803, p. [2-3].

16. *The British-American Register*, 15 janvier 1803, p. 32 ; 7 mai 1803, p. 288.
17. *The British-American Register*, 28 mai 1803, p. 327.
18. *The British-American Register*, 22 janvier 1803, p. 48.

La critique

LA PRODUCTION littéraire peut rester dans le domaine privé, donc sans réception, ou elle peut jouir d'une diffusion limitée à quelques initiés ou amis. Dans ce dernier cas, le mode de diffusion, généralement oral, prend un caractère public s'il se situe à l'intérieur d'un cercle, d'un salon ou d'une académie. La littérature a besoin de ces infrastructures pour se définir. La Nouvelle-France n'en connaît pas d'autre, et les cercles capables de réception demeurent limités. La diffusion par l'imprimé modifie progressivement les règles du jeu littéraire, en amenant le destinataire, qui ne connaît plus son destinataire, à se soumettre à de nouvelles instances de réception critique.

Première instance décisionnelle de réception, l'imprimeur/éditeur, qui obéit à des critères littéraires imprécis et plus ou moins acceptés, à des idées et à des convictions politiques et religieuses qui lui sont propres, sélectionne les textes qu'il publie dans son journal, les corrige parfois et les commente si bon lui semble. D'après quelles normes? Celles-ci sont rarement explicites. Homme d'affaires ou homme d'idées, il doit tenir compte du destinataire, réel ou imaginaire, de son journal, que ce soit pour lui plaire ou l'amener plus ou moins subtilement à partager ses vues.

Les imprimeurs de *La Gazette de Québec* rejettent parfois des textes d'origine canadienne. Le plus souvent, le refus est attribuable

à des motifs politiques ou idéologiques, mais il arrive que les imprimeurs évoquent le critère esthétique et condamnent une forme « inacceptable » :

Nous avons reçu une pièce soussignée *La Grande-Mère Canadienne*, mais elle est trop imparfaite pour pouvoir la publier, n'y ayant presque pas un mot d'Orthographe pour la recommander, et n'étant pas lisible en plusieurs endroits : Nous serions charmés d'obliger la *Bonne-Mère*, mais nous pensons, que si nous l'exposions au public habillé comme elle est à présent, ce seroit un modèle peu digne d'être imité des enfans, qui d'ordinaire ont coutume de suivre l'exemple de leur Mère¹⁹.

Pareil reproche quant à la qualité de l'orthographe des Canadiens revient fréquemment sous la plume de Mesplet et de Jautard. On s'étonne cependant de voir Brown et Gilmore, anglophones qui ne semblent pas eux-mêmes toujours très à l'aise en français, formuler les mêmes remarques. Ainsi jugés par des étrangers, les Canadiens ne tardent pas à développer un complexe vis-à-vis de leur langue. Quoi qu'il en soit, les textes mal écrits ne sont pas tous refusés, comme l'atteste la publication, dans *La Gazette de Québec* du 4 juin 1767, de « La Paysane. Complainte entre Pierrot et Margot, Paysans de ces contrées, sur les malheurs du tems », qui présente une orthographe plutôt fantaisiste. À vrai dire, exception faite du désir de plaire aux autorités, Brown et Gilmore n'ont aucun critère rigoureux de sélection, ni de réception des textes littéraires.

À l'occasion, les imprimeurs de *La Gazette de Québec* interviennent pour stimuler la production, et même pour l'orienter. Le 5 juillet 1764, dans une note publiée à la suite du poème intitulé « To the Owner of Vandango », ils sollicitent une traduction :

Comme la traduction des vers, d'une langue à une autre, exige une veine poétique, on espère que cela servira d'excuse au Public, de ce que les vers cy-dessus n'ont été insérés que dans un langage. Si quelque personne d'esprit veut se donner la peine que de les mettre en vers français, et de les envoyer à l'Imprimerie, on aura soin de les insérer dans la première Gazette.

Ce genre d'invitation demeure habituellement sans réponse, à moins qu'il ne s'agisse de traduire un texte latin en français : les nouveaux sujets instruits ont vraisemblablement une meilleure connaissance du latin que de la langue anglaise.

19. GQ, 28 juillet 1766, p. [3].

Assez fréquemment, entre 1764 et 1778, les lecteurs de *La Gazette de Québec* font connaître leurs sentiments sur divers sujets, quoique bien peu de dialogues soient alors vraiment engagés. Les rares jugements portés par des lecteurs sur des textes littéraires tendent plutôt à l'invective qu'à la critique proprement dite. C'est ainsi que, dans *La Gazette de Québec* du 5 mai 1768, l'auteur de l'« Adresse à l'Esprit sublime sur la Chanson insérée dans la dernière Gazette sur l'air Lon lan la derirette » se moque de celui qui a composé cette chanson en l'accusant non seulement d'ignorer les règles de l'art poétique, mais en tentant aussi par tous les moyens de le tourner en ridicule. En terminant, il invite son interlocuteur à entrer en lice avec lui, ce qui lui vaut une réponse, le 19 mai 1768, dans laquelle sont repris contre lui des arguments du même ordre que les siens et où il est accusé de « déraisonner ». De la même façon, T.R. écrira « To a Conceited Author », le 7 juin 1770 :

SCRIBBLE no more, Friend *Clodio*, be advis'd,
Your Works are nonsense, totally despis'd.
Be wise in Time – throw by the Pen and Ink,
And ne'er write more – till you have learn'd to think.

Quant à l'« Épitaphe qu'on se propose pour mettre sur le tombeau de Messire Urbain Boiret, supérieur du Séminaire de Québec, décédé le 5 novembre, 1774 », parue dans *La Gazette de Québec* du 10 novembre 1774, elle vaut à son auteur une lettre caustique qui vise à la ridiculiser purement et simplement. Pareille attitude aura vite fait de devenir chose courante dans *La Gazette littéraire* [...], pour se révéler pratiquement constante par la suite²⁰.

C'est en instituant un dialogue avec et entre les lecteurs, grâce à des lettres et sous le couvert de l'anonymat, que *La Gazette littéraire* [...] cherche principalement à s'acquitter de sa fonction critique. Voisinant tout d'abord avec les échanges sur l'engouement du « beau sexe » pour la mode²¹ et les « REFLEXIONS Sur le Sçavoir vivre²² », les interventions des lecteurs en viennent rapidement à privilégier la chose littéraire. Que ce soit pour dire à un correspondant qui signe À vous que la traduction de *L'Énéide* de Virgile par Perrin ne vaut pas celle de Scarron, ce qui entraîne une réplique de cet À vous²³ qui donne raison à un correspondant contre un autre, ou encore pour accuser le Critique des modes de ne pas savoir compter les pieds d'un vers²⁴, on prend un réel plaisir à s'interpeller et à s'invectiver dans le journal.

20. Voir, dans le présent ouvrage, la section intitulée « Les textes poétiques », p. 321-345.

21. *GLM*, 3 juin 1778, p. 3-4.

22. *GLM*, 3 juin 1778, p. 3.

23. *GLM*, 2 septembre 1778, p. 48 ; 9 septembre 1778, p. 52.

24. *GLM*, 8 juillet 1778, p. 23.

On a l'épiderme sensible et on dégaine à la moindre provocation. S'il s'agit de réduire un adversaire au silence, on l'accuse de plagiat, faute d'arguments et de preuves. À l'occasion, Mesplet répond lui-même à un lecteur : pour lui expliquer sa politique comme imprimeur, pour le féliciter d'avoir trouvé le mot d'une énigme, pour donner une leçon d'orthographe, etc.

Si Mesplet joue un grand rôle dans cet échange avec le public, c'est surtout Jautard qui, comme critique littéraire – le premier qui ait quelque prétention à ce titre au pays –, ne manque pas de se mettre en lumière, sous le pseudonyme du Spectateur tranquille notamment. Investi d'un rôle que l'on pourrait apparenter à celui d'animateur, enclin à la dispute, Jautard lance des débats et se joint à d'autres. En se servant du journal à la façon d'une tribune, il prononce nombre de jugements : applaudissements et encouragements pour les uns, réprimandes et condamnations pour les autres. Au Canadien curieux qui lui envoie une élogie « Sur la mort d'une Jeune Demoiselle Angloise, de Québec », en lui demandant de lui faire connaître son sentiment sur ce poème qu'il trouve lui-même mauvais, le Spectateur tranquille répond par une mise en garde, assaisonnée de conseils pratiques qui trahissent ses tendances normatives :

Le Public ignore l'art de faire des vers ; il faut craindre les connoisseurs, ils sont ici très-rares. Je vous conseille de ne pas vous attacher à la Poésie ; que ce travail ne soit pour vous qu'un amusement, car s'il devient fureur, vous pouvez vous attendre à être l'esclave le plus à plaindre²⁵.

Faisant ensuite écho à Pierre Restaut qui, dans son *Abrégé des règles de la versification française*, explique que, « comme un des principaux objets de la Poésie est de flatter agréablement l'oreille, on doit en bannir tous les mots qui pourroient la choquer, ou parce qu'ils seroient trop rudes », ou « parce qu'ils seroient trop bas & qu'ils sentiroient trop la prose²⁶ », Jautard multiplie les conseils à l'endroit de son correspondant quant à la place des mots, au choix des épithètes et au niveau de la langue à utiliser.

L'Art, aux yeux de Jautard – comme à ceux de Mesplet et de bon nombre de ses contemporains –, consiste avant tout en l'observance des règles classiques. Aussi, en s'inspirant de Restaut, Jautard insiste sur des points de détail : la césure, l'élision, la rime, la place des mots selon le bon goût. En mentionnant ses auteurs de prédilection, il suggère « Aux Jeunes Emules des Sciences » des lectures à faire, des modèles

25. *GLM*, 29 juillet 1778, p. 35.

26. Pierre RESTAUT, *Abrégé des règles de la versification française*, p. 22.

à imiter : *La henriade* de Voltaire, les *Satires* et l'*Art poétique* de Nicolas Boileau. Avocat du classicisme, il insiste pour qu'on accorde primauté à la forme :

Écrivez & ne craignez point, mais ne pillez pas ; que l'idée vous vienne par la Lecture, mais réfléchissez & amplifiez-la vous-même. Tous les hommes ou plusieurs peuvent avoir la même idée, mais la manière de la rendre est toujours différente²⁷.

Poursuivant son œuvre de pédagogue, il en profite pour annoncer qu'un *Abrégé des règles de la versification française*, celui de Restaut, ouvrage absolument indispensable à ses yeux à qui ambitionne ne serait-ce que de taquiner les Muses, est sous presse chez Mesplet. La réimpression de ce manuel est en soi fort significative, car elle traduit bien la conception que Jautard et Mesplet se font de l'art littéraire à implanter en sol canadien.

Jautard aurait eu l'occasion de montrer qu'il connaissait la littérature récente s'il avait reconnu dans le poème que lui soumet le jeune Foucher²⁸ quelque écho de la vogue déclenchée par la publication des *Souffrances du jeune Werther*. Cependant, l'annonce du préromantisme le laisse pantois : « J'ai admiré & me suis tu. » Depuis son arrivée en Amérique, Jautard avoue qu'il n'a pas rouvert ses livres.

De bon conseil parfois, Jautard n'est certes pas le plus diplomate des critiques. Bien qu'il se soit un jour défendu d'avoir sciemment attaqué qui que ce soit, il lui arrive fréquemment de heurter ses interlocuteurs pour des peccadilles. En signant Oh ! le vilain jour, il exhorte l'Ami des sciences à apprendre le français, s'il veut écrire²⁹. Revenant à la charge sous le masque du Spectateur tranquille, il se moque de la prétendue science de son correspondant et l'accuse de plagiat. À l'Anonyme qui dénonce le projet d'académie que soutient le Spectateur tranquille, il lance : « Le Public abhorre vos Productions, elles sont méprisées par tous en général ; la signature de l'Anonyme salit le papier périodique, tel est le langage public³⁰. » En parlant à Félicité canadienne d'une « production » de l'Exilé, il décrète qu'elle est « la plus vile, la moins sensée & la moins digne d'être lue, de toutes celles qui ont paru dans la Feuille ».

« Nous désirons de plaire, nous écrivons pour instruire », prétend le Spectateur tranquille qui ne rate jamais l'occasion de ridiculiser ce qu'il estime être amour-propre d'auteur. Cependant, il est certain que lui-même cultive cet orgueil à sa façon et qu'il se classe au nombre

27. *GLM*, 12 août 1778, p. 43.

28. *GLM*, 3 février 1779, p. 19, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 135, p. 287-288.

29. *GLM*, 17 juin 1778, p. 11.

30. *GLM*, 23 décembre 1778, p. 114.

des très rares connaisseurs auxquels il fait allusion dans sa lettre au Canadien curieux. Le ton suffisant avec lequel il étale sa science, sermonne et contredit ses adversaires, de même que ses jugements *ex cathedra* ne peuvent qu'indisposer ses interlocuteurs, qui pourtant l'ont déjà loué pour ses remarques. Après avoir été soupçonné de plagiat, l'Homme sans culture réplique au Spectateur tranquille en l'accusant à son tour d'être aveugle et profondément jaloux de constater qu'il peut « faire sortir d'un esprit éclairé par les seules lumières de la nature » ce que, lui, le Spectateur tranquille, ne peut faire qu'« après avoir séché dix ou douze ans sur les livres³¹ ».

UN PREMIER DÉSIR D'AUTONOMISATION

La formule retenue par Mesplet encourage le dialogue, mais elle porte surtout à la polémique et à la chicane : on passe rapidement aux accusations et aux insultes. Même l'imprimeur est parfois pris à partie. Dès le 8 juillet 1778, le Curieux honnête, en se portant à la défense du Canadien, fait observer à l'imprimeur qu'il se montre partial et satirique et que ses productions ne tendent « pour la plupart qu'à vilipender, non-seulement l'éducation des jeunes Canadiens, mais encore les jeunes Canadiens eux-mêmes³² ». Le silence de ces derniers traduit bien leur mépris, écrit-il avant de s'enquérir des raisons pour lesquelles l'imprimeur a nommé son journal *La Gazette du commerce et littéraire. Pour la Ville & District de Montréal* :

J'ignore les Regles de Grammaire & de l'élégance qui vous la font intituler *Gazette de Commerce & Littéraire*, préférablement à *Gazette de Commerce & de Littérature*. Je n'ai aucun doute que vous n'en ayez de bonnes quoique je ne les connoisse pas, & c'est le zèle que vous témoignez avoir pour l'instruction de la Jeunesse, qui me fait espérer avec la plus grande confiance que vous voudrez bien condescendre à ma demande, & obliger par là un de vos plus sinceres Admirateurs³³.

Mesplet, dans le même numéro, tente de se justifier. Quelques mois plus tard, le journal changera de titre pour devenir *La Gazette littéraire* [...].

31. *GLM*, 12 août 1778, p. 42.

32. *GLM*, 8 juillet 1778, p. 22.

33. *Ibid.*, p. 23.

Au Spectateur tranquille on reproche aussi d'être contre la jeunesse canadienne et de prendre secrètement plaisir à l'avilir. « Méfions-nous de lui, tenons-nous sur nos gardes », lance le Hardi en invitant ses compatriotes à passer à l'attaque contre leur adversaire : « Ne soyons plus timides : plus on est mouton plus vite le loup vous mange. » Le Spectateur tranquille, remarque-t-il, n'est qu'« un Censeur acariâtre, qui sous le voile du désir d'instruire la Jeunesse, ne cherche que le moyen de paroître à ses dépens³⁴. »

Le Canadien curieux tient un semblable langage, quelques mois plus tard, après que le Spectateur tranquille ait trouvé que son conte « Zelim³⁵ » ressemblait d'un peu trop près à une certaine « Histoire Orientale³⁶ », accusation que reprennent, dans le même numéro, le Protée moderne et le Bon Conseil. Mortifié d'être ainsi mis en accusation, le Canadien curieux accuse à son tour le Spectateur tranquille de mépriser « souverainement la jeunesse Canadienne » et d'en être « le plus cruel ennemi ». À bout d'arguments, il taxe finalement son correspondant de racisme :

Il a réussi à dégoûter ceux d'entre elle qui se sont présentés à l'ouverture de la Feuille Littéraire, parce que leurs Productions ne lui plaisoient pas, qu'il ne leur trouvoit pas le degré de perfection nécessaire pour faire de bons ouvrages. Croit-il que le Canadien, sans maîtres, doit écrire aussi correctement que s'il étoit instruit. Il devoit bien plutôt admirer que quelques jeunes gens malgré le préjugé général osent encore se mettre au dessus de la critique & risquer quelques écrits. Non : cet homme présomptueux se croit seul en état de remplir la Gazette, il veut y commander en despote. Il s'est formalisé de leur hardiesse ; il a traité l'émulation qu'ils ont fait paroître, de présomption ; il les a si fort maltraité qu'ils garderont dorénavant un profond silence³⁷.

La jeunesse canadienne, arguent les adversaires du Spectateur tranquille, aurait droit à une plus grande indulgence de la part du critique. Sans doute celui-ci aurait-il eu intérêt à prêter une oreille plus attentive aux propos du Sincère : « C'est dommage qu'il gâte le plan qu'il s'est proposé, en écrivant avec un peu trop d'animosité & de passion, & en corrigeant avec trop d'aigreur³⁸. » Bien qu'ébranlé par ces attaques répétées, Jautard ne se laisse point gagner par le

34. *GLM*, 2 septembre 1778, p. 49.

35. *GLM*, 30 décembre 1778, p. 116-117.

36. *GLM*, 6 janvier 1779, p. 4.

37. *GLM*, 3 février 1779, p. 18.

38. *GLM*, 15 juillet 1778, p. 26.

repentir ; il demeure persuadé, au contraire, qu'il se montre équitable dans ses jugements. Il écrit à un dénommé Je suis en lice moi :

J'ai commencé, dites-vous, à décrier la Jeunesse Canadienne, pourquoi ne réfléchissez-vous pas avant d'avancer ? dites plutôt, Monsieur, qu'elle s'est décriée elle même par ses Productions ; lisez-les, & vous conviendrez avec moi que cela est vrai³⁹.

En l'absence d'une tradition littéraire autochtone, il est impossible de proposer pour modèles des œuvres canadiennes. L'autorité qu'impose la tradition scolaire doit venir d'ailleurs et celui qui prétend la détenir – en l'occurrence Jautard – ne peut se légitimer qu'en se présentant comme le continuateur de la tradition européenne. Partisan du classicisme, admirateur de Voltaire et élève de Boileau, Jautard impose ses propres attentes. Pouvoir se référer à l'auteur de l'*Art poétique*, ne serait-ce que par l'intermédiaire de Pierre Restaut, lui-même disciple avoué de Boileau, c'est faire acte d'autorité⁴⁰. Déjà, cependant, commencent à s'exprimer chez certains correspondants canadiens un secret désir de secouer le joug français, un premier désir d'autonomie.

Mesplet et Jautard sont victimes de leur impatience à affranchir la jeunesse canadienne de la tutelle du clergé. Leur volonté d'élargir ses horizons les entraîne à prendre des décisions imprudentes, à vouloir faire trop et trop vite, à affaiblir la portée de leur action en la dispersant. Elle les amène aussi à adopter un ton dogmatique qui ne peut qu'indisposer les Canadiens contre eux, « individus venus d'Europe », qui se permettent de les juger d'un œil critique et condescendant, forts de la supériorité à laquelle ils prétendent en vertu du savoir qu'ils affichent volontiers. Celui qui utilise le pseudonyme de l'Imprimeur ne manque-t-il pas de respect vis-à-vis de la population canadienne, pour ne pas parler de mépris, lorsqu'il déclare « Aux différents Copistes de l'Anonyme » : « Je ne suis point un esprit de contradiction, mais je ris de toute nation qui ne connoit pas sa Langue naturelle⁴¹ » ? Quelques années plus tard, en août 1785, dans le prospectus de la *Gazette de Montréal*, Mesplet se contentera de faire observer à ses lecteurs qu'« on n'écrit pas aussi bien sur le bords du fleuve St. Laurent que sur les rives de la Seine ».

39. *GLM*, 2 juin 1779, p. 89-90.

40. Sur l'influence de l'auteur de l'*Art poétique*, voir David M. HAYNE, « Boileau au Québec », dans Roger LATHUILLÈRE (dir.), *Mélanges offerts à M. le Professeur Frédéric Deloffre* [...], p. 647-654.

41. *GLM*, 6 janvier 1779, p. 1.

L'ACADÉMIE DE MONTRÉAL

Réalité ou simple projet, l'Académie de Montréal manifeste sans équivoque une volonté d'imposer des normes. En s'érigeant en instance de sélection, elle entend se donner, outre une vocation didactique, un rôle de récepteur privilégié. Après avoir annoncé, le 11 novembre 1778, que les académiciens jouissent du « droit d'insérer leurs productions dans le papier périodique », le Secrétaire de l'Académie décrète, le 2 décembre suivant :

Dorénavant il ne sera inséré dans la Feuille aucun Ecrit de quelque nature qu'il puisse être, quelque matiere qu'il traite, que lorsqu'il aura été lu & corrigé, s'il le faut, par VOTRE AMI, un des Membres de notre Corps. Qu'il soit expressément prohibé au Sieur Imprimeur [...] d'en insérer aucun dans la Feuille sans ce préalable⁴².

Deux mois plus tôt, L.S.P.L.R.T. (le Spectateur tranquille), qui affirmait écrire « Par Ordre du Président » de la dite Académie, accusait l'imprimeur de prendre ses lecteurs pour des ignorants en puisant, une semaine après l'autre, « dans l'Anti-Dictionnaire Philosophique toutes les productions que l'anti-Littérature a enfanté pour anéantir, s'il étoit possible, les œuvres de M. de Voltaire, ou du moins les faire lire avec horreur ». L'insistance avec laquelle les académiciens s'évertuent à mettre en lumière leur allégeance voltairienne ne laisse aucun doute sur l'esprit philosophique qui doit imprégner les écrits qui leur sont soumis. L'expression du credo poétique de l'Académie demeure plus vague ; de toute évidence cependant, il reflète les positions de Jautard.

L'apport original de Jautard est d'avoir voulu soustraire la littérature à l'influence didactique du collège de Montréal pour la confier aux soins d'une institution purement littéraire, l'Académie de Montréal. Voilà une première tentative d'autonomisation. Peu importe l'échec de l'entreprise : on y voit la volonté de former un cercle de pairs où on reconnaîtrait les œuvres de valeur en fonction de leur littérarité, où on constituerait une instance critique et où on légitimerait certaines œuvres ou certains auteurs. Mais le champ littéraire, soumis à la religion et à la politique, se trouve encore loin de la parfaite autonomie.

La Gazette littéraire [...] mise au ban pour des raisons politiques en juin 1779, il ne se trouvera plus aucun journal de langue française pour assurer à la littérature une tribune aussi privilégiée que celle

42. *GLM*, 2 décembre 1778, p. 101.

qu'elle venait de connaître. Jautard réduit au silence, la même année, pour atteinte à la magistrature, il n'y aura plus personne pour prendre la relève et faire œuvre de critique. À l'imprimeur / éditeur seul reviendra désormais le rôle d'instance critique.

Bien que l'avènement de la presse au Québec propose un nouveau mode de diffusion à la production littéraire locale, les journaux ne parviennent guère, de 1764 à 1805, à lui assurer une meilleure réception. C'est en pure perte qu'on cherche à faire œuvre d'écrivain « dans ce pays ingrat, où l'esprit est plus froid encore que le climat », se plaint Joseph Quesnel, lui-même dépité du peu de cas qu'on a fait de sa production littéraire, à son ami Louis-Généreux Labadie. En vain celui-ci a-t-il espéré pour sa part recevoir quelque récompense ou marque d'estime du gouvernement, pour avoir mis sa plume à son service et s'être fait un devoir d'afficher son loyalisme et son anglophilie dans ses poèmes publiés dans les journaux. À vrai dire, on ne sait que faire des « rimeurs » au Canada :

Parcours tout l'univers, de l'Inde en Italie
 Tu verras que partout on fête le génie ;
 Mais ici, point du tout : l'ingrat Canadien
 Aux talens de l'esprit n'accorde jamais rien⁴³.

Pareille indifférence à l'égard des « rimeurs », qui seraient pourtant nombreux, si on en croit « 1805. La Nouvelle Académie. Songe » de Quesnel, atteint celui-ci, qui en fait l'objet de plusieurs poèmes.

JOSEPH QUESNEL

Dans les « Stances marotiques à mon esprit » (1798), Quesnel se plaint de la rareté du public connaisseur dans son milieu, où abondent par contre les « esprits vains ». Il revient plusieurs fois sur le sujet, notamment dans « Le dépit ridicule ou le sonnet perdu » et dans « La nouvelle Académie ». Dans le premier texte, le poète décrit ses démarches laborieuses auprès d'auditeurs éventuels pour les amener à écouter ses vers. Dans « La nouvelle Académie », son dernier poème, Quesnel rêve d'un héritage considérable qui lui permette d'acheter les suffrages des Canadiens : s'ils ne viennent pas l'entendre pour l'amour de la poésie, ils

43. Joseph QUESNEL, « Epître consolatrice [...] », *Almanach des dames, pour l'année 1807 par un jeune Canadien*, p. 20-32, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 225, p. 445.



Joseph Quesnel, dessin au pastel par Louis Dulongpré. Collection privée.

se déplaceront certainement pour l'amour de l'argent. Ce dernier poème montre que, même à la fin de sa vie, le poète estime être loin de la renommée qu'il a convoitée.

Quesnel ne semble pas considérer la presse comme le lieu normal de diffusion de la poésie. Pour lui, celle-ci appartient plutôt à l'oralité et n'obtient une véritable réception qu'auprès d'auditeurs ; elle s'inscrit avant tout dans le cadre d'un échange entre un public bien défini, dont il importe d'obtenir l'assentiment, et un auteur qui lui est connu. D'où, à ses yeux, la nécessité de former cercles, salons et académies, sur le modèle des institutions de province dont Molière se moque, où les membres peuvent tour à tour se réciter leurs œuvres et s'en faire mutuellement la critique.

Voilà pourquoi Quesnel tarde à soumettre des poèmes aux journaux. Arrivé au Canada en 1780, il ne publie son premier poème⁴⁴ dans un journal que le 16 août 1799, sans signature. Par la suite, il envoie irrégulièrement des vers aux journaux avec une concentration exceptionnelle en 1803 dans le *British-American Register*. Cette dernière offensive demeure sans écho. Désabusé par cette indifférence du public à son égard, il ne publie par la suite qu'un seul autre poème, « L'anti-François », dans *Le Canadien* du 12 décembre 1807. Si l'« Adresse aux jeunes acteurs » paraît dans *La Gazette de Québec* du 7 février 1805, c'est par suite d'une indiscretion de son ami Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry à qui il avait envoyé le poème.

Faute de cercle ou de salon, Quesnel préfère communiquer ses poèmes directement à leur destinataire, comme c'est le cas pour « À Mr. Panet. Stances », « Ô Jacob ! pourquoi voulez-vous [...] », destiné à Pierre Huet de La Valinière, et « À monseigneur l'évêque de Québec, à Longueuil ». Ces destinataires, avec lesquels il entretient une correspondance, lui accordent la réception qu'il souhaite. L'indifférence du public canadien, si mortifiante lui semble-t-elle, n'empêche donc pas Quesnel de continuer à écrire ; elle ne l'incite guère cependant à publier ses œuvres. Plusieurs de ses poèmes restent donc dans ses tiroirs ou ne sont communiqués qu'à des intimes. Ses longues épîtres, dans lesquelles il expose ses doléances contre le public canadien, restent inédites ou paraissent sur le tard. Quesnel entend-il ainsi ménager la susceptibilité des Canadiens ?

*

À la veille de fêter ses 40 ans d'existence, *La Gazette de Québec* ne semble pas attacher à la littérature, si *bonne* soit-elle sur le plan de la morale, plus d'importance qu'à ses débuts. On ne se cache pas pour l'admettre :

Actuellement que les Nouvelles Politiques ne nous arrivent qu'après de longs intervalles, on se propose de remplir le vuide de la gazette, par des extraits d'ouvrages nouveaux. Nous commencerons par quelques extraits des *Georgiques Françaises* de Mr. Delille⁴⁵.

Si l'œuvre de l'abbé Jacques Delille, qui jouit alors d'une grande réputation, n'a qu'une valeur de substitut pour *La Gazette de Québec*,

44. *GM*, 16 août 1799, p. 4, reproduit dans *TPCF*, t. I, n° 221, p. 438-439.

45. *GQ*, 15 décembre 1803, p. [2].

est-il besoin de se demander quelle considération ce même journal – et à cet égard, son attitude n'est pas unique – accorde aux auteurs canadiens ? Est-il possible, pour ces derniers, de s'imaginer autrement qu'auteurs « occasionnels » ?

Les quelques Canadiens, anciens comme nouveaux sujets, qui manifestent quelque intérêt pour le « jeu Littéraire », selon l'expression de Mesplet, sont forcés de minimiser le fruit de leur labeur par crainte d'être autrement déçus par le peu de cas qu'on en ferait dans leur milieu. C'est ainsi que le Canadien curieux prétend avoir écrit « Zelim » en quelques heures seulement, après dîner ; que Quesnel parle des « faiseurs de vers » et qu'il se considère lui-même comme un simple « rimeur », voire un « rimailleur » ; que Thomas Cary présente *Abram's Plains: A poem* comme « the offspring of a few leisure hours », tandis que Ross Cuthbert parle de son *Areopage* comme d'une « bagatelle », d'un « chardon poussé par un loisir stérile [et] bon à rien si ce n'est faire du fumier ». Il n'y aurait jamais apposé son nom, prétend-il, si ce n'eût été un sacrifice nécessaire pour mettre cette œuvre au jour.

En vain nous aura-t-on tracé une carrière libre, élevée et florissante ; en vain la métropole excitera-t-elle tous nos ressorts, pour nous faire commerçants et riches, si les Arts, les Sciences et les Lettres restent toujours dans le lointain⁴⁶.

La situation n'est guère sur le point de changer et Cuthbert n'est pas le seul à s'en attrister. Le cas de Quesnel garde une valeur d'exemple à cet égard.

46. ROSS CUTHBERT, *L'Areopage*, « Avertissement », [7 mars 1803], p. [4].

Conclusion

LA PRÉSENCE d'immigrés d'origine française à l'avant-scène est probablement le fait prédominant du dernier tiers du XVIII^e siècle : sans leur soutien, l'activité littéraire francophone aurait pu disparaître du Canada. Les Canadiens ne sont alors évidemment pas prêts à prendre la relève de l'élite métropolitaine qui avait permis une vie littéraire sous l'Ancien Régime. Au lendemain de la Conquête, quelques personnes assureront cependant son existence dans la colonie.

LA NAISSANCE DE L'OPINION PUBLIQUE

La Conquête marque en quelque sorte l'irréversibilité de la séparation qui a donné naissance à un mode de vie canadien dans la colonie. Elle fait apparaître la nécessité de reconstruire une société dans son intégralité, ce qui sera fait essentiellement à partir des infrastructures et des institutions anglaises. Quelques dates ponctuent ce processus : 1763, la Proclamation royale ; 1774, l'Acte de Québec ; 1791, l'Acte

constitutionnel. Les années marquantes sont celles où se crée une société qui conquiert une autonomie relative à l'intérieur de l'Empire britannique. Le nouveau rapport au pouvoir qui s'institue fait d'abord du gouvernement britannique le destinataire privilégié des textes produits. Ensuite émerge l'opinion publique avec ses institutions : l'association volontaire, le théâtre, l'imprimerie, le journal et, plus tard, la Chambre d'assemblée. La rupture que provoque la Conquête s'avère tout aussi sinon plus importante dans l'émergence d'une littérature que la persistance des traditions françaises dans la nouvelle colonie.

La mise en place des institutions de la vie publique est-elle l'élément essentiel de cette période en ce qui concerne la constitution de l'objet littéraire ? Le XVIII^e siècle voit la naissance de la presse moderne qui favorise la discussion et forme l'opinion publique. Cette fonction se conjugue avec celle des associations et des théâtres pour favoriser l'éclosion de pratiques d'écriture et de discours. Le rôle de ces infrastructures dans le regroupement des personnes et dans le développement de la vie politique est bien connu. Ce qui est peut-être moins apparent est leur effet dans le développement d'une littérature : émulation auprès d'individus dont on sollicite la plume ; diffusion du texte auprès d'un public qu'il faut réunir, relancer, cimenter ; fonction de critique également puisque la plupart des écrits appellent une réponse ou un jugement.

À l'instar de l'Empire romain, l'Angleterre déploie ses institutions destinées à former le *civis britannicus*. Une dialectique s'installe qui aurait normalement assuré la prévalence du point de vue britannique, mais les Canadiens demeurent très réticents à s'engager dans cette voie. Ce sont des immigrants français qui les initient à l'art de susciter l'opinion publique et de s'en servir pour établir un rapport de forces. Cela, de même que la dimension restreinte du public et sa division en deux groupes linguistiques, entraînent la création, apparemment unique au monde à cette époque, de journaux bilingues commerciaux, qui sont alors les seuls capables de s'assurer un public lecteur assez important pour garantir leur survie. Ainsi, les francophones seront informés de l'état du monde et formés à la vie politique en même temps qu'ils seront incités à apprendre l'anglais. Dans *La Gazette littéraire* [...] de Fleury Mesplet domine toutefois une autre tradition, française, celle du journalisme d'idées. Cependant, cette expérience durera à peine un an. Le siècle assiste à la réussite de la formule du journalisme commercial, qui limite la littérature à un rôle de divertissement.

Quoi qu'il en soit, ces journaux, interprètes des deux traditions, représentent la plus grande concentration d'œuvres que l'on peut qualifier de littéraires au cours de cette période. Aussi cette production

n'est-elle soutenue qu'en regard des genres « courts » (pièces de vers, récits d'information ou de fiction, articles). L'édition d'écrits d'envergure, sous forme de brochures et de livres (sermons, essais politiques, pièces dramatiques), demeure conjoncturelle. Les genres « longs » (épopée, tragédie, roman) sont absents du tableau de l'époque.

LE STATUT DE LA LITTÉRATURE

Au terme de cette première période, le statut de la littérature demeure donc problématique. Les textes appartiennent à la poésie de circonstance, à l'éloquence concrétisée dans des débats publics, au théâtre, à la prose d'idées. On peut les regrouper en deux grandes divisions selon la classification héritée des belles-lettres et de la rhétorique classique : l'éloquence sacrée et le discours de l'opinion publique, d'une part, la poésie au sens large, qui inclut les œuvres d'imagination issues des domaines narratif, dramatique et poétique, d'autre part. L'enseignement des humanités gréco-latines a alors pour objectif la formation religieuse, morale et civique : le bien-écrire est lié au bien-penser. Les lettres sont vues comme un savoir et non comme une pratique. Au Canada, le littéraire, en tant que champ, n'a pas encore acquis son autonomie en regard des autres domaines de discours, que ceux-ci soient scientifiques, philosophiques, religieux, juridiques ou politiques. Les textes analysés appartiennent d'abord à ces ensembles discursifs étrangers au littéraire, dont l'autonomie est encore moins poussée au Canada qu'en France à la même époque. Au mieux peut-on constater l'émergence d'un statut conflictuel : certaines pratiques isolées, comme le « Poets' Corner » dans *La Gazette de Québec*, ou la section « Belles-Lettres » de certaines bibliothèques ou, mieux encore, l'œuvre de Joseph Quesnel, marquent bien la tension causée par l'autonomisation naissante du littéraire. Il ne faut surtout pas juger les écrits de l'époque d'après les canons de l'esthétique moderne. L'enjeu premier se révèle celui du droit à l'écriture elle-même : le conflit en effet porte essentiellement sur le statut public de la langue française. Avant de bien écrire en français, il faut d'abord pouvoir écrire en français.

La littérarité a une dimension historique. C'est la fonction publique de l'activité littéraire qui distingue cette période de la précédente. Alors que les auteurs de la Nouvelle-France cherchaient d'abord à informer les autorités de la métropole des diverses activités qui se déroulaient dans la colonie, l'écriture sous le nouveau régime est liée à la naissance d'une sphère publique et elle a pour fonction

d'informer et de débattre. En fait, la transformation est d'abord celle du destinataire d'un écrit qui n'est mandaté que par lui-même, puis celle du destinataire qui renvoie au public et non plus aux autorités. À cette dimension publique, fondamentale, se greffent d'autres marques de l'appartenance littéraire du texte. La forme écrite, la conformité aux modèles du temps (versification, utilisation des modèles classiques de la rhétorique ou des genres à la mode en France), la référence à des auteurs canoniques (par la citation ou l'imitation) témoignent de la compétence des auteurs en affichant leur connaissance des lettres. Apparaissent à cette époque les premiers signes de la gratuité du geste esthétique, par exemple dans l'œuvre de Joseph Quesnel, et un souci d'expression d'un sujet individuel ou collectif, tel que l'illustre l'*Appel à la Justice de l'État* [...].

La spécialisation du métier d'homme de lettres en Europe ne se trouve pas au Canada. Le seul personnage qui mérite ce titre est Quesnel, parce qu'il est le seul pendant ces années à écrire de manière continue. La spécification de l'activité, en tant qu'occupation professionnelle, se produira plus tard.

Il en est de même pour ce qui concerne la réception. Valentin Jautard et Joseph Quesnel sont les premiers à offrir au public une réflexion sur la littérature. Si on peut parler à ce propos de l'émergence de la réception, il faut également reconnaître le caractère limité de ces interventions épisodiques et sans portée immédiate.

L'ÉMERGENCE DU SUJET NATIONAL

Au cours de la période, la production textuelle demeure surtout le fait d'immigrants formés à la pratique des lettres. Le XVIII^e siècle voit donc la création d'un champ « intellectuel », où se confondent la politique, l'écriture et la science. Si, à certains moments, des œuvres sont perçues comme littéraires et parfois reçues comme telles, c'est sous l'influence des modèles français et anglais.

La logique qui domine l'expression linguistique du XVIII^e siècle est encore celle du colinguisme qui articule la langue nationale au latin : la formation scolaire, et notamment l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, se fait en langue latine. Les règles de la rhétorique sont également héritées du latin. Il faudra attendre la période suivante pour qu'émerge un enseignement en français dans les collèges classiques. Aussi les lettres sont-elles essentiellement une traduction en français

de ces préceptes latins. Le jeune auteur apprend donc la maîtrise de l'écriture française par la fréquentation et l'imitation des grands auteurs. Les écrivains du Canada ont reçu une formation calquée sur celle que reçoivent les écrivains européens, dont l'institution exemplaire est le collège jésuite. La supériorité de l'enseignement métropolitain explique les succès plus grands obtenus par ceux qui ont été instruits en Europe. La reconnaissance du modèle français s'étend à la production écrite. Les journaux impriment des poèmes, des récits d'auteurs français et les bibliothèques de souscription offrent un éventail limité d'ouvrages en français ; dans les garnisons britanniques au Canada, on joue même Molière et Beaumarchais en français.

Cette tendance au cosmopolitisme tend toutefois à céder la place à une première forme de nationalisme qui apparaît à la fin de la période et qui trouvera ses lieux d'inscription au cours de la période suivante, notamment avec la fondation du *Canadien*. Cette mutation se manifeste dans les textes eux-mêmes, par le recours à des thèmes canadiens, mais surtout par l'engagement politique des interventions. Ainsi en est-il des écrits de circonstance, tels le sermon et l'oraison de Joseph-Octave Plessis, ou de plusieurs poèmes, mais également des écrits qui appartiennent au discours de l'opinion publique, l'*Appel à la Justice de l'État* [...] de Pierre Du Calvet, la « lettre » de Bailly de Messein ou le *Journal du voyage* [...] de La Corne Saint-Luc, qui s'inscrivent dans la réalité socio-politique de l'époque. En ce cas, les Canadiens comme les Britanniques se servent des lettres, en particulier des journaux, pour promouvoir leur projet de société. L'écriture est d'abord une intervention dans la sphère publique et elle porte les premières marques de la spécificité nationale de ce domaine.

Certains textes inscrivent la réalité canadienne dans leur représentation. Dans *Colas et Colinette* [...], le bailli et le seigneur possèdent plus les caractères de leurs homonymes canadiens que ceux de leurs semblables européens. Par ailleurs, *L'anglomanie* [...] est la seule fiction de quelque importance à mettre en scène les relations entre les Britanniques et les Canadiens. Ces derniers commencent à se poser des questions sur leur identité, leurs institutions, leur projet collectif. Le discours porté sur ces sujets n'est pas toujours réflexif, mais la pensée canadienne est sommée de s'interroger pour définir une société nouvelle, sans quoi elle est condamnée à l'assimilation. Le choix se pose alors en ces termes : cette société sera-t-elle anglaise ou bilingue ? L'interaction des deux communautés est forte, à cette époque, comme en témoigne l'activité littéraire anglophone à Québec et à Montréal. Au XVIII^e siècle, le questionnement demeure sans réponse, quoique, à partir de 1791, la tendance soit manifestement à l'autonomie chez les francophones.

EN QUÊTE D'UNE TRADITION

La nouvelle nation canadienne se cherche une tradition. Or, les gens de lettres écrivent peu dans la colonie. Chaque texte est pour ainsi dire unique dans la production de son auteur. Joseph-Octave Plessis et Joseph Quesnel sont les seuls écrivains à récidiver et à manifester ainsi une certaine assiduité d'écriture. La vie littéraire à l'époque ne concerne que quelques dizaines d'individus, quelques centaines si on considère la totalité du lectorat. Paris exerce une importante attraction, Londres également mais dans une moindre mesure, d'autant que la plupart des écrivains sont des immigrants de fraîche date qui se réclament plus de leur milieu de formation que de la société nouvelle dans laquelle ils s'installent. Pour que s'instaure une tradition, il faut une continuité, tant dans la formation scolaire que dans la réception, que celle-ci soit le fait des critiques ou des écrivains qui lisent leurs prédécesseurs et y trouvent une part de leur inspiration. Tel n'est pas le cas. La littérature qui fait l'objet du savoir de l'honnête homme est d'abord la littérature classique en langue latine : au mieux celui-ci possède-t-il une bibliothèque d'ouvrages modernes, essentiellement européens. Plusieurs textes écrits dans la colonie circulent, mais sans jouir encore d'une grande reconnaissance. L'émergence d'une production littéraire est perçue davantage comme une réappropriation dans la colonie des traditions de la métropole que comme la réanimation de la tradition de la Nouvelle-France.

En somme, le XVIII^e siècle apparaît comme un laboratoire où s'expérimentent diverses pratiques qui donneront ses fondements à une littérature nationale naissante. Malgré les nombreuses tentatives d'assimilation et contre toute prévisibilité, la colonie est demeurée française après la Conquête. Les lettres canadiennes l'attestent, et même, le réalisent.

CHRONOLOGIE

	CANADA	MONDE	
1760	<p>Capitulation générale de la Nouvelle-France ; établissement du régime militaire britannique Jeffery Amherst, gouverneur Les tribus amérindiennes alliées des Français passent sous juridiction anglaise Mort de Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, dernier évêque de la Nouvelle-France</p>	<p>Population : 65000 habitants Taux des naissances : entre 50 et 65 pour 1000, taux de natalité le plus élevé atteint en Occident</p>	<p>George III, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande <i>The Interest of Great Britain Considered with Regard to Her Colonies and the Acquisitions of Canada and Guadeloupe</i> de Benjamin Franklin <i>Tristram Shandy</i> de Laurence Sterne</p>
1763	<p>Traité de Paris Proclamation royale qui crée le gouvernement civil de la « Province of Quebec » James Murray, gouverneur Insurrection des tribus amérindiennes sous la direction de Pondiac</p>	<p>Massacre de Michillimackinac Les Canadiens de langue française demandent le remplacement de Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, décédé et sans successeur Condamnation et pendaison de Marie-Josephte Corriveau</p>	<p><i>Julie ou la nouvelle Héloïse</i> de Jean-Jacques Rousseau Le Parlement de Paris, avec l'accord de Louis XV, supprime la Compagnie de Jésus <i>Émile et Du contrat social</i> de Jean-Jacques Rousseau Fin de la guerre de Sept Ans <i>Traité sur la tolérance</i> de Voltaire</p>
1764	<p>Fin du régime militaire « Représentation du jury d'accusation de Québec », pétition des commerçants britanniques adressée au roi ; réplique des Canadiens intitulée « Protestations des jurés français au sujet des représentations sus-mentionnées » Londres ordonne la dissolution de l'ordre des récollets William Brown et Thomas Gilmore ouvrent la première imprimerie à Québec : début de parution de <i>La Gazette de Québec/The Quebec Gazette</i></p>	<p>Louis Langlois, dit Germain, fonde une bibliothèque commerciale <i>An Ordinance, for regulating and establishing the currency of the Province</i></p>	<p>John Wilkes est exclu de la Chambre des communes (Angleterre) Julie de Lespinasse ouvre un salon littéraire (Paris) <i>Dictionnaire philosophique</i> de Voltaire <i>Histoire de l'art de l'Antiquité</i> de Johann Joachim Winckelmann <i>The Castle of Otranto</i> d'Horace Walpole <i>The History of the Colony of Massachusetts Bay</i> (premier volume) de Thomas Hutchinson</p>
1765	<p>Pétition signée par 95 Canadiens de langue française demandant d'être considérés comme sujets à part entière dans la colonie Population : 69 810 habitants Début de l'enseignement classique au séminaire de Québec À Québec, ouverture de la première salle de théâtre francophone. <i>Chez King</i> : représentation</p>	<p>de <i>Dom Juan ou le festin de pierre</i>, adaptation de la pièce de Molière par Thomas Corneille, ainsi que des « Fêtes villageoises » de Lanoux <i>Catechisme du diocèse de Sens</i>, premier livre en langue française publié dans la province de Québec</p>	<p>Loi du Timbre (Angleterre) Réhabilitation de Jean Calas <i>Commentaries on the Laws of England</i> (premier volume) de William Blackstone <i>The Rights of the Colonies Examined</i> de Stephen Hopkins</p>

CANADA

MONDE

<p>Guy Carleton, lieutenant-gouverneur</p> <p>Ordonnance qui concerne le choix des jurés, des avocats et des procureurs; les divisions religieuses et linguistiques y sont respectées</p> <p>Jean-Olivier Briand, évêque de Québec</p>	<p>Le clergé du Canada est réduit à 138 prêtres séculiers et réguliers</p> <p><i>Considerations on the expediency of procuring an act of parliament for the settlement of the province of Quebec</i> de Francis Maseres</p>	<p><i>The Examination before an August Assembly</i> de Benjamin Franklin</p> <p><i>The Vicar of Wakefield</i> d'Oliver Goldsmith</p> <p><i>Laokoön</i> de Gotthold Ephraïm Lessing</p>	1766
<p>Pétition des seigneurs de Montréal au roi</p> <p>Fondation du collège de Montréal par les sulpiciens</p>	<p>Publication d'un livre de prières de l'Église catholique, en montagnais, de Jean-Baptiste de La Brosse</p>	<p>Lois Townshend</p> <p><i>Dramaturgie de Hambourg</i> de Gotthold Ephraïm Lessing</p> <p><i>Fragments sur la littérature allemande</i> de Johann Gottfried von Herder</p>	1767
<p>Guy Carleton, gouverneur</p>		<p>Premier voyage de James Cook dans le Pacifique</p> <p>Fondation de la Royal Academy of Arts (Londres)</p> <p><i>Letters from a Farmer in Pennsylvania, to the Inhabitants of the British Colonies</i> de John Dickinson</p>	1768
<p>Retour des Dames de la Congrégation, vouées à l'instruction des jeunes filles, qui avaient quitté Québec en 1759</p>	<p><i>The History of Emily Montague</i> de Frances Moore (Brooke), premier roman, sous forme épistolaire, situé au Canada</p>	<p>Jean-François Ducis adapte <i>Hamlet</i> (Paris)</p>	1769
<p>Pétition des Canadiens de langue française pour le rétablissement des lois et coutumes françaises</p> <p>Pétition des Britanniques réclamant une Chambre d'assemblée</p> <p>Publication d'un alphabet en abénaquis, de Jean-Baptiste de La Brosse</p>		<p>Début de parution du <i>Massachusetts Spy</i></p> <p><i>L'histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes</i> de Guillaume Raynal et collab.</p> <p><i>Système de la nature</i> [...] de Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach</p> <p><i>The Deserted Village</i> d'Oliver Goldsmith</p>	1770
<p>«Mandement du jubilé pour la ville de Québec» de Jean-Olivier Briand, où il dénonce les «livres impies»</p>		<p>Les parlementaires anglais accordent à la presse le droit de rendre compte de leurs débats</p> <p>Benjamin Franklin commence la rédaction de son autobiographie</p> <p><i>Voyage autour du monde</i> [...] de Louis-Antoine de Bougainville</p> <p>Première édition de l'<i>Encyclopædia Britannica</i></p> <p><i>Odes</i> de Friedrich Gottlieb Klopstock</p>	1771

	CANADA	MONDE
1772	Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, premier évêque né au Canada	Deuxième voyage de James Cook dans le Pacifique Dernier tome de l' <i>Encyclopédie</i> [...] de Diderot et d'Alembert <i>Essai sur l'origine du langage</i> de Johann Gottfried von Herder <i>De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation</i> de Claude Adrien Helvétius
1773	Querelle entre François-Joseph Cugnet et Francis Maseres au sujet du Code civil Pétition des marchands britanniques au lieutenant-gouverneur pour obtenir une Chambre d'assemblée	Boston Tea Party Rome ordonne la suppression de la Compagnie de Jésus à travers le monde <i>She Stoops to Conquer</i> d'Oliver Goldsmith
1774	<i>Choses indispensables à considérer, et à déterminer fixément, si le bill présenté pour la province de Québec a lieu</i> , rapport rédigé par Michel Chartier de Lotbinière, marquis de Lotbinière Acte de Québec ; sa traduction est assurée par François-Joseph Cugnet Pétition des seigneurs adressée au roi Pétition des marchands britanniques adressée au roi pour demander les procès devant jury dans les causes civiles et le droit à l' <i>habeas corpus</i>	À Montréal, fondation de la Société choisie À Montréal, première salle de théâtre francophone, dans la maison du notaire Antoine Foucher (1774-1776) À Philadelphie, premier congrès des députés des colonies américaines <i>Lettre adressée aux habitants de la province de Québec ci-devant le Canada</i> <i>Les souffrances du jeune Werther</i> de Johann Wolfgang von Goethe <i>Les abérithains</i> [...] de Christoph Martin Wieland <i>A Summary View of the Rights of British America</i> de Thomas Jefferson
1775	Début de la Révolution américaine ; Richard Montgomery et Benedict Arnold envahissent le Canada Mandement de Jean-Olivier Briand qui appuie la proclamation de Guy Carleton sur le rétablissement de la milice	Instructions à Guy Carleton au sujet des affaires ecclésiastiques ; le gouverneur fait preuve de tolérance Parution des quatre traités de droit civil français de François-Joseph Cugnet <i>Le barbier de Séville</i> de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais <i>Speech on Conciliation with America</i> d'Edmund Burke <i>The Rivals</i> de Richard Brinsley Butler Sheridan <i>Cléopâtre</i> de Vittorio Alfieri
1776	Retraite des Américains Ouverture d'une bibliothèque attenante à la librairie-imprimerie de Fleury Mesplet À Montréal, début du théâtre professionnel de tournée <i>Jonathas et David</i> [...] de Pierre Brumoy, première pièce de théâtre imprimée à Montréal	<i>La morale universelle</i> de Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach <i>The Decline and Fall of the Roman Empire</i> d'Edward Gibbon <i>An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations</i> d'Adam Smith « Declaration of Independence » de Thomas Jefferson et collab. <i>Common Sense</i> de Thomas Paine

CANADA

Frederick Haldimand, gouverneur
*Ordonnance Qui régle les
Milices de la province de Québec
et qui les rend d'une plus
grande utilité pour la conserva-
tion et la sureté d'icelle*
Ordonnance pour l'organisation
des cours de justice civiles
À Québec, fondation de la
Minerva Free Debating Society

Pétition des marchands britan-
niques adressée au roi, qui
reprend les mêmes éléments que
celle de 1774

À Montréal, ouverture de la
bibliothèque des officiers du
26^e Régiment

Fondation de l'Académie (voltai-
rienne) de Montréal

À Montréal, début de parution de
La Gazette littéraire [...]

À Montréal, emprisonnement de
Fleury Mesplet, Valentin Jautard
et Pierre de Sales Laterrière

À Québec, Frederick Haldimand
fonde la première bibliothèque
« publique » au Canada

*Mémoire en reponse à l'écrit
public, de Me Panet* [...] de
Pierre Du Calvet

Interdiction des représentations
théâtrales de collège

À Montréal, ouverture de la Mai-
son des jésuites, salle de théâtre
francophone

Henry Hamilton, lieutenant-
gouverneur

À Québec, ouverture du théâtre de
marionnettes de la rue d'Aiguil-
lon, dirigé par Jean-Sébastien
Natte

Almanach encyclopédique [...],
premier almanach publié à
Montréal par Fleury Mesplet et
Charles Berger

« Zelim », premier conte publié
dans *La Gazette littéraire* [...]
Journal du voyage [...] de Luc
de La Corne

MONDE

Les articles de la Confédération
sont adoptés par le Congrès
La Fayette arrive en Amérique pour
aider les insurgés
Troisième voyage de James Cook
dans le Pacifique
Début de parution du *Journal de
Paris*
The School for Scandal de Richard
Brinsley Butler Sheridan

Ouverture de la Scala de Milan
Ère de Voltaire
Époques de la nature de Georges
Louis Leclerc, comte de Buffon
Evelina [...] de Fanny Burney
*Travels Through the Interior Parts
of North America in the Years
1766, 1767, and 1768* de
Jonathan Carver

Début de parution du *United
States Magazine* (Philadelphie)
Ipbigénie en Tauride de Johann
Wolfgang von Goethe
Nathan le sage de Gotthold
Ephraïm Lessing

Début de parution de la *British
Gazette and Sunday Monitor*

Étienne-Alexandre Anisson-
Dupéron et François Ambroise
Didot mettent au point des presses
à un coup
Les brigands de Friedrich von
Schiller
Les confessions de Jean-Jacques
Rousseau
Critique de la raison pure d'Im-
manuel Kant
*The Lives of the Most Eminent
English Poets* de Samuel Johnson

1777

1778

1779

1780

1781

	CANADA	MONDE
1783	<p>Immigration des loyalistes</p> <p>Création de la Compagnie du Nord-Ouest</p> <p>À Québec, ouverture du Thespian Theatre, première salle de théâtre anglophone</p>	<p><i>Les liaisons dangereuses</i> de Pierre Choderlos de Laclos</p> <p><i>La double épreuve ou Colinette à la cour</i> d'André Modeste Grétry</p> <p><i>Letters from an American Farmer</i> de Michel-Guillaume Jean de Crèvecoeur</p> <p>Traité de Versailles</p> <p><i>Poetical Sketches</i> de William Blake</p> <p><i>The Village</i> de George Crabbe</p>
1784	<p>Frederick Haldimand fait libérer les derniers prisonniers politiques</p> <p>Pétition adressée au roi qui précise que « la Chambre d'assemblée n'est point le Vœu unanime, ni le Désir général de Votre Peuple Canadien »</p> <p>Pétition signée par 21 marchands francophones et 14 anglophones pour obtenir une Chambre d'assemblée</p>	<p>Population : 113 012 habitants</p> <p><i>Appel à la Justice de l'État [...]</i> de Pierre Du Calvet, publié à Londres</p> <p><i>L'Ecu de six francs</i>, écrit satirique d'un auteur inconnu, est réimprimé à Montréal par Fleury Mesplet</p> <p><i>De l'administration des finances de la France</i> de Jacques Necker</p> <p><i>Discours sur l'universalité de la langue française</i> d'Antoine Rivarol</p> <p><i>Études de la nature</i> d'Henri Bernardin de Saint-Pierre</p> <p><i>Le mariage de Figaro</i> de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais</p>
1785	<p>Henry Hope, lieutenant-gouverneur</p> <p>Ordonnance qui institue les procès devant jury dans des causes civiles, répondant ainsi favorablement aux pétitions de 1774 et 1778 signées par les marchands britanniques</p> <p>Les loyalistes demandent d'être débarrassés de la tenure seigneuriale et des lois françaises</p> <p>Pétition des Canadiens au roi pour demander une représentation proportionnelle des anciens et nouveaux sujets au sein du « Conseil législatif »</p>	<p>À Québec, ouverture d'une deuxième bibliothèque « publique »</p> <p>À Montréal, fondation du Beaver Club</p> <p>Début de parution de la <i>Gazette de Montréal / The Montreal Gazette</i></p> <p>Début de parution du <i>Daily Universal Register (The Times)</i> (Londres)</p> <p><i>The Task</i> de William Cowper</p>
1786	<p>Guy Carleton (devenu 1^{er} baron Dorchester), gouverneur</p> <p>À Montréal et à Québec, fondation des Frères du Canada</p> <p>À Montréal, ouverture de la salle de théâtre anglophone <i>Chez Lévy</i>; à Québec, ouverture de la salle de théâtre anglophone <i>Chez Prentice</i> (1786-1787)</p>	<p>À Montréal et à Québec, la troupe d'Edward Allen présente des pièces de théâtre</p> <p>Représentation du drame américain <i>The Siege of Quebec; or the Death of General Wolfe</i></p> <p><i>Poems Chiefly in the Scottish Dialect</i> de Robert Burns</p>

CANADA	MONDE	
<p>Création du « Comité du Conseil sur l'objet d'Augmenter les Moiens d'Éducation »</p> <p>Charles Inglis, premier évêque anglican de la Nouvelle-Écosse, avec juridiction sur toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord</p> <p>À Montréal, ouverture de <i>Chez Proulx</i>, salle de théâtre anglophone</p> <p>Fondation du Cercle littéraire de Boucherville, dirigé par Joseph Quesnel</p> <p>Début de parution du <i>Courier de Québec</i> [...] et du <i>Quebec Herald</i> [...]</p>	<p>Martin Bossange fonde la Maison Bossange (Paris)</p> <p><i>The Federalist</i> d'Alexander Hamilton, John Jay et James Madison</p> <p>Début de parution de l'<i>American Museum</i> (Philadelphie)</p> <p><i>Les infortunes de la vertu</i>, première version de <i>Justine</i> de Donatien Alphonse François, marquis de Sade</p> <p><i>Critique de la raison pratique</i> d'Immanuel Kant</p> <p><i>Les nuits de Paris</i> [...] de Nicolas Edme Rétif de la Bretonne</p> <p><i>Paul et Virginie</i> d'Henri Bernardin de Saint-Pierre</p>	<p>1787</p> <p>1788</p>
<p>Jean-François Hubert se prononce contre la création d'une université mixte à Québec</p> <p>Fondation de la Société d'agriculture en Canada et de la Société bienveillante de Québec</p> <p>À Montréal, Joseph Quesnel, Pierre-Amable De Bonne, Joseph-François Perrault, François Roland, Jacques-Clément Herse, Louis Dulongpré et Jean-Guillaume De Lisle fondent le Théâtre de société</p> <p>Le curé de Notre-Dame, François-Xavier Latour-Dézery, annonce qu'il refusera les sacrements à qui participera ou assistera à des représentations théâtrales</p>	<p>À Montréal, ouverture de la salle de théâtre francophone <i>Chez Dulongpré</i> (1789-1790) ; à Québec, ouverture de la salle de théâtre anglophone <i>Chez Menut</i> (1789-1790)</p> <p>À Halifax, fondation du New Grand Theatre</p> <p><i>Abram's Plains: A poem</i> de Thomas Cary</p> <p>Début de la Révolution française ; prise de la Bastille</p> <p>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, où le principe de la liberté de la presse est proclamé (France)</p> <p><i>An Introduction to the Principles of Morals and Legislation</i> de Jeremy Bentham</p> <p><i>Songs of Innocence</i> de William Blake</p>	<p>1789</p>
<p>Alured Clarke, lieutenant-gouverneur</p> <p>On ne compte que 146 prêtres ; environ 75 paroisses n'ont pas de desservant</p> <p>Population : 161 311 habitants</p> <p>Le pays compte à peine dix sulpiciens</p> <p><i>Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, Ec. au président du Comité sur l'éducation, Ec.</i> [...], publiée chez Samuel Neilson</p>	<p>À Montréal, fondation de la Société des patriotes</p> <p>Fondation du Club loyal</p> <p>À Québec, ouverture du Marché à foin, salle de théâtre anglophone</p> <p>À Montréal, première représentation de <i>Colas et Colinette</i> [...], comédie mêlée d'ariettes de Joseph Quesnel ; à Québec, représentation de la pièce de Dennis Ryan, <i>Liberty Asserted; or Canada Restored</i></p> <p>Première loi américaine sur le droit d'auteur</p> <p>Constitution civile du clergé (France)</p> <p><i>Critique de la faculté de juger</i> d'Immanuel Kant</p> <p><i>La chaumière indienne</i> d'Henri Bernardin de Saint-Pierre</p> <p><i>Reflections on the Revolution in France</i> d'Edmund Burke</p>	<p>1790</p>

	CANADA	MONDE
1791	<p>Acte constitutionnel, formant le Haut et le Bas-Canada</p> <p>Fondation de la Société des débats libres de Montréal</p> <p>Formation de la troupe de théâtre les Jeunes Messieurs canadiens</p>	<p>L'Assemblée législative (France)</p> <p><i>The Life of Samuel Johnson</i> de James Boswell</p> <p><i>The Rights of Man</i> de Thomas Paine</p>
1792	<p>Alured Clarke proclame la division du Bas-Canada en comtés, cités et villes</p> <p>Premières élections du Bas-Canada; la province compte 21 circonscriptions</p> <p>Jean-Antoine Panet est élu président de la Chambre d'assemblée</p> <p>À Québec, fondation du Club constitutionnel et du Beef-Steak Club</p> <p>Samuel Neilson fonde <i>Le Magazine de Québec/The Quebec Magazine</i></p>	<p>La Convention (France)</p> <p>Adoption de la guillotine (France)</p> <p>Suppression de la presse royaliste (France)</p> <p>Claude Rouget de l'Isle compose <i>La Marseillaise</i></p> <p><i>A Vindication of the Rights of Women</i> de Mary Wollstonecraft Godwin</p> <p><i>Modern Chivalry</i> de Hugh Henry Brackenridge</p>
1793	<p>Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière prononce un discours devant la Chambre d'assemblée; l'allocution est suivie de l'adoption d'une résolution reconnaissant l'usage des deux langues à la Chambre d'assemblée</p> <p>Lois de judicature (réorganisation des cours), de la milice et de la voirie; mécontentement à Québec</p>	<p>Exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette</p> <p>Vente des biens du clergé (France)</p> <p>Le Parlement anglais adopte une loi sur les imprimés séditeux (Seditious Publications Act)</p> <p><i>Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain</i> de Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet</p>
1794	<p>Arrivée de prêtres français</p> <p>Une brochure rédigée par Edmond-Charles Genêt, ministre plénipotentiaire du gouvernement révolutionnaire aux États-Unis, intitulée <i>Les Français libres à leurs frères les Canadiens</i>, circule au pays</p> <p>À Montréal, fondation du Greybeards Club; fondation des Associations loyales de Montréal et de Québec</p> <p>Edward Edwards achète le matériel d'imprimerie de la <i>Gazette de Montréal/The Montreal Gazette</i></p>	<p>Début de parution du <i>Cours du tems/The Times</i></p> <p><i>Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand</i> [...] de Joseph-Octave Plessis</p> <p><i>L'Exemple de la France: avis à la Grande Bretagne</i> d'Arthur Young (réédition)</p> <p>À Paris, création de l'École centrale de travaux publics</p> <p><i>American Biography</i> (premier volume) de Jeremy Belknap</p> <p><i>The Age of Reason</i> de Thomas Paine</p> <p><i>The Mysteries of Udolpho</i> d'Ann Ward Radcliffe</p> <p><i>Songs of Experience</i> de William Blake</p>

CANADA

Incendie du couvent, de l'église et de la bibliothèque des récollets à Québec

À Montréal, fondation du Bachelors' Club

Louis Roy fonde sa *Gazette de Montréal/The Montreal Gazette*

À Québec, ouverture de deux salles de théâtre : une anglophone, *Chez Ferguson* (1795-1796), et une francophone, *Chez Menut* (1795-1796)

Robert Prescott, gouverneur
Acte pour faire, réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets

L'ordre des récollets s'éteint
Fondation de la Montreal Public Library et de la Montreal Library Association

Ouverture de la première session du deuxième Parlement provincial

Procès et exécution de David McLane, accusé d'avoir voulu introduire la révolution au Canada

Pierre Denaut, évêque de Québec ; Joseph-Octave Plessis, évêque coadjuteur de Pierre Denaut

À Québec, Thomas Cary ouvre un cabinet de lecture, puis une librairie

Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI, roi de France de Jean-Baptiste Cant Hanet Cléry (réédition)

Recueil de cantiques à l'usage des missions, des retraites et des catéchismes de Jean-Baptiste Boucher, dit Belleville

À Québec, Thomas Cary fonde une bibliothèque de prêt
À Montréal, arrivée du cirque de John Bill Ricketts

MONDE

Joseph Bramah invente la presse hydraulique

Wilhelm Meister de Johann Wolfgang von Goethe

En France, l'État se voit dans l'obligation de pourvoir à l'enseignement public

Découverte de la pierre lithographique par Aloys Senefelder

Considérations sur la France de Joseph de Maistre

Jacques le fataliste [...] et *La religieuse* de Denis Diderot

Théorie du pouvoir politique et religieux de Louis de Bonald

The Hasty-Pudding de Joel Barlow

Idées pour une philosophie de la nature de Friedrich Wilhelm

Joseph von Schelling

Hyperion de Friedrich Hölderlin

William Blake illustre *Les nuits* d'Edward Young

Bataille du Nil (Aboukir, Méditerranée)

En Angleterre, Luke Hansard imprime les débats parlementaires

Essay on the Principles of Population de Thomas Robert Malthus

Lyrical Ballads de William Wordsworth et Samuel Taylor Coleridge

1795

1796

1797

1798

	CANADA	MONDE	
1799	<p>Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur</p> <p>À Montréal, fondation du Club des douze apôtres</p> <p><i>Discours a l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée</i> [...] de Joseph-Octave Plessis.</p> <p><i>A Sermon preached at Quebec, on Thursday, January 10th, 1799</i> [...] de Jacob Mountain</p>	<p><i>A Sermon, preached in the Presbyterian Chapel at Quebec</i> [...] d'Alexander Spark</p> <p>À Québec, parution des <i>Elements de la grammaire latine</i> et des <i>Elemens de la langue latine</i> [...] de Charles-François Lhomond, destinés à l'usage du séminaire des Missions étrangères</p>	<p>Coup d'État de Bonaparte</p> <p><i>Travels through the States of North America and the Provinces of Upper and Lower Canada during the Years 1795, 1796 and 1797</i> d'Isaac Weld</p>
1800	<p>Décès du dernier jésuite canadien, Jean-Joseph Casot, suivi de la confiscation des biens de l'ordre</p> <p>La population rurale francophone (environ 128 000 personnes) dispose de 30 écoles ; la population urbaine (environ 33 000 personnes) en compte une vingtaine. Du côté anglophone, on a six écoles à Québec, quatre à Montréal, une à Sorel et une à Gaspé</p> <p>Rédaction des <i>Républicains français</i> [...], comédie de Joseph Quesnel</p>	<p>Première édition québécoise des <i>Éléments de la grammaire française</i> [...] de Charles-François Lhomond</p> <p>Ouverture de la Harriet Irving Library (N.-B.)</p>	<p>En Angleterre, Charles, comte de Stanhope, remplace la presse à imprimer en bois par une presse en métal</p> <p>Fondation de la Bibliothèque du Congrès</p> <p><i>De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions</i> de Germaine Necker, dite Mme de Staël</p> <p><i>Coelina ou l'enfant du mystère</i> de René Charles Guilbert de Pixérécourt</p>
1801	<p>Ouverture de la première session du troisième Parlement provincial</p> <p>Établissement de l'Institution royale, système public d'enseignement</p> <p>John Bennett, imprimeur du roi pour le Haut-Canada</p>	<p>Fondation de la Société civile de Montréal</p>	<p>Union de l'Irlande et de l'Angleterre</p> <p>Début de parution du <i>New York Evening Post</i></p> <p><i>Atala</i> [...] de François René de Chateaubriand</p>
1802	<p>Ouverture des bibliothèques de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif</p> <p>Fondation du King's College (Windsor, N.-É.)</p>	<p>Bonaparte établit le consulat à vie</p> <p>Début de parution de la <i>Edinburgh Review</i></p> <p><i>Le génie du christianisme</i> de François René de Chateaubriand</p> <p><i>Delphine</i> de Germaine Necker, dite Mme de Staël</p> <p><i>Hymnes et cantiques</i> de Novalis</p> <p><i>Minstrelsy of the Scottish Border</i> de Walter Scott</p> <p>Lettres de Washington Irving (pseud. Jonathan Oldstyle) dans le <i>Morning Chronicle</i> (N.Y.)</p>	

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie générale comprend les références complètes des titres mentionnés dans les notes infrapaginales et de la documentation qui a servi à l'équipe de rédaction. La première partie, « Œuvres, des origines à 1820 », renferme des écrits de la Nouvelle-France, ainsi que des textes imprimés au Canada ou qui y auraient circulé sous une forme manuscrite avant 1820 ; selon la définition donnée par la Bibliothèque nationale de Québec, ces écrits constituent des « incunables ». La deuxième partie, « Instruments de travail », est consacrée aux principaux ouvrages de référence (dictionnaires, catalogues, bibliographies). La troisième, « Études à consulter », est réservée aux livres, brochures, thèses et articles qui portent, de près ou de loin, sur le Régime français et sur la vie littéraire de 1764 à 1805. Cette section renferme aussi les principaux écrits théoriques qui ont guidé les rédacteurs et les rédactrices de ce volume.

L'équipe a également procédé, pour la période, au dépouillement des revues et journaux suivants :

La Gazette de Québec/The Quebec Gazette (GQ), 21 juin 1764-décembre 1805 ;

La Gazette du commerce et littéraire. Pour la Ville & District de Montréal (La Gazette littéraire [...], GLM), 3 juin 1778-2 juin 1779 ;
The Quebec Herald, Universal and Miscellany (The Quebec Herald [...]), 24 novembre 1778-25 juillet 1792 ;

Le Magasin de Québec/The Quebec Magazine (Le Magasin de Québec [...]), août 1792-février 1794;

Le Cours du tems/The Times (Le Cours du tems [...]), 4 août 1794-27 juillet 1795;

Gazette de Montréal/The Montreal Gazette (GM), 3 août 1785-décembre 1805;

The British-American Register, 8 janvier 1802-6 août 1803.

I. Œuvres des origines à 1820

ALCOCK, Thomas, *Relation du Bombardement et Siège de Québec: par un Jésuite du Canada*, avec une traduction anglaise, Londres, Yates, 1770.

[AUMASSON DE COURVILLE, Louis-Léonard], *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760. En trois parties; avec cartes et plans lithographiés. Publiés sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec*, Québec, Impr. de Middleton & Dawson, 1873, vii-207 p. [Faux titre: *Mémoires du S... de C... contenant l'histoire du Canada durant la guerre, et sous le gouvernement anglais.*]

[BABY, François], *Le Canadien et sa femme*, [Québec, John Neilson, 1794], 18 p.

———, « *Le Canadien et sa femme*, une brochure de propagande politique (1794) », édité par John HARE, *Cahiers de la Société bibliographique du Canada/Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. II (1963), p. 57-73.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles LE ROY, dit, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I: *Contenant le Voyage du Fort de Nelson, dans la Baye d'Hudson, à l'extrémité de l'Amérique. Le premier établissement des François dans ce vaste païs, la prise dudit Fort de Nelson, la Description du Fleuve de saint Laurent, le gouvernement de Quebec des trois Rivieres & de Montreal, depuis 1534, jusqu'à 1701*, 370 p.; t. II: *Contenant L'Histoire des peuples Alliés de la Nouvelle France, leurs Mœurs & leurs Maximes, leur Religion, & leurs Interêts avec toutes les Nations des Lacs Superieurs, tels que sont les Hurons & les Islinois, l'Alliance faite avec les François & ces Peuples, la possession de tous ces Païs au nom du Roi; & tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous Messieurs de Traci, de Frontenac, de la Barre & de Denonville*, 356 p.; t. III: *Qui contient L'Histoire des Iroquois, leurs Mœurs, leurs Maximes, leurs Coûtumes, leur Gouvernement, leurs Interêts avec les Anglois leurs Alliez, tous les mouvemens de guerre depuis 1689 jusqu'en 1701, leurs Négociations, leurs Ambassades pour la Paix generale avec les François, & les peuples Alliez de la Nouvelle France*, 310 p.; t. IV: *Contenant L'Histoire des Abenaguis, la Paix generale dans toute l'Amerique Septentrionale, sous le gouvernement de Monsieur le Comte de Frontenac & Monsieur le Chevalier de Callieres, pendant laquelle des Nations éloignées de six cens lieües de Quebec s'assemblerent à Montreal*, 271 p., Par Mr. de Bacqueville de la Potherie, né à la Guadaloupe; dans l'Amerique Meridionale, Aide Major de la dite Isle, À Paris, Jean-Luc Nion, au

premier Pavillon des quatre Nations, à Ste. Monique. Et François Didot, à l'entrée du Quai des Augustins, à la Bible d'or, 1722. Avec Approbation & Privilège du Roi, 4 vol. Ill.

[BADEAUX, Jean-Baptiste], « Journal des opérations de l'armée américaine lors de l'invasion du Canada en 1775-1776 », [publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec], *La Revue canadienne*, vol. VII (mars 1870), p. 186-202; vol. VII (avril 1870), p. 267-286; vol. VII (mai 1870), p. 329-345.

[BAILLAIRGÉ, Pierre-Florent], *Elegie : sur l'air du « Couronnement du roi »*, [Québec, Samuel Neilson, 1792], 1 feuille.

BAILLY DE MESSEIN, Charles-François, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, &c. au président du Comité sur l'éducation, &c. / Copy of the letter of the bishop of Capsa, Coadjutor of Quebec, &c. to the President of the Committee on Education, &c.*, [Québec, Samuel Neilson, 1790], [3]-10-10-[1] p.

[BAYLEY, Cornwall], *Canada. A Descriptive Poem : written at Quebec, 1805. With Satires imitations and sonnets*, [Québec], John Neilson, [1806], 52 p.

BEAULIEU, Alain [V. LOM D'ARCE, Louis-Armand DE, BARON DE LAHONTAN.]

[BÉGON, Élisabeth], « La Correspondance de Mme Bégon, 1748-1753 », *RAPQ*, 1934-1935, p. [1]-277. Portr. [Texte original accompagné d'une version en français moderne de Claude DE BONNAULT.]

———, *Élisabeth Bégon*, textes choisis, présentés et annotés par Céline DUPRÉ, Montréal, Fides, « Classiques canadiens », 1960, 94 p.

———, *Lettres au cher fils. Correspondance d'Élisabeth Bégon avec son genre (1748-1753)*, préface de Nicole Deschamps, Montréal, Hurtubise HMH, « Reconnaissances », 1972, 314 p.

BENTLEY, David M.R. [V. CARY, Thomas.]

BEREY, Félix DE, « Réplique par le P. de Berey aux calomnies de Pierre Du Calvet contre les Recolets de Québec [1784] », *Rapport sur les Archives du Canada, 1888*, Ottawa, Brown Chamberlin, 1889, p. 40-43.

BIDEAUX, Michel [V. CARTIER, Jacques.]

BIGGAR, Henry Percival [V. CARTIER, Jacques.]

BIGGAR, Henry Percival [V. CHAMPLAIN, Samuel DE.]

BOISHÉBERT, Charles DESCHAMPS, SIEUR DE [V. DESCHAMPS DE BOISHÉBERT, Charles.]

BONNAULT, Claude DE [V. BÉGON, Élisabeth.]

B[ONNEFONS], J.-C., *Voyage au Canada dans le Nord de l'Amérique Septentrionale, fait depuis l'an 1751 à 1761*, [ouvrage annoté par l'abbé Henri-Raymond CASGRAIN], Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1887, 255 p.

- BOUCHER, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des Mœurs & Productions du Pays de la Nouvelle France, Vulgairement dite le Canada*, composé par Pierre Boucher, Escuyer Sieur de Gros-bois. Et Gouverneur des Trois-Rivières, audit lieu de la Nouvelle-France, À Paris, Chez Florentin Lambert, ruë Saint Jacques, vis à vis Saint Yves à l'Image Saint Paul, 1664, [22]-168 p. Avec Permission.
- BOURLAMAQUE, François-Charles DE, « Mémoire sur le Canada », *BRH*, vol. XXV, n° 9 (septembre 1919), p. 257-276 ; vol. XXV, n° 10 (octobre 1919), p. 289-305 ; vol. XXVI, n° 7 (juillet 1920), p. 193-209 ; vol. XXVI, n° 8 (août 1920), p. 225-240.
- BROOKE, Frances, *The History of Emily Montague*, London, J. Dodsley, 1769, 4 vol.
- [BRUMOY, Pierre], *Jonathas et David, ou le Triomphe de l'amitié. Tragédie en trois actes. Représentée par les écoliers de Montréal*, Montréal, Fleury Mesplet & Ch. Berger, imprimeurs & libraires, 1776, [4]-40 p.
- BURGOYNE, John, *A state of the Expedition from Canada : as laid before the House of Commons : with a collection of authentic documents and an addition of many circumstances which were prevented from appearing before the House by the prorogation of Parliament*, London, J. Almon, 1780, VIII-140-XII p.
- BYLES, Mather, *The Victory ascribed to God. A Sermon, Delivered December 2d, 1798, on the late signal successes, Granted to his Majesty's Arms*, Saint John, J. Ryan, [1799], 19 p.
- CALVET, Pierre DU [V. DU CALVET, Pierre.]
- CAMILLUS [V. HENRY, John.]
- CARON, Ivanhoé [V. TROYES, Pierre DE.]
- CARTIER, Jacques, *Brief Recit & Succincte Narration, de la navigation faicte es ysls de Canada, Hochelaga & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir*, Paris, Ponce Roffet dict Faucheur & Anthoine Le Clerc frères, 1545, 48 p.
- , *Relations*, édition critique par Michel BIDEAUX, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau-Monde », 1986, 500 p.
- , *The Voyages of Jacques Cartier*, publiés à partir des originaux, avec une traduction, des notes et des annexes, par Henry Percival BIGGAR, Ottawa, Publications of The Public Archives of Canada, n° 11, 1924, XIV-330 p.
- [——— et autres], *Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Quartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xantoigne, &c. Suivis de la description de Québec, et de ses environs en 1608, et de divers extraits relativement au lieu de l'hivernement de Jacques Quartier en 1535-36*, réimprimés sur d'anciennes relations, et publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, Imprimé chez William Cowan et fils, 1843, IV-130 p.

CARY, Thomas, *Abram's Plains: A poem*, Quebec, Printed for the author [by Wm. Brown], 1789, iv-20 p.

———, *Abram's Plains. A Poem*, édité par David M.R. BENTLEY, London (Ont.), Canadian Poetry Press, 1986, XLVIII-43 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond (dir.), *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, t. I: *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760*, 1889, 340 p.; t. II: *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada (1756-1760)*, 1889, 473 p.; t. III: *Lettres de la cour de Versailles au baron de Dieskau, au marquis de Montcalm et au chevalier de Lévis*, 1890, 250 p.; t. IV: *Lettres et pièces militaires. Instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense 1756-1760*, 1891, 367-[4] p.; t. V: *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, 1891, 367 p.; t. VI: *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, 1894, 240 p.; t. VII: *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, 1895, 626-[1] p.; t. VIII: *Lettres du marquis de Vaudreuil au chevalier de Lévis*, 1895, 215 p.; t. IX: *Lettres de l'intendant Bigot au chevalier de Lévis*, 1895, 110 p.; t. X: *Lettres de divers particuliers au chevalier de Lévis*, 1895, 248 p.; t. XI: *Guerre du Canada. Relations et journaux des différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*, 1895, 274 p.; *Table analytique de la collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, 151 p., Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère [et] Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, 12 vol.

CASGRAIN, Henri-Raymond [V. BONNEFONS, J.-C.]

CASGRAIN, Henri-Raymond [V. JÉSUITES.]

CASSON, François DOLLIER DE [V. DOLLIER DE CASSON, François.]

CATALOGNE, Gédéon DE, [Faux titre: *Recueil de ce qui s'est passé au Canada, au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682*], *Manuscript relating to the early history of Canada (from the archives of the Quebec Literary and historical Society)*, « *Relation sur le Canada, 1682-1712* », Québec, Middleton & Dawson, 1871, 82 p.

Catalogue of Books in the Library of the House of Assembly, Quebec, s.d., 21-[1] p.

Catalogue of English and French books in the Quebec Library, Quebec, Samuel Neilson, 1792, VIII-[1]-29-[1] p.

Catalogue of English and French books in the Quebec Library, at the Bishop's Palace, where the rules may be seen, Quebec, The New Printing Office, 1801, 32 p.

CAVELIER, Jean, *The Journal of Jean Cavelier. The account of a survivor of La Salle's Texas expedition, 1684-1688*, traduit et annoté par Jean DELANGLEZ, Chicago, Institute of Jesuit History, 1938, 179 p. Ill.

———, *Relation du voyage entrepris par feu M. Robert Cavelier, sieur de La Salle, pour découvrir dans le golfe du Mexique l'embouchure du Mississipy*, Manate, De la presse Cramoisy de Jean-Marie Shea, 1858, 54 p.

- [CHABERT DE JONCAIRE, Daniel], *Memoire dans l'Affaire du Canada, pour Daniel de Joncaire Chabert, ci-devant Commandant au petit Fort de Niagara*, Paris, 1763.
- [CHABRAND DELISLE, David], *Sermon funébre prononcé à l'occasion de la mort de Mr. Benjamin Frobisher*, Montréal, F. Mesplet, imprimeur, 1787, [4]-1-[1] p.
- CHAMPLAIN, Samuel DE, *Œuvres*, publiées sous le patronage de l'université Laval par l'abbé Charles-Honoré LAVERDIÈRE, seconde édition, Québec, Imprimé au Séminaire par Geo-E. Desbarats, 1870, 6 vol. Figures, cartes.
- , *The Works of Samuel de Champlain*, reprinted, translated and annotated by six Canadian scholars under the general editorship of Henry Percival BIGGAR, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, 6 vol.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier DE, *Histoire et description generale de la Nouvelle France, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, À Paris, Chez Rollin fils, libraire, 1744, 6 vol.
- , *La Vie de la Mère Marie de l'Incarnation, Institutrice & première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle France*, À Paris, Chez Ant. Claude Briasson, rue Saint Jacques, près de la Fontaine S. Severin à la Science, 1724, xxx-412 p. Avec approbation et Privilège du Roy. Portr. front.
- CHAUCHETIÈRE, Claude, *La Vie de la B. Catherine Tegakouita dite à présent la sainte Sauvagesse*, Manate, de la presse Cramoisy de Jean-Marie Shea, 1887, VIII-[9]-179 p.
- [CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie], *Autobiographie du Père Chaumonot de la Compagnie de Jésus et son complément*, édité par Félix MARTIN, Paris, H. Oudin, libraire-imprimeur, 1885, x-291 p. Ill. [En-tête de titre: *Un missionnaire des Hurons.*]
- , *La Vie du R.P. Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, de la Compagnie de Jésus, Missionnaire dans la Nouvelle France, Écrite par lui-même par ordre de son Supérieur l'an 1688*, [édité par John Gilmary SHEA], New York, la Presse Cramoisy de Jean-Marie-Shea, 1858, 108 p.
- COURVILLE, Louis-Léonard AUMASSON DE [V. AUMASSON DE COURVILLE, Louis-Léonard.]
- CUGNET, François-Joseph, *Extraits des edits, declarations, ordonnances et reglemens, de sa Majesté très chretienne. Des reglemens et jugemens des gouverneurs generaux et intendans concernans la justice ; en des reglemens et ordonnances de police rendues par les intendans, faisant partie de la legislature en force en la colonie du Canada, aujourd'hui province de Québec. Tirés des regîtres du Conseil superieur et de ceux d'Intendance*, Quebec, Guillaume Brown, 1775, [2]-106 p.

- _____, *Traité abrégé des anciennes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada, aujourd'hui province de Québec, tiré de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, à laquelle la dite colonie était assujétie, en conséquence de l'édit de l'établissement du Conseil souverain du mois d'avril 1663; avec l'explication de chaque titre et de chaque article*, Quebec, Guillaume Brown, 1775, [2]-IV-5-188-[2] p.
- _____, *Traité de la loi des fiefs. Qui a toujours été suivie en Canada depuis son établissement, tirée de celle contenue en la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, à laquelle les fiefs et seigneuries de cette province sont assujettis, en vertu de leurs titres primitifs de concession, et des edits, reglemens, ordonnances et declarations de sa Majesté très chrétienne, rendus en conséquence; et des diferens jugemens d'intendans rendus à cet égard*, Quebec, Guillaume Brown, 1775, [v]-xiv-71-[1] p.
- _____, *Traité de la police. Qui a toujours été suivie en Canada, aujourd'hui province de Québec, depuis son établissement jusqu'à la conquête, tiré des diferens réglemens, jugemens et ordonnances d'intendans, à qui par leurs commissions, cette partie du gouvernement était totalement attribuée, à l'exclusion de tous autres juges, qui n'en pouvaient connaitre qu'en qualité de leurs subdélégués. Traité qui pourrait être de quelque utilité aux grands voyers, et aux juges de police en cette province*, Quebec, Guillaume Brown, 1775, [2]-III-[4]-25-[1] p.
- CUTHBERT, ROSS, *An Apology for Great Britain, in Allusion to a Pamphlet, Intituled, « Considerations, &c. par un Canadien, M.P.P. »*, Quebec, Printed and sold by J. Neilson, 1809, [2]-3-[2] p.
- _____, *L'Areopage*, Quebec, John Neilson, 1803, 13-[1] p.
- DANEAU DE MUY, Pierre-Charles [V. DUPRÉ, Céline.]
- DELANGLEZ, Jean [V. CAVELIER, Jean.]
- DENYS, Nicolas, *Description géographique et historique des costes de l'Amerique Septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du Pais*, t. I: 15-267 p.; t. II: 480 p., Par Monsieur Denys, Gouverneur Lieutenant Général pour le Roy, et propriétaire de toutes les terres et Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux, jusques au Cap des Roziers, À Paris, Chez Louis Billaine, au second pillier de la grand'salle du Palais, à la Palme et au grand Cesar, 1672, 2 vol.
- [DESCHAMPS DE BOISHÉBERT, Charles], *Mémoire pour le sieur de Boishébert, ci-devant Commandant à l'Acadie*, Paris, Moreau, 1763.
- Dialogue sur l'intérêt du jour, entre plusieurs candidats et un electeur... de la cité de Quebec; destiné pour être prononcé au Club constitutionnel extraordinaire, tenu le samedi 19 mai, 1792, [...]*, Publié par une Societe d'amis de la patrie et de la constitution, [...], Québec, Se vendent à l'Imprimerie du Herald à Quebec, 1792, [3] p.
- DICKSON, Stephen, *The Union of taste and science a poem: to which are subjoined a few elucidating notes*, Quebec, John Neilson, 1799, [2]-17-[5] p.
- DIONNE, René [V. MARCOTTE, Gilles.]

DOLLIER DE CASSON, François, *Histoire du Montréal 1640-1672*, Montréal, Des presses à vapeur de La Minerve, « Mémoires de la Société historique de Montréal », 4, 1868, 272 p.

—————, *Voyage de MM. Dollier et Galinée*, Montréal, Presses à vapeur de La Minerve, « Mémoires de la Société historique de Montréal », 6, 1875, 84 p.

DOLLIER DE CASSON [V. MARMIER, Jean.]

DU CALVET, Pierre, *Appel à la Justice de l'État ou Recueil de Lettres au Roi, au Prince de Galles, et aux Ministres; avec une Lettre à Messieurs les Canadiens, où sont fidèlement exposés les actes horribles de la violence arbitraire qui a régné dans la Colonie, durant les derniers troubles, & les vrais sentiments du Canada sur le Bill de Québec & sur la forme de Gouvernement la plus propre à y faire renaître la paix & le bonheur public. Une Lettre du Général Haldimand lui-même. Enfin une deuxième lettre à Milord Sydney, où on lit un précis des nouvelles du 4 & 10 Mai dernier sur ce qui s'est passé en Avril dans le Conseil législatif de Québec avec les protêts de six Conseillers, le Lieutenant-Gouverneur Henri Hamilton à leur tête, contre la nouvelle Inquisition d'État établie par le Gouverneur & son parti*, Londres, s.éd., 1784, XIV-320-VIII p.

—————, *The Case of Peter du Calvet, Esq. of Montreal in the province of Quebeck*, London, s.éd., 1784, XI-284 p.

—————, *Mémoire en reponse à l'écrit public, de Me Panet, fondé de procuration de Watson & Rasleigh de Londres, demandeurs. Contre Pierre Ducalvet de Montréal, ecuyer, défendeur*, À Montréal, chez Fleury Mesplet, imprimeur & libraire, [1779], 25-[1] p.

DUMAS, Alexandre, *Discours prononcé par Mr. Alexandre Dumas au Club constitutionnel, tenu à Québec le 30 mai 1792. Imprimé pour l'instruction des electeurs de la province du Bas-Canada, aux fraix de cette Société, composée de deux à trois cens citoyens*, [Québec], Printed by Samuel Neilson, 1792, 3 p.

DUPRÉ, Céline, « Une correspondance intime au temps de la Conquête [Pierre-Charles DANEAU DE MUY et Charlotte RHÉAUME] », *RUL*, vol. X, n° 5 (janvier 1956), p. 426-440.

DUPRÉ, Céline [V. BÉGON, Élisabeth.]

[DUVERGER DE SAINT BLIN], *Mémoire pour le Sieur Duverger de Saint Blin, Lieutenant d'infanterie dans les troupes étant ci-devant en Canada. Contre M. le Procureur Général du Roi en la Commission*, Paris, De Moreau, 1763.

« Éloge funèbre de Mgr de Laval », *RAPQ*, 1920-1921, p. 51-59.

« Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal, en Canada », *RAPQ*, 1929-1930, p. 144-191.

FAILLON, Étienne-Michel, *Vie de Mlle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie dans l'île de Montréal en Canada*, t. I : LXXXIV-271 p. ; t. II : VI-353-[1] p., Ville-Marie, chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Ville Marie, 1854, 2 vol. Ill.

- FAUTEUX, Ægidius [V. « Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759 [...] ».]
- FAUTEUX, Ægidius, et collab. [V. MORIN, Marie.]
- FRANQUET, Louis, *Voyages et mémoires sur le Canada*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie, 1889, 212-[1] p. [Publication de l'Institut canadien de Québec.]
- GAFFAREL, Paul [V. MALARTIC, COMTE DE MAURÈS DE.]
- GAGNON, Charles-Octave [V. TÊTU, Henri, et Charles-Octave GAGNON (dir.).]
- GNAROWSKI, Michael (dir.), *Joseph Quesnel, 1749-1809. Quelques poèmes et chansons selon les manuscrits dans la collection Lande/Selected poems and songs after the manuscripts in the Lande collection*, Montréal, McLennan Library et McGill University, 1970, 60 p.
- , *Three Early Poems from Lower Canada*, Montreal, The Lawrence M. Lande Foundation, 1969, 96 p.
- GUYART, Marie [V. MARIE DE L'INCARNATION.]
- GUYART, Marie [V. MARTIN, dom Claude.]
- HARE, John (dir.), *Contes et nouvelles du Canada français, 1778-1859*, t. I, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1971, 192-[2] p., seul vol. paru.
- HARE, John [V. BABY, François.]
- HARVEY, Daniel Cobb (dir.), *Holland's Description of Cape Breton Island and Other Documents*, Halifax, Public Archives of Nova Scotia, 1935.
- HENNEPIN, Louis, *Description de la Louisiane, nouvellement decouverte au Sud'Oüest de la Nouvelle France, par ordre du Roy. Avec la Carte du Pays: les Mœurs & la Maniere de vivre des Sauvages*, Dédiée à Sa Majesté. Par le R.P. Louïs Hennepin, Missionnaire Recollet & Notaire Apostolique, À Paris, Chez la veuve Sebastien Huré, ruë Saint Jacques, à l'Image S. Jérôme, près S. Séverin, 1683, 312 p. Avec privilege du Roy.
- , *Nouveau Voyage d'un Païs plus grand que l'Europe. Avec les reflections des entreprises du Sieur de la Salle, sur les Mines de St. Barbe & c. Enrichi de la Carte, de figures expressives, des mœurs & manieres de vivre des Sauvages du Nord, & du Sud, de la prise de Quebec Ville Capitale de la Nouvelle France, par les Anglois, & des avantages qu'on peut retirer du chemin recourci de la Chine & du Japon, par le moiien de tant de Vastes Contrées, & de Nouvelles Colonies*, Avec approbation & dédié à Sa Majesté Guillaume III, Roy de la grande Bretagne par le R.P. Louis Hennepin, Missionnaire Recollet & Notaire Apostolique, À Utrecht, Chez Antoine Schouten, Marchand Libraire, 1698, [70]-389 p.
- , *Nouvelle Decouverte d'un tres grand Pays Situé dans l'Amerique, entre Le Nouveau-Mexique et La Mer Glaciale, Avec les Cartes, & les Figures necessaires, & de plus l'Histoire Naturelle & Morale, & les avantages qu'on en peut tirer par l'établissement des Colonies*, Le tout dedie

- à Sa Majesté Britannique Guillaume III. Par le R.P. Louis Hennepin. Missionnaire Recollet & Notaire Apostolique. À Utrecht, Chez Guillaume Brodelet, Marchand Libraire, 1697, 506 p. Ill.
- HENRY, John (pseud.: CAMILLUS), *An Enquiry into the evils of general suffrage and frequent elections in Lower Canada*, Montreal, printed and sold by Nahum Mower, 1810, 32 p.
- [HERTEL DE ROUVILLE, Jean-Baptiste-Melchior], « L'expédition du fort Stanwyx », *Le Canada français*, vol. XXXIII, n° 3 (novembre 1945), p. 217-229.
- HOUDET, Antoine-Jacques, *Grammaire française, pour servir d'introduction à la grammaire latine*, Montréal, imprimé par J. Brown, 1811, [2]-80-[2]-[2]-138 p.
- [HOUDET, Antoine-Jacques], *Grammaire française, à l'usage du petit séminaire de Montréal*, Montréal, J. Brown, 1811, 36 p.
- HUET DE LA VALINIÈRE, Pierre, *Vraie histoire ou simple Précis des infortunes pour ne pas dire, des Persécutions qu'a souffert et souffre encore le Révérend Pierre Huet de La Valinière*, Mis en vers par lui-même en juillet 1792, à Albany, imprimé par Charles R. & George Webster, aux dépens de l'Auteur, 1792, 50 p.
- HUSTON, James (dir.), *Le répertoire national*, Montréal, De l'imprimerie de Lovell et Gibson, t. I: 1848, VIII-368 p., 4 vol.; 2^e édition, préface d'Adolphe-Basile Routhier, Montréal, J.M. Valois & Cie, libraires-éditeurs, t. I: 1893, XLIV-407 p., 4 vol.; Robert MELANÇON (dir.), Montréal, VLB Éditeur, 1982, 49-VIII-368 p., 4 vol. [Réimpression de l'édition de 1893.]
- HUSTON, James [V. QUESNEL, Joseph.]
- JAMET, dom Albert [V. MARTIN, dom Claude.]
- JÉRÉMIE, dit LAMONTAGNE, Nicolas, « Relation du détroit et de la baie de Hudson », dans *Recueil d'arrests Et autres pièces pour l'établissement de la Compagnie d'Occident. Relation de la Baie de Hudson. Les navigations de Frobisher au Détroit qui porte son nom*, À Amsterdam, Chez Jean-Frederic Bernard, 1720, p. 3-39.
- , « Relation du Détroit et de la Baie de Hudson, A Monsieur** Par Monsieur Jeremie », *Recueil de Voyages au Nord. Contenant divers Mémoires très-utiles au Commerce Et à la Navigation. Tome V*, À Amsterdam, Chez Jean Frederic Bernard, 1724, p. 396-432.
- , « Relation du Détroit et de la Baie de Hudson, A Monsieur** Par Monsieur Jérémie », *Recueil de Voyages au Nord, Contenant divers Mémoires très-utiles au Commerce Et à la Navigation. Tome Troisième. Nouvelle Edition, Corrigée & mise en meilleur ordre*, À Amsterdam, Chez Jean-Frédéric Bernard, 1732, p. 305-356.
- [JÉSUITES], *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, edited by Reuben Gold THWAITES. Cleveland, Burrows Brothers Company, Publishers, 1896-1901, 73 vol.

- _____, *Journal des Jésuites*, publié d'après le manuscrit original conservé aux Archives du séminaire de Québec, par MM. les abbés LAVERDIÈRE et CASGRAIN, Québec, Chez Léger Brousseau, 1871, x-[25]-403 p. [Réimpression : Montréal, Éditions François-Xavier, 1973.]
- _____, *Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côté, éditeur-imprimeur, 1858, 3 vol. [Réimpression : Montréal, Éditions du Jour, 1972.]
- [JOLLIET, Louis], « Journal de Louis Jolliet allant de la découverte de Labrador, 1694 », *RAPQ*, 1943-1944, p. 168-206.
- JONCAIRE, Daniel CHABERT DE [V. CHABERT DE JONCAIRE, Daniel.]
« Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759, annoté par Ægidius FAUTEUX », *RAPQ*, 1920-1921, p. 137-241.
- JOUTEL, Henri, *Journal historique du dernier voyage que feu M. de La Sale fit dans le golfe de Mexique : pour trouver l'embouchure & le cours de la rivière Mississipi, nommée à présent la rivière Saint-Louis qui traverse la Louisiane : où l'on voit l'histoire tragique de sa mort, & plusieurs choses curieuses du Nouveau Monde*, Paris, Estienne Robinot, 1713, xxxiv-386 p.
- JUCHEREAU DE LA FERTÉ DE SAINT-IGNACE, Françoise, et Marie-Andrée REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, à Montauban, Chez Jerosme Legier, Imprimeur du Roy, par les soins de Louis Bertrand de La Tour, 1751, [14]-556-21 p. Avec Privilège du Roy.
- KALM, Pehr, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduction du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune, avec le concours de Pierre Morisset, [Montréal], Cercle du livre de France, [1977], clxv-674 p. Ill.
- KELLEY, A.R. (dir.), « Church and State Papers for the Years 1759 to 1786 », *RAPQ*, 1948-1949, p. 293-340 ; 1953-1955, p. 73-120.
- _____, « Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec. A Summary of His Correspondence and of Papers Related Thereto, for the Years 1793 to 1799 », *RAPQ*, 1942-1943, p. 175-260.
- LA CORNE, dit LA CORNE SAINT-LUC, Luc DE, *Journal*, 2^e édition, Québec, des presses mécaniques d'Augustin Côté, 1863, 28 p.
- _____, *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, ecuyer, dans le navire l'Auguste, en l'an 1761*, Montréal, Fleury Mesplet, imprimeur & libraire, 1778, 38 p.
- LACROIX, Yvon-André, « Échec de l'université d'État de 1789. Texte ancien », *Écrits du Canada français*, n^o 28 (1969), p. 215-256.
- _____, « Un Français et un Québécois dénoncent la Révolution française. Deux textes anciens de 1793 et 1799 », *Écrits du Canada français*, n^o 30 (1970), p. 191-254.
- LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste DE, *Catéchisme du diocèse de Québec*, À Paris, Chez Urbain Coustelier, 1702, [10]-522-[15] p.

- _____, *Estat Présent de l'Église et de la Colonie François dans la Nouvelle France*, par M. l'Évêque de Québec, À Paris, Chez Robert Pepie, rue S. Jacques, à l'Image S. Basile, au dessus de la Fontaine S. Severin, 1688, 267-[1] p.
- LAFITAU, Joseph-François, *Mœurs des sauvages Ameriquains, comparées aux mœurs des premiers temps*, t. I : [22]-610 p. ; t. II : [12]-490-[43] p., Par le P. Lafitau, de la Compagnie de Jesus. Ouvrage enrichi de Figures en taille-douce, À Paris, Chez Saugrain l'aîné, Quay des Augustins, près de la ruë Pavée, à la Fleur de Lys [et] Charles Estienne Hochereau, à l'entrée du Quay des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, au Phœnix, 1724, 2 vol. Avec approbation et privilege du Roy.
- LAGRAVE, Jean-Paul DE, « Le difficile exercice de la liberté [Pierre Du Calvet] », *L'Incunable*, vol. XX, n° 3 (décembre 1986), p. 6-10.
- LAGRAVE, Jean-Paul DE, et Jacques G. RUELLAND, « Appel à la Justice de l'État » [de Pierre Du Calvet]. *Extraits*, préface de Claude Perrault, [Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1986], 64 p.
- LAHONTAN, Louis-Armand DE [V. LOM D'ARCE, Louis-Armand DE, BARON DE LAHONTAN.]
- LAMONTAGNE, Nicolas JÉRÉMIE, dit [V. JÉRÉMIE, dit LAMONTAGNE, Nicolas.]
- LANGUET DE GERGY, Jean-Joseph, *Catechisme du diocese de Sens*, Quebec, Brown & Gilmore, imprimeurs de la province, 1765, 177-[3] p.
- LA ROCQUE DE ROBERVAL, Jean-François DE [V. CARTIER, Jacques, et autres.]
- LATERRIÈRE, Pierre DE SALES [V. SALES LATERRIÈRE, Pierre DE.]
- LATOUR, Bertrand de, *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, À Cologne, Chez Jean-Frédéric Motiens, 1761, vii-215 p.
- LA VALINIÈRE, Pierre HUET DE [V. HUET DE LA VALINIÈRE, Pierre.]
- LAVERDIÈRE, Charles-Honoré [V. CHAMPLAIN, Samuel DE.]
- LAVERDIÈRE, Charles-Honoré [V. JÉSUITES.]
- LEBEAU, Claude, *Avantures du Sr. C. Le Beau, avocat en Parlement, ou Voyage curieux et nouveau, Parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Dans le quel On trouvera une Description du Canada, avec une Relation très particulière des anciennes Coutumes, Mœurs & Façons de vivre des Barbares qui l'habitent & de la manière dont ils se comportent aujourd'hui*, t. I : [14]-370-[6] p. ; t. II : 430-[6] p., Ouvrage enrichi d'une Carte et des figures necessaires, À Amsterdam, Chez Herman Uytwerf, 1738, 2 vol. Gravures, cartes.
- LEBLANC, Léopold [V. MARCOTTE, Gilles.]
- LE CLERCQ, Chrestien, *Nouvelle Relation de la Gaspésie, qui contient Les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspesiens Porte-Croix, adoreurs du Soleil, & d'autres peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada*, Dédiee à Madame la Princesse d'Epinau. Par le Pere Chrestien Le Clercq, Missionnaire Recollet de la Province de Saint Antoine de Pade en Artois, & Gardien du Couvent de Lens, À Paris, Chez Amable Auroy, ruë Saint Jacques, à l'Image S. Jérôme, attenant la Fontaine S. Severin, 1691, [25]-572 p. Avec Privilege du Roy.

- _____, *Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France, contenant la Publication de l'Évangile, l'Histoire des Colonies Françaises, & les Fameuses découvertes depuis le Fleuve de Saint Laurent, la Loüisiane & le Fleuve Colbert jusqu'au Golphe Mexique, achevées sous la conduite de Feu Monsieur de La Salle. Par ordre du Roy. Avec les victoires remportées en Canada par les armes de Sa Majesté sur les Anglois & les Iroquois en 1690*, t. I: [19]-559 p.; t. II: 458-[19] p., Dédié à Monsieur le Comte de Frontenac, Gouverneur & Lieutenant General de la Nouvelle France. Par le Pere Chrestien Le Clercq. Missionnaire Recollet de la Province de Saint Antoine de Pade en Arthois, Gardien des Recollets de Lens, À Paris, Chez Amable Auroy, rue Saint Jacques attenant la Fontaine S. Severin à l'Image Saint Jérôme, 1691, 2 vol.
- LE ROY, Claude-Charles [V. BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles, dit.]
- LESCARBOT, Marc, *Histoire de la Nouvelle France Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François es Indes Occidentales & Nouvelle-France souz l'avœu et autorité de noz Rois Tres-Chrétiens, & les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui. En quoy est comprise l'Histoire Morale, Naturelle, et Geographique de ladite province: Avec les Tables & Figures d'icelle*, Par Marc Lescarbot Advocat en Parlement, Témoin oculaire d'une partie des choses ici recitées, À Paris, Chez Jean Milot, tenant sa boutique sur les degrez de la grand'salle du Palais, 1609, 888 p. Cartes. Avec Privilege du Roy.
- _____, *Les muses de la Nouvelle-France*, À Monseigneur le chancelier, À Paris, Chez Jean Milot, sur les degrez de la grand'salle du Palais, 1609, 66 p. Avec Privilege du Roy.
- LE TAC, Xiste (Sixte), *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada depuis sa découverte (mil cinq cents quatre) jusques en l'an mil six cents trente deux*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit original de 1689 et accompagnée de Notes et d'un Appendice tout composé de documents originaux et inédits par Eugène RÉVEILLAUD, À Paris, Chez les libraires G. Fischbacher [...], Grassart [...], Maisonneuve frères [...] et chez M. Eugène Réveillaud, 1888, ix-265-[2] p.
- LHOMOND, Charles-François, *Éléments de la grammaire française. Première édition de Quebec*, Québec, John Neilson, imprimeur-libraire, 1800, 106 p.
- LOM D'ARCE, Louis-Armand DE, BARON DE LAHONTAN, *Nouveaux Voyages de Mr. le Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent; la nature de leur Gouvernement; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion &c leur manière de faire la Guerre. L'intérêt des François & des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France. Le tout enrichi de Cartes & de Figures*, t. I: [24]-279 p.; t. II: *Mémoires de l'Amérique Septentrionale ou la Suite des voyages de Mr. le baron de Lahontan. Qui contiennent la Description d'une grande étendue du Païs de ce Continent, l'intérêt des François & des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs &*

les coutumes des Sauvages &c. Avec un petit Dictionnaire de la langue du País, 220-[17] p. ; t. III : *Supplément aux voyages du Baron de Lahontan, où l'on trouve des Dialogues curieux entre l'auteur et un Sauvage de bon sens qui a voyagé. L'on y voit aussi plusieurs Observations faites par le même Auteur, dans ses voyages en Portugal, en Espagne, en Hollande & en Dannemarck, &c.*, 22 p., À la Haye, Chez les Frères L'Honoré, 1703, 3 vol. III., cartes.

—————, *Œuvres complètes*, édition critique de Réal OUELLET, Université Laval, avec la collaboration d'Alain BEAULIEU, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau-Monde », 1990, 2 vol.

LORTIE, Jeanne d'Arc (dir.), avec la collaboration de Pierre SAVARD et de Paul WYCZYNSKI, *Les textes poétiques du Canada français, 1606-1867*, édition intégrale annotée, t. I : 1606-1806, 1987 ; t. II : 1807-1826, 1989 ; t. III : 1827-1837, 1990, Montréal, Fides, 3 vol. parus. [TPCF]

MACKENZIE, Alexander, *Voyage from Montreal, on the river St. Lawrence, through the continent of North America, to the Frozen and Pacific Oceans ; in the years 1789 and 1793. With a preliminary account of the rise, progress and present state of that country*, London, Printed for T. Cadell and W. Davies, 1801, VIII-CXXXII-412-[2] p.

MALARTIC, COMTE DE MAURÈS DE, *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760*, [Gabriel de MAURÈS DE MALARTIC et Paul GAFFAREL (dir.)], Paris, E. Plon, Nourrit et cie, éditeurs, [1890], 370 p.

MALARTIC, Gabriel de MAURÈS DE [V. MALARTIC, COMTE DE MAURÈS DE.]

MARCOTTE, Gilles (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, t. I : *Écrits de la Nouvelle-France, 1534-1760*, sous la direction de Léopold LEBLANC, 311 p. ; t. II : *La patrie littéraire, 1760-1895*, sous la direction de René DIONNE, 516 p., Montréal, La Presse, 1978, 3 vol.

MARGRY, Pierre (dir.), *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698. Mémoires et documents inédits*, t. I : *Voyages des Français sur les Grands Lacs et découverte de l'Ohio et du Mississipi (1614-1684)* [dont la « Relation écrite de Québec, le 14 novembre 1684, par Henri de Tonty », au chap. XXI], 1879, XXXII-618 p. ; t. II : *Lettres de Cavalier de La Salle*, 619 p. ; t. III : *Recherche des bouches du Mississipi*, 656 p. ; t. IV : *Découverte par mer des bouches du Mississipi et établissements de Le Moyne d'Iberville sur le golfe du Mexique (1694-1703)*, 1881, LXXII-653 p. ; t. V : *Première formation d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique (1683-1724)*, 1887, CLX-697-[1] p. ; t. VI : *Exploration des affluents du Mississipi et découverte des Montagnes rocheuses (1679-1754)*, 1888, XIX-759 p., Paris, Maisonneuve et cie, libraires-éditeurs, 6 vol.

—————, *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer. Tirés des Archives du Ministère de la marine et des colonies*, Paris, Challamel Aîné, éditeur, 1867, 376 p.

- MARIE DE L'INCARNATION [née Marie GUYART], *Lettres de la révérende mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyart), première supérieure du monastère des ursulines de Québec*, t. I : XIX-557 p. ; t. II : 560 p., nouvelle édition, augmentée de huit lettres inédites et annotée par l'abbé Pierre François RICHAUDEAU, Paris et Leipzig, Vve H. Casterman, 1876, 2 vol.
- MARIE DE L'INCARNATION [née Marie GUYART] [V. MARTIN, dom Claude.]
- MARION, Séraphin, « Le prospectus de *La Gazette littéraire* », *Le Canada français*, vol. XXVII, n° 1 (septembre 1939), p. 8-19.
- MARMIER, Jean, « Joseph Quesnel : *Lucas et Cécile*, texte inédit », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 16 (juin 1984), p. 23-30.
- , « Le récit de M. de Courcelles au lac Ontario (1671), et Dollier de Casson », *RHAF*, vol. XXXII, n° 2 (septembre 1978), p. 239-250.
- MARTIN, dom Claude, *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des ursulines de la Nouvelle France, divisées en deux Parties*, À Paris, Chez Louïs Villaine, au second Pillier de la grande Salle du Palais, au grand Cesar, 1681, 675-[1] p. Avec Approbation des Docteurs & Privilège de sa Majesté.
- , *Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours : fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France. Écrits spirituels et historiques*, publiés par dom Claude MARTIN, réédités par dom Albert JAMET [...], À Paris, Chez Desclée de Brouwer & cie [et] À Québec, à « l'Action sociale » lim., 1929-1939, 4 vol.
- , *La Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France. Tirée de ses lettres & de ses Écrits*, À Paris, Chez Louïs Billaine, au second pillier de la grande Salle du Palais au grand Cesar, 1677, [34]-757-[6] p. Avec approbation et privilège.
- MARTIN, Félix (dir.), *Mission du Canada. Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1679, pour faire suite aux anciennes relations (1615-1672)*, Paris, Charles Douniol, éditeur, 1861, 2 vol.
- MARTIN, Félix [V. CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie.]
- MASERES, Francis, *The Canadian Freeholder: In two dialogues between an Englishman and a Frenchman, settled in Canada. Shewing the sentiments of the bulk of freeholders of Canada concerning the late Quebeck-Act; with some remarks of the Boston-Charter Act; and an attempt to shew the great expediency of immediately repealing both those acts of Parliament and of making some other useful regulations and concessions to his Majesty's American Subjects, as a ground for the reconciliation with the United colonies of America*, t. I : 1777, 483 p. ; t. II : 1779, 404 p. ; t. III : 1779, 810 p., London, B. White, 3 vol.
- MAURÈS DE MALARTIC, Gabriel DE [V. MALARTIC, COMTE DE MAURÈS DE.]
- MELANÇON, Robert [V. HUSTON, James (dir.).]
- MESSEIN, Charles-François BAILLY DE [V. BAILLY DE MESSEIN, Charles-François.]
- MÉZIÈRE, Henry-Antoine, « Un mémoire de Henry Mézière », *BRH*, vol. XXXVII, n° 4 (avril 1931), p. 193-201.

- [MÉZIÈRE, Henry-Antoine], *La Bastille septentrionale, ou les Trois Sujets britanniques opprimés*, se vend à Montréal, chez Fleury Mesplet, imprimeur ; à Québec, chez Mr. Bouthillier, au bureau de la poste ; aux Trois Rivières, chez Me. Mellish ; à Varennes, chez Mr. Alexis Lahaye ; à Berthier, chez Mr. L. Labadie ; & à l'Assomption, chez Mr. Faribaut, notaire, [1791], 32 p.
- MONTCALM, Louis-Joseph DE, MARQUIS DE MONTCALM [V. ROUBAUD, Pierre-Joseph-Antoine.]
- [MONTGOLFIER, Étienne], *La Vie de la venerable sœur Marguerite Bourgeois, dite du Saint Sacrement, institutrice fondatrice et première supérieure des filles séculières de la congrégation Notre-Dame, établie à Ville-Marie, dans l'isle de Montréal, en Canada, tiree de memoires certains, et la plupart originaux*, A Ville-Marie, chez Wm. Gray, 1818, 270-[2] p.
- MORIN, Marie, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, collationnées et annotées par MM. A[egidius] FAUTEUX et collab., avec une introduction par M. Victor Morin, Montréal, Imprimerie des éditeurs, « Mémoires de la Société historique de Montréal », douzième livraison, 1921, xi-252 p.
- MOUNTAIN, Jacob, *A form of prayer, with thanksgiving, to be used on Thursday, the 10th January 1799 being the day appointed for a general thanksgiving to Almighty God, for the late unexampled and most important victory obtained by his Majesty's arms over the fleet and forces of the enemy*, Quebec, New Printing Office, [1799], 6 p.
- , « From Quebec to Niagara in 1794. Diary of Bishop Jacob Mountain », *RAPQ*, 1959-1960, p. 121-165.
- , *Poetical Reveries*, London, J. Dodsley, 1777, 32 p.
- , *A Sermon preached at Quebec, on Thursday, January 10th, 1799 ; being the day appointed for a general thanksgiving. Together with the Form of prayer drawn up upon the occasion*, Quebec, Printed by John Neilson, 1799, [4]-xi-[1]-35-[1] p.
- MOUNTAIN, Jacob [V. KELLEY, A.R. (dir.)]
- [OLIER, Jean-Jacques], *Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal [pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France]*, Montréal, Berthiaume & Sabourin, « Mémoires de la Société historique de Montréal », 9, 1880, 94 p.
- OUELLET, Réal [V. LOM D'ARCE, Louis-Armand DE, BARON DE LAHONTAN.]
- PANET, Jean-Claude, « Journal précis de ce qui s'est passé de plus intéressant en Canada, depuis la nouvelle de la flotte de M. Canon, tenu par M. Jean-Claude Panet, ancien Notaire de Québec », *Siège de Québec en 1759*, [Québec], Publié sous les Auspices de la Société Historique et Littéraire de Québec, [1875], 31 p.
- [PÉAN, Michel-Jean-Hugues], *Mémoire pour M.-J.-Pean, Capitaine-aide-major des villes et gouvernement de Québec, accusé. contre M. le procureur-général du roi en la commission, accusateur*, Paris, G. Desprez, 1763.
- PERROT, Nicolas, *Mémoires sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, publié pour la première fois par le R.P. J. TAILHAN, de la Compagnie de Jésus, Leipzig et Paris, Librairie A. Franck, « Bibliotheca Americana », 1864, VIII-341-XXXIX-[1] p.

- PIGEON, François-Xavier, *Géographie à l'usage des écoliers du Petit Séminaire de Québec*, Québec, John Neilson imp. lib., 1804, 27-[1] p.
- PLAMONDON, Louis, *Séance de la Société littéraire de Québec, tenue samedi, le 3e. juin, 1809*, Québec, imprimée par ordre de la Société, par J. Neilson, imprimeur-libraire, no. 3, rue La Montagne, 1809, 21-[1] p.
- [PLAMONDON, Louis], *Almanach des dames, pour l'année 1807 par un jeune Canadien*, Québec, Nouvelle Imprimerie, [1806 ?], 64 p.
- PLESSIS, Joseph-Octave, *Discours a l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française. Prononcé dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799. Prédé du mandement de Mgr, l'illustrissime et reverendissime P. évêque de Québec*, Québec, Imprimé au profit des pauvres de la paroisse [par John Neilson], et se vend à l'imprimerie, [1799], [6]-24 p ; Québec, réimprimé par Dussault et Proulx « sous les soins du Lt. Col. Mills, un gendre de Sir H.-G. Joly, gouverneur de la Colombie anglaise », 1906, 25 p. ; *Thanksgiving Sermon for the Victory of Great Britain at the Battle of the Nile, Preached in the Cathedral of Québec, January 10th, 1799*, translated by Henry Joly de Lotbinière, Québec, Dussault & Proulx, 1906, 40 p.
- , *Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand, ancien évêque de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec le 27 juin 1794*, Lévis, « Bulletin des recherches historiques », 1906, 26 p. [Parut d'abord dans *BRH*, vol. XI, n° 11 (1905), p. 321-338 ; vol. XI, n° 12 (1905), p. 353-358.]
- POUCHOT, Pierre, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale, entre la France et l'Angleterre [...]*, Yverdon [Suisse], 1781, 3 vol.
- [PROVOST, Honorius], « L'expédition du fort Stanwyx », *Le Canada français*, vol. XXXIII, n° 3 (novembre 1945), p. 217-229.
- QUESNEL, Joseph, *L'anglomanie ou le dîner à l'anglaise*, dans *Le Canada français*, Québec, vol. XX, nos 4-5-6 (décembre 1932, janvier et février 1933), p. 341-350, et reprise dans *La Barre du jour*, vol. I, nos 3-5 (juillet-décembre 1965), p. 117-141, d'après la « Saberdache rouge » de Jacques VIGER.
- , *Colas et Colinette ou Le Bailli dupé. Comédie en trois actes, et en prose, mêlée d'ariettes ; les paroles et la musique par M.Q.*, À Québec, Chez John Neilson, imprimeur-libraire, 1808, [6]-78 p. Avec préface de Gilles Potvin, Montréal, Réédition Québec, 1968. [Réimpression en facsimilé de l'édition de 1808] ; *Colas et Colinette, ou Le bailli dupé. Comédie-Vaudeville*, Toronto, G.V. Thompson, 1974, 72 p. [Partition chant-piano, français et anglais : reconstitution musicale par Godfrey Ridout, avec la version anglaise traduite par Michel S. Lecavelier et Godfrey Ridout et une introduction de Helmut Kallmann.] Parut aussi dans James HUSTON (dir.), *Le répertoire national*, t. I, 1848, p. 7-56 ; t. I, 1893, p. 18-72. Disque : arrangement de Godfrey Ridout, orchestre de Radio-Canada, Sélect SSC-24160.

_____, *Les républicains français ou la soirée du cabaret*, dans *La Barre du jour*, vol. V, n° 25 (été 1970), p. 64-88, d'après le volume P de la «Saberdache rouge» de Jacques VIGER, «Poésies et Autres Œuvres de M. Joseph Quesnel tant publiées qu'inédites».

QUESNEL, Joseph [V. GNAROWSKI, Michael (dir.)]

QUESNEL, Joseph [V. MARMIER, Jean.]

[RADISSON, Pierre-Esprit], *Voyages of Pierre-Esprit Radisson, being an account of his travels and experiences among the North-American Indians, from 1652 to 1684. Transcribed from original manuscripts in the Bodleian Library and the British Museum*, With historical illustrations and an introduction, by Gideon D. Scull, London [and] Boston, published by the Prince Society, 1885, vi-385 p.

RAGUENEAU, Paul, *La Vie de mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse Hospitalière de la Miséricorde de Québec en la Nouvelle-France*, À Paris, Chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques vis à vis saint Yves, à la première chambre, 1671, 384 p. Avec approbations & Privilège du Roy.

RAMEZAY, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch, SIEUR DE, *Mémoire du Sieur de Ramezay, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 Septembre 1759. D'après un Manuscrit aux Archives du Bureau de la Marine, à Paris*, Publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, Des presses de John Lovell, «The Literary and historical Society of Quebec. Historical documents», 1861, 84-38 p.

RANSONNET, Sylvestre-François-Michel, *La Vie de la Sœur Marguerite Bourgeois institutrice, fondatrice & première supérieure d'une communauté de filles séculières, établie en Canada sous le nom de congrégation de Notre-Dame*, Imprimé à Avignon & se vend À Liège, Chés Barnabé en Nouvice, 1728, 123-[1] p.

Rapport du Comité du Conseil, sur l'objet d'augmenter les moiens d'éducation / Report of a Committee of the Council on the subject of promoting the means of education, Québec, Samuel Neilson, 1790, [5]-26-26-[1] p.

[RÉCHER, Félix], «M. Jean Félix Récher, curé de Québec, et son journal 1757-1760», *BRH*, vol. IX, n° 4 (avril 1903), p. 97-122; vol. IX, n° 5 (mai 1903), p. 129-147; vol. IX, n° 6 (juin 1903), p. 161-174; vol. IX, n° 10 (octobre 1903), p. 289-307; vol. IX, n° 11 (novembre 1903), p. 321-346; vol. IX, n° 12 (décembre 1903), p. 353-373. [Présenté par Mgr Henri TÊTU.]

Règlement de la Confrerie. De l'adoration perpetuelle du S. Sacrement et de la bonne mort. Erigée dans l'église paroissiale de Ville-Marie, en l'isle de Montreal, en Canada, [Montréal, Fleury Mesplet, 1776], 40 p.

REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE, Marie-Andrée [V. JUCHEREAU DE LA FERTÉ DE SAINT-IGNACE, Françoise, et Marie-Andrée REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE.]

RESTAUT, Pierre, *Abrégé des regles de la versification française*, Montréal, Fleury Mesplet, 1778, 80 p.

RÉVEILLAUD, Eugène [V. LE TAC, Xiste (Sixte).]

RHÉAUME, Charlotte [V. DUPRÉ, Céline.]

RICHAUDEAU, Pierre François [V. MARIE DE L'INCARNATION.]

ROBERVAL, Jean-François de LA ROCQUE DE [V. LA ROCQUE DE ROBERVAL, Jean-François DE.]

ROUBAUD, Pierre-Joseph-Antoine, *Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, gouverneur-general en Canada, a Messieurs de Berryer & de la Molé écrites dans les années 1757 ; 1758, & 1759 : avec une version angloise*, Londres, J. Almon, 1777, 28 p.

ROUVILLE, Jean-Baptiste-Melchior HERTEL DE [V. HERTEL DE ROUVILLE, Jean-Baptiste-Melchior.]

RUELLAND, Jacques G. [V. LAGRAVE, Jean-Paul DE, et Jacques G. RUELLAND.]

SAGARD, Gabriel (Théodat), *Le Grand Voyage du pays des Hurons, situé en l'Amerique vers la Mer douce, és derniers confins de la nouvelle France dite Canada. Où il est amplement traité de tout ce qui est du pays, des mœurs & du naturel des Sauvages, de leur gouvernement & façons de faire, tant dedans leurs pays, qu'allans en voyages : De leur foy & croyance ; De leurs conseils & guerres, & de quel genre de tourmens ils font mourir leurs prisonniers. Comme ils se marient et eslevent leurs enfans ; De leurs medecins & des remedes dont ils usent à leurs maladies ; De leurs dances & chansons ; De la chasse, de la pesche & des oyseaux & animaux terrestres & aquatiques qu'ils ont. Des richesses du pays : Comme ils cultivent les terres, & accommodent leur Menestre. De leur deüil, pleurs & lamentations et comme ils ensevelissent & enterrent leurs morts. Avec un Dictionnaire de la langue Huronne, pour la commodite de ceux qui ont à voyager dans le pays, & n'ont l'intelligence d'icelle langue*, Par F. Gabriel Sagard Theodat, Recollet de S. François, de la Province de S. Denys en France, À Paris, Chez Denys Moreau, ruë S. Iacques à la Salamandre d'Argent, 1632, [23]-380 p. Avec Privilege du Roy.

_____, *Histoire du Canada et Voyages que les Frères mineurs Recollects y ont faits pour la conversion des infidelles. Divisee en quatre livrés. Où est amplement traicté des choses principales arrivées dans le pays depuis l'an 1615 jusques à la prise qui en a este faite par les Anglois. Des biens & commoditez qu'on en peut esperer. Des mœurs, ceremonies, creance, loix & coustumes merveilleuses de ses habitants. De la conversion & baptesme de plusieurs, & des moyens necessaires pour les amener à la cognoissance de Dieu. L'entretien ordinaire de nos Mariniers, & autres particularitez qui se remarquent en la suite de l'histoire*, Fait et composé par le F. Gabriel Sagard Theodat, Mineur Recollet de la Province de Paris, À Paris, Chez Claude Sonnius, ruë S. Iacques à l'Escu de Basle & au Compas d'or, 1636, 380-[11-6-7] p. Avec Privilege & Approbation.

SAINT BLIN, DUVERGER DE [V. DUVERGER DE SAINT BLIN.]

SAINT-LUC, Luc DE LA CORNE [V. LA CORNE, dit LA CORNE SAINT-LUC, Luc DE.]

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE [V. LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste DE.]

SALES LATERRIÈRE, Pierre DE, *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, édition intime, Québec, Imprimerie de L'Événement, 1873, 271 p.

- [SARREAU, François], *Elegie, sur le funeste événement arrivé le 21 de mai 1792, sur le fleuve vis-à-vis la Pointe Lévi. Sur l'air du « Couronnement du roi »*, [Québec, Samuel Neilson, 1792], 1 feuille.
- , *Suite de l'Élégie du naufrage de Mr. Hubert curé de Québec, sur la consolation que les paroissiens ont eu de retrouver son corps et de l'inhumier dans l'endroit où il l'avoit lui même désigné*, [Québec, Samuel Neilson, 1792], 1 feuille.
- SAVARD, Pierre [V. LORTIE, Jeanne d'Arc (dir.), avec la collaboration de Pierre SAVARD et de Paul WYCZYNSKI.]
- SHEA, John Gilmery [V. CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie.]
- SMITH, William, *History of Canada; from its first discovery to the peace of 1763*, t. I: III-375 p.; t. II: 235 p., Québec, printed for the author by John Neilson, 1815, 2 vol.
- SPARK, Alexander, *A Sermon, preached in the Presbyterian Chapel at Quebec, on Thursday, the 10th January 1799, being the day appointed for a general thanksgiving. To which is added a form of thanksgiving used on the occasion*, Québec, printed by John Neilson, 1799, [4]-I-II-25-[1] p.
- TAILHAN, J. [V. PERROT, Nicolas.]
- TÊTU, Henri [V. RÉCHER, Félix.]
- TÊTU, Henri, et Charles-Octave GAGNON (dir.), *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. I: [1659-1740], 1887; t. II: [1741-1806], 1888; t. III: [1806-1850], 1888, Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie.
- THWAITES, Reuben Gold [V. JÉSUITES.]
- TONTY, Henri DE [V. MARGRY, Pierre (dir.).]
- TROYES, Pierre DE, *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson, en 1686*, édité et annoté par l'abbé Ivanhoé CARON, Beauceville, la Compagnie de L'Éclaireur, éditeur, 1918, IX-136 p. Carte.
- [UNE RELIGIEUSE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC, adressée à une commu-nauté de son ordre en France], *Relation du siège de Quebec en 1759; d'après un manuscrit récemment obtenu de France*, [Québec, s.éd., 1840], 21 p.
- UN JEUNE CANADIEN [V. PLAMONDON, Louis.]
- VERREAU, Hospice-Anthelme[-Jean-Baptiste] (dir.), *Invasion du Canada. Col-lection de mémoires recueillis et annotés*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1873, XIX-394-44 p.
- VIGER, Jacques [V. QUESNEL, Joseph.]
- WYCZYNSKI, Paul [V. LORTIE, Jeanne d'Arc (dir.), avec la collaboration de Pierre SAVARD et de Paul WYCZYNSKI.]
- XANTOIGNE, Jean Alphonse DE [V. CARTIER, Jacques, et autres.]

II. Instruments de travail

- BEAULIEU, André, et Jean HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. I: 1764-1859, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 8 vol. parus.

Dictionnaire biographique du Canada, t. I: *De l'an 1000 à 1700*, 1986; t. II: *De 1701 à 1740*, 1969; t. III: *De 1741 à 1770*, 1974; t. IV: *De 1771 à 1800*, 1980; t. V: *De 1801 à 1820*, 1983; t. VI: *De 1821 à 1835*, 1987; t. VII: *De 1836 à 1850*, 1988; t. VIII: *De 1851 à 1860*, 1985; t. IX: *De 1861 à 1870*, 1977; t. X: *De 1871 à 1880*, 1972, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 12 vol. parus. [DBC]

INSTITUT CANADIEN DE MICROREPRODUCTIONS HISTORIQUES, *Catalogue d'imprimés canadiens. Répertoire bibliographique avec index de la collection de microfiches de l'Institut canadien de micro-reproductions historiques/Canada. The Printed Record. A Bibliographic Register with Indexes to the Microfiche Series of the Canadian Institute for Historical Microreproductions*, Ottawa, CIHM/ICMH, 1985. [Avec mises à jour.]

LEMIRE, Maurice (dir.), avec la collaboration de Jacques BLAIS, de Nive VOISINE et de Jean DU BERGER, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, t. I: *Des origines à 1900*, 2^e édition, revue, corrigée et mise à jour, Montréal, Fides, 1980, 5 vol. parus. [DOLQ]

TREMAINE, Marie, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1952, xxvii-705 p.

VLACH, Milada, et Yolande BUONO, *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820*, Québec, [Bibliothèque nationale du Québec, 1984], xxxiii-251-195 p.

III. Études à consulter

A. Monographies et thèses

ABRAHAM, Pierre, et Roland DESNÉ (dir.), *Manuel d'histoire littéraire de la France*, t. III: *1715-1789*, Paris, Éditions sociales, 1971, 620 p., 10 vol.

ALEMBERT, Jean LE ROND D' [V. DIDEROT, Denis, et Jean LE ROND D'ALEMBERT.]

ALEXANDRE, Noël, *Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine, pour servir de confirmation à l'« Apologie des Dominicains missionnaires de la Chine »*, par un religieux docteur et professeur en théologie, Cologne, Les Héritiers de C. d'Égmond, 1700, 202 p.

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, t. I: *Les anciens*, Montréal, Imprimerie de l'école catholique des sourds-muets, 1910, 543 p., 6 vol. et suppléments.

ALLARD, Michel (dir.), *Les deux Canadas, 1760-1810*, Montréal, Guérin, « L'histoire canadienne à travers le document », 3, 1978, 162 p.

ALLODI, Mary, *Les débuts de l'estampe imprimée au Canada. Vues et portraits/Printmaking in Canada. The Earliest Views and Portraits*, Toronto, Royal Ontario Museum, 1980, xxviii-244 p.

ALSTON, Sandra [V. STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.).]

ALTICK, Richard, *The English Common Reader. A Social History of the Mass Reading Public, 1800-1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1957, 430 p.

- AMTMANN, Bernard, *Livres de l'enfance et livres de jeunesse au Canada, 1763-1840. Étude bibliographique/Early Canadian Children's Books, 1763-1840. An Investigation into the Nature and Extent of Early Canadian Children's Books and Books for Young People*, Montréal, s.éd., 1976, 150 p.
- AMTMANN, Willy, *Music in Canada, 1600-1800*, Montréal, Habitex Books, 1975, 320 p.
- , *La musique au Québec, 1600-1875*, traduction de Michelle Phaland, Montréal, Éditions de l'Homme, 1976, 420 p.
- ANGENOT, Marc, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, 425 p.
- ANGERS, Gérard (frère Marie-Germain), « L'influence de Napoléon sur la littérature canadienne de 1789 à 1815 », mémoire de maîtrise ès arts, Ottawa, Université d'Ottawa, 1939, 112 f.
- , « Un siècle de journalisme et son influence sur l'expansion de notre littérature, 1764-1864 », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, 1944, 430 f.
- ARMSTRONG, Robert, *Structure and Change. An Economic History of Quebec*, Toronto, Gage Publishing, 1984, 295 p.
- L'art du Québec au lendemain de la Conquête (1760-1790). Une exposition préparée par le musée du Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1977, 141 p.
- ARTHUR, Marion Elizabeth, « The French Canadian under the British, 1760-1800 », thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université McGill, 1949, iv-356 f.
- Aspects du théâtre québécois, 45^e Congrès. Université du Québec à Trois-Rivières, 19, 20, 21 mai 1977*, Trois-Rivières, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), 1978, iv-142 p.
- ATHERTON, William Henry, *Montréal, 1535-1914*, t. II : *Under British Rule, 1760-1914*, Montréal, The S.J. Clarke Publishing Company, 1914, xxvi-673 p., 3 vol.
- ATHERTON, William Henry [V. WOOD, William, William Henry ATHERTON et Edwin P. CONKLIN (dir.)]
- AUBERT DE GASPÉ, Philippe-Ignace-François, *L'influence d'un livre. Roman historique*, Québec, Imprimé par William Cowan & Fils, 1837, iv-122 p.
- AUBERT DE GASPÉ, Philippe-Joseph, *Les anciens Canadiens*, publié par la direction du Foyer canadien, Québec, Desbarats et Derbishire, imprimeurs-éditeurs, 1863, 411 p.
- , *Mémoires*, Ottawa, G.-E. Desbarats, imprimeur-éditeur, 1866, 563 p.
- AUBRY, François, « Indicators of Economic Growth for Lower Canada, 1760-1850 », mémoire de maîtrise en sciences sociales, Ottawa, Université d'Ottawa, 1970, 254 f.
- AUDET, Francis-J., et Édouard FABRE-SURVEYER, *Les députés du premier parlement du Bas-Canada [1792-1796]. Études biographiques, anecdotiques et historiques*, Montréal, Éditions des Dix, 1946, 316 p.

- AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'enseignement au Québec*, t. I : 1608-1840, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1971, xv-432 p., 2 vol.
- , *Le système scolaire de la province de Québec*, t. II : *L'instruction publique de 1635 à 1800* ; t. III : *L'Institution royale. Les débuts, 1801-1825*, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1952, 6 vol.
- BADIR, Magdy G., et David J. LANGDON, *Eighteenth-Century French Theatre. Aspects and Contents. Studies Presented to E.J.H. Greene*, Edmonton (Alb.), University of Alberta, Department of romance languages and comparative literature, 1986, 136 p.
- BAILLARGEON, Noël, *Le séminaire de Québec de 1685 à 1760*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », 21, 1977, viii-459 p.
- , *Le séminaire de Québec de 1760 à 1800*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval », 25, 1981, 297 p.
- , *Le séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », 18, 1972, 308 p.
- BAILLARGEON, Samuel, *Littérature canadienne-française*, 3^e édition revue, Montréal, Fides, 1968, x-460 p.
- BAKER, Ray Palmer, *A History of English-Canadian Literature to the Confederation. Its Relation to the Literature of Great Britain and the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 1920, 200 p. [Réimpression : New York, Russell & Russell, 1968.]
- BALIBAR, Renée, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, 421 p.
- BALIBAR, Renée, et Dominique LAPORTE, *Le français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, Hachette, « Analyse », 1974, 224 p.
- BALIBAR, Renée, avec la collaboration de Geneviève MERLIN et de Gilles TRET, *Les français fictifs. Le rapport des styles littéraires au français national*, Paris, Hachette, « Analyse », 1974, 295 p.
- BALL, John, et Richard PLANT, *A Bibliography of Canadian Theatre History, 1583-1975*, Toronto, The Playwrights Co-op, 1976, 160 p.
- BALLSTADT, Carl Paul Arthur, « The Quest for Identity in Pre-Confederation English-Canadian Literary Criticism », mémoire de maîtrise ès arts, London, University of Western Ontario, 1959, 212 f.
- BARBAUD, Philippe, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1984, 204 p.
- BARBEAU, Victor, *Le français du Canada*, Montréal, Les Publications de l'Académie canadienne-française, 1963, 252 p.
- BARNES, James, *Authors, Publishers and Politicians. The Quest for an Anglo-American Copyright Agreement, 1815-1854*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1974, xv-311 p.

- BATTEUX, Charles, *Cours d'étude à l'usage des élèves de l'École Royale Militaire*, Paris, Chez Nyon aîné, 1776-1780, 48 vol.
- , *Principes de littérature*, Paris, Bellavoine, libraire, 1824, 6 vol.
- BEAUCHAMP-RANK, Hélène [V. WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN et Hélène BEAUCHAMP-RANK (dir.)]
- BEAULIEU, André [V. VOISINE, Nive, avec la collaboration d'André BEAULIEU et de Jean HAMELIN.]
- BECQ, Annie, *Genèse de l'esthétique française moderne. De la raison classique à l'imagination créatrice, 1680-1814*, Paris, Éditions Jean Touzot, 1984, 2 vol.
- BÉDARD, Théophile, *Histoire de cinquante ans (1791-1841). Annales parlementaires et politiques du Bas-Canada depuis la Constitution jusqu'à l'Union*, Québec, Des presses à vapeur de Léger Brousseau, 1869, xvi-419 p.
- BÉLANGER, Jeannine, « La poésie au Canada sous le Régime français », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, 1939, xix-563 f.
- BELLERIVE, Georges, *Délégués canadiens-français en Angleterre, de 1763 à 1867. Objet de leur mission. Aperçu sur leur temps et leur carrière*, Québec, Librairie Garneau, 1913, viii-238 p.
- BENDER, Prosper, *Old and New Canada, 1753-1844. Historic Scenes and Social Pictures or the Life of Joseph-François Perrault*, Montréal, Dawson Brothers, Publishers, 1882, xv-291 p.
- BENSON, Eugene, et L.W. CONOLLY, *English-Canadian Theatre*, Toronto, Oxford University Press, « Perspectives on Canadian Culture », 1987, 134 p.
- , *The Oxford Companion to Canadian Theatre*, Toronto, Oxford et New York, Oxford University Press, 1989, xviii-662 p.
- BÉRAUD, Jean (pseud. de Jacques LAROCHE), *350 ans de théâtre au Canada français*, Montréal, Le Cercle du livre de France, « L'encyclopédie du Canada français », 1958, 316 p.
- BERNARD, John, *Retrospections of America, 1797-1811*, édité à partir du manuscrit par Mrs. Bayle Bernard, avec une introduction, des notes et un index par Laurence Hutton et Brander Matthews, New York, Harper and Brothers, 1887, xiii-380 p.
- BERTRAND, Camille, *Histoire de Montréal, 1760-1942*, t. I: 1535-1760, Montréal, Imprimerie des frères des écoles chrétiennes, 1942, 307 p., 2 vol.
- BIBAUD, François-Marie-Uncas-Maximilien, *Bibliothèque canadienne ou annales bibliographiques*, Montréal, Imprimé par Cérat et Bourguignon, 1858, 52 p.
- , *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique*, Montréal, Bibaud et Richer, 1857, 389 p.
- , *Le panthéon canadien. (Choix de biographies.) Dans lequel on a introduit les hommes les plus célèbres des autres colonies britanniques*, Montréal, Cérat et Bourguignon, 1858, 364 p.
- BIBAUD, Michel, *Épîtres, satires, chansons, épigrammes et autres pièces de vers*, Montréal, Imprimés par Ludger Duvernay à l'imprimerie de La Minerve, 1830, 178 p.

- _____, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, publié par J.-G. Bibaud, Montréal, Compagnie d'impression et de publication Lovell, 1878, 512 p. [Réimpression : New York, Johnson Reprint Corporation, 1968.]
- _____, *Histoire du Canada sous la domination anglaise*, Montréal, Imprimerie de Lovell et Gibson, 1844, 418 p.
- _____, *Histoire du Canada sous la domination française*, Montréal, Imprimé et publié par John Jones, 1837, XII-370 p.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, *La première bibliothèque canadienne. La bibliothèque des jésuites de la Nouvelle-France, 1632-1800 / The First Canadian Library. The Library of the Jesuit College of New France*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1972, 62 p.
- BIRDSALL, Peter [V. BROTON, Delores, et Peter BIRDSALL.]
- BLANAR, Michael, « Early British Travelers in French Canada », thèse de doctorat en études anglaises, Montréal, Université de Montréal, 1960, 321 f.
- BLONDIN, Félix (frère Benoît), « L'influence américaine dans la littérature de nos premiers journaux canadiens-français », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, 1942, 251 f.
- BOLLÈME, Geneviève, et collab., *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, t. I, Paris, Mouton, 1965, 238 p., 2 vol.
- BORTHWICK, J. Douglas, *History of the Diocese of Montreal, 1850-1910*, Montréal, John Lovell & Son Limited, 1910, 230 p.
- BOUCHER, Réal, « Le point de vue de sir Robert Shore Milnes sur les problèmes canadiens, 1790-1805 », mémoire de maîtrise ès arts, Ottawa, Université d'Ottawa, 1968, 195 f.
- BOUCHER DE LA BRUÈRE, Pierre (fils), *Le Canada sous la domination anglaise (analyse historique)*, Saint-Hyacinthe, Lussier et Frères, 1863, 80 p.
- [BOUGAINVILLE, LOUIS-ANTOINE DE], *Adventure in the Wilderness. The American Journals of Louis Antoine de Bougainville, 1756-1760*, traduit et édité par Edward Pierce Hamilton, Norman (Oklahoma), University of Oklahoma Press, 1964, 344 p.
- _____, « Le journal de M. de Bougainville », *RAPQ*, 1923-1924, p. 202-393.
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, 243 p.
- _____, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, 229 p.
- BOURGAULT, Raymond, et Louis ROUSSEAU (dir.), *Religiologiques*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970, 172 p.
- BOURINOT, John George, *Canada Under British Rule, 1760-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, « Cambridge Historical Series », 1900, 343 p.
- _____, *The Intellectual Development of the Canadian People. An Historical Review*, Toronto, Hunter, Rose & Co., 1881, XI-128 p.
- _____, *Our Intellectual Strength and Weakness. A Short Historical and Critical Review of Literature, Art and Education in Canada*, Montréal et Londres, s.éd., 1883, XII-99 p.

- BOURQUE, Gilles, *Question nationale et classes sociales au Québec, 1760-1840*, Montréal, Éditions Parti pris, 1970, 352 p.
- BOUTHILLIER, Guy, et Jean MEYNAUD (dir.), *Le choc des langues au Québec (1760-1970). Recueil de textes présentés et commentés*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, XIV-767 p.
- BOYLE, Gertrude M. [V. STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.)]
- BRACQ, Jean-Charlemagne, *L'évolution du Canada français*, Paris, Librairie Plon, et Montréal, Beauchemin, 1927, 457 p.
- BRODEUR, Raymond, « Identité culturelle et identité religieuse. Étude d'un cas : *Le petit catéchisme* du diocèse de Québec, approuvé et autorisé par Mgr J.-O. Plessis, Québec, le 1^{er} avril 1815 », thèse de doctorat, Paris, Université de Paris-Sorbonne, 1982, 512 f.
- (dir.), *Les catéchismes au Québec, 1702-1963*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1990, VIII-456 p.
- BRODEUR, Raymond, et Jean-Paul ROULEAU (dir.), *Une inconnue de la culture. La production des catéchismes en Amérique française*, Québec, Éditions Anne Sigier, 1986, XIV-480 p.
- BROTEN, Delores, et Peter BIRDSALL, *Paper Phoenix. A History of Book Publishing in English Canada*, Victoria, Canlit, 1980, 84 p.
- , *Studies in the Book Trade*, Victoria, Canlit, 1980, 30 p.
- BROWN, Yvonne, « The Origin of French-Canadian Journalism », mémoire de maîtrise ès arts, Kingston (Ont.), Queen's University, 1955, 184 f.
- BRUÈRE, Pierre BOUCHER DE LA [V. BOUCHER DE LA BRUÈRE, Pierre.]
- BRUN, Henri, *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Droit, science, politique », 1970, x-281 p.
- BRUNET, Manon, « Documents pour une histoire de l'édition au Québec avant 1900. Bibliographie analytique », mémoire de maîtrise ès arts, Montréal, Université de Montréal, 1979, IX-278 f.
- , « La littérature française du Québec de 1764 à 1840. Essai pour une sémantique historique », thèse de doctorat en études françaises, Montréal, Université de Montréal, 1984, x-555 f. 2 vol.
- BRUNET, Michel, *Canadiens et Canadiens. Étude sur l'histoire de la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides, 1979, 182 p.
- , *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775. De la révolution canadienne à la Révolution américaine*, Montréal, Fides, 1980, 313 p.
- , *Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1760-1791*, Ottawa, Société historique du Canada, « Brochures historiques », 13, 1962, 24 p.
- BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, nouvelle édition, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, 15 vol.
- BUCHANAN, Arthur W. Patrick, *The Bench and Bar of Lower Canada down to 1850*, Montréal, Burton's, 1925, 219 p.

- BUMSTED, John M. (dir.), *Canadian History before Confederation. Essays and Interpretations*, Georgetown (Ont.), Irwin-Dorsey International, 1972, VIII-514 p.
- , *Documentary Problems in Canadian History. Pre-Confederation*, Georgetown (Ont.), Irwin-Dorsey, 1969, 280 p.
- BUONO, Yolande, « Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal, 1776-1820 », mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, Montréal, Université de Montréal, 1980, 216 f.
- BUONO, Yolande [V. VLACH, Milada, et Yolande BUONO.]
- BURGER, Baudouin, *L'activité théâtrale au Québec, 1765-1825*, Montréal, Éditions Parti pris, 1974, 410 p.
- BURKE, Catherine [V. CIMON, Adèle, et Catherine BURKE.]
- BURT, Alfred Leroy, *The Old Province of Quebec*, introduction de Hilda Neatby, t. I: 1760-1778; t. II: 1778-1791, Toronto, McClelland and Stewart, « The Carleton Library », 38, 1968, 2 vol. [Première édition: 1933.]
- BUXTON, George, *L'influence de la Révolution américaine sur le développement constitutionnel du Canada, 1774-1791*, Paris, E. de Bocard, éditeur, 1929, xv-128 p.
- CALDERISI, Maria, *L'édition musicale au Canada, 1800-1867*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1981, x-124 p.
- CAMERLAIN, Lorraine, « Trois interventions du clergé dans l'histoire du théâtre à Montréal (1789-1790, 1859 et 1872-1874) », mémoire de maîtrise ès arts, Montréal, Université de Montréal, 1979, 118 f.
- CAMERON, Christina, et Jean TRUDEL, *Québec au temps de James Pattison Cockburn*, Québec, Éditions Garneau, 1976, 176 p.
- CAMIER, abbé [V. GIGOT, Daniel, et abbé CAMIER.]
- CAMPEAU, Lucien, *La première mission des jésuites en Nouvelle-France (1611-1613) et les commencements du collège de Québec (1626-1670)*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1972, 128 p.
- [CANADA, ministère de l'Agriculture, sous la direction de l'archiviste], *Catalogue of Pamphlets, Journals and Reports in the Dominion Archives, 1611-1867, with Index*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1911, 230 p.
- CAPRON, Jean, « Le thème du diable dans les lettres canadiennes-françaises du XIX^e siècle », mémoire de maîtrise en lettres françaises, Ottawa, Université d'Ottawa, 1973, vi-150 f.
- CARAYON, Auguste [V. CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie.]
- CARELESS, James M.S. (dir.), *Colonists and Canadiens, 1760-1867*, Toronto, Macmillan of Canada, 1971, ix-278 p.
- CARON, Ivanhoé, *La colonisation de la province de Québec. Débuts du Régime anglais, 1760-1791*, Québec, L'Action sociale, 1923, xvi-338 p.
- CARON, Pierre, « Le livre dans la vie du clergé québécois sous le Régime anglais », mémoire de maîtrise ès arts, Québec, Université Laval, 1980, xvi-148 f.
- CARRIER, Maurice, et Monique VACHON (dir.), *Chansons politiques du Québec*, t. I: 1765-1833, Montréal, Leméac, 1977, 361 p., 2 vol.

- CARRIER, Nicole, « Almanachs et annuaires de la ville de Québec de 1780 à 1900 », mémoire de l'École de bibliothéconomie, Québec, Université Laval, 1964, 91 f.
- CASEY, Magdalen (dir.), *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada*, avec index, t. I : 1493-1877, Ottawa, Imprimeur du roi, F.-A. Acland, 1931, 553 p., 2 vol.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, *La famille de Sales Laterrière*, Québec, Léger Brousseau, éditeur, 1870, 63 p.
- , *Montcalm et Lévis. Guerre du Canada, 1756-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, 2 vol.
- CASSIRER, Ernst, *La philosophie des lumières*, traduit par Pierre Quillet, Paris, Fayard, 1986, 450 p. [Première édition : 1932.]
- CAUCHON, Michel, « L'iconographie de la légende québécoise », thèse de doctorat en arts et traditions populaires, Québec, Université Laval, 1979, xviii-557 f.
- CHABOT, Marie-Emmanuel (sœur Marie-Emmanuel), « Marie de l'Incarnation d'après ses lettres », thèse de doctorat en lettres, Ottawa, Université d'Ottawa, 1945, 294 f.
- CHABOT, Richard, *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (de 1791 aux troubles de 1837-38). La querelle des écoles, l'affaire des fabriques et le problème des insurrections de 1837-38*, Montréal, Hurtubise HMH, « Les Cahiers du Québec/Histoire et documents d'histoire », 1975, 242 p.
- CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*, t. I : 1760-1791, Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur, 1919 ; t. II : 1791-1814, Québec, Librairie Garneau, 1921, 8 vol.
- CHARBONNEAU, Jean, *Des influences françaises au Canada*, t. II : *Études et problèmes. Avant et depuis la cession*, 1918 ; t. III : *Réflexions sur l'histoire constitutionnelle du Canada*, 1920, Montréal, Librairie Beauchemin, 3 vol.
- CHARTIER, Émile, *Au Canada français. La vie de l'esprit, 1760-1925*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, 355 p.
- CHARTIER, Roger, *Lectures et lecteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1987, 369 p.
- CHARTIER, Roger, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA, *L'éducation en France du XVI^e siècle au XVIII^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, 304 p.
- CHARTIER, Roger [V. MARTIN, Henri-Jean, et Roger CHARTIER (dir.)]
- CHARTRAND, Georges-A. (dir.), *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, Montréal, ASTED, 1977, 2 vol.
- CHARTRAND, Luc, Raymond DUCHESNE et Yves GINGRAS, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, 487 p.
- CHARVAT, William, *Literary Publishing in America, 1790-1850*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, « The Canadian Centenary Series », 7, 1959, 94 p.
- CHASLES, Philarète [V. DAINVILLE, D.]

- [CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie], *Le père Pierre Chaumonot de la Compagnie de Jésus. Autobiographie et pièces inédites*, publiées par le P. Auguste CARAYON, Poitiers, 1869, xxx-225 p.
- CHINARD, Gilbert, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1913, viii-448 p. [Réimpression : Genève, Slatkine, 1970.]
- [CIMON, Adèle, et Catherine BURKE], *Les ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. III, Québec, Des presses de C. Darveau, 1866, 731 p., 4 vol.
- COCKINGS, George, *The Conquest of Canada, or the Siege of Quebec. An Historical Tragedy of Five Acts*, Londres, 1766.
- COLBECK, Marjorie [V. STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.)]
- COLGATE, William, *Nahum Mower. An Early Printer of Montreal*, Toronto, s.éd., 1964, 26 p.
- COLLARD, Edgar Andrew, *A Tradition Lives. The Story of « The Gazette », Montreal, founded June 3, 1778*, Montréal, The Gazette Printing Company, 1953, 56 p.
- COLLINS, Arthur Simons, *Authorship in the Days of Johnson. Being a Study of the Relation between Author, Patron, Publisher and Public, 1726-1780*, Londres, Robert Holden & Co., 1927, 278 p.
- , *The Profession of Letters. A Study of the Relation of Author to Patron, Publisher and Public, 1780-1832*, Londres, Routledge & Sons, 1928, 279 p.
- COMEAU, Robert (dir.), *Économie québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, « Les Cahiers de l'Université du Québec », 1969, 495 p.
- COMPÈRE, Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Éditions Gallimard/Julliard, « Archives », 1985, 285 p.
- (dir.), *L'éducation des jésuites (XVI^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 1978, 570 p.
- COMPÈRE, Marie-Madeleine [V. CHARTIER, Roger, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA.]
- CONKLIN, Edwin P. [V. WOOD William, William Henry ATHERTON et Edwin P. CONKLIN (dir.)]
- CONOLLY, L. W., *Theatrical Touring and Founding in North America*, Westport (Conn.), et Londres, Greenwood Press, 1982, 245 p.
- CONOLLY, L. W. [V. BENSON, Eugene, et L. W. CONOLLY.]
- Constitutionalism and Nationalism in Lower Canada*, introduction de Ramsay Cook, Toronto, University of Toronto Press, 1969, 94 p.
- CORBETT, Ross A., « The Origin and Evolution of the « collèges classiques » in Canada before 1800 », mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université McGill, 1966, iv-148 f.
- CORMIER, Louis-Philippe (dir.), *Lettres de Margry à Parkman, 1872-1892*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, « Cahiers du Centre de recherche en civilisation canadienne-française », 11, 1977, 217 p.

- COWAN, Helen I., *British Emigration to British North America, 1783-1837*, Toronto, University of Toronto Library, 1928, 275 p.
- CRAIG, Gerald M. (dir.), *Early Travellers in the Canadas*, Toronto, The Macmillan Company of Canada, 1955, xxxvi-300 p.
- , *Upper Canada. The Formative Years, 1784-1841*, Toronto, McClelland and Stewart, 1984, xiv-315 p.
- CRÉQUINIÈRE, M. DE LA [V. LA CRÉQUINIÈRE, M. DE.]
- CROSS, Michael S., et Gregory S. KEALEY (dir.), *Pre-Industrial Canada, 1760-1849*, Toronto, McClelland and Stewart, 1982, 211 p.
- DAGNEAU, G.-H. (dir.), *Rapport de la semaine d'histoire tenue à Québec du 10 au 16 mai 1976 sous le thème « Québec 1800-1835 »*, Québec, s.éd., 1977, 237 p.
- DAINVILLE, D. (pseud. de Philarète CHASLES), *Beautés de l'histoire du Canada, ou époques remarquables, traits intéressants, mœurs, usages, coutumes des habitans du Canada, tant indigènes que colons, depuis sa découverte jusqu'à ce jour*, Paris, Bossange Frères, libraires, 1821, iv-511 p.
- DAINVILLE, François DE, *La naissance de l'humanisme moderne*, Paris, Beauchesne et ses Fils, « Les jésuites et l'éducation de la société française », 1940, xx-390 p. [Réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1969.]
- DALTON, Roy Clinton, *The Jesuits' Estates Questions, 1760-1888. A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, ix-201 p.
- DANDURAND, Albert, *Nos orateurs*, Montréal, Éditions de l'Action canadienne-française, « Les jugements », 1938, 232 p.
- DANIEL, Olivier, « Philéas Gagnon, bibliophile », mémoire de maîtrise ès arts, Montréal, Université de Montréal, 1976, 96 f.
- DARNTON, Robert, *L'aventure de l'« Encyclopédie », 1775-1800. Un best-seller au siècle des lumières*, traduit par Marie-Alyx Revellat, préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris, Librairie académique Perrin, 1982, 445 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Mgr Joseph-Octave Plessis, premier archevêque de Québec*, Montréal, Cadieux et Derome, 1883, 64 p.
- DAWSON, Samuel Edward, *Copyright in Books. An Inquiry into Its Origin and an Account of the Present State of the Law in Canada*, Montréal, Dawson Brothers, Publishers, 1882, 40 p.
- DECHÊNE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, « Civilisations et mentalités », 1974, 588 p.
- DELANGLEZ, Jean, *Louis Jolliet, vie et voyages (1645-1700)*, Montréal, Fides, « Les études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française », 1950, 435 p.
- DELMAS, Bruno [V. MARTIN, Henri-Jean, avec la collaboration de Bruno DELMAS.]
- DEMERS, Clovis, « Musique et théâtre à Québec, 1764-1900 », mémoire de licence en histoire, Québec, Université Laval, 1955, 34 f.
- DESNÉ, Roland [V. ABRAHAM, Pierre, et Roland DESNÉ (dir.).]

- DIDEROT, Denis, et Jean LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. XII, à Neufchâtel, Chez Samuel Faulche & Compagnie, libraires & imprimeurs, 1751-1780, 23 vol.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution, 1791-1802*, Québec, s.éd., 1905, XIV-447 p.
- , *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en diverses langues dans et hors la province de Québec*, 1^{er} supplément, 1904-1912, Québec, s.éd., 1912, 76 p.
- , *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours, 1764-1906*, t. III, Québec, s.éd., 1907, VIII-228 p., 4 vol.
- , *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie jusqu'à nos jours, 1764-1905*, Québec, s.éd., 1905, 175 p.
- , *Pierre Bédard et ses fils*, Québec, Typographie Laflamme & Proulx, « Galerie historique », I, 1909, 272 p.
- DIONNE, René (dir.), *Le Québécois et sa littérature*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1984, 462 p.
- Discours et histoire. Textes des communications présentées au colloque tenu les 10 et 11 novembre 1977*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1979, 150 p.
- DOUCETTE, Léonard Eugène, *Theatre in French Canada. Laying the Foundations, 1606-1867*, Toronto, University of Toronto Press, « Romance Series », 52, 1984, x-290 p.
- DOUGHTY, Arthur G., et Duncan McARTHUR (dir.), *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*, Ottawa, Imprimé par J. de L. Taché, « Document parlementaire », 29c, 1915, XIII-582 p.
- DOUGHTY, Arthur G., en collaboration avec George William PARMELEE, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, Québec, Dussault & Proulx, 1901, 6 vol.
- DOUGHTY, Arthur G., et Adam SHORTT (dir.), *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, 2^e édition, Ottawa, Imprimeur du roi, 1921, XIX-564 p. [Paraît aussi en anglais en 1918.]
- DOUGHTY, Arthur G. [V. SHORTT, Adam, et Arthur G. DOUGHTY (dir.).]
- DOUTRE, Gonzalve, et Edmond LAREAU, *Le droit civil canadien suivant l'ordre établi par les codes*, t. I: *Histoire générale du droit canadien (1492-1791)*, Montréal, Alphonse Doutre et Cie, libraires-éditeurs, 1872, XVII-784 p., seul vol. paru.
- DOUVILLE, J.-A.-Ir., *Histoire du collège-séminaire de Nicolet, 1803-1903*, t. I: *1803-1860*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1903, XII-459 p., 2 vol.
- DROLET, Antonio, *Les bibliothèques canadiennes (1604-1960)*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1965, 234 p.

- _____, *La ville de Québec, histoire municipale. Régime anglais jusqu'à l'incorporation (1759-1833)*, Québec, Société historique de Québec, « Cahiers d'histoire », 17, 1965, 144 p.
- DUBOIS, Jacques, *L'institution de la littérature*, Paris, Nathan, et Bruxelles, Labor, « Dossiers media », 1978, 188 p.
- DUCHESNE, Louis, Suzanne MESSIER et Conrad SABOURIN, *La population du Québec. Bibliographie démographique*, Québec, Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, « Documentation », 2, 1980, 206 p.
- DUCHESNE, Raymond [V. CHARTRAND, Luc, Raymond DUCHESNE et Yves GINGRAS.]
- DUNLAP, William, *History of the American Theatre and Anecdotes of the Principal Actors*, New York, Burt Franklin, 1963, xii-387 p. [Première édition: 1797.]
- DUROCHER, René, Paul-André LINTEAU et collab., *Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal Express, « Études d'histoire du Québec », 1, 1971, 127 p.
- DUROCHER, Roger, « L'imprimerie dans la ville de Québec », mémoire de maîtrise en administration, Québec, Université Laval, 1949, vi-62 f.
- EDWARDS, Murray Dallas, *A Stage in Our Past. English-Language Theatre in Eastern Canada from 1790's to 1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, xii-211 p.
- EID, Nadia, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 318 p.
- EVANS, Karen [V. STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.)]
L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec, Montréal, Les Conférences Ægidius-Fauteux, 1980, 78 p.
- FABRE-SURVEYER, Édouard [V. AUDET, Francis-J., et Édouard FABRE-SURVEYER.]
- FALLONA, Margaret Mary, « Le Canada vu par les visiteurs entre 1760 et 1810 », mémoire de maîtrise ès arts, Québec, Université Laval, 1951, viii-95 f.
- FARIBAUT, Georges-Barthélemi, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada*, Québec, W. Cowan, 1837, 207 p. [Réimpression: New York, Johnson Reprints Corporation, 1966.]
- FAUTEUX, Ægidius, *Les bibliothèques canadiennes. Étude historique*, Montréal, Arbour & Dupont, 1916, 45 p. [Parut dans *La Revue canadienne*, vol. XVII, n^{os} 2-3 (février-mars 1916), p. 97-114 et 193-217.]
- _____, *The Introduction of Printing into Canada. A Brief History*, Montréal, Rolland Paper Company, 1930, xii-178 p.
- FEE, Norman, *Catalogue des pamphlets, journaux et rapports déposés aux Archives publiques du Canada, 1611-1867, suivi d'un index*, 2^e édition, Ottawa, J. de L. Taché, 1916, 471 p.
- FERLAND, Jean-Baptiste-Antoine, *Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, Québec, Imprimerie de Léger Brousseau, 1878, 288 p.

- FITZPATRICK, Marjorie Ann, « The Fortunes of Molière in French Canada », thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1968, xxx-518 f.
- FLENLEY, Ralph (dir.), *Essays in Canadian History Presented to George Mackinnon Wrong*, Toronto, Macmillan, 1939, 372 p.
- FLEURET, Maurice, « L'éducation morale au petit séminaire de Québec, 1668-1857 », mémoire de diplôme d'études supérieures en histoire, Québec, Université Laval, 1977, xxx-504 f.
- FOUCAULT, Michel, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1966, 275 p.
- FRASER, Ian Forbes, *Bibliography of French Canadian Poetry*, part I : *From the Beginning of the Literature through the École littéraire de Montréal*, New York, Columbia University, 1935, vi-105 p.
- FRÉCHETTE, Louis, *La légende d'un peuple. Poésies choisies. Première série*, préface de Jules Claretie, illustrations de Henri Julien, Montréal, Éditions Beauchemin, 1941, 234 p.
- FRÉGault, Guy, *Le XVIII^e siècle canadien. Études*, Montréal, HMH, « Constantes », 16, 1968, 387 p.
- , *Le grand marquis, Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane*, Montréal, Fides, 1952, 481 p.
- , *La guerre de la Conquête*, Montréal et Paris, Fides, 1955, 514 p.
- FRÉGault, Guy, et Marcel TRUDEL (dir.), *Histoire du Canada par les textes*, t. I : *1534-1854*, édition revue et augmentée, Montréal, Fides, 1963, 262 p., 2 vol.
- FROST, Stanley Brice, *McGill University for the Advancement of Learning*, t. I : *1801-1895*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1980, xxii-313 p., 2 vol.
- FURET, François, et Jacques OZOUF, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 1977, 2 vol.
- FURETIÈRE, Antoine (dir.), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, 3 vol.
- GAGNON, Gilberte [V. RATTÉ, Alice, et Gilberte GAGNON.]
- GAGNON, Philéas, *Essai de bibliographie canadienne*, t. I : *Inventaire d'une bibliographie comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents, avec des notes bibliographiques*, Québec, Imprimé pour l'auteur, 1895 [Réimpression : Dubuque (Iowa), W.C. Brown Reprints Library, 1962.]; t. II : *Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents ajoutés à la collection Gagnon, depuis 1895 à 1909 inclusivement, d'après les notes bibliographiques et le catalogue de l'auteur*, préface de Victor Morin, Montréal, Publié par la cité de Montréal, 1913, 2 vol.
- GALARNEAU, Claude, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, 287 p.

- _____, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, préface d'André Latreille, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », 16, 1970, xi-401 p.
- GALARNEAU, Claude, et Elzéar LAVOIE (dir.), *France et Canada français du XVI^e siècle au XX^e siècle. Colloque de Québec, 10-12 octobre 1963*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », 7, 1966, 322 p.
- GALARNEAU, Claude, et Maurice LEMIRE (dir.), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 269 p.
- GALLAYS, François [V. WYCZYNSKI, Paul, François GALLAYS et Sylvain SIMARD (dir.).]
- GALLICHAN, Gilles, « Bibliothèques et culture au Canada après la Conquête, 1760-1800 », mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, Montréal, Université de Montréal, 1975, vi-145 f.
- _____, « Le livre et la politique au Bas-Canada, 1791-1849 », thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval, 1989, xii-599 f.
- GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 4^e édition, Montréal, Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 1882, 4 vol.
- GASCON, Adélar, « L'œuvre de François-Joseph Cugnet. Étude historique », mémoire de maîtrise en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1941, 108 f.
- _____, « Pierre Du Calvet. Monographie », thèse de doctorat en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1947, 280 f.
- GASPÉ, Philippe-Ignace-François AUBERT DE [V. AUBERT DE GASPÉ, Philippe-Ignace-François.]
- GASPÉ, Philippe-Joseph AUBERT DE [V. AUBERT DE GASPÉ, Philippe-Joseph.]
- GAUTHIER, Henri, *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, Au séminaire de Saint-Sulpice, 1912, xxv-150 p.
- GAUVIN, Lise, et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Éditions Labor, 1985, 272 p.
- GENETTE, Gérard, *Palimpsestes*, Paris, Seuil, « Poétique », 1982, 467 p.
- GÉRIN, Elzéar, *La presse canadienne. « La Gazette de Québec »*, Québec, J.-N. Duquet et Cie, 1864, 65 p.
- GIGOT, Daniel, et abbé CAMIER, *Institutiones philosophicæ ad usum Seminarium Tullensis*, Editore D. Parisi, Tulli Leucorum, Apud J. Carez, 1769, 5 vol.
- GILLIS, Duncan Hugh, *Democracy in the Canadas, 1759-1867*, Toronto, Oxford University Press, 1951, x-217 p.
- GINGRAS, Yves [V. CHARTRAND, Luc, Raymond DUCHESNE et Yves GINGRAS.]
- GOFFLOT, Louis-V., *Le théâtre au collège du Moyen Âge à nos jours*, avec bibliographie et appendices, préface de Jules Claretie, Paris, H. Champion, et New York, Burt Franklin, 1907, xiv-336 p.

- GOLDRING, Philip, *The English Language Press at Quebec, 1800-1841*, Ottawa, Historic Sites and Monuments, Board of Canada, Agenda Papers, novembre 1976, p. 357-391.
- GOSSELIN, Amédée-Edmond, *L'instruction au Canada sous le Régime français (1635-1760)*, Québec, Typographie Laflamme & Proulx, 1911, 501 p.
- GOSSELIN, Auguste, *Le docteur Labrie. Un bon patriote d'autrefois*, Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs, 1903, VIII-198 p.
- , *L'Église du Canada après la Conquête*, première partie: 1760-1775, 1916; deuxième partie: 1775-1789, 1917, Québec, Imprimerie Laflamme.
- , *Mélanges historiques*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1920, 143 p.
- GRAHAM, Franklin Thomas, *Histrionic Montreal. Annals of the Montreal Stage with Biographical and Critical Notices of the Plays and Players of a Century*, 2^e édition, Montréal, John Lovell, 1902, 302 p.
- GRAHAM, John H., *Outlines of the History of Freemasonry in the Province of Quebec*, Montréal, John Lovell, 1892, 645 p.
- GRANDPRÉ, Pierre DE (dir.), *Histoire de la littérature française du Québec*, t. I, Québec, Librairie Beauchemin, 1967, 368 p., 4 vol.
- GRANT, John Webster (dir.), *A History of the Christian Church in Canada*, t. II: *The Church in the British Era. From the British Conquest to Confederation*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1972, XII-230 p., 3 vol.
- GRAY, Hugh, *Letters from Canada, Written during a Residence there in the Years 1806, 1807 and 1808, Shewing the Present State of Canada, Its Productions, Trade, Commercial Importance and Political Relations. Illustrative of the Laws, the Maners of the People and the Peculiarities of the Country and Its Climate: Exhibiting also the Commercial Importance of Nova-Scotia, New Brunswick & Cape-Breton: and Their Increasing Ability, in Conjunction with Canada, to Furnish the Necessary Supplies of Lumber and Provisions to Our West-India Islands*, Londres, Longman, Hurst, Rees and Orme, 1809, 406 p.
- GREER, Allan, *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, XVI-303 p.
- [GRÉGOIRE, Henri-Baptiste], *Lettres à Grégoire sur les patois de France, 1790-1794*, réimpression en fac-similé de l'édition faite en 1880 par A. Gazier à Paris, Genève, Slatkine Reprints, 1969, 353 p.
- GREIG, Peter E., « Fleury Mesplet (1734-1794), the First French Printer in the Dominion of Canada. A Bibliographical Discussion », mémoire de maîtrise ès arts, Leeds (Angleterre), Institute of Bibliography and Textual Criticism, 1974, IV-214 f.
- GRENON, Michel (dir.), *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Montréal, Hurtubise HMH, « Les Cahiers du Québec/Histoire », 1989, 269 p.
- GRIMSLEY, Ronald (dir.), *The Age of Enlightenment, 1715-1789*, Harmondsworth, Penguin Books, 1979, 504 p.

- GROULX, Lionel, *L'enseignement français au Canada*, t. I: *Dans le Québec*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931, 327 p., 2 vol.
- , *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. II: *Le Régime britannique au Canada*, Montréal, Fides, 1960, 442 p., 4 vol. [Première édition: 1952.]
- , *Lendemain de Conquête. Cours d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, 1919-1920*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 235 p. [Réédition: Montréal, Stanké, «Québec 10/10», 1977, 199 p.]
- , *Notre maître, le passé*, 3^e série: *La Providence et la Conquête anglaise de la Nouvelle-France*, Montréal, Librairie Granger Frères, 1944, 318 p.
- GUAY, André L., «Lower Canadian Constitutional Thought as Seen through *Le Canadien* and *The Quebec Mercury* (1804-1823)», mémoire de maîtrise en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1975, 201 f.
- GUIMOND, Lionel, «La *Gazette de Montréal* de 1785 à 1790», mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal, 1958, 304 f.
- GUNDY, Henry Pearson, *Book Publishing and Publishers in Canada before 1900*, Toronto, Société bibliographique du Canada/Bibliographical Society of Canada, 1957, v-54 p.
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 324 p.
- HAIGHT, Willet Ricketson, *Canadian Catalogue of Books*, part I: *1791-1895*, Toronto, Haight, 1896, 130 p.
- HALDEN, Charles ab der, *Études de littérature canadienne-française*, Paris, F.R. de Rudeval, 1904, CIV-352 p.
- HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, xxvi-1364 p.
- HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, «Les Cahiers de l'Institut d'histoire», 3, 1960, 137 p.
- (dir.), *Histoire du Québec*, Montréal, Éditions France-Amérique, 1978, 538 p.
- HAMELIN, Jean, et Marcel HAMELIN, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, 124 p.
- HAMELIN, Jean [V. VOISINE, Nive, avec la collaboration d'André BEAULIEU et de Jean HAMELIN.]
- HAMELIN, Marcel [V. HAMELIN, Jean, et Marcel HAMELIN.]
- HAMILTON, Edward Pierce [V. BOUGAINVILLE, Louis-Antoine DE.]
- HAMILTON, Roberta, *Feudal Society and Colonization. The Historiography of New France*, Gananoque (Ont.), Langdale Press, 1988, 135 p.
- HARE, John, *Les Canadiens français aux quatre coins du monde. Une bibliographie commentée des récits de voyages, 1670-1914*, Québec, Société historique de Québec, 1964, 213 p.

- _____, « Lexicologie politique au Canada français (1784-1812) », thèse de doctorat en linguistique, Québec, Université Laval, 1970, 532 f.
- _____, *La pensée socio-politique au Québec, 1784-1812. Analyse sémantique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 102 p.
- _____, (dir.), *Anthologie de la poésie québécoise du XIX^e siècle (1790-1890)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 410 p.
- HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDELL, *Histoire de la ville de Québec, 1608-1871*, Montréal, Boréal et Musée canadien des civilisations, 1987, 399 p.
- HARE, John, et Jean-Pierre WALLOT, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1840. Bibliographie analytique*, t. I : 1801-1810, préface de Lionel Groulx, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, xxiii-381 p., seul vol. paru.
- _____, (dir.), *Confrontations. Choix de textes sur des problèmes politiques, économiques et sociaux du Bas-Canada (1806-1810)*, Trois-Rivières, Éditions du Boréal Express, 1970, 323 p.
- HARE, John [V. HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI.]
- HARRIS, R. Cole, et John WARKENTIN, *Canada before Confederation. A Study in Historical Geography*, Toronto, Oxford University Press, 1974, xiv-338 p.
- HARRIS, Robin Sutton, *A History of Higher Education in Canada, 1663-1960*, Toronto, University of Toronto Press, « Studies in the History of Higher Education in Canada », 7, 1976, xxiv-715 p.
- HARTNOLL, Phyllis, *The Oxford Companion to the Theatre*, Londres, Oxford University Press, 1951, 887 p.
- HARVEY, Fernand, *Bibliographie de six historiens québécois : Michel Bibaud, François-Xavier Garneau, Thomas Chapais, Lionel Groulx, Fernand Ouellet, Michel Brunet*, Québec, Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, 1970, 43 p.
- HAUCHECORNE, abbé, *Abrégé latin de philosophie, avec une introduction et des notes françaises*, Paris, Chez l'auteur, 1784, 2 vol.
- HAZARD, Paul, *La pensée européenne au XVIII^e siècle, de Montesquieu à Lessing*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1963, 469 p. [Première édition : 1946.]
- HENRIPIN, Jacques, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine, Bureau fédéral de la statistique, 1968, xxxi-425 p.
- HERIOT, George, *The History of Canada from Its First Discovery, Comprehending an Account of the Original Establishment of the Colony of Louisiana*, Londres, T.N. Longman and O. Rees, 1804, xv-616 p.
- _____, *Travels through the Canadas, Containing a Description of the Picturesque Scenery on Some of the Rivers and Lakes with an Account of the Productions, Commerce, and Inhabitants of those Provinces, to which Is Subjoined a Comparative View of the Manners and Customs of Several of the Indian Nations of North and South America*, Londres, Richard Philips, 1807, xi-602 p.
- [HOUDET, Antoine-Jacques], *Cours abrégé de belles-lettres, à l'usage du collège de Montréal*, Montréal, De l'imprimerie de C.P. Leprohon, 1840, 180 p.

- _____, *Cours abrégé de rhétorique, à l'usage du collège de Montréal*, Montréal, Leclère et Jones, imprimeurs, 1835, 246 p.
- HOULE, Gérard, « Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux, 1764-1820, aux archives du collège Sainte-Marie », Montréal, Université de Montréal, École des bibliothécaires, 1942, 47 f.
- HOULÉ, Léopold, *L'histoire du théâtre au Canada français. Pour un retour aux classiques*, Montréal, Fides, 1945, 170 p.
- HUFTON, Olwen, *Europe. Privilege and Protest, 1730-1789*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, « History of Europe Series », 1980, 398 p.
- HURTIG, Mel (dir.), *L'encyclopédie du Canada*, adaptation française de la *Canadian Encyclopedia*, Montréal, Stanké, 1987, 3 vol.
- Index to the Archival Publications of the Quebec Literary and Historical Society, 1824-1924*, Québec, L'Événement Press, 1923, 215 p.
- JOLOIS, Jean-Jacques, *Joseph-François Perrault (1753-1844) et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada*, préface de Jean-Guy Cardinal, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 268 p.
- JULIA, Dominique [V. CHARTIER, Roger, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA.]
- JULIEN, Bernard [V. WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN et Hélène BEAUCHAMP-RANK (dir.).]
- JULIEN, Bernard [V. WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX.]
- KALLMANN, Helmut, *A History of Music in Canada, 1534-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, 317 p.
- KALLMANN, Helmut, Gilles POTVIN et Kenneth WINTERS, *Encyclopédie de la musique au Canada*, Montréal, Fides, 1983, xxxi-1142 p.
- KEALY, Gregory S. [V. CROSS, Michael S., et Gregory S. KEALY (dir.).]
- KEITH, William J., *Canadian Literature in English*, Londres et New York, Longman, 1985, xi-287 p.
- KENNEDY, W.P.M., et Gustave LANCTOT (dir.), *Rapports sur les lois de Québec, 1767-1770*, Ottawa, F.A. Acland, « Publications des Archives publiques du Canada », 12, 1931, 96 p.
- KESTERTON, Wilfred H., *A History of Journalism in Canada*, préface de Wilfrid Eggleston, Toronto, McClelland and Stewart, « The Carleton Library », 36, 1967, 304 p.
- KLINCK, Carl F. (dir.), *Histoire littéraire du Canada. Littérature canadienne de langue anglaise*, traduit par Maurice Lebel, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, 1105 p.
- KLINKENBERG, Jean-Marie [V. GAUVIN, Lise, et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.).]
- KORCHINSKI, Bonace, « Evidence of the Enlightenment in the Quebec Newspapers, 1785-1795 », mémoire de maîtrise ès arts, Régina, University of Saskatchewan, 1973, x-131 f.

- KORSHIN, Paul J. (dir.), *The Widening Circle. Essays on the Circulation of Literature in Eighteenth Century Europe*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, « The Haney Foundation Series », 20, 1976, 204 p.
- LABOSSIERE, Camille (dir.), *Translation in Canadian Literature. Symposium 1982*, Ottawa, University of Ottawa Press, « Canadian Writers », 9, 1983, 130 p.
- LACELLE, Claudette, *La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840*, Ottawa, Parcs Canada, « Histoire et archéologie », 23, 1979, 110 p.
- LA CRÉQUINIÈRE, M. DE, *Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec celles des Juifs & des autres peuples de l'Antiquité*, Bruxelles, G. de Backer, 1704, 252-[5] p.
- LAFLAMME, Jean, et Rémi TOURANGEAU, *L'Église et le théâtre au Québec*, Montréal, Fides, 1979, 355 p.
- LAFRANCE, Marc [V. HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDELL.]
- LAGRAVE, Jean-Paul DE, *Fleury Mesplet (1734-1794). Diffuseur des lumières au Québec*, Montréal, Patenaude Éditeur, 1985, xv-503 p.
- , *Histoire de l'information au Québec*, Montréal, La Presse, « Jadis et naguère », 1980, 245 p.
- , *Les journalistes démocrates du Bas-Canada, 1791-1840*, Montréal, Éditions de Lagrave, « Liberté », 1975, 248 p.
- , *Les origines de la presse au Québec, 1660-1791*, Montréal, Éditions de Lagrave, « Liberté », 1975, 157 p.
- LAGRAVE, Jean-Paul DE, et Jacques G. RUELLAND, *Premier journaliste de langue française au Canada. Valentin Jautard, 1736-1787*, préface de Jean-Louis Gagnon, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1989, 390 p.
- LAMARCHE, Gustave, *Jonathas. Drame biblique en quatre actes et cinq tableaux. Avec chœurs, musique de scène et danse*, s.l., s.éd., 1933, 76 f. [Texte ronéotypé.]
- LAMBERT, James Harold, « Monseigneur, the Catholic Bishop Joseph-Octave Plessis, Church, State and Society in Lower Canada. Historiography and Analysis », thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval, 1981, 1300 f.
- LAMBERT, John, *Travels through Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807, & 1808. To Which Are Added, Biographical Notices and Anecdotes of Some of the Leading Characters in the United States*, third edition, London, Baldwin, Cradock, and Joy, 1816, 2 vol.
- , *Travels through Lower Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807 & 1808. To Which Are Added, Biographical Notices and Anecdotes of Some of the Leading Characters in the United States; and of Those Who Have, at Various Periods, Borne a Conspicuous Part in the Politics of that Country*, Londres, Richard Philips, 1810, 3 vol.
- LAMONDE, Yvan, *La philosophie et son enseignement au Québec (1605-1920)*, Montréal, Hurtubise HMH, « Les Cahiers du Québec », 1980, 312 p.

- (dir.), *Les bibliothèques personnelles au Québec. Inventaire analytique et préliminaire des sources*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1983, 131 p.
- , *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, 368 p.
- LANCOT, Gustave, *Le Canada et la Révolution américaine*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1965, 330 p.
- , *L'œuvre de la France en Amérique du Nord. Bibliographie sélective et critique*, Montréal, Fides, 1951, 185 p.
- LANCOT, Gustave [V. KENNEDY, W.P.M., et Gustave LANCOT (dir.)]
- LANDE, Lawrence, *The Lawrence Lande Collection of Canadiana in the Redpath Library of McGill University. A Bibliography*, colligée et annotée par Lawrence Lande, avec une introduction d'Edgar Andrew Collard, Montréal, The Lawrence Lande Foundation for Historical Research, 1965, xxxv-301 p.
- , *Old Lamps Aglow. An Appreciation of Early Canadian Poetry*, Montréal, s.éd., 1957, xiv-329 p.
- LANDELS, Isabel, « La correspondance de madame Bégon », thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1947, 235 f.
- LANGDON, David J. [V. BADIR, Magdy G., et David J. LANGDON.]
- LANGLOIS, Égide, « Livres et lecteurs à Québec, 1760-1799 », mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1984, 112 f.
- LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1934, 309 p.
- LAPORTE, Dominique [V. BALIBAR, Renée, et Dominique LAPORTE.]
- LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, viii-496 p.
- , *Histoire du droit canadien depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours*, t. II: *Domination anglaise*, Montréal, A. Périard, libraire-éditeur, 1889, 544 p., 2 vol.
- , *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, 1877, 351 p.
- LAREAU, Edmond [V. DOUTRE, Gonzalve, et Edmond LAREAU.]
- LAROCHE, Jacques [V. BÉRAUD, Jean.]
- LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, François-Alexandre-Frédéric, DUC DE, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795, 1796 et 1797*, Paris, Du Pont, imprimeur-libraire, 1799, 8 vol. [Traduction: *Travels through the United States of North America, the country of the Iroquois and Upper Canada, in the years 1795, 1796 and 1797; with an authentic account of Lower Canada*, Londres, 1799, 2 vol.]
- LARTHOMAS, Pierre, *Le théâtre en France au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1848, 1980, 127 p.
- LATHUILLÈRE, Roger (dir.), *Mélanges offerts à M. le Professeur Frédéric Deloffre. Langue, littérature du XVII^e et du XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1990, 771 p.

- LATOUCHE, Daniel (dir.), avec la collaboration de Diane POLIQUIN-BOURASSA, *Le manuel de la parole. Manifestes québécois*, t. I: 1760 à 1899, Sillery, Éditions du Boréal Express, 1977, 215 p., 3 vol.
- LAURENT, Monique, « Catalogue inventaire de la bibliothèque du séminaire de Québec », thèse de maîtrise ès arts, Québec, Université Laval, 1973, xiv-103 f.
- Laurin, Joseph (dir.), *Le chansonnier canadien ou nouveau recueil de chansons*, Québec, Librairie rue Ste-Ursule, 1838, 180 p.
- LAVOIE, Elzéar [V. GALARNEAU, Claude, et Elzéar LAVOIE (dir.).]
- LAVOIE, Pierre, *Pour suivre le théâtre au Québec. Les ressources documentaires*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1985, 521 p.
- LEBEL, Jean-Marie, « Ludger Duvernay et *La Minerve*. Étude d'une entreprise de presse montréalaise de la première moitié du XIX^e », mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1982, xxviii-222 f.
- LEBEL, Marc, Pierre SAVARD et Raymond VÉZINA, *Aspects de l'enseignement au petit séminaire de Québec (1765-1945)*, Québec, Société historique de Québec, 1968, 221 p.
- LEBRUN, François [V. PARIAS, Louis-Henri (dir.).]
- LEBRUN, Isidore, *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, Paris, Treutel et Würtz, 1833, 538 p.
- LEFEBVRE, Jacqueline, *L'abbé Philippe Desjardins. Un grand ami du Canada, 1753-1833*, préface de Claude Galarneau, Québec, Société historique de Québec, « Cahiers d'histoire », 34, 1982, xiv-285 p.
- LEFORT, André, « Le point de vue de lord Dorchester sur les problèmes canadiens, entre 1786 et 1791 », mémoire de maîtrise en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1966, 84 f.
- LÉGER, Jean-Marc, « Les répercussions politiques et sociales sur les Canadiens de l'invasion par les insurgés des treize colonies en 1775 », mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal, 1949, 104 f.
- LÉGER, Jules, *Le Canada français et son expression littéraire*, Paris, Librairie Nizet et Bastard, 1938, 211 p.
- LE JEUNE, Louis[-Marie], *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 2 vol.
- LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, « Histoire religieuse du Canada », 1968, xxvii-559 p.
- LEMIEUX, Lucien [V. VOISINE, Nive (dir.).]
- LEMIRE, Maurice [V. GALARNEAU, Claude, et Maurice LEMIRE (dir.).]
- LE MOINE, James MacPherson, *Maple Leaves*, Québec, Hunter, Rose & Co., 1863-1906, 7 vol.
- _____, *Quebec Past and Present. A History of Quebec, 1608-1876*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1876, vii-466 p.

- LEMOINE, Réjean, « Le marché du livre à Québec, 1764-1839 », mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1981, xv-237 f.
- LETOCHA, Louise, « Les origines de l'art de l'estampe au Québec », mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Montréal, Université de Montréal, 1975, VIII-136 f.
- LINTEAU, Paul-André [V. DUROCHER, René, Paul-André LINTEAU et collab.]
- LOCRE DE ROISSY, Jean-Guillaume, BARON DE, *Discussions sur la liberté de la presse, la censure, la propriété littéraire, l'imprimerie et la librairie, qui ont eu lieu dans le Conseil d'État pendant les années 1808, 1809, 1810 et 1811*, Paris, Garnery, 1819, 300 p.
- LORTIE, Jeanne d'Arc, *La poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Vie des lettres québécoises », 13, 1975, ix-535 p.
- LUNN, Alice Jean, *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*, traduit par Brigitte Monel-Nish, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, « Histoire économique et sociale du Québec », 1986, 348 p.
- MCARTHUR, Duncan [V. DOUGHTY, Arthur G., et Duncan MCARTHUR (dir.)]
- MCDougALL, R.L., « A Study of Canadian Periodical Literature of the Nineteenth Century », thèse de doctorat en littérature anglaise, Toronto, University of Toronto, 1950, 412 f.
- MCGEE, Timothy J., *The Music of Canada*, New York, W.W. Norton & Company, 1985, XII-257 p.
- MCKAY, W.A. [V. WALLACE, William Stewart (dir.)]
- MAILHOT, Laurent, *La littérature québécoise*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1579, 1974, 127 p.
- MALCHELOSSE, Gérald (dir.), *Mélanges historiques. Études éparses et inédites de Benjamin Sulte*, t. V : 1919 ; t. VII : 1921, Montréal, G. Ducharme, 21 vol.
- MANNING, Helen Taft, *The Revolt of French Canada, 1800-1835. A Chapter in the History of the British Commonwealth*, Toronto, The Macmillan Company of Canada, 1962, xx-426 p.
- MARIE-MÉDÉRIC, frère, « Un siècle de voltairianisme au Canada français (1760-1875) », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, 1939, iv-430 f.
- MARION, Séraphin, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, t. I : *La phase bilingue*, 1939 ; t. II : *La phase française*, 1940 ; t. III : *La phase canadienne*, 1942, Hull, Éditions L'Éclair, et Ottawa, Éditions de l'Université, 9 vol.
- MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil, 1965, 645 p.
- MARTIN, Henri-Jean, et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II : *Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, 653 p., 4 vol.
- MARTIN, Henri-Jean, avec la collaboration de Bruno DELMAS, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, préface de Pierre Chaunu, Paris, Librairie académique Perrin, « Histoire et décadence », 1988, 518 p.
- MARTIN, Yves [V. RIOUX, Marcel, et Yves MARTIN (dir.)]

- MATIVAT, Daniel, « Le personnage du diable dans le conte littéraire québécois au XIX^e siècle. Étude socio-textuelle », mémoire de maîtrise en études littéraires, Université du Québec à Montréal, 1979, 162 f.
- MATVEJEVITCH, Predrag, *Pour une poétique de l'événement. La poésie de constance*, suivi de *L'engagement et l'événement*, Paris, Union générale d'éditions, 1979, 311 p.
- MAURAUULT, Olivier, *Moisson de Ville-Marie*, Montréal, Fides, 1942, 198 p.
- , *Le petit séminaire de Montréal*, Montréal, Librairie de L.-J.-A. Derome, 1918, 237 p.
- , *La vie intellectuelle au temps de Garneau*, Montréal, s.éd., 1945, 15 p.
- MEILLEUR, Jean-Baptiste, *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada. Étant un exposé des principaux faits qui ont eu lieu relativement à l'éducation depuis 1615 jusqu'à 1855 inclusivement*, Montréal, J.-B. Rolland & Fils, 1860, XIV-389 p.
- MELANÇON, Joseph, Clément MOISAN et Max ROY, *Le discours d'une didactique. La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1967)*, Québec, Université Laval, CRELIQ, « Recherche », 1, 1988, 451 p.
- Mélanges André Latreille*, Lyon, Audin, 1972.
- Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978, 249 p.
- MENANT, Sylvain, *La chute d'Icare. La crise de la poésie française, 1700-1750*, Genève, Librairie Droz, 1981, 395 p.
- MÉNARD, Jean [V. WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX.]
- MERLIN, Geneviève [V. BALIBAR, Renée, avec la collaboration de Geneviève MERLIN et de Gilles TRET.]
- MESSIER, Suzanne [V. DUCHESNE, Louis, Suzanne MESSIER et Conrad SABOURIN.]
- MEYNAUD, Jean [V. BOUTHILLIER, Guy, et Jean MEYNAUD (dir.)]
- MIALARET, Gaston, et Jean VIAL (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, t. II : *De 1515 à 1815*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, 421 p., 4 vol.
- MILBORNE, A.J.B., *Freemasonry in the Province of Quebec (1759-1959)*, Knowlton, Chez l'auteur, 1960, 253 p.
- MILLMAN, Thomas Reagh, *Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec. A Study in Church and State, 1793-1825*, Toronto, The University of Toronto Press, « University of Toronto Studies », 1947, v-320 p.
- MIQUELON, Dale (dir.), *Society and Conquest. The Debate on the Bourgeoisie and Social Change in French Canada, 1700-1850*, Toronto, Copp Clark Publishing, 1977, 219 p.
- MOIR, John S. (dir.), *Church and State in Canada, 1627-1867. Basic Documents*, Toronto, McClelland and Stewart, « Carleton Library », 33, 1969, 274 p.
- MOISAN, Clément, *L'histoire littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je », 2540, 1990, 127 p.

- _____, *Qu'est-ce que l'histoire littéraire ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 265 p.
- _____, (dir.), *L'histoire littéraire. Théories, méthodes, pratiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, x-284 p.
- MOISAN, Clément [V. MELANÇON, Joseph, Clément MOISAN et Max ROY.]
- MONCK, Frances Elizabeth Owen, *My Canadian Leaves. An Account of a Visit to Canada in 1864-1865*, Londres, Richard Bently and Son, 1891, 367 p.
- MONIÈRE, Denis, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, 381 p.
- _____, *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*, Montréal, Québec/Amérique, « Dossiers-documents », 1987, 231 p.
- MONIÈRE, Denis, et André VACHET, *Les idéologies au Québec. Bibliographie*, 3^e édition revue et augmentée, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1980, 175 p.
- MONTIGNY, Benjamin Antoine Testard DE, *Histoire du droit canadien*, Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur et relieur, 1869, iv-984 p.
- MORGAN, Henry J., *Bibliotheca Canadensis or a Manual of Canadian Literature*, Ottawa, G.E. Desbarats, 1867, xiv-411 p. [Réimpression : Détroit, Gale Research, 1968.]
- _____, *Sketches of Celebrated Canadians, and Persons Connected with Canada. From the Earliest Period in the History of the Province Down to the Present Time*, Montréal, R. Worthington, 1865, xiii-779 p.
- MORIN, Victor, *Fleury Mesplet, pionnier de l'imprimerie à Montréal. Causerie faite au dîner général des maîtres imprimeurs de Montréal, le 19 avril 1939*, Montréal, Compagnie de papier Rolland, 1939, 30 p.
- MORIN, Yvan, « Les niveaux de culture à Québec, 1800-1819. Étude des bibliothèques privées dans les inventaires après décès », mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1979, xv-140 f.
- MURRAY, James, *Report of the State of the Government of Quebec in Canada, June 5, 1762*, Québec, Dussault et Proulx, 1902, 64 p.
- NEATBY, Hilda, *The Quebec Act. Protest and Policy*, Scarborough (Ont.), Prentice-Hall, « Canadian Historical Controversies », 1972, 142 p.
- _____, *Quebec, the Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland and Stewart, « The Canadian Centenary Series », 6, 1966, xii-300 p.
- NEILSON, John Gilbert, « John Neilson. Constitutionalism and Nationalism in Lower Canada », mémoire de maîtrise, Wolfville (N.-É.), Acadia University, 1982, iv-240 f.
- NICOLL, Allardyce, *A History of English Drama, 1660-1900*, t. II: *Early Eighteenth Century Drama*, 1955; t. III: *Late Eighteenth Century Drama, 1750-1800*, 1952, Cambridge, Cambridge University Press, 6 vol.
- NISH, Cameron, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, préface d'Eugène D. Genovese, Montréal, Fides, « Histoire économique et sociale du Canada français », 1968, xxxix-202 p.
- _____, *The French Regime*, Scarborough (Ont.), Prentice-Hall of Canada, « Canadian Historical Documents Series », 1, 1965, xvi-176 p.

- _____ (dir.), *The French-Canadians, 1759-1766. Conquered? Half-Conquered? Liberated?*, Toronto, The Copp Clark Publishing Co., 1966, VIII-148 p.
- NOËL, Danièle, *Les questions de langue au Québec, 1759-1850*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », 32, 1990, XIV-397 p.
- NUTE, Grace Lee, *Caesars of the Wilderness. Médard Chouart, sieur des Groseilliers and Pierre Esprit Radisson, 1618-1710*, New York et Londres, Appleton-Century, 1943, XIV-386 p.
- [OGDEN, John Cosens (pseud. : A CITIZEN OF THE UNITED STATES)], *A Tour, through Upper and Lower Canada. Containing a View of the Present State of Religion, Learning, Commerce, Agriculture, Colonization, Customs and Manners, among the English French and Indian Settlements*, Litchfield (Conn.), s.éd., 1799, 119 p.
- OUELLET, Fernand, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureaux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, « Cahiers d'histoire de l'Université d'Ottawa », 6, 1976, 541 p.
- _____, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, 379 p.
- _____, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Structures et conjonctures*, préface de Robert Mandrou, Montréal, Fides, 1971, 2 vol. [Première édition : 1966.]
- OURY, Guy-Marie, *Mgr Briand, évêque de Québec et les problèmes de son époque*, préface de Louis-Albert Vachon, Sainte-Foy, Éditions La Liberté, et Sablé-sur-Sarthes (France), Éditions de Solesmes, 1985, 245 p.
- OWENS, Noël, « Travel Literature as a Commentary on Development in the Canadas, 1793-1838 », mémoire de maîtrise, Vancouver, University of British Columbia, 1957, 317 f.
- OZOUF, Jacques [V. FURET, François, et Jacques OZOUF.]
- OZOUF, Mona, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1984, 415 p.
- PAGNUELO, Siméon, *Études historiques et légales sur la liberté religieuse au Canada*, Montréal, C.O. Beauchemin & Valois, libraires-éditeurs, 1872, x-409 p.
- PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794-1812). Un essai d'économie historique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, 182 p.
- PARIAS, Louis-Henri (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. II : *De Gutenberg aux lumières*, par François LEBRUN, Marc VENARD et Jean QUÉNART, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, 669 p., 4 vol.
- PARISEAU, Claude, *La bibliothèque du collège de Québec*, Montréal, Université McGill, Graduate School of Library Science, « Occasional Papers », 1, 1972, 24 p.
- PARKER, George L., *The Beginnings of the Book Trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, XIV-346 p.

- PARMELEE, George William [V. DOUGHTY, Arthur G., en collaboration avec George William PARMELEE.]
- PARTHENAIS, J.-Théodore, « Les origines du journalisme canadien-français », mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill, 1930, x-186 f.
- PATRICK, J., *Quebec. A Pastoral Essay*, Londres, s.éd., 1760.
- Philosophie au Québec*, Montréal, Bellarmin, et Paris-Tournai, Desclée, « L'univers de la philosophie », 5, 1976, 263 p.
- PICHOIS, Claude (dir.), *Le 18^e siècle*, Paris, Arthaud, 1974-1976, 3 vol.
- PLANT, Marjorie, *The English Book Trade. An Economic History of the Making and the Sale of Books*, 3^e édition, Londres, Allen and Unwin, 1974, 520 p.
- PLANT, Richard [V. BALL, John, et Richard PLANT.]
- PLANTE, Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1970, 510 p.
- POLIQUIN-BOURASSA, Diane [V. LATOUCHE, Daniel (dir.), avec la collaboration de Diane POLIQUIN-BOURASSA.]
- POMEAU, René, *L'Europe des lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au dix-huitième siècle*, Paris, Stock, 1966, 240 p.
- PORTER, Fernand, *L'institution catéchistique au Canada. Deux siècles de formation religieuse, 1633-1833*, Montréal, Éditions franciscaines, 1949, xxxv-332 p.
- POTVIN, Gilles [V. KALMANN, Helmut, Gilles POTVIN et Kenneth WINTERS.] *Premier congrès de la langue française au Canada*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1914, viii-636 p.
- PRINCE, Suzanne (sœur Sainte-Sophie Barat), « Jean-Denis Daulé et son époque (1765-1852) », mémoire de maîtrise ès arts, Ottawa, Université d'Ottawa, 1963, viii-471 f.
- PROVOST, Honorius, *Le séminaire de Québec. Documents et biographies*, Québec, Publications des Archives du séminaire de Québec, 1964, xiv-542 p.
- QUÉNART, Jean [V. PARIAS, Louis-Henri (dir.)]
- QUERY, Jacques, « Montréal sous l'occupation américaine, 1775-1776. Répercussions socio-économiques », mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal, 1977, 290 f.
- RATTÉ, Alice, et Gilberte GAGNON, *Bibliographie analytique de la littérature pédagogique canadienne-française*, Montréal, Éditions de l'Association canadienne des éducateurs de langue française, 1952, 108 p.
- Recensements du Canada. Statistiques du Canada / Censuses of Canada. Statistics of Canada. 1665 to 1871*, Ottawa, I.B. Taylor, 1876, lxxxv-422 p.
- REID, Philippe, « Représentations idéologiques et société globale. Le journal *Le Canadien* (1806-1842) », thèse de doctorat en sociologie, Québec, Université Laval, 1979, 572 f.
- RENAULT, Raoul, *Débuts de l'imprimerie*, Québec, Chez l'auteur, 1905, 72 p.
- REYNOLDS, Paul Revere, *Guy Carleton. A Biography*, Toronto, Gage Publishing, 1980, xiii-209 p.

- REWA, Natalie, « Garrison and Amateur Theatricals in Quebec City and Kingston during the British Régime », thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1987, 403 f.
- RIDDELL, Walter Alexander, *The Rise of Ecclesiastical Control in Quebec*, New York, Columbia University, « Studies in History Economics and Public Law », 1916, 195 p.
- RIOUX, Marcel, *La question du Québec*, Montréal, Éditions Parti pris, 1977, 270 p.
- RIOUX, Marcel, et Yves MARTIN (dir.), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, 404 p.
- ROBERT, Jean-Claude, *Du Canada français au Québec libre. Histoire d'un mouvement indépendantiste*, Paris, Flammarion, « L'histoire vivante », 1975, 323 p.
- ROBERT, Lucie, *Discours critique et discours historique dans le « Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française » de Mgr Camille Roy*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 196 p.
- , *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Vie des lettres québécoises », 28, 1989, 272 p.
- ROBERTSON, Douglas S. (dir.), *An Englishman in America, 1785. Being the Diary of Joseph Hadfield*, Toronto, The Hunter-Rose Co., 1933, ix-232 p.
- ROBERTSON, John Ross, *The History of Freemasonry in Canada from Its Introduction in 1749*, Toronto, The Hunter Rose Co., 1899, xxxv-1196 p., 2 vol.
- ROBIDOUX, Réjean [V. WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX.]
- ROCHE, Daniel, *Les républicains des lettres. Gens de culture et lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.
- ROCHFORT, Cesar DE, *Dictionnaire général et curieux, contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise [...]*, Lyon, Chez Pierre Guillimin, 1685, 800-[11] p.
- ROCHEMONTEIX, Camille DE, *Les jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle d'après beaucoup de documents inédits*, Paris, Letouzey et Ané Éditeurs, 1895-1896, 3 vol.
- , *Un collège de jésuites aux XVII^e & XVIII^e siècles. Le collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, Leguicheux, imprimeur-libraire, 1889, 356 p., 4 vol.
- ROISSY, Jean-Guillaume, BARON DE LOCRÉ DE [V. LOCRÉ DE ROISSY, Jean-Guillaume, BARON DE.]
- ROLLIN, Charles, *Traité des études*, Paris, Librairie de Firmin Didot, 1883, 3 vol. [Première édition : 1726-1728, sous le titre *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur.*]
- ROUILLARD, Eugène, *Les premiers almanachs canadiens*, Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur, « Bibliothèque canadienne », 1898, 80 p.

- ROULEAU, Jean-Noël, « La société canadienne au XVIII^e siècle d'après le témoignage de madame Bégon », mémoire de maîtrise ès arts, Montréal, Université de Montréal, 1952, 98 f.
- ROULEAU, Jean-Paul [V. BRODEUR, Raymond, et Jean-Paul ROULEAU (dir.).]
- ROUSSEAU, Guildo, *L'image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1981, 356 p.
- , *L'Iroquoise. Une légende nord-américaine / The Iroquoise. A North American Legend*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1984, 77 p.
- ROUSSEAU, Louis, *La prédication à Montréal de 1800 à 1830. Approche religieuse*, Montréal, Fides, « Héritage et projet », 16, 1976, 269 p.
- ROUSSEAU, Louis [V. BOURGAULT, Raymond, et Louis ROUSSEAU (dir.).]
- ROY, Antoine, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le Régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne*, Paris, Jouve & Cie, éditeurs, 1930, xvi-292 p.
- ROY, Camille, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1918, 120 p.
- , *Nos origines littéraires*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1909, 354 p.
- ROY, Joseph-Edmond, *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, t. I, Lévis, Imprimé à La Revue du notariat, 1899, xxv-389 p., 4 vol.
- ROY, Max [V. MELANÇON, Joseph, Clément MOISAN et Max ROY.]
- ROY, Pierre-Georges, *À travers « Les anciens Canadiens » de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Ducharme, 1943, 279 p.
- , *À travers les « Mémoires » de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Ducharme, 1943, 296 p.
- , *Toutes petites choses du Régime anglais*, 1^{re} série, Québec, Éditions Garneau, 1946, 300 p.
- ROY, Raoul, *Résistance indépendantiste, 1793-1798. Notes pour servir à l'histoire du Franc-Canada*, Montréal, Éditions québécoises, 1973, 304 p.
- RUDELL, David-Thierry [V. HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDELL.]
- RUDIN, Ronald, *Histoire du Québec anglophone, 1759-1980*, traduction de Robert Paré, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 324 p.
- RUPELLAND, Jacques G. [V. LAGRAVE, Jean-Paul DE, et Jacques G. RUEPELLAND.]
- RUMILLY, Robert, *Histoire de Montréal*, t. II, Montréal, Fides, 1970, 474 p., 4 vol.
- , *Papineau et son temps*, t. I: 1791-1838, Montréal, Fides, « Vies canadiennes », 1977, 643 p., 2 vol.
- RUSKIN, Olga, « Educational Influences in the Development of English-Speaking Culture in Post-Conquest Quebec, 1760-1800 », mémoire de maîtrise en éducation, Vancouver, The University of British Columbia, 1970, vi-221 f.

- RYERSON, Stanley Brehaut, *Capitalisme et confédération aux sources du conflit Canada/Québec*, traduit de l'anglais par André d'Allemagne, Montréal, Éditions Parti pris, 1978, 363 p.
- SABOURIN, Conrad [V. DUCHESNE, Louis, Suzanne MESSIER et Conrad SABOURIN.]
- SALONE, Émile, *La colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne-française*, Paris, E. Guilmoto, éditeur, 1906, xviii-505 p.
- SAVARD, Pierre [V. LEBEL, Marc, Pierre SAVARD et Raymond VÉZINA.]
Scritti sulla Nouvelle-France nel seicento, Bari, Adriatica, et Paris, Nizet, 1984, 319 p.
- SEBEOK, T. (dir.), *Current Trends in Linguistics*, t. X: *Linguistics in North America*, La Haye, Mouton, 1973, 745 p., 14 vol.
- SEDGWICK, Dorothy, *A Bibliography of English-Language Theatre and Drama in Canada, 1800-1914*, Edmonton (Alb.), Nineteenth Century Theatre Research, 1976, 48 p.
- SÉGUIN, Maurice, *La « nation canadienne » et l'agriculture (1760-1850). Essai d'histoire économique*, Trois-Rivières, Éditions du Boréal Express, 1970, 279 p.
- SEILHAMER, George O., *A History of the American Theatre, during the Revolution and after*, New York, Haskell House Publishers, 1969, 381 p.
- SELLAR, Robert, *The Tragedy of Quebec. The Expulsion of Its Protestant Farmers*, introduction de Robert Hill, Toronto, University of Toronto Press, 1974, xxxvi-374 p. [Première édition : 1907.]
- SHORTT, Adam, et Arthur G. DOUGHTY (dir.), *Canada and Its Provinces. A History of the Canadian People and Their Institutions*, t. III: *British Dominions*, 1914 ; t. XII: *The Dominion Missions ; Arts and Letters*, 1914, Toronto, Glasgow, Brook & Company, 23 vol.
- SHORTT, Adam [V. DOUGHTY, Arthur G., et Adam SHORTT (dir.)]
- SIMARD, Sylvain [V. WYCZYNSKI, Paul, François GALLAYS et Sylvain SIMARD (dir.)]
- SIMCOE, Elizabeth Posthuma (Gwillim), *The Diary of Mrs. John Graves Simcoe, Wife of the First Lieutenant-Governor of the Province of Upper Canada, 1792-6*, avec des notes et une biographie de J. Ross Robertson, Toronto, W. Briggs, 1911, xxix-440 p.
- SMITH, Olivia, *The Politics of Language, 1791-1819*, Oxford, The Clarendon Press, 1984, xiii-269 p.
- SŒURS DE SAINTE-ANNE, *Histoire des littératures française et canadienne*, édition refondue et mise à jour, Lachine, Procure des missions, 1951, 602 p.

- STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.), *A Bibliography of Canadiana. Being Items in the Public Library of Toronto, Canada, Relating to the Early History and Development of Canada*, introduction de George H. Locke, Toronto, The Public Library, 1934, 828 p.; *First Supplement*, sous la direction de Gertrude M. BOYLE et Marjorie COLBECK, 1959, 333 p.; *Second Supplement*, t. II : 1801-1849, sous la direction de Sandra ALSTON et Karen EVANS, Toronto, Metropolitan Toronto Library Board, 1985, 839 p.
- STEELE, Charles R., « Canadian Poetry in English. The Beginnings », thèse de doctorat, London, University of Western Ontario, 1974, 297 f.
- SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880. Origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*, Montréal, Wilson & Cie, 1882-1884, 8 vol.
- , *Mélanges d'histoire et de littérature*, Ottawa, Imprimerie Joseph Bureau, 1876, 499 p.
- SWAN, Graham Richard, « The Economy and Politics in Quebec, 1774-1791 », thèse de doctorat, Londres, Oxford University, 1975, 330 f.
- TANSELLE, G. Thomas, *Guide to the Study of United States Imprints*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971, 2 vol.
- TEBBEL, John, *A History of Book Publishing in the United States*, t. I : *The Creation of an Industry, 1630-1865*, 1972; t. II : *The Expansion of an Industry, 1865-1919*, 1975, New York, R.R. Bowker, 2 vol.
- TÊTU, Henri, *Les évêques de Québec*, Québec, Narcisse-S. Hardy, éditeur, 1889, 692 p.
- THÉRIEN, Gilles (dir.), *Les figures de l'Indien*, Université du Québec à Montréal, « Les Cahiers du Département d'études littéraires », 1988, 398 p.
- THIBAUT, Claude (dir.), *Bibliographia Canadiana*, Toronto, Longman Canada, 1973, LXIV-795 p.
- TOUGAS, Gérard, *Histoire de la littérature canadienne-française*, 2^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 1964, XII-312 p.
- , *La littérature canadienne-française*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 270 p.
- TOURANGEAU, Rémi [V. LAFLAMME, Jean, et Rémi TOURANGEAU.]
- TOUSIGNANT, Pierre, « La Gazette de Montréal », mémoire de maîtrise ès arts, Montréal, Université de Montréal, 1960, 241 f.
- , « La genèse et l'avènement de l'Acte constitutionnel de 1791 », thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université de Montréal, 1971, VI-488 f.
- TOYE, William (dir.), *The Oxford Companion to Canadian Literature*, Toronto, Oxford University Press, 1983, XVIII-842 p.
- TREMAINE, Marie [V. STATON, Frances M., et Marie TREMAINE (dir.).]
- TRET, Gilles [V. BALIBAR, Renée, avec la collaboration de Geneviève MERLIN et de Gilles TRET.]

- TROFIMENKOFF, Susan Mann, *Visions nationales. Une histoire du Québec*, traduite par Claire et Maurice Pergnier, Saint-Laurent (QC), Éditions du Trécarré, 1986, 455 p.
- TRUDEL, Jean [V. CAMERON, Christina, et Jean TRUDEL.]
- TRUDEL, Marcel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, t. I : *Les problèmes*, Montréal, Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956 ; t. II : *Les institutions*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1957, 2 vol.
- , *L'influence de Voltaire au Canada*, t. I : *De 1760 à 1850*, Montréal, Fides et Les Publications de l'Université Laval, 1945, 2 vol.
- , *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, xviii-323 p.
- , *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada, 1774-1789*, Québec, Éditions du Quartier latin, 1949, xlii-259 p.
- TRUDEL, Marcel [V. FRÉGAULT, Guy, et Marcel TRUDEL (dir.).]
- UPTON, Leslie F.S. (dir.), *The Diary and Selected Papers of Chief Justice William Smith, 1784-1793*, t. I : 1963 ; t. II : 1965, Toronto, The Champlain Society, 2 vol.
- VACHET, André [V. MONIÈRE, Denis, et André VACHET.]
- VACHON, André, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, xxviii-209 p.
- VACHON, Monique [V. CARRIER, Maurice, et Monique VACHON (dir.).]
- VALLIÈRE, DUC DE LA, *Bibliothèque du théâtre françois depuis son origine*, t. III, Dresde, Chez Michel Groell, libraire, 1768, 504 p., 3 vol. [Réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1969.]
- VATTIER, Georges, *Essai sur la mentalité canadienne-française. Contribution à l'étude de la psychologie des peuples*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1928, 384 p.
- VENARD, Marc [V. PARIAS, Louis-Henri (dir.).]
- VERRETTE, Michel, « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1979, xi-138 f.
- VÉZINA, Raymond [V. LEBEL, Marc, Pierre SAVARD et Raymond VÉZINA.]
- VIAL, Jean [V. MIALARET, Gaston, et Jean VIAL (dir.).]
- VIALA, Alain, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, 317 p.
- VIATTE, Auguste, *Histoire littéraire de l'Amérique française, des origines à 1950*, Québec, Presses universitaires Laval, et Paris, Presses universitaires de France, 1954, xi-545 p.
- VLACH, Milada, et Yolande BUONO, *Catalogue de la Bibliothèque nationale du Québec. Laurentiana parus avant 1821*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1976, xxvii-416-120 p.
- VOISINE, Nive (dir.), *Histoire du catholicisme québécois. Les XVIII^e et XIX^e siècles*, t. I : *Les années difficiles*, de Lucien LEMIEUX, Montréal, Boréal, 1989, 438 p.

- VOISINE, Nive, avec la collaboration d'André BEAULIEU et de Jean HAMELIN, *Histoire de l'Église catholique au Québec, 1608-1970*, Montréal, Fides, « Commission d'étude sur les laïcs et l'Église », 1971, 112 p.
- WADE, Mason, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, t. I : 1760-1914, traduit par Adrien Venne, avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie, 2^e édition revue et augmentée, Montréal, Le Cercle du livre de France, « L'encyclopédie du Canada français », III, 1966, 685 p.
- WAGNER, Anton, *The Brock Bibliography of Published Canadian Plays in English, 1766-1978*, Toronto, Playwrights Press, 1980, xi-375 p.
- WALLACE, William Stewart (dir.), *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 4^e édition, revue, augmentée et mise à jour par W.A. MCKAY, Toronto, Macmillan of Canada, 1978, 914 p. [Première édition : 1926.]
- , *The Maseres Letters, 1766-1768*, Toronto, University of Toronto Library, 1919, 135 p.
- WALLOT, Jean-Pierre, *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique du Québec au tournant du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973, 345 p.
- WALLOT, Jean-Pierre [V. HARE, John, et Jean-Pierre WALLOT.]
- WALLOT, Jean-Pierre [V. PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT.]
- WARKENTIN, John [V. HARRIS, R. Cole, et John WARKENTIN.]
- WEINMANN, Heinz, *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987, 477 p.
- WELD, Isaac, *Travels through the States of North America and the Provinces of Upper and Lower Canada during the Years 1795, 1796 and 1797*, Londres, John Stockdale, 1799, 2 vol., xxiv-464 p. (pagination continue).
- WINTERS, Kenneth [V. KALMANN, Helmut, Gilles POTVIN et Kenneth WINTERS.]
- WOOD, William, William Henry ATHERTON et Edwin P. CONKLIN (dir.), *The Storied Province of Quebec. Past and Present*, Toronto, The Dominion Publishing Company, 1931, 4 vol.
- WÜRTELE, Frederick C. (dir.), *Index of the Lectures, Papers and Historical Documents Published by the Literary and Historical Society of Quebec, and also the Names of Their Authors Together with a List of Unpublished Papers Read before the Society, 1829 to 1891*, Québec, Morning Chronicle, 1891, 49 p.
- WYCZYNSKI, Paul, François GALLAYS et Sylvain SIMARD (dir.), *L'essai et la prose d'idées au Québec. Naissance et évolution d'un discours d'ici. Recherche et érudition. Forces de la pensée et de l'imaginaire. Bibliographie*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes », VI, 1985, 921 p.
- WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN et Héléne BEAUCHAMP-RANK (dir.), *Le théâtre canadien-français. Évolution. Témoignages. Bibliographie*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes », V, 1976, 1005 p.

WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX, *La poésie canadienne-française. Perspectives historiques et thématiques. Profils des poètes. Témoignages. Bibliographie*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes », IV, 1969, 701 p.

WYCZYNSKI, Paul [V. HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI.]

B. Articles de périodiques

Actes du colloque « Le Canada à l'époque de la « Révolution atlantique » (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », publiés dans les *Annales historiques de la Révolution française*, vol. XLV, n° 213 (juillet-septembre 1973), p. 321-480.

ALEXANDRE, Pierre, « De l'oralité à l'écriture », *Études françaises*, vol. XII, n°s 1-2 (avril 1976), p. 71-78.

ANGENOT, Marc, « Le discours social. Problématique d'ensemble », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. II, n° 1 (avril 1984), p. 19-44.

—————, « Pour une théorie du discours social. Problématique d'une recherche en cours », *Littérature*, n° 70 (mai 1988), p. 82-98.

ANGENOT, Marc, en collaboration avec Régine ROBIN, « L'inscription du discours social dans le texte littéraire », *Sociocriticism* (Pittsburgh), vol. I, n° 1 (1985), p. 53-82.

ANGERS, François-Albert, « Qui était Ludger Duvernay ? », *L'Action nationale*, vol. LXXI, n° 1 (septembre 1981), p. 82-94.

ARNASON, David, « Canadian Literary Periodicals of the Nineteenth Century », *Journal of Canadian Fiction*, vol. II (été 1973), p. 125-128.

ARTHUR, Elizabeth, « French-Canadian Participation in the Government of Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXII, n° 4 (décembre 1951), p. 303-314.

ASSELIN, Claire, et Anne McLAUGHLIN, « Patois ou français. La langue de la Nouvelle-France », *Langage et société*, vol. XVII (1981), p. 3-58.

« L'Association loyale de Montréal », *RAPQ*, 1948-1949, p. 253-273.

AUDET, Francis-Joseph, « L'honorable Pierre-Stanislas Bédard », *MSRC*, 3^e série, vol. XX (1906), section I, p. 35-41.

—————, « John Neilson (1776-1848) », *MSRC*, 3^e série, vol. XXII (1928), section I, p. 81-97.

—————, « Simon Sanguinet et le projet d'université de 1790 », *MSRC*, 3^e série, vol. XXX (1936), section I, p. 53-70.

—————, « William Brown, 1737-1789, premier imprimeur, journaliste et libraire de Québec. Sa vie et ses œuvres », *MSRC*, 3^e série, vol. XXVI (1932), section I, p. 97-112.

AUDET, Louis-Philippe, « Les annonces d'écoles dans *La Gazette de Québec* (1765-1800) », vol. VI, n° 2 (octobre 1951), p. 111-115.

—————, « Les écoles indépendantes dans le Bas-Canada, 1800-1825 », *Culture*, vol. XVI (1955), p. 33-50.

—————, « La loi scolaire de 1801 », *MSRC*, 3^e série, vol. XLII (1948), section I, p. 1-5.

- BAILLY DE MESSEIN, Charles-François [V. CARON, Ivanhoé.]
- BAINS, Yashdip Singh, « The New Montreal Theatre. Battling Way Back Then », *Canadian Theatre Review*, n° 24 (1979), p. 62-68.
- BARBEAU, Victor, « « La France peut être heureuse sans le Canada » », *RHAF*, vol. V, n° 1 (juin 1951), p. 3-14.
- BEAUDRY-GOURD, Anne, « Les sociétés littéraires au Canada français », *Vie française*, vol. XIII, nos 5-6 (janvier-février 1959), p. 159-176.
- BÉDARD, Marc-André, « La présence protestante en Nouvelle-France », *RHAF*, vol. XXXI, n° 3 (décembre 1977), p. 325-349.
- BENTLEY, David M.R., « Thomas Cary's *Abram's Plains* (1789) and Its Preface », *Canadian Poetry*, vol. V (automne-hiver 1979), p. 1-28.
- BERNATCHEZ, Ginette, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Québec), 1824-1890 », *RHAF*, vol. XXXV, n° 2 (septembre 1981), p. 179-192.
- BERNIER, Gérald, « Sur quelques effets de la rupture structurelle engendrée par la Conquête au Québec, 1760-1854 », *RHAF*, vol. XXXV, n° 1 (juin 1981), p. 69-97.
- BERTHIAUME, Pierre, « Charlevoix et Challe. Regards sur les Anglais ou l'histoire au service des idéologies », *Voix et images*, vol. VIII, n° 1 (automne 1982), p. 83-96.
- BEST, Henry, « L'état culturel de la Nouvelle-France lors de la cession », *RUL*, vol. XV, n° 9 (mai 1961), p. 836-841.
- BLAIN, Jean, « Économie et société en Nouvelle-France. Le cheminement historiographique dans la première moitié du 20^e siècle », *RHAF*, vol. XXVIII, n° 2 (septembre 1974), p. 163-176.
- BOULIANNE, Réal G., « The French Canadians and the Schools of the Royal Institution for the Advancement of Learning », *Histoire sociale/Social History*, vol. V, n° 10 (novembre 1972), p. 144-164.
- BOURDIEU, Pierre, « Le champ littéraire. Préalables critiques et principes de méthode », *Lendemains*, vol. XXXVI (1984), p. 5-20.
- , « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique*, 3^e série, vol. XXII, 1971, p. 49-126.
- BRIAND, Jean-Olivier [V. CARON, Ivanhoé.]
- BRUCHÉSI, Jean, « Premiers livres scolaires canadiens », *MSRC*, 3^e série, vol. XXXVI (1942), section I, p. 25-33.
- BRUN, Henri, « La Constitution de 1791 », *Recherches sociographiques*, vol. X, n° 1 (janvier-avril 1969), p. 37-45.
- BRUNET, Manon, « Anonymat et pseudonymat au XIX^e siècle. L'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *Voix et images*, vol. XIV, n° 2 (hiver 1989), p. 168-182.
- , « Faire l'histoire de la littérature française du XIX^e siècle », *RHAF*, vol. XXXVIII, n° 4 (printemps 1985), p. 523-547.
- BRUNET, Michel, « The British Conquest. Canadian Social Scientists and the Fate of the *Canadiens* », *The Canadian Historical Review*, vol. XL, n° 2 (juin 1959), p. 93-107.

- _____, « Les Canadiens après la Conquête. Les débuts de la résistance passive », *RHAF*, vol. XII, n° 2 (septembre 1958), p. 170-207.
- _____, « Les Canadiens et la France révolutionnaire », *RHAF*, vol. XIII, n° 4 (mars 1960), p. 467-475.
- _____, « La Conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne (1760-1793) », *Amérique française*, vol. XIII, n° 2 (juin 1955), p. 19-84.
- _____, « Les idées politiques de la *Gazette littéraire de Montréal* (1778-1779) », *La Société d'histoire du Canada/The Canadian Historical Association*, 1951, rapport de l'assemblée annuelle tenue à Montréal les 6, 7 et 8 juin 1951, p. 43-50.
- _____, « La minorité anglophone du Québec. De la Conquête à l'adoption du bill 22 », *L'Action nationale*, vol. LXIV, n° 6 (février 1975), p. 452-466.
- _____, « Premières réactions des vaincus de 1760 devant leurs vainqueurs », *RHAF*, vol. VI, n° 4 (mars 1953), p. 506-516.
- _____, « La Révolution française sur les rives du Saint-Laurent », *RHAF*, vol. XI, n° 2 (septembre 1957), p. 155-162.
- BUONO, Yolande, « Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal, 1776-1820 », *Documentation et bibliothèques*, vol. XXVIII, n° 1 (mars 1982), p. 15-25.
- BURPEE, Lawrence, « Quebec in Books », *MSRC*, 3^e série, vol. XVIII (1924), section II, p. 75.
- CARON, Ivanhoé, « Les Canadiens au lendemain de la capitulation de Montréal (8 septembre 1760) », *MSRC*, 3^e série, vol. XV (1921), section I, p. 73-83.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, et de Mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur, 1768-1797 », *RAPQ*, 1930-1931, p. 199-351.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, 1741-1794 », *RAPQ*, 1929-1930, p. 47-136.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, 1797 à 1825 », *RAPQ*, 1928-1929, p. 87-208.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec. Lettres reçues de divers correspondants », *RAPQ*, 1932-1933, p. 1-244.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Louis-Philippe Mariau-chau d'Esgly, évêque de Québec, 1740 à 1788 », *RAPQ*, 1930-1931, p. 185-198.
- _____, « Inventaire de la correspondance de Mgr Pierre Denaut, évêque de Québec, 1794 à 1806 », *RAPQ*, 1931-1932, p. 127-242.
- _____, « Monseigneur Joseph-Octave Plessis. Sa famille », *MSRC*, 3^e série, vol. XXXI (1937), section I, p. 97-117.
- CARRIER, Maurice, et Monique VACHON, « Du présent au passé défini par la chanson politique », *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, vol. IV, n° 2 (1975), p. 7-11.

- _____, « La France dans la chanson politique québécoise, 1763-1855 », *Ethnologie française*, vol. V (1975), p. 91-118.
- CHAPAIS, Thomas, « Les débuts du régime parlementaire. La question de la langue », *Le Canada français*, vol. I, n° 1 (1918), p. 11-29; vol. I, n° 2 (1918), p. 95-111.
- CHARLAND, Thomas-M., « Un projet de journal ecclésiastique de Mgr Lartigue », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Rapport 1956-57*, vol. XXIV, p. 39-53.
- CHARTIER, Émile, « Autour d'un mot fameux. Littérature canadienne-française (1760-1840) », *La Revue canadienne*, nouvelle série, vol. XX (1917), p. 81-97.
- _____, « Les collèges classiques de Québec », *La Revue trimestrielle canadienne*, vol. X, n° 38 (juin 1924), p. 115-125.
- _____, « Éloquence parlementaire, 1792-1867 », *MSRC*, 3^e série, vol. XXVII (1933), section I, p. 49-61.
- _____, « Nos origines littéraires. Commentaire d'une page de M. Thomas Chapais », *La Nouvelle-France*, vol. XV, n° 9 (septembre 1916), p. 400-415.
- CHASSÉ, Béatrice (dir.), « Collection Neilson », *RAPQ*, 1974, p. 23-37.
- CHAUSSE, Gilles, « Un évêque nationaliste, Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Sessions d'étude 1968*, vol. XXXV, p. 9-19.
- « La Circulating Library ou Bibliothèque circulante de Cary », *BRH*, vol. XLII, n° 8 (août 1936), p. 490.
- COLGATE, William, « The First Book Printed in Canada », *Printing Review of Canada*, vol. XXIII, n° 7 (décembre 1947), p. 14-18.
- « Les commencements du livre à Montréal. Fleury Mesplet et ses premiers successeurs », *La Patrie*, vol. LVI, n° 107 (30 juin 1934), p. 38-39.
- COMMINGES, Élie DE, « Les récits de voyage des jésuites en Nouvelle-France. La mission du père Biard, 1611-1613 », *Bulletin de la Fédération internationale des professeurs de français*, nos 14-15 (2^e semestre 1976-1^{er} semestre 1977), p. 257-268.
- CORDINGLEY, Audrey, « A Bibliography of Canadian Literary Periodicals, 1789-1900. Part II: French-Canadian », *MSRC*, 3^e série, vol. XXVI (1932), section II, p. 92-96.
- CÔTÉ-LACHAPPELLE, Aline, « Le discours du récit de voyage et ses effets chez Lahontan », *Études littéraires*, vol. X, nos 1-2 (avril-août 1977), p. 195-219.
- COUTURE, Claude, « La conquête de 1760 et le problème de la transition au capitalisme », *RHAF*, vol. XXXIX, n° 3 (hiver 1986), p. 369-389.
- DAINVILLE, François DE, « Lieux de théâtre et salles des actions dans les collèges de jésuites de l'ancienne France », *Revue d'histoire du théâtre*, vol. II (1950), p. 185-190.
- DAVIAULT, Pierre, « Traducteurs et traduction au Canada », *MSRC*, 3^e série, vol. XXXVIII (1944), section I, p. 67-87.

- DENTON, Trevor, « The Structure of French Canadian Acculturation », *Anthropologica*, vol. VIII, n° 1 (1966), p. 29-43.
- DESROSIERS, Léo-Paul, « Le *Quebec Herald* », *Les Cahiers des Dix*, n° 16 (1951), p. 83-94.
- , « Vers notre premier parlement canadien », *Les Cahiers des Dix*, n° 13 (1948), p. 85-108.
- DICKINSON, John A., « Un aperçu de la vie culturelle en Nouvelle-France. L'examen de trois bibliothèques privées [Claude Bermen, Pierre Haimard, Jean-Étienne Dubreuil] », *RUO*, vol. XLIV, n° 4 (octobre-décembre 1974), p. 453-466.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, « Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec, 1792-1892 », *MSRC*, 2^e série, vol. VIII (1902), section I, p. 3-14.
- DROLET, Antonio, « La bibliothèque du collège des jésuites », *RHAF*, vol. XIV, n° 4 (mars 1961), p. 487-502, suivi de « Catalogue de la bibliothèque du collège des jésuites de Québec : 1632-1799 », p. 504-544, avec « Notes explicatives sur le catalogue », p. 503.
- , « La bibliothèque du séminaire de Québec et son catalogue de 1782 », *Le Canada français*, vol. XXVIII, n° 3 (novembre 1940), p. 261-266.
- , « Les débuts de la librairie canadienne », *BRH*, vol. LXVI, n° 1 (janvier-mars 1960), p. 5-12.
- DUBÉ, Jean-Claude, « Les intendants de la Nouvelle-France et la république des lettres », *RHAF*, vol. XXIX, n° 1 (septembre 1975), p. 31-48.
- DUBUC, Alfred, « Problems in the Study of the Stratification of the Canadian Society from 1760 to 1840 », *La Société historique du Canada / The Canadian Historical Association*, assemblée annuelle tenue à Vancouver les 9-12 juin 1965, p. 13-29.
- DUCHARME, Gonzague, « Les incunables canadiens », *BRH*, vol. LVI, nos 7-8-9 (juillet-septembre 1950), p. 211-213.
- DUHAMEL, Roger, « Montréal littéraire », *L'Enseignement primaire*, vol. I, n° 10 (juin 1942), p. 881-885.
- EDWARDS, Mary Jane, « Fiction and Montreal, 1769-1885. A Bibliography », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, Toronto, Société bibliographique du Canada, vol. VIII (1969), p. 61-75.
- FABRE, Hector, « On Canadian Literature », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, session de 1865-1866, nouvelle série, 4^e partie, Québec, Middleton & Dawson (1867), p. 85-102.
- FABRE-SURVEYER, Édouard, « Notre Alexandre Dumas (1727-1802), député de Dorchester », *MSRC*, 3^e série, vol. XLI (1947), section I, p. 1-14.
- FABRE-SURVEYER, Édouard [V. WARREN, F.-C., et Édouard FABRE-SURVEYER.]
- FAUCHER, Albert, « Le *Canadien* upon the Defensive, 1806-10 », *The Canadian Historical Review*, vol. XXVIII, n° 3 (septembre 1947), p. 249.
- , « Explication socio-économique des migrations dans l'histoire du Québec », *MSRC*, 4^e série, vol. XIII (1975), section I, p. 91-107.

- , « La notion de luxe chez les Canadiens français au dix-neuvième siècle », *MSRC*, 3^e série, vol. XI (1973), section I, p. 175-180.
- FAUTEUX, Ægidius, « Les bibliothèques canadiennes et leur histoire : I, 1534-1763 », suivi de « Les bibliothèques canadiennes et leur histoire : II, 1763-1916 », *La Revue canadienne*, nouvelle série, vol. XVII, nos 2-3 (février-mars 1916), p. 97-114 et 193-217.
- , « Les débuts de l'imprimerie au Canada », *Les Cahiers des Dix*, n° 16 (1951), p. 17-37.
- , « Fleury Mesplet. Une étude sur les commencements de l'imprimerie dans la ville de Montréal », *Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. XXVIII (1934), 2^e partie, p. 164-193.
- , « Le S... de C... enfin démasqué », *Les Cahiers des Dix*, vol. V (1940), p. 231-292.
- , « Les sociétés secrètes d'autrefois », *La Patrie*, vol. LVI, n° 65 (12 mai 1934), p. 40-43.
- FAUTEUX, Noël, « Pages d'histoire. Les débuts du journalisme au Canada français », *Le Journaliste canadien-français*, vol. I, n° 4 (août 1955), p. 18-19, 21, 23, 25 et 27.
- FECTEAU, Jean-Marie, « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du 19^e siècle (1791-1815) », *RHAF*, vol. XXXVIII, n° 4 (printemps 1985), p. 499-521.
- FELTEAU, Cyrille, « Aspects de l'histoire de la presse canadienne de langue française au XVIII^e et au XIX^e siècles », *Écrits du Canada français*, n° 47 (1^{er} trimestre 1983), p. 89-105 ; n° 48 (2^e trimestre 1983), p. 111-129.
- FRÉGAULT, Guy, « Michel Bibaud, historien loyaliste », *L'Action universitaire*, vol. XI, n° 4 (décembre 1944), p. 1-17.
- GAGNON, Philéas, « Le premier livre imprimé au Canada [*Catechisme du diocèse de Sens*] », *Le Courrier du livre*, n° 3 (1899), p. 187-191.
- GAGNON, Serge, « Le rôle socio-politique de l'Église et la religion catholique après la Conquête, ou comment assurer la paix sociale », *Asticou*, cahier n° 16, numéro spécial intitulé *Le clergé a-t-il trahi les Québécois au cours de leur histoire ?* (septembre 1976), p. 22-30.
- GAGNON, Serge, et Louise LEBEL-GAGNON, « Le milieu d'origine du clergé québécois, 1775-1840. Mythes et réalité », *RHAF*, vol. XXXVII, n° 3 (décembre 1983), p. 373-397.
- GALARNEAU, Claude, « Autrefois, le commerce du livre », *Cap-aux-diamants*, vol. II, n° 1 (printemps 1986), p. 3-7.
- , « Le Canada et la France (1760-1815) », *La Société historique du Canada/Canadian Historical Association*, communications historiques (1970), p. 81-88.
- , « Les échanges culturels franco-canadiens depuis 1763 », *Recherches et débats* (Paris), nouvelle série, n° 34 (mars 1961), p. 68-78.
- , « L'enseignement des sciences au Québec et Jérôme Demers (1765-1835) », *RUO*, vol. XLVII, nos 1-2 (janvier-avril 1977), p. 84-94.

- _____, « La légende napoléonienne au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XXIII, nos 1-2 (janvier-août 1982), p. 163-174.
- _____, « Le livre ancien au Québec. État présent des recherches », *Revue française d'histoire du livre* (Bordeaux), vol. XLVI, n° 16 (juillet-septembre 1977), p. 335-348.
- _____, « Les métiers du livre à Québec (1764-1859) », *Les Cahiers des Dix*, n° 43 (1983), p. 143-165.
- _____, « La presse périodique au Québec de 1764 à 1859 », *MSRC*, 4^e série, vol. XXII (1984), section I, p. 143-166.
- _____, « Recherches sur l'histoire de l'enseignement secondaire classique au Canada français », *RHAF*, vol. XX, n° 1 (juin 1966), p. 18-27.
- _____, « Le rôle du clergé canadien dans l'éducation de 1760 à 1914 », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Sessions d'étude 1967*, vol. XXXIV, p. 75-78.
- GALLICHAN, Gilles, « L'histoire de la bibliothèque de la Législature, 1802-1850. Un projet de recherche », *Bulletin [de la] Bibliothèque de la Législature du Québec*, vol. VIII, n° 2 (octobre 1977), p. 1-7.
- _____, « La *lex parlamentaria* ou le Bas-Canada à l'école parlementaire », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada/Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. XXV (1986), p. 38-58.
- _____, « Le livre dans les institutions politiques au Québec avant 1800 », *Bulletin [de la] Bibliothèque de la Législature du Québec*, vol. XI, n° 1 (mai 1981), p. 9-30.
- GARON, André, « La fonction politique et sociale des chambres hautes canadiennes, 1791-1841 », *Histoire sociale/Social History*, vol. V (avril 1970), p. 66-87.
- GINGRAS, Marcelle G., « Bien avant *Le Soleil* », *Vie française*, vol. XV, nos 9-10 (mai-juin 1961), p. 307-314.
- _____, « Les premiers imprimés religieux au Canada : 1764-1800 », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Sessions d'étude 1968*, vol. XXXV, p. 73-79.
- GLASSCO, John, « Consolatory Epistle to Généreux Labadie, esq., Joseph Quesnel », *Canadian Literature*, n° 48 (1971), p. 61-67.
- GOSELIN, Auguste-E., « Louis Labadie ou le maître d'école patriotique », *MSRC*, 3^e série, vol. VII (1913), section I, p. 97-123.
- _____, « Un épisode de l'histoire du théâtre au Canada (1694) », *MSRC*, 2^e série, vol. IV (1898), section I, p. 53-72.
- _____, « Un historien canadien oublié, le Dr Jacques Labrie (1784-1831) », *MSRC*, 1^{re} série, vol. XI (1893), section I, p. 33-64.
- GOUIN, Jacques, « La traduction au Canada de 1791 à 1867 », *Meta. Journal des traducteurs/Translator's Journal*, vol. XXII, n° 1 (mars 1977), p. 26-32.
- GRAFF, Harvey J., « Interpreting Historical Literacy. The Pattern of Literacy in Quebec. A Comment », *Histoire sociale/Social History*, vol. XII, n° 24 (novembre 1979), p. 444-455.

- GREENWOOD, E. Murray, « Analyse de l'exposé de N.-E. Dionne sur le discours de Pierre Bédard au sujet de la langue officielle, 1793 », *RHAF*, vol. XXX, n° 2 (septembre 1976), p. 259-262.
- GREER, Allan, « Misinterpreting Historical Literacy. A Reply », *Histoire sociale / Social History*, vol. XII, n° 24 (novembre 1979), p. 456-460.
- , « The Pattern of Literacy in Quebec, 1745-1899 », *Histoire sociale / Social History*, vol. XI, n° 22 (novembre 1978), p. 295-335.
- GREIG, Peter, « A Check-List of Primary Source Material Relating to Fleury Mesplet », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Canadian Bibliographical Society*, vol. XIII (1974), 1975, p. 49-74.
- GROULX, Lionel, « Le gallicanisme au Canada sous Louis XIV », *RHAF*, vol. I, n° 1 (juin 1947), p. 54-90.
- GUIMOND, Lionel, « La vie culturelle des Canadiens de la première génération après la Conquête, 1760-1790 », *Incidences*, vol. II, n° 2 (mars 1963), p. 31-45.
- HAMELIN, Jean, « À la recherche d'un cours monétaire canadien, 1760-1777 », *RHAF*, vol. XV, n° 1 (juin 1961), p. 24-34.
- HAMELIN, Jean [V. OUELLET, Fernand, et Jean HAMELIN.]
- HAMELIN, Louis-Edmond, « L'évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. II, n° 3 (avril-juin 1961), p. 189-241.
- , « Nombre annuel de nouveaux prêtres au Canada français (1600-1933) », *BRH*, vol. LXV, n° 2 (avril-juin 1959), p. 35-44.
- HAMELIN, Pierre, « Les progrès de l'alphabétisation sur la Côte-du-Sud », *Cap-aux-diamants*, vol. II, n° 3 (automne 1986), p. 23-26.
- HAMILTON, Edward Pierce, « Parkman, abbé Casgrain and Bougainville's Journal », *Proceedings of the American Antiquarian Society*, vol. LXXI, n° 2 (1961), p. 261-270.
- HARE, John, « L'Assemblée législative du Bas-Canada, 1792-1814. Députation et polarisation politique », *RHAF*, vol. XXVII, n° 3 (décembre 1973), p. 361-395.
- , « Le développement d'une pensée constitutionnelle au Québec, 1791-1814 », *RUO*, vol. XLV, n° 1 (janvier-mars 1975), p. 5-25.
- , « Les difficultés techniques de l'édition québécoise au début du XIX^e siècle: Joseph Quesnel et l'impression de la musique de *Colas et Colinette* (1808) », *Histoire littéraire du Québec*, n° 1 (1979), p. 104-107.
- , « La formation de la terminologie parlementaire et électorale au Québec, 1792-1810 », *RUO*, vol. XLVI, n° 4 (octobre-décembre 1976), p. 460-475.
- , « Introduction à la sociologie de la littérature canadienne-française du XIX^e siècle », *L'Enseignement secondaire au Canada*, vol. XLII, n° 2 (mars-avril 1963), p. 67-92.
- , « *Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne dans le navire l'Auguste en l'an 1761. Édition critique* », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2 (1980-1981), p. 136-161.

- _____, « Les œuvres littéraires et musicales de Joseph Quesnel (1746-1809). Étude critique », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 4 (été-automne 1982), p. 22-38.
- _____, « La population de la ville de Québec, 1795-1805 », *Histoire sociale / Social History*, vol. VII, n° 13 (mai 1974), p. 23-47.
- _____, « Sur les imprimés et la diffusion des idées », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 213, 45^e année (juillet-septembre 1973), p. 407-421.
- _____, « Le théâtre comme loisir au Québec. Panorama historique avant 1920 », *Loisir et société / Society and Leisure*, vol. VI, n° 1 (printemps 1983), p. 43-70.
- _____, « Le « Théâtre de société à Montréal », 1789-1791 », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, n° 16 (avril 1978), p. 22-26.
- _____ (dir.), « Le comportement de la paysannerie rurale et urbaine de la région de Québec pendant l'occupation américaine, 1775-1776. Note de recherche », *RUO*, vol. XLVII, nos 1-2 (janvier-avril 1977), p. 145-150.
- HARE, John, et Jean-Pierre WALLOT, « Les idéologies dans le Bas-Canada au début du XIX^e siècle », *L'Information historique*, vol. XXXI, n° 4 (septembre-octobre 1969), p. 179-183.
- HARVEY, Louis-Georges, et Mark V. OLSEN, « French Revolutionary Forms in French-Canadian Political Language », *Canadian Historical Review*, vol. LXVIII, n° 3 (septembre 1987), p. 374-392.
- HASKINS, John, « Le niveau culturel des colonies anglaises d'Amérique lors de la guerre de Sept Ans (1760) », *RUL*, vol. XV, n° 8 (avril 1961), p. 726-734.
- HAYNE, David M., « Problèmes d'histoire littéraire du XIX^e siècle québécois », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2 (1980-1981), p. 44-52.
- _____, « A Survey. Quebec Library History », *Canadian Library Journal*, vol. XXXVIII, n° 6 (décembre 1981), p. 355-361.
- HÉBERT, Pierre, « La réception de la littérature canadienne-française en France, au XIX^e siècle », *Voix et images*, vol. XI, n° 2 (hiver 1986), p. 265-300.
- HORGUELIN, Paul-A., « Les premiers traducteurs (1760 à 1791) », *Meta. Journal des traducteurs / Translators' Journal*, vol. XXII, n° 1 (mars 1977), p. 15-25.
- HOWELLS, W.C., « Printing and the Public Press. Read before the Institut canadien de Québec, December 23, 1876 », *Annuaire de l'Institut canadien de Québec*, n° 4 (1877), p. 115-132.
- HUARD, Micheline, « Le regard des artistes [sur la ville de Québec] », *Cap-aux-diamants*, vol. II, n° 2 (été 1986), p. 29-33.
- HUBERT, Jean-François [V. CARON, Ivanhoé.] « L'imprimeur Louis Roy », *BRH*, vol. XXIV, n° 1 (janvier 1918), p. 77-78.
- JAENEN, Cornelius J., « France and the New World. Some Neglected Writers », *RUO*, vol. XLVIII, nos 1-2 (janvier-avril 1978), p. 116-123.

- LACOURCIÈRE, Luc, « Le destin posthume de la Corriveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 34 (1969), p. 239-271.
- , « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *Les Cahiers des Dix*, n° 33 (1968), p. 213-242.
- LACROIX, Benoît, « Les enfances canadiennes de la littérature », *Revue dominicaine*, vol. LIX (mai 1953), p. 206-219.
- LAFRANCE, Marc [V. RUDDALL, David-Thierry, et Marc LAFRANCE.]
- LAMBERT, James, « Daniel Wilkie, un humaniste au service de l'éducation », *Cap-aux-diamants*, vol. II, n° 3 (automne 1986), p. 17-20.
- LAMONDE Yvan, « La recherche sur l'histoire de l'imprimé et du livre québécois », *RHAF*, vol. XXVIII, n° 3 (décembre 1974), p. 405-414.
- , « Social Origins of the Public Library in Montreal », *Canadian Library Journal*, vol. XXXVIII, n° 6 (décembre 1981), p. 363-370.
- LAMONTAGNE, Léopold, « Les poètes franco-canadiens devant les invasions américaines », *Bulletin de la Société historique franco-américaine* (1952), p. 52-63.
- LANCTOT, Gustave, « Littérature canadienne. Les relations franco-canadiennes après la Conquête et avant la *Capricieuse* », *RUL*, vol. X, n° 7 (mars 1956), p. 591-599.
- LANDRY, Yves, « Étude critique du recensement du Canada de 1765 », *RHAF*, vol. XXIX, n° 3 (décembre 1975), p. 323-351.
- LAREAU, Edmond, « Nos archives », *La Revue canadienne*, vol. XII (1875), p. 208-215, 294-304 et 347-354.
- LARUE, F.-A.-Hubert, « Les chansons populaires et historiques du Canada », *Le Foyer canadien*, vol. I (1863), p. 321-384 ; vol. III (1865), p. 47-72.
- LEBEL, Marc, « Bibliographie. Index des auteurs et des ouvrages philosophiques au séminaire de Québec, 1792-1881 », *RHAF*, vol. XIX, n° 2 (septembre 1965), p. 323-328.
- , « Les bibliothèques collectives de la ville de Québec au XVIII^e et au XIX^e siècles. Quelques jalons », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, n° 12 (avril 1976), p. 15-18.
- , « Enseignement de la philosophie au petit séminaire de Québec (1765-1880) », *RHAF*, vol. XVIII, n° 3 (décembre 1964), p. 405-424 et 463-473 ; vol. XVIII, n° 4 (mars 1965), p. 582-593 ; vol. XIX, n° 1 (juin 1965), p. 106-125 ; vol. XIX, n° 2 (septembre 1965), p. 238-253.
- , « Livres et bibliothèques chez les ursulines de Québec », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, n° 26 (avril 1983), p. 15-20.
- , « Les voyageurs étrangers dans la vallée du Saint-Laurent (1765-1835) », *Cahiers d'histoire*, vol. V, n° 1 (automne 1984), p. 84-87.
- LEBEL-GAGNON, Louise [V. GAGNON, Serge, et Louise LEBEL-GAGNON.]
- LEFEBVRE, Fernand, « La bibliothèque des frères Charon », *BRH*, vol. LXIV, n° 3 (juillet-septembre 1958), p. 66-77.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Les Canadiens aux universités étrangères, 1760-1850 », *MSRC*, 3^e série, vol. LV (1961), section I, p. 21-36.

- _____, « Les Canadiens [français] et la Révolution américaine », *Bulletin de la Société historique franco-américaine*, (1946-1947), p. 50-76.
- LEFIER, Yves, « Colas et Colinette, ou Le Bailli dupé et la réalité canadienne », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 12 (été-automne 1986), p. 211-234.
- LEJEUNE, Philippe, « L'enseignement de la « littérature » au lycée au siècle dernier », *Le Français aujourd'hui*, n° 28 (janvier 1975), p. 15-24.
- LELAND, Marine, « François-Joseph Cugnet, 1720-1789 », *RUL*, vol. XVI, n° 1 (septembre 1961), p. 3-13, à vol. XXI, n° 4 (décembre 1966), p. 378-396.
- _____, « Joseph-François Perrault. Années de jeunesse, 1753-1783 », *RUL*, vol. XIII, nos 2-9 (octobre 1958-mai 1959), p. 107-115, 212-225, 417-428, 529-534, 630-639, 689-699 et 804-820.
- LEMIRE, Maurice, « Les difficultés d'écrire l'histoire littéraire au Québec », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2 (1980-1981), p. 25-32.
- _____, « En quête d'un imaginaire québécois », *Recherches sociographiques*, vol. XXIII, nos 1-2 (janvier-août 1982), p. 175-186.
- LEMOINE, James MacPherson, « Le général sir Frederick Haldimand à Québec, 1778-84 », *MSRC*, 1^{re} série, vol. VI (1888), section I, p. 93-107.
- LETOCHA, Louise, « Le premier livre illustré imprimé au Québec », *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec*, vol. X, n° 3 (septembre 1976), p. 5-7.
- LOCHHEAD, Douglas Grant, « A New Athens Rising near the Pole. Evidence of a Culture in 18th Century Quebec Imprints », *Bulletin of Canadian Studies*, vol. VIII, n° 1 (1984), p. 71-82.
- LUSIGNAN, Alphonse, « Nos premiers rapports littéraires avec la France », *Les Nouvelles Soirées canadiennes*, vol. V (1886), p. 433-446.
- MACDONELL, Blanche, « The Literary Movement in Canada up to 1841 », *Canadiana*, vol. II, n° 2 (février 1980), p. 17-23; vol. II, n° 3 (mars 1980), p. 33-40.
- MAHEUX, Arthur, « Jacques Labrie (1784-1831) », *MSRC*, 3^e série, vol. XLII (1948), section I, p. 119-120.
- MALCHELOSSE, Gérard, « Mémoires romancées [Pierre de Sales Laterrière] », *Les Cahiers des Dix*, n° 25 (1960), p. 103-144.
- MANSUY, Michel, « La crise révolutionnaire vue par une famille canadienne (1763-1815) [la famille Lacorne] », *Information historique* (Paris), vol. XXVII, nos 1-4 (janvier-octobre 1965), p. 25-28, 55-59, 99-103 et 153-154.
- MARIAUCHAU D'ESGLY, Louis-Philippe [V. CARON, Ivanhoé.]
- MARION, Séraphin, « L'Acte de Québec. Concession magnanime ou intéressée ? », *Les Cahiers des Dix*, n° 28 (1963), p. 147-177.
- _____, « Curiosités littéraires de la *Gazette de Montréal* de 1778 », *Le Canada français*, vol. XXVIII, n° 1 (septembre 1940), p. 35-56.
- _____, « La dictature et le Canada français de 1800 », *RUO*, vol. XI, nos 3-4 (juillet-septembre et octobre, p. 319-337; décembre 1941, p. 444-460.

- _____, « L'épiscopat québécois et la couronne britannique », *Les Cahiers des Dix*, n° 32 (1967), p. 37-82.
- _____, « La *Gazette de Montréal* de 1778, berceau de la critique littéraire au Canada français », *RUO*, vol. X, n° 3 (juillet-septembre 1940), p. 183-192 ; vol. X, n° 4 (octobre-décembre 1940) p. 331-373.
- _____, « La *Gazette littéraire de Montréal* de 1778-1779 », *Le Canada français*, Québec, vol. XXVIII, n° 3 (novembre 1940), p. 242-250.
- _____, « La liberté et la presse canadienne-française au début du XIX^e siècle », *Culture*, vol. III (1942), p. 331-373.
- _____, « Le voltairianisme de *La Gazette littéraire de Montréal* », *RUO*, vol. IX, n° 4 (octobre-décembre 1939), p. 393-408 ; vol. X, n° 1 (janvier-mars 1940), p. 7-28.
- MARTINEAU, Armand, « Programme des études au Canada durant la période 1760-1790 », *RUO*, vol. XXXVII, n° 2 (avril-juin 1967), p. 206-230.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Les bibliothèques d'autrefois à Montréal », *Les Cahiers des Dix*, n° 12 (1947), p. 9-16.
- _____, « Le châtimant d'un chansonnier à Montréal au 18^e siècle », *BRH*, vol. XXII, n° 2 (février 1916), p. 46-49.
- _____, « Cinquante ans de librairie à Montréal », *BRH*, vol. XL (1943), p. 103-107, et « Quelques librairies montréalaises d'autrefois », p. 298-300 ; vol. V (1944), p. 170-173.
- _____, « 1800 à 1850. Vieux théâtres de Montréal. Anecdotes et archéologie », *La Revue populaire*, vol. VIII (juillet 1909), p. 63-69.
- _____, « Hôtels, clubs et cafés à Montréal de 1760 à 1850 », *MSRC*, 3^e série, vol. XXII (1928), section I, p. 37-61.
- _____, « Le libraire relieur Bargéas », *BRH*, vol. XXXVI, n° 8 (août 1930), p. 466-469.
- _____, « Libraires, papetiers, relieurs à Montréal au XVIII^e siècle », *BRH*, vol. XXXVI, n° 5 (mai 1930), p. 298-299.
- _____, « Recherches historiques sur les spectacles à Montréal de 1760 à 1800 », *MSRC*, 3^e série, vol. XXVI (1932), section I, p. 113-122.
- _____, « Les théâtres à Montréal à la fin du XVIII^e siècle. Un théâtre dans l'ancienne résidence des jésuites », *La Revue moderne*, vol. XIV, n° 6 (avril 1933), p. 5.
- _____, « L'ultime aventure du journaliste Jautard », *BRH*, vol. XLVII (novembre 1941), n° 11, p. 328-330.
- _____, « Un théâtre à Montréal en 1789 », *BRH*, vol. XXIII, n° 6 (juin 1917), p. 191-192.
- MAURAUULT, Olivier, « L'histoire de l'enseignement primaire à Montréal de la fondation à nos jours », *MSRC*, 3^e série, vol. XXXIII (1939), section I, p. 1-17.
- _____, « M. Vincent Quiblier, prêtre de Saint-Sulpice », *MSRC*, 3^e série, vol. XXVIII (1934), section I, p. 139-148.
- _____, « Souvenirs canadiens. Album de Jacques Viger », *Les Cahiers des Dix*, n° 9 (1944), p. 83-99.

- McLACHLAN, Robert Wallace, « Fleury Mesplet, the First Printer at Montreal », *MSRC*, 2^e série, vol. XII (1906), section II, p. 197-309.
- , « Some Unpublished Documents Relating to Fleury Mesplet », *MSRC*, 3^e série, vol. XIV (1920), section II, p. 85-95.
- McLAUGHLIN, Anne [V. ASSELIN, Claire, et Anne McLAUGHLIN.]
- MOISAN, Clément, et Denis SAINT-JACQUES (dir.), *Études littéraires. L'automatisation de la littérature*, vol. XX, n° 1 (printemps-été 1987), 207 p.
- MOREL, André, « La réaction des Canadiens devant l'administration de la justice de 1764 à 1774 », *La Revue du barreau de la province de Québec*, vol. XX (1960), p. 53-63.
- MORIN, Victor, « La chanson canadienne », *MSRC*, 3^e série, vol. XXI (1927), section I, p. 161-205.
- , « Clubs et sociétés notoires d'autrefois », *Les Cahiers des Dix*, n° 13 (1948), p. 187-222.
- , « L'échauffourée américaine de 1775-1776 au Canada », *MSRC*, 3^e série, vol. XLIV (juin 1950), section I, p. 33-53.
- NOËL, Danièle, « Les questions de langue au Québec, 1760-1867 », *Protée*, vol. XI, n° 2 (été 1983), p. 92-104.
- OLSEN, Mark V. [V. HARVEY, Louis-Georges, et Mark V. OLSEN.]
- OUELLET, Fernand, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840. Bilan historiographique », *RHAF*, vol. XXXVIII, n° 2 (automne 1984), p. 223-243.
- , « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », *Histoire sociale / Social History*, vol. IX, n° 18 (novembre 1976), p. 256-296.
- , « L'enseignement primaire, responsabilité des Églises ou de l'État ? », *Recherches sociographiques*, vol. II, n° 2 (avril-juin 1961), p. 171-187.
- , « La formation d'une société dans la vallée du Saint-Laurent. D'une société sans classe à une société de classes », *Canadian Historical Review*, vol. LXVII, n° 4 (décembre 1981), p. 407-450.
- , « Inventaire de la « Saberdache de Jacques Viger » », *RAPQ*, 1955-1956 et 1956-1957, p. 31-176.
- , « Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810) », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Rapport 1955-1956*, vol. XXIII, p. 83-99.
- , « Le nationalisme canadien-français de ses origines à l'insurrection de 1837 », *The Canadian Historical Review*, vol. XLV, n° 4 (décembre 1964), p. 277-292.
- , « La « noblesse canadienne » en 1767. Un inventaire », *Histoire sociale / Social History*, n° 1 (avril 1968), p. 127-137.
- , « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *Histoire sociale / Social History*, n° 12 (mai 1979), p. 37-65.

- OUELLET, Fernand, et Jean HAMELIN, « La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-1837 », *La Société historique du Canada/The Canadian Historical Association* (1962), p. 17-33.
- OUELLET, Réal, « Œuvres de la Nouvelle-France à rééditer », *Histoire littéraire du Québec*, n° 1 (1979), p. 26-29.
- , « Problème de recherche sur les écrits du Régime français », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 2 (1980-1981), p. 33-43.
- PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, « Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada », *RHAF*, vol. XXI, n° 3 (décembre 1967), p. 447-473.
- , « Le Bas-Canada au début du XIX^e siècle. Une hypothèse », *RHAF*, vol. XXV, n° 1 (juin 1971), p. 39-61.
- , « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812. Éléments pour une ré-interprétation », *RHAF*, vol. XXVI, n° 2 (septembre 1972), p. 185-237.
- , « Groupes sociaux et pouvoir. Le cas canadien au tournant du XIX^e siècle », *RHAF*, vol. XXVII, n° 4 (mars 1974), p. 509-564.
- , « International Circumstances of Lower Canada, 1786-1810. Prolegomenon », *Canadian Historical Review*, vol. LIII, n° 4 (décembre 1972), p. 371-401.
- , « La liste civile du Bas-Canada (1794-1812). Un essai d'économie historique », *RHAF*, vol. XXIII, n° 2 (septembre 1969), p. 209-230 ; vol. XXIII, n° 3 (décembre 1969), p. 361-392 ; vol. XXIV, n° 1 (juin 1970), p. 3-43 ; vol. XXIV, n° 2 (septembre 1979), p. 251-286.
- , « Pour une méso-histoire du XIX^e siècle canadien », *RHAF*, vol. XXXIII, n° 3 (décembre 1979), p. 387-425.
- , « Structures sociales et niveaux de richesse dans les campagnes du Québec, 1792-1812 », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle/National History Bulletin*, n° 17 (printemps 1983), p. 25-44.
- PARIZEAU, Gérard, « Bas-Canada, 1800. Le milieu et ses problèmes », *MSRC*, 4^e série, vol. I (1963), section I, p. 187-219.
- PARKER, George L., « Literary Journalism before Confederation », *Canadian Literature*, n° 68-69 (printemps-été 1976), p. 88-100.
- PENIGAULT-DUHET, P., « Colonialisme et sentiment national. L'almanach de Québec de 1780 à 1815 », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 9 (décembre 1980), p. 23-30.
- PERRAULT, Antonio, « La propriété littéraire et artistique », *MSRC*, 3^e série, vol. XVIII (1924), section I, p. 49-71.
- PILON-LÊ, Lise, « Le régime seigneurial au Québec. Contribution à une analyse de la transition au capitalisme », *Les Cahiers du socialisme*, n° 6 (automne 1980), p. 132-168.
- PLESSIS, Joseph-Octave [V. CARON, Ivanhoé.]
- POIRIER, Pascal, « Le théâtre au Canada », *Les Nouvelles Soirées canadiennes*, vol. V (1886), p. 193-198.

- POULIOT, Léon, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », *RHAF*, vol. XII, n° 2 (septembre 1958), p. 155-169.
- « Les premiers rudiments de la Constitution britannique », *BRH*, vol. LII, n° 3 (mars 1946), p. 80-81.
- QUESNEL, Joseph, « Lettres de Joseph Quesnel à Pierre-Louis Panet », *BRH*, vol. XXVI, n° 9 (septembre 1930), p. 545-553.
- REID, Philippe, « L'émergence du nationalisme canadien-français. L'idéologie du *Canadien* (1806-1842) », *Recherches sociographiques*, vol. XXI, nos 1-2 (janvier-août 1980), p. 11-53.
- RIDDELL, William Renwick, « Pierre Du Calvet, a Huguenot Refugee in Early Montreal. His Treason and Fate », *Ontario Historical Society Papers and Records*, vol. XXII (1925), p. 239-254.
- RIPLEY, John, « Shakespeare on the Montreal Stage », *Histoire du théâtre au Canada/Theatre History in Canada*, vol. III, n° 1 (printemps 1982), p. 5-6.
- RIVARD, Adjutor, « De la liberté de la presse », *MSRC*, 3^e série, vol. XVII (mai 1923), section I, p. 35-104.
- ROBERT, Jean-Claude, « Les notables de Montréal au XIX^e siècle », *Histoire sociale/Social History*, vol. VIII, n° 15 (mai 1975), p. 54-76.
- ROBIN, Régine [V. ANGENOT, Marc, en collaboration avec Régine ROBIN.]
- ROQUEBRUNE, Robert DE, « L'exode des Canadiens après 1760 », *La Nouvelle Revue canadienne*, vol. III, n° 1 (septembre-octobre 1953), p. 9-17; vol. III, n° 2 (novembre-décembre 1953), p. 75-86.
- , « Le voyage d'un Canadien à Paris en 1785 », *Nova Francia*, vol. I, n° 1 (24 juin 1925), p. 15-19.
- ROUBEN, César, « Propagande antiphilosophique dans les gazettes de Montréal et de Québec après la fin du Régime français », *RUO*, vol. LIV, n° 3 (juillet-septembre 1984), p. 79-98.
- ROUSSEAU, Louis, « Crise et réveil religieux dans le Québec du XIX^e siècle », *Interface*, vol. XI, n° 1 (janvier-février 1990), p. 24-31.
- ROY, Antoine, « Sur quelques ventes aux enchères de bibliothèques privées », *Les Cahiers des Dix*, n° 26 (1961), p. 219-233.
- , « Visiteurs français de marque à Québec (1800-1850) », *Les Cahiers des Dix*, n° 21 (1956), p. 223-235.
- ROY, Camille, « Étude sur l'histoire de la littérature canadienne (1800-1820) », *MSRC*, 2^e série, vol. XI (1905), section I, p. 89-133.
- ROY, Jean-Louis, « Livres et société bas-canadienne, croissance et expansion de la librairie Fabre (1816-1855) », *Histoire sociale/Social History*, vol. V, n° 10 (novembre 1972), p. 117-143.
- ROY, Joseph-Edmond, « Le Canada pendant l'année 1793. Conférence donnée à l'Université Laval », *Le Courrier du Canada*, vol. XV, nos 251-254 (du 18 au 22 mars 1893), p. 1.
- , « De la propriété littéraire. Discours présidentiel », *MSRC*, 3^e série, vol. III (1909), section III, appendice A, p. xxxiii.

- _____, « Napoléon au Canada », *MSRC*, 3^e série, vol. V (1911), section I, p. 69-117.
- ROY, Pierre-Georges, « Réponses. Les débuts de l'imprimerie au Canada », *BRH*, vol. XII, n^o 3 (1906), p. 86-88.
- _____, « Le théâtre du « Marché à foin à Québec » », *BRH*, vol. XLIII, n^o 2 (février 1937), p. 33-45.
- _____, « Un curé bibliophile, l'abbé Deschenaux », *BRH*, vol. XLIV, n^o 7 (juillet 1938), p. 193-198.
- RUDDELL, David-Thierry, et Marc LAFRANCE, « Québec, 1785-1840. Problèmes de croissance d'une ville coloniale », *Histoire sociale/Social History*, vol. XVIII, n^o 36 (novembre 1985), p. 315-333.
- SAINT-JACQUES, Denis [V. MOISAN, Clément, et Denis SAINT-JACQUES (dir.)]
- SAVARD, Pierre, « Les débuts de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au petit séminaire de Québec (1765-1830) », *RHAF*, vol. XV, n^o 4 (mars 1962), p. 509-525 ; vol. XVI, n^o 1 (juin 1962), p. 43-62 ; vol. XVI, n^o 2 (septembre 1962), p. 188-212.
- SAVOIE, Claude, « Louis-Joseph Quesnel. Les inédits », *La Barre du jour*, vol. I, n^{os} 1-3 (juillet-décembre 1965), p. 113-116.
- SCHENDEL, Michel VAN [V. VAN SCHENDEL, Michel.]
- SÉGUIN, Maurice, « Le Régime seigneurial au pays de Québec, 1760-1854 », *RHAF*, vol. I, n^o 3 (décembre 1947), p. 382-402 ; vol. I, n^o 4 (mars 1948), p. 519-532.
- SINCLAIR, André, « L'avocat au Québec : 209 ans d'histoire », *Les Cahiers de droit*, vol. XVI, n^o 3 (1975), p. 689-702.
- SMITH, Lawrence A.H., « *Le Canadien* and the British Constitution, 1806-1810 », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXVIII, n^o 2 (juin 1957), p. 93-108.
- SMITH, William, « The Struggle over the Laws of Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. I, n^o 2 (juin 1920), p. 166-186.
- SOWARD, F.H., « The Struggle over the Laws of Canada, 1783-1791 », *The Canadian Historical Review*, vol. V, n^o 4 (décembre 1924), p. 314-335.
- STURGIS, James, « Anglicisation as a Theory in Lower-Canadian History, 1807-1843 », *Bulletin of Canadian Studies*, vol. III, n^o 2 (novembre 1979), p. 29-53.
- SULTE, Benjamin, « Le chevalier de Niverville », *MSRC*, 3^e série, vol. III (1909), section I, p. 43-72.
- _____, « Les couplets du Jour de l'an », *La Revue canadienne*, vol. VI, n^o 1 (janvier 1869), p. 5-21.
- _____, « The Historical and Miscellaneous Literature of Quebec, 1764 to 1830 », *MSRC*, 2^e série, vol. III (1897), section II, p. 269-278.
- _____, « Nos ancêtres étaient-ils ignorants ? », *MSRC*, 3^e série, vol. XII (1918), section I, p. 201-208.
- _____, « Pierre Du Calvet », *MSRC*, 3^e série, vol. XIII (1919), section I, p. 1-11.

- _____, « Les projets de 1763 à 1810 », *MSRC*, 3^e série, vol. V (1911), section I, p. 9-67.
- _____, « La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1836 », *MSRC*, 3^e série, vol. X (1916), section I, p. 1-25.
- SYLVAÏN, Robert [Philippe], « Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français de 1760 à 1860 », *MSRC*, 3^e série, vol. LV (1961), section I, p. 65-76.
- SYLVESTRE, Guy, « Introduction à l'histoire de la littérature canadienne », *RUO*, vol. XXIII, n^o 1 (janvier-mars 1953), p. 84-109 et 187-215.
- _____, « Naissance de nos lettres », *MSRC*, 3^e série, vol. XLV (1951), section I, p. 71-78.
- TESSIER, Albert, « La vie urbaine vers 1800 », *Les Cahiers des Dix*, n^o 8 (1943), p. 155-179.
- TESSIER, Yves, « Ludger Duvernay et les débuts de la presse périodique aux Trois-Rivières », *RHAF*, vol. XVIII, n^o 3 (décembre 1964), p. 387-404 ; vol. XVIII, n^o 4 (mars 1965), p. 566-581.
- TÊTU, Henri, « L'abbé Pierre Huet de La Valinière, 1732-1794 », *BRH*, vol. X, n^o 5 (mai 1904), p. 129-144 ; vol. X, n^o 6 (juin 1904), p. 161-175.
- « Le théâtre de Patagon à Québec », *BRH*, vol. XLII, n^o 5 (mai 1936), p. 300-303.
- THÉRIAULT, Michel, « Fleury Mesplet, Printer to the Congress in Montreal », *Forces*, vol. XLIII (1978), p. 45-51.
- THÉRIAULT, Yvon, « Les publications parlementaires et législatives du Québec de 1791 à nos jours », *Bulletin trimestriel* (Bibliothèque de la Législature du Québec), vol. IV, n^{os} 1-2 (janvier-avril 1973), p. 17-37.
- THOMAS, W.K., « The Conquest of Canada. Our Own Heroic Tragedy », *L'Art dramatique canadien / Canadian Drama*, vol. III, n^o 2 (automne 1977), p. 128-161.
- TOURANGEAU, Rémi, « L'Église et le théâtre au Québec ou l'apparent paradoxe du clergé », *L'Art dramatique canadien / Canadian Drama*, vol. VII, n^o 1 (printemps 1981), p. 19-28.
- _____, « Le théâtre au Québec, condamné et réhabilité par les clercs », *Les Cahiers de Cap-Rouge*, vol. VI, n^o 3 (1978), p. 41-50.
- TOUSIGNANT, Pierre, « Problématique pour une nouvelle approche de la Constitution de 1791 », *RHAF*, vol. XXVIII, n^o 2 (septembre 1973), p. 181-234.
- TREMAINE, Marie, « Early Printing in Canada », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. XXIII (1984), p. 32-39.
- _____, « A Half-Century of Canadian Life and Print, 1751-1800 », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. XXIII (1984), p. 40-55.
- TRUDEL, Marcel, « Le Canada français. Les relations entre la France et son ancienne colonie du Canada après la Conquête », *Revue française d'histoire d'outre-mer* (Paris), vol. LIX, n^o 214 (1^{er} trimestre 1972), p. 133-137.

- _____, « Les Églises ont-elles souffert de la Conquête ? », *RHAF*, vol. VIII, n° 1 (juin 1954), p. 25-71.
- _____, « Louis XVI, le Congrès et le sort du Canada (1774-1783) », *Culture*, vol. VIII, n° 4 (décembre 1947), p. 418-433.
- _____, « Petite histoire à propos de cette unique grammaire de 1760 », *RUL*, vol. IX, n° 9 (mai 1955), p. 780-785.
- TRUDEL, Pierre, « L'attitude du gouverneur Louis-Frédéric Haldimand à l'égard des Canadiens français (1778-1781) », *RUO*, vol. XXXVI, n° 1 (janvier-mars 1966), p. 5-14.
- VACHON, André, « Mgr Jean-Olivier Briand », *Les Cahiers des Dix*, n° 42 (1979), p. 145-173.
- VACHON, Georges-André, « Une littérature de combat, 1778-1810. Les débuts du journalisme canadien-français », *Études françaises*, vol. V, n° 3 (août 1969), p. 249-375.
- VACHON, Monique [V. CARRIER, Maurice, et Monique VACHON.]
- VAN, Ta, « La Nouvelle-France et la Conquête. Passage du féodalisme au capitalisme », *Cahiers d'histoire*, vol. II, n° 2 (printemps 1982), p. 3-25.
- VAN SCHENDEL, Michel, « Manuels, censure, privilège », *Brèches*, n° 6 (printemps-été 1976), p. 7-44.
- VERRETTE, Michel, « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », *RHAF*, vol. XXXIX, n° 1 (été 1985), p. 51-76.
- VOISINE, Nive, « Jubilés, missions paroissiales et prédication au XIX^e siècle », *Recherches sociographiques*, vol. XXIII, nos 1-2 (janvier-août 1982), p. 125-137.
- WADE, Mason, « Quebec and the French Revolution of 1789. The Missions of Henri Mézière », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, n° 4 (décembre 1950), p. 345-368.
- WALLACE, William Stewart, « The Periodical Literature of Upper Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. XII, n° 1 (mars 1931), p. 4-22.
- WALLOT, Jean-Pierre, « Le Bas-Canada et les imprimés (1809-1810) », *RHAF*, vol. XX, n° 4 (mars 1967), p. 556-565 ; vol. XXI, n° 1 (juin 1967), p. 81-98 ; vol. XXI, n° 2 (septembre 1967), p. 268-280 ; vol. XXIII, n° 1 (juin 1968), p. 47-64.
- _____, « Le Canada à l'époque de la « Révolution atlantique » (fin XVIII^e, début du XIX^e siècle). En guise de conclusion », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. XLV, n° 213 (juillet-septembre 1973), p. 428-435.
- _____, « Courants d'idées dans le Bas-Canada à l'époque de la Révolution française », *L'Information historique*, vol. XXX, n° 2 (mars-avril 1968), p. 70-78.
- _____, « Frontière ou fragment du système atlantique. Des idées étrangères dans l'identité bas-canadienne au début du XIX^e siècle », *Communications historiques / Historical Papers*, (1983), p. 1-29.
- _____, « L'histoire, les sciences sociales et le Bas-Canada », *Revue de l'École normale*, vol. III, n° 2 (décembre 1966), p. 83-99.

- _____, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », *RHAF*, vol. XIV, n° 1 (juin 1960), p. 61-86; vol. XIV, n° 2 (septembre 1960), p. 259-276; vol. XIV, n° 3 (décembre 1960), p. 395-407; vol. XIV, n° 4 (mars 1961), p. 559-582.
- _____, « Religion and French-Canadian Mores in the Early Nineteenth Century », *Canadian Historical Review*, vol. LII, n° 1 (mars 1971), p. 51-91.
- _____, « Révolution et réformisme dans le Bas-Canada (1773-1815) », *Annales historiques de la Révolution française* (Paris), vol. XLV, n° 213 (juillet-septembre 1973), p. 344-406.
- _____, « Society and Imprints. The Lower-Canadian Case (1801-1840) », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. X (1971), p. 70-72.
- WALLOT, Jean-Pierre [V. HARE, John, et Jean-Pierre WALLOT.]
- WALLOT, Jean-Pierre [V. PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT.]
- WARREN, F.-C., et Édouard FABRE-SURVEYER, « From Surgeon's Mate to Chief Justice. Adam Mabane (1734-1792) », *MSRC*, 3^e série, vol. XXIV (1930), section II, p. 189-208.
- WARWICK, Jack, « Littérature de la Nouvelle-France », *Études françaises*, vol. XIII, nos 3-4 (octobre 1977), p. 237-261.
- WEES, Ian C., « Early Libraries in Quebec City and Montreal », *ALA Bulletin* (avril 1960), p. 303-308.
- WILSON, Daniel, « Canadian Copyright », *MSRC*, 1^{re} série, vol. X (1892), section II, p. 3-17.
- WOODLEY, E.C., « Early Printers of Quebec and Montreal », *Educational Record of the Province of Quebec*, vol. LXV, n° 2 (avril-juin 1949), p. 120-123.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Accault, Michel, 36
Adhémar, Jean-Baptiste-Amable, 141
Albanel, Charles, 27, 40
Alembert, Jean Le Rond d', 6, 16, 260, 280, 292
Alexandre, Noël, 60
Alfieri, Vittorio, 11, 13, 14, 22
Allen, Edward, 191, 192, 193
Amherst, Jeffery, 1^{er} baron Amherst, 151, 298
Antonelli, Leonardo, 114
Arce [V. Lom.]
Argenson [V. Voyer.]
Arioste, Ludovico Ariosto, dit l', 20
Aristote, 322
Arouet, François-Marie (pseud. : Voltaire), 11, 12, 14, 16, 17, 20, 22, 23, 56, 67, 90, 119, 134, 153, 154, 168, 179, 237, 241, 244, 249, 253, 260, 264, 280, 283, 292, 309, 317, 368, 369, 370, 375, 378, 379
Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph, XIII, 84, 118, 135, 193, 299
Auguel, dit Le Picard Du Guay, Antoine, 36
Aumasson de Courville, Louis-Léonard, dit sieur de Courville, 42, 68, 148, 149
Baby, François, 113, 223
Bacqueville [V. Le Roy.]
Badeaux, Jacques, 149
Badeaux, Jean-Baptiste, 149
Bailly de Messein, Charles-François, 115, 156, 157, 159, 263, 271, 295, 297, 315, 389
Bancroft, George, 45, 58
Bargéas (Bargeas), Joseph, 117, 247
Barrin de La Galissonnière, Roland-Michel, marquis de La Galissonnière, 71
Barruel, Augustin de, 283
Barthe, Joseph-Guillaume, 290

- Basanier, Martin, 51
 Batteux, Charles, 119
 Bayle, Pierre, 56, 283
 Beaucourt [V. Malepart.]
 Beaufort [V. Havard.]
 Beaujeu [V. Liénard.]
 Beaujeu [V. Saveuse.]
 Beaumarchais, Pierre Augustin
 Caron de, 11, 20, 203, 317, 389
 Beaunoir, Alexandre-Louis-Bertrand
 Robineau, dit de, 189, 315
 Beccaria, Cesare Bonesana, marquis
 de, 293
 Bégon, Élisabeth [V. Rocbert.]
 Bégon, Michel, 33, 54
 Belleforest, François de, 51
 Belmont [V. Vachon.]
 Bennett, John, 215
 Bentley, John, 192
 Bery Des Essarts, Félix, 132
 Berger, Charles, 183
 Berger, Jean, 323, 340, 341
 Bermen de La Martinière, Claude de,
 41
 Bernard, Jean-Marie (pseud. : Clé-
 ment), 369, 370
 Bernou, Claude, 35
 Berryer, Nicolas-René, comte de La
 Ferrière, 142
 Berthelot, Amable, 149
 Bérulle, Pierre de, 86
 Biard, Pierre, 43, 55, 56
 Bibaud, Michel, 79, 97, 290
 Bickerstaffe, Isaac [V. Swift, Jona-
 than.]
 Biencourt de Pourtrincourt et de Saint-
 Just, Jean de, 51
 Bienville [V. Le Moynes.]
 Biggar, Henry Percival, 31
 Blackstone, sir William, 253
 Blake, William, 23
 Blondeau (famille), 101
 Blondeau, Maurice-Régis, 136
 Boccace, Giovanni Boccaccio, dit, 20
 Boileau, Nicolas, dit Boileau-Des-
 préaux, 20, 119, 134, 150, 322,
 333, 334, 362, 375, 378
 Boiret, Urbain, 119
 Bois, Louis-Édouard, 299
 Boishébert [V. Deschamps.]
 Boisseau, Nicolas, 148
 Bonaparte [V. Napoléon I^{er}.]
 Bonnault, Claude de, 70
 Bonnefons, J.-C., 69
 Bonnot [V. Condillac.]
 Bossange, Hector, 248
 Bossuet, Jacques Bénigne, 12, 13,
 119, 202, 284
 Boucher, Pierre, 31, 52, 72
 Boucher de Boucherville, René-
 Amable, 95, 96
 Boucher de Niverville, Joseph, 95,
 96, 154
 Boucherville [V. Boucher.]
 Bouchette, Joseph, 146
 Bougainville, Louis-Antoine de,
 comte de Bougainville, 64, 66, 69,
 94
 Boulic, Marie-Renée, dite de la Nati-
 vité, 324
 Bourdaloue, Louis, 12, 119
 Bourgeois, Marguerite, dite du
 Saint-Sacrement, 28, 49, 50, 141,
 274, 285, 286, 287
 Boulamaque, François-Charles de,
 67, 94
 Braddock, Edward, 69
 Brassard Deschenaux, Charles-
 Joseph, 263
 Brassier, Gabriel-Jean, 201
 Bréhan de Galinée, René de, 34, 35
 Briand, Jean-Olivier, 98, 120, 141,
 156, 274, 276, 277, 280, 335, 341
 Brisay de Denonville, Jacques-René
 de, marquis de, 40, 200, 201
 Brooke [V. Moore.]
 Brown, James, 218, 251
 Brown, William, 111, 127, 147, 212,
 214, 215, 216, 219, 220, 222, 223,
 228, 229, 233, 237, 239, 240, 248,
 253, 271, 358, 359, 363, 364, 372
 Bruce, James, 307
 Brueys, David Augustin de, 203
 Brumoy, Pierre, 183, 311, 312, 320
 Bruyères, John, 110
 Buade, Louis de, comte de Frontenac
 et de Palluau, 29, 35, 54, 181, 185

- Buffon, Georges Louis Leclerc, comte de, 11, 20, 90, 369
 Bulmer, sir Fenwick, 135
 Burgoyne, John, 150, 154, 298
 Burke, Edmund, 238, 253
 Burney, Frances (Fanny), 15
 Burns, Robert, 11, 19, 23
 Bushell, John, 214
 Byles, Mather, 278
 Caffaro, François, 202
 Calas, Jean, 292
 Calvet [V. Du Calvet.]
 Camier, abbé, 119
 Campbell, sir William, 156
 Carayon, Auguste, 48
 Carleton, Guy, 1^{er} baron Dorchester, 98, 110, 113, 120, 131, 147, 149, 156, 157, 162, 231, 296, 326, 327, 328, 339
 Cartier, Jacques, 30, 31, 32, 51
 Cartwright, 88
 Cary, Thomas (père), 145, 193, 215, 250, 257, 348, 350, 383
 Casgrain, Henri-Raymond, XIII, XIV, 58, 61, 62, 63, 64, 66, 69, 135
 Casson [V. Dollier.]
 Catalogne, Gédéon de, 55
 Catherine II la Grande, impératrice de Russie, 15
 Cavalier, Jean, 36
 Cavalier de La Salle, René-Robert, 28, 34, 35, 36, 37, 46
 César, 10
 Chabert de Joncaire de Clausonne, Daniel-Marie, 68
 Chaboillez (famille), 101
 Chabrand Delisle, David, 271, 274, 275, 276
 Champlain, Samuel de, 30, 31, 32, 51, 52, 53, 56, 60
 Chapais, sir Thomas, 70, 290
 Charles XII, roi de Suède, 56
 Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 26, 27, 28, 41, 45, 47, 50, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 65, 72
 Charon, frères, 99
 Chartier, Pierre, 185
 Chartier de Lotbinière, Marie-Françoise, 96
 Chartier de Lotbinière, Michel, marquis de Lotbinière, 96, 97
 Chartier de Lotbinière, Michel-Eustache-Gaspard-Alain, 95, 112
 Chartier de Lotbinière, René-Louis, 322
 Chassebœuf [V. Volney.]
 Chaste, Aymar de, 31
 Chateaubriand, François-René, vicomte de, 17, 23, 71, 79
 Châteauguay [V. Le Moyne.]
 Chauchetière, Claude, 46
 Chaumonot, Pierre-Joseph-Marie, 48
 Chaussegros de Léry, Catherine, 96
 Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 95
 Chaussegros de Léry, Louis-René, 96
 Chénier, André de, 17, 23, 344, 370
 Chevrières [V. La Croix.]
 Chicoineau, Jean-Baptiste-Jacques, 143
 Chomedey de Maisonneuve, Paul de, 50
 Chouart Des Groseilliers, Médard, 40
 Christine de Pisan, 15
 Cicéron, 10, 119, 292
 Clarke, sir Alured, 205
 Clausonne [V. Chabert.]
 Clément [V. Bernard, Jean-Marie.]
 Clément XIV, 10
 Cockings, George, 204, 347
 Colbert, Jean-Baptiste, marquis de Seignelay, 34, 36, 59
 Collet, Mathieu-Benoît, 90
 Collins, John, 308
 Colman, George, 204
 Compain, Marie-Louise, dite Saint-Augustin, 46
 Condillac, Étienne Bonnot de, 369
 Conefroy, demoiselle, 331
 Cook, James, 195, 297
 Cooper, James Fenimore, 78, 79
 Corneille, Pierre, 119, 185, 333, 334
 Corneille, Thomas, 185, 203

- Courcelle [V. Rémy.]
 Courville [V. Aumasson.]
 Cramahé, Hector Theophilus, 110
 Crémazie, Octave, XIII, 58, 79, 135
 Cugnet, François-Étienne, 90
 Cugnet, François-Joseph, 103, 110,
 111, 147, 148, 152, 220, 222
 Cugnet, Jacques-François, 111, 263
 Cumberland, Richard, 204, 258
 Curatteau, Jean-Baptiste, 154, 155
 Cuthbert, James, 145
 Cuthbert, Ross, 106, 145, 223, 318,
 337, 345, 383
 Dablon, Claude, 34, 35, 48, 55
 Dancourt, Florent Carton, sieur
 d'Ancourt, dit, 319
 Dante, Durante Alighieri, 19, 20
 Dantin, Louis [V. Seers, Eugène.]
 Davaugour [V. Dubois.]
 De Bonne, Pierre-Amable, 97, 111,
 154, 188, 223, 263
 Defoe, Daniel Foe, dit, 20
 Delille, Jacques, 23, 334, 370, 382
 De Lisle, Jean (de La Cailleterie), 91,
 141, 155
 De Lisle, Jean-Guillaume, 133, 155,
 170, 188, 201
 Delisle [V. Chabrand.]
 Démia, Charles, 117
 Démosthène, 10
 Denaut, Pierre, 278, 279
 Denonville [V. Brisay.]
 Denys, Nicolas, 52, 72
 Desautels, Joseph-Marie, 133
 Desbarats (famille), 216, 218, 222
 Desbarats, Pierre-Édouard, 216, 222
 Desbillons [V. Terrasse, François-
 Joseph.]
 Descartes, René, 119
 Deschamps de Boishébert et de Raf-
 fetot, Charles, 68
 Deschenaux [V. Brassard.]
 Des Essarts [V. Béréy.]
 Desfontaines [V. Guyot.]
 Des Groseilliers [V. Chouart.]
 Deshayes, Jean, 90
 Destouches, Philippe Néricault, dit,
 203, 317
 Dezaney, major, 298
 Dickson, Stephen, 250, 348
 Diderot, Denis, 6, 11, 14, 16, 17, 23,
 253, 260, 280, 294
 Dieskau, Jean-Armand, baron de
 Dieskau, 65, 69
 Dollier de Casson, François, 27, 28,
 34, 35, 49, 50, 286
 Dorchester, baron [V. Carleton.]
 Douay, Anastase, 36, 46
 Dubergès, Jean-Bernard, 135
 Dubois Davaugour, Pierre, 52
 Dubreil de Pontbriand, Henri-Marie,
 98, 100, 141
 Du Calvet, Pierre, 97, 103, 131, 132,
 133, 142, 159, 242, 271, 289, 290,
 291, 292, 293, 294, 351, 389
 Duchambon [V. Du Pont.]
 Duchesnay [V. Juchereau.]
 Du Creux, François, 53
 Dudevant, Arnauld-Germain, 263
 Dufresny, Charles, 319
 Du Gua de Monts, Pierre, 51
 Dulhut [V. Greysolon.]
 Dulongpré, Louis, 188, 197, 313,
 381
 Dumas, Alexandre, 102, 135, 176
 Dumas Saint-Martin, Jean, 131
 Dunlop, William, 215
 Dunn, Thomas, 148
 Du Plessis, Armand-Jean, cardinal de
 Richelieu, 83
 Duplessis [V. Regnard.]
 Duplessis de Mornay, Louis-Fran-
 çois, 85
 Du Pont [V. Gravé.]
 Du Pont Duchambon de Vergor,
 Louis, 148
 Dupuy, Claude-Thomas, 91
 Durand, Asher Brown, 268
 Durand de Villegaignon, Nicolas, 51
 Durocher, Jean-Baptiste-Amable,
 133
 Édouard, prince, 189
 Edward Augustus, prince, 159
 Edwards, Edward, 218, 222, 237,
 248

- Esgly [V. Mariauchau.]
 Estimauville, d' (famille), 96
 Estimauville, Jean-Baptiste-Philippe-Charles d', 96
 Estimauville, Robert-Anne d', 96
 Fabre, dit Laperrière, Henri-Marie-Paschal (Pascal Rustan), 135
 Fabre, Pierre [V. Sales Laterrière.]
 Faillon, Étienne-Michel, 50, 58
 Fargues, Peter, 250, 263
 Farquhar, George, 204
 Fauteux, Ægidius, 50, 148
 Favart, Charles Simon, 315
 Fénelon [V. Salignac.]
 Fenning, 117
 Ferchault de Réaumur, René-Antoine, 91
 Ferland, Jean-Baptiste-Antoine, 58, 156
 Fielding, Henry, 20, 364
 Finlay, Hugh, 218
 Fléchier, Esprit, 12, 119
 Floquet, Pierre-René, 142
 Fontenelle [V. Le Bovier.]
 Foote, Samuel, 204
 Foretier, Pierre, 102
 Forges [V. Parny.]
 Fornel, Louis, 41
 Forsyth, Thomas, 262
 Foucher, Antoine, 133, 185
 Foucher, Louis-Charles, 152, 153, 154, 155, 170, 262, 375
 François de Sales, saint, 135, 284
 François-Xavier, saint, 44, 117
 Franklin, Benjamin, 11, 132, 214, 215, 219, 235, 259
 Franquet, Louis, 67
 Fréchette, Louis, xiv, 290
 Frédéric II le Grand, roi de Prusse, 13, 15
 Frobisher (famille), 274, 275
 Frobisher, Benjamin, 274, 275
 Frobisher, Joseph, 274, 275
 Frobisher Blanchard, Benjamin, 275
 Frontenac, comte de [V. Buade.]
 Furetière, Antoine, 16, 18, 22
 Gage, Thomas, 298
 Galiani, Ferdinando, 13
 Galinée [V. Bréhant.]
 Gallway, Daniel, 109
 Gamaches [V. Rouault.]
 Gamelin, Pierre, 165
 Garneau, François-Xavier, XIII, 42, 45, 58, 59, 62, 135, 290
 Garrick, David, 204
 Gaspé [V. Aubert.]
 Gaultier de La Vérendrye (famille), 42
 George III, roi d'Angleterre, 93, 344
 Gergy [V. Languet.]
 Gérin-Lajoie, Antoine, 135
 Gessner, Salomon, 21
 Gigot (prêtre catholique), 119
 Gilmore, Thomas, 127, 212, 214, 215, 219, 228, 229, 237, 239, 240, 271, 358, 372
 Glandelet, Charles de, 49
 Gobel, Jean-Baptiste-Joseph, 283
 Godefroy de Tonnancour, Joseph-Marie, 97
 Goethe, Johann Wolfgang von, 11, 17, 21, 23
 Goldoni, Carlo, 11, 20, 23
 Goldsmith, Oliver, 204, 349
 Gosselin (famille), 88
 Grant, William, 111
 Gravé de La Rive, Henri-François, 156
 Gravé Du Pont, François, 31, 45
 Gray, Hugh, 106
 Gray, Thomas, 21
 Green, Bartholomew, 214
 Gresset, Jean-Baptiste Louis, 134, 293
 Grétry, André Modeste, 315
 Greysolon Dulhut, Daniel, 36
 Grotius, Hugo de Groot, dit, 132
 Groulx, Lionel, 290
 Gugy, Conrad, 102, 110
 Gutenberg, Johannes Gensfleisch, dit, 218
 Guy, Pierre, 102
 Guyart, Marie, dite de l'Incarnation, 27, 28, 46, 47, 91
 Guyot Desfontaines, Pierre François, 90

- Habermann, François Xavier, 124
 Hakluyt, Richard, 30, 51
 Haldimand, sir Frederick, 97, 98,
 107, 131, 139, 142, 149, 168, 240,
 256, 258, 259, 290, 293, 299, 327,
 328, 332, 333, 335, 336, 342
 Hallam, Lewis, 193
 Hamilton, Henry, 327
 Hauchecorne, abbé, 119
 Haydn, Joseph, 21
 Hennepin, Louis, 28, 34, 36, 46, 71
 Henry, John, 106
 Heriot, George, 74, 88
 Herse, Jacques-Clément, 133, 188
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-
 Melchior, 95, 96, 150
 Hertel de Rouville, René-Ovide,
 131, 133
 Hill, Wills, 1^{er} comte de Hillsbor-
 ough, 131
 Hillsborough, comte de [V. Hill.]
 Hochstetter, J.G., 208
 Hölderlin, Friedrich, 17, 21
 Holland, Samuel Johannes, 145, 146
 Homère, 10, 22, 321
 Hope, Henry, 327
 Horace, 10, 321, 333
 Houdet, Antoine-Jacques, 143
 Huault de Montmagny, Charles, 201
 Hubert, Auguste-David, 223
 Hubert, Jean-François, 114, 115,
 121, 156, 157, 201, 295, 296
 Huet de La Valinière, Pierre, 139,
 142, 143, 382
 Hugué, Joseph, 142
 Huston, James, XIII, 311, 314
 Iberville [V. Le Moynes.]
 Inglis, Charles, 275
 Irumberry de Salaberry, Charles-
 Michel d', 382
 Irumberry de Salaberry, Ignace-
 Michel-Louis-Antoine d', 159,
 223
 Jacrau, Joseph-André-Mathurin, 98
 James, John, 268
 Jamet, Denis, 45
 Jamet, dom Albert, 48
 Jautard, Valentin, 103, 127, 128, 129,
 131, 132, 133, 134, 136, 142, 152,
 153, 166, 167, 168, 174, 179, 217,
 224, 235, 241, 242, 299, 326, 330,
 335, 336, 344, 351, 361, 362, 363,
 372, 374, 375, 377, 378, 379, 380,
 388
 Jefferson, Thomas, 12
 Jérémie, dit Lamontagne, Nicolas, 41
 Johnson, Samuel, 11, 16
 Jolliet, Louis, 27, 33, 34, 35, 41
 Joly de Lotbinière, sir Henri-Gus-
 tave, 282
 Joncaire [V. Chabert.]
 Jones, John, 190, 216, 233
 Jones, Robert, 262
 Jourdain, dit Labrosse (famille), 88
 Joutel, Henri, 36, 37
 Jouvancy, Joseph de, 323
 Jovenazo, duc de, 37
 Joyeuse, François de, 45
 Juchereau de La Ferté, Jeanne-Fran-
 çoise, dite de Saint-Ignace, 48, 324
 Juchereau Duchesnay, Antoine, 95,
 96
 Juchereau Duchesnay, Jean-Baptiste,
 97
 Jussaume, dit Saint-Pierre, Pierre,
 131
 Kirby, William, 299
 Kirke (famille), 51
 Klopstock, Friedrich Gottlieb, 21,
 22
 Knox, John, 106
 Labadie, Louis-Généreux, 139, 157,
 158, 318, 334, 335, 344, 380
 La Barre, Jean François Le Febvre,
 chevalier de, 292
 La Cailleterie [V. De Lisle, Jean.]
 La Chasse, Pierre de, 322, 323
 La Chaussée, Pierre Claude Nivelles
 de, 317
 La Colombière, Joseph de, 323
 La Corne, Jean-Marie, 151
 La Corne, Luc de, dit Chaptel de La
 Corne ou La Corne Saint-Luc, 79,
 150, 151, 271, 297, 298, 299, 389

- La Créquinière, M. de, 60
 La Croix de Chevrières de Saint-Val-
 lier, Jean-Baptiste de, 48, 85, 181,
 183, 200, 287, 322, 323
 La Dauversière [V. Le Royer.]
 La Fayette, Marie-Madeleine Pioche
 de la Vergne, comtesse de, 15
 La Fayette, marquis de [V. Motier.]
 La Ferrière [V. Berryer.]
 La Ferté [V. Juchereau.]
 Lafitau, Joseph-François, 26, 60, 61
 La Fontaine, Jean de, 119
 La Galissonnière [V. Barrin.]
 La Harpe, Jean François Delharpe ou
 Delaharpe, dit de, 369, 370
 Lahontan, baron de [V. Lom.]
 La Jonquière [V. Taffanel.]
 Lamarche, Gustave, 312
 La Martinière [V. Bermen.]
 Lambert, Florentin, 52
 Lambert, John, 88, 101, 106, 114,
 147, 252, 261
 Lamontagne [V. Jérémie.]
 La Morandière [V. Robert.]
 Lamothe Cadillac [V. Laumet.]
 La Mothe-Fénelon [V. Salignac.]
 Langlois, dit Germain, Louis, 256
 Languet de Gergy, Jean-Joseph, 215
 Lanoux, sieur, 185, 312
 La Potherie [V. Le Roy.]
 Lareau, Edmond, xiv, 290
 La Ribourde, Gabriel de, 36
 La Rive [V. Gruvé.]
 La Rochefoucauld, François-
 Alexandre-Frédéric de, duc
 de La Rochefoucauld-Liancourt
 et duc d'Estissac, 261
 La Rouvillière [V. Villebois.]
 La Salle [V. Cavelier.]
 Latour, Bertrand de, 48
 Latour-Dézery, François-Xavier, 201
 Laumet, dit de Lamothe Cadillac,
 Antoine, 61
 Laval, François de, 35, 46, 48, 85,
 86, 274
 La Valinière [V. Huet.]
 Lavaltrie [V. Margane.]
 Laverdière, Charles-Honoré, 31
 La Vérendrye [V. Gaultier.]
 Law, John, 37
 Le Ber, Jeanne, 274
 Le Bovier de Fontenelle, Bernard, 56
 Lebrun, Ponce Denis Écouchard, 334
 Le Clercq, Chrestien, 36, 44, 46, 60,
 61
 Le Guay, François, 133
 Le Guerne, François, 119
 Le Jeune, Paul, 60
 Lemoine, sir James MacPherson, 299
 Le Moyne de Bienville, Jean-Baptiste,
 95
 Le Moyne de Longueuil, Geneviève,
 96
 Le Moyne de Longueuil, Joseph-
 Dominique-Emmanuel, 95, 96
 Le Moyne de Longueuil et de Châ-
 teauguay, Charles, 52
 Le Moyne d'Iberville (famille), 41
 Le Moyne d'Iberville, Pierre, 54
 Leopardi, Giacomo, comte, 20
 Le Rond [V. Alembert.]
 Le Roy de La Potherie, dit Bacque-
 ville de La Potherie, Claude-
 Charles, 2, 28, 41, 54, 55
 Le Royer de La Dauversière, Jérôme,
 43, 50
 Léry [V. Chaussegros.]
 Le Saulnier, Candide-Michel, 143
 Lescarbot, Marc, 28, 30, 31, 51, 52,
 53, 56, 61, 181, 322, 323
 Lessing, Gotthold Ephraïm, 11, 17
 Le Tac, Xiste (Sixte), 53
 Levasseur (famille), 88
 Lévis, François-Gaston de, duc de
 Lévis, 62, 63, 70, 94
 Lhomond, Charles-François, 223
 Liénard de Beaujeu de Villemonde,
 Julie-Louise, 96
 Liénard de Beaujeu de Villemonde,
 Louis, 95, 96
 Ligne, Charles Joseph, prince de, 13
 Lindsay, William Jr, 112
 Lindsay, William Burns, 112
 Lival, 370
 Livius, Peter, 132, 250, 291
 Locke, John, 20, 132

- Lom d'Arce, Louis-Armand de, baron de Lahontan, 26, 28, 37, 38, 39, 56, 61, 71
- Longueuil [V. Le Moyne.]
- Lotbinière [V. Chartier.]
- Lotbinière [V. Joly.]
- Louis XIV, roi de France, 20, 29, 56, 90, 256, 293
- Louis XV, roi de France, 63, 95, 256
- Luther, Martin, 19
- Mabane, Adam, 250, 258
- McClement, Patrick, 117
- McGill, James, 121, 262
- Mackay, J., 348
- Maisonbasse, Jean-Baptiste Petit, 341
- Maisonneuve [V. Chomedey.]
- Malartic [V. Maurès.]
- Malepart de Beaucourt, François, 352
- Mance, Jeanne, 50, 90
- Mandeville, Bernard, 283
- Manzoni, Alessandro, 20
- Marchand, Étienne, 322
- Margane de Lavaltrie, Pierre-Paul, 95, 96
- Margry, Pierre, 33, 42
- Marguerite de Navarre ou d'Angoulême, 15
- Mariauchau d'Esgly, François, 340
- Mariauchau d'Esgly, Louis-Philippe, 85, 157
- Marie de l'Incarnation [V. Guyart.]
- Marivaux, Pierre Carlet de Chamblain de, 23
- Marmontel, Jean-François, 155
- Marquette, Jacques, 34, 35
- Marseille [V. Natte.]
- Martin, dom Claude, 47
- Martin, Félix, 48
- Maseres, Francis, 132, 144, 147, 291, 294
- Massillon, Jean-Baptiste, 284
- Maturin, Gabriel, 110
- Maurès de Malartic, Anne-Joseph-Hippolyte de, comte de Malartic, 67
- Mayeul-Chaudon, Louis, 168
- Membré, Zénobe, 35, 36, 46
- Menut, Alexandre, 196, 204
- Mercier, Louis Sébastien, 155, 280, 366
- Mermet, Joseph-David, 337
- Mesplet, Fleury, 103, 113, 127, 128, 129, 132, 133, 134, 136, 142, 150, 151, 153, 154, 157, 166, 167, 168, 169, 170, 174, 179, 183, 202, 214, 217, 218, 221, 222, 223, 224, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 244, 248, 249, 256, 258, 262, 271, 291, 297, 299, 312, 342, 344, 359, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 372, 374, 375, 376, 378, 383, 386
- Messein [V. Bailly.]
- Métastase, Pierre, 11, 20
- Mézière, Henry-Antoine, 133, 152, 153, 154, 170, 218, 333, 334, 335
- Mézy [V. Saffray.]
- Milton, John, 22
- Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti, comte de, 171
- Molière [V. Poquelin, Jean-Baptiste.]
- Montcalm, Louis-Joseph de, marquis de Montcalm, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 73, 80, 94, 142, 185
- Montesquieu, Charles de Secondat, baron de La Brède et de, 13, 16, 20, 90, 153, 179, 253, 293, 309, 369
- Montgenet, Thérèse-Bernardine, comtesse de Montgenet, dite Mme de Saint-Laurent, 159
- Montgolfier, Étienne, 141, 142, 152, 156, 165, 169, 241, 285, 286, 287
- Montmagny [V. Huault.]
- Monts [V. Du Gua.]
- Moore, Frances (Brooke), 347
- Moore, William, 192, 215, 232, 233, 237, 248, 249
- Morin, Marie, 50
- Mornay [V. Duplessis.]
- Motier, Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert, marquis de La Fayette, 171
- Mountain, Jacob, 144, 278, 282, 283
- Murphy, Arthur, 204
- Murray, James, 95, 98, 106, 110, 141, 142, 298

- Napoléon I^{er}, empereur des Français, 238, 334, 343
 Natte, dit Marseille, Jean-Sébastien, 193
 Neilson (famille), 218, 223, 253
 Neilson, John, 113, 190, 215, 222, 223, 233, 234, 248, 253, 257, 314
 Neilson, Samuel, 215, 223, 232, 237, 295
 Nelson, Horatio, 1^{er} vicomte Nelson, 278, 280, 326
 Nepean, sir Evan, 142
 Néricault [V. Destouches.]
 Newton, sir Isaac, 20
 Nivelles [V. La Chaussée.]
 Niverville [V. Boucher.]
 Norfolciensis, Phileleutherus [V. Parr, Samuel.]
 Novalis, Friedrich, baron von Hardenberg, dit, 21, 23
 Noyon, Jacques de, 42
 O'Grady, Standish, 350
 O'Keefe, John, 204
 Olier, Jean-Jacques, 50, 86
 Ormsby, 191, 193
 Otway, Thomas, 204
 Ovide, 10
 Panet (famille), 153, 159
 Panet, Bonaventure, 152
 Panet, Jean-Antoine, 111
 Panet, Jean-Claude, 67, 146, 147, 148
 Panet, Pierre-Louis, 136, 152, 153, 154, 155, 262, 330, 363, 382
 Panet, Pierre-Méru, 146, 147, 148, 152, 291
 Papineau, Joseph, 111
 Parkman, Francis, 45, 58, 59, 66
 Parny, Évariste Désiré de Forges, vicomte de, 334
 Parr, Samuel (pseud. : Phileleutherus Norfolciensis), 283
 Pascal, Blaise, 292
 Patrick, J., 347
 Péan, Michel-Jean-Hugues, 68
 Perrault, Jacques, 249
 Perrault, Joseph-François, 118, 188
 Perrot, François-Marie, 35
 Perrot, Nicolas, 28, 33, 54, 61
 Petit-Val, Raphaël du, 30
 Pétrarque, 20
 Petty, William, 2^e comte de Shelburne, 142
 Phèdre, 10
 Phélypeaux, Louis, comte de Pontchartrain, 54
 Phillips, Samuel, 112
 Pie VII, 10
 Pigeon, François-Xavier, 119
 Piron, Alexis, 369
 Pitton de Tournefort, Joseph, 91
 Plamondon, Louis, 177
 Plessis, Joseph-Octave, 155, 156, 157, 159, 189, 253, 268, 271, 274, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 295, 300, 389, 390
 Pontbriand [V. Dubreil.]
 Pontchartrain [V. Phélypeaux.]
 Pope, Alexander, 20, 23, 349
 Poquelin, Jean-Baptiste (pseud. : Molière), 20, 79, 185, 189, 203, 315, 381, 389
 Pouchot, Pierre, 67
 Pouget, Jean-Baptiste-Noël, 157, 158
 Poutrincourt [V. Biencourt.]
 Prescott, Robert, 145, 278
 Prévost d'Exiles, Antoine François, 13
 Pufendorf, Samuel, baron von, 132
 Quesnel, Joseph, 135, 136, 137, 138, 139, 143, 152, 158, 166, 172, 179, 183, 188, 189, 201, 205, 263, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 326, 327, 331, 334, 335, 336, 337, 343, 344, 351, 363, 380, 381, 382, 383, 387, 388, 390
 Quesnel, Louis-Auguste, 136
 Racine, Jean, 20, 119, 185, 344, 370
 Radcliffe, Ann Ward, 15, 20
 Radisson, Pierre-Esprit, 28, 33, 40
 Raffetot [V. Deschamps.]
 Ragueneau, Paul, 46, 47
 Ramusio, Giovanni Battista, 30, 51
 Ransonnet, Sylvestre-François-Michel, 49, 285
 Ranvozy (famille), 88
 Rastel de Rocheblave (famille), 101

- Raudot, Jacques, 83, 340
 Raynal, Guillaume, 155, 179, 280
 Réaumur [V. Ferchault.]
 Récher, Jean-Félix, 67
 Regnard, Jean-François, 189, 203
 Regnard Duplessis, Marie-Andrée,
 dite de Sainte-Hélène, 48
 Rémy de Courcelle, Daniel de, 322
 Renaudot, Eusèbe, 35
 Restaut, Pierre, 249, 362, 374, 375,
 378
 Riccoboni, Madame (épouse de Fran-
 çois Antoine), 15
 Richardson, Samuel, 20, 347, 364,
 368
 Richaudeau, Pierre François, 47
 Richelieu [V. Du Plessis.]
 Ricketts, John Bill, 194, 195
 Ridout, Godfrey, 314
 Rigaud de Vaudreuil, Philippe de,
 marquis de Vaudreuil, 62, 70, 73
 Rivière, Claude, 143
 Robespierre, Maximilien Marie Isi-
 dore de, 12
 Robinson, professeur, 283
 Robbert de La Morandière, Marie-
 Élisabeth (Élisabeth Bégon), 26,
 70, 71, 91, 96, 187
 Rocheblave [V. Rastel.]
 Rolland, François, 188
 Rollin, Charles, 12, 119
 Romain, François, 262
 Ronsard, Pierre de, 344
 Roque, Jacques-Guillaume, 143
 Rouault, Nicolas, marquis de
 Gamaches, 43
 Roubaud, Pierre-Joseph-Antoine,
 132, 142, 291
 Rouer de Villeray, Louis, 90
 Rousseau, Jean-Baptiste, 370
 Rousseau, Jean-Jacques, 10, 11, 16,
 19, 20, 23, 90, 119, 153, 154, 249,
 264, 280, 283, 292, 293, 314, 369,
 370
 Roussel, Timothée, 323
 Rouville [V. Hertel.]
 Roy, Camille, xiv, 290, 312
 Roy, Louis, 215, 218
 Rustan, Pascal [V. Fabre, dit Laper-
 rière.]
 Ryan, Dennis, 204
 Ryland, Herman Witsius, 157
 Sade, Donatien Alphonse François,
 marquis de, 13
 Saffray de Mézy, Augustin de, 201
 Sagard, Gabriel, 28, 31, 45, 51, 52,
 53, 60, 287
 Saint-Augustin [V. Compain.]
 Saint-Just [V. Biencourt.]
 Saint-Laurent, Mme [V. Montgenet.]
 St Leger, Barrimore Matthew, 150
 Saint-Luc [V. La Corne.]
 Saint-Martin [V. Dumas.]
 Saint-Pierre [V. Jussaume.]
 Saint-Vallier [V. La Croix.]
 Salaberry [V. Irumberry.]
 Sales Laterrière, Marc-Pascal de, 135
 Sales Laterrière, Pierre de, 102, 132,
 134, 135, 154
 Sales Laterrière, Pierre-Jean de, 135
 Salignac de La Mothe-Fénelon, Fran-
 çois de, 12, 119
 Sangster, Charles, 350
 Sanguinet, Simon, 121, 149
 Sarrazin, Michel, 91
 Saveuse de Beaujeu, Jacques-Phi-
 lippe, 96
 Schiller, Friedrich von, 11, 21
 Secondat [V. Montesquieu.]
 Sedaine, Michel Jean, 315
 Seers, Eugène, xiv
 Seignelay [V. Colbert.]
 Seto, dit Sanschagrín, Jean, 247
 Sewell, Jonathan, 144
 Shakespeare, William, 20, 22, 204,
 262
 Shea, John Gilmary, 45, 48
 Shelburne, comte de [V. Petty.]
 Sheridan, Richard Brinsley Butler,
 204
 Simonin, Maurice, 117
 Skakel, Alexander, 118
 Skelton, Abraham, 275
 Smith, Adam, 253
 Smith, William, 42, 144, 148

- Smollett, Tobias George, 364
 Southouse, Edward, 131, 133
 Spark, Alexander, 144, 190, 215, 278, 283
 Stadler, J.C., 74
 Staël, Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein, dite Mme de, 17, 21
 Sterne, Laurence, 11, 20
 Stubinger, docteur, 318
 Sulte, Benjamin, 290
 Swift, Jonathan (pseud. : Isaac Bickerstaffe), 20, 204
 Taché, Jean-Pascal, 322
 Tacite, 10, 34
 Taffanel de La Jonquière, Jacques-Pierre de, marquis de La Jonquière, 68, 148
 Tailhan, Jules, 54
 Talon, Jean, 27, 29, 33, 35, 40, 59, 324
 Tanswell, James, 233
 Tasse, le, 20, 22
 Tekakouitha, Kateri, 28, 44, 46
 Terrasse, François-Joseph (pseud. : Desbillons), 183
 Thibault, Thomas, 323
 Thomson, James, 21, 349
 Tite-Live, 10, 34
 Tonnancour [V. Godefroy.]
 Tonty, Henri de, 36
 Tournefort [V. Pitton.]
 Tronson, Louis, 213
 Troyes, Pierre de, dit chevalier de Troyes, 27, 40, 41
 Vachon de Belmont, François, 213, 274
 Vaillant, Paul, 223
 Vassal de Monviel, François, 173, 174
 Vaudreuil [V. Rigaud.]
 Vergor [V. Du Pont.]
 Verreau, Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste, 50, 149
 Verrier, Louis-Guillaume, 90
 Viger, Denis-Benjamin, 145
 Viger, Jacques, 143, 149, 152
 Villebois de La Rouvillière, Honoré Michel de, 70
 Villegaignon [V. Durand.]
 Villemonde [V. Liénard.]
 Villeray [V. Rouer.]
 Vincent de Paul, saint, 86, 284
 Virgile, 10, 22, 119, 321, 340, 373
 Volney, Constantin François de Chassebœuf, comte de, 280
 Voltaire [V. Arouet, François-Marie.]
 Vondenvelden, William, 109, 216, 233
 Voyer d'Argenson, Pierre de, 40
 Walker, James, 262
 Walker, sir Hovenden, 50
 Walpole, Horace, 4^e comte d'Orford, 20
 Walter, John, 250
 Weld, Isaac, 106, 162, 165
 Well, Bernard, 142, 152, 326, 342
 William, Edward, 185
 William Henry, prince, 170
 Winckelmann, Johann Joachim, 11, 17
 Wolfe, James, 145, 177, 204, 349
 Worsdale, 192, 204
 Young, Edward, 17, 21, 153, 330
 Zeliot, sieur, 312

INDEX DES ŒUVRES

- Abram's Plains: A poem*, 145, 215, 250, 349, 383
Abrégé des règles de la versification française, 249, 362, 374, 375
The Absent Man, 204
Almanach de Cabinet, 117
L'almanach portatif de Québec pour 1799, 250
The American Instructor or Young Man's Best Companion, 117
Les anciens Canadiens, 84, 299
L'anglomanie [...], 318, 319, 320, 389
Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 50
Anti-dictionnaire philosophique, 168, 379
L'autre d'enchantement, 195
An Apology for Great Britain [...], 145
Appel à la Justice de l'État [...], 132, 242, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 351, 388, 389
L'Areopage, 145, 223, 318, 337, 345, 383
Art poétique, 375, 378
Assembly's Shorter Catechism, 117
Atala ou les amours de deux Sauvages dans le désert, 79
Athalie, 370
L'avare, 189, 203
« Avis donnés par Mgr de Saint-Valier au gouverneur et à la gouvernante du Canada sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple », 200
Le barbier de Séville, 203
Baroness of Bruchsal, 200
La Bastille septentrionale [...], 154, 218, 250
The Bird-Catcher, 195
La boîte de Pandore, ou la curiosité punie, 184
« Brief Discours » [de Samuel de Champlain], 31

- Brief Recit* [...] [de Jacques Cartier], 30
- Le Canadien et sa femme*, 113, 223
- The Case of Peter du Calvet, Esq. of Montreal in the province of Quebec*, 131, 291
- Catalogue of English and French books in the Quebec Library*, 260, 357
- Catechisme du diocese de Sens*, 215
- The Cheats of Scapin* [V. *Les fourberies de Scapin.*]
- Le chien d'or*, 299
- La cité de Dieu*, 49
- The Clandestine Marriage*, 204
- Clarissa Harlowe*, 20
- Colas et Colinette* [...], 189, 313, 314, 315, 316, 319, 320, 350, 365, 389
- Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, 62
- La comtesse d'Escarbagnas*, 189
- Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine* [...], 60
- Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec celles des Juifs & des autres peuples de l'Antiquité*, 60
- Conjectures on Original Composition*, 17
- The Conquest of Canada, or the Siege of Quebec* [...], 347
- Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, &c. au président du Comité sur l'éducation, &c.* [...], 295, 296
- Le couronnement du jeune David*, 184
- Cours abrégé de belles-lettres, à l'usage du collège de Montréal*, 143
- Cours abrégé de rhétorique, à l'usage du collège de Montréal*, 143
- «*Coutumes et usages anciens de la province de Québec*», 147
- The Death of Captain Cook*, 195
- Découvertes et établissements des Français* [...], 33
- De la littérature* [...], 17
- De l'esprit des lois*, 293
- Le dernier des Mohicans*, 78
- Dernières Découvertes dans l'Amérique septentrionale*, 37
- Description de la Louisiane* [...], 36
- Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du Païs*, 52
- The Deserted Village*, 349
- «*Des Sauvages*», 31
- Le devin du village*, 314
- Dialogue sur l'interêt du jour, entre plusieurs candidats et un electeur* [...], 176
- Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, VII, 290
- Dictionnaire philosophique*, 260, 357
- Dictionnaire universel* [...], 18, 22
- Dillworth's Spelling Book*, 117
- Disbanded Officer*, 200
- Discours a l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée* [...], 278, 279, 282
- Discours couronné par l'Académie de Dijon*, 90
- A Discourse on the Late Fast*, 283
- «*Discours prononcé par Frère J.-G. Delisle, maître de la société des Frères du Canada à la fête qui doit être célébrée annuellement dans la dite société au sujet de son Altesse royale, le prince William Henry*», 170
- Dom Juan*, 79
- Dom Juan ou le festin de pierre*, 185, 203
- Don Juan or the Libertine Destroyed*, 195
- Le double épreuve ou Colinette à la cour*, 315
- Dramaturgie de Hambourg*, 17
- Du contrat social*, 293
- L'école paroissiale*, 117
- «*L'éducation négligée*», 312
- Elegy in a Country Churchyard*, 21

- Éléments de la grammaire française*
 [...], 223
 « L'éloge funèbre de la vénérable
 sœur Jeanne Le Ber », 274
 « L'éloge funèbre de la vénérable
 sœur Marguerite Bourgeoys »,
 274
 « L'éloge funèbre de Mgr de Laval »,
 274
The Emigrant, 350
Émile, 10
Encyclopédie [...], 6, 14, 16, 260,
 293, 294, 366
L'Énéide, 373
 « L'entreprise manquée ou le siège du
 fort Stanwix levé – poème héroï-
 comique – », 150
 « Épître aux Canadiens », 291
L'esprit de contradiction, 319
L'esprit des lois, 90
Essay on Man, 20
*Estat Présent de l'Église et de la Colo-
 nie Française dans la Nouvelle
 France*, 48
*Extraits des édits, déclarations, ordon-
 nances et réglemens, de sa Majesté
 très chrétienne* [...], 147, 220
Fanfan et Colas ou les frères de lait,
 315
 « Les fêtes villageoises », 185, 312
*The Follies of a Day or the Marriage
 of Figaro* [V. *Le mariage de
 Figaro*.]
*A form of prayer, with thanksgiving,
 to be used on Thursday, the 10th
 January 1799* [...], 282
Les fourberies de Scapin, 203
La France libre, 171
 « From Quebec to Niagara in 1794.
 Diary of Bishop Jacob Moun-
 tain », 144
Le galant jardinier, 319
Le génie du christianisme, 17
*Géographie à l'usage des écoliers du
 Petit Séminaire de Québec*, 119
Georgiques Françaises, 382
Le Grand Voyage du pays des Hurons
 [...], 45, 51, 52
La henriade, 22, 249, 375
Heures de vie, 117
*Histoire chronologique de la Nou-
 velle-France ou Canada* [...], 53
Histoire de Charles XII, 56
Histoire de la littérature canadienne
 [d'Edmond Lareau], xiv
Histoire de l'Amérique Septentrionale
 [...], 2, 54, 55
Histoire de la Nouvelle France [...],
 51
*Histoire du Canada et Voyages que
 les Frères mineurs Recollects y ont
 faits pour la conversion des infi-
 delles* [...], 45, 51
Histoire du Montréal 1640-1672, 27,
 286
*Histoire et description générale de la
 Nouvelle France* [...], 41, 57, 59,
 60
Histoire naturelle, 90
Histoire philosophique et politique
 [...], 155
*Histoire véritable et naturelle des
 Mœurs & Productions du Pays de
 la Nouvelle France, Vulgairement
 dite le Canada*, 52
History of Canada [...], 148
The History of Emily Montague, 347
 « Hydrostatique 1798 », 155
Idylles, 21
Instructions chrétiennes, 250
Invasion du Canada [...], 149
 « L'Iroquoise », 79
Isaac, 183
The Jealous Wife, 204
Johnson's Dictionary, 249
Jonathas, 312
Jonathas et David [...], 152, 183, 184,
 311, 312, 314, 320
*Journal de l'expédition du chevalier de
 Troyes* [...], 41
Journal du voyage [...] [de Luc de La
 Corne], 79, 297, 298, 299, 389
La légende dorée, 28
Lettre à d'Alembert sur les spectacles,
 292

- Lettre adressée aux habitants de la province de Québec ci-devant le Canada*, 217
- Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la comédie peut être permise ou doit être absolument défendue*, 202
- Lettres au cher fils. Correspondance d'Élisabeth Bégon avec son gendre (1748-1753)*, 70
- Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm [...]*, 142
- Lettres persanes*, 249
- Lettres philosophiques*, 292
- Les liaisons dangereuses*, 23
- Liberty Asserted; or Canada Restored*, 204
- Livre à épeler universel*, 117
- Lucas et Cécile*, 319
- Le lutrin*, 150, 322
- Le malade imaginaire*, 189
- Maple Leaves*, 299
- Le mariage de Figaro*, 203
- Le mariage forcé*, 203
- Maximes et réflexions sur la comédie*, 202
- The Mayor of Garrat*, 204
- Le médecin malgré lui*, 189, 203
- Mémoire [de Nicolas Perrot]*, 54
- Mémoire en réponse à l'écrit public, de Me Panet [...]*, 291
- Mémoires [de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé]*, 118, 193
- Mémoires [...]* [de Pierre de Sales Laterrière], 132, 134
- Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, 283
- « *Mémoire sur la forme judiciaire actuelle de la Province de Québec* », 131
- « *Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis* », 154
- Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760 [...]*, 42, 68
- Mémoires sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, 54
- La messiadé*, 21, 22
- Mille et une nuits*, 264
- Mille et un jours*, 264
- Le misanthrope*, 185, 203
- The Miser [V. L'avare.]*
- Mithridate*, 185
- The Mock Doctor [V. Le médecin malgré lui.]*
- Mœurs des sauvages Américains, comparées aux mœurs des premiers temps*, 60
- Mon bonnet de nuit*, 366
- Montcalm et Lévis. Guerre du Canada, 1756-1760*, 62, 70
- Les muses de la Nouvelle-France*, 322
- Les Natchez*, 79
- La neuvaine à l'honneur de S. François Xavier*, 117
- New England Primer*, 117
- Nicomède*, 185
- Night Thoughts*, 21, 153, 249
- Ninette à la cour*, 315
- Nouveau Voyage [...]*, 36
- Nouveaux Voyages de Mr. le Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale [...]*, 37, 38
- Nouvelle Découverte [...]*, 36
- Les nuits [V. Night Thoughts.]*
- « *Observations sur la situation politique au Canada* », 154
- Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand [...]*, 274, 276, 280
- Ordonnance qui concerne les avocats, procureurs, sollicitateurs et notaires*, 120
- The Orphan*, 204
- Petit catéchisme*, 117
- The Pilgrim's Progress*, 249
- Plutus*, 184
- Poetical Reveries*, 144
- La poétique*, 322
- La politique tirée de l'Écriture sainte*, 12
- The Poor Soldier*, 204
- « *Portraits de J.-J. Rousseau et de Voltaire* », 369
- Les précieuses ridicules*, 203

- Premier Etablissement de la Foy* [...], 36
- Presentments of the Grand Jury*, 215
- « *Projet d'ordonnance, Publié par Ordre du Saint Office pour l'information de nos Législateurs & de tous ceux à qui il appartient* », 244
- Pro Milone*, 292
- Pro Murena*, 292
- Proofs of a Conspiracy*, 283
- Provinciales*, 292
- Quebec Almanack for the Year 1792*, 208, 216
- Quebec. A Pastoral Essay*, 347
- Quebec Hill, or Canadian Scenery*, 348
- The Recruiting Officer*, 204
- Recueil de ce qui s'est passé au Canada, au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682* [...], 55
- Recueil de Voyages au Nord* [...], 41
- Reglement de la Confrerie. De l'adoration perpetuelle du S. Sacrement et de la bonne mort* [...], 217
- « *Règles pour la Versification Française* » [V. *Abrégé des regles de la versification française.*]
- « *Relation du détroit et de la baie de Hudson* », 41
- « *Relation du Déroit et de la Baie de Hudson* [...] », 41
- Relations*, 27, 29, 33, 40, 43, 44, 45, 48, 52, 55, 58, 59, 60, 72, 78
- Le répertoire national*, XIII, 314
- Les républicains français* [...], 316, 317, 318, 319
- Robinson Crusoe*, 195
- Rose et Colas*, 315
- « *Saberdache* », 143, 149
- The Saint Lawrence and the Saguenay* [...], 350
- Satires*, 375
- The School for Scandal*, 204
- The Seasons*, 21, 349
- Sermon funébre prononcé à l'occasion de la mort de Mr. Benjamin Frobisher*, 274
- A Sermon preached at Quebec, on Thursday, January 10th, 1799* [...], 278, 282
- A Sermon, preached in the Presbyterian Chapel at Quebec* [...], 278, 283
- She Stoops to Conquer*, 189, 191, 204
- Le siècle de Louis XIV*, 56, 90, 293
- The Siege of Quebec; or the Death of General Wolfe*, 204
- Les souffrances du jeune Werther*, 21, 153, 375
- « *Tableau de la Littérature Française, au commencement du Dix-neuvième Siecle* », 369
- Tableau de Paris*, 155
- Tables*, 39
- Le tambour nocturne*, 317
- Tartuffe*, 181, 185, 201, 203
- « *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bastonnois. Journal de M. Sanguinet* », 149
- The Tempest*, 204
- Le temple du goût*, 17
- Théâtre de Neptune*, 181
- Théâtre des Grecs*, 183
- Traité abregé des anciennes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada, aujourd'huy province de Québec* [...], 147, 220
- Traité de la loi des fiefs* [...], 220
- Traité de la police* [...], 220
- Traité des délits et des peines*, 293
- Traité des études*, 12
- Travels through Canada* [...], 88
- Travels through the States* [...], 165
- Tristram Shandy*, 20, 23
- The Union of taste and science* [...], 348
- The Upholsterer, or What News?*, 204

- Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal [pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France]*, 50
- Verrines*, 292
- The Victory ascribed to God* [...], 278
- La Vie de la B. Catherine Tegakouita* [...], 46
- La Vie de la Mère Marie de l'Incarnation, Institutrice & première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle France*, 47
- La Vie de la Sœur Marguerite Bourgeois* [...] [de Sylvestre-François-Michel Ransonnet], 49
- La Vie de la venerable sœur Marguerite Bourgeois* [...] [d'Étienne Montgolfier], 141, 285, 286
- La Vie de mère Catherine de Saint-Augustin* [...], 46
- Le vieillard dupé*, 185
- Voyages of Pierre-Esprit Radisson* [...], 40
- The Voyageurs or Harlequin in Montreal*, 195
- Vraie histoire ou simple Précis des infortunes pour ne pas dire, des Persécutions qu'a souffert et souffre encore le Révérend Pierre Huet de La Valinière*, 143
- The West Indian*, 204
- Wilhelm Meister*, 23
- Windsor-Forest*, 349
- « Zelim », 308, 377, 383

INDEX DES PÉRIODIQUES

- L'Abeille canadienne*, 154, 218
- La Bibliothèque canadienne*, 79
- The Boston Newsletter*, 103, 214
- The British-American Register*, 233, 234, 368, 369, 382
- Bulletin des recherches historiques*, 25, 274
- Le Canadien*, XIII, 112, 128, 180, 238, 245, 300, 305, 344, 350, 382, 389
- Le Courier de Québec* [...], 215, 233, 244
- Le Courrier de l'Europe*, 236
- Le Cours du tems* [...], 117, 216, 233
- The Edinburgh Advertiser*, 231
- Le Foyer canadien*, XIII
- The Gazette*, 217
- Gazette de Montréal*, 133, 153, 154, 171, 172, 173, 188, 202, 217, 218, 230, 236, 237, 242, 244, 249, 261, 302, 308, 325, 333, 365, 366, 370, 378
- La Gazette de Québec*, 109, 117, 160, 164, 189, 195, 213, 215, 216, 227, 230, 231, 234, 235, 236, 237, 239, 242, 253, 256, 258, 262, 305, 306, 325, 327, 340, 347, 349, 357, 358, 359, 363, 364, 365, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 382, 387
- La Gazette littéraire* [...], 103, 108, 127, 129, 131, 133, 134, 141, 142, 146, 151, 152, 157, 158, 160, 166, 169, 170, 217, 235, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 258, 299, 308, 329, 335, 344, 359, 360, 361, 363, 364, 366, 367, 373, 376, 379, 386

- The Halifax Gazette*, 214
Journal des savants, 90
Journal de Trévoux, 56
Journal littéraire, 90
The London Gazette, 231, 236
The London Magazine, 231
Le Magasin de Québec [...], 215, 232, 233
The Morning Chronicle, 231
The New England Courant, 214
New York Journal, 236
Observations sur les écrits modernes, 90
The Pennsylvania Gazette, 214
Quebec Chronicle Telegraph, 228
Quebec Daily Telegraph, 228
The Quebec Herald [...], 192, 215, 230, 232, 233, 237, 238, 242, 244, 249
The Quebec Mercury, 145, 193, 238, 350
Quebec Morning Chronicle, 228
Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 25, 66, 70, 274
Scots Magazine, 298
Les Soirées canadiennes, XIII
Le Spectateur canadien, 154
The St. James Chronicle, 231
The Truth Teller, 79
The Whitehall Evening Post, 368

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	VII
Remerciements	XV
Signes conventionnels et abréviations	XVII
Tableau des monnaies au Bas-Canada vers 1800	XIX
Introduction	1
L'arrivée des Britanniques	3
Une tentative culturelle d'intégration des Canadiens francophones	4
CHAPITRE 1. L'HÉRITAGE	
Le paradigme littéraire au XVIII ^e siècle	9
La formation des agents littéraires	10
Le circuit de production et de consommation	13
Le discours réflexif sur la littérature	16
Les frontières externes et internes du champ littéraire	19
La manifestation du littéraire	21
Les écrits de la Nouvelle-France	25
La périodisation	29

Les relations de découvertes	30
Les expéditions vers le Sud	32
Les expéditions vers le Nord-Ouest	39
Les expéditions vers l'Ouest	42
Les textes des religieux	43
Les jésuites	43
Les récollets	45
Les chroniques de la vie religieuse	46
Les histoires du Canada	50
La guerre de Sept Ans	61
L'« Affaire du Canada »	68
Les destinataires	69
CHAPITRE 2. LES CONDITIONS GÉNÉRALES	75
Avant 1760	77
La population	78
L'alphabétisation	80
L'organisation de la société	82
L'héritage culturel	87
La Conquête et la formation des élites	93
La noblesse	94
Le clergé	98
Les marchands	100
Les nouveaux rapports de pouvoir	103
Le discours sur l'ignorance des Canadiens	106
Le français, langue de traduction	108
La question scolaire	113
CHAPITRE 3. LES AGENTS : INDIVIDUS ET REGROUPEMENTS	
Les acteurs de la vie littéraire	127
Les Français	130
Les laïcs	131
Pierre Du Calvet	131
Fleury Mesplet	132
Valentin Jautard	133
Pierre de Sales Laterrière	134
Joseph Quesnel	135
Les clercs	140
Les Britanniques	144
Les Canadiens	146
Les autodidactes	146
Les notaires	146
Les militaires	150
Les « héritiers » des collèges classiques	151

Les pratiques associatives	161
Du Régime français au Régime anglais	161
Les associations britanniques	162
Les associations bilingues et francophones	165
L'Acte constitutionnel de 1791	175
Le théâtre	181
Le théâtre de collègue	182
Le théâtre de garnison	184
Le théâtre à la maison	187
Le théâtre local par des troupes d'amateurs	187
La naissance du théâtre professionnel	191
Le cirque	194
Les salles de théâtre	196
Le public	198
La réception critique	199
Le répertoire	203
CHAPITRE 4. LES INFRASTRUCTURES	209
L'imprimerie	211
Imprimeries, imprimeurs, imprimés	212
L'implantation de l'imprimerie à Québec	213
L'implantation de l'imprimerie à Montréal	217
Les imprimés autochtones	220
Les journaux	227
L'implantation de la presse à Québec	227
La politique éditoriale	231
L'implantation de la presse à Montréal	234
Le statut de la presse	237
La liberté de la presse	239
Les librairies	247
Les débuts du commerce du livre	247
Le libraire-imprimeur	251
Les bibliothèques	255
Les premières bibliothèques « circulantes »	255
Les bibliothèques « publiques »	258
Les bibliothèques d'institutions	263
Une bibliothèque gouvernementale	264
CHAPITRE 5. LA PROSE D'IDÉES	269
L'éloquence sacrée	273
Les oraisons funèbres	274
Les sermons	278
L'hagiographie	285

Le discours de l'opinion publique	289
<i>L'Appel à la Justice de l'État</i> [...] de Pierre Du Calvet	289
La « lettre » de Charles-François Bailly de Messein	295
<i>Le Journal du voyage</i> [...] de Luc de La Corne, dit La Corne Saint-Luc	297
CHAPITRE 6. LES TEXTES D'IMAGINATION	303
Les textes narratifs	305
Les textes dramatiques	311
<i>Colas et Colinette ou Le Bailli dupé</i>	313
<i>Les républicains français ou la soirée du cabaret</i>	316
<i>L'anglomanie ou le dîner à l'angloise</i>	318
<i>Lucas et Cécile</i>	319
Les textes poétiques	321
La poésie en Nouvelle-France	322
Le statut de la poésie après l'implantation de l'imprimerie	325
La poésie de circonstance	325
Le courant lyrique	329
L'influence de la formation sur la poésie	331
Le cas de <i>L'Areopage</i>	337
La chanson	338
Quelques voix anglophones	347
CHAPITRE 7. LA RÉCEPTION	353
La presse et la littérature	355
L'émergence d'horizons d'attente	357
La formation d'un public lecteur	359
La fonction moralisatrice de la littérature	363
La dénonciation de l'esprit des lumières	369
La critique	371
Un premier désir d'autonomisation	376
L'Académie de Montréal	379
Joseph Quesnel	380
Conclusion	385
La naissance de l'opinion publique	385
Le statut de la littérature	387
L'émergence du sujet national	388
En quête d'une tradition	390
Chronologie	391
Bibliographie	403
Index des noms de personnes	475
Index des œuvres	487
Index des périodiques	493

Cet ouvrage a été composé
en caractères Garamond
par l'atelier Caractéra inc.,
de Québec, en mai 1991

Achévé d'imprimer
en juin 1991
MARQUIS
Montmagny, QC

Illustration de la couverture

General view of Quebec
(détail), de George Cooke,
gravure, 1812.

Musée du Québec (54.04).
Photo: Patrick Altman.

En préparation

Tome II, 1806-1839
En quête d'une tradition

PEUT-ON PARLER de littérature canadienne francophone au XVIII^e siècle? Si on la fait naître souvent au siècle suivant, un long processus a pourtant dû être mis en marche dès la Conquête. L'analyse des écrits de cette époque révèle en effet que, malgré la prépondérance des institutions anglaises, l'activité littéraire de langue française se caractérise par une diversité et une relative continuité qui ont de quoi surprendre.

Premier de la série *La vie littéraire au Québec*, ce volume nous fait connaître les infrastructures qui suscitent l'émergence d'une écriture publique: l'imprimerie, la presse, les librairies et les bibliothèques. On y voit aussi que quelques Français, récemment immigrés, initient les coloniaux à l'exercice de l'opinion. De 1764 à 1805, les écrits ont pour fonction d'informer et de débattre.

L'équipe de rédaction, sous la direction de Maurice Lemire, donne ici le coup d'envoi à une histoire littéraire du Québec qui, à la différence des ouvrages traitant de ce sujet, n'est pas organisée principalement autour des œuvres ou des auteurs. Les chercheurs ont tenté de cerner le fait littéraire non seulement par l'examen des textes eux-mêmes, mais aussi par l'analyse du processus de leur production et de leur réception. Ils offrent aux étudiants, enseignants et spécialistes un outil de référence à caractère scientifique qui s'appuie sur une approche théorique originale et une recherche de première main.



ISBN 2-7637-7259-5